BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
14
17 L
11/1

Ex Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu
III. 14. d

100.4.10.

LES OEUVRES POSTHUMES DE Mr. CLAUDE.

TOME SECOND.

A AMSTERDAM,

Chez PIERRE SAVOURET, Marchand Libraire dans le Kalver-Straat.

M. DC. LXXXVIII.

Avec Privilege de Nosseigneurs les Estats.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

TRAITE'
DE
ESUS-CHRIST.
LIVRE PREMIER.

IVISION DE L'OUVRAGE.

IL y a cinq choſes principales qu'on peut conſidérer touchant Jeſus-Chriſt.

I. Le Principe par lequel il eſt venu au Monde.

II. Les Diſpoſitions ou les Préparations qui nt précédé.

III Sa Perſonne & ſes Natures.

IV. Ses Offices ou ſes Charges.

V. Ses deux Etats, ſçavoir d'abaiſſement & exaltation.

DU PRINCIPE PAR lequel JESUS-CHRIST eſt venu au Monde.

CHAPITRE I.

Si Jeſus-Chriſt fût venu au Monde encore qu'Adam n'eût pas péché.

IL n'eſt pas néceſſaire de traiter ici la queſtion agitée entre les Scholaſtiques, ſçavoir ſi Jeſus-Chriſt fût venu au Monde encore qu'Adam n'eût point péché; car ſi on conſulte le ſens perpétuel de l'Evangile, on verra que Jeſus-Chriſt n'eſt venu que pour l'occaſion du péché & pour détruire les œuvres du Diable, à cauſe dequoi S. Paul le met en oppoſition avec Adam, l'appellant *le ſecond Adam*, & nous le repréſentant dans cette veuë comme le Chef d'un nouveau monde, d'où il s'enſuit qu'il n'eſt point venu par le principe de la Nature. Et quant à cette raiſon que quelques Scholaſtiques mettent en avant, ſavoir, que quand même l'homme n'eût point péché, Dieu eût voulu remplir ou employer tous les moyens poſſibles pour ſe communiquer à la creature, entre leſquels l'union hypoſtatique avec la nature humaine ſemble tenir le premier rang; d'où ils concluent que Jeſus-Chriſt n'eût pas laiſſé de venir au monde, quand même l'homme eût perſiſté dans ſon innocence. Cette raiſon-là, dis-je, me paroît frivole, parce qu'elle eſt établie ſur un principe non ſeulement douteux, mais évidemment faux, qui eſt que Dieu dans l'ordre de la Nature

e ſe communique à toutes les créatures de ıtes les maniéres poſſibles. Cette maxime eſt ıſſe ; Car Dieu n'eût pas donné à l'homme la ›ire & la félicité céleſte dans l'ordre de la Na-re, ni ne lui eût communiqué cet Eſprit d'im-ccabilité qu'il communique à ſes Saints dans le radis, ni celui de Perſevérance au bien qu'il mmunique aux fideles ſur la terre.

CHAPITRE II.

uel eſt ce Principe Surnaturel de la venuë de Jeſus-Chriſt.

L faut donc poſer pour fondement que Jeſus-Chriſt n'eſt pas venu au monde de la maniére ıe les autres hommes y viennent en vertu de tte parole du Createur, *fructifiez & multipliez*, ais qu'il y eſt venu par un Principe ſupérieur à Nature, & en vertu de cette autre parole, *La nence de la femme briſera la teſte du Serpent.* Mais ıel eſt ce Principe ſupérieur à la nature ? Tous s Théologiens conviennent que c'eſt un princi-e de franc arbitre & de liberté en Dieu, c'eſt-à-ire qu'il dépendoit de Dieu & de ſon bon plai-r d'envoyer ſon Fils au monde ou de ne le pas ıvoyer, & c'eſt à cela qu'il faut raporter le aſſage du Pſ. 40. *Tu n'as point pris plaiſir au ſacri-ce ni au gâteau, mais tu m'as percé les oreilles ; tu n'as ›int demandé d'Holocauſtes, adonc j'ay dit, il eſt :rit au rolle du Livre, Mon Dieu, j'ay pris plaiſir à ıire ta volonté.* Car cette volonté que Jeſus-Chriſt it dans cet Oracle qu'il a pris plaiſir de faire, eſt exécution des decrets de Dieu touchant la ré-lemption, qui ſont appellez *la volonté de Dieu* ›arce qu'ils étoient arbitraires. A cauſe dequoi

Saint Paul expliquant ce Paſſage, dit que *par cette volonté nous ſommes ſanctifiez, ſavoir par l'oblation une fois faite par Ieſus-Chriſt* Il faut encore raporter à cela même le Paſſage de Saint Paul 1. Cor, *Depuis qu'en la Sapience de Dieu le monde n'a point connu Dieu par ſapience, le bon-plaiſir de Dieu a été de ſauver les croyans par la folie de la Prédication.* Car quoi que d'abord il ſemble que ce terme de *bon-plaiſir* tombe ſur la maniére dont Dieu apelle les hommes ſous l'Evangile, ſavoir, par la prédication, ſi eſt-ce neantmoins, que quand on conſidére bien le but de Saint Paul, & la matiére dont il s'agit, on voit que ce bon-plaiſir regarde le ſalut que Dieu donne aux croyans par la prédication. En effet il oppoſe-là l'effet qu'a produit la Philoſophie humaine, qui eſt de perdre les hommes, au ſalut que Dieu a trouvé bon de faire produire à la prédication; de ſorte que raportant ce dernier au bon-plaiſir de Dieu, il eſt évident qu'il dépendoit de la liberté de Dieu, non de ſauver les hommes par la voye de la ſapience, ou par celle de la prédication, mais de les ſauver par la prédication, ou de les laiſſer périr par la voye de la ſapience. Cela méme paroît par le terme de *grace* qui eſt ſi ſouvent employé pour ſignifier l'Evangile, & par celui de *don Dieu* qui eſt auſſi employé pour ſignifier Jeſus-Chriſt. *La grace ſalutaire à tous hommes eſt clairement apparuë*. Tit. 2. *L'Enfant nous eſt né, le Fils nous a été donné.* Eſaïe 9. *Graces à Dieu de ſon inenarrable*, 2. Cor. 9. La choſe parle d'elle-même. Car aprés la chûte du genre-humain, puiſque nous nous trouvions tous enveloppez dans la condamnation & expoſez aux rigueurs de la Juſtice, il eſt manifeſte qu'il dépendoit uniquement du bon-plaiſir de Dieu de nous envoyer un Libérateur, & qu'il n'y avoit aucune néceſſité qui l'obligeât à cela. CH.

CHAPITRE III.

Il étoit arbitraire à Dieu d'envoyer Jeſus-Chriſt, ou ne le pas envoyer.

ON dira qu'il n'eſt pas difficile de comprendre que Dieu n'étoit obligé par aucune néſité à nous envoyer ſon Fils, mais qu'il ſemble contraire qu'il ne pouvoit pas nous l'envoyer; ù il s'enſuit qu'on ne ſauroit dire qu'il lui fût itraire de l'envoyer ou de ne pas l'envoyer. La tice étant une vertu naturelle & néceſſaire en eu, & l'homme étant devenu pécheur, il ne ible pas que Dieu pût s'empeſcher de perdre omme, ni qu'il fût en liberté de lui procurer délivrance. Je répons qu'il y a trois dégrez la Juſtice. Le premier eſt celui par lequel eu punit le péché, de quelque maniére que ce- e faſſe. Le ſecond eſt celui par lequel il punit itivement le péché en la perſonne de celui qui commis. Et le troiſiéme eſt celui par lequel eu, à cauſe des péchez qu'un homme a commis, réfuſe la communication de quelque lumiére érieure ou extérieure, ou de quelque ſecours el qu'il ſoit. Le premier de ces degrez eſt, non itraire, mais neceſſaire en Dieu. Car ce n'eſt re choſe que l'amour de la Sainteté, laquelle nme chacun voit eſt ſi eſſentielle à la Divinité, il n'eſt pas poſſible de concevoir Dieu ſans cette our: Mais quant au ſecond & au troiſiéme dé-, il eſt certain qu'ils ſont arbitraires en Dieu, ſt-à-dire que pourvû que le péché ſoit puni, & e l'amour infinie qu'il a pour la Sainteté de- ure en ſon entier ſans recevoir ni bréche ébranlement, il lui eſt arbitraire de punir le

pécheur, ou de ne le point punir, de le ſecourir, ou de ne le point ſecourir, de lui accorder ſes lumiéres, ou de ne les lui point accorder. Comme donc cette amour de la Sainteté demandoit néceſſairement la punition du crime, & que le crime ſe pouvoit punir ou en la perſonne de celui qui l'avoit commis, ou en la perſonne d'un autre, il lui a été arbitraire d'envoyer ſon Fils au monde, ou de ne le pas envoyer.

CHAPITRE IV.

Si le crime d'une perſonne peut étre puni en la perſonne d'un autre.

MAis, dira-t-on, puiſque l'ordre de la Nature attribuë à châque perſonne ſon action, & par conſéquent ſon crime ou ſon péché, ſans qu'il ſe puiſſe communiquer ou dévenir l'action d'un autre homme, les actions ne pouvant étre dans le commerce, ne faut-il pas auſſi néceſſairement dire, que ce même ordre de la Nature attribuë la peine de châque action criminelle préciſément à la perſonne qui l'a commiſe; ainſi il n'eſt pas poſſible que le péché ſoit puni en la perſonne d'un autre qui ne l'a point commis, ſans que cet ordre ſoit violé, ce que Dieu ne peut faire à moins que de ſe rénier ſoy-même, ce qu'on ne peut dire ſans blaſphéme. Je répons qu'il faut concevoir dans l'ordre naturel deux dégrez, l'un eſt le premier & fondamental établiſſement de la nature des choſes avec leurs rélations & liaiſons. Le ſecond eſt un ordre qui regarde plûtôt l'état des choſes que leur premier établiſſement. Le premier degré eſt inviolable, il ne ſauroit étre changé, parce qu'il a ſon fondement dans l'eſſence même

même de Dieu, qui eſt le premier Exemplaire, ou ſi vous voulez le premier Original de toutes choſes; mais quant au ſecond il eſt certain qu'il eſt muable, & qu'il ſe change en effet, ſoit en mal ſoit en bien, ſelon que la Sageſſe Divine trouve bon, ou de le faire ou de le permettre. On peut éclaircir cela par des exemples. Et 1. dans l'ordre des choſes Phyſiques, le premier établiſſement naturel de la Nature humaine demande qu'elle ſoit compoſée de corps & d'ame, de matiére & de forme, d'eſprit & de chair. Le ſecond établiſſement qui regarde plus l'état de la Nature humaine, que la Nature humaine elle-même, demande que le corps ait tous ſes organes intérieurs & extérieurs, diſpoſez d'une telle maniére, qu'il ait deux mains, deux bras, deux pieds, qu'il ait chaque partie dans une telle & telle ſituation; ce premier établiſſement eſt immuable, & Dieu luy-même n'y peut rien changer, mais le ſecond eſt muable ſans doute. & en bien & en mal, & c'eſt de ce changement d'où procedent les monſtres, ou les Heros. 2. Le premier établiſſement naturel du monde eſt d'étre compoſé de pluſieurs créatures toutes dépendantes de la Providence Divine, & les raiſonnables d'entr'elles ſujettes, de droit, aux Loix du Createur. Le ſecond établiſſement qui regarde l'état naturel du monde, plûtôt que ſon eſſence eſt que les creatures raiſonnables ſe ſoûmettent de fait, non ſeulement aux ordres de la Providence Divine, mais auſſi à ſes Loix, & qu'elles ayent toutes les inclinations portées à cela. Le premier établiſſement eſt inviolable & Dieu luy-même n'en ſauroit diſpenſer, mais le ſecond a été changé, comme l'expérience nous l'a fait voir. Sur ce fondement je dis que le premier établiſſement naturel de la Juſtice, & ſon premier

ordre qui fait ſon eſſence eſt que le péché ſoit puni, que l'action criminelle ne ſoit jamais ni approuvée, ni négligée, ni tenuë pour indifférente, ni tolérée. Mais le ſecond établiſſement qui regarde l'état naturel de la Juſtice, & non ſon eſſence, eſt que le péché ou l'action criminelle ſoit vangée & punie en la perſonne même qui l'a commiſe. Le premier établiſſement eſt que l'action mauvaiſe ſoit odieuſe & puniſſable. Le ſecond qu'elle ſoit puniſſable dans la perſonne à qui elle appartient, c'eſt-à-dire, dans la perſonne qui l'a commiſe. C'eſt ce premier établiſſement que Dieu ne ſauroit changer, parce qu'il ne ſauroit ceſſer d'être Juſte; mais quand au ſecond il le peut, parce qu'il ne regarde que l'état naturel de la Juſtice & non ſon eſſence, comme il paroît par cette raiſon. C'eſt que toute l'idée de l'amour de la Sainteté & de la haine du péché qui fait l'eſſence de la Juſtice, demeure en ſon entier, encore que le péché ſoit puni dans une autre perſonne que celle qui l'a commis; comme toute l'eſſence de la nature humaine demeure en ſon entier bien que le corps ſoit monſtrueux en quelqu'une de ſes parties, ou qu'il ſoit élevé à une perfection au deſſus de la régle commune.

CHAPITRE V.

Quelles raiſons Dieu a euës d'envoyer ſon Fils au monde.

CEpendant quoi que nous diſions que l'envoi de Jeſus-Chriſt au monde étoit arbitraire à Dieu, il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'il n'ait été meu à cela par aucune raiſon de ſageſſe ou de miſéricorde. Mais il faut dire 1. qu'il y a trois ſortes d'attributs en Dieu. Les uns ont les raiſons

raiſons de leurs exercices dans la qualité de leur objet, & telle eſt par exemple la Juſtice, laquelle ayant pour objet le péché, tire de la nature même de ſon objet les raiſons de ſon action, & à l'égard de ces attributs qui ſont néceſſaires, Dieu luy-même ne s'en peut diſpenſer ; parce que s'il s'en diſpenſoit, il violeroit la rélation naturelle & eſſentielle qui eſt entre lui & un tel objet. On peut dire la même choſe de ſa bonté envers une créature innocente. Car quoi qu'abſolument parlant il ne donne rien à la créature en quelque état qu'elle ſoit, à cauſe de ſa ſouveraine & infinie Majeſté qui l'éleve au deſſus d'elle, ſi eſt-ce pourtant qu'il y a un raport & une rélation inviolable entre la Sainteté de la créature & Dieu, qui fait que Dieu ne peut jamais ni la condamner, ni s'empécher même de l'aprouver, & par conſéquent de la bénir. La ſeconde ſorte d'attributs que nous concevons en Dieu, eſt de ceux dont à la vérité on peut rendre quelque raiſon, mais cette raiſon ne ſe tire point de leur objet, elle ſe tire immédiatement & uniquement de Dieu même. Tels ſont ſes attributs par leſquels Dieu a fait le monde, qui ſont ſa bonté, ſa ſageſſe & ſa puiſſance, il ne faut point douter qu'il n'y ait eu des raiſons qui ont meu Dieu à leur exercice dans l'œuvre de l'Vnivers, mais ces raiſons ne pouvoient pas venir de l'objet, puis qu'il n'étoit point encore, elles ne peuvent étre priſes que de Dieu même qui a eu inclination à ſe communiquer, & à déployer au dehors les merveilles de ſa puiſſance & de ſa ſageſſe. Ces ſortes d'attributs ſont appellez arbitraires à l'égard de leur objet, parce que leur objet ne contribuë rien qui les engage ou qui les détermine à l'action. La troiſiéme ſorte d'attributs ſont ceux dont on ne peut rendre aucune raiſon ni de la part de la

créa-

créature, ni de la part de Dieu même, n'y ayant rien qui les détermine à l'action que le ſeul bon-plaiſir. Telle eſt la miſéricorde par laquelle Dieu élit les hommes à la Foy, & la volonté par laquelle il endurcit les autres, c'eſt-à-dire, qui les réprouve. Telle eſt la grace par laquelle il diſtribuë les vocations particuliéres, comme celle de Bethſaléel & d'Aoliab pour la conſtruction du Tabernacle, celle de Moïſe & des Prophétes, celle des Apôtres, & en général de tous ceux qui ſont appellez de Dieu pour quelque grande œuvre, & nous y pouvons mettre auſſi la vocation de la poſtérité de Jacob pour l'Alliance de Dieu & la poſſeſſion de la terre de Canaan. Toutes ces ſortes de graces ſont tellement arbitraires qu'on n'en ſauroit donner autre raiſon, que le ſeul bon-plaiſir de Dieu qui ſe détermine luy-même; & de là vient que quand on en parle on a accoûtumé de marquer cette différence entre l'amour de Dieu & celle des hommes, ſavoir que celle des hommes ſuppoſe ſon objet, car avant que nous aimions quelqu'un, il faut qu'il ſoit aimable, ou qu'on le ſuppoſe tel, au lieu que l'amour de Dieu ne le ſuppoſe point, mais le fait, car c'eſt ſa grace & ſon élection qui met en nous toutes les bonnes qualitez que nous pouvons avoir.

Sur cette diſtinction il faut dire que le principe par lequel Jeſus-Chriſt eſt venu au monde eſt un attribut de la ſeconde ſorte. Il n'a pas été tellement arbitraire en Dieu de l'envoyer ou de ne le pas envoyer, qu'il n'y ait eu quelques raiſons qui l'ont meu à le donner plûtôt qu'à le refuſer; mais ces raiſons ne ſont pas priſes de la créature, puis qu'il n'y avoit en nous que péché & malédiction, & ainſi à cet égard cet envoi a été arbitraire. Elles ſont priſes de Dieu même, car

autant

autant qu'il nous eſt permis de le concevoir par l'événement, Dieu 1. a voulu qu'il y eût non ſeulement entre les Anges, mais auſſi entre les hommes un objet perpétuel de ſon amour; Or tout le genre humain étant envelopé dans le péché du premier homme, il étoit impoſſible que les hommes fuſſent en aucune maniére l'objet de l'amour de Dieu, ſi Dieu ne leur eût procuré un Rédempteur. 2. Dieu a voulu relever la gloire de ſa ſageſſe d'une maniére plus illuſtre qu'elle n'avoit paru dans la création de l'Univers. Car dans la création de l'Univers la ſageſſe de Dieu reluit, en ce qu'il a donné à châque choſe des inclinations proportionnées à la fin pour laquelle elles ſont deſtinées, & aux effets qu'il en veut tirer. Mais dans la Grace cette même ſageſſe reluit en ce qu'il deſtine des choſes à des fins, & leur fait produire des effets avec leſquels non ſeulement elles paroiſſent n'avoir nulle proportion, mais qui ſemblent même leur être tout-à-fait contraires. Ainſi au lieu que la Croix eſt le dernier degré de l'ignominie, Dieu en a fait le chemin de la gloire; Au lieu que la Virginité eſt un principe infécond, Dieu s'en eſt ſervi pour mettre ſon Fils au monde, & pour peupler le Ciel par ſon miniſtére. Au lieu que la foibleſſe eſt la voye ordinaire par laquelle on ſuccombe ſous la victoire des ennemis, Dieu en a fait le moyen admirable des triomphes de Jeſus-Chriſt, ſelon que Saint Paul le dit, Col. 2. *que Ieſus-Chriſt a dépoüillé les Principautez & les Puiſſances, triomphant d'elles en la Croix.* Au lieu que la mort rompt la liaiſon du pére avec ſes enfans, Dieu en a fait au contraire l'unique moyen par lequel Jeſus-Chriſt nous a myſtiquement engendrez à Dieu, ſelon ce que dit Eſaïe, *qu'aprés qu'il aura mis ſon ame en oblation*

pour

pour le péché, il ſe verra de la poſtérité, il prolongera ſes jours, & le bon-plaiſir de l'Eternel proſpérera en ſa main. Eſ. 53. 3. Dieu a voulu relever la gloire de ſa puiſſance au de-là de ce qu'elle avoit paru dans l'œconomie de la Nature. Dans la Nature il avoit tiré un homme du limon de la terre, & l'avoit fait ſortir du ſein de la poudre beau & pompeux, comme il fait ſortir tous les jours le Soleil de ſon cabinet. Mais dans la Grace il a tiré le nouvel homme du ſein des Enfers, il le fait ſortir du ſein de l'abyſme mille fois plus pompeux & plus rayonnant de gloire que le Soleil, ni que le premier homme. Dans la Nature Dieu avoit par un art admirable trouvé le moyen d'unir l'eſprit avec la chair, en ſoufflant dans cette poignée de terre dont il fit le corps d'Adam, une reſpiration de vie. Mais dans la Grace il a trouvé le ſecret d'unir enſemble en l'unité d'une même Perſonne, le Créateur avec la créature, la Nature Divine avec l'humaine, l'Eſprit éternel avec le corps; de ſorte qu'en la Nature on avoit dit ſimplement, *La poudre a été faite chair*, & *la chair a été faite en ame vivante.* Dans la Grace on dit, *la Parole a été faite chair*, & *celui qui étoit en forme de Dieu ne réputant point rapine d'être égal à Dieu, a pris la forme de Serviteur.* Dans la Nature, les Anges avoient admiré la puiſſance de Dieu quand il tira une femme du côté d'un homme dormant; mais dans la Grace ils ont vû avec une admiration plus grande ſortir une Egliſe du côté d'un homme mourant. 4. Dieu a voulu relever la gloire de ſa bonté au deſſus de ce qu'elle avoit paru dans l'œconomie du monde. Car dans la Création Dieu avoit été aſſez bon pour produire les créatures du néant, & l'on peut dire qu'il les avoit aimées avant qu'elles fuſſent. Mais dans la Grace

il

il a produit la nouvelle créature de quelque choſe de pis que le néant, je veux dire du ſein de la rebellion & de la révolte, & l'on peut dire qu'il l'a aymée non ſeulement quand elle n'étoit pas aymable, mais lors même qu'elle étoit l'objet de ſa haine, & lors-même qu'elle le haïſſoit. *Dieu*, dit Saint Paul, *recommande du tout ſa dilection envers nous, en ce que lors que nous n'étions que pécheurs Chriſt eſt mort pour nous.* Rom. 5. Dans la création Dieu fit paroître ſa bonté ſur l'homme innocent, il luy donna la domination de ſes œuvres, & le mit dans un paradis de délices. Mais dans la Grace Dieu a porté cette bonté juſqu'à nous pardonner nos crimes, à faire de miſerables pécheurs des heritiers de ſon Royaume, & à les élever à la poſſeſſion d'un Paradis céleſte & éternel. 6. Il a voulu par ce moyen porter les vertus de l'homme, dans leſquelles conſiſte ſon image, à un degré plus glorieux & plus illuſtre mille fois qu'il ne les luy avoit données dans l'état de ſon innocence; car combien plus forte eſt la reconnoiſſance qu'un homme pécheur à pour ſon Dieu qui la racheté, & qui l'a adopté, que celle qu'Adam avoit pour le même Dieu qui l'avoit créé; combien plus puiſſante & plus vive eſt l'amour que le ſang de Jeſus-Chriſt & l'adoption de la miſericorde nous inſpire, que celle qu'inſpiroit à Adam la terre dont il avoit été pris, & les créatures dont il avoit été fait le Maître. Combie plus tendre & plus inviolable eſt l'amour de la vertu & de la ſainteté que la repentance nous donne aprés le crime, que celle que l'innocence communiquoit au premier homme. Combien plus profonde eſt l'humilité d'un homme qui s'aneantit aux pieds de la Juſtice Divine, & qui couvre ſa face de honte & de confuſion, ſe condamnant ſoy-

ſoy-même, & s'ouvrant l'Enfer à ſoy-même, que celle que la poudre ou le néant dont Adam avoit été tiré & la baſſeſſe de ſa condition luy pouvoit communiquer. Combien plus forte, conſtante & inviolable eſt la Sainteté que le Saint Eſprit forme en nous, qu'il y ſoûtient luy-même, & pour laquelle Jeſus-Chriſt intercede dans le Ciel, que celle qu'Adam avoit reçuë, & qui avoit été laiſſée dans la main de ſon conſeil. 7. Il n'a pas voulu que le Démon triomphât de la corruption. qu'il avoit apportée ſur l'ouvrage de la création Car quoi que les jugemens de la Juſtice Divine l'empêchaſſent d'inſulter, ni de ſe glorifier de ce qu'il avoit fait en remportant ſa funeſte victoire ſur l'homme, ſi eſt-ce néantmoins qu'en quelque maniére il pouvoit ſe glorifier d'avoir arrêté le cours de la bonté de Dieu vers ſa créature, & pouvoit inſulter ſur la créature elle-même qu'il avoit détruite. Dieu donc a voulu confondre cet ennemi, de la même maniére qu'il confondit autrefois Nebucadnetzar & ſes Babyloniens qui avoyent détruit le premier Temple, en en relevant les maſures, ou pour mieux dire, en bâtiſſant ſur les premiers fondemens une deuxiéme maiſon qui fût plus glorieuſe que la premiére, ſelon l'Oracle du Prophéte Aggée. *La gloire de cette deuxiéme maiſon ſera plus grande que celle de la premiére.* Car nous pouvons fort bien appliquer cette Prophétie au ſujet que nous traitons. La gloire du nouveau monde, de ce ſecond Temple de Dieu, rebâti par Jeſus-Chriſt, a été mille fois plus grande que celle du premier, & le Démon a vû naître de ſa malice, ſa honte & ſa confuſion; & l'Empire qu'il avoit uſurpé ſur les œuvres de Dieu, n'a ſervi qu'à le couvrir d'opprobre & à rendre plus peſantes les chaînes de ſa ſervitude.

CH.

CHAPITRE VI.

Si ces raiſons obligeoyent Dieu à nous envoyer ſon Fils.

VOila à peu-prés les raiſons qui ont meu Dieu à envoyer Jeus-Chriſt au monde. Mais quoi qu'elles nous paroiſſent ſolides & importantes, il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'elles fuſſent ſi néceſſaires à l'égard de Dieu, qu'il ne peût s'empêcher de les ſuivte, ni qu'elles le déterminaſſent d'une telle maniére qu'il lui fût néceſſaire d'envoyer ſon Fils, car toutes ces raiſons ſont priſes de la gloire externe de Dieu & de l'éxercice de de ſes vertus au dehors. Or Dieu n'a nullement beſoin de cette gloire externe, étant ſouvérainement parfait, & ſouvérainement heureux en la poſſeſſion de ſoy-même; d'où il s'enſuit que non ſeulement l'envoy de Jeſus-Chriſt étoit arbitraire à Dieu à nôtre égard, c'eſt-à-dire, qu'il n'y avoit rien en nous qui le meût à cela, mais il étoit auſſi arbitraire à l'égard de Dieu, c'eſt-à-dire, que les raiſons priſes de lui-même qui l'y induiſoient, n'étoyent point des raiſons néceſſaires, parce que comme je viens de le dire, elles étoyent toutes priſes de ſa gloire extérieure, de laquelle certainement Dieu n'a que faire pour être heureux & parfait, & pour laquelle on peut bien dire que toutes les créatures ſont faites & deſtinées, comme pour leur fin. Mais on ne peut pas dire le-même de ſes attributs, car à proprement parler Dieu eſt une Eſſence néceſſaire qui n'eſt deſtinée à aucune fin, mais qui eſt fin à ſoy-même. Ainſi à tous égards il dépendoit de ſon pur bon-

bon-plaiſir de nous envoyer Jeſus-Chriſt, ou de ne le pas envoyer, ce qui reléve d'autant plus ſon amour envers nous, & rend infinie nôtre obligation.

CHAPITRE VII.

Si ſuppoſé que Dieu nous voulût ſauver, il le pouvoit faire ſans envoyer ſon Fils.

CE que nous diſons de l'envoy de Jeſus-Chriſt qu'il a été arbitraire à Dieu, doit être entendu à l'égard de la premiére grace qui nous la donné, c'eſt-à-dire, de la volonté que Dieu a eu de nous racheter, laquelle a été une volonté de bon-plaiſir. Mais ſi on ſupoſe une fois cette volonté, il faut reconnoître en même-tems qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour l'executer, je veux dire pour opérer la rédemption du genre humain que l'envoy de Jeſus-Chriſt; & de cette ſorte, cet envoy, lequel étant conſideré abſolument eſt arbitraire, devient néceſſaire ſur la ſuppoſition du décret de nous ſauver ou de nous rendre le ſalut poſſible.

Mais quoy, dira-t-on, Dieu ne pouvoit-il pas nous ſauver par le ſimple exercice de ſa miſéricorde, en nous pardonnant nos péchez ſans ſatisfaction. Je répons que cela étoit abſolument impoſſible. 1. Parce que la Juſtice eſt une vertu naturelle & eſſentielle en Dieu, laquelle ne fait point ſon objet, mais le ſuppoſe, & de l'exercice de laquelle Dieu ne ſe peut diſpenſer à moins que de violer ſa propre eſſence, ce qui ne ſe peut dire ſans blaſphéme. Les Sociniens voyant bien la force de cette raiſon, ont été pour l'éluder aſſez té-

téméraires pour nier le fondement ſur lequel elle s'établit; ſavoir, que la Juſtice ſoit une vertu naturelle & eſſentielle en Dieu ; au contraire, ils veulent que la miſéricorde lui ſoit eſſentielle, & la Juſtice arbitraire. Mais cette erreur ſe réfute facilement, ſi on conſidére ce que c'eſt que la Juſtice en Dieu, ſavoir que c'eſt une haine contre le péché, & une volonté de le punir & de conſerver la rélation qui eſt entre le crime & la peine. Or cette haine du péché, & cette volonté de le punir naiſt néceſſairement & eſſentiellement de l'amour de la ſainteté, & de la volonté de maintenir la rélation qui eſt entre la ſainteté & la félicité. Et qui eſt-ce qui ne voit que l'amour de la ſainteté, & le déſir de conſerver la rélation qu'elle a avec la félicité, eſt ſi eſſentiel à Dieu, qu'il n'eſt pas poſſible de former l'idée de la Divinité ſans concevoir diſtinctement cette vertu? Il n'eſt donc pas poſſible que la Juſtice, qui n'eſt autre choſe que la haine du crime, & la volonté de conſerver la rélation qu'elle a avec la peine, ne ſoit eſſentielle à la Divinité. Il faut concevoir ces quatre choſes en Dieu. 1. L'amour de la Sainteté. 2. La volonté de maintenir la rélation qu'elle a avec la félicité. 3. La haine du péché. 4. La volonté de garder la rélation qu'il a avec la peine. De ces quatre choſes, il eſt évident que la deuxiéme naiſt néceſſairement de la premiére. Il eſt donc par conſéquent évident que la quatriéme, naiſt de la troiſiéme. Or la troiſiéme naiſt néceſſairement de la premiére, ou pour mieux dire, la troiſiéme & la premiére ne ſont qu'une même choſe, & elles ſont toutes deux ſi eſſentielles à Dieu qu'il n'eſt pas poſſible de concevoir Dieu ſans elles; la deuxiéme donc & la quatriéme lui ſont de même eſſentielles, & il ne les ſauroit

violer ſans ſe renier ſoy-même, ce qui eſt impie.

Une deuxiéme raiſon de cela même peut-être priſe de ce que Dieu eſt eſſentiellement le Souvérain Magiſtrat du Monde, & par conſéquent le Protecteur de l'ordre, & le Vangeur du droit & de l'équité. Il n'eſt donc pas poſſible qu'il n'exerce ſa Juſtice, & par conſéquent qu'il ne puniſſe le crime, puis qu'un crime n'eſt autte choſe que la violation de l'ordre naturel dans lequel les choſes doivent être, & la tranſgreſſion des loix éternelles. Un Magiſtrat peut-être conſidéré, ou comme perſonne privée, ou comme Magiſtrat. En cette premiére qualité, il peut-être offenſé & avoir du reſſentiment pour les injures qu'on lui fait, il peut auſſi recevoir du dommage en ſa perſonne & en ſes biens, & en déſirer la réparation, il peut encore avoir de la haine contre quelqu'un ſans ſujet, & être ſurpris de quelque paſſion violente, & par tous ces principes il ſe peut faire qu'il procurera du mal à autrui. Mais il ſe peut faire auſſi qu'il ne leur en procurera pas, car il eſt le Maître de ſes biens, & peut quitter le dommage qu'il a reçu à l'égard de ſa perſonne; il eſt auſſi le Maître de ſes droits, & il peut relâcher la réparation des injures qu'il a ſouffertes, il peut changer ſa haine & reprimer ſa paſſion. Mais comme Magiſtrat il eſt lié par les loix dont il eſt le défenſeur & l'exécuteur, il n'en eſt point le Maître, & il ne dépend nullement de lui de ſouffrir qu'elles ſoyent impunément violées. L'ordre naturel des choſes étant que la peine ſoit jointe au crime, il ne ſauroit changer cet ordre ni laiſſer le crime impuni. Pour appliquer cet exemple à Dieu, je dis que Dieu peut-être conſidéré, ou comme une Perſonne particuliére, ou comme le Souvé-

rain

verain Magiſtrat du Monde. En qualité de Perſonne particuliére, il n'eſt pas capable de haine capricieuſe ni mal-fondée, ni de paſſion témeraire ou violente, il ne peut auſſi recevoir aucun dommage ni en lui-même ni en ſes biens, *Car comme nôtre bien ne va pas juſqu'à lui*, ſuivant ce que le Prophéte dit Pſ. 16. nôtre mal n'y va pas auſſi, il eſt élevé au deſſus des atteintes des créatures, il peut recevoir des outrages ou des injures à l'égard de ſa gloire extérieure, & à cet égard on le peut conſidérer comme une Partie offenſée qui pourroit peut-être relâcher de ſes droits; puiſqu'il en eſt abſolument le Maître. Mais ce n'eſt pas en cette qualité que Dieu exerce ſa Juſtice, il le fait comme Souverain Magiſtrat, comme Vangeur de l'ordre, & Protecteur ſouverain de l'équité; Mais, direz-vous, cet ordre lui-même & cette équité ne doit-elle pas être miſe au nombre des créatures, puis-que ce n'eſt que la naturelle rélation que les choſes ont entre elles? Or de là il s'enſuit que Dieu en eſt le Maître, qu'il le peut changer comme bon lui ſemble, & par conſéquent l'ordre même qui porte la liaiſon de la peine avec le crime n'eſt pas une choſe inviolable à Dieu. Je répons que ceux qui prénnent la volonté de Dieu pour la premiére & fondamentale régle de l'établiſſement de l'ordre, & qui ne reconnoiſſent rien de premier ou de radical, ſi j'oſe parler ainſi, que le ſeul bon-plaiſir de Dieu qui a fait la vertu, vertu, & le vice, vice; qui a établi la liaiſon du bien Phyſique avec le bien Moral, & du mal Phyſique avec le mal Moral, lui étant libre de faire une autre diſpoſition, ceux-là dis-je, ne ſe ſauroyent empêcher d'avoüer que Dieu eſt le Maître des Loix, & qu'il dépend uniquement de lui de les changer, de les obſerver ou de ne les pas

obſerver, de les relâcher ou de les executer à la rigueur; d'où il s'enſuit néceſſairement que Dieu pouvoit pardonner ſon péché à l'homme ſans aucune ſatisfaction. Il s'enſuit de la même quelque choſe de plus étrange, car on en pourroit fort bien conclure que Dieu pouvoit couronner le crime de l'homme de toutes ſes bénédictions, & faire que ſon péché, ſa des-obéiſſance, & ſa revolte fût deſormais conſidérée comme une belle vertu. On en peut auſſi conclurre que Dieu pouvoit établir cet ordre, que la créature fût obligée de le haïr, de le blaſphémer, d'être ingrate & méconnoiſſante envers lui, & ſi vous voulez encore, on en peut conclurre que Dieu pouvoit décharger la créature de toute obligation, la rendre Maîtreſſe d'elle-même, & lui élever un Trône & une Autorité, non ſeulement ſur toutes les créatures de Dieu, mais auſſi ſur Dieu même. Je dis que toutes ces conſéquences ſuivent néceſſairement du principe de ces gens-là, car ſi la premiére, radicale & fondamentale régle d'où l'ordre dépend, n'eſt autre choſe que la ſimple volonté & le bon plaiſir de Dieu, comme il lui a été arbitraire d'établir l'ordre que nous voyons, il lui étoit arbitraire auſſi d'en établir un autre quel qu'il fût, ou de n'en établir point du tout, ou d'établir le deſordre en la place de l'ordre, & en ce cas, ce que nous appellons aujourd'hui deſordre eût été le véritable ordre. Mais il n'eſt pas difficile de comprendre que ce principe non ſeulement eſt faux, mais auſſi tres-pernicieux, induiſant les hommes à mépriſer la différence du vice & de la vertu comme une différence capricieuſe, établie ſans raiſon & ſans néceſſité, les portant a murmurer contre Dieu & contre ſa Juſtice, & jettant toutes choſes dans une épouvantable confuſion.

Il

Il eſt donc certain que la premiére & fondamentale régle de l'ordre n'eſt pas le bon-plaiſir de Dieu, ni aucune choſe arbitraire ou muable. Qu'elle eſt-elle donc, direz-vous, faut-il concevoir pour cela quelque choſe de coéternel à Dieu qui ne dépendiſt point de lui, & dont au contraire il dépendroit? Combien peu différeroit cela du Deſtin des Stoïciens? Non, il ne faut rien concevoir de coéternel à Dieu différent de lui-même; Mais il faut dire que cette premiére & fondamentale régle de l'ordre, eſt l'eſſence même & la nature de la Divinité, conſiderée à l'égard de ſes propriétez morales; or comme il ſeroit abſurde & impie de dire que l'eſſence de Dieu lui eſt arbitraire, c'eſt-à-dire, qu'il dépend de ſon bon-plaiſir d'être tel ou de ne l'être pas, puis qu'à ce conte, il dépendroit de Dieu d'être Dieu ou de ne le pas être; & qu'ainſi on concevroit en lui une Divinité muable & flexible à toutes ſortes de formes, il eſt auſſi abſurde & impie de dire, qu'il dépend de la pure liberté de Dieu ou de ſon bon-plaiſir de garder ou de rompre cet ordre naturel, qui porte la liaiſon de la peine & du crime, du mal Phyſique & du mal Moral. Il faut donc regarder cet ordre comme une choſe inviolable, conſtante & incapable de recevoir aucun changement, comme étant établi ſur un fondement fixe, ferme & néceſſaire, ſavoir les vertus morales qui ſont eſſentielles à la Divinité. Dieu donc en qualité de Magiſtat Souverain étant Protecteur & Vangeur de cet ordre, ne peut qu'il n'exerce une juſtice incapable de changement, une juſtice qui lui impoſe une néceſſité, & par conſéquent de laquelle il ne ſe peut nullement diſpenſer. Mais, direz-vous, n'eſt-ce pas une choſe choquante de s'imaginer qu'il y a quelque choſe qui impoſe néceſ-

ſité à Dieu, qui eſt revêtu d'une Majeſté infinie, & qui eſt au deſſus de tout? Je répons que ſi on concevoit que cette néceſſité lui eſt impoſée par quelque choſe hors de lui, il y auroit de l'impiété dans cette penſée, mais on conçoit que cette néceſſité ne vient que de ſa Nature-même, & bien loin que ce ſoit une imperfection en Dieu d'être néceſſairement tel qu'il eſt, & d'avoir une Nature & une Eſſence inviolable à lui-même, & nullement dépendante de ſon bon-plaiſir ou de ſon arbitre, qu'au contraire c'eſt ſa ſouveraine perfection, & la penſée oppoſée qui lui attribuë droit ſur ſa propre Nature, lui attribuë la derniére de toutes les imperfections, car elle n'établit en lui rien de fixe, non pas même ſon bon-plaiſir, ni ce prétendu droit de ſe faire ou deffaire comme bon lui ſemble, car ſi l'Eſſence Divine eſt ainſi muable, pourquoi ce prétendu droit ne le ſeroit-il pas auſſi? D'où viendroit que le principe d'inconſtance qui change tout, qui établit tout comme bon lui ſemble, ne ſe pourroit pas changer ſoi-même, & s'établir ou ſe détruire comme il lui plairoit, ce qui, comme chacun voit, ne ſe peut concevoir ſans extravagance? Mais, dira-t-on, quand on admettroit le principe, que Dieu exerce ſa juſtice contre les crimes en qualité de Souverain Magiſtrat du monde, bien loin qu'il s'en enſuivît que Dieu ne peut pardonner les péchez ſans ſatisfaction, que le contraire s'en enſuivroit néceſſairement; car la fin que ſe doit propoſer le Souverain Magiſtrat eſt la conſervation de la République, ſans laquelle l'ordre ni les loix ne ſervent de rien. C'eſt pourquoi les Juriſconſultes & les Politiques ont perpétuellement en la bouche cette maxime, *Salus Populi ſuprema lex eſto.* Quand donc il ne s'agit que de la ruïne de quelques particuliers,

ticuliers, il eſt certain que le Magiſtrat doit exercer la juſtice, parce que le bien public doit être préféré au bien particulier, & que la conſervation inviolable des Loix eſt préférable à la conſervation des particuliers.

——*Immedicabile vulnus*
Enſe recidendum eſt, ne pars ſincera trahatur.

Mais quand il s'agit de la deſtruction de tout le corps, alors le Souverain Magiſtrat ne peut plus exercer la juſtice, parce que les Loix ſe détruiroient elles-mêmes, ſi elles détruiſoient la République; ainſi en ce cas, les Loix doivent céder au ſalut de tout le corps, & le Magiſtrat doit accorder une amniſtie. Je répons qu'il y a de deux ſortes de Loix, les unes qui ſont faites pour la République, & non la République pour elles, les autres qui ne ſont pas faites pour la République, mais au contraire la République eſt faite pour elles. L'objection a lieu à l'égard des premiéres Loix, je l'avouë, mais je nie qu'elle ait lieu à l'égard des ſecondes; au contraire quand une République n'eſt faite que pour l'obſervation de certaines loix, ſi au lieu de les obſerver, elle les viole, les loix demandent juſtement & néceſſairement ſa ruïne, & le Souverain Magiſtrat qui n'en eſt pas le Maître, ne ſauroit préférer la conſervation d'une République criminelle, à la Majeſté ſacrée de ces loix. Or dans la matiére dont il s'agit, je dis que la République des Créatures a été faite pour l'obſervation des loix Divines, & non les loix Divines pour la conſervation de la République, car les Créatures ont la gloire de Dieu pour fin, c'eſt à cela qu'elles ſont deſti-

nées, & ſans cela Dieu ne les auroit jamais faites, & cette gloire de Dieu conſiſte en l'obſervation de ſes loix, ſans qu'on puiſſe dire que les loix Divines qui ſont un rayon des vertus morales qui ſont en Dieu, ou pour mieux dire, qui ne ſont que les vertus morales elles-mêmes, ayent les créatures pour fin, ni qu'elles y ſoient naturellement deſtinées. Je répons encore. 2. Qu'il y a deux ſortes de Magiſtrat Souvérain, l'un qui ne ſauroit détruire la République criminelle, ſans ſe détruire ſoi-même, ou ſans perdre abſolument la qualité de Magiſtrat Souvérain, ce qui éteindroit en lui toute ſa Majeſté, & le réduiroit à la qualité de ſimple particulier, ou du moins ſans diminuer beaucoup de l'éclat de Sa Majeſté, à proportion de ce corps de République qu'il détruiroit, & tels ſont les Roys de la Terre. Mais Dieu eſt un Magiſtrat Souverain d'une autre ſorte, car quand il auroit détruit généralement tous les hommes, il ne laiſſeroit pas de régner ſur les Anges, & ſur les créatures inanimées, & quand il auroit détruit univerſellement toutes les créatures, non ſeulement il ne laiſſeroit pas de ſubſiſter en lui-même, infiniment heureux & infiniment parfait, mais auſſi il pourroit quand il lui plairoit former de nouvelles créatures, & rétablir cette gloire externe qui pourtant ne lui eſt en aucune maniére néceſſaire, & qui n'augmente en rien le fonds & l'éclat intérieur de Sa Majeſté, car Dieu eſt ſuffiſant à ſoi-même. Ainſi il n'y a rien qui puiſſe émouvoir Dieu à pardonner aux hommes pécheurs ſans une préalable ſatisfaction.

A ces deux raiſons, que je viens de repréſenter, on en peut ajoûter une troiſiéme priſe de la vérité de la ſatisfaction elle-même. Car ſi Dieu pouvoit pardonner les péchez ſans ſatisfaction,

faction, il n'y a nulle apparence qu'il eût voulu ni soustraire aux hommes ce doux effet de sa miséricorde, ni envoyer son Fils au Monde, ni exiger de lui, comme il a fait, tout son sang pour le prix de nôtre rédemption. Dieu & la Nature, dit-on, ne font rien en vain. Mais comme la force de cette raison dépend de bien établir par l'Ecriture la vérité de la satisfaction, & que ce n'est pas ici le lieu d'en parler, nous passerons à d'autres choses.

CHAPITRE VIII.

Si Dieu ne pouvoit pas sauver les hommes par d'autres moyens que par la mort de son Fils.

ON fait encore icy une autre question; Savoir, si même en établissant la nécessité de la satisfaction, l'envoy de Jesus-Christ au Monde étoit nécessaire, c'est-à-dire, si la sagesse Divine ne pouvoit pas trouver d'autre moyen que celui de la mort du Fils de Dieu. Et il est vray que plusieurs qui reconnoissent le premier ne reconnoissent pas ce deuxiéme, ne croyant pas que nous devions donner de si étroites limites à la puissance & à la sagesse inépuisable de Dieu. J'avouë en effet que cette question me paroît trop curieuse, & que même elle me semble assez inutile, il nous suffit à mon avis de savoir que la sagesse de Dieu n'a pas employé actuellement d'autre moyen que celui-là, & que c'est en la seule mort de son Fils que Dieu a voulu rétablir son Alliance & sa communion avec les hommes, sans qu'il soit

ſoit beſoin d'aller chercher d'autres moyens poſſibles dans les profondeurs de la ſageſſe Divine. Je ne laiſſerai pourtant pas de dire que quand on examinera bien la nature dn péché de l'homme, & les droits de la Juſtice de Dieu, la ſacrée Majeſté des Loix éternelles, qui avoient été violées, & la neceſſité de réparer l'outrage qui avoit été fait aux perfections morales de Dieu, qui ſont la régle originale & fondamentale du devoir du Créateur, on trouvera que cette réparation ne ſe pouvoit faire par quelque ſatisfaction que ce fût, & qu'il en falloit une qui répondit à l'auguſte Majeſté de la ſainteté de Dieu, & par conſéquent qu'il la falloit d'un prix infini, ce qui ne ſe pouvoit trouver que dans une Perſonne d'une dignité infinie. La grandeur des outrages ſe meſure par la grandeur de l'objet qui le reçoit, & non par la qualité des perſonnes qui les font. Au contraire la grandeur d'une ſatisfaction ſe meſure par la dignité de la perſonne qui la fait, & non par la grandeur de celle qui la reçoit. D'où il s'enſuit que Dieu étant luy-même la Partie offenſée, non ſeulement entant que l'Autorité de ſa parole & de ſon commandement avoit été violée, & que ſon Alliance avec l'homme avoit été enfreinte, ſa bonté & ſa puiſſance mépriſées, mais entant que ſa Sainteté, qui eſt, ſi je l'oſe dire ainſi, ce qu'il y a de plus grand, de plus majeſtueux & de plus Divin en Dieu, avoit été outragée par le péché de l'homme, le péché eſt infini, & qu'il ne peut être expié que par une réparation infinie, qui réleve l'honneur & la gloire de la Sainteté à la proportion de ce qu'elle a été abaiſſée. Or cela étant ainſi, il paroît que la ſatisfaction ne pouvoit venir ni des Anges, ni des hommes, ni d'aucune créature, ni même de toutes les créatures jointes enſemble

enſemble, leur humilité au deſſous de Dieu ne pouvant jamais rélever ſa gloire au point que le crime l'avoit flétrie. Or n'y ayant hors des créatures que les trois Perſonnes de la Divinité, il ne ſembloit pas convenable à la ſageſſe de Dieu, que ce fût ni la premiere ni la troiſiéme qui donnaſſent cette ſatisfaction. Le Pére étant la premiere en ordre, il ſemble qu'il devoit plûtôt recevoir la ſatisfaction que la donner; Et le S. Eſprit étant la troiſiéme, l'application de la ſatisfaction ſemhloit lui apartenir, puis que cette application conſiſte dans des actes de puiſſance, & que la derniere choſe qui ſe déploye dans l'execution d'un ouvrage, c'eſt la puiſſance.

CHAPITRE IX.

Si Jeſus-Chriſt eſt venu au monde par un amour de Dieu envers les hommes.

IL paroît donc par ce que nous venons de dire juſqu'ici, de quelle maniére on doit entendre que l'envoi de Jeſus-Chriſt au monde a été arbitraire, & de quelle maniére auſſi il faut concevoir qu'il a été néceſſaire, & ainſi voilà déja le bon plaiſir de Dieu, ſa Juſtice & ſa Sageſſe qui ſont les principes de cet envoi. Mais ne le faut-il pas encore attribuer à ſon amour? Ouï ſans doute, puis que l'Ecriture dit en termes formels, *Que Dieu a tant aimé le Monde qu'il a donné ſon Fils, afin que quiconque croit en lui ne périſſe point, mais ait la vie éternelle*, Jean 3. 15. Mais comment, direz-vous, eſt-il poſſible que Jeſus-Chriſt ſoit venu au Monde par un principe d'amour, puis qu'il n'eſt venu que pour appaiſer la Iuſtice & la

colére

colére Divine émuë contre nous ? L'Ecriture nous enſeigne que Dieu ne nous aime qu'en Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire lors que nous ſommes en Ieſus-Chriſt, en qui nous lui ſommes agréables. N'eſt-ce donc pas une contradiction de dire que Dieu nous ait aimez avant que nous fuſſions en Ieſus-Chriſt, qu'il nous ait aimez avant que d'étre reconcilié avec nous, qu'il nous ait aimez avant que nous lui fuſſions agréables, car c'eſt néceſſairement ce qu'il faut dire, ſi l'amour de Dieu eſt le principe de l'envoi de ſon Fils au monde.

Pour répondre à cette dificulté, il faut diſtinguer trois dégrez d'amour de Dieu, que nous pouvons appeller *amour de bien-veillance*, *amour de bénéficence*, & *amour de complaiſance*. Ces termes ne ſont peut-étre pas tout-à-fait exacts, mais on s'en ſert pour la néceſſité de la diſtinction. L'amour que nous appellons de bien-veillance eſt cette premiére inclination que nous concevons en Dieu pour ſe rendre placable envers le genre humain, en établiſſant un nouveau droit, autre que celui de la Nature, qui ſe trouve violé. L'amour de bénéficence eſt celle par laquelle Dieu a réſolu de donner actuellement à quelques-uns des hommes, ſavoir nommément à tels & tels la force d'accomplir ce nouveau droit, par la ſoy & par la ſanctification. L'amour de complaiſance eſt celle par laquelle Dieu aime & approuve les perſonnes en qui il trouve déja la foy & la ſanctification. Cette derniere amour eſt celle de Dieu nôtre Pére qui nous juſtifie, en ſe déclarant appaiſé envers nous, & c'eſt avec raiſon qu'on l'appelle amour de complaiſance, parce que Dieu approuve nos perſonnes, & qu'elles lui ſont agréables. La ſeconde eſt l'amour de Dieu qui nous élit, afin

de

de nous donner les qualitez néceſſaires pour être de juſtes objets de ſon amour de complaiſance, & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on la nomme amour de bénéficence, parce que le fruit ou l'effet formel de cette amour conſiſte à nous communiquer actuellement ſon Saint Eſprit, & par ſon Saint Eſprit, la foy & la converſion qui ſont les plus grands bien-faits que nous puiſſions recevoir de Dieu, & d'où tous les autres dépendent. La premiére eſt celle par laquelle Dieu a voulu nous rendre ſon Salut & ſa reconciliation poſſibles, en introduiſant l'Evangile, ce nouveau droit de grace, que nous pouvons appeller une planche aprés nôtre naufrage, & elle n'eſt pas mal nommée amour de bien-veillance, parce qu'elle ſe conçoit ſous l'idée d'une ſimple émotion de miſéricorde, d'une ſimple compaſſion dont il a été touché pour nôtre miſére, & ſi vous voulez d'un ſimple déſir de ſe réconcilier avec nous. Cette diſtinction étant ainſi établie, il n'eſt pas difficile de répondre à l'objeſtion, car il eſt vrai que Dieu ne nous peut aimer de cette amour par laquelle les créatures lui ſont agréables, qu'il ne nous conſidére comme étant déja dans la Communion de Ieſus-Chriſt ſon Fils; c'eſt l'amour de Dieu actuellement appaiſé envers nous, or il n'eſt appaiſé que par la ſatisfaction de Ieſus-Chriſt qui nous eſt imputée par la foi. Si donc quelqu'un diſoit que Dieu eût aimé les hommes de cette troiſiéme eſpéce d'amour avant que de leur donner ſon Fils, il diroit une choſe tres-abſurde, mais c'eſt ce que nous ne diſons pas. Quant à l'amour de bénéficence j'avouë qu'elle ſuppoſe Ieſus-Chriſt déja envoyé, 1. Parce que Dieu ne nous aime de cette amour, que pour nous mettre en la Commnnion de Ieſus-Chriſt, ce qui ſuppoſe que Ieſus-Chriſt eſt déja.

2.

2. Parce que Dieu n'eſt émeu à nous aimer de cette amour, que par la conſidération & l'eſtime qu'il fait du mérite de Ieſus-Chriſt ſon Fils, lequel eſt trop grand pour pouvoir demeurer ſans application & ſans uſage. Dieu donc voyant que s'il ne donne ſon Saint Eſprit aux hommes, il n'y en aura pas un qui croye en ſon Fils, ni qui entre en ſa Communion, il eſt venu par là à élire un certain nombre de perſonnes, & à les aimer juſqu'à ce point de leur donner ſa grace pour les faire croire, & les rendre par le moyen de la foy les membres myſtiques du corps de ſon Fils, & c'eſt en ce ſens qu'il faut entendre ce que Saint Paul dit, Eph. 1. *Que Dieu nous a élûs en Ieſus-Chriſt avant la fondation des ſiécles*; c'eſt-à-dire, ou ſimplement qu'il nous a élûs pour nous mettre en Ieſus-Chriſt, nôtre communion avec lui étant le terme prochain de nôtre élection, ou bien qu'étant entré dans les intérêts de Ieſus-Chriſt ſon Fils, & ayant vû qu'il n'étoit pas convénable qu'il demeuraſt ſans fidéles, cette conſidération a été la cauſe motive de nôtre élection. Si quelqu'un diſoit que l'envoi de Ieſus-Chriſt au monde n'a pas précédé cette amour de bénéficence, mais qu'au contraire cette amour l'a précédé & qu'elle en eſt la cauſe; nous penſons qu'il y auroit dans cette opinion, quelque confuſion & quelque erreur qui ne compatiroit pas avec le texte de Saint Paul que je viens d'alleguer, ni avec le véritable ordre que la nature des choſes met entre les actes ou les decrets Divins. Auſſi ne le diſons nous pas, car nous rapportons uniquement l'envoi de Ieſus-Chriſt à ce premier degré d'amour que nous nommons amour de bien-veillance, que nous concevons comme un mouvement de compaſſion en Dieu, & un déſir de procurer les choſes néceſſaires pour ſe rendre

rendre placable envers nous, & pour ſe mettre en état de nous pouvoir pardonner, & de devenir nôtre ami. Or ce degré d'amour ſubſiſte fort bien avec une véritable haine, & il n'y a rien d'incompatible à dire, que pendant que nous étions encore les objets de la Iuſtice Divine, pendant que nous étions motts en nos fautes & en nos péchez, pendant que nous étions les ennemis de Dieu, Dieu a été touché de compaſſion envers nous juſqu'à ce point de nous vouloir procurer les moyens de nous réconcilier avec lui, & de nous rendre ſa communion poſſible. Il paroît de ce que je viens de dire que le juſte ordre dans lequel il faut ranger les decrets Divins, conſiſte à bien placer ces trois degrez d'amour. Car il faut mettre l'amour de bien-veillance la premiére, & en faire dépendre l'envoi de Ieſus-Chriſt au monde. Puis il faut mettre l'amour de bénéficence pour la ſeconde, & en faire dépendre nôtre élection à la foy & à la converſion. Et enfin il faut mettre pour la derniere l'amour de complaiſance, & en faire dépendre nôtre juſtification actuelle & nôtre ſalut. Si au contraire on renverſoit cet ordre, & que l'on conçût l'amour de complaiſance la premiere, en diſant que la premiere choſe que Dieu a faite a été d'avoir nos perſonnes agréables, de nous juſtifier, de nous donner le ſalut, & de revétir pour nous des entrailles de Pére, qu'enſuite de cela, il nous a donné Ieſus-Chriſt, & qu'enfin il nous a communiqué ſon Eſprit qui nous donne la foi en Ieſus-Chriſt. Ce ſeroit ſans doute introduire dans la Theologie une étrange confuſion. La confuſion ne ſeroit pas moindre, ſi on concevoit l'amour de bénéficence la premiere en Dieu, & qu'on s'imaginât que la premiere choſe que Dieu a faite a été de nous élire pour nous donner la foi, &

par

par la foi le ſalut, ou ce qui revient à un, pour nous donner le ſalut par le moyen de la foi, & qu'enſuite il a envoyé Ieſus-Chriſt au Monde pour être l'objet de nôtre foi, de ſorte qu'enfin il nous a aimez en lui, c'eſt-à-dire dans ſa communion, de ſon amour de complaiſance. Car il eſt vrai que cela ne s'ajuſte, ni avec les textes de l'Ecriture, ni avec la nature des choſes; Non avec les textes de l'Ecriture ſainte, où il eſt enſeigné formellement *que Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné ſon Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périſſe point, mais qu'il ait la vie éternelle.* Ce qui marque évidemment que cette amour qui a éte la cauſe de l'envoi de Ieſus-Chriſt, n'eſt point une amour reſtrainte à un certain nombre de perſonnes, comme elle le ſeroit ſans doute, ſi c'êtoit l'amour d'élection ou de bénéficence; mais que c'eſt au contraire une amour générale ou commune, qui ne diſtingue encore perſonne, mais qui appelle toutes ſortes de perſonnes à croire en Ieſus-Chriſt, c'eſt ce qui eſt marqué par le terme *de Monde*, & par cet autre terme *Quiconque*. En effet toutes ces propoſitions générales, comme celle que je viens d'alleguer, & celle de Saint Paul Rom. 1. *L'Evangile eſt la puiſſance de Dieu en ſalut à tout croyant*, & celle de Ioël, *quiconque invoquera le Nom du Seigneur ſera ſauvé*, & cette autre, *Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez & qu'ils viennent à la connoiſſance de la vérité*, & pluſieurs autres ſemblables, ne ſauroient être éludées, en diſant que l'Ecriture marque ſeulement là la vocation des Gentils, pour l'oppoſer à celle qui ſous la loi étoit reſtrainte aux Iſraëlites. Car il eſt vrai que l'Ecriture marque la vocation des Gentils auec les Iuifs, mais elle la marque non comme une vocation de quelques-uns ſimplement d'entre

d'entre les Gentils & les Iuifs, ſavoir les Elûs de l'un & l'autre peuple, ce qui ſeroit oppoſer une vocation reſtreinte avec un autre vocation reſtreinte, mais elle la marque comme une vocation générale, à cauſe dequoi ſouvent dans les Prophétes, la raiſon de cette vocation eſt priſe de ce que Dieu eſt le Créateur de tous. Pſ. 24. *La Terre appartient à l'Eternel, enſemble tout ce qui eſt en elle, la terre habitable, & ceux qui y habitent.* Pſ. 95. *Venez proſternons nous, enclinons nous devant l'Eternel qui nous a faits.* Pſ. 100. *Vous tous les habitans de la Terre, jettez des cris de réjoüiſſance à l'Eternel. Servez à l'Eternel avec allégreſſe, venez devant lui avec un chant de joye, connoiſſez que l'Eternel eſt Dieu, qui nous a faits, & ce ne ſommes pas nous, qui nous ſommes faits: nous ſommes ſon Peuple & le troupeau de ſa pâture.* Or cette raiſon fait voir que c'eſt une vocation qui appartient à tous les hommes. Auſſi eſt-il vrai que l'Evangile doit étre preſché indifféremment à tous, ſans s'informer s'ils ſont élûs ou reprouvez, & il ne ſerviroit de rien de dire que cette prédication indifférente à tous, vient de ce que les Prédicateurs ignorent les Decrets de la prédeſtination & de la reprobation; Car Jeſus-Chriſt luy-même qui ne les ignoroit pas l'a ainſi pratiquée, juſque-là même, qu'il a appellé au nombre de ſes Diſciples un Iudas, qui par la grandeur de ſes crimes peut étre regardé comme le Chef des reprouvez. Que ſi la prédication de l'Evangile, & la vocation extérieure à Ieſus-Chriſt regarde généralement & indifferemment tous les hommes, ſans diſtinction d'élûs & de reprouvez, il s'enſuit évidemment que l'amour par laquelle Ieſus-Chriſt a été envoyé au Monde, & enſuite de laquelle Ieſus-Chriſt eſt preſché,

n'eſt pas cette amour particuliere pour les élûs, mais une amour générale qui précéde cette diſtinction des hommes en élûs & reprouvez. C'eſt à mon avis en cette maniére qu'il faut prendre le terme de *monde* dans le paſſage du troiſiéme de S. Jean, *Dieu a tant aimé le monde.* Car *le monde* là ſignifie la Nature humaine, les hommes quels qu'ils ſoient, ſans aucune diſtinction, par oppoſition aux Anges tombez pour leſquels Jeſus-Chriſt n'eſt nullement envoyé, qui ne ſont point appellez à croire en lui, & à qui l'Evangile n'eſt nullement annoncé avec commandement de l'embraſſer.

Mais n'y a-t-il pas de l'inconvénient d'établir d'abord en Dieu une amour de bien-veillance, par laquelle il déſire de ſe mettre en état de placabilité, & de la faire générale pour tous les hommes, puis qu'enſuite il faut néceſſairement mettre en lui une haine particuliere à l'égard des reprouvez, leſquels il abandonne ſans leur vouloir procurer les autres moyens néceſſaires au ſalut. De cette maniére il ſemble que Dieu au commencement a aimé ces mêmes perſonnes, qu'enſuite il hait; qu'il a été émeu de compaſſion pour leurs miſéres, & qu'enſuite comme ſe retractant il les laiſſe dans leur mal-heur, & les fait étre les objets éternels de ſa Juſtice.

Je répons 1. que quand on concevroit en Dieu ce premier degré d'amour, & enſuite cet autre degré de haine qui fait la reprobation, quand dis-je on les concevroit nommément & déterminément à l'égard des mêmes perſonnes, il n'y auroit nul inconvénient, parce que les égards ſous leſquels nous concevons qu'il les conſidéroit ſeroient tres-différens; d'abord il les conſidéroit comme ayant violé la Loy naturelle, & comme étant

étant tombez dans le péché ſimplement, & du péché dans la miſére, & à cet égard il ſeroit émeu de compaſſion envers eux, & enſuite il les conſidéreroit comme des obſtinez & des endurcis qui rejetteroient ſa Grace offerte en Jeſus-Chriſt, & qui boucheroient leurs oreilles à la prédication de ſon Evangile, ſurquoi ſeroit fondée cette haïne & cette colére, d'où procéderoit la reprobation. Et en cela il n'y auroit rien ni d'incompatible, ni de choquant, rien qui ne s'accordât avec les idées de la droite raiſon,

Mais 2. Ie répons que quand nous concevons en Dieu cette premiére miſéricorde, par laquelle il veut ſe rendre placable envers les hommes, il faut néceſſairement la concevoir comme déterminée en ſon effet aux ſeuls fidéles d'entre les hommes; car dire, je veux être placable par le moyen de la foi, cela ne ſignifie autre choſe ſi ce n'eſt, je veux me rendre propice, & me mettre en état de pardonner à tous ceux qui croiront. De ſorte que ce degré même de miſéricorde ne regarde point nommément & diſtinctement toutes les perſonnes qui compoſent le genre humain, mais ſeulement tous ceux d'entre les hommes qui croiront. Et parce que ce decret eſt conçû comme antécédent à celui de l'élection, par lequel ceux qui doivent croire ſont diſtinctement déſignez, à cauſe de cela nul particulier n'eſt diſtinctement exclus de cette premiere miſéricorde, & au contraire ils y ſont tous indiſtinctement & indifféremment compris, parce qu'encore il ne paroît pas quels ſeront les fidéles, ni quels ne le ſeront pas, cela ne paroiſſant qu'enſuite dans le decret de l'Election. Cependant comme l'on peut dire que tous les hommes quels qu'ils ſoient y ſont compris en quelque ſens, parce qu'ils n'en ſont pas

ſormellement exclus, on peut dire auſſi qu'ils en ſont tous quels qu'ils ſoient exclus en quelque ſens, puis qu'il ne paroît pas encore non plus quels ſeront les fidéles, ni quels ne le ſeront pas. Il y a donc dans ce premier mouvement que nous concevons en Dieu, deux actes, l'un de miſéricorde, & l'autre de Iuſtice, l'un d'amour, & l'autre de haine. Le premier doit étre conçû à peu-prés en ce ſens, je veux faire miſéricorde à tous ceux d'entre les hommes qui croiront au Médiateur que je leur envoyeray, & l'autre doit étre conçû en cette forme, je veux exclurre de ma miſéricorde tous ceux d'entre les hommes qui ne croiront pas en ce Médiateur. Ni l'un ni l'autre de ces deux actes ne regarde encore aucun des hommes diſtinctement & en particulier, mais l'un & l'autre les regarde tous dans une notion confuſe, comme on parle. Les fidéles quels qu'ils ſoyent ſont l'objet du premier acte; les infidéles quels qu'ils ſoyent ſont l'objet du ſecond. Ainſi à proprement parler on ne peut pas dire que les reprouvez, c'eſt-à-dire, ceux qui enſuite de ce decret de la reprobation ſont laiſſez dans leur endurciſſement, ayent été diſtinctement l'objet de cette premiere amour de Dieu, laquelle ne regarde que les fidéles, tout ce que l'on peut dire eſt qu'ils en étoient l'objet *in potentia* comme on parle, & non pas *in actu*; mais on peut dire auſſi qu'ils l'étoient *in potentia* de l'acte de haine qui ſe trouve enfermé dans ce premier mouvement. Car les hommes conſidérez antécédemment au decret de l'élection & de la reprobation, ſont tous égalemet *in potentia* à être ou fidéles ou infidéles, la détermination préciſe des uns à la foy, des autres à l'infidélité, n'ayant été faite que par le decret de l'élection & de la reprobation; d'où il s'enſuit

que

que ce premier mouvement de Dieu dans lequel nous concevons les deux actes que j'ay marquez, l'un d'amour, & l'autre de haïne, ne regarde aucunement perſonne en particulier, mais ſeulement deux ordres d'hommes qui agiront diverſement, & qui auront de différentes qualitez, & par conſéquent ce premier mouvement n'a pû en aucune maniére empêcher que Dieu ne procédât enſuite ſelon ſon bon plaiſir à l'élection des uns, & à la reprobation des autres. Et on ne peut pas dire que par la reprobation il ait retracté le premier mouvement de miſéricorde, qu'il avoit eû pour les perſonnes qu'il reprouve : Car autre choſe eſt de dire, je veux faire miſéricorde à tous les croyans, & autre choſe de dire, je veux donner actuellement à un tel & à un tel, la foy; Dieu ſe retracteroit ſans doute, ſi aprés avoir dit je veux faire miſéricorde à tous les croyans, il diſoit enſuite, je ne veux pas faire miſéricorde à tels & tels croyans; mais il n'y a nulle incompatibilité à dire d'un côté, je veux faire miſéricorde à tous les croyans, & de l'autre, je ne veux pas donner la foy à tels & tels.

De-là il paroît en quel ſens il faut entendre, que la premiére grace qui envoye Jeſus-Chriſt au monde eſt univerſelle, & en quel ſens elle eſt particuliére; car elle peut étre appellée univerſelle en ce qu'elle n'eſt pas reſtrainte à un certain nombre de perſonnes particuliéres, comme l'eſt le decret de l'élection, que nous avons appellé amour de bénéficence, ni comme l'eſt le decret de la Juſtification & du ſalut, que nous avons appellé amour de complaiſance; mais qu'elle eſt indifféremment étenduë à qui que ce ſoit des hommes qui croira, ſans exclurre aucun de la foy; elle eſt neantmoins particuliere en ce qu'elle ne s'étend

pas universellement sur toutes sortes d'hommes quels qu'ils soient, croyans ou non croyans, mais est précisément déterminée à l'ordre des croyans.

Mais, dira-t-on, si cette premiére grace n'exclut personne de la foy, comme on le vient de dire, il faut donc que tous les hommes universellement soient appellez au moins d'une vocation extérieure, à cette foy; car s'ils n'y sont appellez extérieurement, le defaut de vocation les en exclut, puis que nul ne peut croire, s'il n'est appellé par la proposition des objets de la grace, & ce sera à ce défaut de vocation qu'il faudra attribuer leur impénitence, & par conséquent leur dannation, & non à leur propre malice? Cependant nous avons cy-dessus déterminé que cette vocation n'est pas universelle, & qu'elle n'a nullement été addressée aux Gentils par les voyes de la Providence, étant d'ailleurs évident qu'ils ne l'ont pas euë par le ministére de la parole. Pour répondre à cette dificulté en peu de mots, je dis que la vocation extérieure dépend non seulement de cette premiére misericorde que nous concevons en Dieu, mais d'une œconomie de sageſſe qui se régle, tant sur cette premiére misericorde, que sur le decret de l'élection & de la reprobation. J'avouë que si la vocation dépendoit absolument de cette premiére misericorde, il faudroit que Dieu fist offrir sa grace universellement à tous les hommes, & à châcun des particuliers, depuis le commencement du monde jusqu'à la fin. Et cela seroit ainsi sans doute, si Dieu se fût arrété simplement à ce premier acte par lequel il a résolu de faire grace à tous les croyans. Mais d'un côté l'Ecriture nous enseigne qu'il a été plus avant, savoir jusqu'au decret particulier de l'élection & de la reprobation, par lequel le nombre précis des

croyans

croyans & des incrédules a été déterminé, & de l'autre, l'expérience nous convainc que la vocation à la foy n'eſt pas en effet univerſelle à tous les hommes, & à châque particulier, puis qu'un nombre preſque infini d'enfans meurent avant l'âge de connoiſſance, & par conſéquent avant que la vocation extérieure puiſſe parvenir juſqu'à eux. Il eſt vrai que les enfans des Chrêtiens qui reçoivent le baptême avant que de mourir, reçoivent quelque choſe d'équipolent à cette vocation, mais il eſt conſtant que tous ceux des Gentils avant la mort de Jeſus-Chriſt, tous ceux des Mahométans, des Juifs, & des Payens encore aujourd'hui qui meurent en bas âge, n'ont eu la vocation, ni en elle-même, ni par équipolence ; d'où il faut néceſſairement conclurre que la vocation ne dépend pas ſimplement de ce premier acte de miſéricorde, mais qu'elle eſt comme j'ay dit, diſpenſée par une œconomie de ſageſſe. Et cela même ſe peut recuëillir de ce qui ſe lit au Livre des Actes, que Saint Paul ayant quelque déſir de paſſer dans un certain païs, pour annoncer l'Evangile, *l'Eſprit ne le lui permit pas.* Pourquoi ne le lui eût-il pas permis, ſi la vocation eut deu être univerſelle à tous les hommes, & à châque particulier, & ſi elle eût dépendu ſimplement du premier acte de miſéricorde que nous appellons Bien-veillance. Il eſt donc certain qu'il y a une œconomie de ſageſſe qui la régle; or comme j'ay dit, cette œconomie de ſageſſe a non ſeulement égard au premier acte de miſéricorde, mais auſſi au decret de l'élection & de la reprobation. Je dis qu'elle a égard au premier acte de miſéricorde, à cauſe dequoi dans les lieux & dans les tems où l'Evangile eſt preſché, la vocation eſt addreſſée indifféremment aux uns & aux autres, tant à ceux qui doivent croire,

qu'à ceux qui doivent demeurer incrédules, & cela non ſeulement par les hommes, parce qu'ils ne ſauroient connoître quels ſont les élûs & quels les reprouvez, mais auſſi par l'ordre de Dieu même, comme il paroit par la prédication de Jeſus-Chriſt, & par ce qui eſt dit dans l'Evangile. *Va, engraiſſe le cœur de ce peuple, afin qu'en voyant ils ne voyent pas, & qu'en oyant ils n'entendent pas, & qu'ils ne ſe convertiſſent, & que je ne les gueriſſe.* Mais je dis auſſi qu'elle a égard au decret de l'élection & de la reprobation, & quand Dieu voit que dans de certains tems, ou de certains lieux, il n'y a perſonne qui ſoit marqué de ſon decret pour avoir la foy, alors il retire de ces tems, & de ces lieux, ſa vocation extérieure, ne voulant pas que ſa voix ſoit ſans aucun effet, ni que l'offre de ſa Grace ſoit faite inutilement. Il conſidére donc ces hommes comme ſi déja actuellement ils avoient rejetté ſa miſéricorde, & les laiſſe plongez dans leur aveuglement & dans leur corruption; & c'eſt pour cela qu'il n'a pas adreſſé de vocation, ni par ſa parole, ni par les œuvres de ſa Providence, aux anciens Payens avant la venuë de Jeſus-Chriſt, & qu'il n'en adreſſe pas encore aujourd'huy à pluſieurs nations, qui n'ont jamais entendu parler ni de Jeſus-Chriſt, ni des myſtéres de ſon Evangile.

CHAPITRE X.

Pourquoi la venuë de Jeſus-Chriſt eſt attribuée à l'envoi, que le Pére a fait de ſon Fils.

AVant que nous quittions cette matiere du Principe par lequel Jeſus-Chriſt eſt venu au monde,

monde, il eſt important que nous vuidions une difficulté qui conſiſte à ſavoir, pourquoi cette venuë eſt ordinairement attribuée en l'Evangile à l'envoi que le Pére a fait de ſon Fils ; car puis que les Perſonnes de l'Adorable Trinité ſont égales, & qu'un égal n'a pas de puiſſance ni d'autorité ſur ſon égal, comment ſe peut-il dire que le Pére a envoyé ſon Fils ? Cependant il n'y a rien de ſi commun dans l'Ecriture que cet envoi, Dieu diſoit par Moïſe, *l'Eternel vous ſuſcitera un Prophéte tel que moi*, & au Pſ. 2. le Pére eſt introduit, diſant, *J'ay ſacré mon Roi ſur Sion, montagne de ma ſainteté*; & Eſ. 49. *L'Eternel*, dit Jeſus-Chriſt, *m'a appellé des le ventre, il a fait mention de mon* Nom *dès les entrailles de ma mére, il a rendu ma bouche ſemblable à une épée aiguë, il m'a caché en l'ombre de ſa main, il m'a rendu comme une fléche bien polie, il m'a ſerré en ſa bouche. Dieu*, dit Saint Iean, *a tant aimé le monde qu'il a donné ſon Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périſſe point, mais qu'il ait la vie éternelle. Dieu*, dit Saint Paul, Heb. 1. *ayant autre-fois parlé aux Péres par les Prophétes, il a parlé à nous en ces derniers jours par ſon Fils, lequel il a établi héritier de toutes choſes.* Il n'y a rien de ſi ſouvent répété dans l'Ecriture que cet envoi. Pour vuider cette difficulté, il faut diſtinguer l'état naturel des Perſonnes Divines, d'avec leur état œconomique ; dans l'état naturel les Perſonnes ſont égales, d'une même autorité, & d'une même puiſſance, à cauſe dequoi Saint Paul dit *que Ieſus-Chriſt étant en forme de Dieu, ne réputoit point rapine d'étre égal à Dieu.* Elles ont toutes trois un même fonds d'Eſſence & de Divinité, d'où il s'enſuit qu'elles ſont égales ; mais dans l'œconomie elles ont pris volontairement des Charges inégales. Le Pére a pris celle de premier Fondateur

dateur de l'Egliſe, de Souverain Magiſtrat du monde, de Protecteur & de Vangeur des Loix, & de premier Directeur de l'œuvre de nôtre ſalut. Le Fils a pris celle de Médiateur entre Dieu & les hommes, pour faire toutes les choſes néceſſaires pour l'œuvre de la rédemption. Et le Saint Eſprit a pris celle de Conſolateur & de Santificateur de l'Egliſe, pour la converſion de s fidéles, & pour leur perſévérance juſqu'à la fin. Car dans nôtre ſalut il faut concevoir trois actes abſolument néceſſaires. Le premier qu'il nous ſoit préparé ; c'eſt que le Pere a fait, par le projet qu'il en a dreſſé, par la déſignation qu'il a faite d'une victime pour nous, par le tranſport de nos péchez ſur cette Victime, par la ſatisfaction qu'il en a reçuë, & autres choſes ſemblables. Le ſecond eſt qu'il nous ſoit acquis & mérité, & c'eſt ce que le Fils a fait en venant au monde, & en y mourant pour nous, & enſuite en reſſuſcitant glorieuſement. Le troiſiéme eſt qu'il nous ſoit actuellement appliqué ; & c'eſt ce que le Saint Eſprit fait, ſoit en produiſant la foy au dedans de nous avec la ſanctification, ſoit en répandant dans nos cœurs le ſentiment de la paix de Dieu par la juſtification, ſoit en nous faiſant perſévérer juſqu'à la fin, ſoit en nous reſſuſcitant comme il fera un jour, & en nous élevant dans le Paradis. Cette œconomie où nous concevons que ces trois Perſonues ſont entrées, peut en quelque maniere être repréſentée par l'image de trois hommes, qui ſeroient entr'eux parfaitement égaux en authorité & en dignité, & qui formeroient en commun le deſſein de ſe bâtir un Palais célébre pour y faire leur demeure. Le premier prendroit volontairement la charge d'en tracer le plan, d'en preparer les matériaux, & de donner les ordres

dres pour toute la conduite de l'ouvrage. Le ſecond prendroit la charge d'en jetter les fondemens, d'en bâtir les murailles, d'en élever les colomnes, & en un mot d'achever tout le bâtiment à l'égard de ſes parties. Le troiſiéme prendroit auſſi volontairement la charge de le nettoyer de ſes ordures, de l'orner & de l'enrichir de tous les embelliſſemens néceſſaires pour le rendre propre à l'habitation de ces trois perſonnes. C'eſt à peu-prés de cette maniére que nous formons l'idée de l'œconomie Divine. Or comme la charge du Pére eſt plus excellence par la nature de ſes fonctions que celle dn Fils, & qu'elle conſiſte, comme j'ay dit, à être le premier & Souvérain Directeur de l'œuvre de la rédemption, le Fils a dû prendre ſa miſſion de lui pour venir au monde, & c'eſt pour cela que Jeſus-Chriſt rapporte ſi ſouvent ſon premier avénement à l'envoi de ſon Pére, il a dû prendre ſa miſſion de lui pour la charge de Prophéte, à cauſe dequoi, il dit, Eſ. 61. *l'Eſprit du Seigneur eſt ſur moi, d'autant qu'il m'a oint pour Evangéliſer aux débonnaires, il m'a envoyé pour médeciner ceux qui ont le cœur froiſſé, pour publier aux captifs la liberté, & aux priſonniers l'ouverture de la priſon.* Paſſage que Jeſus-Chriſt s'eſt lui-même appliqué dans l'Evangile. Il a dû prendre ſa miſſion de lui pour la charge de Sacrificateur, à cauſe dequoi Saint Paul dit, *que Jeſus-Chriſt ne s'eſt point glorifié ſoi-même pour prendre la charge de Souvérain Sacrificateur, mais que celui-l'a glorifié, qui lui a dit, Tu és mon Fils, je t'ay aujourd'hui engendré.* Heb. 5. Il a dû prendre ſa miſſion de lui pour ſa charge de Roy de l'Egliſe, à cauſe dequoi le-même S. Paul a dit, *que Dieu la ſouvérainement élevé & qu'il lui a donné un Nom qui eſt ſur tout nom, afin qu'au Nom de Jeſus tout genoüil ſe ploye, &c.* C'eſt à

cette

cette inégalité des charges de l'œconomie que ſe doit rapporter ce paſſage de l'Evangile, où Jeſus-Chriſt dit, *Le Pére eſt plus grand que moi.* Et cet autre paſſage de S. Paul 1. Cor. 15. où il dit que *le Fils même ſera aſſujetti à celui qui lui a aſſujetti toutes choſes.* Car il ne s'agit pas, ni dans l'un ni dans l'autre de ces textes d'aucune inégalité perſonnelle qui ſoit entre le Pére & le Fils, mais d'une ſimple inégalité de charges, ſelon laquelle le Pére eſt plus grand que le Fils, & le Fils eſt inférieur au Pére. Au reſte il ne faut pas conſidérer ſimplement cette œconomie à l'égard des différentes charges que les perſonnes Divines ont priſes, mais il la faut auſſi conſidérer à l'égard des divers périodes des tems, qui ont été comme diſtincts à châque Perſonne, & dans leſquels châque Perſonne a paru d'une maniére particuliére. Car le tems qui a coulé depuis la chûte d'Adam juſqu'à l'Incarnation de Jeſus-Chriſt, peut être fort bien appellé le tems de l'œconomie du Pére, & ſi vous vous voulez encore il le faut prendre juſques á l'Aſcenſion de Ieſus-Chriſt au Ciel, tout le tems qui a été employé aux Préparations de nôtre ſalut, c'eſt le période du Pére. Depuis l'Incarnation de Ieſus-Chriſt juſqu'à la fin des ſiécles, c'eſt le tems de l'œconomie du Fils, laquelle ne finira que par le dernier Jugement, lors qu'il aura mis tous ſes ennemis pour le marche-pied de ſes pieds. Depuis le jour de la Pentecôte juſqu'à celui de la derniére réſurrection, c'eſt l'œconomie du Saint Eſprit, car elle ne finira que par nôtre élévation dans la gloire éternelle.

TRAITE'

TRAITE'
DE
JESUS-CHRIST.
LIVRE SECOND.

DES DISPOSITIONS OU Préparations, qui ont précédé la Venuë de JESUS-CHRIST au Monde.

DIVISION.

BIen que le Principe par lequel Jesus-Christ eſt venu au Monde, ſoit éternel, à le conſidérer dans les Décrets Divins, & qu'à le conſidérer même dans le tems, il ait été immédiatement aprés la chûte de l'homme, ſi eſt-ce que Jeſus-Chriſt n'eſt pas venu en effet qu'aprés une longue ſuite de ſiécles, à cauſe dequoi l'Ecriture Sainte a acoûtumé d'appeller le tems de ſa manifeſtation, *les derniers jours.* Joel

Joël 2. Heb. 1. & *l'accompliſſement des tems*, Gal. 4. Il y a eû pluſieurs raiſons de ce retardement, dont nous ne toucherons ici qu'une ſeule, ſavoir, que la Providence Divine a voulu pendant tout cet intervalle préparer & diſpoſer les choſes à cette grande œuvre de la rédemption, pour laquelle Jeſus-Chriſt devoit venir. C'eſt dans la veuë de ces premiéres Préparations que Saint Paul appelle l'Evangile, *le ſecret ou le Myſtére de piété*, car ſous ce terme de *Myſtére*, il nous le repréſente comme un deſſein que Dieu a couvé durant long-tems, & ſur lequel il a long-tems travaillé ſourdement, juſqu'à ce qu'enfin il l'a fait éclater & l'a mis en lumiére. C'eſt dans cette même veuë que Jeſus-Chriſt compare le Royaume de Dieu, c'eſt-à-dire, l'œuvre de l'Evangile à un grain de ſemence de moûtarde qui eſt jetté en terre, & qui par des accroiſſemens inſenſibles devient enfin un grand arbre, il l'accompare auſſi au levain qu'une femme met dans ſa farine, & qui peu à peu enfle & enaigrit la paſte; On y peut auſſi rapporter l'image de la groſſeſſe & de l'enfantement que Jeſus-Chriſt employe Jean 16. & dont Saint Jean s'eſt auſſi ſervi Apoc. 14.

Toutes ces Diſpoſitions ou ces précédentes Préparations peuvent être réduites à ſix Articles. Le premier contient ce que Dieu a fait par cette Providence générale qui conſerve & qui gouverne le Monde, & nous les pouvons appeller les Diſpoſitions communes à tous les hommes. Le deuxiéme comprend les Oracles ou Prédictions Prophétiques, qui promettoient la venuë du Meſſie. Le troiſiéme regarde les types ou figures qui repréſentoient ce même Meſſie, ſoit dans la nature, ſoit ſous la Loi. Le quatriéme conſidére les rigueurs & la ſévérité de l'Alliance légale que Dieu

traita

traita avec les Iſraëlites. Le cinquiéme enferme tout ce qu'on appelle la foibleſſe & le joug des Cérémonies Moſaïques, dont Saint Paul à dit que c'étoit *un Pédagogue pour nous amener à Jeſus-Chriſt.* Le ſixiéme ſera touchant la diſpenſation de l'Eſprit qui accompagnoit l'œconomie Légale. Nous aurons deſormais à traiter de ces ſix choſes l'une aprés l'autre.

CHAPITRE. I.

Des Diſpoſitions communes à tous les hommes.

QUant à cet Article ici, pour éviter une répétition inutile, nous renvoyons le Lecteur à nôtre Traité de la Juſtification, où toutes ces Diſpoſitions ont été ſuffiſamment traitées. Et ainſi nous paſſerons au deuxiéme Article.

CHAPITRE II.

Des Oracles.

LEs Oracles ou Prédictions qui ſe rencontrent dans l'Ancien Teſtament touchant le Meſſie, ſont de pluſieurs ſortes. Car il y en a qui ſe rapportent au Meſſie immédiatement, c'eſt-à-dire ſans milieu, & il y en a d'autres qui s'y rapportent médiatement par le moyen de quelques autres perſonnes, ou de quelques autres moyens. Ainſi l'Oracle de Moyſe, l'*Eternel vous ſuſcitera un Prophéte ſemblable à moi*, en eſt un de ce premier Ordre. Et celui du Pſ. 2. *Pourquoi ont frémi*

les

les Nations, & les peuples projettent choſes vaines? pourquoi ſe trouvent en perſonne les Rois, & les Princes conſultent enſemble contre l'Eternel & contre ſon Chriſt? en eſt un de la ſeconde eſpéce. D'ailleurs cette deuxiéme eſpéce d'Oracles, que nous appellons médiats, ſe diviſent encore en deux, car il y en a qui conviennent tellement à la créature qui ſert de matiére & de type, que le ſens des paroles ſe trouve tout entier en elle, bien qu'elles s'accompliſſent d'une maniére plus noble dans le Meſſie. Et il y en a d'autres dont le ſens entier & parfait ne ſe vérifie nullement dans la créature ou dans le type, mais ſe vérifie uniquement en la Perſonne de Jeſus-Chriſt. Par exemple ces paroles de David Pſ. 69. *Je ſuis devenu étranger à mes fréres, & un homme de dehors aux enfans de ma mére*, ſe vérifient entiérement en la perſonne de David même, bien qu'elles appartiennent à Jeſus-Chriſt, & qu'en lui elles ayent un ſens plus grand & plus plein. Mais celle-ci du Meſſie. *Ils m'ont donné du fiel en mon repas, & en ma ſoif ils m'ont abreuvé de vinaigre*, ne peuvent avoir un ſens literal qu'en la Perſonne de Jeſus-Chriſt.

On peut auſſi diviſer les Oracles ſelon la matiére qu'ils contiennent, car les uns regardent la perſonne même du Meſſie, les autres regardent ſon premier avénement & ſes circonſtances, & il y en a d'autres qui en marquent les ſuites. De ceux qui regardent ſa Perſonne, les uns marquent ſa qualité de Fils & ſa génération éternelle; les autres marquent ſa Nature Divine, les autres ſa nature humaine, les uns ſon abbaiſſement, les autres ſon exaltation, les uns ſa Prophétie, les autres ſon Sacerdoce, les autres ſa Royauté. De ceux qui marquent les circonſtances de ſon avénement, les uns parlent du tems de ſa ma-

manifeſtation, les autres en déſignent le lieu, les uns parlent de la mére qui le devoit mettre au monde, les autres de la ville où il devoit être élevé, les uns s'arreſtent à ſon Précurſeur, les autres prédiſent quelques-unes de ſes actions, les uns marquent le genre de ſa mort, les autres ſa réſurrection, & les autres quelque autre choſe ſemblable. De ceux qui regardent plus particuliérement les ſuites de ſon avénement, il y en a qui s'arrêtent formellement à la paix de Dieu avec les hommes, & aux bénédictions de ſa grace. Il y en a qui s'attachent à prédire la vocation des Gentils, il y en a d'autres qui marquent la réjection des Juifs, & d'autres la ruïne en particulier de Judas, & des perſécuteurs qui crucifiérent Jeſus-Chriſt.

En général il faut remarquer qu'à meſure qu'on s'eſt approché du tems de la venuë du Meſſie, les Oracles ſont devenus plus diſtincts & plus circonſtantiez, & ils ont été donnez même en plus grand nombre. Car comme quand le tems de la venuë d'un Prince, & de l'établiſſement de ſon Regne dans un état, approche, ſes Meſſagers & ſes Serviteurs viennent plus fréquemment & avec plus d'éclat; Il en a été de même des Oracles, ces avantcoureurs de Jeſus-Chriſt ont dû paroître & plus illuſtres & plus abondans, à meſure que Jeſus-Chriſt a été plus prochain.

Les raiſons de la Sageſſe Divine, dans la diſpenſation des Oracles ne ſont pas difficiles à comprendre. 1. Elle a voulu relever par-là l'éclat & la dignité du Meſſie, afin qu'on n'en jugeât pas comme d'une perſonne ordinaire; & en effet il étoit bien juſte qu'un ſi grand & admirable avénement, l'avénement du Fils de Dieu, du Sauveur du Monde, de celui qui devoit renouveller la face de toutes choſes, fût marqué

& précédé par des signes avantcoureurs, car c'est-là le caractére presque perpétuel des grands accidens, d'avoir des signes. Dieu marque de loin les desseins extraordinaires de sa Sagesse, les jugemens de sa Justice, & les autres changemens qui arrivent dans l'Univers; Il falloit donc que celui-ci, le plus grand de tous, l'œuvre unique & singuliére de la grace, ne fût pas destitué de ces Prédictions. 2. Dieu a voulu nourrir & entretenir par-là la foy de son Eglise, & son espérance, avant cette venuë. Car puis que tous les Elûs de Dieu, depuis la fondation des Siécles jusqu'à Jesus-Christ, devoient être sauvez, par son mérite & sa satisfaction, & qu'ainsi que l'Eglise a dû être de tout tems Chrêtienne, il étoit nécessaire que Dieu donnât quelque connoissance de Jesus-Christ dés le commencement, & qu'il conservât & augmentât cette connoissance dans la suite. L'Eglise ancienne avoit la même rélation à la venuë de Jesus-Christ & au tems de l'Evangile, que nous avons à son dernier avénement, & au tems de la gloire future, comme donc il est nécessaire pour entretenir nôtre espérance, & pour nourrir nôtre foy & nôtre piété, que nous ayons quelque connoissance des biens qu'il nous réserve, & que nous sachions avec assurance que Jesus-Christ reviendra; de même il étoit nécessaire pour la foy & pour la piété des Anciens, qu'ils fussent assûrez de la premiére venuë du Messie, & qu'ils connussent en quelque sorte la grandeur des biens qu'il leur devoit apporter. C'est pourquoi Saint Paul Heb. 2. dit, parlant des Anciens, *qu'ils n'ont point reçu les promesses, mais qu'ils les ont veuës de loin, qu'ils les ont creuës, & qu'ils les ont saluées*, & Jesus-Christ dit d'Abraham, *qu'il avoit veu sa journée, & qu'il s'en étoit réjouy. Vous êtes*, dit-il ailleurs, *bien-*

bien-heureux de voir ce que vos yeux voyent, & d'entendre ce que vos oreilles entendent, car pluſieurs Prophétes ont deſiré de voir ce que vous voyez, & ne l'ont pas veu. 3. Dieu a voulu jetter des fondemens inébranlables pour nôtre foy, en faiſant que les Siécles précédens rendiſſent témoignage à ſon Fils. Car une des plûs importantes preuves de la Religion Chrêtienne, & qui marque autant qu'aucune autre que Dieu ſeul eſt ſon Auteur, c'eſt le rapport qu'il y a entre le Vieux & le Nouveau Teſtament, à cauſe dequoi Saint Paul dit 1. Cor. 10. *que toutes ces choſes ſont écrites pour nous admoneſter, comme ceux auſquels les derniers tems ſont parvenus*, & Rom. 15. *Toutes les choſes*, dit-il, *qui ont été écrites, ont été écrites pour nôtre endoctrinement, afin que par patience & conſolation des Ecritures, nous ayons eſpérance.* 4. Ces mêmes Oracles qui ont aydé à la converſion des peuples, & qui ſoûtiennent la Foy & la piété des Saints, ont ſervi & ſervent encore de ſujet de condamnation contre les méchans & les incrédules. Car ces Oracles les rendent inexcuſables devant Dieu, & pour cette raiſon Jeſus-Chriſt diſoit aux Juifs, *Moyſe en qui vous avez eſpérance eſt celui qui vous accuſera. Si vous croyiez en Moyſe vous croyriez auſſi en Moi, car il a écrit de Moi.*

Comme ces Oracles ſont en tres-grand nombre & tres-différens les uns des autres, il eſt difficile de donner des régles pour leur intelligence & leur explication. En général on peut dire 1. Qu'il faut exactement prendre garde, ſi l'on ne trouve pas quelque choſe dans les termes de l'Oracle, qui ne puiſſe en nulle maniére être appliqué à autre qu'au Meſſie; Car en ce cas il faut fort appuyer ſur ces termes, & les mettre dans tout leur jour, pour faire voir ce caractére d'O-

racle. 2. Quand on trouve un Oracle, de ceux que nous avons appellez médiats, il faut prendre garde s'il n'y a point dans les termes quelque choſe de trop fort, de trop vif, ou de trop magnifique, pour être terminé & uniquement rapporté à la ſimple créature, car c'eſt ce qu'on trouvera preſque toûjours. Or en ce cas, il faut remarquer ce qu'il y a de fort & de grand, & le mettre en veuë, car c'eſt un autre caractére d'Oracle. 3. Il faut examiner avec ſoin les choſes qui précédent, & les choſes qui ſuivent; car quelque-fois vous y trouvérez des diſcours, qui marquent qu'il y a Oracle, parce qu'ils ne peuvent appartenir au tems auquel ces paroles ſe diſoient; & quelquefois vous trouvez que l'Oracle eſt comme un diſcours hors d'œuvre, ſans qu'il y paroiſſe preſque ni ſuite, ni liaiſon; ce qui eſt encore une autre marque d'Oracle. 4. Lorſque les termes ſe vérifient clairement & parfaitement dans la perſonne, ou dans la choſe qui ſert de type, alors il faut conſidérer cette choſe & cette perſonne, & découvrir le plus diſtinctement qu'il ſera poſſible cette vérité, ſavoir que Jeſus-Chriſt étoit repréſenté ſous le voile de ces types; mais ces régles, & d'autres qu'on pourroit donner ſur ce ſujet, ſe reconnoîtront plus clairement dans la pratique. Nous ne quitterons donc pas cette matiére que premiérement nous n'ayons examiné une partie des Oracles de l'Ancien Teſtament, & nous en choiſirons, de toutes les eſpéces, les plus importans,

CHA-

CHAPITRE III.

Des Oracles contenus au Livre de la Genèſe.

LE premier Oracle qui ſe préſente eſt celui de la Gen. 3. 15. *Je mettrai inimittié entre toi & la femme*, dit Dieu au Serpent, *Entre ta ſemence & la ſemence de la femme, cette ſemence te briſera la teſte, & tu lui briſeras le talon.*

Pour traiter ce Texte avec ordre, il faut diviſer l'Action ou le Diſcours en deux parties: dans la premiére il faut faire des conſidérations générales, pour établir que c'eſt un Oracle qui regarde la Perſonne du Meſſie. Et dans la ſeconde il faut entrer dans un examen particulier des choſes contenuës dans ce Texte.

La premiére conſidération eſt priſe de ce qu'on trouve dans pluſieurs paſſages du Nouveau Teſtament, une manifeſte alluſion à ces paroles. Ainſi Jean 12. Jeſus-Chriſt parlant de l'heure de ſa mort, dit, *maintenant eſt le jugement de ce Monde, maintenant le Prince de ce Monde ſera jetté dehors.* Ainſi Saint Paul Rom. 16. dit, *que le Dieu de paix briſera bien-tôt Satan ſous nos pieds.* Ainſi le même Apôtre Heb. 2. dit, *que Jeſus-Chriſt par ſa mort a détruit celui qui avoit l'Empire de la mort, ſavoir le Diable.* Ainſi Iean 16. il eſt dit, *que le Prince de ce Monde eſt déja jugé.* Ainſi 1. Jean 3 il eſt dit, *que le Fils de Dieu eſt apparu, afin qu'il défiſt les œuvres du Diable*, & ces œuvres là-même ſont appellées *le péché.* Dans tous ces Textes il eſt clair qu'il y a une manifeſte alluſion à la premiére tentation, qu'Adam & Eve ſouffrirent de la part du

Serpent, & il nous apprennent ouvertement que ce Serpent étoit le Diable, & que celui qui eſt venu détruire ſon Empire, & lui ôter la puiſſance tyrannique qu'il avoit uſurpée, c'eſt Jeſus-Chriſt. Or cela même nous fait voir que ce que Dieu dit ici, touchant cette inimitié qu'il met entre la ſemence de la femme, & le ſerpent, & ce qu'il dit que cette ſemence briſera la teſte du Serpent, eſt un Oracle qui ne trouve ſon accompliſſement qu'en Jeſus Chriſt.

Mais comme l'authorité des Livres du Nouveau Teſtament, quelque Divine qu'elle ſoit à nôtre egard, n'eſt pas propre pour convaincre des Juifs ou des incrédules, la ſeconde conſidération que je ferai eſt, qu'il y a dans le Pſeaume 110, dont on ne peut pas nier qu'il n'appartienne au Meſſie, une évidente alluſion à ce texte de la Genéſe, d'où il eſt aiſé de conclurre que c'eſt un Oracle qui regarde le Meſſie. D'abord il eſt dit que Dieu a dit au Meſſie, *Sieds toy à ma dextre, juſqu'a tems que j'aye mis tes ennemis pour le marche-pied de tes pieds* · Or qui peuvent être ces ennemis du Meſſie, que le Serpent & ſa ſemence, avec qui la ſemence de la femme doit avoir une éternelle inimitié. Enſuite, aprés avoir dit *que l'Etetnel a juré au Meſſie, diſant* ; *Tu es Sacrificateur éternellement à la façon de Melchiſedec*, il ajoûte *qu'il exercera iugement ſur les Nations, qu'il remplira tout de corps morts, & qu'il froiſſera le Chef qui domine ſur un grand pays.* Ce qui étant appliqué au Meſſie, ne peut que repréſenter la ruïne de cet Empire du Démon, qu'il uſurpa par la chûte du premier homme, faiſant une alluſion toute évidente à ce qui eſt dit ici, *La ſemence de la femme briſera la teſte du ſerpent.*

III. Les Juifs demeurent d'accord que le Ser-

pent

pent qui tenta Eve ne fut que l'inſtrument du Démon, & que le Démon fut le principal Auteur de cette tentation. Et en effet ce ſeroit une choſe abſurde, que de rapporter un ſi grand événement que la chûte des premiers hommes à un ſimple animal, qui de ſa nature étoit deſtitué de raiſon & d'intelligence, & qui par conſéquent étoit incapable de ſurprendre Eve avec autant d'artifice qu'on en découvre dans cette tentation. A cauſe dequoi toute l'Ecriture attribuë la chûte de nos premiers Parens au Diable, & le Livre même de la Sapience ch. 2. qu'on attribuë à Philon Juif, dit, *que la mort eſt entrée au Monde par l'envie du Diable.* Or ſur ce principe il n'eſt pas mal-aiſé de conclurre, que ces paroles que nous expliquons, regardent principalement le Démon, & qu'elles ne peuvent ni ne doivent être entenduës ſimplement de cette averſion naturelle, que les hommes ſemblent avoir pour les ſerpens. Il eût été ſans doute indigne de Dieu, de marquer une ſi petite choſe par de ſi grands termes, & ſur tout dans un jugement ſolennel, qu'il prononce aprés un grand crime, qui avoit traiſné avec ſoi la ruïne de tout le monde, un jugement, dis-je, qui regardoit la ſuite de tous les ſiécles, & qui intéreſſoit non ſeulement tout le genre-humain, mais toutes les créatures. Il faut donc poſer comme une choſe conſtante, que ces paroles, *Je mettrai inimitié entre toi & la femme, entre ta ſemence & la ſemence de la femme*, regardent non le Serpent ſimplement, mais le Diable, ſous l'image du Serpent. D'autant plus que le Serpent conſidéré ſimplement comme un animal, n'étoit pas capable de jugement ni de condamnation, parce qu'il n'étoit pas capable de Loix, étant tomme j'ay dit, deſtitué de raiſon & d'intelligence. Cependant, direz-vous, dans ce

même jugement on trouve des expreſſions qui ſemblent ne regarder que le Serpent. Car il eſt dit que Dieu dit au Serpent, *D'autant que tu as fait cela, tu ſeras maudit ſur tout beſtail, & ſur toute beſte des champs, & tu marcheras ſur ton ventre, & mangeras la poudre toute ta vie.* Ie répons qu'il faut prendre ces paroles comme une malédiction typique ſemblable à celle que Ieſus-Chriſt prononça contre le figuier, auquel il ne trouva pas de fruit; car le Serpent non plus que le figuier n'étoit pas capable à proprement parler de malédiction; mais comme ſous la figure de la malédiction du figuier, étoit repréſentée la malédiction de Dieu ſur les Juifs, l'arbre myſtique que Dieu avoit planté, qu'il avoit cultivé, & duquel il attendoit des fruits: de même ſous l'image de la malédiction du Serpent, eſt repreſentée la malédiction de Dieu ſur le Démon, qui eſt devenu l'horreur & l'execration de la Nature, & qui marche dans la poudre, c'eſt-à-dire dans les ſoüilleures, dans les impuretez, dans l'opprobre, & dans les douleurs.

IV. De-là il n'eſt pas mal-aiſé de comprendre, que par la ſemence de la femme on ne ſauroit entendre, ni en général tous les hommes, ni en particulier les Iſraëlites. Non en général tous les hommes, car bien loin que nous voyions cette inimitié, dont il eſt ici parlé, entre le Diable & tous les hommes, au contraire on a vû dans le ſentiment même des Juifs, & on voit encore ſelon eux, la pluſpart des nations ſe laiſſer aveuglement conduire par les inſpirations du Diable. En effet avant la venuë de Jeſus-Chriſt, le Diable ſe faiſoit adorer des hommes par le moyen de ſes idoles, & Saint Paul ayant égard à cela, dit 1. Cor. 10. *Que ce qui eſt immolé à l'idole, eſt immolé*

molé au Diable. L'inimitié dont il eſt ici parlé a ſi peu d'égard à tous les hommes, que les ſuperſtitions, les erreurs, & les vices ſont au contraire les liens d'une funeſte amitié entre le Démon & les peuples. D'ailleurs bien loin qu'on puiſſe dire de tous les hommes en général qu'ils briſent la teſte du Démon, & que le Démon ne faît que leur briſer le talon, qu'il faut dire tout au contraire, que le Démon briſe la teſte des hommes, & que les hommes ne lui égratignent pas ſeulement le talon.

Ie dis 2. qu'on ne ſauroit entendre par la ſemence de la femme, les Iſraëlites, la poſtérité d'Abraham. Car quoi qu'il ſoit vrai, que Dieu eût mis inimitié entre les véritables Iſraëlites, & le Démon, entant qu'il les avoit retirez de l'idolatrie & de la corruption générale, ſi eſt-ce neantmoins qu'une grande partie des Iſraëlites, ſavoir ceux que Saint Paul appelle *les Iſraëlites ſelon la chair, & non ſelon l'Eſprit*, c'eſt-à-dire, qui n'apartenoieut pas à l'élection, ont tous vécu, & ſont morts dans la communion du Démon, quelque profeſſion extérieure qu'ils fiſſent d'y avoir renoncé. Combien de fois auſſi a-t-on vû que le Diable a triomphé de ce peuple, l'ayant ramené à l'idolatrie des Nations, qu'il avoit abandonnée. A quoi vous pouvez ajoûter que cette expreſſion, *la ſemence de la femme*, ſeroit aſſez extraordinaire, ou pour mieux dire ſinguliére & inintelligible, s'il faloit entendre les Iſraëlites, car ils ne ſont pas plus la ſemence de la femme, que le reſte des hommes. Et ſi en effet ç'eût été là le ſens & l'intelligence de Moïſe, quand il écrivit cet Oracle, d'où viendroit que faiſant dans la ſuite l'hiſtoire exacte d'Abraham & de ſa poſtérité, de la ſervitude des Iſraëlites dans l'Egypte, de leur dé-

délivrance, & de l'Alliance que Dieu traita avec eux; il ne leur a jamais appliqué, ni formellement, ni par alluſion, ce nom de *ſemence de la femme*, ni cet Oracle, ni aucune des choſes qu'il contient: y a-t-il quelque apparence que ſi ç'eût été ſa penſée, il n'en eût pas fait l'aplication quand il a décrit toutes ces grandes merveilles que Dieu fit en faveur de ce peuple, & tous les avantages qu'il lui accorda ? Cependant vous ne trouverez pas qu'il ſoit monté plus haut que la premiere Alliance que Dieu traita avec Abraham, Iſaac & Jacob, à laquelle il rapporte tout ce qui ſe fit dans la ſuite.

Enfin on ne ſauroit dire que par cette *ſemence de la femme*, il faille entendre aucun de ces grands Hommes dont nous avons l'hiſtoire dans le Vieux Teſtament. Car outre qu'une telle imagination n'auroit aucun fondement dans l'Ecriture, puis que rien d'approchant ne ſe trouue dans l'hiſtoire de Noé, ni dans celle d'Abraham, ni dans celle de Melchiſédec, ni dans celle de Moïſe, ni dans celle de David, &c. Outre cela, dis-je, il y a quelque choſe de trop grand & de trop magnifique dans ces paroles, *cette ſemence te briſera la teſte, & tu lui briſeras le talon*, pour être entenduës d'une ſimple créature.

V. Mais pour mieux comprendre la force de cette vérité que je viens de dire, il faut examiner ce que ſignifie cette *teſte du Serpent*, & ce *talon de la ſemence de la femme*. Châcun ſait que dans la compoſition du corps humain, la teſte & le talon ſont les deux extremitez, mais avec cette différence, que la teſte eſt le ſiége de la dignité, de l'authorité, de la puiſſance, de l'intelligence, & de la conduite; & le talon au contraire eſt la partie la plus baſſe, la plus éloignée de la ſource du ſentiment

timent, la plus terreſtre & la moins noble. Sur cette idée, qui eſt une idée commune, il n'eſt pas difficile de comprendre que quand l'Oracle dit, que *la ſemence de la femme briſera la teſte du Serpent*, cela ſignifie qu'elle détruira ſon Empire & ſon autorité; car la teſte outre ce que je viens de dire, eſt employée en l'Ecriture pour ſignifier l'Empire, & ceux qui le poſſédent; *La teſte d'or que tu as veuë en ſonge*, diſoit Daniel à Nebucadnetzar, *c'eſt toi ô Roi.* Il s'agit donc ici de la deſtruction de l'Empire du Diable, du renverſement de ſon Trône, & de la ruïne de cette tyrannique & ſacrilége Autorité qu'il avoit uſurpée ſur le genre humain; ce qui eſt fort bien repréſenté par la teſte d'un ſerpent; car c'eſt dans ſa teſte que conſiſte tout ſon venin, c'eſt de ſa teſte qu'il s'élance, de la teſte qu'il picque, & qu'il inſinuë le poiſon dont il tuë ceux qu'il attaque. *Le talon de la ſemence de la femme* au contraire, doit ſignifier la plus baſſe & la plus terreſtre des parties dont elle eſt compoſée, la partie la moins noble & la moins importante.

Ces fondemens êtant ainſi poſez, il n'eſt pas difficile de conclurre que cet Oracle regarde néceſſairement la Perſonne ſacrée de Jeſus-Chriſt nôtre Rédempteur. D'abord je ne m'amuſerai point à réfuter l'impertinence de ceux, qui au lieu de rapporter ces paroles, *elle te briſera la teſte*, à la ſemence de la femme, les rapportent à la femme même, ſurquoi ils philoſophent que c'eſt la Sainte & bien-heureuſe Vierge. Certainement nous conſentirons toûjours de bon cœur qu'on donne à la bien-heureuſe Mére de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt toutes les juſtes loüanges qui lui ſont deuës, & nous ſerons les premiers à mettre en execution ce qu'elle en a prédit, *Voici toutes*

les

les Nations me diront bien-heureuſe. Mais quand on voudra tranſporter la gloire qui n'eſt duë qu'à ſon Fils, qui eſt lui-même ſon Créateur & ſon Dieu, nous ſommes aſſûrez que ſi elle même vivoit encore ſur la terre, elle en auroit de l'indignatïon, nous nous y oppoſerons donc, & pour ſes intérêts, & pour les nôtres, & pour la gloire de Jeſus-Chriſt. Dans cette occaſion-cy, il n'y a rien de plus mal fondé que l'imagination de ces gens, qui ſe trouve combattuë par le genre du Verbe & de l'article qui eſt en l'Hébreu ; car étant l'un & l'autre du genre maſculin, il ne ſe peuvent rapporter à la femme, mais il ſe doivent uniquement rapporter à la ſemence, qui eſt auſſi en Hébreu du genre maſculin.

Mais laiſſant à part la groſſiere erreur de ces gens, examinons les paroles de cet Oracle l'une aprés l'autre. 1. dit-il, *je mettrai inimitié entre toi & la femme.* Une grande partie entendent par cette *femme*, l'Egliſe ; & il eſt vrai qu'il y a dès le commencement du Monde une guerre formée & ouverte entre la ſemence de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, les fidéles, & la ſemence du Démon, c'eſt-à-dire, les mêchans. On peut encore ſans doute entendre en un bon ſens, que la ſemence de l'Egliſe, c'eſt-à-dire les fidéles briſent la tête du Serpent, parce qu'ils le ſont en la Perſonne de leur Chef, qui eſt Jeſus-Chriſt. Mais pour dire avec liberté ce qu'il me ſemble de cette explication, je la trouve contrainte & peu naturelle, elle répand plûtôt des ténébres ſur ce Texte, qu'elle ne lui donne de la lumiére ; car ſi la *femme* eſt l'Egliſe, *la ſemence de la femme* ne ſera pas formellement Jeſus-Chriſt, car Jeſus-Chriſt eſt le Chef & le Pére de l'Egliſe, & non à proprement parler ſa *ſemence.* Que ſi par la *ſemence de la femme* il faut entendre les fidéles,

fidéles, & en ſuite entendre que les fidéles briſent la tête du ſerpent, par Jeſus-Chriſt, voila un circuit & une eſpéce de labyrinthe dans lequel on jette nôtre penſée, ce qui affoiblit extremement l'éclat & la force de ces admirables paroles ; à quel propos donc aller chercher tout cet embarras ? *La femme*, eſt la femme, & *la ſemence de la femme*, la ſemence de la femme, litteralement & ſans métaphore. *Je mettrai inimitié entre toy & la femme*, c'eſt-à-dire, dés maintenant je mets en la femme un germe & un principe de ta deſtruction & de ta ruïne, tu as triomphé de la foibleſſe de ce ſexe, & c'eſt de ce ſexe même, que ſortira celui, qui détruira ce funeſte Empire que tu viens d'établir. Car il faut remarquer dans la ſuite du diſcours de Dieu, que 1. il s'adreſſe à l'homme, & qu'il lui dit, *n'as tu pas mangé de l'arbre duquel ie t'avois deffendu de manger* ? Alors l'homme rejettant la cauſe de ſon péché ſur la femme répondit, *la femme que tu m'as donnée pour être avec moi, m'a baillé de l'arbre: & j'en ai mangé.* Sur cette réponſe Dieu s'addreſſe à la femme, & lui dit, *pourquoi as tu fait cela*? & la femme répondit, *le ſerpent m'a ſeduite, & j'en ay mangé.* Puis tout d'une ſuite Dieu adreſſe ſa parole au ſerpent, & aprés l'avoir maudit, il ajoûte, *je mettrai inimitié entre toi & la femme.* Cette ſuite fait voir évidemment, que Dieu oppoſe en ces paroles la femme à l'homme, c'eſt-à-dire, ſexe à ſexe. Ces paroles donc, *je mettrai inimitié entre toi & la femme*, regardent en particulier la femme & ſon ſexe, par oppoſition à celui de l'homme, & c'eſt autant comme ſi Dieu diſoit, comme je viens de le repréſenter, ce ſera dans ce ſexe que je mettrai le premier germe de la guerre, qui te ſera faite. Et en effet cette inimitié dont le Démon a enfin

fin ſenti les effets, ce premier levain, ſi j'oſe parler ainſi, d'où enfin eſt ſortie ſa ruïne, a été mis en la femme, & c'eſt ce qui paroîtra par l'explication des paroles ſuivantes. *Je mettrai inimitié entre ta ſemence & la ſemence de la femme.* La ſemence du Démon, c'eſt ſa poſtérité myſtique, car il n'en a point d'autre, c'eſt-à-dire, les crimes, les ſuperſtitions, les idolatries, les miſéres, les maladies, la mort, la damnation éternelle, & en un mot toute cette funeſte & mal-heureuſe engeance, dont le Diable par le ſuccez de ſa premiére tentation a peuplé l'Univers : voilà, *la ſemence du Serpent.* Celle de la femme c'eſt Jeſus-Chriſt le Fils de Dieu, fait de femme, lequel par une expreſſion ſinguliére, & qui ne ſe trouve en aucun endroit de l'Ecriture Sainte appliquée qu'à lui, eſt appellé *la ſemence de la femme*, parce qu'il eſt né d'une Vierge, ſans aucune participation d'homme. C'eſt ainſi que Dieu a voulu tirer la confuſion du Démon, de cela même d'où il avoit prétendu tirer ſa gloire, ſavoir de la fragilité d'un ſexe, dont il s'étoit ſervi pour renverſer toute l'œconomie de la Nature.

Cela étant ainſi expliqué, il n'y a plus de difficulté dans le reſte, Jeſus-Chriſt, cette bien-heureuſe ſemence de la femme, a briſé la tête du Serpent, c'eſt-à-dire, qu'il a détruit ſon Empire, qu'il lui a ravi cette autorité ſupréme qu'il avoit uſurpée dans le Monde, & à l'égard de laquelle Saint Paul l'appelle *le Dieu de ce Siécle.* Surquoi il eſt bon de remarquer que Dieu ne dit pas abſolument, que la ſemence de la femme mettra à mort le ſerpent, ou qu'elle le privera d'action & de mouvement ; car quoi que cela doive enfin arriver, ſi eſt-ce que cet Oracle, qui ne regarde que le premier avénement du Meſſie, &

non

non le ſecond, n'en parle pas, & ſe reſtraint à la deſtruction de l'Empire du Diable, qui a été faite par la Croix de Jeſus-Chriſt, & par la publication de ſon Evangile par tout le Monde. Or comme les ſerpens ne laiſſent pas d'avoir du mouvement & de l'action, encore qu'ils ayent la tête écraſée; de même quoi que l'Empire du Démon ſoit détruit, il ne laiſſe pas d'être le perſécuteur des fidéles, & de leur faire beaucoup de mal. Il y a donc deux victoires qui doivent s'obtenir ſur lui, par la premiére ſa tête a été briſée ſous les pieds de Jeſus-Chriſt, & par la ſeconde tout le reſte de ſon corps ſera briſé ſous les pieds des fidéles. Cet Oracle parle de la premiére, & Saint Paul Rom. 16. parle de la ſeconde. *Le Dieu de paix briſera bien-tôt Satan ſous nos pieds.* Remarquez ces termes, *le Dieu de paix*; car dans le premier Oracle, Dieu parle comme Dieu de guerre, *je mettrai inimitié*, la guerre dure juſqu'à ce que l'Empire du Diable ſoit renverſé; quand l'Empire du Démon eſt renverſé la paix eſt faite, Dieu eſt le Dieu de paix.

Pour ce qui regarde la derniére expreſſion, *tu lui briſeras le talon*, il n'y a perſonne qui ne voye que cela a été accompli en la Perſonne de Jeſus-Chriſt à l'égard de la Nature humaine, qui a été en lui comme ſa partie terreſte & moins noble, & la plus éloignée de l'autorité, de la Majeſté & des ſources du mouvement, de l'action, & de la vie. C'eſt contre cette Nature humaine que le Diable a déployé ſes forces, & il faut remarquer que l'Oracle ne dit pas, tu lui piqueras le talon, ce qui pourtant ſembloit devoir être naturellement dit, s'agiſſant de l'action d'un ſerpent; mais il dit, *tu lui briſeras le talon*, ſe ſervant du même terme, dont il s'étoit ſervi pour exprimer

mer l'action de Jeſus-Chriſt contre le Diable; parce qu'en effet de la même maniére que Jeſus-Chriſt a déployé ſa force invincible & infinie, pour accabler le Démon & renverſer ſon Empire, de même le Démon a déployé toutes ſes forces pour accabler Jeſus-Chriſt en ſa nature humaine, & comme la tête du Serpent a été écraſée par l'effort de Jeſus-Chriſt, de même la Nature humaine a ſouffert la diſſolution & la mort par la rage du Démon. Mais enfin comme quand la tête eſt écraſée le corps ne ſauroit ſe rétablir, au contraire la mort de la tête ſe communique enfin à tout le corps, au lieu que quand le talon eſt écraſé, la tête demeurant en ſon entier, la Nature eſt en état de ſe rétablir; ainſi la deſtruction de l'Empire du Démon, ſera ſuivie néceſſairement d'une mort, & d'une ruïne entiére, au lieu que ce que Jeſus-Chriſt a ſouffert en ſa Nature humaine, a été bien-tôt rétabli, par la vertu de cette autre Nature Divine qui étoit hors de l'atteinte de l'ennemi, à cauſe dequoi Saint Pierre dit, *qu'il a été mortifié en chair, mais qu'il a été vivifié par l'Eſprit.*

Le ſecond Oracle eſt contenu dans l'alliance que Dieu traita avec Abraham, laquelle ſe trouve pluſieurs fois réïtérée dans le livre de la Geneſe, ſavoir, ch. 12. v. 2. & 3. ch. 13. v. 15. & 16. ch. 15. v. 5. ch. 17. v. 4. 5. 6 & 7. ch. 18. v. 12. ch. 21. v. 12. ch. 22. v. 15 & ſuivans. ch. 26. v. 4. De tous ces divers lieux où la même choſe eſt traitée, nous choiſirons celui du chap. 22. Parce qu'il eſt le plus complet & le plus exprés, car il contient à peu-prés, tout ce qui ſe trouve dans les autres textes, & que même il contient des choſes que les autres n'ont pas. Il eſt donc dit dans ce chapitre, qu'aprés qu'Abraham ſe fut

fut mis en devoir de sacrifier Isaac son Fils, Dieu l'en-ayant empêché, il sacrifia en sa place un mouton, que la Providence Divine lui fit rencontrer en ce même moment, & qu'alors l'Ange de l'Eternel cria des Cieux à Abraham, disant.

J'ay juré par moi-même, dit l'Eternel, parce que tu as fait cette chose ici, & que tu n'as point épargné ton Fils, ton Unique, pour certain je te bénirai, & multiplierai ta postérité trés-abondamment, comme les étoiles des Cieux, & comme le sablon de la Mer: & ta postérité possédera la porte de ses ennemis, & toutes les Nations de la Terre seront bénites en ta semence, parce que tu as obey à ma voix.

Pour bien traitter cet Oracle, il faut faire la même chose que nous avons faite sur le précédent, je veux dire qu'il faut diviser nôtre discours en deux parties. Dans la premiére nous prouverons évidemment, que ce texte ne se termine point à Abraham, ou à sa postérité, prise littéralement pour le péuple d'Israël, mais qu'il faut nécessairement le rapporter au Messie, qui est Jesus-Christ. Dans la deuxiéme, nous en ferons une application particuliére à Jesus-Christ, & verrons positivement comme il se trouve pleinement accompli en lui.

Quant à la premiére de ces parties, il y a dans cette Alliance cinq choses principales à considérer. La premiére est la bénédiction dont il promet de bénir Abraham, *je te bénirai.* La deuxiéme est la multiplication qu'il lui promet de sa postérité, *comme les étoiles du Ciel, & le sablon de la Mer.* La troisiéme, la promesse qu'il lui fait, que sa Postérité *possédera la porte de ses ennemis.* La quatriéme, ce qu'il ajoûte *que toutes les Nations de la Terre seront bénites en sa semence.* Et la cinquiéme, est le serment par lequel il confirme &

ratifie toutes ces promeſſes. Or ces cinq choſes ſont de telle Nature, qu'elles nous fourniſſent châcune des preuves fortes & convaincantes, pour faire voir que cette Alliance regarde le Meſſie, & que les paroles qui l'expliquent, doivent être conſidérées comme un Oracle.

Ce que Dieu dit ici ſimplement en ces termes, *Je te bénirai*, eſt exprimé ch. 12. de cette maniére. *Je te bénirai & je rendrai grand ton nom, & tu ſeras bénédiction, je bénirai ceux qui te béniront, & maudirai ceux qui te maudiront.* Or ces paroles marquent évidemment 1. une grande & tres-excellente bénédiction, qui par conſéquent ne peut ni ne doit être reſtreinte à cette ſimple bénédiction temporelle, par laquelle Dieu donna enſuite à la poſtérité d'Abraham le païs de Canaan, car la poſſeſſion d'un petit païs comme étoit celui-là, quelque abondant qu'il fût, ne ſauroit remplir toute la force & la magnificence qui eſt en ces termes, *je ferai grand ton nom, & tu ſeras bénédiction*, puiſque ni la poſſeſſion de Canaan, ni tous les avantages que les Iſraëlites y eurent, ne pouvoient pas empêcher qu'ils ne fuſſent expoſez à toutes les miſéres de la Nature. Moins pouvoient-ils mériter que Dieu, à cauſe d'eux, dît à Abraham *qu'il ſeroit bénédiction.* Car il y a quelque choſe de plus fort à dire, *Tu ſeras bénédiction*, qu'à dire ſimplement, Tu ſeras bénit; & cette expreſſion, *Tu ſeras bénédiction*, veut dire, Tu ſeras bénit de la plus grande de toutes les bénédictions. Auſſi cette bénédiction de la Terre de Canaan eſt qulque choſe de trop bas, pour pouvoir répondre à cette grande promeſſe, *Je rendrai grand ton nom*, car ces termes en la bouche de Dieu doivent néceſſairement enfermer une grandeur & une Majeſté ſuprême, un éclat

&

& une gloire élevée au dessus de la gloire commune des hommes. Or si on restraint cet Oracle à la seule personne d'Abraham, & aux seuls Israëlites, combien a été toûjours petit & bas ce nom que Dieu promet de rendre grand? Abraham pendant sa vie ne fut pas un grand Prince, ni un grand Conquérant; quand il habita en Canaan, il y fut comme étranger, & quand il descendit en Egypte, il y fut exposé aux passions déréglées d'Abimelec, & sans une protection toute particuliére de Dieu, son mariage avec Sara eût été deshonoré. Aprés sa mort j'avouë que son nom devint grand & célébre parmi les enfans de Jacob, c'est-à-dire, au milieu du peuple d'Israël, mais outre qu'il seroit assez indigne de Dieu de promettre comme une grande & admirable bénédiction une vaine réputation, qui vient aprés la mort, ce qu'on appelle un bon vent aprés le naufrage, outre cela, dis-je, combien petit a été le cercle de cette réputation d'Abraham, qui étoit renfermée dans un peuple qui n'étoit rien, en comparaison de tant d'autres Nations qui occupoient le reste de la Terre, qui n'avoient jamais entendu parler d'Abraham, & qui avoient un mépris prodigieux pour les Israëlites? Et cela même fait voir qu'on ne peut rapporter cette promesse à la postérité d'Abraham; car quelque célébre qu'elle ayt été parmi ses voisins, sa réputation néantmoins a été toûjours tres-petite, & elle ne peut nullement entrer en comparaison, ni avec celle des Assyriens, ni avec celle des Parthes, ni avec celle des Grecs, ni avec celle des Romains, d'où il s'ensuit qu'il faut que les paroles de Dieu ayent un sens plus élevé & plus mystique. 2. Ces termes, *Je te bénirai, & Tu seras bénédiction*, signifient que non seulement Abraham recevroit la plus

grande de toutes les bénédictions de Dieu, mais qu'il ſeroit établi pour être ſource de bénédiction, ce qui paroît par les paroles ſuivantes, *& en toy ſeront bénites toutes les familles de la Terre.* Car l'idée que ces paroles donnent eſt, que non ſeulement Dieu donne ſa bénédiction à Abraham, mais qu'il l'établit tellement en lui, qu'il l'en fait le diſtributeur, afin que deſormais il n'y ait plus de bénédiction, que celle qui procédera de lui, & qu'on viendra puiſer en lui; Or il eſt évident qu'il y a en cela quelque choſe de trop grand pour être rapporté à une ſimple créature comme Abraham. Dieu communique ſa bénédiction & ſa communion immédiatement par lui-même, & nul ne peut être établi pour ſource de bénédiction Divine, qui ne ſoit Dieu. C'eſt pourquoi l'Egliſe Eſ. 63. reconnoît formellement que la bénédiction lui vient immédiatement de Dieu, & non d'Abraham. *Certes*, dit elle, *tu ez nôtre Pére, encore qu'Abraham ne nous reconnût pas, & qu'Iſraël ne nous avoüât pas. Eternel, c'eſt toi qui és nôtre Pére, & ton Nom eſt nôtre Rédempteur de tout tems.* Ce paſſage eſt directement oppoſé à celui que nous traitons, ſi l'on entend celui que nous traitons, de la ſeule perſonne d'Abraham; car il ne ſe peut qu'Abraham ſoit établi la ſource de la bénédiction Divine, & que neantmoins on puiſſe dire, *Quand Abraham ne nous reconnoitroit pas, ſi eſt-ce que tu ez nôtre Pére, & nôtre Rédempteur*, puis qu'eſtant ſeparez & hors de la communion de celui en qui Dieu a mis ſa bénédiction pour la communiquer aux autres, on ne ſauroit plus eſpérer de recevoir cette bénédiction, la communion de Dieu dépendant néceſſairement de la communion de celui en qui Dieu a mis ſa bénédiction, pour la diſtribuer. Il faut donc néceſſairemement dire, que le

ſens

ſens de ces paroles va plus loin qu'Abraham, & par conſéquent, qu'il regarde le Meſſie. 3. Les paroles dont il s'agit ſignifient néceſſairement une bénédiction ferme, conſtante, & perpétuelle, ce qui paroît 1. par cette expreſſion, *Tu ſeras bénédiction*, laquelle veut dire, non ſeulement je mettrai en toi la plus grande de mes bénédictions, non ſeulement je t'en feray la ſource, mais auſſi je t'en feray la ſource pour tous les ſiecles, la ſource éternelle; car s'il pouvoit arriver que celui dont Dieu parle, ceſſât d'être ſource de bénédiction, il n'eût pas été digne de Dieu de ſe ſervir d'une maniére de parler auſſi forte que celle-là, outre que celui qui peut n'être plus ſource de bénédiction, n'eſt jamais en état de l'être, puis qu'être ſource de bénédiction marque une ſi grande dignité dans le ſujet, qu'elle en exclut toute ſorte de deffauts & d'imperfections. 2. Cela paroît par ce qui eſt ajoûté en forme d'explication, *En toi ſeront bénites toutes les familles de la Terre*; car qui dit toutes les familles ou toutes les Nations, marque non ſeulement tous les peuples d'une génération, ou de deux, de deux ſiécles ou de trois, mais généralement tous les peuples de tous les ſiécles, puis qu'en quelque génération ou quelque nation que ce ſoit, les peuples qui y vivent ſont du nombre des familles & des Nations de la Terre. 3. Cela paroît par ce qui eſt dit ch. 17. *J'établiray mon Alliance entre moi & toi, & entre ta poſtérité en leurs âges, pour être une Alliance perpétuelle, afin que je te ſois Dieu, & à ta poſtérité aprés toy.* Ce qui marque que cette bénédiction dont il s'agit, eſt une bénédiction fixe, & qui doit demeurer à toûjours. Or il eſt certain que cette bénédiction, raportée à Abraham, ni l'Alliance que Dieu a traitée avec ſa poſtérité en lui, ne peu-

vent nullement être appellées *perpétuelles*, pour deux raiſons. La premiere, parce que depuis ſeize ſiécles ou environ, les Iſraëlites la poſtérité d'Abraham, ont perdu le premier & le principal fruit de cette bénédiction, ſavoir la Terre de Canaan; ainſi a cet égard, Abraham leur éſt devenu une ſource tarie dans laquelle ils ne trouvent plus de bénédiction. La ſeconde eſt, que l'Alliance que Dieu traita avec les Iſraëlites lors qu'ils ſortirent d'Egypte, laquelle étoit ſans doute, ſelon les Juifs, celle qu'il avoit traittée avec Abraham, eſt oppoſée Jer. 31. à une Alliance nouvelle, que Dieu devoit traiter aux derniers jours, ce qui marque déja que cette premiére Alliance ne devoit pas être perpétuelle. D'ailleurs il eſt formellement remarqué là-même, que cette premiére Alliance avoit été rompuë. *Voicy les jours viennent*, dit l'Eternel, *que je traiterai une nouvelle Alliance avec la maiſon d'Iſraël & avec la maiſon de Iuda, non pas ſelon l'Alliance que ie traitai avec leurs Péres, au jour que je les pris par la main pour les faire ſortir du païs d'Egypte, laquelle Alliance ils ont enfrainte, bien que je leur euſſe été pour mary.* Or de-là je conclus, que les paroles dont il s'agit doivent être rapportées à un autre qu'à Abraham. 4. Ces paroles ſignifient une ſource unique de bénédiction, hors de laquelle il n'y a que malédiction & que mort. C'eſt ce qui paroît par la nature même de la choſe, car comme il n'y a qu'un Dieu, il n'y peut auſſi avoir qu'une ſeule ſource de la bénédiction Divine entre Dieu & les hommes. La bénédiction Divine ne peut pas être partagée entre deux diſpenſateurs, d'ont l'un en ait une partie, & l'autre l'autre, car elle ſe donne & ſe poſſéde par indivis, puis qu'elle conſiſte dans la paix de Dieu, & dans le droit à ſon ſalut, ce qui ne ſouffre point de diviſion.

sion. Il ne se peut dire aussi que Dieu face deux sources d'une même bénédiction, car si cela étoit, la communion de Dieu ne seroit pas uniforme, les uns l'iroient puiser dans une source, & les autres dans une autre, ce qui est contraire à l'esprit de la Religion, qui est de rassembler tout à l'unité: cela même paroît par les termes dont Dieu se sert. *Je béniray ceux qui te béniront, & maudirai ceux qui te maudiront*, car cela veut dire, il n'y aura de bénédiction Divine qu'en toi, & hors de toi il n'y aura que malédiction. Or cela étant appliqué à la seule personne d'Abraham, se trouvera, je l'avouë, dans le sens des Juifs, lesquels veulent que l'Alliance & le salut de Dieu soient tellement restraints & attachez au sang & à la postérité d'Abraham, que les peuples en soient entiérement exclus. Mais si on considére la chose en elle-même, on verra facilement que cette prérogative est trop grande, & cette promesse trop magnifique pour être faite à un simple homme; quelle apparence que Dieu qui est le Créateur & le Maître universellement & également de tous les peuples, ait voulu se lier soi-même, & s'imposer cette loi de ne communiquer son salut qu'à la seule postérité d'Abraham, & uniquement par sa communion? Ce qui nous fournit encore une preuve, que ces paroles doivent appartenir au Messie.

Quant à la multiplication de la postérité d'Abraham, que Dieu lui promet dans cette Alliance, il faut d'abord remarquer que la promesse de Dieu ne regarde pas tous les enfans d'Abraham, car elle ne regarde point 1. tous les enfans qu'il eut de Ketura. 2. Elle n'appartient pas aussi à Ismaël, parce que formellement l'Alliance est restrainte à Isaac ch. 21, où Dieu lui dit, *en Isaac te sera appellée semence.* Mais 3. Il en faut même exclurre une

partie de la postérité d'Isaac, savoir Esaü & ses descendans. C'est ce que les Juifs reconnoissent, restreignant cette promesse à la seule famille de Jacob. Or il est évident par plusieurs raisons, que les paroles de Dieu ne peuvent pas avoir leur accomplissement dans les Israëlites. 1. Il y a quelque chose de trop grand & de trop fort dans les expressions, pour ne représenter que la multitude d'un petit peuple, lequel étant comparé avec les autres nations de la Terre, n'a jamais été considéré que comme un point dans un grand globe, ou comme une goutte d'eau dans une grande riviere; & cependant Dieu dit, *Ie multiplierai ta postérité comme les étoiles du Ciel, & le sablon de la mer*, ce qui veut dire que sa postérité seroit innombrable. C'est pourquoi ch. 15. il est dit, que Dieu mena Abraham dehors, & qu'il lui dit, *regarde maintenant vers les Cieux, & conte les étoiles, si tu les peux conter, ainsi sera ta postérité.* Or quelque grand qu'ait été le peuple d'israël, si est-ce neantmoins qu'il étoit fort facile de le dénombrer, il fut même dénombré diverses fois, 1. quand ils sortirent d'Egypte, le nombre des hommes fut marqué à six cens mille : David aussi en son tems en fit un exact dénombrement, il est même vrai-semblable que le peuple demeuroit toûjours dénombré, car la division des familles étoit exactement gardée, & la rélation que chaque personne avoit à sa famille, devoit être publiquement connuë, pour les mariages, pour les successions, & pour le retrait-lignager, car il n'y avoit nulle confusion, ni à l'égard des tribus, ni à l'égard des Chefs des tribus, ni à l'égard des familles particuliéres, ni des personnes, châcun devoit savoir sous quel Chef il se devoit ranger, & les Chefs, & par conséquent le nombre des personnes sur lesquelles

quelles ils étoient établis, étoient connus. Auſſi
. la naiſſance de Jeſus-Chriſt il ſe fit un dénombre-
nent exact de tous les Juifs, & il ſe recüeille de
'Hiſtoire de Joſeph, que les Romains en firent
iverſes fois le dénombrement depuis qu'ils les eu-
ent ſoûmis à leur Empire. 2. Cette promeſſe de
ultiplication, ne peut pas avoir ſon effet dans la
oſtérité d'Abraham, puis que dans la ſuite des
ems, au lieu de croitre, cette poſtérité n'a fait
ue diminuer viſiblement, comme il paroît 1. par
a ſéparation des dix lignées ſous le ſchiſme de Je-
oboam, & par le tranſport de ces dix lignées en
abylone, qui fut ſuivi d'une colonie d'étrangers
ui vindrent habiter leur païs, & qui s'y mêlerent
ellement avec les naturels habitans qui y reſtoient,
u'il n'étoit plus poſſible de les reconnoître, à cau-
e dequoi Joſeph remarque, que quand les Sama-
itains qui étoient ſortis de ces gens-là voyoient les
ffaires des Juifs en proſpérité, ils ſe diſoient leurs
réres, mais quand ils les voyoient en affliction,
ls les renioient & proteſtoient qu'ils n'avoient au-
une conſanguinité avec eux. Quoi qu'il en ſoit,
es Juifs les ont toûjours regardez comme des Schiſ-
natiques, & des Hérétiques, qui s'étoient ſéparez
le la communion d'Abraham, ce qui eſt déja une
grande diminution. Car il ne faut pas ici conſidé-
er ſimplement la poſtérité d'Abraham, comme
n peuple qui eſt deſcendu de lui, mais il faut re-
garder cette poſtérité dans l'Alliance de Dieu, c'eſt-
-dire, entant que Dieu promet à Abraham qu'il
era leur Dieu, d'où il s'enſuit que tous ceux qui
ont abandonné la vraye Religion des Juifs, ſont ré-
putez hors de cette poſtérité. On peut conter auſſi
pour une autre diminution de ce peuple, celle qui
arriva par les armes des Romains ſous Tite Veſ-
paſian, lors que Jéruſalem fut priſe & ſaccagée, &
celle

celle qui arriva ſous l'Empire d'Adrien, lors qu'un Impoſteur nommé Barchocheba fit ſoulever tous les Juifs, & les engagea à ſouffrir une deſtruction, que leurs propres Hiſtoriens diſent avoir été encore plus grande que celle qui êtoit arrivée ſous Tite. Depuis ce tems-là, bien loin que les Juifs ſe ſoient accrûs en nombre, qu'au contraire ils ont toûjours diminué, & ſe ſont même diviſez entr'eux d'une maniére, qui fait la diminution plus grande à l'égard de la Religion & de l'Alliance d'Abraham; car il y a une Secte entr'eux qui s'appelle des Karaïtes, que les autres regardent comme des excommuniez. Et quant à ceux qui dans les païs étrangers cachent leur Religion, faiſant ſemblant d'être Chrêtiens, bien que ſecrétement ils pratiquent le Judaïſme, les autres Juifs les regardent & eux & leurs deſcendans, comme des Juifs bâtards qui ne ſont pas dans leur communion. Il eſt donc évident que cette promeſſe de Dieu touchant la multiplication de la ſemence d'Abraham, a quelque choſe de trop grand pour être littéralement reſtrainte aux Iſraëlites ſelon la chair.

Je viens maintenant à la troiſiéme choſe contenuë dans cette Alliance, ſavoir la promeſſe que Dieu fait à Abraham que *ſa poſtérité poſſédera la porte de ſes ennemis.* Ces termes veulent dire 1. une victoire. 2. une Domination & une Autorité ſouveraine ſur les ennemis. 3 une dépendance que les ennemis auront d'eux, ſoit à l'égard des Jugemens, ſoit à l'égard du Gouvernement Politique; car on ſait que les Portes anciennement ſervoient à trois uſages, à la deffenſe & à la ſeureté des Citez, à l'aſſemblée des Juges pour donner leurs ſentences, & à l'aſſemblée des Chefs de la Police & des Anciens, pour délibérer ſur les affaires du Gouvernement. Poſſéder donc les portes des ennemis,

nemis, c'eſt r'emporter ſur eux des victoires, c'eſt les tenir ſubjugez, & leur donner des loix & les juger, c'eſt regner ou dominer ſur eux, & en un mot, c'eſt être Arbitre de leurs affaires. Or qui ne voit que cette promeſſe eſt trop grande pour être reſtrainte aux Iſraëlites ſelon la chair. J'avouë qu'ils ont obtenu de belles & ſignalées victoires ſur leurs ennemis, ſous la conduite de Joſué, mais combien de fois ces victoires & tous ces autres avantages qui en dépendoient, ont-ils été troublez par des afflictions & des ſervitudes publiques? Combien de fois les Iſraëlites ont-ils été vaincus par leurs ennemis, & aſſujetis à eux ſous le gouvernement des Juges, comme il paroît par l'Hiſtoire? Vous les voyez tantôt battus & aſſervis par les Moabites, tantôt par les Madianites, & tantôt par les Philiſtins; quelques ſiécles aprés ne furent-ils pas aſſervis aux Babyloniens, & quand ils ſe rétablirent par l'ordre de Cyrus, ne demeurerent-ils pas encore en quelque ſorte ſous la domination des Perſes? Combien de fois furent-ils battus par les ſucceſſeurs d'Alexandre, ſavoir les Rois de Syrie, ou ceux d'Egypte, & quelque tems aprés ne fûrent-ils pas aſſujétis aux Romains? Enfin depuis la deſtruction de Jéruſalem & la diſperſion des Juifs, qu'eſt devenuë cette promeſſe qu'ils poſſéderoient la porte de leurs ennemis, quelles portes poſſédent des gens, qui n'ont, ni villes, ni Loix particuliéres, ni Magiſtrats, ni preſque un poûce de terre qui leur appartienne, & dont ils puiſſent dire qu'ils ſont actuellement les Maîtres? Depuis ſeize ſiécles ils vivent répandus parmi les autres Nations, contraints de vivre ſous des loix étrangeres, & expoſez à la merci de leurs Adverſaires.

Mais il ne faut pas conſidérer négligemment ce

que

que Dieu ajoûte 4. dans cet Oracle, *qu'en la ſemence d'Abraham ſeront bénites toutes les Nations de la Terre.* Car on ne peut en aucune maniére entendre ces paroles des Iſraëlites, il eſt clair qu'elles ſignifient que Dieu établiſſoit dans la ſemence d'Abraham une bénédiction qui devoit ſe répandre ſur toutes les Nations, & par conſéquent que toutes les Nations devoient entrer dans la communion de cette ſemence; car il n'étoit pas poſſible que les Nations fuſſent participantes de la bénédiction de la ſemence, ſans être dans ſa communion, d'où il s'enſuit encore une autre choſe, ſavoir que les Nations ne devoient pas être maudites pour l'amour de cette ſemence, puis qu'elle leur devoit communiquer ſa bénédiction. Or ſi nous tournons maintenant nos yeux ſur les Juifs, nous trouverons le contraire de tout ce que je viens de dire. Car 1. les Nations n'ont jamais été participantes de la Religion ou de l'Alliance de Dieu avec Abraham, à le prendre dans le ſens des Juifs; car quelle eſt la Nation qui ait embraſſé la Religion Judaïque ? Nous trouvons bien dans leurs Hiſtoires, que ſouvent ils ont embraſſé les ſuperſtitions & les idolatries des Nations, mais que jamais les Nations ayent embraſſé leur Loy, c'eſt ce qui ne ſe trouve point. Il eſt arrivé quelquefois qu'ils ont contraint les Iduméens à recevoir la Circonciſion, c'eſt ce qui arriva peu de tems avant le regne du grand Hérode, & preſque en ce tems-là même, ils contraignirent les Samaritains d'obſerver la Loy de Moïſe à la façon des Juifs. Mais outre que cela ne dura que tres-peu de tems, & que cet accident ne peut étre regardé que comme la lueur d'un éclair qui ne fait que paſſer, & qui n'empéche pas les ténébres d'une nuit, ni ne les interrompt. Outre cela dis-je les Iduméens

méens & les Samaritains étoient-ils toutes les familles de la Terre, eux qui comparez aux autres peuples n'étoient rien. 2. Nous ne trouvons pas qu'il soit jamais arrivé, que les Nations de la Terre soient entrées en communion avec les Israëlites, ni qu'elles ayent fait avec eux un même corps de société: au contraire, ils ont été presque toûjours l'opprobre des autres peuples, & l'objet de leur haine, éloignez des grandes affaires du monde, & comme retranchez de tout le reste de l'Univers. Enfin nous trouvons que pour l'amour des Israëlites Dieu avoit abandonné tous les autres peuples, & qu'il leur avoit rendu sa bénédiction si particuliére, que hors de l'enceinte d'Israël il n'y avoit que malédiction, encore aujourd'huy même les Juifs sont en cette pensée, que le salut & l'Alliance de Dieu est attachée à leur sang, à cause dequoi ils regardent tous les autres hommes comme des abominables que Dieu a dévouëz à l'interdit, & de qui il leur a donné la vie & les biens, sans qu'ils commettent aucune injustice de les leur ôter quand ils peuvent. Quelle apparence donc qu'on puisse dire, qu'en cette semence d'Abraham toutes les Nations sont bénites, puis qu'au contraire elles sont sous la malédiction à cause d'elle? D'où il s'ensuit nécessairement qu'il faut donner uu autre sens à ces paroles de Dieu, & par conséquent les raporter au Messie.

Enfin la cinquiéme chose que nous avons dit qui devoit être remarquée dans cette Alliance de Dieu, est le serment solennel avec lequel il la confirme. Le serment de Dieu marque nécessairement deux choses. 1. La grandeur & l'importance de la chose dont il s'agit: Je dis sa grandeur & son importance, tant à l'égard de Dieu qu'à l'égard des hommes, car quand Dieu jure, il jure par

par ſoi-même, comme l'Ange le dit ici. *J'ay juré par moi-même dit l'Eternel*; Or jurer par ſoi-même, c'eſt appeller à têmoin toute ſa Divinité, ſi je l'oſe dire ainſi, c'eſt donner du mouvement général à toutes ſes perfections, & les intéreſſer toutes dans la choſe dont il s'agit, au lieu que dans la ſimple parole il n'y a que quelques-unes de ſes vertus qui s'intéreſſent, comme ſa ſageſſe, ſa bonté, ou ſa juſtice; Qui ne voit donc que cet ébranlement général de toute la Divinité, ce concours univerſel de tous ſes attributs, ne ſe peut faire que pour quelque grande choſe que Dieu ayt ſouverainement à cœur, & dans laquelle conſiſte, & le plus grand intéreſt de ſa gloire, & le plus grand intéreſt de l'homme. 2. Le Serment de Dieu marque une choſe ferme & inébranlable, plus inébranlable même que le Ciel & la Terre, dont l'établiſſement n'a point été confirmé par aucun ſerment. C'eſt pourquoi David Pſ. 110. parlant d'un Serment de Dieu, joint enſemble ces deux expreſſions, *L'Eternel a juré & ne s'en repentira point*, pour nous apprendre que les choſes qui ſont ainſi confirmées par un ſerment, ſont fixes & irrevocables. Si nous appliquons ces deux caractéres à l'Alliance charnelle que Dieu a traitée avec les Iſraëlites, la ſemence d'Abraham, nous verrons bien-tôt que ce ſerment de Dieu n'a nulle proportion avec cette Alliance. Car quant au premier, eſt-ce une choſe ſi grande & ſi importante, ſoit à l'égard de Dieu, ſoit même à l'égard des hommes, que Dieu tire un miſérable peuple de deſſous la tyrannie des Egyptiens, qu'il faſſe des miracles ſur les créatures matérielles en leur faveur, qu'il les nourriſſe dans le Déſert, qu'il lui donne une Terre de Canaan découlante de lait & de miel; qui a-t-il en tout cela qui reléve ex-

exceſſivement la gloire de Dieu? Il leur donne ſa Loy ſur la Montagne de Sinay, mais une Loy de l'infraction de laquelle il ſe plaignoit tous les jours, il leur donne je ne ſay combien d'Ordonnances, de Sacrifices, de Purifications, d'obſervations de Feſtes, & de Cérémonies ſemblables: Qui a-t-il en cela qui mérite le ſerment de Dieu? Au contraire dans l'état de corruption où ſont les hommes, la Religion Judaïque eſt d'un côté, une Religion de condamnation & de mort, & de l'autre, une Religion indigne par elle-même de la Majeſté de Dieu, & de l'excellence de ſes perfections; Car d'un côté, il n'y a perſonne qui puiſſe atteindre à l'innocence que la Loy morale demande, & de l'autre, ce grand appareil de cérémonies & de culte externe n'a pas de rapport de lui-même avec la ſageſſe & la Majeſté ſuprême de Dieu. Ainſi on ne peut pas dire que cette Alliance ſoit digne d'une ſi grande choſe que le Serment de Dieu? Quant au deuxiéme caractére, ſavoir la fermeté inviolable & éternelle de la choſe dont il s'agit, j'ay des-ja remarqué que Dieu Jer. 31. Parlant de l'Alliance des Iſraëlites l'oppoſe à une Alliance nouvelle, qu'il a deſſein de traiter aux derniers jours, ce qui marque que cette premiére devoit être abolie, & qu'il ſe plaint que les Iſraëlites l'avoient enfreinte. Et que dirons nous s'il paroît qu'à quelque égard, Dieu a rompu cette Alliance par un ſerment? Seroit-il vray que ſur une même choſe Dieu fît des Sermens contraires. Cependant il eſt conſtant que dés qu'il eut tiré les Iſraëlites d'Egipte, & qu'il eut ouï les fréquens murmures de ces mutins, ennuyé de cette génération, comme parle l'Ecriture *Il jura en ſa colére, ſi jamais ils entrent en mon repos.* J'avouë que pour cela ſon Alliance ne fut pas entiéremen

rement ni abſolument rompuë, mais pourtant il eſt vray qu'elle le fut à l'égard de ces miſérables qui tombérent dans le déſert, & qui étoient la poſtérité d'Abraham, en faveur de qui Dieu avoit fait le premier Serment ; mais peut-on dire que cette Alliance n'ait pas été depuis rompuë, car comment appellerons nous cet état, auquel ſe trouvent les Juifs depuis ſeize ſiécles, ſi ce n'eſt une entiére & abſoluë rupture d'Alliance ? Ils ſont chaſſez hors de la Terre promiſe, ils ſont ſous le joug, ou ſous la domination de leurs ennemis, ils ſont dans une perpétuelle diminution à l'égard de leur nombre, ils ſont exécrables & maudits à toutes les Nations, ils ſont par leur propre confeſſion ſous une colére de Dieu qui dure ſeize ſiécles, ils n'ont plus aucune marque de la préſence & de l'habitation de Dieu au milieu d'eux : Dieu leur a ôté ſa Maiſon, ſon feu, ſa table, ſes flambeaux, ſes Domeſtiques, ſon Eſprit, ſa Voix, ſes Oracles, ils n'ont plus de commerce avec lui, ils péchent tous les jours contre ſes Loix, & ils ſont privez actuellement de ce qu'ils croyent avoir été le reméde de leurs péchez, ſavoir les Sacrifices & les Expiations. D'où il s'enſuit qu'ils demeurent en leurs crimes, ſans aucun moyen d'en ſortir par la voye de leur Religion ; il ne ſe peut donc dire en aucune maniére que leur Alliance ſubſiſte, d'où il s'enſuit que ce n'eſt pas à elle qu'il faut appliquer le Serment de Dieu. J'ajoûterai à cela une conſidération ſur l'occaſion qui obligea Dieu à jurer de cette maniére, car l'Hiſtoire remarque que ce fut ſur ce qu'Abraham s'étoit mis en devoir de ſacrifier ſon Fils, ſelon le commandement qu'il en avoit reçu de Dieu. Cependant quoi que cette obéïſſance d'Abraham ſoit digne de toutes nos loüanges, ſi eſt-ce qu'à l'égard

gard de Dieu, Abraham ne fit que ce qu'il devoit ; & soit que vous regardiez le peu de prix qu'ont les vertus de la créature, quelques grandes qu'elles soient, soit que vous considériez que quelque précieux que fût le sang d'Isaac à Abraham, il ne l'étoit pas extrémement à Dieu, & que de toute cette action, il en reüssissoit plûtôt la gloire d'Abraham par l'épreuve de ses vertus, que celle de Dieu qui ne fut pas extremement rehaussée par une action secrête, & dont peu de gens eurent connoissance. Il faut nécessairemement inférer que cette occasion n'étoit pas digne d'un si grand serment que celui que Dieu lui fait maintenant. D'où je conclus qu'il faut qu'il y ayt en tout cela quelque chose de mystique qui ne regarde plus Abraham, mais Nôtre Seigneur Jesus-Christ le vray Messie, la vraye semence d'Abraham, & ce que nous allons encore voir plus clairement, par l'application particuliére que nous lui ferons de toutes les expressions de Dieu dans cette Alliance, & du serment qui la confirme.

Il faut maintenant passer à l'application de cet Oracle à Jesus-Christ, qui est la deuxiéme partie de nôtre explication. Mais avant que d'aller plus avant il est nécessaire de remarquer.

I. Que ce que nous venons de dire, ne doit pas être pris comme si nous voulions nier absolument que les paroles de l'Alliance de Dieu avec Abraham n'eussent aucun égard aux Israëlites selon la chair, & qu'elles ne leur appartinssent en aucune maniére, ce n'est pas là nôtre pensée, nous voulons dire seulement, que quelque accomplissement qu'elles ayent eû dans les Israëlites, il faut pourtant reconnoître par toutes les choses que nous avons remarquées, que leur sens va plus loin ; ainsi dans ces paroles il faut reconnoître

qu'il y a eû deux Alliances, qui ont été par maniére de dire enchaſſées l'une dans l'autre, ſavoir, l'Alliance temporelle, qui regardoit les Iſraëlites, & l'Alliance Evangelique, qui regarde tous les Fidéles.

II. Il faut remarquer que cette premiére Alliance que nous appellons temporelle, a été un type & une figure de l'Evangelique ; nôtre deſſein pourtant n'eſt pas de conſidérer maintenant cette rélation typique, ſoit dans la perſonne même d'Abraham, ſoit dans les denx femmes qu'il a euës, Agar & Sara, ſoit dans les deux enfans qui lui naſquirent de ces deux femmes, & qui furent Iſmaël & Iſaac, ſoit dans le Sacrifice qu'Abraham voulut faire d'Iſaac ſon Fils. Toutes ces conſiderations doivent être renvoyées au Traité que nous ferons des Types : nous ne regardons maintenant les paroles de Dieu à Abraham, qu'entant qu'elles ſont un Oracle, c'eſt-à-dire, préciſément entant qu'elles contiennent une promeſſe touchant le Meſſie; C'eſt dans cette veuë que nous allons faire voir leur accompliſſement en la Perſonne de Jeſus-Chriſt, & pour cet effet il faut rappeller ces cinq choſes principales, que nous avons dit qui ſont contenuës dans cette Alliance de Dieu. La premiére eſt la bénédiction que Dieu promet à Abraham. Il n'eſt pas mal-aiſé de reconnoître que cette promeſſe a ſon plein & entier effet en Jeſus-Chriſt, non ſeulement parce que Dieu l'a élevé à la plus grande gloire qui ſe puiſſe concevoir, mais auſſi parce qu'il l'a établi pour être la ſource de ſa bénédiction pour la communiquer aux hommes. *Bénit ſoit Dieu*, dit Saint Paul Eph. 1. *qui eſt le Pére de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui nous a bénits en toute bénédiction ſpirituelle aux Lieux Céleſtes en Ieſus-Chriſt. C'eſt ici le témoignage,*

gnage, dit Saint Jean 1. ch. 5. *Savoir que Dieu nous a donné la vie éternelle, & cette vie eſt en ſon Fils.* Il l'a fait une ſource de bénédiction éternelle & intariſſable. *Qui boira*, dit-il lui-même, *de l'eau que je lui donnerai n'aura plus jamais ſoif.* Jean 4. *Mais l'eau que je lui donnerai ſera faite en lui une fontaine d'eau ſaillante.* A cela ſe peuvent raporter tous les paſſages de l'Ecriture qui promettent la vie éternelle, à tous ceux qui croiront en Jeſus-Chriſt, à ceux qui mangeront ſa chair & boiront ſon ſang, à ceux qui ſeront joints à lui comme des ſarmens à leur ſep, & comme des membres à leur Chef, en un mot à tous ceux qui ſeront dans ſa communion. C'eſt une ſource unique, *hors de moi*, dit-il, *vous ne pouvez rien faire* Jean 15. *Ie ſuis la voye, la vérité, & la vie, nul ne vient au Pére, ſinon par moi.* Jean 14. *Il n'y a point de ſalut en aucun autre, & il n'y a point d'autre nom ſous le Ciel par lequel il nous faille être ſauvez.* Acte. 4. Dieu bénit tous ceux qui le béniſſent, & maudit tous ceux qui le maudiſſent, Saint Paul, dit, Phil. 2. *Dieu lui a donné un nom qui eſt ſur tout nom, afin qu'au nom de Ieſus tout genoüil ſe ploye.* & ailleurs 1. Cor. 15. il dit que Dieu lui a dit, *Sieds toi à ma droite juſques à ce que j'aye mis tes ennemis pour le marchepied de tes pieds.*

Quand à la multiplication de ſa poſtérité que Dieu promet à Abraham, qui ne voit que cette promeſſe a ſon plein & entier accompliſſement en Jeſus-Chriſt, dont la poſtérité comprend tous les Elûs depuis le commencement du Monde juſqu'à la fin, ce ſont les enfans de ſon ſang, & on peut dire qu'il les a tous myſtiquement engendrez par les travaux de ſa Croix. Mais, direz-vous, comment pouvons nous être appellez la poſtérité de Jeſus-Chriſt puis qu'il eſt appellé dans l'Ecriture

Sainte, *nôtre Frere?* Je répons qu'à divers égards nous ſommes les fréres & les enfans de Jeſus-Chriſt : Ses fréres, parce que Dieu, qui eſt ſon Pére par nature, eſt auſſi le nôtre par adoption : Ses fréres parce que nous ſommes appellez à poſſéder avec lui un même heritage ; *Nous ſommes*, dit ſaint Paul, *héritiers de Dieu & cohéritiers de Ieſus-Chriſt.* Ses fréres encore, parce qu'il y a une tres-grande conformité & une reſſemblance parfaite entre lui & nous, à cauſe dequoi Saint Paul dit, *Nous ſommes faits une même plante par la conformité de ſa mort & de ſa réſurrection.* Mais nous ne laiſſons pourtant pas d'être ſes enfans ; parce qu'il eſt la cauſe qui a meû Dieu de toute éternité à former le deſſein de nôtre élection ; parce que c'eſt de lui que nous tirons la vie ſpirituelle qui nous met dans la famille de Dieu ; parce que c'eſt la ſemence incorruptible de ſon Evangile, qui nous engendre à Dieu, & enfin parce que cette reſſemblance que nous avons avec lui, ne vient que de ce que nous avons été tirez ſur lui, comme des copies ſur un exemplaire, & un original, ou, pour mieux dire, parce que ces céleſtes & myſtiques couleurs qui nous donnent ſa reſſemblance, ne ſont qu'une communication qu'il nous a faite lui-même de ſes traits Divins & immortels ; c'eſt pourquoi Eſ. 53. ne fait pas de difficulté de lui attribuer en propres termes une poſtérité, *aprés*, dit-il, *que ſon ame ſera miſe en oblation pour le péché, il ſe verra de la poſtérité*, & enſuite expliquant ce qu'il entend par cette *poſterité*, il dit, *que ce ſeront ceux qu'il juſtifiera*, c'eſt-à-dire, ſes fidéles. *Mon Serviteur Iuſte en juſtifiera pluſieurs, par la connoiſſance qu'ils auront de lui.* Le nombre de cette poſtérité peut fort-bien être comparé aux étoilles du Ciel,

&

& au ſablon de la Mer, car il eſt innomblable non ſeulement aux hommes, mais aux Anges même, n'y ayant que Dieu ſeul qui ſache le nombre de ſes Elûs. Je remarquerai ici en paſſant, une conſidération, que Saint Auguſtin a faite ſur ces deux comparaiſons ſi différentes, l'une des *étoilles du Ciel*, & l'autre du *ſablon de la Mer*, ſavoir que par les *étoilles du Ciel*, Dieu a voulu remarquer les plus illuſtres d'entre ſes fidéles, ceux qui, ou par leurs paroles, ou par leur exemple, en introduiſent pluſieurs à Juſtice, car ceux-là ſont comme des étoiles dans un firmament; & que par le *ſablon de la Mer*, il a voulu ſignifier les foibles & les infirmes, qui ſont ſouvent couverts & inondez des vagues de la Mer, c'eſt-à-dire, expoſez beaucoup plus que les autres à la violence des tentations, & qui neantmoins ſont beaucoup plus grand nombre que les autres, comme en effet le ſablon de la mer ſemble être en beaucoup plus grand nombre que les étoiles du Ciel. Quoi qu'il en ſoit de cette penſée de Saint Auguſtin, il eſt clair au fond que la poſterité de Jeſus-Chriſt eſt innombrable, ce qui eſt préciſément le but de Dieu dans ces paroles.

La troiſiéme promeſſe n'eſt pas difficile à entendre. *Ta poſtérité poſſédéra la porte de ſes ennemis.* Car Jeſus-Chriſt regne ſur les Principautez & ſur les Puiſſances, dont il a triomphé en ſa Croix; ſes ennemis donc ſont le Démon, ſes Idoles, ſes ſuperſtitions, & les crimes dont il avoit rempli la terre. Or Jeſus-Chriſt poſſéde leur *porte* ayant détruit toute leur puiſſance, & leur ayant ravi cette autorité qu'ils avoient injuſtement uſurpée; & c'eſt ce qu'il a fait par la lumiére de ſon Evangile. Ses ennemis encore ſont les hommes idolatres & pécheurs, & Jeſus-Chriſt poſſéde leurs por-

tes, en deux maniéres; l'une à l'égard de ceux qui ſe convertiſſent, puis qu'il les a volontairement ſoûmis à ſon Empire; l'autre à l'égard de ceux qui reſtent infidéles & méchans, leſquels il a ſoûmis de fait à l'ordre de ſa Providence, ſe ſervant d'eux comme il lui plaît pour l'exécution de ſes deſſeins. On peut encore fort bien dire que l'Egliſe *poſſéde la porte de ſes ennemis*, puis qu'elle a part aux victoires & à l'autorité ſouveraine de Jeſus-Chriſt; ſon Chef & ſon Sauveur; & que d'ailleurs elle eſt tellement aſſûrée de ſon ſalut, qu'elle ſait que toutes choſes lui aident enſemble en bien, & qu'elle demeure plus que victorieuſe de la mort, de la vie, de la famine, de la nudité, de l'épée, de l'angoiſſe, de la perſécution, rien de tout cela ne la pouvant ſeparer de la dilection de Jeſus-Chriſt.

Quant à la quatriéme promeſſe, elle appartient ſi viſiblement à Jeſus-Chriſt qu'il n'eſt pas poſſible de la rapporter ailleurs, ni en tout ni en partie. *En ta ſemence*, dit Dieu, *ſeront bénites toutes les Nations de la Terre.* Il n'eſt pas difficile de comprendre quel accompliſſement ces paroles ont eû en Jeſus-Chriſt, puis que nous ſavons que c'eſt lui qui a répandu la bénédiction céleſte par tout le Monde, au lieu qu'auparavant elle étoit reſtrainte dans les ſimples bornes de la Paleſtine: autre-fois cette lumiére n'éclairoit qu'une ſeule Goſcen, & cette roſée ne tomboit que ſur une ſeule toiſon; mais par Jeſus-Chriſt elle a été repanduë ſur tout l'Univers. A cela ſe peuvent rapporter tous les Textes du Nouveau Teſtament, qui marquent que Jeſus-Chriſt eſt venu pour appeller tant les Gentils que les Juifs, *& qu'il n'y a en lui, ni Iuif, ni Grec, ni Scyte, ni Barbare, qu'il a ôté la paroi entre-moyenne, qu'il a appellé ceux qui*

ſont

ſont loin de même que ceux qui ſont prés, enfin qu'il a reconcilié toutes choſes en un corps, ayant fait la paix par le ſang de ſa Croix. Auſſi Saint Paul rapporte preciſément cet Oracle à Jeſus-Chriſt, & dans ſon Epitre aux Romains, & dans celle qu'il écrit aux Galates, & il prouve même par cet Oracle que l'Evangile a été donné quatre cent trente ans avant la Loy, d'où il conclut que la Loy ne pouvoit l'enfraindre, & qu'il faut néceſſairement que la Loy même ait un uſage miniſtériel, qui ait regardé l'Evangile. Mais, direz-vous, que faut-il juger de la remarque de Saint Paul, ſavoir que Dieu n'a pas dit à Abraham, *en tes ſemences* comme pour en déſigner pluſieurs, mais qu'il a dit, *en ta ſemence*, au nombre ſingulier, pour n'en déſigner qu'une, ſavoir Jeſus-Chriſt? car il ſemble que cette conſidération n'eſt pas tout-à-fait ſolide. En effet *la ſemence* ſignifie *la poſtérité*, & *la poſtérité* peut fort bien ſignifier pluſieurs perſonnes. Je répons que la remarque de Saint Paul, ſi vous la conſidérez, non ſimplement à l'égard de la force du terme de *ſemence*, mais par égard à la matiére dont il s'agit, eſt fort bonne. Car quand on examine bien toute la force des paroles de Dieu, il paroît manifeſtement qu'elles ne peuvent avoir leur leur entier accompliſſement, qu'en une Perſonne Divine, infinie, & élevée au deſſus de toutes les créatures, d'où il s'enſuit qu'elles ne peuvent appartenir qu'à une ſeule perſonne, & non à pluſieurs. Or cela étant ainſi, qui ne voit qu'il faut rapporter à la ſage Providence de Dieu, de ce qu'en cet Oracle elle n'a pas voulu ſe ſervir du terme d'enfans, & autres ſemblables au pluriel, mais de celui de *ſemence* au ſingulier, afin de déſigner une Perſonne particuliére. Et je ne doute pas, que ce ne ſoit avec deſſein que Dieu a employé ici le ter-

me de *ſemence*, qu'il avoit employé dans le premier Oracle, terme qui n'eſt pas fréquent dans l'Ecriture, afin de nous faire comprendre que la même perſonne qui étoit deſignée dans ce premier Oracle, l'eſt encore dans celui-ci avec moins de généralité, Car *la ſemence de la femme* eſt une expreſſion qui fait une idée plus vague, & celle-ci, *la ſemence d'Abraham*, en fait une plus reſtrainte.

Paſſons maintenant à la cinquiéme choſe qui eſt le jurement par lequel Dieu a voulu confirmer ſon Alliance avec Abraham. Si nous le rapportons ailleurs qu'à Jeſus-Chriſt, il n'eſt pas poſſible de n'y remarquer une diſproportion tout-à-fait indigne de Dieu, ſavoir; un grand & auguſte ſeau, le plus majeſtueux de tous les caractéres, appliqué à une petite choſe, comme on le fait voir dans la premiére partie de ce diſcours; mais ſi on le rapporte à Jeſus Chriſt, vous voyez d'abord revenir cette proportion ſi conforme à la Sageſſe Divine. Car comme il n'y a rien de ſi auguſte, de ſi grand, de ſi inviolable, que le ſerment de Dieu, il n'y a rien auſſi de ſi admirable, de ſi majeſtueux, & de ſi céleſte que l'Alliance éternelle, que le Pére a traitée avec Jeſus-Chriſt ſon Fils, ou pour mieux dire, avec tous les fidéles par Jeſus-Chriſt; c'eſt une Alliance éternelle, & qui ne doit jamais prendre fin: c'eſt une Alliance qui éleve la gloire de Dieu au plus haut point où elle puiſſe être portée: c'eſt une Alliance qui communique à l'homme un ſalut réel, une félicité céleſte, une immortalité glorieuſe, elle eſt donc bien digne du ſerment de Dieu. Auſſi n'eſt-ce pas dans cette ſeule occaſion que l'Ecriture nous fait mention de ce ſerment, confirmatif de l'Alliance de grace, David nous en parle au Pſ. 110.

L'E-

L'Etetnel, dit-il, *a juré & ne s'en repentira point*: *Tu ês Sacrificateur à la façon de Melchisedec.* C'eſt ce que Saint Paul explique fort bien Hebr 7. où il fait voir que Jeſus-Chriſt a eû cet avantage par deſſus les Anciens Sacrificateurs, que ſon Sacerdoce a été confirmé par un ſerment, au lieu que le leur n'avoit jamais eû cet avantage. Il traite de même ce ſerment fait à Abraham au ſixiéme de la même Epitre.

Il ne nous reſte qu'à dire un mot de l'occaſion que Dieu prit, pour faire à Abraham, avec ſerment, de ſi grandes promeſſes. Car ce fut aprés qu'il ſe fut mis en devoir de ſacrifier ſon fils Iſaac. Il ne faut pas douter qu'il n'y ait eû du myſtére dans cette conduite, & que la ſageſſe Divine n'ait voulu nous faire comprendre ſous cet ombre, ou ſous cette envelope, que toutes ces grandes promeſſes qui compoſent l'Alliance de Jeſus-Chriſt, cette bénédiction Divine qu'il poſſéde, cette multiplication de ſa poſtérité, cette victoire & cette domination ſur ſes ennemis, & enfin cette effuſion de ſa bénédiction ſur toutes les Nations, ne viennent qu'enſuite de ſon Sacrifice, & que c'eſt ſur le ſang de ſa Croix qu'elles ſont toutes fondées. Surquoi il faut remarquer qu'y ayant pluſieurs choſes en Jeſus-Chriſt, qui ont precédé ſon exaltation, comme l'union de ſes deux Natures, ſa naiſſance, ſes miracles, ſes ſouffrances, &c. bien que ces choſes ſoient marquées dans pluſieurs autres Oracles, il n'y en a pourtant pas une qui ſoit deſignée dans celui-ci. Il n'y a que les choſes qui regardent ſon exaltation, & la prédication de ſon Evangile par toute la Terre, c'eſt-à-dire, ce qui a ſuivi ſa mort, & nullement ce qui l'a précédée. La Sageſſe de Dieu l'a ainſi ordonné, parce que cette Alliance vint enſuite du Sacrifice d'Iſaac, &

que

que Dieu a voulu nous faire connoître que le ſens caché de ſon Oracle regardoit Jeſus-Chriſt, aprés le ſanglant Sacrifice qu'il devoit offrir à Dieu pour nôtre rédemption.

Le troiſiéme Oracle du Livre de la Genéſe eſt au Ch. 49. verſ 10. *Le ſceptre ne ſe départira point de Juda ni le Legiſlateur d'entre ſes pieds, juſques à ce que Scilo vienne, & à lui appartient l'aſſemblée des Peuples.*

Les Anciens Péres ont expliqué myſtiquement tout ce qui eſt dans cette derniére bénediction de Jacob à ſes enfans, & le plus ſouvent leurs explications ont été violentes & contraintes. De toutes les parties de cette bénédiction, celle qui peut le plus naturellement être interpretée du Meſſie, eſt celle qui regarde Juda. *Juda*, dit-il, *quant à toi tes fréres te loüeront, ta main ſera ſur le collet de tes ennemis, les fils de tes fréres ſe proſterneront devant toi*, tout cela peut être ſpirituellement entendu de Jeſus-Chriſt, mais il faut conſidérer Juda comme type. Il en eſt de même de ce qui eſt ajoûté, touchant la comparaiſon d'un Lion. Quant à ce Verſet dixiéme, il eſt clair que c'eſt une Prophétie, & un Oracle qui promet 1. la venuë du Meſſie. 2. qui marque le tems de ſa venuë, & 3. qui déſigne une de ſes principales œuvres. L'explication doncques de ce Texte dépend de trois choſes. La premiére de ſavoir ce que c'eſt que ce *Scilo* qui doit venir. La ſeconde de ſavoir ce que c'eſt que ce *Sceptre* & ce *Légiſlateur* que Juda devoit conſerver juſques à la venuë du Scilo. Et la troiſiéme ce que c'eſt que *l'aſſemblée des peuples*, que le Scilo devoit faire.

Pour la premiére les Juifs & les Chrétiens demeurent

meurent d'accord que ce *Scilo* eſt le Meſſie; ainſi Jonathan le Paraphraſte Chaldaïque, au lieu de ces mots *juſqu'à-ce que le Scilo vienne*, met ceux-ci, *juſqu'à-ce que le Roi Meſſie vienne*. La paraphraſe Jeroſolimitane porte la même choſe. Les Auteurs du Talmud interprétent de même *Scilo* par le *Meſſie*. Ainſi dans le Code Sanédrim ch. 11. on trouve ces mots, *Rabbi Johanan a dit quel eſt le nom du Meſſie, à quoi ceux de l'Ecole de Rabbi Sçela répondent, ſon nom eſt Scilo, ſelon qu'il eſt écrit juſques à ce que Scilo vienne.* De-même Rabbi Bechai dans ſon Commentaire ſur ce paſſage dit formellement que Jacob a voulu déſigner par ce nom la perſonne du Meſſie en particulier. Les Rabbins poſtérieurs & plus nouveaux ne s'éloignent pas de cette interprétation. Il y en a même qui par la cabbale des nombres trouvent dans ce nom celui de Meſſie, car *Tavo Sçilo* fait 358. qui eſt preciſément le nombre qui ſe trouve dans le terme *Machiak* qui ſignifie Meſſie.

Cependant quand il eſt queſtion de trouver grammaticalement la ſignification de ce mot *Scilo* qui ne ſe trouve point ailleurs dans l'Ecriture, il y a pluſieurs ſentimens & pluſieurs conjectures. Les principales ſont 1. que ce terme eſt compoſé de la lettre *ſcin* priſe du mot *Acher* qui ſignifie *Qui* & de la particule Lò qui ſignifie *à lui*, comme qui diroit, *celui à qui il appartient*, & cela par rapport au *Sceptre* & au *Legiſlateur*, c'eſt-à-dire *celui à qui appartient le Sceptre & la Loi*. 2. Que ce terme vient de la racine *ſcala*, *être tranquile, être en repos*, de ſorte que *ſcilo* ſelon eux veut dire *le tranquile, l'auteur de la tranquilité & du repos*. 3. Que ce terme vient du mot *ſcilga*, qui ſignifie *la membrane dans laquelle l'enfant eſt contenu, lors qu'il eſt encore dans le ſein de ſa mére*, de ſorte que *Sçilo* eſt

mis pour *beno*, le *He* prenant la place du *Vau*; & il veut dire *ſon fils*. Les principaux Rabbins s'attachent à cette ſignification. Quelques-uns mêmes croyent avoir découvert que le terme *ſçil* dans la langue Punique ſignifie fils, & ils alleguent ſur ce ſujet un paſſage d'une Comédie de Plaute. 4. Il y en a qui le rapportent au verbe *ſcalac* qui ſignifie, *envoyer*, & ils veulent que *Scilo* veüille dire *ſon envoyé* par la ſupreſſion de la derniere radicale, ou par le changement du *Chet* en *Het* dont il n'y pas manque d'exemples. Enfin d'autres le tirent de la racine *Chalan* qui ſignifie *être parfait* & *être en paix*, & par ce moyen *Scilo* ſignifieroit ou *le parfait*, *la perfection*, *l'accompliſſement*, *celui qui accomplit*, ou bien *le pacifique*, *l'auteur de la paix*; de toutes ces différentes interprétations la plus autoriſée eſt la troiſiéme, tant parce qu'elle eſt appuyée du ſentiment des Rabbins à l'autorité deſquels il faut donner beaucoup quand il eſt queſtion d'un terme de la langue Hebraïque, que parce que la dérivation de *Scilo* le faiſant deſcendre de *Scilga* eſt naturelle & ſans aucune contrainte.

Ainſi *Scilo* veut dire, *ſon fils*, c'eſt-à-dire ſelon les Rabbins, *le fils de Iuda*, ainſi nommé par excellence, car quoi que Juda ſoit une tribu abondante en hommes, & qu'ils peuvent tous être appellez, *les enfans de Iuda*, le Meſſie étant pourtant le plus glorieux de tous ces enfans, il a pû être appellé, *ſon fils*, dans un ſens tout particulier, de la même maniére que nous avons vû dans les Oracles precédens qu'il eſt appellé *la ſemence de la femme* & *la ſemence d'Abraham*. Bien que je ne vouluſſe pas rejetter abſolument cette explication, j'aimerois pourtant mieux rapporter ce, *ſon fils*, à Dieu, c'eſt-à-dire, *le Fils de Dieu*, bien que Dieu

ne

ne ſoit pas nommé, ni dans ce verſet, ni dans les precédens. Car il me ſemble qu'il eſt aſſez du caractere Prophétique de ſous-entendre le nom de Dieu & de le déſigner par quelque pronom, ſans que pourtant il ſoit formellement nommé. De cette ſorte cet Oracle ſeroit le premier qui marqueroit expreſſément la Perſonne Divine du Meſſie, & il ſe trouveroit confirmé par celui du Pſ. 2. *Tu és mon Fils; je t'ai aujourd'hui engendré*, & par celui d'Eſaïe. *L'Enfant nous eſt né, le Fils nous a été donné.* Auſſi l'execution de l'Oracle dans le Nouveau Teſtament eſt que ce nom de *Fils de Dieu* a été communement donné au Meſſie 1. par Dieu même, *Celui-cy eſt mon Fils bien aimé*, &c. 2. par la confeſſion de Saint Pierre, *Tu és le Chriſt le Fils du Dieu vivant*, & enſuite frequemment dans l'Ecriture.

La ſeconde choſe qu'il y a à conſidérer, c'eſt le caractére du tems de la venuë du Meſſie, ſavoir *avant que le Sceptre ſoit ôté de Juda, & que le Legiſlateur deffaille d'entre ſes pieds.* Surquoi il y a deux explications; l'une que le peuple des Iuïfs devoit avoir toûjours un Roi de ſa Tribu, & des Gouverneurs Iuifs juſqu'à-ce que le Meſſie vint. Ceux qui ſont dans cette penſée veulent trouver l'accompliſſement de cet Oracle, c'eſt-à-dire la deffaillance du Sceptre & du Legiſlateur de Juda au tems d'Hérode le Grand, lequel n'étoit pas Juif, mais Iduméen, & il tranſporta à ſoi toute l'autorité d'une telle maniére que les Iuifs naturels n'en avoient plus. Mais cette explication eſt ſujette a beaucoup d'inconvéniens. Car 1. bien qu'Hérode ne fût pas originairement Iuif, il l'étoit neantmoins de naiſſance, étant né d'un Pére proſélite qui avoit embraſſé la Réligion Iudaïque, avoit reçû

la

la circonciſion, & s'étoit incorporé dans la République des Juifs, de ſorte que ſon fils Herode ne pouvoit qu'il ne fût conſidéré comme Juif. 2. Quand on conſidéreroit Herode comme un étranger à l'égard de ſa perſonne, on ne pourroit pas dire pourtant que le Sceptre de Juda eut défailli ni ſon Legiſlateur ſous le Regne d'Herode, car Herode ne portoit que le Sceptre de Juda, ni n'exerçoit que les loix & le gouvernement naturel de Juda. Quand un peuple ſe ſoumet à la domination d'un étranger, cela ſe fait en deux maniéres, car ou la perſonne de l'étranger ſe range aux mœurs, aux coûtumes, aux loix, & à la forme du gouvernement du peuple, & devient ainſi une partie de ce peuple, ou le peuple eſt dépoüillé de ſa naturelle & ancienne forme de gouvernement, & ſe ſoumet à une forme de domination étrangére. Dans ce deuxiéme cas on peut dire qu'un peuple perd ſon Empire & ſon Legiſlateur, mais on ne le peut pas dire au premier, vous ne direz pas par exemple que la Pologne ayt perdu ſon Sceptre & ſes Loix, lors qu'elle a appellé un étranger pour être ſon Roy, parce que cet étranger n'a regné que ſelon les loix naturelles du païs, & n'a tenu que le Sceptre qui appartient à ce peuple, & non un Sceptre étranger. Ainſi on ne peut pas dire que cet Oracle ait eu ſon accompliſſement au tems d'Herode le Grand. 3. S'il falloit prendre ces paroles en ce ſens; ſavoir qu'une perſonne naturellement iſſuë de la Tribu de Juda regneroit, je ne ſay comment on pourroit trouver de véritables Roys de Juda depuis le retour de la captivité de Babylone, car ce furent des Sacrificateurs & des Perſonnes de la Tribu de Lévi qui eurent la ſouveraine autorité dans leurs mains, & la famille des Aſmonéens qui défaillit en la perſonne de Hircanus

nus prédéceſſeur d'Hérode n'étoit pas de la Tribu de Juda, mais de celle de Lévi. 4. L'Oracle ne dit pas que le *Scilo* viendra lors que le Sceptre ſe ſera départi de Juda, & que le Legiſlateur aura défailli d'entre ſes pieds, mais il dit que le Sceptre ne ſe départira point juſqu'à ce que *Scilo* vienne. Or il eſt vrai que Jeſus-Chriſt ne vint au monde que ſur la fin de la vie d'Herode, & par conſequent long-tems aprés que le Sceptre avoit défailli en Juda ſelon l'interprétation dont il s'agit.

Il faut donc rejéter ce ſens-là commè faux & incommode, & venir à une autre explication qui eſt que la Tribu de Juda devoit conſerver ſon propre gouvernement naturel & vivre ſous ſes propres Loix, ſans être ſoumiſe à aucune domination étrangére, ni dépoüillée de ſa naturelle autorité; en un mot ils devoient faire corps de peuple à part, indépendans de tout autre peuple juſqu'à ce que le Meſſie fût venu. Or c'eſt préciſement ce qui a été juſques au tems de la venuë de Jeſus-Chriſt, Car l'interruption de ſeptante ans de captivité en Babylone ne doit être ici contée pour rien, parce que ce ne fut pes une extinction du gouvernement naturel de Juda, ni une abolition de ſon Sceptre, puis qu'ils furent rétablis au bout de ſeptante ans, ce ne fut qu'une ſuſpenſion à tems, une eſpece d'éclypſe qui ne dure pas. Or le ſens de l'Oracle eſt, non qu'il n'y arriveroit pas de telle ſuſpenſion à tems, mais que le Sceptre de Juda, c'eſt-à-dire, la forme naturelle de ſon gouvernement independante de tout autre peuple ne lui ſeroit point abſolument & totalement ravie, ni ne ſouffriroit une entiére extinction. Auſſi quand Jeſus-Chriſt vint au monde, & quand il véçut parmi les Juifs, ce peuple vivoit ſous ſon Sceptre & avoit ſon Légiſlateur. Il

eſt

eſt vrai que ce Sceptre & ce Legiſlateur furent extremement ébranlez lors que Archelaüs fils & héritier d'Herode fût relegué à Vienne en Dauphiné par Auguſte; Car alors la Judée fut jointe à la Syrie pour être gouvernée par le Gouverneur que les Romains y envoyoient: Et au reſte l'Empereur envoyoit dans la Judée même un Intendant qui faiſoit toutes les affaires en ſon nom. & avoit le droit de vie & de morr. C'eſt pourquoi vous liſez dans l'Evangile que quand Pilate qui étoit un de ces Intendans, dit aux Juifs, *voici vôtre Roi*, ils lui dirent *nous n'avons point d'autre Roy que Ceſar*, & quand Pilate heſitoit ſur la condamnation de Jeſus, les Iuifs lui dirent, *Si tu relâches celui-ci, tu n'es pas ami de Ceſar, car qui ſe fait Roy contredit à Ceſar*; & quand Pilate leur dit, *Prenez-le vous-même & le jugez ſelon vôtre Loy*, ils lui répondirent, *Ils ne nous eſt pas permis de mettre perſonne à mort.* Ils étoient donc des-ja dépoüillez de l'autorité ſouveraine. Mais quelque ébranlement qu'eût reçû leur liberté, ſi eſt-ce pourtant qu'encore ils faiſoient un corps de peuple à part, ils poſſedoient leur propre & naturel païs, ils étoient encore gouvernez par les Romains même ſelon leurs Loix naturelles; ils avoient encore leurs Iuges, leurs Magiſtrats, leur Sanedrim qui étoit leur Souverain Sénat, ainſi on ne pouvoit pas encore dire abſolument que leur Sceptre & leur Legiſlateur eût défailli. Mais cela arriva bien-tôt aprés, car environ trente-ſix ans aprés la mort de Ieſus-Chriſt, Ieruſalem & toute la Iudée fut priſe & ſaccagée par les armes des Romains, & tout ce peuple diſperſé d'une telle maniére que depuis ce tems-là ils n'ont plus fait corps, ni n'ont poſſedé leur pais, ni n'ont eû la liberté de ſe ſervir de leurs loix naturelles, ou de

vivre

vivre en quelque forme de gouvernement indépendante du gouvernement des autres peuples; Or cela fait voir évidemment que Iesus-Christ est ce *Scilo*, ce Messie promis, car on ne sauroit regarder cette dispersion dans laquelle ils sont, comme une simple suspension des actes de leur Sceptre, semblable à celle qui leur arriva durant la captivité de Babylone. Celle-là ne dura que septante années, mais celle-ci dure depuis seize siécles, & les choses sont dans un tel état, qu'il n'y a plus d'apparence de rétablissement pour eux. On peut donc d'ici tirer une démonstration convaincante contre les Juifs, que le Messie est venu, en leur faisant voir que depuis seize cens ans Juda n'a plus ni Sceptre ni Législateur, d'où il s'ensuit que le *Scilo* promis par Jacob est venu.

Reste la troisiéme chose qui est *l'assemblée des peuples*; quelques-uns disent que du temps d'Herode le Grand, il se trouva des complaisans qui pour faire leur cour auprés de lui, lui appliquerent cet Oracle, sous prétexte qu'il avoit subjugué les Iduméens, c'est-à-dire, les enfans d'Esaü, & par conséquent qu'il avoit joint ensemble les deux peuples qui étoient sortis d'Isaac, savoir les enfans d'Esaü & de Jacob. Mais il n'y a rien de plus absurde que cette imagination, qu'Herode, c'est-à-dire, le plus méchant & le plus scélerat de tous les hommes, qui n'avoit nul sentiment de Religion ayt été le Messie, & il n'est pas nécessaire de refuter cette erreur, Les Hérodiens dont il est parlé dans l'Evangile sont peut-être ces flateurs. Cette assemblée des peuples que peut-elle être autre chose que la vocation des Gentils, car Jesus-Christ est venu pour assembler en un tous

les enfans de Dieu, & ſous ſon régne il n'y a qu'un ſeul Troupeau & un ſeul Berger.

CHAPITRE. IV.

De l'Oracle contenu dans le Livre des Nombres.

CEt Oracle ſe trouve au Chap. 24. verſ. 17. *Je le voy, mais non pas maintenant : je le regarde, mais non pas de prés. Une étoile eſt procédée de Jacob, & un ſceptre s'eſt élevé d'Iſraël, & il tranſpercera les coins de Moab, & détruira tous les enfans de Seth.*

Deux choſes paroiſſent aſſez clairement lors que l'on conſidére un peu plus particulierement ces paroles. La premiére, qu'elles ne peuvent appartenir au peuple d'Iſraël en ſon corps, ni à Moyſe, ni a aucun autre de ces illuſtres Perſonnes, dont le Vieux Teſtament nous fait l'Hiſtoire ; d'où il s'enſuit que c'eſt un Oracle qui doit regarder le Meſſie. La deuxiéme, qu'elles ont leur plein & entier accompliſſement en la Perſonne de Jeſus-Chriſt, d'où il s'enſuit auſſi que Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie a qui cet Oracle appartient.

Quant à la premiére de ces choſes, ces termes *Je le voy, mais non pas maintenant, je le regarde, mais non pas de prés*, marquent qu'il n'eſt pas parlé ici du corps des Iſraëlites, car Balaam les voyoit tous en corps rangez ſelon leurs Tribus, comme il eſt expreſſément remarqué au 2. verſ. de ce chap. Il s'agit donc de quelque perſonne particuliére qui n'avoit point encore pris naiſſance, & que Balaam illuminé par l'Eſprit de Dieu regarde

garde de loin, c'eſt-à-dire, au travers l'obſcurité des tems à venir. 2. Cette *étoile procédée de Iacob*, & ce *Scéptre qui ſe devoit élever d'Iſraël* marquent encore qu'il s'agit-là d'une perſonne particuliére qui devoit naître au milieu des Iſraëlites, & devoit être non ſeulement brillante comme une étoile, mais brillante d'une lumiére céleſte, & d'une lumiére fixe & permanente, & incapable d'altération, comme eſt celle des étoiles, ce qui ne peut appartenir ni à Moyſe, ni à Joſué, ni à David, ni à aucun des Roys d'Iſraël, parceque quelque gloire qu'ils ayent cûë, & quelques grandes actions qu'ils ayent faites, leur gloire neantmoins a été plus de la Terre que du Ciel, & une gloire temporelle qui pourroit être mieux repréſentée par l'éclat d'un éclair qui ne fait que paſſer, que par la lumiére d'une étoile. 3. Ces termes *un Scéptre s'élevera d'Iſraël* marquent non ſimplement la perſonne particuliére d'un Roy, qui reçoit le Scéptre de la main de ſes Succeſſeurs, mais plûtôt une Royauté, un Régne ſingulier, différent de la Royauté ordinaire établie entre les hommes; Or cette Royauté, ce Régne ſingulier ainſi différent des autres Régnes, ne peut être ni le Régne de Moyſe, lequel à proprement parler ne fut jamais Roy, ni n'en prit jamais le titre, ni n'en eut jamais les enſeignes, ni le gouvernement de Joſué qui de même ne fut jamais Roy, ni le Régne de Saul, de David & des autres Roys d'Iſraël, parceque quoi que ce ne fût qu'une ſeule & même Royauté, ſi eſt-ce pourtant que pluſieurs perſonnes la poſſéderent ſucceſſivement, ce qui reſiſte au terme *d'étoile*, qui marque une ſeule perſonne dont la gloire devoit être céleſte, & la lumiére éternelle. Enfin ce qui eſt ajoûté *Il détruira*, ou ſuivant la force du terme Chaldaï-

que employé dans l'original *il dominera tous les enfans de Seth*, eſt une preuve évidente que cet Oracle ne peut convenir, ni à toute la nation des Iſraëlites, ni à aucun de ces illuſtres Hommes qui l'ont gouvernée châcun en ſon tems, car les enfans de Seth ſont vniverſellement tous les hommes, ou au moins tous les deſcendans de Noé, car Adam ayant eû pluſieurs enfans, & châcun de ſes enfans ayant peuplé la Terre, Noé deſcendant de Seth fut le ſeul qui ſe ſauva du déluge, les autres peuples y ayant péri ; & les enfans de Noé Gen. 10. nous ſont repréſentez comme s'étant répandus par toute la Terre, c'eſt pourquoi Balaam dit ici, *les enfans de Seth*, pour dire tous les hommes. En un mot cet Oracle à quatre caractéres. Le premier eſt qu'il déſigne une perſonne encore fort éloignée du tems de Balaam, & qui ne devoit paroître que long-tems aprés, ce qui doit ſans doute ſignifier une longueur de tems fort conſidérable, car autrement l'Oracle ne l'eût pas marquée, étant fort ordinaire aux Prophéties de parler des choſes futures, comme ſi elles étoient préſentes. Le ſecond eſt de marquer une perſonne particuliére, à qui les qualitez d'une étoile puiſſent convenir, ſavoir, ſa ſplendeur ou ſa gloire, ſa nature céleſte, ſa lumiére permanente & incapable d'être éteinte. 3. De marquer une nouvelle maniére de régner, une Royauté extraordinaire, différente de la forme des autres. 4. De marquer un régne qui s'étende ſur toute la Terre. Or ces quatre caractéres ne ſauroient convenir qu'au Meſſie.

Mais il eſt clair auſſi que ces quatre choſes ſe trouvent pleinement accomplies en la Perſonne de Jeſus-Chriſt. 1. C'eſt un objet digne d'être revélé

vélé à travers l'ombre des siécles par les lumiéres de l'Esprit de Dieu, dont il est dit formellement que Balaam fut révêtu dans cette occasion. Les Moïses, les Josuez, les Davids, les Salomons n'ayant été que de simples hommes, leurs actions, leurs délivrances, & leurs conquestes n'ayant été que temporelles, & leur gloire n'ayant duré que si peu de temps, ils ne méritoient pas sans doute que l'Esprit de Dieu s'emploiât d'une façon si extraordinaire à les faire connoître, outre que quant à Moïse & à Josué, ils vivoient du tems de Balaam, & cette Prophétie ne les peut pas regarder. Or n'y en ayant aucune d'ailleurs, qui eût marqué leur naissance long-tems avant qu'elle arrivât, il n'y a nulle apparence qu'étant comme ils étoient les plus illustres de tous ceux qui ont gouverné Israël, l'avantage & la gloire d'une Prédiction qui leur avoit été refusée eût pû être accordée à ceux qui leur succédoient, & qui ne furent pas à beaucoup prés si illustres qu'eux. Mais on ne peut rien dire de semblable de Jesus-Christ, avec lequel, ni Abraham, ni Moyse, ni Josué ne peuvent entrer en aucune comparaison. 2. Entre la naissance de Jesus-Christ & le tems auquel Balaam vivoit, il y a eû une assez longue suite de siécles pour obliger l'Esprit de Dieu de la faire expressément remarquer : ce qu'on ne sauroit dire des deux principaux Rois qui ont regné sur Israël, savoir David & Salomon; car entre le tems de la sortie des Israëlites, & David, il y a eû à peuprés cinq siécles, mais jusques à Jesus-Christ, il y en a eû quinze ou environ. 3. Jesus-Christ est une Personne particuliére, si grande & si magnifique, que paroissant de loin comme il faisoit à Balaam, il a pû fort bien être représenté sous l'image d'une *étoile*, savoir d'une étoile nouvelle, qui aprés

une longue ſuite de tems devoit commencer à paroître, & à honorer la Terre de ſes rayons. Quand Malachie, le dernier des Prophétes l'a vû, ç'a été ſous l'idée d'un *Soleil*, mais quant à Balaam qui le voyoit de loin, il l'a dû voir être comme une *étoile*. Sa condition ou ſa nature comme celle des étoilles, eſt toute céleſte, à cauſe dequoi Saint Paul l'appelle *l'homme céleſte*, & luimême dit ſouvent qu'il eſt décendu du Ciel, *nul n'eſt décendu du Ciel, ſinon le Fils de l'homme qui eſt au Ciel.* La gloire de ſes œuvres peut fort bien être repréſentée par la lumiére des étoiles, non ſeulement à conſidérer cette gloire en elle-même, mais auſſi pour deux autres raiſons. L'une, que comme les étoiles répandent leur luëur ſur la Terre, Jeſus-Chriſt auſſi a voulu répandre la ſienne ſur les hommes, ne ſe contentant pas d'éclairer les Anges dans le Paradis. L'autre, parce qu'il a tellement répandu ſa gloire & ſa luëur parmi les hommes, qu'il a conſervé pourtant ſa pureté au milieu de leurs corruptions, comme les étoiles conſervent la pureté de leurs rayons. Ajoûtez à cela ce que nous avons déja remarqué de l'éternité & de la fermeté de ſa lumiére, laquelle eſt fort bien repréſentée par celle d'une étoile. 4. Qui ne ſait non ſeulement que Jeſus-Chriſt eſt le Roi Souverain des hommes & des Anges, mais auſſi que ſon Régne eſt un Régne ſingulier, bien différent de tous ceux qui ont jamais parû dans le monde. Différent 1. à l'égard de ſa fin, car la fin naturelle des autres Régnes eſt la paix, & la conſervation temporelle des Sujets; & la fin de celui de Jeſus-Chriſt eſt leur ſalut éternel. 2. Il eſt différent quant à la nature de la Domination : Les Roys de la Terre régnent ſur les corps; & Jeſus-Chriſt ſur les conſciences. 3. Différent à l'égard de

de la maniére de dominer : Les Roys de la Terre régnent par les armes matérielles ; Jeſus-Chriſt régne par ſa parole & par ſon Eſprit. 4. Différent à l'égard de la ſubſiſtance du Régne, car les Régnes Terreſtres ne ſubſiſtent que par la ſucceſſion de pluſieurs perſonnes : Jeſus-Chriſt au contraire eſt un Roy éternel qui n'a ni ſucceſſeurs ni prédéceſſeurs. En cinquiéme lieu le Sceptre de Jeſus-Chriſt domine ſur tous les enfans de Seth, c'eſt-à-dire, ſur tous les peuples de la Terre, ſelon ce que David dit, Pſ. 2. *Demande moi, & je te donnerai pour ton héritage les Nations de la Terre.* C'eſt pourquoi Jeſus-Chriſt dit Jean 17. que *le Pére lui a donné puiſſance ſur toute chair*, & ailleurs, que *toute puiſſance lui eſt donnée au Ciel & en la Terre.*

CHAPITRE V.

Des Oracles contenus au Livre du Deutéronome.

LE premier qui ſe préſente eſt au ch. 18. v. 15. 16. 17. 18. & 19. *L'Eternel ton Dieu te ſuſcitera un Prophéte comme moi d'entre tes fréres, vous l'écouterez, ſuivant ce que tu as demandé à l'Eternel ton Dieu en Horeb, au jour de la congrégation, diſant, Que je n'oye plus la voix de l'Eternel mon Dieu, & que je ne voye plus ce grand feu, de peur que je ne meure. Lors l'Eternel me dit, ils ont bien dit ce qu'ils ont dit. Je leur ſuſciteray un Prophéte comme toi d'entre leurs fréres, & mettray mes paroles en ſa bouche ; & il leur dira tout ce que je lui aura commandé. Et adviendra que quiconque n'écoutera mes paroles qu'il aura dites en mon Nom, je lui en demanderay conte.*

Pour l'intelligence de cet Oracle nous ferons deux choſes. La premiére de faire voir qu'il faut néceſſairement rapporter ces paroles au Meſſie. La ſeconde ſera d'en faire une juſte application à Jeſus-Chriſt.

Pour ce qui regarde la premiére, il ne ſeroit pas difficile de la prouver à des Chrêtiens qui reçoivent l'autorité du Nouveau Teſtament. Car outre ce que Philippe dit à Nathanaël, Jean 1. 45. ſavoir, que Jeſus eſt celui duquel Moïſe a écrit en la Loi, par égard ſans doute à ce paſſage, Saint Pierre Act 3. applique formellement ces paroles à Jeſus-Chriſt, *Moïſe même*, dit-il, *a dit aux Péres, le Seigneur vôtre Dieu vous ſuſcitera un Prophéte tel que moi d'entre vos fréres, vous l'écoutercz en tout ce qu'il vous dira.* Saint Eſtienne de même dans cette veuë dit, Act. 7. *C'eſt ce Moïſe qui a dit aux enfans d'Iraël, l'Eternel vous ſuſcitera un Prophéte tel que moi d'entre vos fréres, écoutez-le.* Mais puiſque dans cette matiére des Oracles, il s'agit non de ſuppoſer l'autorité du Nouveau Teſtament, mais au contraire de l'établir, il eſt clair qu'il faut tirer nos preuves d'ailleurs pour l'éclairciſſement de celui-ci, de même que pour l'éclairciſſement des autres.

Il faut donc 1. voir ce que les Juifs pour éluder la force de ces paroles, qui déſignent avec tant d'évidence la Perſonne de Jeſus-Chriſt, pourroient mettre en avant de plus plauſible. Ils pourroient dire que ces paroles ne déſignent pas en particulier une ſeule perſonne, mais qu'elles ſignifient en général que Dieu promet de ne parler plus à ſon peuple immédiatement par lui-même, ni par le miniſtére des Anges. Cela ſemble être confirmé par ce qui eſt ajoûté dans la ſuite, que *quand un Prophéte aura dit quelque parole au Nom de l'Eternel, que*

que l'Eternel ne lui aura point commandé de dire, ou qui aura parlé au nom d'autres Dieux, ce Prophéte là mourra.

Mais ce paſſage eſt trop fort & trop évident pour pouvoir être éludé. Car 1. il marque un Prophéte au nombre ſingulier: ce qui déja fait voir qu'il s'agit ici, non d'un certain ordre de perſonnes telles que les Prophétes ordinaires que Dieu envoyoit à ſon peuple, mais d'une ſeule Perſonne en particulier, & ce changement de nombre ſeroit tout-à-fait extraordinaire & étonnant, ſi Dieu vouloit dire ſimplement qu'il ſuſciteroit des Prophétes. 2. Il dit que ce Prophéte ſera comme Moïſe, & répéte ce caractére par deux fois. Cependant il eſt dit au ch. 34. de ce même Livre, *qu'il ne s'eſt depuis élevé aucun Prophéte en Iſraël comme Moïſe, que Dieu ait connu face à face.* On pourroit remarquer beaucoup de choſes particuliéres à Moïſe, nous nous contenterons pour maintenant d'en remarquer quatre principales. La premiére, qu'il a été un Libérateur du peuple de Dieu, & un Libérateur de la maniére du monde la plus grande & la plus accompagnée de miracles; un Libérateur à l'égard d'une profonde ſervitude, & d'une miſére inconcevable où le peuple étoit reduit: un Libérateur, qui en retirant le peuple de la ſervitude, lui a propoſé la poſſeſſion de la Terre de Canaan. La ſeconde, qu'il a été un Médiateur d'Alliance entre Dieu & les Iſraëlites, parlant au Peuple de la part de Dieu, & à Dieu de la part du Peuple, & ſervant comme de milieu & de lien pour faire cette commiſſion mutuelle du Peuple avec Dieu, & de Dieu avec le Peuple. La troiſiéme que ç'a été un Légiſlateur qui a établi une Loi & une forme de Religion, ſous laquelle le Peuple devoit vivre enſuite. Et la quatriéme

triéme qu'il a fait un corps de ſociété Eccléſiaſtique, ayant convoqué les Iſraëlites, & les ayant aſſemblez en corps d'Egliſe. Or il eſt certain que jamais Dieu n'a ſuſcité aucun Prophéte, à la réſerve de Jeſus-Chriſt, à qui ces quatre choſes puiſſent convenir. Car pour ce qui regarde la délivrance de la captivité de Babylone, ceux qui l'ont faite n'ont point été Prophétes, à proprement parler, & elle n'a point été faite de la maniére que Moyſe avoit fait la premiére, c'eſt-à-dire, par un pouvoir ſurnaturel, immédiatement Divin, malgré les reſiſtances de Pharaon. Eſdras, Néhémie, Zorobabel, étoient ou des Capitaines, ou des Lévites; & ce fut par le conſentement & l'ordre des Monarques d'Aſſyrie, ſavoir de Darius & de Cyrus, que le Peuple fut mis en liberté. On peut encore moins dire que ces Libérateurs ayent donné une nouvelle Loi, ni fait une nouvelle Alliance, ni établi une nouvelle forme de Religion, ni introduit le Peuple dans une nouvelle Terre, puiſque comme chacun ſait, ils ne firent autre choſe que rétablir le Peuple dans ſon ancien pays, dans l'exercice de l'ancienne Religion, dans l'ancienne Alliance qu'ils avoient avec Dieu ſous la premiére Loi qui leur avoit été donnée. Il faut donc néceſſairement regarder ces paroles, comme un Oracle qui ne peut trouver ſon accompliſſement que dans la Perſonne du Meſſie, c'eſt-à-dire, dans la Perſonne de Jeſus-Chriſt.

Pour faire voir plus clairement cette vérité, il faut conſidérer dans ce texte trois Points. 1. La promeſſe, *l'Eternel te ſuſcitera un Prophéte tel que moi d'entre tes freres, vous l'écouterez*, ce qui eſt encore répété au nom de Dieu même en ces termes, *Ie leur ſuſciterai un Prophéte tel que toi d'entre leurs*

leurs frères, & je mettrai mes paroles en ſa bouche, & il leur dira tout ce que je lui aurai commandé. Le ſecond Point eſt l'occaſion de cette promeſſe, ce qui eſt contenu en ces paroles, *ſuivant tout ce que tu as demandé à l'Eternel ton Dieu en Horeb le jour de la congregation, diſant, que je n'oyé plus la voix de l'Eternel mon Dieu, & que je ne voye plus ce grand feu, de peur que je ne meure.* Le troiſiéme Point eſt la menace qui eſt faite à ceux qui ne recevront pas ce Prophéte-là, ce qui eſt exprimé en ces termes. *Et il adviendra que quiconque n'écoutera mes paroles qu'il aura dites en mon Nom, je lui en demanderai conte.*

Le premier Point contient quatre choſes. 1. Un Prophéte comme Moyſe. 2. Un Prophéte ſuſcité de Dieu. 3. Un Prophéte pris du milieu de ſes fréres, & 4. Le commandement de l'écouter.

Quant à la premiere, entre les rapports admirables qu'on peut remarquer que Moyſe a eus avec Jeſus-Chriſt, on y trouvera particulierement ces quatre que j'ai déja touchez, ſavoir, qu'ils ont été l'un & l'autre, Libérateurs, Médiateurs, Legiſlateurs, & Convocateurs d'Egliſes. Jeſus-Chriſt a délivré le Peuple de Dieu d'une ſervitude plus miſérable & plus cruelle que celle d'Egypte; il a fait ſa délivrance ſous le tître de Prophéte de Dieu, immédiatement envoyé de lui, il l'a faite avec miracles & puiſſance infinie, il l'a faite en remportant une entiere victoire ſur les ennemis de nôtre ſalut, leſquels il a entierement détruits, comme Moyſe fit les Egyptiens: il l'a faite avec un ſang de propitiation, comme Moyſe fit la ſienne: & enfin en nous délivrant, il nous a propoſé la poſſeſſion d'une nouvelle Canaan, ſavoir la Canaan céleſte. Jeſus-Chriſt a été outre cela Médiateur d'une

d'une nouvelle Alliance, non ſeulement entant qu'il nous a apporté de la part de ſon Pére les myſtéres de ſa volonté, & que de la part des hommes il a porté à Dieu leur acquieſcement & leur Amen: mais auſſi parce que c'eſt lui qui a joint & réconcilié enſemble les deux Parties qui auparavant étoient Ennemies, à cauſe dequoi ſon ſang eſt appellé, *le ſang de l'Alliance éternelle*, Heb. 13 D'ailleurs il a été Légiſlateur comme Moyſe, nous ayant donné cette ſainte & inviolable Loi, que Saint Paul appelle *la Loi de l'Eſprit de vie*, ſavoir ſon Evangile, pour être la régle de nôtre conduite, & ayant laiſſé au milieu de nous un corps de Religion & de ſervice Divin, ſavoir la Religion Chrêtienne, laquelle il a accompagnée de promeſſes & de menaces, propoſant d'un côté à ſes obſervateurs le ſalut éternel, & de l'autre, la mort & la damnation éternelle à ceux qui la rejetteront. Enfin qui ne ſait que Jeſus-Chriſt a été l'Auteur, le Fondateur & le Convocateur d'une nouvelle Egliſe, d'une nouvelle ſociété d'hommes qu'il a joints enſemble par des liens ſacrez, aprés les avoir délivrez de leur ancienne ſervitude. C'eſt cette Aſſemblée dont il s'eſt fait lui-même le Chef pour la conduire dans la Canaan céleſte; il la meine, avant que de l'introduire dans cette Canaan, par les détours d'un Déſert, où il la nourrit, non des fruits de la terre, mais de la Manne de ſon Ciel.

La ſeconde choſe contenuë dans ce premier Point, eſt que ce Prophéte promis devoit être ſuſcité de Dieu, c'eſt-à-dire, ſuſcité immédiatement, non par une miſſion émanée des hommes, comme l'avoient les Sacrificateurs & les Scribes, mais par une miſſion immédiatement Divine; non avec des préparations humaines, telles que les

avoient

avoient les anciens Prophétes, qui, avant que d'être emploiez, étoient durant quelque tems disciples des Prophétes; à cause dequoi ils étoient appellez *Enfans des Prophétes*, à qui ils succedoient aprés leur mort, comme il paroît d'Elisée Successeur d'Elie; mais instruit uniquement de Dieu même. 2. Le terme de *suscité* marque une vocation extraordinaire, grande, & tendante à quelque grande & importante fin, car c'est la force de ce terme, Rom. 9. *Je t'ay suscité à cette propre fin*; & ailleurs dans une infinité de lieux. Or tout cela appattient à la Personne du Messie, *eminenter*.

La troisiéme chose est, que ce Prophéte devoit être pris d'entre ses fréres, d'entre le peuple. Ce qui marque 1. la Nature Humaine de Jesus-Christ, & est fortifié par toutes les raisons par lesquelles on démontre que le Messie devoit être, non un Ange, ou une Personne Divine seulement, mais un homme. 2. Cela marque la naissance que le Messie devoit prendre entre les Juifs, devant être fils d'Abraham & de David.

La quatriéme chose contenuë dans ce premier Point est le commandement de l'écouter. Ce qui marque 1. son autorité Souveraine sur l'Eglise. 2. Son infaillibilité, car nous ne sommes obligez d'écouter absolument qui que ce soit, s'il n'est infaillible, & si sa parole n'est la voix de la premiére Vérité, c'est-à-dire, la voix de Dieu. 3. Cela marque que ce Prophéte fera taire toute autre voix que la sienne, la voix du monde, la voix de nos passions, la voix de la raison humaine, la voix même de Moyse, & des Anciens Prophétes, afin que l'attention des hommes soit toute à lui, car nous n'en pouvons écouter deux à la fois.

Le second Point regarde l'occasion sur laquelle Dieu

Dieu fait cette promeſſe-là. Il faut faire l'Hiſtoire contenuë Ex. 20. Savoir, que le Peuple d'Iſraël épouvanté par les feux & les tonnerres de Sinay, & par toute la pompe de Iuſtice & de Majeſté avec laquelle Dieu lui paroiſſoit ſur la montagne, & dont il accompagnoit ſes paroles, dit à Moyſe, *Que je n'oye plus la voix de l'Eternel mon Dieu, & que je ne voye plus ce grand feu, de peur que je ne meure.* Sur quoi l'Eternel dit à Moyſe. *Ils ont bien dit ce qu'ils ont dit, je leur ſuſciteray un Prophéte tel que toi d'entre leurs fréres, & je mettray mes paroles en ſa bouche, & il leur dira tout ce que je lui auray commandé.* 1. Il s'enſuit de là que Dieu en donnant ſa Loy, & établiſſant ſon Ancienne Religion, avoit dés-lors même deſſein non de faire durer ſa Loy à toûjours, & que c'eût été la ſeule ſous laquelle il eût voulu que les hommes vécuſſent, comme s'il eût dit aux Iſraëlites, cette pompe majeſtueuſe qui vous effraye maintenant ne durera pas long-tems, car elle ne durera que tout le tems qu'il faut employer pour faire le premier établiſſement de ma Loy & de ma Religion, aprés quoi ma Loy & ma Religion vous ſerviront de régle, car je n'auray plus à vous faire entendre de nouvelles paroles; Et ſi le Peuple eût dit, mais pendant ce premier établiſſement de la Loy nous mourrons, car nous ne ſaurions ſoûtenir ce grand éclat; alors Dieu leur eût dit, condeſcendant à leur infirmité, *Ie ne parleray plus à vous, mais mon Serviteur Moyſe parlera à vous, de ma part.* Quoi qu'il en ſoit, il paroît que Dieu pour arrêter cette frayeur qui ne venoit que d'une pompe momentanée, laquelle ne devoit durer que pendant le premier établiſſement de la Loy, ne leur pouvoit pas dire, *je leur ſuſciteray un Prophéte comme toy*, ces paroles marquent évidem-

ment

ment que Dieu avoit deſſein de faire un autre établiſſement de Loy & de Religion, ſuivant ce qui eſt dit Aggée 2. *Encore une fois j'émouveray le Ciel & la Terre, & la Mer & le Sec. Et j'émouveray toutes les Nations, afin que les déſirez d'entre toutes les Nations viennent: & rempliray cette Maiſon-ici de gloire, a dit l'Eternel des Armées.*

II. Il faut remarquer ce que Dieu dit à Moyſe, lors que le Peuple demanda que l'Eternel ne parlât plus à lui. *Ils ont bien dit*, dit-il, *ce qu'ils ont dit*; cat cette expreſſion marque que le Peuple avoit mieux dit qu'il n'avoit penſé dire, & que ſans y ſonger il étoit entré dans ce ſecret & myſtérieux deſſein que Dieu avoit de donner une ſeconde Alliance. Auſſi quand la Samaritaine répondit à Ieſus-Chriſt qui lui diſoit, *va, & appelle ton mary, Ie n'ay point de mari*; *Ieſus-Chriſt lui dit, tu as bien dit, je n'ay point de mari, car tu as eû cinq marys, & celui que tu as maintenant n'eſt point ton mary*; comme s'il lui eût dit, Tu as mieux parlé que tu ne penſois, car tu t'ez condamnée toy-même, & as reconnu le crime & le deſordre de ta vie. C'eſt donc autant que ſi Dieu eût dit à Moyſe, leur parole va plus loin qu'ils ne penſent, car elle enferme dans ſon étenduë l'abrogation de cette premiére Loy qui en effet ne durera qu'un certain tems, & l'établiſſement d'une ſeconde mille fois plus majeſtueuſe que celle-cy.

III. Il faut donc remarquer encore la différence de la premiére & de la deuxiéme Alliance; leur Auteur commun eſt Dieu; mais dans la premiére, Dieu ſe fait voir dans tout l'appareil de Sa Majeſté, & dans toute la rigueur de ſa juſtice; il tonne, il éclaire, il brûle, il conſume, il épouvante les hommes, il les fait trembler, & les conſ-

conſterne, il leur imprime l'horreur de la mort; *Que je n'oye plus la voix de l'Eternel mon Dieu, que je ne voye plus ce feu de peur que je ne meure, Moyſe luy-même dit, j'en ſuis épouvanté, & j'en tremble:* Mais dans la ſeconde, il paroît comme un Dieu de grace, qui conſole, qui adoucit, qui reléve, qui appelle doucement les hommes, & qui les vivifie de ſa voix & de ſa préſence. 2. Il traita celle-là par le miniſtére de Moyſe, lequel bien que Médiateur n'empêcha pas que Dieu ne parût immédiatement dans cet appareil magnifique dont je viens de parler; Car Moyſe n'étoit qu'un Médiateur typique, qui n'avoit pas la force d'adoucir ou de tempérer la ſouvéraine & infinie Majeſté de Dieu, ni d'éteindre les rigueurs de ſa Juſtice. Mais la ſeconde a été donnée par le miniſtére de Jeſus-Chriſt, qui a été un véritable Médiateur, lequel a pû empêcher que le Pére Eternel ne nous apparût immédiatement, car il a tempéré cette gloire infinie de Majeſté dont le Pére eſt revêtu, par une miſéricorde ineffable qu'il lui a inſpirée; & il a éteint toutes les flammes de ſa Juſtice, par le prix infini de ſa Satisfaction. Or c'eſt cette grande & admirable différence que Saint Paul repréſente Heb. 12. *Vous n'eſtes pas venus à une Montagne*, &c. juſqu'à la fin du chapitre.

IV. Il faut remarquer que quand l'homme eſt pécheur & que Dieu lui parle immédiatement, ſa voix eſt un feu qui le devore, & un foudre qui le tuë; mais quand il lui parle par la bouche d'un Médiateur, qui ne peut être qu'un ſeul Jeſus-Chriſt, ſa voix eſt une voix de grace & de vie; à quoi il faut rapporter ce que Jeſus-Chriſt diſoit, *Cette eſt la vie éternelle qu'ils te connoiſſent ſeul vray Dieu, & celui que tu as envoyé Ieſus-Chriſt.*

S'il

S'il eût parlé de la seule connoissance du Pére, sans y ajoûter celle du Fils, il eût fallu dire, cette est la mort éternelle, mais en Iesus-Christ la mort est convertie en vie.

Le troisiéme Point est contenu en ces mots, *Et adviendra que quiconque n'écoutera mes paroles qu'il aura dites en mon Nom, je lui en demanderai compte.* Surquoi I. Il faut remarquer que Saint Pierre Act. 3. rapporte ces paroles d'une autre maniére, car au lieu de dire, *Ie lui en demanderai compte*; il dit, *sera exterminé d'entre le Peuple.* Un adversaire de l'Evangile pourroit ce semble accuser l'Apôtre de mauvaise foy; mais il est évident que Saint Pierre a suivi le sens du passage, quoi qu'il n'en ayt pas suivi exactement les paroles, *Ie lui en demanderai compte*, c'est une figure de diminution, laquelle étant rapportée à son entiére signification veut dire, *il sera exterminé d'entre le Peuple.* En effet quand Dieu demande compte au pécheur de son crime, cela enferme une condamnation, & une peine éternelle; & combien plus lors qu'il s'agit d'un crime aussi grand que celui d'avoir mépriſé le Souverain Prophéte de Dieu?

II. Il faut remarquer ce que Saint Pierre dit au Livre des Actes, *Qu'il n'y a point d'autre Nom sous le Ciel qui soit donné aux hommes, par lequel il nous faille être sauvez,* Et que Jesus-Christ luy-même dit Jean 14. *Nul ne vient au Pére sinon par moy*, & ailleurs, *qui ne croit point en moy, l'ire de Dieu demeure sur lui*, car il n'y a aucun autre moyen pour éviter la damnation éternelle, que Jesus-Christ. A cause dequoi les Disciples disoient. *A qui irions-nous, tu as les paroles de vie Eternelle.*

III. Il faut remarquer que ceux qui rejettent

l'Evangile, ſont non ſeulement dannez par cette raiſon qu'ils rejettent l'unique reméde qui les peut délivrer de la mort, mais auſſi parce qu'ils commettent le plus grand de tous les crimes, car il n'y en a point de plus grand que le mépris de la grace de Dieu & du ſang de ſon Alliance.

Le ſecond Oracle du Deutéronome eſt contenu au Chap. 30. Verſ. 11. 12. 13. & 14. *Ce commandement ici que je te commande aujourd'hui n'eſt point trop haut pour toy, & n'en eſt point loin. Il n'eſt pas aux Cieux, pour dire, Qui eſt-ce qui montera pour nous aux Cieux, & nous l'apportera, pour nous le faire ouïr, afin que nous le facions? Auſſi n'eſt-il pas outre mer, pour dire, Qui eſt-ce qui paſſera outre mer pour nous, & nous l'apportera, afin de nous le faire ouïr, & que nous le facions? Car cette parole eſt fort près de toy, en ta bouche & en ton cœur, pour la faire.*

Saint Paul Rom. 10. applique ce paſſage de Moyſe à la parole de l'Evangile, *Moyſe*, dit-il, *décrit ainſi la Juſtice qui eſt par la Loy, ſavoir, que l'homme qui fera ces choſes vivra par elles, mais la Juſtice qui eſt par la foi dit ainſi, Ne di point en ton cœur qui montera au Ciel? Cela eſt ramener Chriſt d'en-haut, ou qui deſcendra en l'abyſme? Cela eſt ramener Chriſt des morts.* L'authorité d'un ſi grand Apôtre nous doit faire reconnoître que ce paſſage eſt un Oracle : Car il ne faut pas s'imaginer que Saint Paul n'ayt fait qu'une ſimple alluſion aux paroles de Moyſe, ni qu'en laiſſant à part leur vray & naturel ſens, il ayt voulu les accommoder à ſon ſujet. Ce n'eſt pas la coutume de cet Apôtre, & ſi l'on prend garde de prés à toutes les citations qu'il a faites des paſſages du Vieux Teſtament, on trouvera qu'il les a faites ſo-

ſolidement, ſelon leur véritable & naturelle intelligence, & non par voye d'accommodation.

Pour le démontrer en particulier de ce paſſage, il faut remarquer I. que dans ce chapitre Moyſe établit d'abord deux choſes ; l'une, qu'il devoit arriver que les Iſraëlites violeroient & romproient la premiére Alliance, que Dieu avoit traitée avec eux, & qu'à cauſe de cela Dieu les rejetteroit, & feroit tomber ſur eux ſa malédiction. Et c'eſt cette malédiction & cette réjection, qui eſt décrite dans la fin du chap. 29. & que le Prophéte ſuppoſe comme déclarée & prédite des le commencement du trentiéme, *Il aviendra*, dit-il, *quand toutes ces choſes ſeront venuës ſur toy.* L'autre choſe qu'il établit eſt, qu'aprés la rupture de la premiére Alliance, Dieu en feroit une nouvelle. *L'Eternel ton Dieu*, dit-il, *raménera à repos tes captifs, & aura compaſſion de toy ; & derechef te raſſemblera d'entre tous les peuples*, &c. v. 3. 4 & 5.

II. Il faut remarquer que les caractéres dont Moyſe marque cette deuxiéme Alliance, ſont ceux-ci 1. *que Dieu circonciroit le prépuce du cœur de ſon peuple, afin qu'ils aimaſſent l'Eternel leur Dieu, de tout leur cœur & de toute leur ame.* Ce qui ſignifie, d'un côté, que cette ſeconde Alliance ne conſiſteroit pas en des cérémonies extérieures comme la premiére, mais en la pureté intérieure de l'ame ; & de l'autre, que Dieu non ſeulement exigeroit de ſon Peuple cette pureté intérieure, comme une condition, mais qu'il la produiroit luy-même, ce qu'il ne faiſoit pas dans la premiére. Car l'Alliance Légale exige bien des conditions, mais elle ne les fait pas en l'homme. Dans cette nouvelle Alliance donc il en devoit être tout au contraire, Dieu promettoit de faire

la condition qu'il exigeoit. *L'Eternel ton Dieu*, dit-il, *circoncira ton cœur, & le cœur de ta poſtérité, afin que tu aimes l'Eternel ton Dieu de tout ton cœur.* 2. Cette derniére Alliance ne devoit pas être ſujette à la malédiction, comme la premiére, elle ne devoit opérer que la bénédiction ſur le Peuple de Dieu, & quant à la malédiction, elle devoit tomber ſur les ennemis du Peuple, le Peuple en étant exempt quant à lui ; C'eſt ce qu'il exprime v. 7. en ces termes, *L'Eternel ton Dieu mettra toutes ces exécrations-là, du ſerment que vous avez fait, ſur tes ennemis, & ſur ceux qui te haiſſent, leſquels t'auront perſecuté.* 3. Comme l'obéiſſance de ce nouveau Peuple devoit être conſtante & inviolable, auſſi ſa bénédiction devoit être aſſûrée. C'eſt ce que Moyſe exprime aux v. 8. 9. & 10. *Ainſi*, dit-il, *tu retourneras, & obeïras à la voix de l'Eternel, & feras tous ces commandemens que je te commande aujourd'hui, & l'Eternel ton Dieu te fera abonder en bien*, &c.

III. Il faut remarquer qu'aprés avoir exprimé ces caractéres de la ſeconde Alliance, Moyſe ajoûte tout d'une ſuite. *Or ce commandement-cy n'eſt point trop haut pour toi, & n'en eſt point loin*, &c. Ce qui établit un quatriéme caractére de la nouvelle Alliance, ſavoir qu'elle conſiſte en des choſes, que Dieu rendra faciles à la connoiſſance des hommes par le moyen de ſa révélation, & qui ſeront en même-tems faciles quant à l'éxécution. Car elles conſiſteront en une parole claire & intelligible, qui ſera imprimée dans le cœur & miſe dans la bouche des hommes, & il ne faudra ni monter aux Cieux, ni deſcendre en l'Abyme, pour la trouver.

Cela étant ainſi éclairci, il paroît manifeſtement que ce Chapitre avec le précédent, depuis le verſ.

21.

21. juſqu'à la fin, ſont une prédiction de ce qui devoit arriver dans l'accompliſſement des ſiécles, ſavoir, la réjection du Peuple des Juifs, & l'abolition de l'Alliance Légale, d'une part, & de l'autre, l'établiſſement d'une nouvelle Egliſe, & d'une nouvelle Alliance. Il paroît auſſi que cette nouvelle Alliance devoit être eſſentiellenent autre que la premiére. Car au lieu que la premiere conſiſtoit en la Circonciſion du corps, & en toutes les autres cérémonies extérieures qui accompagnoient la Circonciſion, la ſeconde devoit conſiſter en la circonciſion du cœur, pour faire aimer Dieu ſouvérainement. Au lieu que dans la premiere Dieu ne faiſoit que commander, dans cette ſeconde il fait lui-même ce qu'il commande. Au lieu que la premiére n'a d'autre ſuccez que la des-obeïſſance de l'homme & ſa rebellion. Le ſuccez de la ſeconde eſt au contraire, ſon obeïſſance & ſa ſujétion à Dieu. Au lieu que le ſuccez de la premiére a été la deſtruction & la malédiction du Peuple, avec qui Dieu l'avoit traitée. Le ſuccez de cette ſeconde doit être la bénédiction du Peuple de Dieu, & la malédiction ou la ruine de ſes ennemis. Au lieu que la premiére Alliance conſiſtoit en des choſes dont le Peuple n'avoit eû la connoiſſance que tres-difficilement, par une parole qui ſortoit du milieu des flammes, & qui étoit rebutée par l'eſprit & par le cœur des Iſraëlites, à cauſe de leur naturelle corruption; la ſeconde au contraire conſiſte en des choſes d'une intelligence facile, non ſeulement parce qu'elles ſont propoſées par une parole douce, mais auſſi parce qu'elles ſont intérieurement imprimées dans l'eſprit & dans le cœur des fidéles. Au lieu que la parole de la Loi étoit impoſſible à accomplir, tant parce qu'elle demandoit une innocence entiere que

l'homme n'êtoit plus capable d'avoir, étant comme il êtoit tombé dans le péché, que parce qu'elle n'êtoit accompagnée d'aucune grace du Saint Esprit, qui fléchît le cœur à l'obeïssance de Dieu; les choses de la seconde sont faciles à accomplir, tant parce que Dieu ne demande que la foy & la repentance dont un homme pécheur est capable, que parce qu'elle est accompagnée de la vertu de l'Esprit de grace, qui forme en nous ces salutaires mouvemens. Ainsi il est clair que Saint Paul a solidement appliqué ces paroles de Moyse à l'Evangile de Jesus-Christ, lequel Evangile est en effet cette seconde Alliance, prédite & promise par cet Oracle.

Le troisiéme Oracle du Deutéronome est contenu au Chap. 32. vers 21. *Ils m'ont émeu à jalousie par ce qui n'est point le Dieu fort, & m'ont provoqué à courroux par leurs vanitez: ainsi les émouveray-je à jalousie par un qui n'est point Peuple; & les provoqueray à courroux par une Nation folle.*

Saint Paul allégue cet Oracle, Rom. 10. Et en effet si on lit exactement ce Chapitre, on trouvera que Moyse y a prophétisé la réjection des Juifs, & la vocation des Gentils. Il le commence par des termes, qui marquent l'importance de ce qu'il alloit dire. *Vous Cieux*, dit-il, *prestez l'oreille, & je parleray, & que la Terre écoute les paroles de ma bouche.* Ensuite dès le vers. 5. Il propose l'ingratitude & l'infidélité des Israëlites. *Ils sont*, dit-il, *corrompus envers luy, c'est une génération perverse & rebelle.* Il continuë cette plainte jusqu'au vers. 20. où il prononce l'arrêt de la réjection que Dieu devoit faire de ce Peuple. *L'Eternel a dit, je cacheray ma face d'eux, & je verray quelle sera leur fin, car ils sont une race perverse, enfans ausquels il n'y a nulle asſu-*

assurance: puis d'une suite il ajoûte, *ils m'ont émeu à jalousie, &c.* La vocation des Gentils est toute manifeste dans ces paroles. 1. Les Gentils sont marquez par ces expressions, *un qui n'est point Peuple, une Nation folle.* Or il n'est pas difficile de les reconnoître à ces deux caractéres. 2. Leur vocation est marquée par *la provocation à jalousie*, dont Dieu menace les Juifs, ce qui veut dire qu'il donnera son amour & son Alliance à cette Nation qui étoit auparavant folle, & la retirera du Peuple d'Israël. 3. Cette même vocation est marquée par la comparaison qu'il fait de cette provocation à jalousie, dont il ménace les Israëlites, avec celle dont les Israëlites l'avoient provoqué, *Ils m'ont émeu*, dit-il, &c. *ainsi*, &c. Cela veut dire que comme ils avoient donné leur amour & leur cœur à d'autres qu'à Dieu, de même Dieu donneroit son amour & son cœur à d'autres qu'à eux. Au reste cette Prophétie ne peut avoir son accomplissement que dans la conversion des Nations, qui a été faite par l'Evangile de Jesus-Christ.

CHAPITRE VI.

De l'Oracle contenu dans le Livre de Job.

CEt Oracle se lit au Ch. 19. vers. 25. 26. & 27. *Ie say que mon Rédempteur est vivant, & qu'il demeurera le dernier sur la Terre. Et encore qu'après ma peau on ait rongé cecy, je verray Dieu de ma chair. Lequel je verray pour moy, & mes yeux le verront, & non un autre.*

Ces paroles peuvent être regardées en deux veuës; ou comme une belle & autentique déclaration de l'espérance du fidéle touchant la résur-

rection : ou comme un Oracle qui regarde le Meſſie. Cette premiére n'eſt pas de nôtre ſujet pour le préſent : Et quant à la ſeconde, il faut faire quatre conſidérations. La premiére eſt que Job a mis ces paroles en avant, avec une préface qui marque leur importance ; & une importance publique, & qui même regardoit les ſiécles à venir. *A la mienne volonté*, dit-il, dans les verſets immédiatement précédens, *que mes propos fuſſent écrits, à la mienne volonté qu'ils fuſſent gravez en un livre, avec une touche de fer, & avec du plomb, & qu'ils fuſſent taillez en pierre de roche à perpétuité.* Puis tout d'une ſuite, il ajoûte, *Quant à moy je ſai que mon Rédempteur*, &c. Cette préparation qui excite l'attention d'une façon ſi extraordinaire & ſi nouvelle, fait voir qu'il avoit à dire quelque choſe d'extrémement grand, & cette graveure qu'il ſouhaite à ſon diſcours, pour durer à perpétuité, déſigne aſſez que ce qu'il avoit à dire, étoit un Oracle qui regardoit l'avenir, & dont l'uſage ſeroit perpétuel dans l'Egliſe.

La ſeconde obſervation regarde le terme de *Rédempteur*, qui dans cet endroit, où il s'agit de la réſurrection future, & de l'état de l'homme aprés que les vers ont rongé la chair, c'eſt-à-dire, aprés ſa mort, ne peut que ſignifier une rédemption ſpirituelle & éternelle, & non une délivrance temporelle, telle que Job l'obtint enſuite de la miſéricorde de Dieu, qui le délivra de ſes cruelles afflictions. En effet il paroît par tous ſes diſcours précédens, qu'il n'avoit nulle eſpérance de jouïr encore de cette proſpérité que Dieu lui avoit ôtée, & qu'il lui rendit peu aprés, & il eſt clair qu'il éléve ſon eſpérance plus haut, & qu'il veut dire, que quand même il devroit mourir ſous la peſanteur de cette affliction, & que les vers qui avoient déja

déja rongé ſa peau, acheveroient de le détruire & conſumer le reſte de ſon corps, il ne laiſſoit pas d'attendre le ſalut de Dieu. Or delà il s'enſuit que quand il appelle l'Auteur de ce ſalut ſpirituel & éternel, *ſon Rédempteur*, il a égard à la rédemption du Meſſie, qui eſt le véritable Rédempteur de nos ames & de nos corps, non ſeulement parce qu'il les délivre d'une mort éternelle, & leur communique une vie bien-heureuſe, mais auſſi parce qu'il les délivre par le prix infini de ſon ſang. J'avouë que Dieu eſt quelque-fois appellé *le Rédempteur d'Iſraël*, par rapport à la délivrance qu'il en fit de la ſervitude d'Egypte, & s'il ne paroiſſoit pas comme il fait évidemment, que Job dans ce paſſage parle de ſon ſalut aprés ſa mort, on ne pourroit rien conclurre de ce terme de *Rédempteur*. Mais ce terme appliqué à la matiére dont il s'agit, fournit une preuve convaincante, que la réſurrection des Juſtes & leur félicité éternelle aprés la mort, eſt une véritable rédemption, & par conſéquent l'œuvre, non de la Loy, mais de la Grace; non de Moyſe, mais du Meſſie; non de Dieu en qualité d'Auteur de la Nature, mais de Dieu en qualité d'Auteur de l'Evangile.

La troiſiéme Réflexion qu'il faut faire eſt ſur le tître de *Vivant*, qu'il attribuë à ſon Rédempteur, & ſur ce qu'il ajoûte, *qu'il demeurera le dernier ſur la Terre*. Le terme de *vivant* enferme une oppoſition à la mort. 1. à la mort de ce même Rédempteur, à peu-prés au même ſens que le Dieu d'Iſraël eſt appellé *le Dieu vivant*, par oppoſition aux Dieux des Gentils, qui ſont des Dieux morts. Ici de même, *mon Rédempteur eſt vivant*, par oppoſition à ce même Rédempteur qui a été mort. Or il faut remarquer que l'idée d'une véritable & réelle rédemption, contient & enferme la mort

& la vie; car pour racheter des pécheurs qui ſont eſclaves de la Juſtice Divine, il faut néceſſairement mourir, cette rédemption ne ſe pouvant faire que par la propitiation d'un Sacrifice. Mais auſſi il faut vivre aprés la mort, car autrement la propitiation ne ſeroit pas faite, & par conſéquent la rédemption ſeroit nulle. *Mon Rédempteur* donc *eſt vivant*, c'eſt-à-dire, il eſt mort pour payer le prix de ma rançon, & parceque ſon payement a eû ſon effet, il eſt ſorti victorieux de la mort. 2. Ce terme de *vivant* marque une oppoſition à la mort de Job & des autres fidéles, comme s'il diſoit, je ne doute pas que je ne meure, c'eſt la ſuite & le fruit inévitable du péché; mais je reſſuſciteray, parce que j'ay *un Rédempteur vivant*, c'eſt-à-dire, non ſeulement vivant en lui-même, mais vivifiant ceux qu'il a rachetez. Or cela ne ſe peut rapporter à aucun autre qu'au Meſſie. Ce qu'il ajoûte, *qu'il demeurera le dernier ſur la Terre*, revient à peu-prés au même ſens, car cela veut dire trois choſes. La premiére que nous mourrons tous, à la réſerve du Rédempteur qui demeurera toûjours vivant, afin que de ſa vie, comme d'une nouvelle ſource, découle la réſurrection des fidéles. La ſource de nôtre vie dans la nature, c'eſt Adam. Mais Adam eſt mort, & nous mourrons tous dans ſa communion; mais Dieu a fait une nouvelle ſource de vie dans ce Rédempteur, afin qu'il reléve & reſſuſcite les morts. C'eſt ce que Saint Paul a dit 1. Cor. 15. *Comme en Adam tous meurent, pareillement en Chriſt tous ſont vivifiez.* 2. *Il demeurera le dernier ſur la Terre*, ſignifie qu'il fera le Jugement dernier & univerſel, comme s'il diſoit, tous les hommes mourront, & de la mort ils paſſeront au Jugement; car il faut que la mort de tous précéde, avant que le Jugement vienne. *Il eſt ordon-*

né

né à tous de mourir une fois, & aprés cela ſuit le Jugement. La marque donc qu'on eſt du nombre de ceux qui ſeront jugez, c'eſt la mort. Ainſi Job veut dire, tous les hommes mourront, & ſeront enfermez dans une même priſon de la mort pour être jugez; mais mon Rédempteur demeurera le dernier ſur la Terre, il ne mourra point, il reſtera vivant, parce que c'eſt lui qui doit juger toutes les créatures. Il en eſt de même du Rédempteur de Job, comme d'un Magiſtrat qui entre dans une ville rebelle, d'abord il eſt meſlé avec tous les habitans de cette ville, mais enſuite exerçant les fonctions de ſa charge, il les fait tous mettre l'un aprés l'autre dans des cachots, & demeure ſeul le dernier ſur la Terre, pour faire le jugement de ces miſérables. 3. *Il demeurera le dernier ſur la Terre*, ſignifie, il remportera une pleine & entiére victoire. Comme ſi Job diſoit, mon Rédempteur combattra tous mes ennemis, & il les vaincra tous l'un aprés l'autre, le dernier qui ſera vaincu ſera la mort, de laquelle il triomphera en me reſſuſcitant. En effet Jeſus-Chriſt ne demeurera le dernier ſur la Terre, que quand il nous aura reſſuſcitez; car alors non ſeulement l'Enfer, le Diable, le péché, la chair, & le monde, ſeront ſubjuguez, mais la mort elle-même ſera détruite, & nôtre Redempteur ſera le Maître du champ de bataille; or qui ne voit que tout cela ne peut regarder que le Meſſie.

Enfin la quatriéme Obſervation doit être faite ſur ces paroles, *je verray Dieu de ma chair, & mes yeux le verront, & non un autre.* Il eſt clair que Job parle là des yeux de ſon corps, & de ce même corps dont il eſpére la réſurrection. Ce qu'il dit donc qu'il verra Dieu de ſa chair & de ſes yeux, ne peut en aucue maniére être détourné à un ſens métaphorique

rique, d'où il s'enſuit que c'eſt un des plus beaux & plus magnifiques Oracles que l'on puiſſe trouver dans l'Ancien Teſtament. Car il établit formellement que Dieu ſe devoit rendre viſible aux yeux du corps, & qu'en cette forme il devoit venir juger le Monde, & être vû de Job même, qui vivoit beaucoup de ſiécles avant l'apparition du Meſſie. Au reſte qui ne voit que cette propoſition, Dieu ſe rendra viſible aux yeux de mon corps, enferme tous les Myſtéres du Chriſtianiſme, & confirme ce que Saint Jean a dit, que *la Parole a été faite chair, & qu'elle a habité entre nous, & que nous avons contemplé ſa gloire*; & ailleurs, *ce que nos yeux ont vû, ce que nos mains ont touché de la parole de vie.* A quoi l'on peut rapporter ce que Saint Paul a dit, que *le ſecret de pieté eſt grand, Dieu manifeſté en chair.*

CHAPITRE VII.

Des Oracles contenus dans le Livre des Pſeaumes.

LE premier Oracle ſe trouve au Pſeaume ſecond, qui commence par ces paroles, *Pourquoi ſe mutinent les Nations, & les Peuples projettent-ils des choſes vaines? Pourquoi ſe trouvent en perſonne les Rois de la Terre, & les Princes conſultent enſemble contre l'Eternel, & contre ſon Oint.*

Ce Pſeaume eſt un des Oracles typiques dont nous avons parlé au commencement, qui contiennent deux choſes, la figure, & la Prophétie, & qui par conſéquent ont deux ſens, le littéral, & le myſtique; car on ne peut pas nier que ce Pſeaume ici ne regarde David; tant à l'égard

l'égard des contradictions & des réſiſtances qu'il trouva pour obtenir la Couronne d'Iſraël, qu'à l'égard des heureux ſuccez que la Providence de Dieu lui donna, nonobſtant ces difficultez, & de l'accompliſſement que Dieu fit de la promeſſe qu'il lui avoit faite par la bouche de Samuël, lors que ce Prophéte l'oignit en ſigne de ſon élévation future à la Royauté. Mais d'autre côté, nous ne pouvons pas douter qu'il n'appartienne à Jeſus-Chriſt, puis que l'Egliſe Chrêtienne naiſſante le lui attribuë formellement, Act. 4. Où il eſt dit que l'aſſemblée des fidelles, aprés avoir entendu les rigoureuſes deffenſes que le Sénat des Juifs avoit faites à Pierre & à Jean, de plus parler au nom de Jeſus-Chriſt, *ils éleverent tous d'un accord leurs voix à Dieu, & lui dirent, Seigneur, tu ez le Dieu qui as fait les Cieux & la Terre & toutes les choſes qui y ſont, C'eſt toi qui as dit par la bouche de David ton Serviteur, pourquoi ont frémi les Nations & ont les Peuples projetté des choſes vaines? Les Roys de la Terre ſe ſont aſſemblez, & les Princes ſont convenus enſemble, contre le Seigneur & contre ſon Chriſt. Car de vray contre ton Saint Fils Jeſus, que tu as oint, ſe ſont aſſemblez Hérode & Ponce Pilate, avec les Nations & les Peuples d'Iſraël, pour faire toutes les choſes que ta main & ton Conſeil avoient auparavant déterminées d'être faites,* De même Act. 13. il eſt dit que *Dieu a accomply en Jeſus-Chriſt ce qui eſt écrit au Pſeaume ſecond, Tu ez mon Fils, je t'ay aujourd'hui engendré*, Ce que Saint Paul Heb. 1. applique encore à Jeſus-Chriſt. Ainſi Apoc. 2. Jeſus-Chriſt, s'applique lui-même ce qui eſt dit dans ce Pſeaume. *Je te donneray pour ton héritage les Nations, & pour ta poſſeſſion les bouts de la Terre, tu les froiſſeras & les mettras en piéces comme un vaiſſeau de Potier.* La même choſe ſe juſtifie par Heb.

5.

5. où il eſt dit que *Ieſus-Chriſt a été glorifié par celui qui lui a dit, C'eſt toy qui ez mon Fils, je t'ay aujourd'hui engendré.*

En effet ſi l'on conſidére exactement toutes les parties de ce Pſeaume, on y découvrira par tout des choſes qui ne peuvent nullement avoir eû leur accompliſſement dans la ſimple perſonne de David. Ce Pſeaume à trois Parties. La premiére repréſente les réſiſtances que les ennemis de l'Oint de l'Eternel lui ont fait v. 1. 2. 3. La deuxiéme introduit Dieu, diſſipant les conſeils de ces méchans contre ſon Oint v. 4. 5. 6. 7. 8. & 9. Et la troiſiéme eſt une exhortation addreſſée à ces gens rebelles, pour les obliger à s'aſſujétir à l'Oint de Dieu.

Dans la premiére, I. Les ennemis ſont marquez par ces termes, *les Nations, les Peuples, les Roys de la Terre, & les Princes.* Or il eſt certain que les Adverſaires de David ont été reſtraints à Saul, & à ſa Cour, & tout au plus aux principaux d'entre les Iſraëlites, & aux Peuples qui étoient ſous leur conduite; mais il ne ſe trouve pas que les autres Roys & les autres Nations, ſe ſoyent intéreſſées contre lui pour l'empêcher de Régner ſur Iſraël. Moins peut-on dire, qu'il pût conter entre ſes ennemis les Roys de la Terre, car cette expreſſion s'étend à la plus-part pour le moins des Roys du Monde, dont il eſt conſtant que la plus grande partie ne connoiſſoit pas même David, ni n'en avoit oüi parler. D'où il s'enſuit déja que ces paroles ne peuvent être accomplies qu'en la Perſonne de Jeſus-Chriſt, contre qui les Roys de la Terre, les Princes & les Nations ſe ſont ſoûlevées, pour arreſter les progrez de ſon Evangile.

II.

II. L'oppoſition de ſes ennemis eſt marquée comme une mutinerie. *Pourquoi ſe mutinent les Nations*, &c. Et comme un mouvement ſéditieux de gens qui veulent ſecoüer le légitime joug qu'ils ſont obligez de ſubir, *Rompons leurs liens, & jettons arriére de nous leur cheveſtre.* Or il eſt évident que le Régne que Dieu avoit promis à David ſur Iſraël, ne lui donnoit aucun droit ſur les autres Roys de la Terre, & que David ne prétendoit point d'aſſujétir, ni les autres Roys, ni les Nations, ſous ſon autorité, ni de les lier de ſes liens. D'où il s'enſuit encore que cela ne peut avoir ſon accompliſſement qu'en la Perſonne de Jeſus-Chriſt, à qui tous les Princes & les Roys de la Terre ſont légitimement ſoûmis.

Dans la deuxiéme partie, I. Il eſt dit que *Dieu parlera, à ces Roys de la Terre, & à ces Nations, en ſa colére, & qu'il les rendra étonnez en l'ardeur de ſon ire.* Mais qui ne voit que dans l'établiſſement de David ſur le Trône, il ne s'eſt paſſé rien de tel. Dieu n'a pas fait paroître du Ciel cette extraordinaire colére contre les ennemis de ſon Oint, & moins encore contre les Nations & les Roys de la Terre; il ne les a point épouvantez par ſa fureur. Rien de tel n'eſt arrivé, que dans l'établiſſement du Régne du Meſſie, où la Providence de Dieu a paru d'une maniére extraordinaire, tant par la deſtruction de la Nation des Juifs, que par la ruïne de tous les Perſécuteurs de l'Evangile, entre leſquels ont été ces cruels Empereurs Romains, qui aprés avoir fait tous leurs efforts pour abolir le nom Chrêtien, ont enfin ſuccombé ſous la main immortelle de Dieu.

II. Ces paroles par leſquelles Dieu ſe déclare en faveur de ſon Oint, *C'eſt toy qui ez mon Fils je t'ay*

t'ay aujourd'hui engendré, ont quelque choſe de trop grand & de trop magnifique, pour ne regarder que la ſimple Perſonne de David. J'avouë que les Roys ſont appellez en quelque endroit de l'Ecriture *les enfans du Souverain*, & en effet on peut dire en un bon ſens, que comme leur dignité les fait être les Péres des Peuples, elles les fait être les Enfans de Dieu, c'eſt-à-dire, que comme ils ſont élevez au deſſus de nous, Dieu eſt élevé au deſſus d'eux; que comme ils nous gouvernent, ils ſont auſſi gouvernez de Dieu; que comme ils nous donnent des Loix, ils en reçoivent auſſi de Dieu; Et que comme ils répandent ſur nous des biens, Dieu répand auſſi ſur eux ſes bénédictions d'une façon particuliére. Mais il faut remarquer trois choſes. La premiére, que dans le paſſage où les Roys ſont appellez *les enfans du Souverain*, le correctif de cette expreſſion eſt incontinent ajoûté, *Vous mourrez comme les autres hommes*. Mais dans ce Pſeaume vous ne voyez rien de ſemblable; ce qui fait voir que là l'expreſſion *d'Enfans de Dieu*, doit être reſtrainte à quelque égard, & à un certain ſens; au lieu qu'ici elle n'a point de reſtriction, mais qu'elle doit être entenduë dans toute la force de ſa ſignification. La deuxiéme remarque qu'il faut faire eſt, que dans l'autre paſſage tous les Roys en général, ſont appellez *les enfans du Souverain*; au lieu que dans celui-ci une ſeule Perſonne en particulier a ce tître, & elle l'a même par élevation au deſſus de tous les Roys de la Terre, qui ſont repréſentez comme ſe mutinans, & s'irritans contre cette nouvelle dignité; Ce qui fait voir qu'il s'agit ici, non d'un tître qui puiſſe appartenir aux Roys Mondains, à cauſe de leur Autorité Souveraine, mais d'un tître ſpécial, qui ne peut convenir qu'à un ſeul, & qui éléve par

deſſus

deſſus tout ce qu'il y a de plus grand au Monde. D'où il paroît que ces paroles ne peuvent être accomplies dans la Perſonne de David, car ſon Régne n'a rien eû qui l'élevât au deſſus des autres Roys, rien même qui ne lui ayt été commun avec Saul ſon Prédeſſeur, & avec Salomon ſon Succeſſeur. La troiſiéme remarque eſt, que la qualité de *Fils de Dieu*, pouvant être entenduë en divers ſens; ou par voye de création, ou par voye de dignité Souvéraine, ou pat voye d'excellence de condition, ou par voye d'adoption, ou enfin par voye de génération, ce texte détermine formellement dans lequel de tous ces ſens il le faut prendre, ſavoir, dans celui de génération : car il ne dit pas ſeulement, *Tu ez mon Fils*; mais il dit, *Je t'ay aujourd'hui engendré*; Ce qui ne ſe trouve dit d'aucune créature dans toute l'Ecriture Sainte, & qui en effet ne peut convenir à aucune. Adam eſt appellé *le Fils de Dieu*, parce que Dieu le créa immédiatement. Les Anges ſont appellez *Enfans de Dieu*, par l'excellence de leur condition; les Roys le ſont de même, à cauſe de leur élévation Souvéraine au deſſus des autres hommes. Les Fidéles le ſont par le droit de l'adoption; mais nul que le Meſſie ne l'eſt par voye de génération; ces paroles donc ne peuvent uniquement regarder que le Meſſie.

Mais, direz-vous, ces paroles, Act. 13. ſont rapportées à Jeſus-Chriſt, non par égard à ſa génération éternelle, mais par égard à ſa réſurrection? Et Heb. 5. Elles lui ſont appliquées, par égard à ſon établiſſement en la charge de Souvérain Sacrificateur; d'où il ſemble qu'on peut conclurre, qu'elles ne ſignifient pas la génération éternelle. Je répons, que par la réſurrection de Jeſus-Chriſt, & par ſon établiſſement au Sacer-

doce, Dieu a fait connoître qu'il étoit ſon Fils, engendré de toute éternité, ſelon que Saint Paul dit, Rom. 1. *Qu'il a été déclaré Fils de Dieu en puiſſance par la reſurrection d'entre les morts*, & Heb. 3. *Qu'il a été établi comme Fils ſur la Maiſon de Dieu, au lieu que Moyſe n'y fut établi que comme Serviteur.* En effet l'exaltation de Jeſus-Chriſt, ſoit en ſa charge de Médiateur, ſoit en ſa gloire Souveraine, doit être regardée comme une publication autentique que le Pére a faite, que c'étoit ſon Fils, ſon Fils unique, éternellement engendré de lui. Et ſi on prend garde aux paroles de ce Pſeaume, on trouvera qu'elles ſignifient cela-même. Car il s'agit ici principalement de l'élévation de Jeſus-Chriſt, à l'Empire Souverain du Monde. *I'ay ſacré mon Roy ſur Sion montagne de ma Sainteté.* Or c'eſt dans cet acte d'élévation, que le Prophéte dit que Dieu a fait cette déclaration. *Je raconterai*, dit-il, *de point en point l'ordonnance, l'Eternel dit* (c'eſt-à-dire au jour de mon Sacre) *Tu ez mon Fils, je t'ay aujourd'hui engendré.* Régner ſur le Monde, d'un Régne Spirituel, d'un Régne de Grace, c'eſt être Fils de Dieu par génération éternelle; & de même être élevé à la charge de Souverain Sacrificateur pour réconcilier le genre humain à Dieu, & pour fonder une Alliance éternelle, c'eſt être le Fils unique du Pére.

III. Les paroles ſuivantes, *Demande moy, & je te donneray pour ton héritage les Nations, & pour ta poſſeſſion les bouts de la Terre*, ne peuvent en aucune maniére appartenir à David, tant parce qu'elles ſignifient un Régne univerſel, dont David a été fort éloigné, que parce auſſi qu'elles marquent formellement *les Nations*, c'eſt-à-dire, les Gentils, par oppoſition aux Juifs, ſelon le ſtyle perpétuel

pétuel de l'Ecriture, & parce auſſi que le terme *d'héritage* eſt trop fort, pour être attribué à David, à l'égard même du Peuple d'Iſraël, dont il étoit le Roy. Car les Iſraëlites d'une maniére particuliére ſont appellez *l'héritage de Dieu*, & non jamais l'héritage d'aucun homme.

IV. Il faut dire la même choſe du verſet ſuivant, *Tu les froiſſeras d'un ſcéptre de fer, & les mettras en piéces, comme un vaiſſeau de potier.* Comment peut-on rapporter cela à David? peut-on dire qu'il ayt déployé ainſi la force de ſa colére ſur les Nations, ni même ſur le Peuple d'Iſraël? Il a eû quelques guerres, à la vérité, contre le party des Enfans de Saul, & contre quelques-uns de ſes voiſins, & il les a heureuſement terminées; mais tout cela n'a nulle proportion avec la magnificence de ces paroles, *Tu froiſſeras les Nations, & les bouts de la Terre, avec un ſcéptre de fer*, &c.

Dans la troiſiéme Partie, le Prophéte, I. S'adreſſe aux *Roys & aux Gouverneurs de la Terre*; ce qui encore montre que ce Pſeaume appartient au Meſſie: Car les Roys & les Gouverneurs de la Terre n'avoient preſque point d'intérêt au Régne de David, lequel étoit renfermé dans un cercle fort petit, au prix du reſte du Monde. Les Aſſyriens, les Grecs, les Peuples de l'Occident & du Septentrion, l'Affrique même ne connoiſſoient pas alors les Iſraëlites, bien loin d'avoir intérêt, que David régnât ou ne régnât pas ſur eux.

II. Il leur ordonne *d'être entendus, & d'apprendre de ſervir à l'Eternel en crainte, & de s'égayer avec tremblement.* Or ces paroles font voir évidemment que le Régne de celui dont il s'agit,

ſeroit un Régne qui répandroit l'intelligence & la ſageſſe par tout. Un Régne qui changeroit la Religion des Roys & des Gouverneurs de la Terre, & qui les obligeroit à ſervir l'Eternel; ce qui n'a nul rapport à David, & ne peut être entendu que du Régne du Meſſie.

III. Ces paroles, *Baiſez le Fils*, rapportées, comme il faut néceſſairement, aux Roys & aux Gouverneurs de la Terre, ne peuvent nullement convenir à David, car ſoit qu'on prenne ce baiſer pour un ſigne d'amitié, ou pour un ſigne de ſujétion & de reſpect, ſoit qu'on le prenne pour une véritable adoration religieuſe, on ne ſauroit dire, que les Roys & les Gouverneurs de la Terre ayant rendu ce devoir à David. La plus-part ne l'ont pas même connu, & ceux qui l'ont connu, étant Roys, & par conſéquent Souverains comme lui, ne lui ont rendu aucun hommage. Moins ſe peut-il dire qu'ils l'ayent adoré religieuſement. Mais ces paroles rapportées au Meſſie trouvent un plein & entier accompliſſement. Le baiſer 1. eſt un ſigne d'amitié tendre & étroite, comme il paroît par Gen. 33. où il eſt dit, qu'Eſau ſe réconciliant avec Jacob ſon frére, *l'embraſſa & ſe jetta ſur ſon col, & le baiſa, & qu'ils pleurérent enſemble.* La même choſe paroît par Rom. 16. & par 1. Cor. 16. où Saint Paul veut que les Fidéles ſe ſaluent l'un l'autre par un ſaint baiſer; & ſans qu'il ſoit beſoin d'en alléguer d'autres preuves, ç'a été l'ouvrage perpétuel de tous les peuples. Le baiſer 2. étoit autrefois le ſigne de la ſujettion, & de l'hommage qu'on rendoit à une Perſonne élevée en dignité. C'eſt ce qui paroît par 1. Samuel 10. où il eſt dit, que *Samuel ayant oint David pour Roy ſur Iſraël, le baiſa*, ſans doute pour reconnoître la Souveraine dignité qu'il

qu'il venoit de lui conférer. La même choſe paroît par Gen. 41. 40. A quoi l'on peut rapporter le baiſer que Judas donna à Jeſus-Chriſt; car il y à de l'apparence, que ce traître qui cachoit ſes ſentimens, voulut ſurprendre ſon Maître, en lui donnant le ſigne ordinaire du reſpect & de la ſoûmiſſion. Xenophon dit, que c'étoit la coûtume parmi les Perſes de baiſer ceux à qui on vouloit rendre un plus profond honneur. Arrien dans ſon Epictéte, dit la même choſe à l'égard des Grecs. Plutarque confirme cela même à l'égard des Romains, dans la vie de Caton, & encore aujourd'hui c'eſt de cette maniére que les Indiens rendent leurs hommages à leurs Roys. 3. le baiſer êtoit anciennement le ſigne de l'adoration religieuſe, comme il paroît par 1 Rois 19. 18. *Ie me ſuis réſervé ſept mille hommes de reſte en Iſraël, ſavoir tous les genoux qui ne ſe ſont pas fléchis devant Bahal, & toute bouche qui ne l'a point baiſé.* La même choſe paroît encore par Job 31. *Ie n'ai point regardé le Soleil luiſant, ni la Lune cheminant claire, mon cœur n'a point été ſéduit en ſecret, & ma main n'a point baiſé ma bouche.* A quoi l'on peut ajoûter ce qui eſt dit Oſée 13. 1. *Ils ſe ſont faits une image de fonte de leur argent, des faux Dieux ſelon leur intelligence: & tout leur fait n'eſt qu'ouvrage d'ouvriers, duquel ils diſent que ceux qui ſacrifient, baiſent les veaux.* On peut juſtifier la même choſe par pluſieurs paſſages des Auteurs prophanes. Ainſi Pline liv. 28. ch. 2. dit, *qu'en adorant, on porte la main droite à la bouche, & qu'on la baiſe.* Lucien dans l'éloge de Demoſthénes dit la même choſe. Appulée de même, Liv. 4. dit, que *Pſyché fut adorée, comme la Déeſſe Venus, par le baiſer de la main.* Ainſi dans Minutius Felix, il eſt dit, que *Cécilius le Payen adora de loin le ſimulacre de Serapis, en baiſant*

ſant ſa main. Et Saint Jerôme ſur le 31. de Job, témoigne que c'étoit l'ancienne coûtume des Payens, dans l'adoration qu'ils rendoient aux Aſtres. Il y a même de l'apparence à ce que pluſieurs diſent, que le terme *d'adorer* vient de là. *Adorare, quaſi manum ad os admovere.* Il paroit par là, que ce baiſer que le Prophéte veut qu'on rende au Fils, repréſente trois devoirs, un amour ſincére & parfaite, une ſujettion profonde avec obeïſſance & reſpect, une adoration Religieuſe. Or tout cela ne peut appartenir qu'à Jeſus-Chriſt. Les Roys de la Terre n'étoient pas obligez à aimer plus tendrement David, qu'un autre, moins à s'aſſujettir à ſon Empire; & on ne peut pas dire ſans blaſphéme que David ait éte un ſujet capable d'adoration religieuſe. IV. Le Prophéte exhorte les Roys à baiſer ce Fils, par la crainte de ſa colére, *de peur*, dit-il, *qu'il ne ſe courrouce, & que vous ne périſſiez en vôtre train, quand ſa colére s'embraſera tant ſoit peu.* Il y auroit de l'abſurdité de rapporter ces paroles à David, qui n'a jamais été en état de faire ſentir ſa colére aux Roys. Elles appartiennent donc au Meſſie; d'autant plus qu'il s'agit ici d'une ruïne éternelle, comme il paroît par l'oppoſition qu'il fait dans les paroles ſuivantes, de la perte que ſa colére cauſe, à la félicité que ſa protection donne. Et c'eſt ce qu'il faut conſidérer en dernier lieu. Car V. le Prophéte conclut tout ce Pſeaume par cette exclamation. *O que bienheureux ſont tous ceux qui ſe retirent vers lui!* Paroles qui évidemment ne peuvent avoir égard qu'au Meſſie, qui eſt *le vrai rocher de nôtre délivrance; celui qui aſſemble les ſiens ſous ſes aiſles, comme la Poule aſſemble ſes petits ſous les ſiennes; celui qui peut ſauver a plein tous ceux qui s'approchent de Dieu par lui.*

J'ajoûteray à tout ce que je viens de dire, que tous les Anciens Rabbins qui ont écrit ſur ce Pſeaume,

me, l'ont rapporté conſtamment au Meſſie, & qu'il n'y a que la haine que les nouveaux Juifs ont conceuë contre les Ghrêtiens, qui les ait obligez à renoncer à la Tradition de leurs Péres, & à interpréter ce Pſeaume de la Perſonne & du Régne de David ſeulement, ce qu'ils ne peuvent faire, ſans forcer le ſens naturel des paroles, & ſans tomber dans un nombre preſqu'infini d'abſurditez.

Le ſecond Oracle du Livre des Pſeaumes eſt tiré du Pſ. 8. *Eternel nôtre Dieu que ton Nom eſt magnifique par toute la Terre, veu que tu as mis ta Majeſté par deſſus les Cieux. De la bouche des petits enfans, & de ceux qui tettent, tu as fondé ta force, à cauſe de tes adverſaires: afin de faire ceſſer l'ennemi, & le vindicatif, &c.*

Nous ne pouvons pas douter que ce Pſeaume ne ſoit Prophétique, puiſque Saint Paul l'allégue, & l'explique de Jeſus-Chriſt, Heb. 2. & que ſelon toutes les apparences, il y fait alluſion, 1 Cor. 15. 27. & Eph. 1. 22. Il faut neantmoins reconnoître, que dans le ſens litéral, il regarde l'homme, entant qu'il fut creé de Dieu; & ainſi, il eſt prophétique & typique tout enſemble. Pour en avoir une juſte explication, outre ce qu'en diſent les Commentateurs, on peut conſulter les Sermons de Mr. Meſtrezat ſur l'Epitre aux Heb. Je dirai ſeulement en peu de mots, que les caractéres qui marquent que ce Pſeaume eſt un Oracle, doivent être pris I. de cette exclamation du Prophéte. *Eternel nôtre Dieu que ton Nom eſt magnifique par toute la Terre.* Car quoi que la gloire de Dieu reluiſe avec éclat dans le monde, ſi eſt-ce pourtant que depuis la corruption du péché, cette gloire a été extrémement obſcurcie, & elle l'étoit beaucoup du tems

de David, le Nom du Vrai Dieu étant alors inconnu par toute la Terre. Il eſt donc plus juſte de rapporter une ſi forte exclamation, qui commence & qui finit ce Cantique, au tems du Meſſie, où la gloire de Dieu a été répanduë par tout l'Univers.

II. Je tire une ſemblable preuve du deuxiéme verſ. *de la bouche des petits enfans, & de ceux qui tettent tu as fondé ta force.* Car bien qu'il ſoit vrai, que la Sageſſe de Dieu paroît admirable dans le ſoin qu'elle prend des enfans, ſi eſt-ce que cela a été accompli, à la lettre, en la Perſonne de Jeſus-Chriſt, à qui les jeunes enfans criérent, *Hoſanna ô Fils de David*, comme il paroît par Math. 21. 16. D'autant plus que le Prophéte dit, que cela eſt ainſi *à cauſe des Adverſaires de Dieu, & afin de faire ceſſer l'ennemi & le vindicatif*; ce qui a un tres-juſte rapport aux Scribes & aux Phariſiens, & aux autres ennemis de Jeſus-Chriſt, que la Providence voulut confondre par la bouche des petits enfans.

III. La troiſiéme preuve ſe tire des verſets ſuivans, où le Prophéte parle des avantages que Dieu a communiquez à l'homme. Car il eſt clair d'un côté, qu'il regarde dans ce Pſeaume l'état du genre humain, tel qu'il eſt depuis la corruption du péché, comme il paroît par la mention qu'il fait des adverſaires de Dieu, de l'ennemi, & du vindicatif verſ. 2. D'autre côté, il paroît que dans l'état du péché, il n'y a plus de ſujet de célébrer avec tant d'admiration les avantages de l'homme, ni de dire, que Dieu l'a fait un petit moindre que les Anges, qu'il l'a couronné de gloire, &c. puiſque l'homme a perdu la pluſpart de ces avantages, par le péché.

IV. La quatriéme preuve eſt priſe de ces mots.

Tu lui as mis toutes choſes ſous ſes pieds, verſ. 6. Car il eſt certain que l'homme ne voit pas toutes les créatures aſſujetties ſous lui, puis que les corps céleſtes, la nature, & les élémens ne reconnoiſſent en aucune maniére ſon Empire, & que même la plus-part de ces créatures, par la juſte punition de Dieu, lui ſont devenuës ennemies, & le perſécutent. Et c'eſt la raiſon que Saint Paul emploie, Heb. 2. 8. pour prouver que ce Pſeaume appartient à Jeſus-Chriſt, & qu'il regarde le Monde à venir, c'eſt-à-dire le Monde du Meſſie, ſelon le ſtyle des Juifs.

Le troiſiéme Oracle du Livre des Pſeaumes, ſe trouve dans le Pſ. 16. *Garde moi ô Dieu, car je me ſuis retiré vers toi*, &c. Ce Pſeaume eſt appliqué à Jeſus-Chriſt. Act. 2. 25. &c. & Act. 13. Les caractéres de l'Oracle ſont I. en général, que l'Alliance de Dieu avec l'homme y eſt célébrée, comme faiſant le ſouvérain bien de l'homme, même ſon ſouvérain bien aprés la mort, ſon ſouvérain bien éternel. Or cela ne peut appartenir à l'Alliance Légale, qui étoit une Alliance qui devoit étre enfreinte, ſelon les Prophétes. D'où il s'enſuit, qu'il faut entendre ce Pſeaume de l'Alliance Evangélique, & par conſéquent, le rapporter à Jeſus-Chriſt, le Chef de l'Egliſe Chrêtienne.

II. Il eſt parlé verſ. 4. de la deſtruction des Idolatres, & de l'horreur qu'on a de leurs ſacrifices; ce qui eſt une Prophétie accomplie au tems de l'Evangile.

III. L'aſſurance que le Prophéte a, que *Dieu ne laiſſera point ſa vie au ſepulcre, & qu'il ne permettra point que ſon bien aimé ſente de corruption*, fait voir que ce Pſeaume ne regarde point David, puis-

puis que la vie de David a été laiſſée au ſépulcre, & qu'il a ſenti corruption ; d'où il s'enſuit que ces paroles doivent être rapportées au Meſſie, qui eſt mort à la vérité, mais qui ne s'eſt pas corrompu dans le ſépulchre ; & c'eſt le raiſonnement des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul dans le Livre des Actes, aux Chapitres ſus-alléguez.

Le quatriéme Oracle du Livre des Pſeaumes eſt contenu au Pſ. 22. *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné, t'éloignant de ma délivrance, & des paroles de mon rugiſſement ? &c.* Il eſt clair à des perſonnes élevées en la Religion Chrêtienne, que ce Pſeaume regarde Jeſus-Chriſt. Car outre que Jeſus-Chriſt en prononça les premiéres paroles ſur la Croix, les Evangéliſtes & les Apôtres lui en ont appliqué beaucoup de verſets, comme le 16. *Ils ont percé mes mains & mes pieds*, & le 18. *Ils partagent entr'eux mes vêtemens, & jettent le ſort ſur ma robbe*, & le 22. *Je déclareray ton Nom à mes fréres, & te loüeray au milieu de l'aſſemblée.* En effet ce Pſeaume a deux Parties. La premiére contient une triſte & vive deſcription de la Paſſion de Jeſus-Chriſt. Et la ſeconde marque la prédication de ſon Evangile par toute la Terre, & la vocation des Gentils.

Dans la premiére, je dis I. qu'il y a trop d'exagération pour n'appartenir qu'à la ſeule perſonne de David, *que Dieu l'a abandonné, qu'il s'eſt éloigné des paroles de ſon rugiſſement, qu'il eſt un ver, & non pas un homme, l'opprobre des hommes, & le mépriſé d'entre le peuple*, & pluſieurs choſes ſemblables qui n'ont point eû leur accompliſſement en David ; lequel à la vérité a été affligé, mais non jamais ré-

réduit à un si grand opprobre, au contraire c'étoit la gloire qu'il s'étoit acquise, qui lui avoit attiré des persécutions.

II. Ces paroles, *Ils ont percé mes mains & mes pieds, ils partagent entr'eux mes vestemens, & jettent le sort sur ma robbe*, ne peuvent pas trop bien être prises dans un sens figuré : car la figure paroîtroit extrémement violente, & prise de loin, si par ses mains & ses pieds percez, il ne falloit entendre autre chose qu'une vive & grande douleur, & si par le partage des vestemens, il ne falloit entendre que le ravissement de tous ses biens: Cependant il n'y a nul moyen de les entendre en un sens littéral, car en ce sens elle n'a jamais été accomplie en sa Personne. Il est donc fort raisonnable de les rapporter au Messie, en qui la chose se trouve avoir été exécutée à la lettre.

Quant à la seconde Partie, elle a des caractéres de Prophétie tout évidens. Car I. ce qui est dit, *Ma loüange commencera de par toi en la grande congrégation*, vers. 35. ne peut être bien entendu que de la vocation des Gentils, qui est cette grande congrégation dont Jacob avoit parlé, Gen. 49.

II. Cette vocation est formellement marquée vers. 27. *Tous les bouts de la Terre en auront souvenance, & se convertiront à l'Eternel, & toutes les familles de la Terre se prosterneront devant toi.* Or les délivrances que Dieu donna autres-fois à David n'ont jamais eû ce succez; je ne dis pas de convertir les bouts de la Terre, mais non pas même de faire un seul Prosélite. Ce qui est ajoûté dans tout le reste du Pseaume parle évidemment de cette vocation des Gentils, & confirme par con-

conſéquent l'argument que nous en tirons, pour montrer que ce Pſeaume eſt Prophétique.

Le cinquiéme Oracle du Livre des Pſeaumes eſt au Pſ. 40. verſ. 6. 7. & 8. *Tu ne prends point plaiſir en ſacrifices ni en gâteau; mais tu m'as percé les oreilles: tu n'as point demandé d'holocauſte, ni d'oblation pour le péché. Alors j'ai dit, me voici venu: il eſt écrit de moi au rôle du Livre. Mon Dieu, j'ai pris plaiſir à faire ta volonté: de fait ta Loi eſt au dedans de mes entrailles.*

Saint Paul Heb. 10. applique à Jeſus-Chriſt les paroles de ce Cantique, contenuës aux verſets 6. 7. & 8. Et pour en bien avoir l'explication, on ne ſauroit mieux faire, que de recourir aux Sermons de Mr. Meſtrezat ſur ces verſets. Je feray ſeulement cette obſervation que ſelon toutes les apparences, ce que les Septante Interprétes ont traduit, *Tu m'as approprié un corps*, au lieu que dans l'Hébreu il y a, *tu m'as percé l'oreille*, vient de ce que les Gentils appelloient leurs Eſcaves Σώματα, & que les Hébreux, pour ſe faire un Eſclave juſqu'à la mort, avoient acoûtumé de lui percer l'oreille. Ce donc que l'Hébreu dit fort bien, *Tu m'as percé l'oreille*, pour ſignifier, *Tu m'as fait ton ſerviteur*, le Grec l'exprime tres-bien auſſi, en diſant, *Tu m'as approprié un corps*, ou, ce qui revient à la même choſe, *Tu m'as fait un corps*. Au reſte la raiſon pour laquelle Saint Paul a ſuivi la verſion des Septante, a été non ſeulement parce qu'elle étoit en uſage parmi les Juifs, non ſeulement parceque cette verſion ne s'éloignoit nullement du vrai ſens de l'Hébreu, & qu'au contraire elle le rempliſſoit fort heureuſement, mais ç'a été auſſi, parce qu'actuellement Dieu a donné un corps à Jeſus-Chriſt pour le faire ſon Serviteur, n'étant pas poſſible qu'il le devint que par ſon incarnation.

tion. C'eſt pourquoi au 49. d'Eſaïe, le Meſſie ayant dit ces mots qui marquent ſon incarnation, *l'Eternel m'a appellé dez le ventre de ma Mére*, il ajoûte preſque immédiatement aprés, *& l'Eternel m'a dit tu és mon Serviteur*, pour montrer que c'eſt en vertu de l'incarnation qu'il eſt devenu Serviteur. Et dans le même Chap. verſ. 5. il dit formellement ces mots, *l'Eternel m'a formé dès le ventre pour lui être Serviteur*. De même Saint Paul Phil. 2. aprés avoir marqué la naturelle condition de Jeſus-Chriſt, & avoir dit *qu'étant en forme de Dieu, il ne réputoit point rapine d'être égal à Dieu*, ajoûte incontinent aprés, *toutes-fois il s'eſt anéanti ſoi-même, ayant pris forme de Serviteur, fait à la ſemblance des hommes*. Dans la premiére condition de Jeſus-Chriſt, il n'eſt pas Serviteur, il eſt égal; dans la ſeconde il eſt Serviteur. Pourquoi cette différence? Parce que dans ce ſecond état, il a été fait à la ſemblance des hommes, car c'eſt ſon Incarnation qui l'a fait Serviteur, en deux maniéres. La premiére eſt, parce qu'il a été fait une créature ſoûmiſe à Dieu & dépendante de lui, ce qu'il n'étoit pas auparavant. La ſeconde, parce que par l'Incarnation il a été fait le Miniſtre du Pére, par lequel le Pére a exécuté le deſſein de la rédemption, & l'a envoyé au monde pour ce ſujet.

Le ſixiéme Oracle du Livre des Pſeaumes eſt au Pſ. 45. *Mon cœur boüillonne un bon propos: j'ay dit, mes ouvrages ſeront pour le Roy: ma langue ſera la plume d'un écrivain diligent. Tu es plus beau qu'aucun des fils des hommes: grace eſt épanduë en tes lévres, parce que Dieu t'a bénit éternellement, &c.* Ce Pſeaume eſt tellement Prophétique, & typique, qu'il ya pourtant quantité de choſes qui ne ſauroient appartenir à Salomon, pour lequel d'a-

d'abord il ſemble qu'il a été compoſé. I. verſ. 2. ces paroles, *Dieu t'a bénit éternellement*, ſont trop-magnifiques pour n'appartenir qu'à une ſimple créature comme Salomon. II. Ce qui eſt dit verſ. 4. 5. & 6. de la force de l'épée de celui dont il s'agit, & de ſes victoires ſur les Peuples, & ſur ſes ennemis, ne peut point être accompli en Salomon, lequel n'a eû aucune guerre pendant ſon Régne, & qui n'a auſſi fait aucune conqueſte, ni remporté aucune victoire ſur ſes ennemis. Il faut donc le rapporter au Meſſie. III. Ces paroles, verſ. 6. & 7. *Ton Trône ô Dieu eſt à toûjours & à perpétuité, le Scéptre de ton Régne eſt un Scéptre d'équité; tu as aimé Juſtice, tu as hay méchanceté, pour cette cauſe ô Dieu, ton Dieu t'a oint d'huile de lieſſe par deſſus tes compagnons.* Ces paroles, dis-je, ſans blaſphême ne peuvent être entenduës de Salomon, ni d'aucun autre Roy terreſtre, quel qu'il ſoit; tant parceque celui dont il s'agit eſt appellé nommément *Dieu*, non attributivement, mais ſubjectivement, comme on parle dans l'Ecole, que parce auſſi qu'il eſt dit, que *ſon Trône demeure à toûjours & à perpétuité*, ce qui marque l'éternité d'un Régne; & parce auſſi que l'équité eſt attribuée, ſans aucune reſtriction, à ſon Scéptre. Or on ne peut dire abſolument d'aucun Roy, & moins encore de Salomon que de pluſieurs autres, que ſon Scéptre ſoit *un Scéptre d'équité*; car il eſt impoſſible que ſous le gouvernement d'un Prince, quelque équitable qu'il ſoit quant à ſa Perſonne, il ne ſe commette un nombre pres-que infini d'injuſtices. IV. Ces paroles, *la fille du Roy eſt toute pleine de gloire en dedans.* verſ. 13. ont trop de force & d'emphaſe, pour être entenduës de la fille de Pharaon que Salomon prit en mariage. Enfin ces mots du verſ. 16. *Tes enfans ſeront au lieu de*

tes

tes Péres, tu les établiras pour Princes par toute la Terre; & les ſuivans, *je rendray ton Nom mémorable par tous âges, & pourtant les peuples te célébreront à toûjours & à perpétuité*, ces paroles, dis-je, ne peuvent appartenir qu'à l'Egliſe, Epouſe de Jeſus-Chriſt, dont les enfans ſont établis pour Princes par toute la Terre, & dont le Nom a été rendu, par l'Alliance de Jeſus-Chriſt, éternellement mémorable.

Le ſeptiéme Oracle du Livre des Pſeaumes eſt au Pſ. 50. *Le Dieu, le fort, l'Eternel a parlé, & a appellé toute la Terre, depuis le Soleil levant, juſques au Soleil couchant, &c.* Bien que ce Pſeaume ne ſe trouve point allegué dans le Nouveau Teſtament comme un Oracle, ſi ce n'eſt indirectement 1. Cor. 10. où Saint Paul voulant prouver que nous devons manger indifféremment de tout ce qui ſe vend à la boucherie, le fait par ces paroles, tirées du verſ. 12. de ce Cantique, *La Terre eſt au Seigneur, & le contenu en elle*, ce qui pouvoit bien être entendu en ce ſens, que par la publication de l'Evangile toutes les créatures ſont devenuës ſaintes à Dieu, leur ſoüillure, qui venoit de ce qu'elles étoient en la poſſeſſion des méchans que Dieu avoit rejettez de ſon Alliance, ayant été oſtée par la publication de la grace à tous les hommes; Si eſt-ce pourtant qu'il porte tous les caractéres d'un véritable Oracle. Car I. la vocation des Gentils y eſt marquée au premier v. *L'Eternel a parlé, & a appellé toute la Terre, depuis le Soleil levant juſqu'au Soleil couchant.* Et au verſ. 2. *Dieu a fait reluire ſa ſplendeur de Sion.* Ce qui veut dire, que la lumiére de la révélation Divine s'eſt répanduë de Sion par tout le Monde: & au v. 3. *nôtre Dieu viendra & ne ſe tiendra plus coy*, &c.

Ce

Ce qui marque, que dans tous les tems précédens Dieu s'étoit tenu coy & caché, & qu'alors il ſe manifeſtoit publiquement. II. Il abolit la Loy ancienne des Sacrifices, & en fait voir l'inutilité, proteſtant qu'il n'en recevra plus de la main de ſes Saints. Or cela ſignifie formellement l'abolition de l'Alliance Légale, laquelle conſiſtoit principalement dans les Sacrifices, que Dieu déclare qu'il rejette v. 8. 9. 10. 11. 12. & 13. III. Il établit pour ſon légitime ſervice, le Sacrifice de loüange, & la priére, en la place des Sacrifices anciens. *Sacrifie loüange à Dieu, & rends tes vœux au Souverain*, ce qui marque le véritable culte Evangélique.

Le huitiéme Oracle du Livre des Pſeaumes eſt au Pſ. 66. *Toute la Terre jettez cris d'éjoüiſſance à Dieu, Pſalmodiez la gloire de ſon Nom, rendez ſa loüange glorieuſe, &c.* Il faut dire la même choſe de ce Pſeaume, que du précédent; parceque la vocation des Gentils y eſt formellement marquée, à l'occaſion des délivrances que Dieu avoit données à ſon Peuple d'Iſraël. Or cette vocation univerſelle des Nations paroît dans les verſets 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. & 8.

Le neufviéme Oracle du Livre des Pſeaumes eſt au Pſ. 67. Dont je dis la même choſe, que des précédens, car il marque par tout la vocation des Nations à la connoiſſance & au ſervice du vray Dieu.

Le dixiéme Oracle du Livre des Pſeaumes eſt au Pſ. 68. Ce Pſeaume eſt typique & prophétique tout enſemble, & Saint Paul Eph. 4. en allégue le verſ. 19. *Tu ez monté en haut, tu as mené*

mené captifs les prisonniers, tu as pris des dons pour distribuer entre les hommes, & même entre les revêches, afin qu'ils demeurent au lieu de l'Eternel Dieu. Qu'il a appliqué à l'ascension glorieuse de Jesus-Christ. Voyez sur ce sujet ce qu'a fait Cameron dans l'explication qu'il a donnée de ces paroles *Ascendit in altum, &c.*

L'Onziéme Oracle du Livre des Pseaumes est au Ps. 69. *Délivre moy ô mon Dieu, car les eaux me sont entrées jusques à l'ame, &c.* Ce Pseaume regarde Jesus-Christ, & a trois parties. La premiére est touchant les persécutions violentes qu'il a souffertes de la part de ses ennemis, & du Peuple des Juifs. La deuxiéme est une prédiction des épouvantables jugemens du Seigneur, & particuliérement sur Judas le Traître. La troisiéme est touchant l'exaltation de Jesus-Christ en gloire, & les heureux succez de son Evangile.

Les caractéres Prophétiques de ce Pseaume, sont I. une exagération extraordinaire des souffrances, & de l'opprobre de celui qui parle; exagération qui seroit excessive sans doute, si on la restraignoit aux persécutions que David avoit soûtenuës de la part de ses ennemis.

II La cause de ses souffrances est marquée, savoir, une cause de Religion; *Pour l'amour de toi j'ay souffert opprobre, & vergogne a couvert ma face, je suis devenu étranger à mes fréres, & un homme de dehors aux enfans de ma mére. Car le zéle de ta Maison m'a mangé, & les blâmes de ceux qui te blâmoient sont tombez sur moi.* Or nous ne lisons pas que David ayt jamais été persécuté pour cause de Religion, ni qu'il ait souffert pour l'amour de Dieu.

III. Ces paroles, *ils m'ont donné du fiel à mon*

repas, & en ma ſoif ils m'ont abreuvé de vinaigre; bien qu'elles ſe puiſſent entendre métaphoriquement de David, ne peuvent pourtant lui convenir dans le ſens litteral, mais elles ont été accomplies à la lettre en la Croix de Jeſus-Chriſt.

IV. La deuxiéme partie qui prophétiſe la ruïne des Perſécuteurs, eſt certainement conceuë en des termes trop forts pour être entenduë des Perſécuteurs de David, comme il paroîtra facilement par la lecture de chaque verſet, depuis le 23. juſqu'au 29. incluſivement. *Mets iniquité ſur leur iniquité, & qu'ils n'entrent point en ta juſtice : qu'ils ſoient effacez du Livre de Vie, & qu'ils ne ſoient point écrits avec les juſtes.* Car qui ne voit que ces paroles, appliquées aux ennemis de David, ſont exceſſives, & qu'elles n'ont point eû d'accompliſſement ; car on ne peut dire, ni quant au droit, ni quant au fait, que les ennemis de David ayent dû être retranchez abſolument de l'Alliance de Dieu. Mais ces paroles ont été pleinement accomplies, & quant au droit, & quant au fait, dans la Nation des Juifs, laquelle a été retranchée du Livre de Vie, & n'eſt point entrée en la Juſtice de Dieu, ni écrite avec les Juſtes.

V. Dans la troiſiéme partie la délivrance de Dieu, dont il s'agit, eſt exprimée en ces termes, *Ta délivrance ô Dieu m'enlevera dans une haute retraite*, ce qui ſignifie formellement l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt au Ciel, & ne peut qu'avec bien de la peine s'appliquer aux délivrances que David a obtenuës.

VI. Il eſt dit enſuite, que *la loüange que le délivré rendra à Dieu, lui plaira plus qu'un bœuf & qu'un bouveau*, ce qui marque l'abolition de l'ancien vſage des Sacrifices.

VII. Enfin au verſ. 35. l'effuſion de la gloire

de

de Dieu par tout le Monde eſt formellement marquée. *Que les Cieux & la Terre le loüent, la Mer & tout ce qui remuë en elle.* Or cela eſt trop magnifique pour être appliqué aux délivrances temporelles que Dieu a données à David, dont le bruit n'eſt pas allé fort loin. Il faut donc le rapporter à la gloire que Dieu a reçuë aprés l'exaltation de Jeſus-Chriſt, ſelon ce qu'il diſoit lui-même Jean 17. *Pére glorifie ton Fils, afin que ton Fils te glorifie.*

Il y a une ſeule choſe qui pourroit, dans la lecture de ce Cantique, & dans l'application qu'on en fera au Meſſie, faire de la peine à l'eſprit. C'eſt qu'au verſ. 6, il dit, *O Dieu! tu connois ma folie, & mes fautes ne te ſont point cachées.* Car d'abord il ſemble que ces paroles ſont d'un homme qui ſe confeſſe pécheur, ce qui ne peut convenir à Jeſus-Chriſt. Mais le vray ſens de ces paroles eſt celui-ci. O Dieu! tu connois ſi l'accuſation de folie dont ils me chargent eſt véritable; & s'il y avoit des fautes & des péchez en moy, ils ne te ſeroient pas cachez. C'eſt donc un recours à la Juſtice de Dieu, ſous la protection de laquelle il va mettre ſon innocence, contre les téméraires & injuſtes accuſations de ſes ennemis. Et je ne doute point que Saint Pierre n'ayt fait alluſion à ce paſſage 1. Pier. 2. *Chriſt*, dit-il, *n'a point commis de péché, ni fraude aucune n'a été trouvée en ſa bouche, Lequel quand on lui diſoit outrages n'en rendoit point, & quand ou lui faiſoit mal n'uſoit point de menaces; mais il ſe remettoit à celui qui juge juſtement.* Les vers de nos Pſeaumes ont fort heureuſement exprimé ce ſens.

O Dieu tu ſais conoître,
Si je ſuis fol comme ils ont prétendu,
Et mon forfait caché ne te peut être.

Or bien loin qu'un tel recours à la protection & à la juſtice de Dieu, comme du Vengeur de ſon innocence, ſoit indigne de Jeſus-Chriſt, qu'au contraire c'eſt un caractére qui ne peut pas convenir à David.

Au reſte le verſ. 10. de ce Pſeaume eſt appliqué à Jeſus-Chriſt, Jean 2. 17. *Le zéle de ta maiſon m'a rongé*, & Rom. 15. 3. *Les blaſmes de ceux qui te blaſmoient ſont tombez ſur moy.* De même ces paroles, *ils m'ont donné du fiel à mon repas, & dans ma ſoif ils m'ont abreuvé de vinaigre*, ſont appliquées à ce qui arriva dans la mort du Seigneur, par les Evangeliſtes Saint Mathieu, Saint Marc & Saint Jean. Ces paroles auſſi, *Que leur table leur ſoit tournée en piége*, ſont alleguées par Saint Paul ſur le ſujet de la réjection des Juifs Rom. 11. 9. Et enfin Act. 1. 20. Ces paroles, *Que leur Palais ſoit déſolé, & qu'il n'y ait aucun qui habite dans leurs tabernacles*, ſont attribuées à Iudas, aprés l'abandon qu'il fit de ſon Apoſtolat.

Le douziéme Oracle du Livre des Pſeaumes, eſt contenu Pſ. 72. *O Dieu donne tes Iugemens au Roy, & ta Iuſtice au Fils du Roy, &c.* Tout ce Pſeaume eſt prophétique, & ſous le type du Régne de Salomon il appartient au Régne du Meſſie. Cela paroît I. par ce qui eſt dit verſ. 5. touchant les ſujets de ce Roy, *ils te craindront tant que le Soleil & la Lune dureront, par tous âges*, & verſ. 7. *Le Iuſte fleurira au tems d'icelui, & il y aura abondance de paix, juſqu'à ce qu'il n'y ayt plus de Lune.* Ce ſont des caractéres d'nn Régne éternel, qui n'apartiennent point à Salomon.

II. Cela paroît par l'étenduë du Régne dont il s'agit verſ. 8. *Il dominera depuis une Mer juſques à l'autre Mer, & depuis le fleuve juſqu'au bout de*

la

la Terre, & verſet 11. *Tous Roys auſſi ſe proſterneront devant lui, toutes Nations le ſerviront.* C'eſt le caractére d'un Régne étendu ſur tous les hommes, qui ne peut auſſi convenir à Salomon.

III. Cela paroît par ce qui eſt dit touchant la gloire de ce Régne verſet 17. *Son renom durera à toûjours, ſon renom ira de Pére en Fils tant que le Soleil durera, & on ſera bénit en lui, toutes les Nations le nommeront bien-heureux.* Tout cela ne peut appartenir à Salomon, en qui on ne peut dire ſans impieté que nous ſoyons bénits; ni de qui on ne peut dire ſans menſonge, que ſa réputation dure à toûjours, ni qu'elle ſoit répanduë par toutes les Nations.

Le treiziéme Oracle du Livre des Pſeaumes eſt contenu au Pſ. 83. *Eternel tu t'és appaiſé envers ta Terre, tu as ramené & mis à recoi les priſonniers de Jacob. &c.* Ce Pſeaume a deux parties, dans la premiére, l'Egliſe Judaïque rend graces à Dieu de la délivrance de Babylone, qu'il lui avoit accordée. Dans la ſeconde, elle prend occaſion de demander à Dieu la grande délivrance qu'elle attendoit par le Meſſie: & c'eſt à l'égard de cette ſeconde délivrance qu'il eſt dit verſ. 11. & 12. *Gratuité & Vérité ſe ſont rencontrées, Juſtice & Vérité ſe ſont entrebaiſées, Vérité germera de la Terre, Juſtice regardera des Cieux.* Or ces termes ne peuvent que regarder l'Alliance de l'Evangile, où, ſelon que l'enſeigne Saint Jean, *la grace & la vérité ſont avenuës par Jeſus-Chriſt*, où, ſelon que l'enſeigne Saint Paul, la Juſtice de Dieu & ſa paix ſe ſont rencontrées, *Eſtans*, dit-il, *juſtifiez par la foi, nous avons paix envers Dieu.* La Vérité a germé de la Terre, c'eſt-à-dire, le Meſſie eſt venu, lequel eſt né de la Terre, & a été l'accompliſſement de toutes les promeſſes de Dieu. Et la Juſtice a regardé des Cieux, c'eſt-à-dire, la Sain-

teté, qui depuis long-tems n'avoit plus de commerce avec les hommes, a commencé comme un Aſtre bénin à répandre ſes influences ſur eux. A cela même ſe rapporte le verſet ſuivant; *L'Eternel donnera le bien, & nôtre Terre rendra ſon fruit*, car cela ſignifie la bénédiction qne Dieu répand d'enhaut ſur les hommes, & la foy & l'obeïſſance des hommes, qui répond à cette bénédiction.

Le quatorziéme Oracle du Livre des Pſeaumes eſt contenu au Pſ. 89. *Ie chanteray les gratuitez de l'Eternel à toûjours, je manifeſterai de ma bouche ta fidélité d'âge en âge, &c.*

Dans ce Pſeaume l'Egliſe célébre l'Alliance, que Dieu avoit traitée avec David & ſa poſterité, comme une Alliance éternelle, & qui portoit *que ſon Trône ſeroit établi d'âge en âge, que ſa race ſeroit à toûjours, & ſon Trône comme le Soleil en ſa préſence, qu'il ſeroit affermi à toûjours comme la Lune, & qu'il y en auroit un certain témoignage au Ciel.* Or tout cela, comme châcunvoit, ne peut avoir aucun lieu, ni aucune vérité, ſi l'on ne le rapporte au Régne de Jeſus-Chriſt.

Le quinziéme Oracle du Livre des Pſeaumes eſt contenu au Pſ. 95. *Venez, menons joye à l'Eternel, jettons cris d'éjoüiſſance au rocher de nôtre délivrance, &c.*

Il y a dans ce Pſeaume beaucoup de marques de Prophétie. I. Les deux premiers verſets ſont un applaudiſſement public, & une eſpéce d'acclamation de triomphe pour la venuë de Dieu; ce qui appartient fort bien à l'Evangile, & ne peut appartenir qu'à lui. II. Dans les verſets ſuivans Dieu eſt marqué comme un grand Roi, élevé ſur tous les Dieux, & de qui la Domination s'étend deſſus toute

te la Terre, & deſſus toute la Mer: ce qui ne peut encore convenir qu'au tems de l'Evangile. III. Enſuite de cela, le Prophéte exhorte les hommes à s'aller proſterner devant leur Créateur, & à le reconnoître pour leur Dieu, ce qui inſinuë viſiblement que ce diſcours s'addreſſe aux Gentils, qui ſont excitez à abandonner leurs faux Dieux pour venir reconnoître le véritable Créateur du Ciel & de la Terre.

Mais ce qu'il y a de plus conſidérable dans ce Pſeaume, ce ſont les derniers verſets depuis le ſeptiéme juſqu'à la fin. *Si aujourd'hui vous oyez ſa voix n'endurciſſez point vos cœurs, ainſi qu'en Meriba, & en la journée de Maſſa au Déſert: là où vos Peres m'ont tenté: auſſi ont-ils vû mes œuvres. J'ai été ennuyé de cette génération par quarante ans, & ay dit, c'eſt un Peuple s'égarant de cœur, dont ils ne ſe ſont point adonnez à mes voyes. Partant ai-je juré en ma colére, s'ils entrent en mon repos.* Et Saint Paul applique ces paroles au tems de l'Evangile, dans ſon Epître aux Hebreux.

Pour les bien traiter il faut expliquer quatre choſes, I. quel eſt le tems marqué par cet *aujourd'hui*. II. Quelle eſt cette *voix*. III. Quel eſt cet *endurciſſement* duquel le Prophéte nous veut détourner. Et enfin quel eſt ce *repos* dont les endurcis n'auront point l'entrée.

Quant au premier, cet *aujourd'hui* eſt le jour de la publication de l'Evangile, le jour de la Grace & du Salut, c'eſt-à-dire, toute cette Oeconomie qui a commencé depuis le jour de l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt au Ciel, & qui ne finira qu'au jour du Jugement. Là on peut marquer les cinq principaux Jours qui diviſent la durée des Tems. Le premier eſt le Jour de l'innocence de l'homme & de l'état de la Nature: Journée belle, mais courte.

Le ſecond Jour eſt le tems de la chûte du premier Homme juſqu'au Jour de la publication de la Loy, Jour d'orages & de troubles, Jour de péché & de condamnation, où à peine voit-on luire quelque rayon de lumiére, Jour peu différent d'une nuit. Le troiſiéme eſt le Jour de la Loy, c'eſt-à-dire, le tems de l'Oeconomie de Moyſe, Jour mêlé, où il y avoit de la lumiére & de l'ombre, mais où l'ombre dominoit ſur la lumiére. Le quatriéme, c'eſt le Jour de l'Evangile, Journée belle, mais encore troublée de quelques orages, la lumiére pourtant y domine ſur l'obſcurité. Le cinquiéme enfin c'eſt le Jour de la gloire, Jour de perfection, Jour éternel. Le Jour dont il s'agit ici, ne peut être ni celui de l'innocence, ni celui de la gloire : il faut donc qu'il ſoit, ou celui de la Loy, ou celui de l'Evangile. Or il ne peut être celui de la Loy, parce qu'on étoit déja du tems de David entré dans le repos que la Loy promettoit, ſavoir dans la Terre de Canaan : Cependant il s'agit ici d'un Jour qui doit précéder l'entrée d'un repos, parce que le Prophéte exhorte à ne tomber pas dans le même endurciſſement qui arriva autre-fois ; Dieu jura que les Iſraëlites n'entreroient point dans ſon repos : Or cette exhortation ſeroit à contre-tems, s'il ne s'agiſſoit d'entrer dans un autre repos, & par conſéquent s'il ne s'agiſſoit d'un autre Jour que celui de la Loy. Il s'agit donc ici du Jour de l'Evangile, auquel répond le myſtique repos que Jeſus-Chriſt propoſe aux ſiens, je veux dire le Ciel.

Quant au ſecond, cette voix de Dieu que nous oyons, & contre laquelle le Prophéte nous défend de nous endurcir, c'eſt la parole de la Grace, la voix de Jeſus-Chriſt qui nous appelle au ſalut. Quand les Iſraëlites furent délivrez de l'Egypte, avant

avant que d'entrer dans la Terre de Canaan, ils roulérent long-tems dans un Déſert, s'avançant toûjours vers la Terre promiſe, tantôt plus, tantôt moins, ſelon que la Provideuce Divine le trouvoit à propos : ils avoient une colomne ou une nuée de feu qui marchoit devant eux, & qui étoit le ſigne de leur vocation. Il en eſt de même des Chrêtiens, aprés que Jeſus-Chriſt les a eû délivrez de la ſervitude du monde & du péché, & qu'il leur a propoſé la Canaan Céleſte, avant que de les introduire, il les fait rouler dans le Déſert de ce monde, & ſa Providence les fait toûjours avancer inſenſiblement vers le but de leur vocation. Mais pour les y appeller, & pour les y conduire, il nous a laiſſé ſa voix, c'eſt-à-dire la parole de ſon Evangile, qui eſt une voix qui marche devant nous, qui nous réveille de nôtre ſommeil, qui nous meut à marcher aprés elle, & qui tient tous nos ſens attachez à ce grand objet de nôtre eſpérance, ſavoir, le Paradis. C'eſt de cette voix dont le Prophéte parle ici. Voix de grace & de miſéricorde, voix de promeſſe & d'exhortation ; voix grande & forte qui ne ſe taît jamais, qui crie ſans ceſſe devant nous pour empeſcher de nous égarer dans ce Déſert, & pour nous ſervir de guide aſſuré.

C'eſt contre cette voix que le Prophéte nous exhorte de ne nous point endurcir, à l'exemple des Anciens Iſraëlites. Mais pour bien ſavoir de quelle nature eſt cet endurciſſement dont il nous parle, il le faut conſidérer I. dans l'exemple qu'il nous met devant les yeux. Cet exemple eſt celui des Anciens Iſraëlites, dont l'Hiſtoire rapporte pluſieurs péchez qu'ils commirent dans le Déſert. I. Ils murmurérent diverſes fois contre Dieu & contre Moyſe, de ce qu'ils ſe voyoient accablez

de

de miſéres, & privez preſque de tout ce qui étoit néceſſaire pour la ſubſiſtance de la nature. C'eſt ce qu'ils firent quand ils eurent faim & ſoif, & quand ils déſirérent de manger de la chair, regrettans celle qu'ils avoient accoûtumé de manger en Egypte. II. Ils tomberént dans l'idolatrie, & ſe firent un veau d'or qu'ils adorérent. III. Ils voulurent offrir à Dieu du feu étrange, ce qu'il n'avoit pas commandé. IV. Quelques-uns d'entr'eux ſe ſoulevérent contte le Sacerdoce d'Aaron, & uſurpérent les fonctions de ſa charge. V. Ils ſe debauchérent avec les femmes des Madianites. VI. Enfin ils ſe revoltérent de propos délibéré contre Moyſe, & voulurent ſe faire un autre Chef pour s'en retourner en Egypte: & ce fut lors que les Epies qui avoient été envoyez dans la Terre de Canaan leur rapporterent que ce pays étoit inacceſſible, & qu'il étoit impoſſible de le conquerir, tant il étoit difficile de ſurmonter les difficultez pour cela. Tous ces péchez ſont les figures de ceux que nous commettons aprés nous étre mis à la ſuite de Jeſus-Chriſt, & avoir embraſſé ſa vocation. Quelques-fois preſſez par la faim & la ſoif, par la pauvreté, par la nudité, & en un mot par le miſérable état où nous nous trouvons, n'ayant ni de l'eau pour boire, ni du pain pour nous ſoûtenir, nous murmurons contre Jeſus-Chriſt même qui nous a appellez à de ſi rudes épreuves; il eſt arrivé même à l'Egliſe, je veux dire à ce corps de Peuple qui avoit embraſſé la profeſſion du Chriſtianiſme de tomber dans l'idolatrie, & de dire, *Fai nous des Dieux que nous puiſſions voir, & qui marchent devant nous.* C'eſt de cette ſource que ſont venuës les images des Grecs & celles des Latins, mais particulierement c'eſt de là qu'eſt venu ce Chriſt viſible: ce Chriſt renfermé ſous le voile

voile & ſous les eſpéces du pain & du vin, que l'on porte en proceſſion, & que l'on fait marcher devant les Peuples. 3. Mille ſuperſtitions dans leſquelles les Chrêtiens ſe ſont jettez, ne ſont-ce pas ce feu étrange que les Iſraëlites voulurent préſenter à Dieu? 4. Cette Authorité ſouvéraine que le Pontife Romain & ſon Clergé ont voulu uſurper ſur les Conſciences, ce nouveau Sacerdoce qu'ils ont voulu introduire dans l'Egliſe pour la propitiation des vivans & des morts, n'eſt-ce pas le crime de Coré, Dathan & Abiram, qui voulurent uſurper les fonctions du Sacerdoce? Car ceux-ci de même ont voulu uſurper les fonctions du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt 5. Les péchez que nous commettons ſans ceſſe, emportez par nos voluptez & par les délices du monde, n'eſt-ce pas le même crime que celui que les Iſraëlites commirent avec les femmes des Madianites? Mais tout cela n'eſt point encore l'endurciſſement dont il eſt ici queſtion, cet endurciſſement eſt le plus grand de tous les péchez: endurciſſement qui rompt entiérement nôtre communion avec Jeſus-Chriſt, & un péché, comme nous le verrons dans la ſuite, dont il n'y a point de retour, en un mot le péché contre le Saint Eſprit, figuré par celui que commirent les Iſraëlites quand ils ſe revolterent contre Moyſe, & voulurent s'en retourner en Egypte. Mais en quoi, direz-vous, conſiſte ce péché contre le Saint Eſprit? Il conſiſte en ce qu'aprés avoir embraſſé la profeſſion du Chriſtianiſme, & ſuivi la vocation de nôtre Moyſe myſtique, aprés avoir enduré & ſoûtenu beaucoup de choſes en ce Déſert où nous marchons, enfin les difficultez qui ſe trouvent dans la voye du ſalut paroiſſant de jour en jour plus fortes & plus nombreuſes, ces miſérables envoyent leurs Epies

juſques

juſques dans la Terre de Canaan pour leur rapporter ce que c'eſt, c'eſt-à-dire, qu'ils commencent à conſulter les lumiéres de la raiſon humaine, leurs ſens, leurs paſſions, leurs intérêts, & ces Epies leur rapportant qu'à la vérité la gloire du Ciel eſt belle, & ſes félicitez douces, mais qu'il y a pour y parvenir un nombre preſqu'infini d'obſtacles invincibles, qu'il faut forcer des forêts, paſſer des fleuves, traverſer des montagnes, grimper ſur des rochers, perdre tout, s'abandonner ſoy-même, crucifier ſans ceſſe la nature, & avec tout cela ſoûtenir un combat perpétuel contre des ennemis fort puiſſans & en grand nombre, qui ſont auprés de nous ce que des Geans ſont auprés des Pygmées; ces Epies leur faiſant ce rapport, ils ſe ſoûlevent contre Jeſus-Chriſt, & ſe revoltent abſolument de ſa communion, bouchant leurs oreilles & roidiſſant leur courage contre la voix qui les avoit appellez, & qu'ils avoient juſques alors ſuivie. C'eſt de ce grand & épouvantable péché que Saint Paul proteſte qu'on ne peut être renouvellé à repentance, & pour lequel il n'y a point de propitiation. En effet David nous enſeigne la même choſe dans le quatriéme Point qu'il faut maintenant examiner.

Il s'agit donc de ſavoir en quoi conſiſte ce repos dont il eſt ici parlé, & enſuite, de voir comment ces miſérables endurcis ſont entierement exclus de l'entrée du repos. Il y a trois repos de Dieu dont l'Ecriture nous parle. Le premier eſt le repos de la création, qui répond à la journée de la nature & de l'innocence. Le ſecond eſt le repos de Canaam, qui répond à la journée de la Loy; car pour le dire en paſſant, la ſeconde journée dans laquelle l'obſcurité dominoit ſur la lumiére, le péché ſur la vertu, l'idolatrie ſur la Religion, cette journée n'a point de repos.

Le

Le troiſiéme eſt le repos du Ciel, lequel répond à la journée Evangelique. C'eſt évidemment de ce troiſiéme dont il eſt ici parlé. Car il eſt ici queſtion d'un repos à venir, & où on n'étoit pas encore entré ; & châcun ſait que le repos de la création étoit une choſe paſſée, & on étoit des-ja entré en celui de la Terre de Canaan. Il s'agit donc ici du repos du Ciel, comme Saint Paul le montre diſertement dans ſon Ep. aux Heb. Et au reſte le Ciel eſt appellé *un repos* pour pluſieurs raiſons. I. Par oppoſition aux travaux & aux afflictions que nous endurons ſur la Terre. II. Par oppoſition aux œuvres de l'Oeconomie de Jeſus-Chriſt, qui ſont un travail dont il ne ſe repoſera que quand nous ſerons au Ciel. III. *Repos*, parceque ni la miſére, ni l'imperfection, ni le travail ne l'iront jamais troubler, car ils n'auront plus d'entrée dans l'Egliſe. IV. *Repos*, parce que tous les Décrets de Dieu ſeront entiérement accomplis, & ſon Régne tranquille, n'ayant plus d'ennemis à combatre.

Comme c'eſt à ce repos que nous ſommes appellez, & que c'eſt là que la grande voix de Jeſus-Chriſt nous meine, ceux qui s'endurciſſent contre cette voix, & qui tombent dans le crime que nous venons de repréſenter, en ſont entiérement exclus. Mais il faut conſidérer la maniére de cette excluſion, car il y a quelque choſe de particulier. Il faut donc ſe ſouvenir que quand les Iſraëlites furent tombez dans cette revolte contre Moyſe dont nous venons de parler, *Dieu* dans le moment, ſans attendre davantage pendant qu'ils étoient dans le deſert, *jura en ſa colére ſi jamais ils entrent en mon repos*. C'eſt là l'image de ce qui arrive à ces autres miſérables dont nous parlons, dés le moment qu'ils ſe ſont revoltez contre Jeſus-Chriſt, Dieu ſans attendre le dernier jugement, ſans

ſans attendre même le jour de leur mort, pendant qu'ils ſont pleins de vie & ſur la Terre, prononce en ſa colére l'Arrêt de leur éternelle dannation. Et ce qu'il y a à remarquer eſt que dans tous les autres actes de la colére de Dieu contre les Iſraëlites, Dieu les menaça, Dieu les châtia, ce qui ne ſe pouvoit faire ſans prononcer des Arrêts contre eux, mais en tout cela il ne fit point intervenir de Serment. Pouquoi ? Parce que ſes menaces, & ſes châtimens étoient encore revocables, & que l'accez à ſa miſéricorde étoit encore ouvert. Mais aprés la grande revolte, il fit intervenir le Serment parce qu'il n'y eut plus d'eſpérance de miſéricorde pour ces gens-là. Il en eſt donc ici de même, les Arrêts que Dieu prononce en ſa colére contre les péchez des Chrétiens, quelques grands qu'ils ſoient ſont encore revocables, il y a de la poſſibilité à revenir à la repentance, & par la repentance à la paix de Dieu. Mais l'Arrêt qu'il prononce contre ceux dont le cœur ſe revolte contre Jeſus-Chriſt, & qui de propos délibéré, & de réſolution faite l'abandonnent ; cet Arrêt, dis-je, eſt ſéellé du Seau du Serment de Dieu, leur mort eſt irrévocable, ils portent déja leur Enfer en ce monde, & il n'y a plus pour eux aucune eſpérance de grace.

Le ſeiziéme Oracle du Livre des Pſeaumes, eſt au Pſ. 96. *Chantez à l'Eternel nouveau Cantique, toute la Terre chantez à l'Eternel*, &c. Ce Pſeaume eſt prophétique, comme il paroît parceque la vocation des Gentils, & la reconnoiſſance du vray Dieu par toute la Terre, avec la deſtruction des Idoles, y eſt prédite, comme il paroît par la ſimple lecture du Texte.

Le

Le dix-ſeptiéme Oracle du Livre des Pſeaume, eſt au Pſ. 97. *L'Eternel régne, que la Terre s'en égaye*, &c. Je dis la même choſe de ce Pſeaume, que du précédent.

Le dix-huitiéme Oracle du Livre des Pſeaumes, eſt au Pſ. 98. *Chantez à l'Eternel un nouveau Cantique*, &c. On doit mettre celui-ci au même rang, car il prophétiſe l'avénement de Jeſus-Chriſt, & la vocation des Nations.

Le dix-neufiéme Oracle du Livre des Pſeaumes, eſt au Pſ. 100. *Vous tous habitans de la Terre jettez cris d'éjoüiſſance*, &c. La même choſe paroît du Pſ. 100. & la ſimple lecture le fait voir.

Le vingtiéme Oracle du Livre des Pſeaumes, eſt au Pſ. 109. *O Dieu de ma loüange ne te tay point*, &c. Ce Pſeaume eſt prophétique, & il regarde la juſte vengeance de Dieu qui devoit tomber ſur les ennemis de Jeſus-Chriſt, comme il paroît par Act. 1, 20. En effet ſi on ne prend ainſi ce Cantique, il n'eſt pas poſſible qu'on n'en ſoit ſcandaliſé par les marques exceſſives d'un eſprit de vangeance qui y paroîtroit de la part de David, ſi on le rapportoit aux ennemis de ce Prophéte. Or cela étant contraire à la charité, & même à l'équité naturelle, & à l'amour du prochain que la Loy elle-même nous commande, il faut néceſſairement prendre tout cecy pour une Prophétie. qui regarde les Adverſaires de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, ceux qui le crucifiérent, & qui perſécutérent ſon Evangile dans ſa naiſſance. Ce ſens eſt confirmé par l'événement, car tout le monde ſait quels torrens de malheurs fondirent tout à coup ſur ces miſérables.

Le

Le vint-&-uniéme Oracle du Livre des Pſeaumes, eſt au Pſ. 110. *L'Eternel a dit à Monſeigneur ſieds toy à ma droite, juſques à ce que j'aye mis tes ennemis pour le marchepié de tes piés*, &c. Les Anciens Juifs ont regardé ce Pſeaume comme un Oracle qui ſe devoit rapporter au Meſſie. Mais les Modernes en haine de la Religion Chrêtienne ſe ſont aviſez de dire, les uns, qu'il avoit été compoſé par le Serviteur d'Abraham en faveur de ſon Maître, les autres, qu'il avoit été fait en faveur de David par quelqu'un de ſes Sujets. Ces inventions chicaneuſes ſe refutent. I. Par le tître du Pſeaume qui porte formellement Pſeaume de David. Or cette expreſſion conſtamment dans tous les Pſeaumes où elle ſe trouve marque que David en eſt l'Auteur, non qu'ils ont été faits pour lui, ou touchant lui. Auſſi Jeſus-Chriſt dans l'Evangile, en s'appliquant les premiéres paroles de ce Pſeaume, ſuppoſe comme une choſe conſtante & reconnuë par l'Egliſe Judaïque de ſon tems, que c'eſt David qui l'a compoſé : car c'eſt ſur ce principe qu'eſt fondée la dificulté qu'il propoſe aux Phariſiens, comme nous liſons Math. 22. *Jeſus interrogea les Phariſiens diſant, Que vous ſemble-t-il du Chriſt, de qui eſt-il fils? Ils lui répondirent, de David. & il leur dit, comment donc David l'appelle-t-il en eſprit Seigneur, diſant; le Seigneur a dit à mon Seigneur ſieds toi à ma droite, juſques à ce que j'aye mis tes ennemis pour le marchepié de tes piés: ſi donc David l'appelle Seigneur, comment eſt-il ſon Fils?* Qui ne voit que cette dificulté ſuppoſe que c'étoit une choſe confeſſée & reçuë inconteſtablement parmi les Juifs, que David étoit l'Auteur de ce Pſeaume? Mais II. cette vaine échapatoire des Juifs modernes, eſt réfutée par les propres termes de ce Cantique, qui ſont tels qu'ils

ne

ne peuvent appartenir ni à Abraham, ni à David, ni à aucune créature. Car de quelle créature peut-on dire, que l'Eternel lui a dit, *Sieds-toy à ma droite*? Et de quelle créature peut-on dire auſſi que l'Eternel même l'a fait, mais avec Serment irrévocable, *Sacrificateur éternellement à la façon de Melchiſédec*, c'eſt-à-dire, Sacrificateur & Roy tout enſemble? Car quant à Abraham, il a été à la vérité Sacrificateur, mais il n'a pas eû la dignité de Roy. Et quant à David, il a eû la dignité de Roy, mais il n'a pas eû le Sacerdoce: & ni l'un ni l'autre n'ont eû un Sacerdoce ni une Royauté éternelle.

Il s'enſuit donc que ce Pſeaume ne peut appartenir qu'au Meſſie, & en effet il lui eſt appliqué dans le Nouveau Teſtament Math. 22. Marc 12. Luc 20. Act. 2. Heb. 1. & 5. & 6. & 7.

Le Prophéte décrit ici le Régne de Jeſus-Chriſt. I. Par ſon Auteur qui eſt Dieu. *L'Eternel a dit à Mon Seigneur.* II. Par la nature de la dignité dont il s'agit, qui eſt d'être en la place de Dieu, & comme ſon Lieutenant pour gouverner en ſon Nom, *Sieds toy à ma droite.* III. Par la fin du Régne, *juſqu'à ce que j'aye mis tes ennemis pour le marchepié de tes piés.* IV. Par le lieu où ce Régne commencera, & d'où il ſe répandra par tout, *L'Eternel tranſmettra de Sion le Scéptre de ta force, diſant, domine au milieu de tes ennemis.* verſ. 2. V. Par la qualité de ſes ſujets. *Ton Peuple ſera un Peuple plein de franc vouloir, au jour que tu aſſembleras ton armée en ſainte pompe.* verſ. 3. VI. Par la vigueur ou la force éternelle du Roy. *La roſée de ta jeuneſſe te ſera produite de la matrice de l'aube du jour*: Car cela veut dire, qu'au lieu que la vieilleſſe, la foibleſſe & la décadence des autres Roys leur vient tous les matins, & que chaque

jour la leur apporte, châque jour au contraire apportera au Meſſie une nouvelle force & une nouvelle vigueur. VII. Par l'union d'un Sacerdoce éternel avec une Royauté éternelle. *L'Eternel à juré & ne s'en repentira point, que tu es Sacrificateur à toûjours, à la façon de Melchiſédec.* verſ. 4. VIII. Par la grandeur des Exploits que Dieu devoit faire dans l'établiſſement de ce Régne, *Le Seigneur eſt a ta droite, il froiſſera les Roys au jour de ſa colére. Il exercera jugement ſur les Nations; il remplira tout de corps morts.* verſ. 5. & 6. & particuliérement par la ruïne de l'Empire de Satan, *Il froiſſera le chef qui domine ſur un grand païs*, car comme nous l'avons dit dans l'explication du premier Oracle, le Prophéte fait ici alluſion à ces paroles, *La ſemence de la femme briſera la tête du Serpent.* Enfin par les travaux extrêmes qui devoient précéder l'établiſſement de ce Régne. *Il boira du torrent par le chemin, & pourtant il levera haut la tête.*

L'Oracle vingt-deuxiéme du Livre des Pſeaumes, eſt au Pſ. 117. *Toutes Nations louëz l'Eternel*, &c. Il y a ici encore une Prophétie touchant la vocation des Gentils. *Toutes Nations louëz l'Eternel, tous Peuples célébrez-le*, & Saint Paul s'en ſert Rom. 15.

L'Oracle ving-troiſiéme du Livre des Pſeaumes eſt au Pſ. 118. *Célébrez l'Eternel, car il eſt bon, d'autant que ſa gratuïté demeure à toûjours*, &c. Ce Pſeaume eſt typique & Prophétique, & par conſéquent il a deux ſens, l'un qui regarde David, & qui l'autre regarde Jeſus-Chriſt. Il paroît par ces paroles, *Toutes Nations m'avoient environné, mais au Nom de l'Eternel je les mettray en piéces.*

Ils

Ils m'avoyent environné, même ils m'avoyent environné: mais au Nom de l'Eternel, je les mettray en piéces. Ils m'avoyent environné comme des abeilles: ils ſeront éteints comme feu d'épines, d'autant qu'au Nom de l'Eternel, je les mettray en piéces. verſ. 10. 11. & 12. que c'eſt une Prophétie : Car dans le ſens litéral, il n'eſt pas vray que toutes Nations euſſent environné David, & à reſtraindre ces paroles à la ſeule Perſonne de ce Roy, elles contiendroient une exagération abſurde. Auſſi ces excellentes paroles du verſ. 22. *La pierre que les baſtiſſeurs ont rejettée eſt devenuë le principal du coin*, ſont appliquées à Jeſus-Chriſt, Math. 21. Marc. 12. Luc 20. 1. Pier. 2. Les baſtiſſeurs ſont les Paſteurs & les Conducteurs de l'Egliſe Judaïque, laquelle eſt fort heureuſement repréſentée ſous l'image d'un bâtiment, dont Dieu eſt le Fondateur & l'Architecte, & les Paſteurs les ouvriers qu'il employe extérieurement pour ce deſſein. *La pierre qu'ils ont rejettée*, c'eſt Jeſus-Chriſt, *cette pierre coupée ſans main*, dont il eſt parlé dans Daniel, ils l'ont rejettée parce qu'elle leur ſembloit inutile, & impropre pour le bâtiment. *Rejettée* I. Par leur incrédulité. II. Par leurs perſécutions. III. Par la peine de mort accompagnée d'excommunication, qu'ils décernérent contre Jeſus-Chriſt. Elle leur paroiſſoit impropre au bâtiment. I. Parce qu'elle n'étoit reveſtuë au dehors que de baſſeſſe & d'infirmité, ce qui ne s'accordoit pas avec l'idée charnelle qu'ils avoyent conceüe du Meſſie. II. Parce que le Seigneur ne s'accommodoit pas à leurs intérêts temporels & à leurs paſſions. Mais enfin *elle eſt devenuë le principal du coin*, c'eſt-à-dire, le fondement & le ſoûtien de toute l'Egliſe, ſon Roy, ſon Souverain Prophéte, ſon Sacrificateur, car c'eſt à tous ces égards que Je-

ſus-Chriſt eſt la pierre fondamentale. Au reſte ce texte doit être traité à deux égards. I. Dans l'égard typique, entant qu'il appartient à David; & II. Dans l'égard myſtique, entant qu'il appartient à Jeſus-Chriſt.

L'Oracle vingt-quatriéme du Livre des Pſeaumes, eſt au Pſ. 132. *Eternel aye ſouvenance de David*, &c. Dans ce Pſeaume, David célébre la promeſſe que Dieu lui a faite de donner à ſa poſtérité un Régne éternel, & d'affermir pour jamais ſon Alliance avec Sion. Or cela ne peut avoir aucune vérité, ſi on ne l'entend du Meſſie, & de l'Egliſe qu'il a aſſemblée: car le Meſſie ſeul à un Régne éternel, & ſon Egliſe une Alliance éternelle. Auſſi Zacharie dans ſon Cantique faiſant alluſion à ce qui eſt dit dans ce Pſ. verſ. 17. *Je feray germer une corne à David, & appreſteray une lampe à mon Oint*, dit dans ſon Cantique Luc 1. *Bénit ſoit le Seigneur, le Dieu d'Iſraël qui nous a élevé la corne de ſalut dans la maiſon de David ſon Serviteur, ainſi qu'il en a parlé par la bouche de ſes Saints Prophétes.*.

Le vingt-cinquiéme Oracle du Livre des Pſeaumes, eſt au Pſ. 138. *Je te célébreray de tout mon cœur, Je te pſalmodieray en la préſence des Souverains*, &c. On doit rapporter entre les Prophéties les plus illuſtres ce qui eſt dit dans ce Pſ. verſ. 4. & 5. *Eternel tous les Roys de la Terre te célébreront*, &c. Cela n'a eu ſon accompliſſement que dans la vocation des Gentils.

Le vingt-ſixiéme Oracle du Livre des Pſeaumes, eſt au Pſ. 140. *Eternel délivre moy de l'homme mauvais*, &c. Je mets encore ce Pſeaume entre

tre les Prophétiques à cauſe des imprécations qui s'y trouvent, & qui ne peuvent avoir un bon ſens qu'en les rapportant comme des Prophéties aux ennemis de Jeſus-Chriſt & de ſon Evangile.

CHAPITRE VIII.

Des Oracles contenus au Livre du Cantique des Cantiques.

IL faut mettre ce Livre entre les Oracles & les Prophéties, parce qu'il eſt tout myſtique, & que ſi on ne l'interpréte du Mariage Spirituel de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe, Il ſeroit indigne d'être mis dans le Canon des Saintes Ecritures. C'eſt un Poëme Dramatique, compoſé ſur le ſujet du Mariage de Salomon avec la fille de Pharaon Roy d'Egypte, & le ſujet en eſt le même que celui du Pſeaume 45. Sous la figure de ce Mariage, l'étroite communion de Jeſus-Chriſt avec l'Egliſe nous eſt repréſentée. Ce qui fait qu'on peut mettre ce Poëme entre les Oracles.

CHAPITRE IX.

Des Oracles contenus dans le Livre des Révélations du Prophéte Eſaye.

LE premier qui ſe préſente eſt au Chap. 2. & ce n'eſt pas ſans raiſon que quelques-uns ont appellé ce Prophéte le cinquiéme Evangéliſte; car il eſt certain que le Livre de ſes Révélations eſt rempli, non ſeulement d'Oracles, mais d'Oracles clairs & manifeſtes, qui ne peuvent être

détournez, ni appliquez ailleurs qu'au Messie. Nous commencerons par le second Chapitre qui contient trois Parties, toutes trois Prophétiques, & d'un caractére admirable. La premiére qui est contenuë depuis le verset 1. jusqu'au quatriéme inclusivement, marque & traite formellement la vocation des Gentils, & l'extention de l'Alliance de Dieu à tous les Peuples de la Terre, sous le Régne pacifique du Messie. La seconde contenuë depuis le verset 5. jusqu'au dixiéme contient la réjection des Juifs, & y est tres-clairement exprimée. La troisiéme qui est contenuë dans tout le reste du Chapitre, marque l'élévation d'un seul Dieu au dessus de toute créature, & l'abaissement de toute créature au dessous de Dieu. Particuliérement elle prophétise touchant l'anéantissement des Idoles, & la reconnoissance d'un seul Dieu.

Le deuxiéme Oracle du Livre d'Esaye est au Chap. 4. & aprés que dans le Chapitre second le Prophéte s'est plaint de la fierté, de la malice, & de la corruption de l'Eglise Judaïque, & qu'il lui a prédit les Jugemens de Dieu qui devoient tomber sur elle; dans ce Chapitre-cy il prophétise l'envoi de Jesus-Christ dont il décrit la gloire vers. 2. & la sanctification de son Peuple vers. 3. ensuite de l'expiation qu'il aura faite de leurs péchez, dont il parle vers. 4. Et enfin il promet à l'Eglise une protection & une conduite éternelle de la part de Dieu, vers. 5. & 6.

Le troisiéme Oracle du Livre d'Esaye est au Chap. 6. Le Ch. 5. contient un beau Cantique de plaintes contre l'Eglise Judaïque, sous la comparaison d'une vigne que Dieu avoit plantée, & qui au lieu de bons raisins ne lui avoit produit

que

que des grappes ſauvages ; & enſuite il y a une déclaration des juſtes Jugemens de Dieu qui devoient fondre ſur elle. Or il eſt vrai que ces Jugemens ſe peuvent entendre de la deſtruction de Jéruſalem par Nébucadnetzar & les Aſſyriens qui menérent les Juifs captifs en Babylone. Mais il eſt certain qu'il ne faut pas s'arrêter-là, & qu'il faut au contraire paſſer juſqu'à la grande & entiére deſtruction de cette Nation, qui eſt arrivée aprés la mort de Jeſus-Chriſt par les armes des Romains, & par la Lettre de divorce que Dieu lui a donnée, comme à une Epouſe non ſeulement idolatre, mais auſſi infidéle, rebelle, & meurtriére de ſon propre Epoux. Ainſi ce Chapitre & pluſieurs autres ſemblables, où Dieu prédit la deſtruction des Juifs, doivent être regardez non ſeulement comme des Prophéties de la captivité de Babylone, mais auſſi comme des Prédictions de cette entiére & totale ruïne, qui eſt arrivée aprés la mort du Meſſie.

Quoi qu'il en ſoit nous ne pouvons pas douter que ce Chapitre 6. ne ſoit une Prophétie touchant la manifeſtation du Fils de Dieu, & la gloire de ſon Régne, puis qu'il eſt dit Jean 12. qu'Eſaye dans la viſion que ce Chapitre décrit, vit Jeſus-Chriſt, & que d'ailleurs les paroles contenuës aux verſ. 9. & 10. ſont appliquées au tems de la prédication de l'Evangile. Math. 13. Marc 4. Luc 8. Jean 12. Act. 28 Rom. 11. ces paroles ſont, *va, & dis à ce Peuple-ci, en oyant vous orrez, & n'entendrez point : & en voyant vous verrez, & n'appercevrez point, &c.*

En effet ſi on conſidére bien la viſion qui eſt décrite en ce Chapitre, on verra qu'elle ne peut appartenir qu'au tems de l'Evangile. Car *les Chérubins crient* v. 3. *Saint, Saint, Saint eſt l'Eternel des armées,*

ce qui eſt une aſſez évidente confeſſion de la Trinité des Perſonnes en une ſeule Divinité. Myſtére qui n'a été publié ou manifeſté clairement que dans le tems de l'Evangile. II. Enſuite de cela les Chérubins ajoûtent, *Tout ce qui eſt en la Terre eſt ſa gloire*; paroles qui marquent cette abondance de lumiére qui a été répanduë par tout le monde ſous le Régne de Jeſus-Chriſt. III. Dans le verſet ſuivant, le Prophéte épouvanté par la Majeſté du Dieu qu'il voyoit, fait réflexion ſur ſes péchez, & ſur les péchez de tout le Peuple, & alors *un Séraphin prenant un charbon vif de deſſus l'Autel en toucha la bouche du Prophéte, & dit, Voici, cecy a touché tes lévres, pourtant ton iniquité s'en ira, & la propitiation ſera faite pour ton péché*: Or qui ne voit que ces paroles établiſſent une propitiation autre que celle des Sacrifices ordinaires de la Loy; car Eſaye avoit cette derniére tous les jours dans le Temple, & ſi elle eût été ſuffiſante pour mettre ſa conſcience en repos, pourquoi ſeroit-il introduit ici comme tremblant pour ſes péchez, & comme ayant beſoin d'une autre propitiation? Cette autre propitiation ne peut donc être autre que celle de Jeſus-Chriſt, qui eſt la véritable, qui fait paſſer au loin nôtre iniquité. Enfin, ces paroles des verſ. 9. & 10. que j'ai déja rapportées, ſont trop fortes pour repréſenter autre choſe que l'aveuglement & l'endurciſſement épouvantable dans lequel furent les Juifs au tems de Jeſus-Chriſt & de ſon Evangile, auquel tems ils voyoient les miracles du Seigneur, & néantmoins ils ne les appercevoient pas, ils écoutoient les myſtéres de ſa parole, & neantmoins ils ne les entendoient pas. Alors véritablement leur cœur étoit engraiſſé, leurs oreilles peſantes, & leurs yeux bouchez, & alors il parut par le ſuccez que Dieu ne vouloit

pas

pas qu'ils ſe convertiſſent, parce qu'il ne vouloit plus leur faire du bien.

Le quatriéme Oracle du Livre d'Eſaye eſt au Chap. 7. verſ. 14. *Voici la Vierge ſera enceinte, & enfantera un Fils, & appellera ſon nom Emmanuël.*

Ce paſſage eſt un des plus illuſtres Oracles que nous ayons dans tout le Vieux Teſtament, tant parceque la Nature Divine de Jeſus-Chriſt & ſon humanité y ſont diſertement déclarées, que parceque ſa naiſſance d'une Vierge y eſt formellement marquée. Auſſi Saint Matthieu s'en eſt ſervi dans l'Hiſtoire qu'il fait de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, comme châcun ſait. Mais comme il eſt tres-illuſtre, il eſt auſſi extrêmement difficile, & les Juifs modernes n'ont pas manqué d'en relever les difficultez, pour accuſer l'Evangeliſte d'avoir mal à propos, & à contre-ſens détourné les paroles du Prophéte, en les appliquant à Jeſus-Chriſt. On ne prétend pas ici rapporter exactement tout ce qui s'eſt dit, ou tout ce qui ſe peut dire de part & d'autre touchant cet Oracle, il n'y a pour cela qu'à conſulter les Commentateurs, & en particulier Spanheim dans ſes, *dubia Evangelica.* Tom. I.

Nous dirons ſeulemcut les choſes les plus importantes, pour bien faire comprendre en quoi conſiſte la difficulté, & en quoi conſiſte la véritable ſolution. Il faut donc ſuppoſer d'abord que la ville de Jéruſalem ayant été aſſiégée par un Roy de Syrie nommé Retſin, & par un Roy d'Iſraël nommé Pechah, Achaz Roy de Juda & toute la famille Royale tombérent dans une ſi grande conſternation, que pour les tirer de cette conſternation, & les aſſurer de la délivrance, Dieu envoya vers Achas, Eſaye ſon Prophéte, & lui commanda

manda de prendre ſon fils nommé Sçearjaſçub; qu'Eſaye s'étant acquité de ſa commiſſion, commanda de la part de Dieu au Roy Achaz de demander un ſigne pour la confirmation de la promeſſe qu'il lui faiſoit qu'il ſeroit bien-tôt délivré: qu'Achaz l'ayant refuſé ſous prétexte qu'il ne vouloit pas tenter l'Eternel, le Prophéte aprés l'avoir cenſuré du refus qu'il faiſoit d'obeïr à Dieu, lui dit que puis qu'il ne vouloit point demander de ſigne, Dieu luy-même lui en donneroit un. C'eſt ce qui eſt contenu depuis le commencement de ce Chap. 7. juſqu'au verſ. 14. Enſuite dequoi le Prophéte tient ce diſcours. *Pourtant le Seigneur lui-même vous donnera un ſigne; Voicy, la Vierge ſera enceinte, & enfantera un Fils, & appellera ſon Nom Emmanuel, &c.* juſqu'au verſet 19. incluſivement. Il continuë de même dans ce Chapitre & dans les ſuivans à Prophétiſer la ruïne du Pays de Syrie, & des Royaumes d'Iſraël & de Juda par les Aſſyriens. Toute la difficulté ſe réduit à deux choſes, l'une, comment il eſt poſſible que le Meſſie, qui ne devoit naître d'une Vierge que ſept cens ans aprés, peut étre employé par Eſaye pour un ſigne capable de confirmer à Achaz & aux Juifs la promeſſe qu'il leur faiſoit alors, que bientôt ils ſeroient délivrez du ſiége que leurs ennemis avoient poſé devant la ville de Jéruſalem? L'autre, comment on peut entendre en un bon ſens, qu'avant que le Meſſie, cet Enfant miraculeux qui devoit naître à ſept-cens ans de là d'une Vierge, ſeût diſcerner le bien & le mal, ces deux Roys, ſavoir celui de Syrie, & celui d'Iſraël ſeroient détruits? Car c'eſt-à-peu prez comme ſi je diſois à des malades, ſachez que vous ſerez délivrez de cette maladie par une heureuſe gueriſon, & pour vous en donner un ſigne qui nous

en

en confirmera la promeſſe, je vous déclare que Jeſus-Chriſt viendra au Jour du Jugement, & qu'avant qu'il ait commencé de reſſuſciter les morts, vos deux maladies auront ceſſé. Ce diſcours ſeroit & ridicule & illuſoire.

Pour ſatisfaire à la premiére difficulté, je ne deſaprouve pas ce qu'ont dit les Interprétes, ſavoir, qu'il faut prendre ici le terme de *ſigne* pour une choſe ſurnaturelle & miraculeuſe, ſelon que ce terme ſe prend d'ordinaire dans l'Evangile. Et le ſens du Prophéte eſt à peu prés celui-ci, puis que vous ne voulez pas demander vous-même un ſigne pour vous confirmer la promeſſe que je vous fais, que vous ne ſerez pas ruinez par l'Armée de ces deux Roys qui vous ont aſſiégé, je vous ordonne de la part de Dieu d'élever vos yeux juſqu'à la grande promeſſe que Dieu vous a faite de vous donner le Meſſie; car celui qui vous a promis le Meſſie, ne manquera pas de vous donner lui-même les délivrances qu'il jugera vous être néceſſaires. Et ſi vous vous aſſûrez qu'il accomplira cette grande promeſſe du Meſſie, vous devez bien vous aſſurer auſſi, qu'il accomplira celle d'une ſimple délivrance temporelle que je vous fais maintenant de ſa part: Car celui qui fait le plus, fait à plus forte raiſon le moins.

Quant à ce qui regarde la ſeconde difficulté, je ne voudrois pas non plus abſolument condamner le ſentiment preſque univerſel de tous les Commentateurs, qui ayant raporté au Fils de la Vierge, à l'Emmanuel, ce qui eſt dit au verſet 15. *Il mangera beurre & miel, tant qu'il ſache rejetter le mal & élire le bien*, veulent que tout d'un coup le Prophéte change de diſcours, & que les paroles ſuivantes, *mais devant que l'Enfant ſache rejetter le mal & élire le bien, la Terre que tu as en déteſtation*

ſera

ſera délaiſſée de la préſence de ces deux Roys, ſe rapportent, non à l'Enfant de la Vierge, à l'Emmanuel, mais à un autre enfant, ſavoir, ſelon quelques-uns à l'enfant du Prophéte, Sçearjaſçub qu'il tenoit par la main dans ce moment-là, comme s'il eût dit, avant que cet enfant ici que je tiens par la main, ſache diſcerner le bien & le mal, les deux Roys qui vous aſsiégent auront péri; ou ſelon quelques autres, à tous les enfans qui étoient alors en bas âge, comme s'il eût dit, avant que l'enfant quel qu'il ſoit qui vive aujourd'hui ſache diſcerner le bien & le mal, les deux Roys vos ennemis périront.

Mais pour dire mon ſentiment avec liberté, il ne me ſemble pas que l'eſprit demeure tout-à-fait content de ces réponſes. La premiére me paroît défectueuſe, & on voit bien par la lecture de tout ce Chapitre & des ſuivans, qui ne ſont qu'une continuation de cette Prophétie, l'on voit bien, dis-je, que cette réponſe ne remplit pas le ſens du Prophéte. Quant à la ſeconde, elle me paroît extrémement contrainte & violente. Car n'eſt-il pas contre la nature de s'imaginer que dans cette ſuitte de diſcours, *qu'une Vierge ſera enceinte, & enfantera un Fils, & on appellera ſon Nom Emmanuel, il mangera beurre & miel, mais avant que l'enfant ſache, &c.* il y ait formellement deux ſujets, & que ces mots, *tant qu'il ſache rejetter le mal & élire le bien*, dans le verſet 15. ſe rapportent à l'Enfant de la Vierge, & que les autres qui ſuivent immédiatement verſ. 16. *Mais avant que l'Enfant ſache rejetter le mal & élire le bien, &c.* ſe rapportent à un autre enfant, la liaiſon du diſcours & la repriſe de ces mots, *rejetter le mal & élire le bien*, ne ſemblent pas permettre ce changement de ſujet, il faut rapporter tout ce diſcours à un ſeul & même

même enfant : & la contrainte qu'on ſe fait à le prendre autrement, ne fait que confirmer les Juifs dans leur incrédulité, & donner de l'achopement aux infirmes.

Je diray donc ma penſée ſur la liaiſon de tout ce diſcours du Prophéte, & par ce moyen on verra que l'une & l'autre des dificultez que je viens de propoſer, recevront un plein & entier éclairciſſement. Eſaye ayant dit à Achaz qu'il demandât un ſigne tel qu'il lui plairoit, ſoit au plus bas lieu, ſoit au plus haut, & Achaz l'ayant refuſé par hypocriſie, par rebellion, & par ingratitude; Le Prophéte lui en témoigne ſon indignation de la part de Dieu. *Ecoutez maintenant, ô Maiſon de David*, leur dit-il, *vous eſt-ce peu de choſe de travailler les hommes, que vous travaillez auſſi mon Dieu.* Suivant donc ce mouvement d'indignation, il lui donne un ſigne de la part de Dieu, mais un ſigne, qui en aſſurant & confirmant la promeſſe qu'il venoit de leur faire touchant la délivrance préſente à l'égard du Siége qui étoit devant la Ville, les remplît en même tems d'horreur & de déſolation. Ce ſigne donc eſt que le Meſſie doit venir, qu'il doit naiſtre d'une Vierge, que ſon Nom doit être Emmanuel, c'eſt-à-dire, Dieu avec nous, qu'il doit manger beurre & miel, c'eſt-à-dire, vivre d'une maniére ſimple, & être élevé comme le reſte des enfans, juſqu'à ce qu'entrant dans l'exercice de ſa charge, il face une grande & extraordinaire ſéparation des bons avec les méchans, rejettant ces derniers, & les rétranchant de l'Alliance de Dieu, & éliſant les autres; mais qu'avant qu'il ſoit en état de faire cette grande ſéparation, avant que cette réjection & cette élection arrivent, il faut néceſſairement que tout le païs de Syrie & celui d'Iſraël, c'eſt-à-dire, le païs

des

des deux Roys qui tenoient Jérusalem assiégée, que celui de Juda soient détruits par la force des armes des Assyriens, & que ce qui restera ou échapera du glaive des Assyriens soit mené captif en Babylone. Le signe donc que le Prophéte donne ici ne doit pas être restraint, à la naissance du Fils de la Vierge, mais il doit être étendu généralement à tout ce discours, & en particulier il consiste en ce qu'avant qu'il se fasse une nouvelle Alliance, laquelle est marquée dans ce terme, d'*Emmanuel*, & par conséquent qu'avant que la grande séparation que devoit faire le Messie arrivât, il falloit que Jérusalem, & tout le pais de Juda, avec Israël & Syrie fussent renversez & détruits par les Assyriens. Car c'est comme si le Prophéte leur eût dit, vous êtes toûjours ingrats, toûjours perfides, & toûjours rebelles à Dieu. Vous ne voulez pas demander de signes, qui vous confirment la promesse que je vous fais que vous ne périrez pas dans cette occasion, & que vous n'avez rien à craindre de l'armée des deux Roys qui vous tiennent assiégez, Dieu vous en donnera un, mais il vous le donnera en sa colére. Je vous déclare de sa part que vous ne serez pas maintenant détruits, parce que vous êtes réservez pour l'épée des Assyriens, car le Messie viendra pour établir une nouvelle Communion de Dieu avec les hommes, & pour séparer les bons d'avec les méchans, mais avant que cette séparation se fasse, il faut que tant vous que vos ennemis, qui vous tiennent assiégez soient détruits par les Assyriens. Dieu vous délivrera donc à présent. Pourquoi? Parce qu'il a marqué dans le Conseil de sa Justice un autre tems & d'autres ennemis pour exécuter vôtre ruïne. De cette sorte le discours du Prophéte est clair, & il n'y a nulle difficulté,

non

non ſeulement dans la ſuite de tout ce Chapitre, mais auſſi dans les Chapitres ſuivans juſqu'au 12. incluſivement, car tout cela n'eſt que la continuation d'un même diſcours.

Mais pourquoi, direz-vous, le Prophéte appelle-t-il cette Prophétie, touchant la deſtruction de Iéruſalem par les Aſſyriens, *un ſigne ?* Ie répons, qu'il y a deux ſortes de ſignes, les uns, ſignes de ſimple déclaration, & les autres, ſignes de preuve. Les ſignes de ſimple déclaration ſont, par exemple, nos Sacremens ; car ils ſont inſtituez pour nous mettre devant les yeux les objets Evangeliques, & non pour les prouver. Les ſignes de preuve ſont ceux, qui non ſeulement donnent à connoître une choſe, mais qui en confirment la vérité, tels étoient les miracles de Jeſus-Chriſt ; car en même-tems qu'ils faiſoient connoître ſa puiſſance infinie, ils la prouvoient. Il s'agit ici d'un ſigne de ce dernier ordre, c'eſt-dire, d'une preuve & d'un argument que Dieu met devant les yeux des Juifs, pour les rendre certains qu'il les délivrera de ce préſent ſiége, parce qu'il les a deſtinez à une autre ruïne, pour laquelle il faut maintenant qu'il les garde.

Mais, direz vous, la plus-part des Interprétes ont pris ces paroles, *rejetter le mal & élire le bien*, pour l'âge de diſcretion où les enfans parviennent, & non pour cette ſéparation que le Meſſie devoit faire ? Je répons, que c'eſt ce qui leur a ſervy de pierre d'achopement ; car ils n'ont pas pris garde que s'agiſſant ici du Meſſie, le Prophéte le marque par trois caractéres. L'un, ſon Incarnation ou ſa Naiſſance d'une Vierge : *une Vierge ſera enceinte*, &c. L'autre, la nouvelle Alliance ou la nouvelle Communion de Dieu avec les hommes, *On appellera ſon nom Emmanuel*, Dieu

Dieu avec nous. Le troiſiéme, la grande diſtinction qu'il devoit faire des hommes, rejettant les méchans & éliſant les bons. Ce diſcernement eſt formellement marqué par Iean Baptiſte précurſeur du Meſsie Math. 3. Car aprés avoir dit, *Quant à moi je vous baptiſe d'eau en repentance ; mais celui qui vient aprés moi, duquel je ne ſuis pas digne de porter ſes ſouliers: celui-là vous baptizera du Saint Eſprit, & de feu.* Il ajoûte tout d'une ſuite, *Il a ſa pâle en ſa main & il nettoyera ſon aire toute nette, & aſſemblera ſon froment au grenier: mais il brûlera la paille au feu qui ne s'éteint point.* Le ſuccez a répondu à la Prophétie ; car qui ignore la grande & terrible ſéparation que Ieſus-Chriſt a faite par la prédication de ſon Evangile, rejettant comme une paille inutile la plus-part de la Nation des Iuifs, & ne retenant à ſoi que le ſeul réſidu ? A cauſe dequoi Saint Paul dit Rom. 11. aprés avoir allégué ce que Dieu dit. *Ie me ſuis reſervé ſept mille hommes qui n'ont point fléchi le genoüil devant Bahal*, ajoûte, *Ainſi donc au tems préſent il y a du réſidu ſelon l'élection de grace* ; & un peu aprés. *Quoi donc ce qu'Iſraël eſt aprés à chercher, il ne l'a pas obtenu, mais l'élection l'a obtenu, & les autres ont été endurcis* ? Et Rom. 9. *Eſaye*, dit-il, *crie touchant Iſraël, Quand le nombre des Enfans d'Iſraël ſeroit comme le ſablon de la Mer, le ſeul réſidu ſera ſauvé ; car le Seigneur met à fin & abrége l'affaire en Iuſtice, voire il fera une affaire abrégée ſur la Terre. Et comme Eſaye avoit dit auparavant, ſi le Seigneur des armées ne nous eût laiſſé quelque ſemence, nous euſſions été comme Sodome & euſſions été ſemblables à Gomorre.* C'eſt à mon avis cette grande ſéparation qu'il faut entendre ici dans les paroles du Prophéte, quand il dit, que l'Enfant ſaura rejetter le mal & élire le bien, & non l'âge de diſcretion, auquel il devoit parvenir aprés avoir

avoir passé par l'enfance; car à le prendre en ce dernier sens, il ne semble pas que ce soit une assez grande chose pour étre digne d'avoir place dans un aussi illustre Oracle que celuy-cy. Je croy même qu'au lieu de traduire réjetter le mal, & élire le bien, ce qui se rapporte plûtôt au discernément des choses, qu'à celuy des personnes, il faudroit traduire, réjetter le méchant & élire le bon; car l'expression hébraïque souffre évidemment l'une & l'autre interprétation.

Il n'y a qu'une chose qui semble faire quelque peine, c'est que Dieu au commencément de ce Chapitre y commande au Prophéte de prendre avec luy Sçearjasçub, ce qui sans doute ne s'est pas fait sans raison & sans mystére. Et dés le commencément du chap. 8. il est dit, que le Prophéte s'approcha de sa femme, & qu'elle conçût & enfanta un fils, & que Dieu commanda d'appeller son nom *Maher-sçalal-hasç-baz*, qui signifie, qu'on se dépêche de butiner, il haste le pillage, ce qui aussi ne s'est pas fait sans mystére. Ensuite de cela au vers. 18. du ch. 8. le Prophéte dit, *me voici & les enfans que Dieu m'a donnez pour signe & pour miracle en Israël de par l'Eternel des armées, qui habite en la montagne de Sion*. On démande quelle place doivent tenir ces enfans du Prophéte dans cette Prophétie, & comment ils ont été donnez pour signes à la Maison d'Israël? Car d'abord on pourroit croire que ce second enfant dont la naissance est marquée au commencément du c. 8. est le signe dont il avoit parlé au c. 7. & qu'il avoit dit que Dieu donnéroit. Je répons qu'il y a eû dans cette Prophétie deux sortes de signes, un signe de preuve, comme je l'ay déja rémarqué, qui consiste, selon que nous l'avons expliqué, en ce qu'avant que le Messie vint pour faire sa séparation, Israël, Syrie,

& Juda dévoient être détruits par les Aſſyriens, d'où il s'enſuit que Jéruſalem ne ſeroit pas alors renverſée, Dieu réſervant ſa ruïne à un autre tems. Mais outre ce ſigne de preuve, il faut réconnoître auſſi que les deux fils du Prophéte ont été des ſignes de déclaration. Le premier s'appelloit *Sçearjaſçub*, qui ſignifie, le démeurant rétournéra, ou les reſtes rétourneront ; & le ſécond *Maher-Sçalal-haſç-baz*, Qu'on ſe dépeſche de butiner, il haſte le pillage. Et l'un & l'autre marquoit la deſtruction qui dévoit arriver par les Aſſyriens, avec cette différence, que le prémier avoit égard auſſi au rétour de la captivité de Babylone, & conténoit dans ſon nom un égard manifeſte à la miſéricorde de Dieu, qui r'aſſembléroit encore, & rétabliroit les reſtes de ſon Peuple. Le ſécond ne régardoit que la déſolation de l'épée des Aſſyriens, & ſi on démande la raiſon de cette différence, on dira que c'eſt parce que ce dernier fut donné de Dieu dans le mouvément de ſon indignation & de ſa colére, à cauſe de la fierté & de l'ingratitude d'Achaz, au lieu que l'autre avoit été donné dans le mouvément de ſa grace & de ſa clémence.

Je ne diray rien ici touchant les frivoles chicanéries des Juifs ſur le mot עַלְמָה, une Vierge, qu'ils prennent ſimplement pour une jeune fille, ou une jeune femme, & non pour une Vierge: Il eſt évident que ce terme qui ſe rencontre dans ſept différens endroits de l'Ecriture, ne ſe prend jamais que pour une Vierge. Car quant à ce paſſage des Proverbes, où Salomon met entre les choſes difficiles à connoître les voyes de l'homme en la Vierge, il eſt clair que là, עַלְמָה, ſignifie une fille qui paſſe dans le Monde pour Vierge, & qui en a au dehors toutes les marques, & que ſon

ſon ſens eſt qu'il eſt fort difficile à connoître, ſi la fille qui ſe dit & qui veut qu'on la croye Vierge n'a pas eu quelque commerce ſécret avec l'homme: de ſorte qu'il démeure toûjours conſtant, que le terme de עַלְמָה ſignifie une Vierge, & ce paſſage même de Salomon, que les Juifs alléguent pour eux, confirme ce que nous diſons; car celui qui dit qu'il eſt bien difficile de connoître ſi celle qui ſe dit Vierge eſt véritablement Vierge, prend le mot עַלְמָה dont il ſe ſert, dans la ſignification de Virginité.

Le cinquiéme Oracle du Livre d'Eſaye eſt au Chap. 9. verſ. 5. *L'enfant nous eſt né, le Fils nous a été donné, & l'Empire a été poſé ſur ſon épaule, & on appellera ſon Nom, l'Admirable, le Conſeiller, le Dieu fort & puiſſant, le Pére d'Eternité, le Prince de Paix*

Ce Chapitre auſſi bien que le précedent eſt une ſuite de la Prophétie commencée au ſeptiéme, comme il paroîtra par la ſimple lecture qu'on en fera. Celuy-cy contient deux Parties, dans la premiére, aprés avoir décrit au Chapitre précédent la deſtruction des Juifs & des Iſraëlites par les Aſſyriens, il promet aux Juifs la venuë du Meſſie. Et dans la ſéconde, il prophétiſe que les Iſraëlites qui auront été battus, & aménez captifs par les Aſſyriens auſſi bien que les Juifs, ne ſéront point rétablis, mais démeuréront accablez dans leur déſolation & dans leur miſére. Ainſi ce Chapitre contient une oppoſition tacite entre le Royaume de Iuda & celuy d'Iſraël: car aprés les avoir tous renfermez dans une même ruïne, il prédit que les Iuifs ſéront rétablis, mais que les autres ne le ſéront pas. Et la raiſon de cette différence eſt que le Meſſie dévoit naître entre les Iuifs, & non entre les Iſraëlites.

La premiére Partie qui contient l'Oracle touchant

chant le Meſſie, eſt conténuë depuis le verſ. 1. juſqu'au 6. incluſivément ; les premiéres paroles ſont, *le Peuple qui giſoit en Ténébres a vû une grande lumiére, & la lumiére a reſplendi ſur ceux qui habitoient au pais d'ombre de mort.* Elles ſont alléguées Matth. 4. & elles marquent, ſous l'idée d'une grande lumiére qui paroît ſubitément à des peuples qui ſont en ténébres, les merveilleux avantages que la venuë du Meſsie devoit apporter au Monde. Mais ſur tout eſt rémarquable le verſ. 5. *Car l'Enfant nous eſt né, le Fils nous a été donné, & l'Empire a été poſé ſur ſon épaule, & on appellera ſon Nom l'Admirable, le Conſeiller, le Dieu Fort & Puiſſant, le Pére d'Eternité, le Prince de Paix.* Il faut rémarquer I. que ces mots, *l'Enfant nous eſt né, le Fils nous a eſté donné*, ont du rapport à ce qu'il avoit dit ch. 7. touchant le Fils de la Vierge, l'Emmanuel ; du rapport auſsi au premier Oracle touchant la ſémence de la femme, & à la ſémence d'Abraham, en qui toutes les Nations dévoient étre bénites: & au Scilo, c'eſt-à-dire, au Fils que Jacob avoit promis; & au Pſ. 2. *Tu és mon Fils que j'ay aujourd'huy engendré.* II. Il faut remarquer que ces termes, *l'Empire a été mis ſur ſon épaule*, outre leur ſignification commune & ordinaire qui regarde le Régne de Ieſus-Chriſt, ont encore un évident rapport aux Prédictions que le Prophéte avoit faites, ſavoir, que la Maiſon de David ne ſuccombéroit point ſous le ſiége de Retſin & de Pekach, que les Aſſyriens détruiroient Iéruſalem, mais que néantmoins le Royaume de Iuda ſéroit rétabli. Pourquoi ? Parce que l'Empire de Iuda, le Régne de David & de ſa Maiſon dévoit aboutir & finir en la Perſonne du Meſsie. *L'Empire ſéra mis ſur ſon épaule*, c'eſt-a-dire, nôtre Empire ſubſiſtéra juſques à lui, mais il finira en lui, C'eſt ce qui avoit

avoit été prédit Gen. 49. *Le ſceptre ne ſe départira point de Juda, ni le Légiſlateur d'entre ſes pieds, juſqu'à-ce que le Scilo vienne, & à luy appartient l'aſſemblée des Peuples.* En effet quand Ieſus-Chriſt eſt monté ſur ſon Trône céleſte, il n'y eut plus de Roys en Iuda. III. Les tîtres qui enſuite ſont donnez au Meſsie ſont tels, qu'ils doivent fermer la bouche aux Iuifs, & couvrir de confuſion éternelle les Hérétiques ennémis de la Divinité de Ieſus-Chriſt. Car que veulent dire ces termes, *& on appellera ſon Nom, l'Admirable; le Conſeiller, le Dieu Fort & Puiſſant, le Pére d'Eternité, le Prince de Paix*, s'ils ne marquent la Divinité de Nôtre Seigneur. IV. Les paroles du verſ. 6. marquent expreſſément un bon-heur & un Régne éternel, accompagnez de Iuſtice & de droiture. Ce qui ne peut s'entendre que du Meſsie.

Le ſixiéme Oracle du Livre d'Eſaye eſt au Chap. 10. verſ. 20. 21. & 22. *Et aviendra en ce jour-là que le réſidu d'Iſraël, & ceux qui ſéront reſchappez de la Maiſon de Jacob, ne s'appuyeront plus ſur celui qui les frappoit, mais ils s'appuyeront en vérité ſur l'Eternel, le Saint d'Iſraël*, &c.

Le Prophéte aprés avoir prédit la deſtruction d'Iſraël, de Syrie, & de Iuda par les Aſſyriens dans les chapitres précédens, paſſe dans celuy-ci à la Prédiction de la ruïne des Aſſyriens mémes. Enſuite dequoi il ajoûte ces paroles, *& adviendra en ce jour-là, &c.* D'abord il ſemble que ces paroles ne régardent que le rétour des Iuifs de la captivité de Babylone : Néantmoins S. Paul Rom. 9. les applique au tems de l'Evangile, comme ſi elles marquoient la réjection de la pluſpart du Peuple Iuif, & la vocation ou le ſalut d'un ſeul réſidu. On pourroit dire que l'Apôtre applique ces paroles à ſon tems, par une figure que les Théologiens

appellent accommodation, non que les paroles régardent proprément le tems de l'Evangile, mais parce qu'elles ſont fort propres pour y étre appliquées, en leur donnant un nouveau ſens, ou en étendant leur ſens naturel à un autre ſujet. En effet il ne faut pas nier que quelque-fois cette accommodation n'ait lieu, comme quand Ieſus-Chriſt applique à ſon ſujet, & au ſujet des péagers, & mal-vivans avec leſquels il converſoit, ces paroles, *Je veux miſéricorde & non pas ſacrifice.* Et pluſieurs Théologiens veulent que ce ſoit de cette maniére que Saint Paul ſe ſert de ces paroles d'Eſaye, *Me voicy, & les enfans que tu m'as donnez*, & qu'il les applique à Ieſus-Chriſt, Heb. 2. Mais quand on aura bien examiné le paſſage que nous avons en main, on trouvera qu'il a été tres-à-propos allegué par l'Apôtre, & ſelon la véritable intention du texte même. I'avouë que d'abord il ſemble que le Prophéte ne parle que du rétour des Iuifs hors de la captivité de Babylone; mais il faut rémarquer deux choſes; l'une, que tous les grands accidens qui ſont arrivez au Peuple des Iuifs, étoient des figures & des types qui aboutiſſoient à marquer la grande œuvre de la rédemption par Ieſus-Chriſt. Ainſi la délivrance d'Egypte, le paſſage par la mer rouge, le Déſert, le paſſage du Iordain, l'entrée en la Terre de Canaan, ont été des images de ce qui dévoit arriver à l'Egliſe ſous l'Evangile, à cauſe déquoi Saint Paul dit, que *toutes choſes leur avenoient en figure.* Or de-là il s'enſuit qu'il faut régarder la délivrance de la captivité de Babylone, & par conſéquent les Prédictions qu'on en trouve dans l'Ecriture, comme un type du rétabliſſement de l'Egliſe par Ieſus-Chriſt. Le texte donc à deux ſens, l'un prémier & litteral, l'autre ſécond & myſtique. La ſeconde choſe qu'il faut remarquer,

quer, eſt qui ayant dans l'œuvre de Dieu à l'égard de ſon Egliſe pluſieurs dégrez qui ſe ſuivent l'un l'autre, il arrive ſouvent que les Prophétes, qui voyent de loin les choſes futures, confondent enſemble pluſieurs de ces dégrez, comme ſi ce n'étoit qu'une ſeule & même choſe: c'eſt-là le caractére de l'Eſprit Prophétique d'envéloper pluſieurs choſes enſemble, comme ſi ce n'en étoit qu'une ſeule, de la même maniére que ceux qui voyant de loin pluſieurs édifices rangez ſur une même ligne, les confondent comme ſi ce n'en étoit qu'un ſeul, encore qu'il y ait une grande diſtinction, & une diſtance même conſidérable entre eux. C'eſt pour cela que Jeſus-Chriſt, Matth. 24 & ailleurs a voulu envéloper dans une ſeule & même prédiction les choſes qui regardoient la deſtruction de Jéruſalem, & celles qui apparténoient à la fin du Monde, comme ſi ce n'eût été qu'un ſeul & même ſujet. Il en eſt de même ici, le Prophéte confond le rétabliſſement temporel des Juifs, avec le rétabliſſement ſpirituel de l'Egliſe, bien que ce ſoient deux choſes fort diſtinctes & fort ſéparées. Cépendant ce mélange ou cette confuſion des deux objets en un, n'empeſche pas qu'il n'y ait encore dans ce Texte des caractéres qui nous obligent à le raporter au Meſſie. I. Ce qu'il dit qu'en ce jour-là ceux qui ſéront réchappez de la maiſon s'appuyéront ſur l'Eternel, le Saint d'Iſraël: car quelque zéle & quelque amandément qu'ayt témoigné l'Egliſe Judaïque quand elle révint de la captivité de Babylone, ſi eſt-ce qu'elle fut encore ſoüillée de beaucoup de profanations, & de beaucoup d'impiétez, comme il paroît par les réproches que les Prophétes Aggée & les autres qui prophétiſoient au tems du rétabliſſement

lui

lui en firent. Et cette corruption alla toûjours en augmentant, juſqu'à ce qu'enfin, du tems de Jeſus-Chriſt il ni avoit preſque plus de vraye piété dans cette Egliſe : Ces paroles donc *ils s'appuyeront en vérité ſur l'Eternel, le Saint d'Iſrael*, ne peuvent avoir un plein accompliſſément que dans les vrais fidelles de Jeſus-Chriſt. II. Je dis la même choſe des paroles ſuivantes, *Le réſidu ſera converty*, car cette converſion regarde beaucoup plus l'admirable changément qui eſt arrivé par l'Euangile, que celui des Juifs au retour de Babylone. III. Il y a quelque choſe de fort particulier, & de fort conſidérable en ces paroles, *ô Iſrael, quand ton peuple ſeroit comme le ſablon de la Mer, un reſidu en ſera converty, mais la corruption déterminée féra déborder la Juſtice.* Il eſt clair qu'il fait alluſion à la promeſſe faite à Abraham, que ſa poſtérité ſéroit comme le ſablon de la mer, & qu'il veut dire, que quelque confiance que les Juifs pûſſent prendre en cette promeſſe, en la prénant dans un ſens charnel & litteral, ſi eſt-ce pourtant que leur Egliſe ſeroit réduite a un ſimple réſidu, que Dieu prendroit à ſoy en abandonnant tout le reſte à ſa vangeance. Or cela n'a eû lieu préciſément que dans le tems de l'Euangile. Car quoy qu'une grande partie des Juifs qui eſtoient en Babylone refuſaſſent de révénir en Judée, on ne peut pas pourtant dire que ceux qui y révinrent ne fûſſent qu'un réſidu par comparaiſon à ceux qui démeurérent ; car autant qu'on en peut juger par l'Hiſtoire, il en ſortit beaucoup plus du pays des Babyloniens qu'il n'y en reſta. Moins peut on dire que ceux-là ſeuls qui rétournérent furent convertis, puis que les autres conſervérent toûjours leur Religion fort pure, & fort ſimple, parmi les Babyloniens. On peut encore ſi vous

voulez

voulez appliquer à ce tems-là ces paroles ſuivantes; *La Conſomption determinée féra deborder la Juſtice.* La Juſtice veut dire là, *la miſericorde*, car ce terme ſe prend ainſi ſouvent dans le Vieux Teſtament: & cette *conſomption determinée* marque la ruïne & la déſolation de toute la Maiſon d'Iſraël, à la réſerve du ſeul réſidu, auquel encore on ne peut pas trop bien appliquer le terme de *déborder*, qui donne l'idée d'une innondation, comme quand des eaux long-tems retenuës par des levées viennent à créver & à rompre la digue, pour ſe répandre ſur tout le païs voiſin. Tout cela n'ayant nul lieu dans le rétabliſſément des Juifs, aprés la captivité de Babylone, doit néceſſairément s'entendre du tems de l'Euangile; car ce fut alors que la conſomption déterminée arriva, car toute la Maiſon des Juifs fut réjettée de l'alliance de Dieu, & conſumée par le feu de ſa vangeance, & par les armes des Romains, à la réſerve de quelque petit réſidu qui ſe convertit. Et cette conſomption fit déborder la Juſtice. C'eſt-a dire la grace ſalutaire de Dieu, laquelle, ayant été juſqu'alors renfermée dans des etroites bornes, ſe répandit par toute la Terre.

Le ſeptiéme Oracle du Livre d'Eſaye eſt contenu au Chapitre onziéme, & il contient une évidente Prédiction pour le Meſſie, ſans qu'il ſoit poſſible d'en détourner le ſens ailleurs. Il contient deux Parties. La premiére eſt une deſcription du Régne du Meſsie. La ſéconde marque formellément la vocation des Gentils. Dans la premiére d'abord il marque la famille d'où le Chriſt dévoit naître, Savoir la famille de David, & même la famille de David déſolée & perduë, dont il ne reſtéroit rien plus que la racine. C'eſt-ce qui

eſt

eſt conténu au verſ. 1. En ſuite de cela, verſ. 2. il marque l'abondance infinie des graces qui dévoient être conténuës en ſa Perſonne. verſ. 3. marque la ſincérité & la fidélité de ſes jugéments, verſ. 4. Il marque ſa miſéricorde ſur les bons & ſa vangeance ſur les méchans, & en particulier ces paroles, *Il frapéra la Terre de la verge de ſa bouche, & fera mourir le méchant par l'eſprit de ſes Levres*; ſont appliquées par Saint Paul 2. Theſſ. 2. à la deſtruction de l'Antéchriſt. verſ. 5. Il marque combien la Juſtice & la fidélité ſeront inſéparables de ſon Régne. verſ. 6. 7, 8, 9. Il décrit la paix admirable & profonde de ce Régne, & il en donne la raiſon, qui eſt que *la Terre aura été remplie de la connoiſſance de l'Eternel, comme le fond de la Mer des eaux qui le couvrent.* Dans le reſte du Chapitre, il eſt parlé de la vocation des Gentils, laquelle eſt décrite ſous des expreſſions de conqueſte. Tout cela ne pouvant être entendu que du Meſsie, & ayant eû un entier accompliſſément en la Perſonne de Jeſus-Chriſt, eſt évidemment un Oracle qui le régarde.

L'Oracle huitiéme du Livre d'Eſaye eſt contenu au Chap. 19. verſ. 18. 19, 20, 21, 22, 23, 24, & 25. où le Prophéte prédit la ruïne & la déſolation de l'Egypte: & en même tems, il en prend occaſion de parler de la vocation que Dieu avoit deſſein de faire des Egyptiens à la connoiſſance de ſa vérité, & à la pureté de ſon ſervice. Or c'eſt ce qui n'eſt arrivé que par la prédication de l'Evangile de Jeſus-Chriſt.

l'Oracle neufviéme du Livre d'Eſaye eſt au Chap. 22. verſ. 22. *Et je mettray la clef de la Maiſon de David ſur ſon épaule: & il ouvrira, & il*

n'y

n'y aura perſonne qui ferme ; & il fermera, & il n'y aura perſonne qui ouvre.

On peut rapporter ce qui eſt dit dans ce texte au nombre des Oracles, parce que ces paroles ſont appliquées à Jeſus-Chriſt, Apoc. 3. où il eſt dit *qu'il tient la clef de la Maiſon de David, qui ouvre, & nul ne ferme, qui ferme, & nul n'ouvre.* Cependant il eſt vray que le Prophéte parle littéralement d'un homme de ſon tems qui s'appelloit Heljakim fils de Hilkija, qui devoit être élevé en la charge de Maiſtre d'Hoſtel du Roi, à la place de Sçebna, lequel avoit abuſé de ſon autorité, mais il faut régarder cet Heljakim comme un type de Jeſus-Chriſt.

Le dixiéme Oracle du Livre d'Eſaye eſt au Chap. 23. verſ. 18. *Enfin ſon trafic & ſon ſalaire ſera ſanctifié à l'Eternel: il n'en ſera rien réſervé, ni ſerré car ſon trafic ſera pour ceux qui habitent en la préſence de l'Eternel, pour en manger à raſſaſiément, & pour être couverts à la durée.* Le Prophéte prend icy occaſion de ce qu'il avoit prédit la déſolation des Tyriens, de parler de leur vocation au ſervice du vray Dieu; de ſorte que l'on peut encore mettre ce verſet au rang des Oracles.

L'Oracle onziéme du Livre d'Eſaye eſt au Chap. 25. verſ. 6. & 7, &c. *Et l'Eternel des armées fera à tous les Peuples en cette montagne icy un banquet, &c.*

Ce Chapitre contient un tres-beau Cantique que le Prophéte chante à Dieu, & entre autres choſes, il le célébre pour la vocation des Gentils, qui eſt prédite en termes fort exprés. Ce qu'il-y-a icy de plus particulier eſt le verſ. 8. où ſe trouvent les paroles que Saint Paul employe

1. Cor.

1. Cor. 15. *La mort ſera engloutie en victoire*, & ces autres paroles alléguées par deux fois Apoc. 7. & 21. *Le Seigneur eſſuyera les larmes des deſſus toute face.* Or Saint Paul, & Saint Jean appliquent ces paroles, non au tems de l'Evangile, mais au tems du dernier Jugement & de la réſurrection ; ce qui d'abord ne ſemble pas conforme au ſens du Prophéte. Mais il faut encore rémarquer ce que nous avons des-ja dit, qu'y ayant divers dégrez dans l'œuvre de Dieu qui ont du rapport l'un à l'autre, les mêmes Oracles les marquent tous enſemble, en les enveloppant ou les confondant comme ſi ce n'eſtoit qu'une même choſe. Ainſi ces paroles, *La mort ſera engloutie en Victoire*, & cés autres, *Il eſſuyera toute larme de leurs yeux*, ont deux accompliſſemens, le premier par la prédication de l'Evangile, & le ſecond au dernier Jour. Il faut rémarquer en paſſant que cette expreſſion, *La mort ſera engloutie en Victoire*, ſignifie qu'elle le ſera éternellement ; car c'eſt ce que le terme Hebreu ſignifie, en rétenant néantmoins ces termes. *En Victoire*, on garde le même ſens, car cela veut dire qu'elle ſera détruite par une pleine & entiére Victoire, par une victoire qui l'engloutira. On remporte ſur les ennemis deux ſortes de victoires ; les unes qui les laiſſent ſubſiſter, aprés quoy ils reprennent leurs forces & reviennent au combat ; les autres pleines & parfaites qui les engloutiſſent ; c'eſt cette derniére eſpéce de Victoire que Jeſus-Chriſt a remportée ſur la mort. Premierement de droit, quand il a ſatisfait pour nous, & ſecondement de fait, quand il nous reſſuſcitera.

L'Oracle douziéme du Livre d'Eſaye eſt au Chap. 26. & ce Chapitre eſt typique & Prophétique tout enſemble. Typique, parce que ſous l'ima-

l'image du rétabliſſément des Juifs, aprés la captivité de Babylone, il parle du rétabliſſément de l'Egliſe par le Meſſie. Prophétique auſſi, parce qu'il y a des choſes qui ne ſemblent appartenir qu'à la délivrance du Meſſie, & non à celle de Babylone. Comme en particulier ces paroles du verſet 19. *Tes morts vivront, voire mon corps mort: Ils ſe releveront.* *Réveillez vous & vous réjouiſſez avec chant de triomphe vous habitans de la pouſſiére: car ta roſée eſt comme la roſée des herbes, & la terre jettera hors les Trepaſſez.* Ces paroles, comme chacun voit, ſont trop fortes & trop magnifiques pour ne régarder qu'une ſimple délivrance temporelle. Elles appartiennent donc prémierement à la réſurrection ſpirituelle & myſtique, que Jeſus-Chriſta faite de ſon Egliſe par ſon ſang & par ſon eſprit. Et ſécondement à la derniére réſurrection qu'il fera de nos corps par ſa puiſſance.

Le treiſiéme Oracle du Livre d'Eſaye eſt au Chap. 28. dans léquel le Prophéte, aprés avoir invectivé contre les débordemens qui ſe rencontroient en Iſraël, prend occaſion de là de s'élever juſqu'a la grande ſéparation que Dieu devoit faire, à la venuë du Meſſie, des bons & des méchans, en rétenant pour ſoy ceux qui croiroient au Meſie, & en rejettant les autres par la ſévérité de ſa Juſtice. *Voicy*, dit-il, verſ. 16. *j'aſſerray une pierre en Sion, une pierre éprouvée, de l'anglet le plus précieux, du fondement ſolide: celui qui croira ne ſe haſtera point. Ie mettray le jugement à l'equerre, & la Juſtice au niveau: & la grêle raclera la retraite de menſonge; & les eaux noyeront la cachette.* Ces paroles contiennent trois Parties; l'une eſt la deſcription du Meſie ſous l'image d'une *Pierre*, & preſque au même ſens qu'il avoit été répréſenté

au

au Pſ. 118. La Séconde regarde les fidelles, *Celuy qui croira ne ſe haſtéra point*, c'eſt-à-dire, ne ſéra point obligé de fuïr avec précipitation le jugément & la vangeance. La III. régarde le jugément & la vangeance de Dieu qui devoit tomber ſur les hypocrites, qui faiſant profeſſion d'être dans l'Egliſe, ne faiſoient pourtant que la deshonorer par leurs fauſſes apparences, c'eſt ce qui eſt contenu en ces paroles, *je mettray le jugément à l'équerre, & la Juſtice au Niveau:* &c.

Ce paſſage eſt allegué par Saint Paul Rom. 9. 33. & Rom. 10. 11. & par Saint Pierre 1. Pierr. 2. 6. Sur les allégations de Saint Paul, il y a cecy à dire, c'eſt qu'elles ne ſemblent pas fidelles & juſtes, car au lieu que le Prophéte a ces paroles, *Voicy, j'aſſerray une Pierre en Sion, éprouvée, de l'anglet le plus précieux* du fondément ſolide. Saint Paul rapporte ainſi: *Voicy, je mets en Sion la Pierre d'achopément & la Pierre de trébuchement.* Et au lieu que le Texte du Prophéte porte, *Celuy qui croira ne ſe haſtera point*, celui de l'Apôtre dit, *Quiconque croit en luy ne ſéra point confus.* Pour ſatisfaire à cette difficulté, il faut ſavoir I. que les premiéres paroles de l'Apôtre, *Voicy, je mets en Sion la Pierre d'achopément, & la Pierre de trébuſchement*, ſont tirées non de ce ſeul Chapitre 28. mais auſſi du 8. verſ. 14. où le Prophéte parlant de cette même *Pierre*, l'appelle formellement, *Pierre d'achopement & rocher de trébuchement aux deux Maiſons d'Iſraël.* Ainſi joignant ces deux Textes enſemble, l'Apôtre en a pû juſtément former ſon allégation. Et quant aux derniéres paroles que Saint Paul a alléguées en ces termes. *Quiconque croît en luy ne ſera point confus*, il faut ſavoir qu'il a ſuivy la verſion des Septante qui porte καὶ ὁ πιστεύων ἐπ' αὐτῷ οὐ μὴ καταισχυνθῇ.

Le

Le quatorziéme Oracle du Livre d'Eſaye eſt au Chap. 35. lequel eſt encore Typique & Prophétique; car il eſt vray que le Prophéte y parle du rétabliſſement des Juifs, aprés la captivité de Babylone; mais il n'eſt pas moins vrai qu'il y parle auſſi du rétabliſſement de l'Egliſe par le Meſſie. En effet ces paroles du verſ. 3. *Renforcez les mains laſches, & fortifiez les genoux tremblans*, ſont rapportées par Saint Paul aux fidelles qui vivent ſous l'Evangile, Hebr. 12. 12. Auſſi tout ce Chapitre eſt plein d'expreſſions qui ont trop de force pour régarder ſimplément la délivrance temporelle des Iuifs, comme celle-ci du verſ. 2. *Ils verront la gloire de l'Eternel, & la magnificence de nôtre Dieu.* Et celle-cy du verſ. 4. *Voici vôtre Dieu: la vangeance viendra, la rétribution de Dieu: Il viendra luy-même, & vous délivrera.* Et celle du verſ. 5. *Les yeux des aveugles ſeront ouverts, & les oreilles des ſourds ſeront détoupées.* Et celle du verſ. 10. *Ceux deſquels l'Eternel aura payé la rançon retourneront, & viendront en Sion avec chant de triomphe, & lieſſe éternelle ſera ſur leur chef: Ils obtiendront joye, & douleur & gémiſſement s'enfuiront.* Tout cela eſt trop grand pour régarder autre délivrance que celle du Meſſie.

Le quinziéme Oracle du Livre d'Eſaye eſt au Chap. 40. & il faut faire le même jugément de ce Chapitre que des précédens, ſi ce n'eſt que tout y eſt Prophétique, & rien de typique. Car d'abord il annonce à l'Egliſe que le tems de ſa rédemption eſt accompli verſ. 1. 2. Enſuite il parle du miniſtére de Jean Baptiſte. *La voix de celui qui crie au Déſert, accoûtrez le chemin de l'Eternel, dreſſez parmi les landes les ſentiers à nôtre Dieu*, &c. Aprés quoi il prédit l'incarnation d'une Perſonne Divine

Divine verſ. 5. Les verſ. 6. 7. & 8. marquent l'abolition du ſervice charnel & des promeſſes temporelles, & l'établiſſement de l'Alliance Evangélique; car c'eſt à mon avis, le ſens de ces paroles, *Toute chair eſt comme l'herbe, mais la parole de nôtre Dieu démeure éternellément.* Les verſets 9. & 10. marquent les ſuccez de la prédication Evangélique, qui devoit ſortir de Jéruſalem pour aller par tout le Monde; aprés quoi le Prophéte prédit la deſtruction des idoles & en fait voir la vanité, en les comparant avec le vrai Dieu Créateur du Ciel & de la Terre que l'Evangile annonce. Au reſte pluſieurs verſets de ce Chapitre ſont alléguez dans le Nouveau Teſtament, comme il paroît ſi on prend garde aux lieux citez à la marge. Tout ce qu'il y a à rémarquer eſt que Saint Pierre ayant allégué 1. Pier. 1. v. 24. ces paroles, *Toute chair eſt comme l'herbe, & toute la gloire de l'homme comme la fleur de l'herbe: l'herbe eſt ſéchée, & ſa fleur eſt chûte: mais la parole du Seigneur démeure éternellément.* Il ne faut pas s'imaginer que ſon ſens ſoit de ſignifier la vanité de la vie humaine, bien que d'ordinaire on le tourne de ce côté-là; ſa penſée ſans doute, de même que celle du Prophéte, eſt de dire que toute cette Alliance temporelle que Dieu avoit faite avec les Iſraëlites, & tous les avantages extérieurs qu'il leur avoit accordez n'étoient rien, & que céla s'anéantiſſoit, & qu'il ne falloit point ſe fier ſur ces priviléges que la naiſſance corpórelle donnoit; mais qu'il falloit chercher des avantages éternels dans la naiſſance que la parole de l'Evangile donne.

Le ſeiziéme Oracle du Livre d'Eſaye eſt au Ch. 42. Et bien que le Chapitre 41. ſoit Prophétique, je ne le marque pourtant pas ici au rang des Oracles,

cles, parce que les caractéres de l'Oracle y ſont moins ſenſibles. Mais il eſt évident, que ce Chapitre 42. appartient tout-à-fait au Meſſie. D'abord le Meſſie y eſt décrit en des termes ſi grands & ſi clairs, qu'il ne ſe peut rien, ni de plus fort, ni de plus manifeſte. Auſſi pluſieurs Textes tirez de ce Chapitre ſont appliquez à Jeſus-Chriſt dans le Nouveau Teſtament.

Le dix-ſeptiéme Oracle du Livre d'Eſaye eſt au Chap. 49. Je ne doute point que les Chapitres précédens ne contiennent pluſieurs élévations Prophétiques qui regardent Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe, comme entr'autres ces belles paroles, *Tout genoüil ſe ployera devant moi, & toute langue jurera par moi*, chap. 45. 23. que Saint Paul a rapportées à l'exaltation de Jeſus-Chriſt, Rom. 14. & Phil. 2. Mais n'ayant pas deſſein de rémarquer ici abſolument toutes choſes, je paſſe au Chapitre 49. qui eſt ſans doute un des plus beaux & des plus illuſtres Oracles qui ſe trouvent en toute l'Ecriture. L'Incarnation du Seigneur y eſt marquée, ſa charge de Prophéte, ſa Prédication aux Juifs, l'incrédulité de cette Nation, la prédication aux Gentils, les ſuccez admirables de l'Evangile, la converſion des Roys & des Princes, la gloire de l'Egliſe & celle de ſon Sauveur. Tout cela eſt la matiére contenuë au Chapitre ſans qu'il ſoit poſſible d'en détourner le ſens ailleurs, ni à aucun autre Roy qu'à Jeſus-Chriſt, ni à aucune autre délivrance qu'à la ſienne, ni à aucune autre Egliſe qu'à celle qu'il a aſſemblée par ſon Evangile; c'eſt ce qui paroît par la ſimple lecture, ſans qu'il ſoit néceſſaire de s'y arrêter.

Le dix-huitiéme Oracle du Livre d'Eſaye eſt au

Chap. 53. On ne marque pas ici les Chapitres 50, 51. & 52, non qu'ils ne ſoient pas Prophétiques, mais ſimplément parce que les caractéres de la Prophétie, n'y ſont pas ſi ſenſibles qu'ils le ſont dans le 53. Cependant il eſt vrai que dans le 50. il y a des choſes qui régardent préciſément le tems du Meſſie, comme ce qui eſt dit touchant le divorce de Dieu avec l'Egliſe Judaïque verſ. 1. 2. & 3. Le reſte même du Chapitre ſemble ne pouvoir être rapporté qu'à la Perſonne du Meſſie, comme il paroît par la ſimple lecture.

Dans le 51. il y a des choſes qui appartiennent à la vocation des Gentils, comme ce qui eſt dit, verſ. 5. *Ma Juſtice eſt prés, & mon ſalut eſt venu en avant, & mes bras jugeront les Peuples, & les Iſles s'attendront à moi & leur attente ſera à mon bras.* Le reſte du Chapitre doit être auſſi appliqué à l'Egliſe Chrêtienne.

Le 52. de même prédit le tems de la publication de l'Evangile, & l'état de l'Egliſe ſous le Meſſie. Le verſ. 7. contient ces excéllentes paroles que Saint Paul applique aux Apôtres, Rom. 10. *Combien ſont beaux ſur les Montagnes les pieds de celui qui apporte bonnes nouvelles, & qui publie la paix, qui apporte bonnes nouvelles touchant le bien, & qui publie le Salut, qui dit à Sion, Ton Dieu régne.* Le verſ. 10. marque la vocation des Gentils. *L'Eternel a rebraſſé le bras de ſa Sainteté devant les yeux de toutes les Nations, & tous les bouts de la Terre verront le Salut de nôtre Dieu.* Dans le verſ. 11. Dieu exhorte ſes Serviteurs à ſe ſéparer de l'idolatrie. Dans les verſ. 13. 14. & 15. ſont marquez les heureux ſuccez de la prédication Evangélique. Cependant il faut réconnoître que la Prophétie eſt envéloppée d'un ſens littéral & typique, qui régarde la délivrance des Juifs de la captivité de Babylone.

Mais

Mais quant au 53. il eſt certain qu'il eſt Prophétique, & que ſans type ni figure, & ſans qu'il ſoit poſsible de le détourner ailleurs, il régarde uniquement Ieſus-Chriſt, le véritable Meſsie, duquel il décrit clairément les deux états, l'un d'anéantiſſement & l'autre d'exaltation. Au reſte il n'eſt pas néceſſaire de nous arrêter à une plus particuliére explication de ce Chapitre, puis que c'eſt une choſe que d'autres ont faite, & avec tant de ſuccez qu'il ſeroit difficile d'y rien ajoûter.

Le dix-neufviéme Oracle du Livre d'Eſaye eſt au Chap. 54. & ce Chapitre tout entier n'eſt pas moins un Oracle illuſtre, que le précédent. Il contient une promeſſe ſi ſolemnelle de bénédiction & de paix pour l'Egliſe Chrétienne, qu'il ne peut être en aucune maniére appliqué à l'Egliſe Judaïque, aprés le rétour de la captivité, comme il paroît par la ſimple lecture des verſ. 1. 2. & 3. Mais ſur tout, cela paroît par la fermété & la durée éternelle de l'Alliance que Dieu promet de traiter avec ſon Egliſe, en ſorte qu'il ne lui fera plus ſentir les verges de ſa colére, & qu'elle joüira de paix & de proſpérité perpétuellement. Voyez ſur ce ſujet depuis le verſ. 9. juſqu'à la fin du Chapitre.

Le vingtiéme Oracle du Livre d'Eſaye eſt au Chap. 55. Et on en peut dire la même choſe que des précédens, puis qu'il doit être rapporté au tems de l'Evangile. D'abord la prédication de la Grace y eſt marquée verſ. 1. & 2. L'Eternité de la ſéconde Alliance y eſt promiſe dans le verſ. 3. Le Meſsie y eſt promis en vertu de la parole de Dieu à David verſ. 3. & 4. La vocation des Gentils, & le ſuccez de la prédication Evangélique occupent tout le reſte du chapitre.

Le vingt & uniéme Oracle que nous rapporterons du Livre d'Eſaye, eſt au Chap. 57. Il contient deux Parties, dont la prémiére eſt employée à répréſenter les péchez de la Nation Judaïque, depuis le verſ. 1. juſqu'au 13. & la ſéconde qui commence à ces paroles du verſ. 13. *Or celui qui ſe rétire vers moi héritera la Terre, & poſſédera la montage de ma Sainteté.* régarde les avantages de l'Egliſe Chrêtienne. Il y a ceci à conſidérer que ces paroles du verſ. 19. *Il crée ce qui eſt proféré par ſes lévres, paix, paix à celui qui eſt loin, & à celui qui eſt pres, à dit l'Eternel,* ont été évidemment devant les yeux de l'Apôtre, Eph. 2. 13. 14. 15. 16. & 17. où il parle de la paix que Jeſus-Chriſt a preſchée aux Gentils. *Eſtant venu,* dit-il au verſ. 17. *Il a évangéliſé la paix à vous qui étiez loin, & à ceux qui eſtoient prez.*

Le vingt-deuxiéme Oracle du Livre d'Eſaye ſe tire du Chapitre 59. dans lequel Dieu fait auſsi deux choſes; l'une eſt de réprocher à l'Egliſe Judaïque la multitude & l'énormité de ſes péchez, & l'autre de promettre la rédemption du Meſsie, & par lui une Alliance éternelle avec ſon Egliſe; & il fait cette derniére choſe depuis le verſ. 19. juſqu'à la fin. En général ce qu'il y a à conſidérer dans ces promeſſes de l'Alliance éternelle eſt I. qu'elles ſuppoſent la révocation de la prémiére Alliance, traitée avec les Iſraëlites. Et II. qu'elles ne ſe peuvent nullement appliquer aux Iuifs, leſquels vivent encore aujourd'hui ſous la prémiére Alliance. D'où il s'enſuit qu'on ne peut les appliquer qu'à l'Egliſe Chrêtienne.

Le vingt-troiſiéme Oracle du Livre d'Eſaye eſt conténu dans les Chap. 60. & 61. & 62. Ie mets ces trois

trois Chapitres enſemble, parce qu'ils ne ſont qu'une ſuite continuelle de Prédictions, qui regardent l'Egliſe Chrêtienne, la converſion des Gentils, la prédication du Meſſie, & la félicité éternelle de ceux qui croyent en lui.

Le vingt-quatriéme Oracle du Livre d'Eſaye ſe trouve dans le Chapitres 65. & 66. leſquels contiennent auſſi des Prédictions touchant la vocation des Gentils, & la réjection des Juifs, & touchant la nouvelle & éternelle Alliance que Dieu dévoit traiter avec ſon Egliſe par le Meſsie.

CHAPITRE X.

Des Oracles conténus dans le Livre de Jéremie le Prophéte.

LE premier Oracle de ce Livre eſt contenu au Chapitre 3. verſ. 15, 16, 17, &c. Et c'eſt icy où Jéremie commence à prophétiſer la vocation des Gentils, & la fermeté de l'Alliance Nouvelle que Dieu devoit traiter avec ſon Peuple.

Le ſecond Oracle que l'on tire du Livre de Jéremie, eſt au Chap. 16. verſ. 19, 20, 21. où le Prophéte prédit la converſion des Gentils, & la ruïne des Idoles. *Les Nations*, dit-il, *viendront à toy des bouts de la Terre*, &c. Ce qui marque évidemment la vocation qui a été faite par Jeſus-Chriſt.

Le troiſiéme Oracle du Livre de Jéremie eſt au Chap. 23. verſ. 5. & 6. *Voicy les jours viennent*, *dit*

l'Eternel, que je feray lever à David un germe Iuſte, & il régnera comme Roy; il addreſſera & exercera jugement & Iuſtice en la Terre. Ez jours d'icelluy, Iuda ſera mis à ſauveté, & Iſrael habitera en aſſûrance, & c'eſt ici ſon Nom duquel on l'appellera, l'Eternel nôtre Iuſtice.

Des l'entrée du Chapitre le Prophéte prononce de la part de Dieu, malédiction aux faux Paſteurs, qui avoient abuſé de leurs charges dans l'Egliſe Judaïque, & il leur Prophétiſe qu'ils ſeront retranchez; En ſuite de quoy il déclare que Dieu établira ſur ſon troupeau d'autres Paſteurs qui le paîtront, & qui raſſembleront en un le réſidu de ſes brebis, de tous les païs auſquels il les avoit chaſſez. Ce qui des-ja marque la réjection & l'abolition de l'ancienne Synagogue, & l'établiſſement d'un nouveau Miniſtére ſous l'œconomie du Meſſie. Immédiatement apres le Prophéte ajoute ces paroles; *Voicy les jours viennent, dit l'Eternel, que je feray lever à David un germe Juſte, & il regnera comme Roy: il exercera jugement & Juſtice en la Terre. En ces jours là, Iuda ſera mis à ſauveté, & Iſrael habitera en aſſûrance: & c'eſt ici ſon Nom, duquel on l'appellera, l'Eternel nôtre juſtice.* Ces paroles ſont répétées Ch. 33. verſ. 15. & 16. avec cette différence qu'au lieu que le Nom de *l'Eternel nôtre Iuſtice*, eſt icy donné au germe dont il parle, là il eſt attribué à Jéruſalem, *Iéruſalem*, dit-il, *habitera en aſſûrance, & c'eſt icy comme elle ſera appellée, l'Eternel nôtre Iuſtice.* Ce Texte a beaucoup de caractéres d'Oracle, qui nous obligent néceſſairement de le rapporter au Meſſie, c'eſt-à-dire, à Jeſus-Chriſt I. le changement de Miniſtére en eſt un: Car quand les Juifs ſont revénus de la captivité, leur Miniſtére a été de même qu'il étoit auparavant. Les Paſteurs ont été de

la

la famille de Levi ſelon premier établiſſément que Dieu en avoit fait, de ſorte qu'on ne ſauroit appliquer ces paroles, qu'au changement qui eſt arrivé dans l'Egliſe Chrêtienne, où au lieu des Sacrificateurs & des Lévites, Dieu nous a donné ſes Apôtres pour être les Paſteurs perpétuels de ſon Egliſe. II. *Ce germe Iuſte*, qu'il promet de faire lever à David, & dont il eſt dit *qu'il régnera comme Roy*, ne peut en nulle maniére être entendu que du Meſſie, c'eſt-à-dire, de Jeſus-Chriſt car d'un côté le terme de, *Germe*, fait voir qu'il régarde la Maiſon de David, comme étant entiérement abbatuë & réduite comme à rien, car un germe eſt comme une ſemence cachée qui ne paroît plus, & qui néantmoins déploye ſa vertu lors qu'on ne s'y attend pas. D'autre part le tître de *Iuſte* qui lui eſt donné, fait voir la qualité de ſa Perſonne. Ce qui eſt ajoûté *qu'il adreſſera & exercera jugement & Iuſtice en la Terre*, marque la qualité de ſon Régne, c'eſt-à-dire en un mot que quant à ſa Perſonne, il devoit être Saint & innocent, & que quand à ſon Régne, il devoit être plein de Juſtice & d'équité. Or quand les Juifs revinrent de la captivité de Babylone, ils n'éurent plus de Roy de la race de David, & depuis ce tems-là, il ne s'en eſt élevé aucun, ni ne s'en peut léver, puis que cette famille eſt éteinte depuis je ne ſay combien de ſiécles. D'ailleurs qui ne ſait que les hommes, quelques puiſſans Monarques qu'ils ſoient, ne peuvent jamais mériter cette qualité de Juſtes, y ayant toûjours en leur Perſonne, & en leur conduite, un nombre preſque infiny de deffauts. Il faut donc dire néceſſairement, que ce germe Iuſte ne peut-être que Jeſus-Chriſt, fils de David ſelon la chair, lequel eſt venu au Monde préciſément lorſque la famille

de David sembloit entiérement abbatuë, quoy qu'elle ne fût pas absolument éteinte : Et qui d'ailleurs, soit à l'égard de sa Personne, soit à l'égard de son Régne, est le vray Juste & le vray Melchisédec, c'est-à-dire, Roi de Iustice. III. Les paroles suivantes, *aux jours d'iceluy Iuda sera mis à sauveté, & Israel habitera en asſurance*, ne peuvent être entenduës d'un Roi humain, pour plusieurs raisons, I. parce que depuis le rétablissement des Iuifs jusqu'à leur destruction, cette Nation a presque toûjours été exposée à l'insulte de ses ennemis, qui en ont souvent triomphé. II. Parceque le Régne d'un simple homme ne durant que peu de tems, c'eût été une tres-pétite promesse que Dieu eût faite à son Eglise, si on eutendoit seulement qu'il leur donneroit un Roi, pendant le Régne duquel ils seroient assûrez contre les armes de leurs ennemis. III. Il paroît que ce salut & cette assûrance que Dieu promet, se doivent entendre non par rapport aux armes des ennemis temporels, mais par rapport à la vangeance sévére & rigoureuse de Dieu ; car il faut les comparer avec ce qui est dit en suite, *On appellera son Nom, l'Eternel nôtre Iuſtice.* Ce qui signifie que ce Roy dévoit justifier son Peuple, & par conséquent lui acquerir un véritable salut, une véritable assûrance, qui ne peut consister qu'en la paix & en l'amour de Dieu. Tout cela fait voir qu'il s'agit icy de Iesus-Christ, & non d'autre ; Car c'est lui seul qui donne à son Eglise le véritable salut de l'ame, & la solide assûrance de la conscience. Enfin la même chose paroît par le titre *d'Eternel, noſtre Iuſtice.* Ie laisse à part que le Nom d'Eternel lui est donné, ce qui établit la Divinité de sa Personne. Cet argument peut être pressé contre les Sociniens, comme Monsieur de la Place

l'a

l'a fait dans ſes théſes. Il me ſuffit maintenant contre les Iuifs de remarquer qu'il n'y a, ni n'y peut avoir aucun Roi temporel qui puiſſe porter ce nom, parce que pour en être digne, il faut être en état de juſtifier ſon Peuple, c'eſt-à-dire, de luy acquerir & de lui diſpenſer la rémiſſion des péchez, & de le mettre actuellement dans l'amour & dans la communion de Dieu. Ceſt ce que Ieſus-Chriſt fait à nôtre égard, mais c'eſt ce qu'aucun autre que lui ne ſauroit faire.

Quand à ce que dans le Ch. 33. où ces paroles ſont répétées, ce tître *d'Eternel*, *noſtre Iuſtice* eſt attribué à Iéruſalem, c'eſt-à-dire, à l'Egliſe, cela n'empéche nullement la force de nôtre argument; car il eſt évident que dans le Paſſage que nous avons en main, le Nom *d'Eternel*, *noſtre Iuſtice*, eſt attribué au Roy dans un ſens actif, & que dans l'autre il eſt attribué à l'Egliſe dans un ſens paſſif. Ie veux dire, que dans ce Paſſage-cy c'eſt le Roy, le germe juſte de David, qui nous juſtifie de la juſtice de Dieu; & dans l'autre c'eſt l'Egliſe qui eſt juſtifiée de cette Iuſtice de Dieu par le moyen de ſon Roi, ainſi bien loin que nôtre argument en ſoit rendu plus foible, qu'au contraire il en eſt fortifié; car Iéruſalem ne peut être *l'Eternel*, *nôtre Juſtice*, ſous le Régne du Roy dont il s'agit qu'elle ne tire de lui ſa Juſtification, de même qu'elle tire de lui ſon ſalut & ſon aſſûrance.

Dans le Chapitre 31. du Livre de Jéremie, il y a deux Oracles que nous pouvons appeller le quatriéme & le cinquiéme que nous tirons de ce Livre. Ils ſont rapportez & alléguez dans le Nouveau Teſtament. Le premier eſt au verſ. 15. *Ainſi a dit l'Eternel, voix de lamentation & de pleur trés-*

amer

amer a été ouïe en Rama, Rachel pleurant ſes enfans, &c. Paroles que Saint Matth. applique au Maſſacre que fit Hêrode, des enfans de Bethlehem. Il eſt néantmoins conſtant par la lecture de ce Chapitre, que le premier ſens du Prophéte régarde la deſtruction faite par les Aſſyriens. Et Rachel, quoy que morte depuis pluſieurs ſiécles, y eſt introduite par une trés-élégante figure comme pleurant ſes enfans, parce qu'elle fut mére de Joſeph & de Benjamin; & par Joſeph & Benjamin, on peut entendre tant les Juifs que les Iſraëlites. On peut donc dire que Saint Matthieu a accommodé ces paroles à ſon ſujet, non que préciſément le Prophéte ayt régardé le Maſſacre des enfans de Bethlehem fait par Herode; mais parceque toutes les fois qu'il eſt arrivé que les Enfans de Rachel ont été cruellément mis à mort, les paroles du Prophéte ont eû leur accompliſſement, ce qui fait que l'application de Saint Matthieu eſt juſte. On peut dire auſſi que c'eſt une Prophétie qui régarde deux tems, & qui a eû deux dégrez d'accompliſſément, dans l'intention même du Prophéte; car rien n'empêche qu'il n'ait régardé premiérement à la deſtruction faite par les Babyloniens, & qu'en ſécond lieu il n'ait porté ſes yeux au Maſſacre fait par Hérode.

Le ſécond Oracle que ce Chapitre contient eſt beaucoup plus conſidérable, il commence au verſ. 29. *En ce jour on ne dira plus les Péres ont mangé l'aigret, & les dents des Enfans en ſont agacées*, & il continuë juſques à la fin du Chapitre. Voici à peu-prés ce qu'il-y-a de remarquable dans ces excellentes paroles.

I. Dieu promet qu'il revoquéra le droit de l'ancienne Alliance, qui mettoit tout le corps des Iſraëlites en ſociété, ou en communion de péché,

ché, ce qui produiſoit deux choſes. l'Une, que quand un Iſraëlite avoit commis quelque crime, ou qu'il avoit violé la Loi, tout le corps étoit cenſé coupable, juſqu'à ce qu'il en eût fait lui-même la punition ſur le particulier qui avoit péché, à cauſe dequoy Dieu ſouvent châtioit tout le corps pour le péché d'un ſeul, comme il paroît par l'Hiſtoire d'Achan, & par celle du dénombrement que fit David. A cauſe de cela-même Dieu armoit ſouvent les Iſraëlites les uns contre les autres, ſavoir les innocens contre les coupables lors qu'ils étoient en grand nombre, afin de témoigner par là qu'ils renonçoient à leur communion, & qu'ils ne faiſoient plus corps avec eux, car autrement ils euſſent été enveloppez dans une même peine. C'eſt-ce qui paroît par le commandement que Moyſe fit immédiatement aprés l'idolatrie du veau d'or, à tous ceux qui ſe rangérent auprés de luy, de tuer chacun ſon Frére & ſon compagnon Ex. 32. Cela paroît auſſi par ce qui arriva à la Tribu de Benjamin, lorſque les autres lignées s'armerent contre-elle pour la détruire, & la detruiſirent en effet, à la réſerve d'un petit nombre, pour le crime que les habitans de Guibha avoient commis ſur la concubine d'un Lévite, comme nous en avons l'Hiſtoire au Livre des Juges. La ſéconde choſe que cela produiſoit eſt que Dieu ſouvent puniſſoit les péchez d'une génération, ſur la génération ſuivante, d'où étoit venu ce proverbe qui contenoit la plainte des Juifs, *Nos Péres ont mangé l'aigret, & nous en avons les dents agacées*, voulant dire que quant à eux, ils étoient juſtes & innocens, & que néantmoins ils eſtoient accablez des châtimens de Dieu pour les ſeules fautes que leurs Péres avoient commiſes Dieu donc leur dit qu'il a deſſein d'abolir cette Loy, & d'en éta-

établir une autre par laquelle châcun porte ſon iniquité. Or c'eſt en effet ce qui eſt arrivé à la venuë de Jeſus-Chriſt. Car alors il n'a plus pris les Juifs en corps de ſociété, & ne les a plus régardez comme étans tous entre eux en communion de crimes, mais il a fait la ſéparation des bons & des méchans, du Juif ſelon l'eſprit, & du Juif à la lettre. C'eſt ce que nous avons remarqué avoir été prédit par Eſaye dans ce grand Oracle. *Voicy une Vierge ſéra enceinte, & enfantera un Fils, & appellera ſon Nom, Emmanuel*, &c. Eſaye 7. & ce que Jean Baptiſte avoit formellement déclaré. *Il a ſa pale en ſa main, & il nettoyera entiérement ſon aire, & aſſemblera ſon froment au grenier : mais il brûlera la paille au feu qui ne s'éteind point.* Et en effet c'eſt-ce qui arriva par la prédication de l'Evangile aux Juifs, les uns ſe convertirent, & les autres demeurérent endurcis. Voyez ſur ce ſujet Rom. 11. Or cela même que Dieu promet d'abolir cet ancien droit, eſt une marque évidente de l'abolition de l'ancienne Loy, puiſque l'ancienne Loy en eſtoit inſéparable. De ſorte que quand Dieu dit, *En ce jour-la on ne dira plus nos Péres ont mangé l'aigret, & les dents des Enfans en ſont agacées un chacun portera ſon iniquité*, c'eſt autant que s'il diſoit. En ce jour là je rompray l'ancienne communion que j'avois faite moy-même de mes mains entre vous, vous ne ſerez plus un corps de Peuple & d'Egliſe, comme vous eſtiez.

II. Aprés avoir marqué la rupture de la premiére Alliance, il promet d'en établir une nouvelle. *Voicy, dit-il, les jours viennent que je traiteray une nouvelle Alliance avec la Maiſon d'Iſraël & avec la Maiſon de Juda*, ce qui marque la révocation de la premiére Alliance. En effet la conféderation & la communion des Iſraëlites entre eux étant rom-

rompuë, leur Alliance avec Dieu ne pouvoit plus ſubſiſter, & comme nous l'avons dit, cette communion eſt rompuë dans les verſets précédens. Il falloit donc ici ajoûter la rupture de l'Alliance avec Dieu, comme s'il eût dit, non ſeulement, vous ne ſérez plus joints entre vous, mais vous ne ſérez plus joints avec moi. Cette rémarque eſt fondée ſur le terme de *Nouvelle*, car deux Alliances de Dieu avec les hommes ſont incompatibles en un méme tems; à cauſe dequoi Saint Paul dit, que ce qui eſt nouveau envieillit le préçêdent, c'eſt-à-dire, qu'il le détruit & le renverſe. Il n'y ſauroit avoir deux ſortes de Miniſtéres différens, ni deux ſortes de cultes externes, l'un néceſſairément fait évanoüir l'autre.

III. Le prémier caractére de cette nouvelle Alliance eſt, qu'elle ſera éternelle par oppoſition à la prémiére, *non pas*, dit-il, *ſelon l'Alliance que je traitai avec leurs Péres: au jour que je les pris par la main pour les faire ſortir hors du païs d'Egypte: laquelle Alliance ils ont enfrainte, & toute-fois je leur aveis eſté pour mari.*

IV. Mais pourquoi cette Alliance ſera-t-elle éternelle? Pourquoi ne pourra-t-elle pas être enfrainte comme l'autre? Dieu en rend la raiſon, *je mettrai*, dit-il, *ma Loi au dedans d'eux, & l'écrirai en leur cœur, & je leur ſerai Dieu, & ils me ſeront Peuple.* Il y a dans ces paroles une manifeſte oppoſition à la prémiére Alliance, dont la Loi avoit eſté écrite dans des tables de pierre, à cauſe dequoi les hommes la violérent, parce qu'elle n'étoit pas écrite en leurs cœurs: *maintenant*, dit-il, *ils ne la violéront pas, car je l'écrirai au dedans d'eux.* De plus il y a une manifeſte oppoſition entre ces paroles de la prémiére Alliance, *je leur ay eſté pour mari*; & celle-ci de la ſeconde. *Et je leur ſeray*

Dien

Dieu & ils me seront Peuple. Un mari est le maître du corps & des biens de son épouse, mais il n'est pas le maître de son cœur. Il lui communique son nom, sa maison, sa couche; mais il ne lui communique pas son esprit. Il est à ses côtez en communion avec elle de toutes choses extérieures, mais non en communion de pensées, de désirs & d'affections. Et de là vient que l'épouse peut commettre adultére, en transportant son cœur & ses désirs à d'autres qu'à son mari, ce qui fait que le mariage peut se dissoudre. C'est ainsi qu'étoit Dieu avec les Israëlites, à cause dequoi ils violérent cette Alliance, étant mille fois accusez dans l'Ecriture d'avoir commis adultére. Mais dans la seconde Alliance, il est nôtre Dieu, & non seulément nôtre mary. C'est-à-dire qu'il est nôtre Maître, le Maître de nôtre cœur & de nôtre esprit, qui nous inspire & nous donne les pensées qu'il lui plaît, & nous sommes non seulément son Epouse, mais son peuple, qu'il meine & gouverne comme bon lui semble.

V Mais comment Dieu fera-t-il cela dans cette seconde Alliance? Il le déclare dans le verset suivant. *Un chacun n'enseignéra plus son prochain ni un chacun son frére, disant, connoissez l'Eternel: car ils me connoîtront tous depuis le plus petit jusques au plus grand d'entr'eux, dit l'Eternel.* C'est autant que s'il disoit, qu'il les remplira de la lumiére de sa connoissance par son Esprit qu'il leur communiquéra.

VI. Mais comment encore cela se féra-t-il? Ces nouveaux hommes sérons-ils innocens, féront-ils impeccables? Non, dit Dieu, *mais je pardonneray à leur iniquité, & n'aurai plus souvénance de leur péché* Caractére de l'Alliance de grace qui la distingue d'avec celle de la Loi.

VII.

VII. Enſuite de cela, il promet que cette Alliance ne ſéra jamais révoquée, non plus que les loix de la nature les plus inviolables.

Enfin il parle de l'étenduë qu'il donnéra à ſon Egliſe, ſa myſtique Jéruſalem. Caractére encore oppoſé à celui de l'Ancienne Alliance.

Le ſixiéme Oracle du Livre de Jéremie eſt au Chap. 32. v. 37. 38. 39. 40. *Voici je m'en vai les raſſembler de tous les pays, auquels je les aurai déchaſſez par ma colére, & par ma fureur, & par ma grande indignation, & les ferai rétourner en ce lieu-ci, & les y ferai demeurer en ſûreté. Et ils me ſeront Peuple, & je leur ſerai Dieu. Et je leur donnerai un même cœur, & un même chemin, afin qu'ils me craignent à toûjours, à ce que bien leur ſoit, & à leurs enfans aprés eux. Et traiterai avec eux une Alliance éternelle, que je ne me rétirerai point arriére d'eux, afin que je leur faſſe du bien: mais je mettrai la crainte de moi en leur cœur, afin qu'ils ne ſe détournent point arriére de moi.*

Le Prophéte répéte ici ce qu'il avoit dit auparavant touchant l'Alliance éternelle que Dieu dévoit traiter avec ſon Egliſe, & ce qu'il y a ici de conſidérable eſt que non ſeulement il promet que Dieu de ſa part ne ſe rétiréra point de ſon Peuple; mais auſſi qu'il féra que ſon Peuple ne ſe départira point de lui, & qu'ainſi d'une & d'autre part l'Alliance ſera inviolable & éternelle. Or il eſt clair que ces paroles n'ont eû nul accompliſſement à l'égard de la Nation des Juifs aprés ſa captivité; car quand même ce Peuple prétendroit ne s'être point éloigné de Dieu, il faut pourtant qu'il confeſſe que Dieu s'eſt éloigné de lui par cette longue & terrible déſolation dont il les a viſitez, & par la deſtruction de ſon Temple & la ceſſation

ceſſation de ſes ſacrifices & de ſon ſervice. Il faut rémarquer en paſſant que ce Texte eſt admirable pour éclaircir la nature de l'Alliance Evangélique, ſçavoir, qu'elle ne conſiſte pas ſeulement en ce que Dieu y commande & y promet, mais en ce qu'il fait luy-même en nous; ce qu'il nous commande, par oppoſition à l'Alliance Légale, & à celle de la Nature. Il eſt admirable auſſi pour répréſenter de quelle nature eſt l'opération de la Grace qui convertit, ſavoir, qu'elle produit efficacément & d'une maniére irréſiſtible, comme on parle, nôtre converſion actuelle. Il eſt encore admirable pour éclaircir de quelle nature eſt la vraye foy, laquelle ne conſiſte pas ſimplément en connoiſſance, mais paſſe juſqu'au cœur, & y établit une véritable crainte de Dieu, une véritable regénération. Il eſt admirable enfin pour prouver la doctrine de la perſévérance des Saints, contre ceux de l'Egliſe Romaine, & contre les Arminiens & autres Hérétiques.

Le ſeptiéme Oracle du Livre de Jéremie eſt au Chap. 33. v. 14. *Voici les jours viennent, dit l'Eternel, que je mettrai en effet la bonne parole que j'ai prononcée touchant la maiſon d'Iſraël & la maiſon de Iuda. En ces iours-là, je ferai germer à David le germe de juſtice, qui exercera jugement & juſtice en la Terre, &c.*

Dieu répéte ici la même promeſſe qu'il avoit faite au Ch. 23. touchant le germe juſte qui ſe dévoit élever dans la maiſon de David, nous l'avons expliquée en traitant le troiſiéme Oracle de ce Livre; de ſorte que nous n'avons rien maintenant à y ajoûter.

CH.

CHAPITRE XI.

Des Oracles conténus dans le Livre du Prophéte Ezéchiel.

LE prémier Oracle qui ſe préſente eſt au Ch. 34. où Dieu ſe plaignant de la négligence & mauvaiſe conduite des Paſteurs qu'il avoit donnez à ſon Egliſe, promet qu'il raſſembléra ſes brébis diſperſées, qu'il ſera luy-méme leur Paſteur, & qu'il les gouvernéra par le Meſſie qu'il leur envoyéra, & lequel eſt ici appellé par deux fois, *David*, décrivant auſſi les bénédictions & la proſpérité de ſon Régne. Cette promeſſe commence au verſ. 10. & s'étend juſqu'à la fin du Chapitre. Ce qu'il y a de plus rémarquable eſt que la ruïne du Sacerdoce Lévitique y eſt préciſément prédite, & l'abolition du Miniſtére ancien pour faire place au Miniſtére de Jeſus-Chriſt.

Le ſecond Oracle du Livre d'Ezéchiel eſt au Chap. 36. lequel depuis le verſet 23. juſqu'à la fin contient une excéllente promeſſe de la nouvelle Alliance, & elle eſt à peu-prés ſemblable à celle que nous avons veuë, Jer. 32. Ce qui fait que nous n'y inſiſtéront pas davantage.

Le troiſiéme Oracle du Livre d'Ezéchiel eſt au Ch. 37. lequel n'eſt pas moins Prophétique que le précédent, car ſous l'image & ſous l'envélope de la délivrance de la captivité de Babylone, que Dieu exprime comme une réſurrection, il nous éléve à la méditation de la réſurrection myſtique

qui eſt arrivée par Jeſus-Chriſt. Auſſi eſt-il clair que Dieu promet ici des choſes à ſon Egliſe, qui n'ont eû aucun accompliſſément dans le Peuple des Juifs aprés ſon rétour de cette captivité, & par conſéquent c'eſt un Oracle qui régarde le tems du Meſſie. I. Il eſt dit que *toute la Nation d'Iſraël n'auroit qu'un ſeul Roi, & que ce ne ſeroit plus deux Nations, mais une ſeule.* Ce qui n'a jamais eſté vérifié à la lettre. II. Dieu dit que ce Roi ſera David ſon ſerviteur, qui leur ſera Prince à toûjours. Ce qui comme châcun voit, n'a eû nul accompliſſément à l'égard des Juifs. III. Il leur promet encore cette Alliance éternelle dont les autres Prophétes avoient parlé, ce qui ne peut être entendu que du Meſſie.

CHAPITRE XII.

Des Oracles contenus au Livre du Prophéte Daniel.

LE prémier Oracle de ce Livre eſt au Ch. 2. v. 44. *Et du tems de ces Rois le Dieu des Cieux ſuſcitéra un Royaume lequel ne ſera jamais diſſipé, & ce Royaume ne ſera point délaiſſé à un autre Peuple: ains il briſéra, & conſumera tous ces Royaumes-là, & ſera établi éternellement.*

Daniel ayant expliqué le ſonge de Nébucadnetzar, qui eſt rapporté dans ce Chapitre, prophétiſe formellément touchant le Régne du Meſſie, & touchant ſa Perſonne. Et quant à ſa Perſonne il la répréſente ſelon qu'elle avoit eſté figurée dans le ſonge, comme une petite pierre coupée ſans main, laquelle avoit briſé la Statuë, & étoit dévenuë elle-même une grande montagne. Quant

à

à ſon Régne, il dit *qu'il ne ſera jamais diſſipé, & qu'il ne ſera pas délaiſſé à un autre Peuple, qu'il briſéra & conſuméra tous les autres Royaumes, & qu'il ſera établi éternellement.* Tout cela ne peut appartenir qu'au Meſſie dont il marque I. l'envoy & la naiſſance en diſant que c'eſt *une pierre coupée ſans main*, c'eſt-à-dire, qu'il eſt venu au Monde immédiatement par la volonté de Dieu, par la deſtination de ſa Providence, & par la vertu de ſon Saint Eſprit, par laquelle il a eſté conçû dans le ſein de la Vierge. II. Il marque ſon anéantiſſement & ſes commencémens foibles & abjets, en diſant que c'eſt *une pierre qui ne ſembloit rien auprés de la grande ſtatuë.* III. Il marque ſon exaltation quand il dit, qu'elle *devint une haute montagne.* Pour ſon Régne il lui donne quatre qualitez. La prémiére qu'il ne pourra point être diſſipé par la force de ſes ennemis. La ſeconde qu'il ne paſſéra pas entre les mains d'un autre. La troiſiéme qu'il conſuméra tous les autres Royaumes. Et la quatriéme qu'il ſera éternel. Les Royaumes du monde ont d'ordinaire quatre qualitez contraires. I. Ils peuvent être détruits par les armes des ennemis. II. Ils peuvent être tranſportez à des étrangers même ſans guerre & ſans armes. III. Ils peuvent être toûjours égalez & balancez par les autres Royaumes, la puiſſance deſquels leur ſert de contrépoids. Et la quatriéme c'eſt qu'ils ſont ruinez par le tems, & s'anéantiſſent d'eux-mêmes; mais il n'en eſt pas ainſi du Royaume du Meſſie. Qui ne voit en tout cela l'image de Jeſus-Chriſt, & de ſon Régne?

Le ſecond Oracle du Livre de Daniel eſt au Ch. 7. v. 13 14. &c. *Ie regardois ez viſions de nuit, voici comme le Fils de l'homme qui venoit avec les*

nuées des Cieux, & vint juſqu'à l'Ancien des iours, & on le fit approcher de lui. Et il lui donna Seigneurie & honneur & régne, & tous Peuples, Nations, & Langues lui ſerviront, ſa domination eſt une domination éternelle, qui ne paſſera point, & ſon Régne ne ſera point diſſipé, &c.

Dieu fait voir en viſion à ſon Prophéte les quatre principales Monarchies, ſavoir celle des Aſſyriens, celle des Perſes, celle des Grecs, & celle des Romains, ſous l'image de quatre beſtes, & en même tems, il lui fait voir le Royaume univerſel du Meſſie; lequel I. eſt appellé *le Fils de l'homme, ou comme le Fils de l'homme*, pour marquer ſon humanité, mais en y ajoûtant un terme de diminution, *comme le Fils de l'homme*, dit-il, pour nous faire entendre que le Meſſie bien qu'il dût être un homme, ne ſeroit pourtant pas un ſimple homme, mais le Fils de Dieu révétu de la Nature humaine. II. Il dit qu'il le vit *venir avec les nuées des Cieux*, pour nous répréſenter que toute ſon œconomie eſt céleſte & ſurnaturelle. III. Il ajoûte qu'il *vint juſqu'à l'Ancien des jours, & que s'étant approché de luy, l'Ancien des iours luy donna Seigneurie & honneur & régne*, pour nous faire comprendre que le Régne du Meſſie eſt un Régne œconomique, dans l'exercice duquel il tient comme la place de Dieu ſon Pére. IV. Enſuite de cela il marque l'étenduë de ſon Régne, en diſant que *tous Peuples, & Nations & Langues lui ſerviront*, ce qui ſignifie la vocation des Gentils ſi ſouvent prédite par les Prophétes. V. Il marque l'éternité de ce Régne en ces termes, *Sa domination eſt une domination éternelle, qui ne paſſera point, & ſon régne ne ſera point diſſipé.*

Toute cette deſcription fait voir évidemment qu'il s'agit ici du Meſſie, car on ne ſauroit la rapporter

porter ailleurs. Elle convainc les Juifs que Jesus-Christ est ce vray Messie, parce que c'est luy qui a appellé les Peuples, les Nations & les Langues à son service, & sous l'Empire duquel la vocation des Gentils est arrivée. Elle réfute aussi l'erreur de ces mêmes Juifs touchant un Messie temporel, car de quelque maniére qu'ils s'imaginent ce Messie temporel, n'estant qu'un simple homme, il faut qu'il meure, & n'ayant qu'un Régne terrestre, il faut aussi que sa domination prenne fin. Cependant le Prophéte dit *que sa domination est une domination éternelle, & qu'elle ne passera point, & que son Régne ne sera point dissipé.*

Sur la fin du Chapitre le Prophéte prédit la venuë de l'Antechrist, duquel il dit, *qu'il proférera paroles contre le Souverain, qu'il minera les Saints du Souverain, qu'il pensera pouvoir changer le tems & la Loy, & que les Saints seront Livrez en sa main, jusqu'a un tems & des tems, & une moitié de tems: Mais le jugement se tiendra, & on ôtera sa domination, en le détruisant, & le faisant périr jusqu'à en voir la fin.* Aprés quoy il ajoute *que le Régne & la Seigneurie, & la grandeur de tous les Royaumes qui sont sous les Cieux sera donnée au Peuple des Saints du Souverain, duquel Peuple le Royaume est éternel, & toutes les Seigneuries lui serviront & obeïront.* Cette derniere Prophétie est différente de la premiere, car la premiere parle du Régne du Messie qui est Jesus-Christ. Et cette seconde parle du Régne de son Eglise, qu'elle obtiendra aprés la destruction de l'Antechrist. Quoi qu'il en soit, les Juifs doivent reconnoître que ce Royaume éternel qui doit être donné au peuple des Saints ne sauroit être un Régne temporel, comme ils se le figurent, & il n'y a que le Royaume de la gloire céleste à qui cette éternité puisse être justement attribuée.

CHAPITRE XIII.

Des Oracles contenus dans le Livre du Prophéte Oſée.

LE Premier Oracle de Livre ſe trouve au Ch. 1. verſ. 7. *Ie ferai miſéricorde à la Maiſon de Iuda, & les délivreray par l'Eternel leur Dieu, & ne les delivreray point par arc, ni par épées, ni par batailles, ni par chevaux, ni par gens de cheval.*

Il eſt certain que ce Chapitre eſt Prophétique, & que Dieu y promet la délivrance Evangélique qu'il nous a accordée par Jeſus-Chriſt ſon Fils. *Ces paroles, Ie feray miſéricorde à la Maiſon de Iuda, & les délivreray par l'Eternel leur Dieu, & ne les délivreray point par arc, ni par épées, ni par batailles, ni par chevaux, ni par gens de cheval*, pourroient à la vérité être appliquées au retour des Juifs de Babylone, mais il eſt plus conforme aux termes mêmes du Texte de les rapporter à la délivrance Evangelique, laquelle eſt bien plus proprement nommée une *miſéricorde* que le retour de Babylone. Outre que le ſens de ces paroles *Ie les délivreray par l'Eternel leur Dieu*, eſt que Dieu devoit faire cette délivrance par ſoy-même immédiatement, & ſans y employer aucune cauſe ſeconde. Cependant la délivrance de Babylone, n'a pas été faite de cette maniére ; car Dieu y a employé les Roys de Perſe, & s'eſt ſervy point cela du Miniſtére d'Eſdras, de Zorobabel, & de Néhémie ; au lieu que la délivrance Evangélique a été faite immédiatement par le fils de Dieu même, ſans qu'il y ait perſonne qui ait eû part à cette délivrance que lui ſeul. Ici il faut remarquer la Di-

vinité éternelle de Jeſus-Chriſt, *Ie les délivreray*, c'eſt le Pére qui parle, *par l'Eternel leur Dieu.* C'eſt de Jeſus-Chriſt dont il parle, puis que c'eſt par lui qu'il a fait l'œuvre de nôtre ſalut. Jeſus-Chriſt eſt donc l'Eternel nôtre Dieu ; & par conſéquent il eſt vray Dieu eſſentiellement avec ſon Pére.

Dans ce même Chapitre il-y-a une autre Prophétie, touchant la multiplication de l'Egliſe par la prédication de l'Evangile ; car aprés avoir dit des Iſraëlites *qu'ils ne ſont plus ſon Peuple & qu'il n'eſt plus leur Dieu.* Dieu ajoûte, *toutes-fois il adviendra que le nombre des enfans d'Iſraël ſera comme le nombre du Sablon de la Mer, qui ne ſe peut ni meſurer, ni conter : & il âviendra, qu'au lieu qu'on leur aura dit, vous êtes Lohammi, il leur ſera dit, vous êtes les enfans du Dieu Fort & Vivant.* Il eſt évident que ce Texte fait alluſion aux termes de l'Alliance traitée avec Abraham, où Dieu dit *qu'il ſera le Dieu de ſa poſtérité, & que ſa poſtérité ſera comme le Sablon de la mer.* Le Prophéte veut donc dire que cette promeſſe n'a point eû encore ſon accompliſſement, mais qu'elle l'aura ſous le Régne du Meſſie. Et c'eſt pourquoy Saint Paul Rom. 9 26. applique ces paroles au tems de l'Evangile.

Le ſécond Oracle du Livre d'Oſée eſt au Chap. 2. verſ. 14, 15, &c. Sur la fin de ce Chapitre Dieu promet de traitter une nouvelle Alliance avec l'Egliſe, & de répandre ſur elle toute ſorte de bénédictions ; Or les caractéres de cette ſéconde Alliance, comme par tout ailleurs, ſont la fermeté & la durée éternelle. Dieu promet *qu'il l'épouſera à toûjours, & qu'il l'épouſera pour ſoy en juſtice & en jugement, en gratuité & en compaſſion.* En Juſtice, c'eſt-

c'eſt-à-dire qu'il lui communiquera ſa Juſtice pour la juſtifier. En jugement c'eſt-à-dire, qu'il la gouvernera & la protégera, car là le jugement marque les fonctions Royales. En gratuïté, c'eſt-à-dire, qu'il l'aura toûjours pour agréable, qu'elle ſera toûjours l'objet de ſon amour, bien que ce ſoit d'une amour purement gratuïte. En compaſſion, c'eſt-à-dire, que ſes infirmitez & ſes péchez la feront plûtôt être l'objet de ſa miſéricorde que celui de ſa colére. Il ajoûte *qu'il l'epouſera en fermeté, & qu'elle connoitra l'Eternel en fermeté.* C'eſt-à-dire, ſans craindre deſormais la lettre de divorce : qu'elle connoîtra l'Eternel. I. Parce que Dieu ſe manifeſtera à elle dans toute l'étenduë de ſes perfections & de ſes bontez, par la plénitude de ſes révélations, ce qui n'avoit pas été fait dans la premiere Alliance. II. Parce qu'alors Dieu accomplira toutes ſes promeſſes, car c'eſt dans cet accompliſſement qu'il eſt l'Eternel, c'eſt-à-dire, celui qui eſt. Pendant que Dieu ne nous donne que des promeſſes, c'eſt un Dieu qui ſera, au tems futur; mais quand il les accomplit, c'eſt un Dieu qui eſt, au tems preſent. En ſuite de cela Dieu dit, *qu'il répondra aux Cieux, & que les Cieux répondront à la Terre, & que la Terre répondra au froment, & au vin, & à l'huile, & que le froment, le vin, & l'huile répondront à Iizréel.* Or cela ne ſignifie pas ſimplement & en général, que Dieu répandra ſa bénédiction ſur l'Egliſe, mais en particulier qu'il établira une parfaite correſpondance entre lui & ſon Egliſe, & toute les Creatures, telle qu'eſt la correſpondance du Ciel avec la Terre, & de la Terre avec les ſemences qu'elle reçoit, & des ſemences que la Terre reçoit, avec les deſirs de ceux qui la cultivent dans un tems de fertilité & d'abondance. Enfin il dit

qu'il

qu'il ſemera ſon Egliſe par toute la Terre, qu'il uſera de miſéricorde envers Loruama, c'eſt-à-dire, celle qui n'étoit point ſa bien aimée, *& qu'il dira à Loammi, tu ez mon Peuple, & que Loammi lui dira, Mon Dieu.* Ce qui marque d'un côté la vocation des Gentils, & de l'autre, la fermeté de l'Alliance de grace. Auſſi Saint Paul Rom. 9. 15. allegue ce paſſage & l'applique préciſément à la vocation des Gentils.

Le troiſiéme Oracle du Livre d'Oſée eſt au Chapitre 3. verſ. 5. *Mais aprés cela les Enfans d'Iſraël ſe retourneront, & chercheront l'Eternel leur Dieu, & David leur Roy, & révéreront l'Eternel & ſa bonté aux derniers jours.*

Ce Texte ne peut être entendu que de l'Iſraël Myſtique, ou comme parle Saint Paul de *l'Iſraël ſelon l'Eſprit*, & non de l'Iſraël ſelon la chair. Car il ne s'eſt pas veu que les Iſraëlites, c'eſt-à-dire, les dix lignées, ſoient revenuës à David leur Roy, ni même qu'ils ſe ſoient bien reconciliez avec les Juifs ſur le ſujet de la Religion: mais cela eſt arrivé ſous Jeſus-Chriſt quand il a fait ſa nouvelle Egliſe.

Le quatriéme Oracle du Livre d'Oſée eſt au Chap. 14. verſ. 4, 5, &c. Dieu promet icy ſa nouvelle Alliance, par la rémiſſion des péchez, & par la tendreſſe de ſon amour envers l'Egliſe. Il y marque auſſi la deſtruction des Idoles, & ſon éternelle bénédiction ſur ceux qui ſe convertiront à lui, avec la réjection des incredules. Cela à eû ſon accompliſſement à la venuë du Meſſie.

CH.

CHAPITRE XIV.

De l'Oracle conténu dans le Livre du Prophéte Joël.

CEt Oracle ſe trouve au Chap. 2. verſ. 28, 29, 30, 31. & 32. *Et aviendra aprés ces choſes, que je répandray mon eſprit ſur toute chair, & vos fils & vos filles prophétiſeront : vos Anciens ſongeront de ſonges, & vos jeunes gens verront des viſions. Et mêmes en ces jours là, je répandray mon Eſprit ſur les ſerviteurs & ſur les ſervantes. Et feray des miracles aux Cieux & en la Terre, ſang & feu & vapeur de fumée. Le ſoleil ſera tourné en ténébres, & la Lune en ſang, devant que le jour grand & terrible de l'Eternel vienne. Et aviendra que quiconque invoquera le nom de l'Eternel ſera ſauvé : car la ſauveté ſera en la montagne de Sion, & en Jéruſalem, ainſi que l'Eternel a dit, & ez réſidus que l'Eternel aura appellez.*

Il y a pluſieurs caractéres de Prophétie dans ce Texte. I. Il faut remarquer que le Prophéte Joël preſchoit dans un tems de famine extraordinaire qui étoit arrivée à la Judée, tant à cauſe d'une grande ſéchereſſe, qu'a cauſe des inſectes qui avoient devoré tous les fruits. Sur cela il prend occaſion de repréſenter au Peuple les juſtes jugement de Dieu à cauſe de leurs péchez. En ſuite il les exhorte au jûne & à la repentance, aprés quoy il leur promet que Dieu leur redonnera l'abondance, qu'il fera tomber ſur eux les pluyes de la premiere & de la derniére ſaiſon, & en un mot qu'il leur accordera ſa bénédiction. Sur cela, comme ſi le Prophéte ne conſidéroit cette faveur tem-

temporelle, que comme un type & un degré pour s'élever à la méditation d'un bien-fait infiniment plus grand & plus important, il ajoûte tout d'un coup, *Et aviendra apres ces choſes que je répandray*, &c.

II. Il faut remarquer que cette pleine & abondante effuſion du Saint Eſprit, ne peut en nulle maniére convenir à l'Oeconomie Légale. Et en effet, la promeſſe que Dieu en fait, marque que ce n'étoit pas une grace qui accompagnoit le Miniſtére de la Loy, car ſi elle eût été du Miniſtére de la Loy, Dieu ne l'auroit pas promiſe comme une choſe nouvelle. Il faut donc que cette effuſion de grace appartienne à une autre Alliance, qui eſt cette Alliance nouvelle, tant & ſi ſouvent mentionnée dans les autres Prophétes. Or de là il s'enſuit qu'il ſe devoit faire un changement d'Alliance, & une abolition du premier Miniſtére.

III. Il faut remarquer que cette effuſion de l'Eſprit ſe devoit faire ſur toute chair, ce qui ne peut encore convenir à l'Oeconomie Moſaïque, laquelle, comme châcun ſait, eſtoit reſtrainte à un certain Peuple, au lieu qu'icy formellement eſt marquée la vocation de toutes les Nations. Au reſte les Juifs ne ſauroient rapporter cette Prophétie au tems de leur retour de la captivité de Babylone, comme ſi Dieu préciſément n'eût voulu dire autre choſe, ſi ce n'eſt qu'aprés cette longue ſervitude, il les rétabliroit dans leur païs. Car on ne peut pas dire qu'aprés ce retour, Dieu ait répandu ſur eux une plus grande meſure de ſon Eſprit qu'il n'avoit fait auparavant, puis que nous ſavons que ce Peuple a été rempli de corruption & chargé de péchez, autant que peuple du monde le puiſſe être, même depuis leur rétabliſſement. Et en effet, quand on leur demande aujourd'huy

d'où

d'où vient que leur Meſſie, qu'ils attendent, tarde ſi long-tems à venir, ils diſent que ce ſont leurs péchez qui empéchent ſa manifeſtation. Moins peut-on dire que cette effuſion du Saint Eſprit ait été faite ſur toute chair, ſi on ne reconnoît pour véritable & Divine la vocation des Gentils, qui eſt arrivée par la prédication Evangélique. Si donc on ſuppoſe le ſentiment des Juifs d'aujourd'huy, qui ne veulent pas confeſſer le changement admirable arrivé par Jeſus-Chriſt, on ne ſauroit en nulle maniére donner un ſens raiſonnable à cette Prophétie. Car il eſt certain, & c'eſt ce qui eſt fort rémarquable, non ſeulement pour cette Prophétie, mais auſſi preſque pour toutes les autres, que les promeſſes que Dieu fait ici doivent avoir eû leur accompliſſement apres la captivité de Babylone préciſément, & non aprés une troiſiéme captivité. C'eſt ce qui paroît preſque dans tous les Oracles que nous avons juſques ici examinez, & en particulier Joël détermine préciſément ces jours-là dont il parle, au tems auquel les Juifs ſeroient révenus de la captivité de Babylone. *En ce jour-la*, dit-il, *& en ce tems-là auquel je ferai retourner ceux qui auront eſté emmenez captifs de Iuda & de Ieruſalem.* D'où l'on peut tirer un argument démonſtratif, pour convaincre les Juifs que le tems pour accomplir la Prophétie eſt paſſé, parce qu'ils ſont révenus de la captivité de Babylone, & rétombez dans une troiſiéme captivité, qui eſt celle où ils ſont à préſent, différente entiérement de celle de Babylone; il faut donc, ou que leurs Prophéties n'ayent nul accompliſſement, mais qu'elles ſoient trompeuſes & fauſſes, ce qui ſeroit une impiété, ou il faut qu'elles ayent été accomplies avant cette troiſiéme captivité dans laquelle ils ſont maintenant.

IV.

IV Il faut rémarquer, que Joël parle ici d'une effuſion du Saint Eſprit qui ſe dévoit faire ſur toute chair, c'eſt-à-dire, non ſur toutes Nations à les prendre châcune collectivement, comme on parle, mais ſür châque perſonne diſtributivément. *Vos fils*, dit-il, *& vos filles prophétiſéront : vos Anciens ſongéront desſonges, & vos jeunes gens verront des viſions. Et même en ces jours-là je répandray mon Eſprit ſur les ſerviteurs & ſur les ſervantes.* Son ſens eſt que cette effuſion de grace ſera ſi grande, qu'elle parviendra juſqu'aux plus ſimples & aux plus petits. C'eſt-ce qui ſe juſtifie fort bien dans l'Oeconomie de l'Evangile, mais qui n'a eû nul accompliſſément ſi on réjette l'Evangile, & ſi on s'en tient à l'hypothéſe des Juifs ; car il ne s'eſt point vû qu'aprés leur rétour de la captivité de Babylone, les plus petits d'entr'eux ayent reçû cette abondance de grace. Les Phariſiens au contraire & les Scribes diſoient du tems de Jeſus-Chriſt, parlant du commun peuple. *Cette populace ici qui ne ſait que c'eſt de la Loy eſt pis qu'exécrable.* Ils ont toûjours eû leurs Docteurs, leurs Maîtres & leurs Rabbins, de la bouche & de la tradition deſquels ils ont fait dépendre l'intelligence de la Loy.

V. Si on ne rapporte cette Prophétie à Jeſus-Chriſt, il n'eſt pas poſſible de donner aucun bon ſens à ces paroles, *Ie ferai des miracles au Ciel & en la Terre ſang & feu, & vapeur de fûmée. Le Soleil ſera changé en ténébres, & la Lune en ſang.* Car qu'eſt-ce qui eſt arrivé aux Juifs, ſoit dans leur rétabliſſément de la captivité de Babylone, ſoit dans la ſuite juſques à la venuë de Jeſus-Chriſt, qui puiſſe mériter de ſi grandes & de ſi magnifiques expreſſions. Il faut donc les entendre des choſes arrivées dans l'établiſſément de l'Evangile.

VI.

VI. Quel pourroit être auſſi, *ce jour grand & terrible de l'Eternel*, dont il eſt ici parlé, ſi vous ne l'entendez du jour de la nouvelle Alliance? Car quant au rétour de la captivité de Babylone, il ne peut nullément être appellé, *le jour grand & terrible de l'Eternel*, puiſque l'Hiſtoire nous apprend que ce rétour ſe fit par le libre conſentement des Roys de Perſe, ſans bruit, & ſans effort d'armes conſidérable & éclatant.

VII. Enfin ces termes, *& aviendra que quiconque invoquera le Nom de l'Eternel ſera ſauvé*, ſignifient, comme Saint Paul l'a fort bien rémarqué, Rom. 10. une vocation générale de tous les hommes, tant Juifs que Grecs, Scytes & Barbares, à la connoiſſance de Dieu & au ſalut, par l'invocation de ſon Nom, ce qui n'aura eû nul accompliſſément, ſi on ne confeſſe que cette vocation a été faite par l'Evangile.

Aprés ces conſidérations générales, il eſt facile de faire voir en particulier comment cette Prophétie a été accomplie par l'avénément de Jeſus-Chriſt. Il me ſemble donc qu'il faudroit diviſer ce Texte en quatre Parties. La prémiére doit conſidérer quel eſt ce Jour grand & terrible de l'Eternel qui dévoit vénir. La ſéconde conſidérera les caractéres qui le dévoient précéder, exprimées en ces mots, *Je ferai des miracles aux Cieux & en la Terre, ſang & feu & vapeur de fumée. Le Soleil ſera changé en ténébres, & la Lune en ſang.* La troiſiéme conſidéréra les caractéres qui le dévoient accompagner, & qui ſont répréſentez en ces termes, *Je repandray de mon Eſprit ſur toute chair, & vos fils & vos filles prophétiſeront; vos Anciens ſongeront des ſonges, & vos jeunes gens verront des viſions. Et même en ces jours-là je répandrai mon Eſprit ſur les ſerviteurs, & ſur les ſervantes.* La quatriéme

triéme doit considérer le caractére qui doit suivre ce grand & terrible Jour. Ce qui est exprimé dans le dernier verset. *Et aviendra que quiconque invoquera le Nom du Seigneur sera sauvé.*

Quand à la prémiére de ces Parties, il faut rémarquer. I. que l'Ecriture a accoûtumé de répréſenter les grands & extraordinaires événémens qui arrivent au monde, sous la conduite de la Providence de Dieu, par le nom ou le tître de *journée.* Ainsi l'œuvre de la délivrance des Israëlites hors d'Egypte, de la publication de la Loi, & de l'établiſſement du Peuple dans le païs de Canaan, est souvent appellée dans l'Ecriture, *la Iournée de l'Eternel.* La prémiére destruction de Jérusalem, qui fut suivie de la séconde captivité des Juifs, est appellée, *une Iournée de Dieu*, parce qu'en effet ce fut un tems de vangeance & de colére, un tems d'angoisse d'affliction extréme pour l'Egliſe. De même la délivrance de ce Peuple hors de Babylone, & son heureux rétabliſſément, est appellée souvent, *le Iour de l'Eternel*, parce que ce fut un grand & admirable effet de son amour & de sa grace envers eux. L'avénément de Jesus-Christ en Chair, est encore appellé, *une journée*, *Abraham*, dit-il luy-même, *a vû cette mienne journée & s'en est éjoüy.* Son séconde avénément en gloire, lors qu'il viendra pour juger les vivans & les morts, est appellé aussi, *un jour*, *Dieu a déterminé un jour auquel il doit juger le Monde en Justice*, dit l'Apôtre, *La journée du Seigneur. Dieu achevera son œuvre en vous jusques à la journée de Iesus-Christ. Cette journée-là. Dieu*, dit le méme Apôtre, *me rendra la Couronne dans cette journée-là.* Ici, *le Iour de l'Eternel*, *le Iour grand & terrible* dont le Prophéte parle, c'est le tems de l'établiſſement de l'Evangile, le tems auquel Dieu changea son Allian-

ce,

ce, le jour auquel il établit ſon Trône & ſon Régne dans le monde.

II. Il faut rémarquer que cette œuvre, ou le tems auquel elle a eſté faite, mérite bien de porter par excellence ce tître de *jour*, ou *de journée*; non ſeulement parce que ce qui y eſt arrivé, eſt d'une importance infiniment conſidérable, un objet digne d'admiration & d'étonnement; mais auſſi pour deux autres raiſons. L'une, parce que cet événement eſt d'un intéreſt univerſel; ce n'eſt ni quelque perſonne en particulier, ni quelque Peuple qui y prenne part, mais généralement toute la Terre. L'autre parce que ce qui eſt arrivé, n'eſt pas une choſe odieuſe & infame, comme celle qui avint lors que le premier homme tomba mal-heureuſement ſous la tentation du Démon. Car en ce cas le tems d'un ſi épouvantable accident doit plûtôt être appellé une nuit, qu'un jour; mais c'eſt une choſe ſainte & glorieuſe, un objet de joye & de ſatisfaction publique.

III. Le tems de cette œuvre aſt appellé, *le tems de l'Eternel*, non ſeulement par cette raiſon générale, que toutes choſes dépendent de la Providence & arrivent par ſa volonté; mais principalement parce que Dieu y a déployé toutes ſes perfections, ſa Puiſſance, ſa Bonté, ſa Sageſſe, ſa Miſéricorde, ſa Juſtice, & en un mot, parce que c'eſt une œuvre qui vient immédiatement de luy, & que l'on ne ſauroit attribuer au miniſtére des cauſes ſecondes. *La Journée de l'Eternel* encore, parce qu'avant cela cette œuvre étoit comme enfermée & cachée dans la nuit de ſes Decrets éternels, dans l'enveloppe des ombres, & des Prophéties, & des figures anciennes: au lieu qu'alors elle a été miſe en évidence, & qu'un ſi grand accompliſſement a répandu la lumiére des deſ-

ſeins & des intentions de Dieu par toute la Terre.

IV. Ce jour eſt appellé *Grand*, parce que les choſes qui s'y ſont faites ſont infiniment glorieuſes à la Divinité, Dieu y a triomphé des cœurs par l'efficace ineffable de ſon pouvoir, il a vaincu par l'effort de ſa miſéricorde cette haine longue & invétérée, qu'il avoit témoigné contre toutes les Nations du Monde en les laiſſant cheminer en leurs voyes, il s'eſt fait connoître tout d'un coup à ceux qui étoient giſans dans la région d'ombre de mort, il a briſé les chaînes de la ſervitude du Démon ſous laquelle les hommes étoient détenus, il n'a employé pour cela que le Miniſtére de la parole, & il a de cette ſorte relevé la grandeur de ſon œuvre par la foibleſſe du moyen dont il s'eſt ſervi.

V. Ce Jour eſt appellé, *Terrible*, parce qu'à meſure que Dieu y a déployé ſa Grace, il y a auſſi déployé les effets de ſa ſouveraine Majeſté, de ſa Juſtice & de ſa vangeance, ce qui fait que comme d'un côté, ce jour préſente à nos yeux des objets agréables & doux, qui nous rempliſſent de joye: il nous en préſente auſſi d'autre-part, de triſtes, de funeſtes, & d'étonnans. Mais quels ſont, direz-vous, ces objets ſi triſtes & ſi étonnans? Je répons I. que c'eſt la réjection du Peuple Juif, cet endurciſſement épouvantable dans lequel il a plû à Dieu de les abandonner. Un Peuple qu'il avoit tant aimé, qu'il avoit fait ſa Nation ſainte, & ſa Sacrificature Royale, pour qui il avoit fait tant de miracles, à qui il avoit communiqué tant de faveurs. Un Peuple qu'il auoit ſupporté avec tant d'indulgence, il le rétranche tout d'un coup de ſa communion, il caſſe & anéantit toutes les promeſſes qu'il lui avoit faites, & rompt ſon Alliance avec eux. II. Je dis que c'eſt la deſtruction

de

de ce Peuple, & l'effroyable déſolation que Dieu fit tomber ſur eux par les armes des Romains, renverſant la ſainte ville & ſon Temple juſques aux fondements, réduiſant en cendre ſa propre habitation par le feu de ſa vangeance, & faiſant tomber l'épée de ſa colére indifféremment ſur les grands & ſur les petits, ſur les jeunes gens & ſur les vieillards, ſur les Sacrificateurs & ſur le Peuple, & rempliſſant tout d'horreur & de ſang. III. Je dis que ce jour eſt encore appellé terrible, à cauſe de la vangeance que Dieu y a priſe de ſes ennemis ſpirituels; car les Démons y ont été enchaînez, leurs Oracles y ſont dévenus muets, leurs Idoles y ont été briſées, leurs Temples & leurs Autels y ont été renverſez, les faux charmes, dont ils avoient lié les eſprits des peuples, y ont été diſſipez. La vérité de Dieu y a triomphé de leurs erreurs; & ſa parole a anéanti leurs folles ſuperſtitions. Voilà pour ce qui regarde la premiére Partie

Paſſant à la ſeconde, il faut d'abord rémarquer qu'on peut prendre ces paroles, *Je feray des miracles aux Cieux & en la Terre, ſang, & feu, & vapeur de fumée. Le Soleil ſera changé en ténébres & la Lune en ſang*, non dans l'idée particuliére que forme chaque expreſſion priſe à part, mais dans l'idée générale qu'elles font prendre toutes en gros. Or cette idée générale eſt, qu'avant que Dieu ouvrît ce grand & terrible jour de la réjection des Juifs, de la vocation des Gentils, & du renvérſement de l'Empire du Démon, il falloit qu'il arrivât quelque choſe de grand & d'extraordinaire qui ébranleroit & intéreſſeroit tout le Monde. Il eſt certain qu'il faut prendre ſouvent ainſi les paroles des Prophétes, non en preſſant châcun de leurs termes en particulier, mais en rgardant leur

ſens en général, & pour en donner un exemple; c'eſt ainſi qu'il faut prendre le Pſ. 18. où le Prophéte décrit la délivrance que Dieu lui avoit accordée, en ces termes. *La Terre fut ébranlée*, &c. v. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. Il eſt évident qu'il ne faut pas prendre chacune de ces expreſſions à part, mais que pour bien juger du ſens du Prophéte, il les faut prendre en gros: Car ſous la pompe de ces termes il ne veut dire autre choſe, ſinon que Dieu l'avoit vangé de ſes ennemis, & qu'il l'avoit heureuſement délivré. Ici de même, je dis qu'il eſt fort raiſonnable de prendre en général les termes de Joël, & de dire que ſa penſée a été ſeulement de nous repréſenter, qu'avant que le jour du Seigneur arrivât, il ſe feroit quelque choſe de fort grand & de fort extraordinaire. En effet qui ne ſait que le jour de l'établiſſement de l'Evangile, fut precédé par la naiſſance, la vie, & la mort de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui ſont les plus grands & les plus extraordinaires accidens qui fuſſent encore arrivez dans l'Univers.

Cependant quand on voudroit particulariſer ici les expreſſions du Prophéte, & les prendre chacune ſeparément, il ne ſera pas difficile de leur donner un ſens, & un ſens même plein de force & de ſolidité, & digne de l'eſprit qui animoit Joël. *Ie ferai*, dit-il, 1. *des miracles au Ciel & en la Terre* Qui ignore que la naiſſance de Ieſus-Chriſt a été tout à la fois un aſſemblage de miracles du Ciel & de la Terre? Le Ciel a vû le Fils de Dieu qui étoit en forme de Dieu, & qui ne réputoit point rapine d'être égal à Dieu, deſcendre dans la poudre, & prendre la forme de ſerviteur. La Terre a vû la poudre, le neant s'élever ſous la forme de ſerviteur, juſqu'à participer à la gloire

gloire de la Divinité, & recevoir le ſervice, & l'adoration des Anges. Le Ciel a vû naître une nouvelle étoile, & la Terre a vû des Anges qui lui ont été envoyez. Le Ciel s'eſt ouvert au Baptême de Jeſus-Chriſt, & la Terre a vû le Saint Eſprit deſcendant ſur luy en forme d'une colombe. Il en a été de même en ſa mort, le ſoleil a perdu ſa lumiére au Ciel, & les monumens ſe ſont ouverts en la Terre pour faire reſſuſciter les morts. Mais qu'eſt-ce, direz vous, que, *ce ſang*, ce *feu & cette vapeur de fumée*, dont il eſt ici parlé? je répons que c'eſt évidemment le ſacrifice de propiciation que Jeſus-Chriſt a préſenté en la Croix. *Le ſang*, c'eſt ſa mort, *Le feu*, c'eſt la Juſtice de ſon Pére dont il a ſenty les ardeurs: *La vapeur de fumée*, c'eſt l'odeur d'apaiſement que le Pére éternel a ſentie par la vertu de ſon oblation. *Ce ſoleil qui a été tourné en tenébres*, c'eſt Jeſus Chriſt luy-même qui s'eſt anéanty, & qui a vû éclipſer toute ſa gloire. *Cette Lune qui a été changée en ſang*, c'eſt l'Egliſe Judaïque qui a perdu ſa lumiére & ſon éclat, & qui s'eſt ſoüillée du ſang de ſon Epoux, quand elle a vomy cette horrible parole, *ſon ſang ſoit ſur nous & ſur nos enfans.*

Dans la troiſiéme Partie il-y-a quatre choſes principales à examiner. La premiere, ce que Dieu promet, ſavoir, *ſon Eſprit.* La ſeconde, dans quel degré il le promet, ſavoir, dans un degré abondant; *Ie repandray mon Eſprit.* La troiſiéme eſt l'étenduë de cette effuſion de l'Eſprit, ſavoir, *ſur toute chair, ſur les ſerviteurs & ſur les ſervantes.* Et la quatriéme, l'effet que produira cette abondance de grace, *vos fils & vos filles prophétiſeront, & vos Anciens ſongeront des ſonges, & vos jeunes gens verront des viſions.*

Quand à la premiere il faut remarquer I. l'opposition qui est icy entre le terme d'Esprit & de chair. *Ie repandray de mon Esprit sur toute chair.* La chair est un principe de foiblesse, de corruption, & de mort, d'elle-même incapable d'action, elle a besoin d'être vivifiée, meuë & animée par la force & la vertu de Dieu. C'est pourquoi cette secrete & ineffable influence par laquelle Dieu soûtient & anime les créatures, leur donnant le mouvement & l'action, est appellée dans l'Ecriture sainte, son Esprit, *Où fuiray-je arriere de ton Esprit*, dit David dans l'un de ses Pseaumes : & ailleurs, *si tu retires ton Esprit les créatures sont troublées.* Ce qui ne peut s'entendre que du concours ordinaire de la Providence dans la nature : les Arts & les Sciences même sont attribuées dans cette même Ecriture à l'Esprit de Dieu. A cause de quoy il est dit, que Dieu remplit Bethsaléel & Ocholiab de l'Esprit d'intelligence pour la construction de son Tabernacle, & qu'il communiqua de son Esprit aux septantes Juges, qu'il appella avec Moise pour le gouvernement de son Peuple. Quand il s'agit de Religion, la chair n'est pas seulement un principe foible, & incapable d'aucune action : ce n'est pas seulement un principe d'ignorance & de ténébres, elle est encore une source d'erreur, d'égarement, & de péché. Ce qui fait que non seulement elle a besoin pour les actes de piété, d'être meuë, animée, illuminée, & appliquée à agir : mais elle a besoin encore d'être rectifiée & déterminée à bien agir, & c'est-là l'usage de ce que l'Ecriture sainte appelle, *la Grace*, qui est cette force & cette influence surnaturelle que Dieu communique aux hommes, différente en cela de l'influence naturelle, que l'influence de la nature se contente de déterminer les causes secondes à l'a-

l'action, au lieu que la Surnaturelle les détermine à la bonté même de l'action. Or c'eſt cette grace que Dieu promet maintenant, & qu'il appelle, *Son Eſprit*.

A cette premiere remarque on pourra ajoûter II. quelque choſe ſur le terme même *d'Eſprit*, qui dans ſa premiere & naturelle ſignification ſignifie, *le Vent*, car l'Ecriture ne pouvant nous parler des choſes divines & increées que ſous l'image des choſes humaines & des créées, a emprunté celle du vent, pour nous repréſenter l'influence de la grace, parce que de toutes les choſes matérielles il ni en a aucune qui retienne moins de la groſſiéreté des corps que le vent : parce auſſi qu'il n'y en a point dont on ignore plus la nature & les maniéres d'operation, qu'on le fait du vent : parce enfin qu'il n'y en a point dont les effets ſoient plus extraordinaires & plus admirables, que ceux du vent. Pour ces raiſons & autres ſemblables qu'on peut toucher en peu de mots, l'Ecriture ſe ſert de ce terme, *d'Eſprit*, pour ſignifier la vertu de la grace qui n'a rien en elle même de corporel & de matériel ; dont l'origine, l'eſſence & la nature ſont infiniment élevées au deſſus de nôtre intelligence, auſſi bien que les voyes de ſon operation, & dont pourtant les effets ſont incompréhenſibles & admirables.

Aprés cela il ne ſera pas mal-à-propos de faire voir que par cet Eſprit, l'Ecriture n'entend pas une ſimple action de la Divinité, mais une Perſonne veritablement ſubſiſtente, & que c'eſt-là le grand myſtére qui a été révelé dans les Nouveau Teſtament.

IV. Il ne ſera pas auſſi hors de propos de toucher quelque choſe de l'Oeconomie des trois Perſonnes, en montrant qu'elles concourent toutes

trois à l'œuvre de nôtre rédemption. Le Pére, comme le premier auteur de nôtre ſalut, qui en a formé le deſſein de toute éternité, & qui a donné les ordres pour l'exécution. Le Fils, comme Médiateur, qui a repandu ſon ſang pour ſatisfaire en nôtre place à la Juſtice Divine, & pour nous mériter le Ciel. Et le Saint Eſprit, comme l'auteur de nôtre illumination, de nôtre converſion, & de nôtre Sanctification.

V. Il faut auſſi faire voir, que dans l'ordre de cette Oeconomie, c'eſt le Pére qui envoye le Saint Eſprit. A cauſe dequoy Jeſus-Chriſt dit, *Je prieray le Pére qu'il vous envoye le Saint Eſprit*, & ailleurs, *le Saint Eſprit*, dit-il, *que je vous envoyeray de par mon Pére*. Saint Paul dans cette même veuë dit, que *Dieu a envoyé l'Eſprit de ſon Fils en nos cœurs*. Et icy c'eſt le Pére qui dit, *Je répandray de mon Eſprit ſur toute chair*; Voyez les autres Paſſages des Prophétes, où cet Eſprit eſt promis, comme Ezéchiel 36. & Jer. 32.

Paſſant en ſuite à la ſeconde choſe, qui eſt le degré dans lequel Dieu promet de donner ſon Eſprit; il faut remarquer que Dieu ne dit pas ſimplement, je donneray mon Eſprit, mais; *je répandray*. S'il eût dit, *Je donneray*, il n'eût rien promis de nouveau, car il l'avoit desja donné ſous le Miniſtére de la Loy, non ſeulement entant qu'il accompagnoit la prédication Légale de l'Eſprit de ſervitude, dont parle Saint Paul Rom. 8. Mais auſſi parce qu'il avoit donné à ſes fidéles & à ſes élûs le véritable Eſprit d'adoption. Car tous ces beaux mouvemens de piété & de crainte de Dieu, dont nous voyons des exemples dans l'Ecriture du Vieux Teſtament, ne pouvoient être que des effets de l'Eſprit d'adoption. En effet ſans la communication de cet Eſprit d'adoption, il n'eût

pas

pas été poſſible que Dieu eût amené ſes élûs au ſalut. Et David lui même Pſ. 51. demande à Dieu *l'Eſprit Franc*, c'eſt-à-dire, L'Eſprit de liberté, qui eſt l'Eſprit des enfans. *Redonne-moy*, ajoute-t-il encore, *la joye de ton Eſprit*. Remarquez ce terme, *de joye* car c'eſt le caractére de l'Eſprit d'adoption : car celuy de ſervitude ne va pas plus avant que de nous faire crier, *Las moy miſérable! qui me delivrera de ce corps de mort*?

Dieu donc dit icy, qu'il répandra ſon Eſprit, ce qui marque une abondante méſure, plus grande ſans comparaiſon que celle que les Iſraëlites en avoient reçû. Ce qui fait que dans cette comparaiſon, l'Écriture nie quelquefois que le Saint Eſprit eût été donné aux Anciens, *Le Saint Eſprit*, eſt-il dit en Saint Jean, *n'étoit pas encore donné, parce que Ieſus n'étoit pas encore glorifié.* Comme ſous le Miniſtére de Moyſe la révélation de la miſéricorde étoit enveloppée dans celle de la Juſtice rigoureuſe, & la vérité par maniére de dire enterrée dans un tas preſque infini d'ombres & de figures, la meſure de l'Eſprit de ſervitude ne pouvoit être que grande à la proportion de la révélation de la Juſtice, & au contraire la meſure de l'Eſprit d'adoption ne pouvoit être que petite à la proportion de la révélation de la miſéricorde. L'Eſprit de la grace n'étoit donc alors donné; que comme un doux rayon, l'étincelle agréable au milieu d'un grand orage, ou ſi vous voulez, comme le foible éclat d'une étoile au milieu d'une nuit obſcure.

Mais quand Jeſus-Chriſt eſt venu au monde, ou pour mieux dire, quand il a été élevé en ſa gloire, aprés avoir achevé l'œuvre de nôtre rédemption, alors ce n'a plus été cette foible & languiſſante meſure, mais ç'a été une pleine effuſion de

de l'Esprit. *Ie répandray*, dit Dieu, *mon Esprit sur toute chair.* Il étoit bien juste qu'aprés que le grand ouvrage de la propitiation avoit été achevé, Dieu qui avoit flairé une odeur d'appaisement envers les hommes, répandît cette abondante mesure de sa grace sur eux, comme un fruit de la paix qui venoit d'être faite. Il étoit bien juste que les causes funestes pour lesquelles Dieu s'étoit separé de nous, & nous avoit abandonnez en proye aux Démons, que ces causes, dis-je, ayant cessé, Dieu nous donnât des marques pleines de son amour, & de sa reconciliation ; or ces marques ne consistent qu'en l'effusion des graces de son Esprit. Il étoit juste que Jesus-Christ étant entré dans la gloire de son triomphe, la Terre se ressentit de ses largesses, A cause de quoy David disoit Ps. 68. *Tu ez monté en haut & tu as pris des dons pour les distribuer entre les hommes.* Il étoit juste que le Fils de Dieu, étant sorty de l'œconomie de son abaissement, le Saint Esprit entrât dans la sienne. *Il vous est expedient*, disoit-il lui-même, *que je m'en aille, car si je ne m'en vay le Consolateur ne viendra point à vous : & si je m'en vay, je le vous envoyerai. Dieu*, disoit Saint Pierre Act. 2. *A ressuscité Jesus, & aprés qu'il a été elevé par la droite de Dieu, & qu'il a reçû la promesse du Saint Esprit ; il a répandu ce que maintenant vous voyez & oyez.*

Quand à la troisiéme chose qui est l'étenduë de cette effusion du Saint Esprit, elle est marquée en ces termes, *Sur toute chair, sur les serviteurs & sur les servantes.* Surquoy il faut remarquer d'abord, que c'est icy la vocation des Gentils, si souvent prédite dans les Prophétes, *Toute chair*, c'est-à-dire, toutes sortes d'hommes indifféremment, tant les Juifs que les Grecs. *Car en Iesus-Christ* comme dit Saint Paul, *il n'y a ni Iuif, ni Grec,*

Grec, *ni Scyte*, *ni Barbare*. La grace étoit auparavant reſtrainte dans les étroites bornes de la Paleſtine, mais ſous l'Evangile, elle eſt repanduë par tout. On peut ſur ce ſujet rapporter trois images. L'une de la lumiére qui éclairoit la ſeule Terre de Goſcen, pendant que les ténébres étoient ſur toute l'Egypte, ainſi autre-fois la ſeule Nation des Juifs étoit participante du Saint Eſprit, mais ſous Jeſus-Chriſt toute la Terre eſt devenuë la Goſcen de Dieu. La ſéconde image eſt celle de la toiſon de Gédéon, qui avoit reçû ſeule la roſée du Ciel; maintenant cette roſée eſt répanduë ſur tout le Monde. La troiſiéme eſt celle du Sanctuaire de Jéruſalem, qui étoit le ſeul lieu de la demeure ou de la réſidence de Dieu. Mais dans la mort de Jeſus-Chriſt, le voile de ce Sanctuaire a été rompu, & Dieu a répandu ſa préſence par tout l'Univers.

De plus il faut remarquer ce qu'étoient les Nations, avant que Dieu leur communiquât ſa grace; car elles n'étoient toutes, autre choſe que chair, c'eſt-à-dire, non ſeulement créatures infirmes, denuées de force & d'action, non ſeulement des hommes ignorans, & qui vivoient dans de profondes ténébres, non ſeulement des hommes miſérables, mais des hommes plongez dans la corruption & dans le péché, car c'eſt-ce que ſignifie en cet endroit le terme de *chair*.

La Grace de Dieu en ſe répandant ſur les hommes, les a fait ceſſer d'être chair; car l'Eſprit de Dieu change tout ce qu'il touche; c'eſt le feu de Dieu, lequel tombant ſur la victime la conſume & l'engloutit. Les Payens reprochoient autréfois aux Chrêtiens par la plume de Celſus „ que „ Jeſus-Chriſt avoit fait une ſociété exécrable, „ car il s'étoit allié avec les pécheurs, les appel-

„ lant

„ lant à ſoy, réjettant au contraire les Juſtes; „ ce qui étoit s'allier non avec la vertu, mais avec „ le crime. Origene répond à cette cruelle objection, d'une maniére belle & ſolide „ Il eſt „ vray, dit-il, nôtre Jeſus n'entre en commu- „ nion qu'avec des pécheurs & des miſérables, „ il n'appelle à ſon Alliance que des criminels, „ mais c'eſt pour convertir leur crime en innocen- „ ce, leur miſére en gloire, & leurs vices en ſain- „ teté. Nous pouvons appliquer cette réponſe au ſujet dont il s'agit. Dieu repand ſon Eſprit ſur toute chair. Quelle étrange ſocieté, direz vous, de l'Eſprit avec la chair, de la lumiére du Ciel avec l'horreur de l'enfer, quelle communion y-a-t-il de l'un à l'autre? Je repons que l'Eſprit & la chair s'uniſſent, non comme deux choſes qui ſubſiſtent enſemble, mais comme deux choſes, dont l'une conſume l'autre, comme la lumiére s'unit avec les ténébres pour les diſſiper. L'Empire de Dieu avec celuy du Démon pour le renverſer, ou ſi vous voulez, comme l'Arche de l'Eternel avec l'arche de Dagon pour la faire tomber à ſes pieds.

Mais avec cela il faut remarquer que Dieu ôte ici toute ſorte de différence de Sexe, d'âge, d'état & de condition, ſoit que ces différences viennent de la nature, ſoit qu'elles viennent des divers degrez de la ſociété civile, ſoit enfin qu'elles viennent de l'ordre de l'Egliſe. Car il ne ſe contente pas de dire qu'il répandra de ſon Eſprit ſur toute chair, il ajoute, qu'il en féra participans les ſerviteurs & les ſervantes, les fils & les filles, les jeunes gens & les vieillards. Autres-fois Dieu donna ſon Eſprit aux ſeptante Juges qui furent choiſis d'entre les Chefs des familles d'Iſraël: Et dans la ſuite des tems il communiquoit ce même Eſprit

Esprits aux Prophétes; le commun du peuple, les femmes, les esclaves, les jeunes gens n'en étoient pas d'ordinaire participans. Il veut donc dire ici, qu'il en sera autrement sous l'Alliance de sa grace, car sans faire aucune distinction, son Esprit se répandra sur tous, les plus petits le recevront de même que les plus grands, les jeunes de même que les vieux, les esclaves de même que les libres, les femmes de même que les hommes, telle est la condition de la Grace qu'elle n'a point d'égard à l'apparence des personnes, *en Iesus-Christ*, dit Saint Paul, *il n'y a ni serf, ni franc, ni Iuif, ni Grec, ni Scyte, ni Barbare, car nous sommes tous un en lui.* La raison de cela est, que châque fidéle, quel qu'il soit, à une communion immédiate avec Iesus-Christ, étant joint à lui comme au Chef commun de toute l'Eglise. De-là l'on peut fort bien réfuter l'opinion de ceux de l'Eglise Romaine, qui veulent que le peuple ait une obeïssance aveugle pour les décisions de leurs Pasteurs, qu'ils voyent par leurs yeux, & ayent une dépendance absoluë de leur conduite. Le Prophéte dit ici au contraire, que Dieu donnera son Esprit à tous sans aucune différence, d'où il s'ensuit qu'il les illuminéra tous, & les rendra tous capables de juger par eux-mêmes des mystéres de la Religion. Et cela se rapporte à ce qui est dit; Esaye 54. v. 13. *Tous tes enfans seront enseignez de l'Eternel.* Et Iér. 31. 34. *Châcun n'enseignera plus son prochain, ni châcun son frére, car ils me connoîtront tous depuis le plus petit jusqu'au plus grand.* Et ce qui est dit, 1. Iean 2. 27. *L'Onction que vous avez reçuë de lui demeure en vous, & vous n'avez pas besoin qu'on vous enseigne : car l'Onction vous enseigne toutes choses.*

Enfin l'effet que devoit produire cette abondante

dante effuſion de graces, eſt marqué par le Prophéte. *Vos fils & vos filles*, dit-il, *prophétiſeront, vos Anciens ſongeront des ſonges, & vos jeunes gens verront des viſions.* Il eſt évident qu'il a égard aux principales & ſolemnelles maniéres, par leſquelles Dieu ſe manifeſtoit autre-fois aux hommes, ſavoir, par la Prophétie, par la viſion & par le ſonge. *S'il y a quelque Prophéte entre vous*, diſoit Dieu, Nomb. 12. *je me ferai connoître par viſion, & je parlerai à lui par ſonge. Dieu*, eſt-il dit, Job. 33. *parle pour la premiére fois & pour la ſeconde en ſonge de nuit, quand un profond ſommeil tombe ſur les hommes.* Quelque-fois les Prophétes ſentoient des agitations extraordinaires de l'Eſprit de Dieu qui les ſaiſiſſoit, & qui les faiſoit prédire les choſes avenir, leur dictant mêmes juſqu'aux termes, & cette maniére s'appelle, *la Prophétie.* Quelque-fois ils formoient des images extraordinaires dans leur imagination, qui leur repréſentoit diverſes choſes, leſquelles leur paroiſſoient comme préſentes pendant que l'extaſe duroit; & cette maniére s'appelloit, *la viſion.* Et quelque-fois enfin il leur envoyoit, lors qu'ils dormoient, des ſonges ſurnaturels par leſquels il leur faiſoit connoître ſa volonté, & cette maniére s'appelloit, *le ſonge.* Ayant donc égard à ces trois derniéres voyes de communications Divines, le Prophéte dit ici, *Vos fils & vos filles prophétiſeront, vos Anciens ſongeront des ſonges, & vos jeunes gens verront des viſions.*

Au reſte il ne faut pas prendre ces paroles à la lettre, comme ſi en effet dans le tems de l'Evangile, nous avions les mêmes raviſſemens, les mêmes extaſes, & les mêmes ſonges, qu'on avoit autre-fois; car au contraire, il eſt certain que toutes ces choſes ont ceſſé, & que l'Eſprit de la gra-

ce

ce agit ſur nous d'une maniére tranquille, douce, & fort approchante de la nôtre. Ces expreſſions Légales ne ſont donc empruntées, que pour nous repréſenter l'illumination intérieure que Dieu donne à ſes vrays fidéles pour leur inſtruction, pour leur conſolation, & pour leur ſanctification. Et il ne faut pas trouver étrange que le Prophéte ſe ſerve de ces termes tirez de l'uſage de ſon tems; car c'eſt aſſez l'ordinaire des Prophétes de repréſenter les choſes de la nouvelle Alliance, par des expreſſions empruntées de l'ancienne. Ainſi Jéremie dit, que *Dieu écrira ſa Loy en nos cœurs*, par rapport à ce qu'il l'écrivit autre-fois *ſur des Tables de pierre*. Ainſi Malachie dit que, *depuis le Soleil levant juſqu'au Soleil couchant, on offriroit en tous lieux le parfum à Dieu, & une oblation pure*. Et je ne ſay combien d'autres exemples qu'on pourroit mettre en avant.

On voit ici combien eſt vain & plein de préſomption le réproche que ceux de l'Egliſe Romaine nous font, que parmi nous, les Tailleurs & les Cordonniers, les Serviteurs & les Servantes, ſont les Docteurs, & que ſelon nos principes, ils reçoivent de Dieu les mêmes lumiéres, qu'avoient autre-fois les Auguſtins, les Ambroiſes; & les Hierômes. J'avouë que c'eſt une calomnie, de nous imputer que nous attribüions la même clarté de connoiſſance, la meſme étenduë, & le même degré de lumiére à nos ſerviteurs & à nos ſervantes, qu'avoient autre-fois les Ambroiſes, les Hiérômes, & les Auguſtins, nous ſavons que la meſure des dons de Dieu eſt fort différente dans ſes fidéles, tous ne ſont pas éclairez d'une même maniére, tous ne ſont pas Docteurs. Mais nous diſons pourtant, & nous le diſons avec joye, que Dieu communique ſon Eſprit aux plus ſimples

ſimples; & en cela nous nous glorifions en la grace de Dieu, & nôtre gloire eſt fondée ſur ſes promeſſes, *Ie répandrai*, dit-il, *de mon Eſprit ſur les Serviteurs & ſur les Servantes.* Nous ne reconnoiſſons pas parmi nous d'Enthouſiaſme, nous ne prénons pas les paroles de cette Prophétie à la lettre, mais ſi faut-il néceſſairement qu'elles ayent un ſens, & on ne leur en ſauroit donner aucun, ſi l'on n'avouë que l'Eſprit de Dieu eſt communiqué aux plus petits, auſſi bien qu'aux plus grands, aux plus ſimples, auſſi bien qu'aux plus élevez.

La quatriéme Partie de ce Texte contient le caractére qui doit ſuivre ce grand & terrible Jour du Seigneur. *Il aviendra*, dit le Prophéte, *que quiconque invoquera le Nom du Seigneur ſera ſauvé.* Je ne dirai point qu'ici, comme en pluſieurs autres endroits de l'Écriture, *le Nom du Seigneur*, ſignifie le Seigneur luy-même; c'eſt une choſe qu'on pourroit juſtifier par un nombre preſque infini d'exemples. Mais il n'eſt pas néceſſaire d'inſiſter ſur cela; il eſt plus important de remarquer que par l'invocation du Nom du Seigneur, le Prophéte entend ici en général, toutes les parties du culte de la Religion que nous rendons à Dieu, l'adoration, le recours, la confiance, l'obeïſſance, la foy, la charité, &c. La raiſon de cela eſt donc, l'une, que l'on n'invoque que celui que l'on reconnoît pour ſon Dieu, & par conſequent, que l'on adore, que l'on craint, & en qui l'on ſe confie, & à qui l'on obeït. De ſorte que marquer l'invocation, c'eſt marquer par une conſéquence naturelle, une entiére & pleine communion avec Dieu. La ſeconde raiſon eſt, que l'acte même de l'invocation comprend & enferme

en

en ſoi tous les autres actes du culte religieux; car celui qui invoque Dieu comme il faut, s'humilie profondément devant lui, reconnoît ſa puiſſance, adore ſa Majeſté, croit en ſes promeſſes, ſe confie en ſa bonté, craint ſes jugemens, eſpére en ſa miſéricorde, l'aime & l'honore comme ſon vrai Dieu & Sauveur.

D'ici l'on voit manifeſtément combien les idées de l'Ecriture Sainte ſont éloignées de celles de l'Egliſe Romaine, puis que pour nous repréſenter toute l'étenduë du culte religieux que nous dévons à Dieu, l'Ecriture ſe contente de dire, *Invoquer le Nom de Dieu*; ce qui ſuppoſe que l'invocation eſt inſéparable des autres parties de la Religion, & que l'on ne peut invoquer que celui que l'on adore, & en qui on met ſa confiance, en un mot celui qu'on reconnoît comme ſon Dieu. L'Egliſe Romaine au contraire détache tellément l'invocation des autres actes de Religion, qu'elle veut qu'on puiſſe invoquer les créatures; de ſorte qu'à ſon conte on ne ſauroit dire, *Invoquer*, pour ſignifier toutes les fonctions du culte Religieux; car elle fait deux ſortes d'invocation, l'une Souvéraine, & l'autre ſubalterne, l'une premiére & indépendante, & l'autre inférieure.

Il ne faut pas oublier auſſi de rémarquer, que l'Ecriture ſe ſert ſur ce ſujet de deux ſortes d'expreſſions: car quelque-fois elle dit *que nous invoquons le Nom de Dieu*, & quelque-fois, *que le Nom de Dieu eſt invoqué ſur nous*. Ces deux expreſſions au fond reviennent à la même choſe, mais pourtant elles forment des idées différentes. Invoquer le Nom de Dieu, c'eſt ſe mettre ſous ſa protection, c'eſt l'appeller à nôtre aide, c'eſt récourir à ſon ſecours. Le Nom de Dieu être invoqué ſur

nous, c'eſt être appellez du Nom de Dieu, comme ſon Peuple, ſa famille & ſes enfans qui lui appartiennent, & dont il s'eſt déclaré le protecteur. Cette derniére expreſſion marque ſa communion & ſon Alliance avec nous, & la premiére ſignifie nôtre récours actuel à la protection de ſa miſéricorde.

Mais pourquoi le Prophéte attribuë-t-il ici le ſalut à l'invocation du Nom de Dieu? Pourquoi ne ſe contente-t-il pas de dire que, quiconque invoquéra le Nom du Seigneur ſera exaucé, ſera protégé, obtiendra ſa bénédiction, &c. Je réponds que c'eſt parce qu'il s'agit ici de la Nouvelle Alliance; laquelle formellément & préciſément propoſe le ſalut aux hommes, ſans voile, ſans figure, & ſans énigme, par oppoſition à l'Alliance Ancienne, qui propoſoit une Terre de Canaan, & des bénédictions temporelles. L'Evangile nous parle clairément du ſalut, c'eſt-à-dire de la félicité éternelle que nous dévons attendre aprés la mort. *Qui croira*, dit Jeſus-Chriſt, *& ſera baptiſé, celui-là ſera ſauvé. Croy*, diſoit Saint Paul au Geolier de Philippes, *& tu ſeras ſauvé.* Ce ne ſont plus des faveurs & des bénédictions temporelles, mais une vie céleſte & éternelle que l'Evangile nous met en avant. Il nous la répréſente même ſous le tître, *de ſalut*, afin de nous avertir de la mal-heureuſe condition où nous ſommes naturellément, & de mettre de la différence entre nôtre condition & celle des Anges, car les Anges vivent, mais ils ne ſont point ſauvez. La vie que Jeſus-Chriſt nous apporte, nous trouve abîmez dans la mort, perdus en nous-mêmes, enfans d'ire & de malédiction; il nous la donne donc, non ſimplement ſous le titre, *de vie*, mais ſous le titre, *de ſalut.*

Mais pourquoi, direz-vous encore, le Prophéte employe-t-il le mot de, *Quiconque, invoquera*

quera le Nom du Seigneur ſera ſauvé. Ie répons que c'eſt pour deux raiſons, qui ont du rapport avec les deux égards ſous leſquels nous avons conſidéré la grande & terrible journée du Seigneur. Nous avons dit, que cette journée êtoit celle de la vocation des Gentils d'une part, & de la réjection des Iuifs incrédules de l'autre. Dans la vuë de ce premier égard, c'eſt-à-dire, de la vocation des Gentils, le Prophéte dit, *Quiconque invoquera*, comme s'il diſoit, de quelque ſang, de quelque condition, de quelque langue que ſoit un homme, ſoit-il enfant de Cham ou enfant de Iaphet, ſoit-il Grec, ſoit-il Romain, de quelque Nation & de quelque endroit qu'il ſoit, il n'importe, pourvû qu'il invoque le Nom du Seigneur, il ſera ſauvé. En ce jour-là on ne demandera pas à un homme, d'où és-tu, quel eſt ton païs & ton parentage? Mais on lui demandera ſeulement, invoques-tu le Nom du Seigneur? Là ſeront reçûs, les Mores, & les Babyloniens, les Aſiatiques & les Européens, les Grecs & les Barbares, la foy anéantira toutes les différences & une même invocation ſuffira pour un même ſalut.

Dans la veuë du ſecond égard, je veux dire de la réjection des Iuifs, le Prophéte veut donner à entendre qu'il y aura encore quelques réchapez, quelques tiſons retirez de l'embraſement, Dieu, dit-il, déploya à la verité ſa colére d'une maniére ſanglante & terrible, mais pourtant ils ne ſeront pas tous envéloppez dans une même vangéance. Il ſe fera une ſéparation, & il y aura un réſidu ſelon l'élection de grace, & à méſure que l'épée de Dieu rétranchera ces ingrats & ces rébelles, ce méchant Peuple qui l'a tant des-honoré, les bras de ſa miſéricorde ſeront pourtant ouverts pour tous ceux qui s'y jettéront. *Quiconque invoquera le Nom du Seigneur ſera ſauvé.*

CHAPITRE XV.

De l'Oracle qui eſt contenu dans le Livre du Prophéte Amos.

CEt Oracle ſe trouve au Chap. 9. v. 11. *En ce tems-là je reléveray le Tabernacle de David qui ſera cheu, & reclorray les bréches que y ſont, & rédreſſeray ſes ruïnes: & les réedifieray comme il étoit és jours anciens*, &c.

Ce Paſſage eſt allegué par Saint Jaques Act. 15. pour prouver la vocation des Gentils. Et en effet elle y eſt manifeſtement marquée. Car il eſt dit, *que Dieu retablira le Tabernacle de David, afin qu'ils poſſédent le reſte de l'Idumée, & toutes les Nations ſur leſquelles le Nom de Dieu eſt réclamé*, ce qui ſignifie que les Nations ſeront ſoûmiſes au Régne du Meſſie. On pourroit trouver étrange que Saint Jaques ne rapporte pas, ce ſemble, les paroles d'Amos; car dans Amos il y a, *Afin qu'ils poſſédent les reſtes d'Idumée en toutes les Nations*, au lieu que Saint Jaques dit, *Afin que le reſidu des hommes cherche le Seigneur, & toutes les Nations.*

Mais il faut ſavoir que Saint Jaques, ſelon la coûtume des autres Apôtres, a ſuivi la verſion des Septante, qui porte formellement, ὅπως ἂν ἐκζητήσωσιν οἱ κατάλοιποι τῶν ἀνθρώπων τὸν Κύριον καὶ πάντα τὰ ἔθνη.

CH.

CHAPITRE XVI.

Des Oracles contenus dans le Livre de Michée le Prophète.

LE premier Oracle se trouve au Chap. 4. vers. 1, 2, 3. *Mais il aviendra és derniers jours que la Montagne de la Maison de l'Eternel séra affermie au sommet des Montagnes, & elle sera élevée par dessus les côtaux : & les Peuples y abordéront : Et plusieurs Nations iront, & diront, vénez, & montons à la Montagne de l'Eternel, & à la Maison du Dieu de Jacob : & il nous enseignéra touchant ses voyes : & nous cheminérons par ses sentiers : car la Loy sortira de Sion, & la parole de l'Eternel de Jéruſalem. Il exercéra Gouvernement parmi plusieurs Peuples, & redarguera les fortes Nations jusques bien loin : & elles forgéront leurs épées en hoyaux, & leurs halébardes en serpes : une Nation ne léva plus l'épée contre l'autre & ne s'adonnéront plus à la guerre.*

Le Prophéte aprés avoir prédit la destruction de Jéruſalem par les Babyloniens dans les Chapitres précedens, maintenant il prédit l'exaltation de l'Egliſe ſous le Régne du Meſſie. Il marque I. l'affermiſſément de la Maiſon de l'Eternel, c'eſt-à-dire, de ſon Egliſe. II. La vocation des Gentils III. que cette vocation ſe féra par la prédication, que des Juifs féront aux Nations, du vrai Dieu. *La Loy*, dit-il, *ſortira de Sion, & la parole de l'Eternel de Jéruſalem.* IV. Le Régne du Meſſie ſur les Peuples, les mainténant dans une paix profonde. V. Il faut rémarquer que cette Prophétie, de même que les autres, doit avoir eû ſon accompliſſément dans le période de tems qui a

ſuivi la ſéconde captivité du Peuple de Dieu, ſavoir celle de Babylone.

Le ſécond Oracle du Livre de Michée eſt au Chap. 5. vers 2. *Mais toy Beth-lehem de dévers Ephrat, petite pour être entre les milliers de Iuda: de toi me ſortira quelcun pour être Dominateur en Iſraël: & ſes iſſües ſont des jadis, des les jours éternels.*

Saint Matthieu Ch. 2. cite ce paſſage, & l'applique à la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Il-y-a quelque diverſité entre ſon allégation & les termes du Prophéte, bien qu'il n'y en ait aucune à l'égard du ſens. Liſez pour cela Spanheim *Dubiorum Evangelicorum*, tom. 1.

Quant à la choſe même, il eſt clair par la lecture de ce Prophéte que ſon deſſein eſt de conſoler les Juifs, contre la grande déſolation qu'ils devoient ſouffrir de la part des Babyloniens, & que la conſolation qu'il leur donne, eſt tirée de ce que Dieu leur devoit envoyer le Meſſie, aprés les avoir retirez de cette captivité. I. Il marque le lieu de ſa naiſſance, ſavoir, *Bethlehem.* II. Il marque la fin ou la deſtination pour laquelle il viendra, ſavoir, *pour être Dominateur ſur Iſraël*, c'eſt-à-dire ſur l'Egliſe. III. Il deſigne ſa nature divine, & la Majeſté ineffable de ſa Perſonne. *Ses iſſuës*, dit-il, *ſont dés jadis, dés les jours éternels.* IV. Il déſigne la fermeté & l'éternité de ſon Régne: *Il ſe maintiendra & gouvernéra par la force de l'Eternel ſon Dieu.* V. Il marque enfin l'étenduë de ſon Régne: *Il ſera*, dit-il, *magnifié juſqu'au bout de la Terre.*

Dans le Chap. 7. ſur la fin, le Prophéte rétouche encore cette vocation des Gentils, & ce Régne du Meſſie, avec une particuliére explication de la nature de l'Alliance de Grace, qui conſiſte

siſte en l'exercice de la miſéricorde de Dieu, qui nous pardonne nos péchez.

CHAPITRE XVII.

De l'Oracle conténu au Livre de Sophonie le Prophéte.

CEt Oracle ſe trouve au Chap. 3. vers 9. *Mêmes alors je changeray aux Peuples leurs lévres, les rendant pures : afin qu'eux tous invoquent le Nom de l'Eternel, pour le ſervir d'une méme épaule.*

Sur la fin de ce Chapitre le Prophéte promet viſiblément la vocation des Gentils, & il n'y a rien de particulier à rémarquer.

CHAPITRE XVIII.

De l'Oracle conténu au Livre du Prophéte Aggée.

CEt Oracle ſe trouve au Chap. 2. verſ. 6. 7. 8. & 9. *Ainſi a dit l'Eternel des armées, Encore une-fois, qui ſéra dans peu de tems, j'émouvray les Cieux & la Terre, la Mer & le Sec. Et j'émouvray toutes les Nations, afin que les deſirez d'entre toutes les Nations viennent : & rempliray cette Maiſon icy de gloire, a dit l'Eternel des armées. L'argent eſt à moy, & l'or eſt à moy, dit l'Eternel des armées. La gloire de cette derniére Maiſon icy ſera plus grande que celle de la premiere, a dit l'Eternel des armées, & mettray la paix en ce lieu cy, dit l'Eternel des armées.*

L'Apôtre Saint Paul Hebr. 12. allégue cet Ora-

cle, & l'applique au tems de l'Evangile avec beaucoup de raiſon. En effet il faut conſidérer I. qu'Aggée prophétiſoit au tems que Zorobabel & les autres Juifs, qui étoient révénus de la captivité de Babylone, rébâtiſſoient le Temple de Jéruſalem.

II. Il faut rémarquer par conſéquent que ces paroles, j'*émouvray encore une fois le Ciel & la Terre*, ne peuvent pas être rapportées à la delivrance de Babylone, puis qu'elle étoit des-ja faite, ni au rebaſtiment du Temple, qui étoit desja achevé. D'où il s'enſuit qu'il faut les rapporter à quelque autre choſe qui eſt arrivée pendant le tems que ce nouveau Temple a ſubſiſté. C'eſt ce qui paroît par le verſ. 3. de ce Chapitre, & par toute la ſuite du diſcours. *Qui eſt celuy*, dit le Prophéte, parlant à Zorobabel, & à Jehoſçuah Souverain Sacrificateur, *qui eſt démeuré de reſte d'entre vous, lequel ait vû cette Maiſon en ſa premiére gloire; étoit elle comme vous la voyez maintenant? n'eſt-elle pas comme un rien au prix de celle-là?* En ſuite de cela il les conſole & les aſſûre de l'aſſiſtance de Dieu, puis il ajoute les paroles de nôtre Oracle. Son deſſein donc a été de comparer le ſécond Temple avec le prémier, & de leur dire, que quoy que ce dernier ſemblât peu de choſe, au prix de l'autre qui étoit beaucoup plus magnifique, ſi eſt-ce pourtant que ce ſécond ſeroit beaucoup plus glorieux que le premier. D'où il s'enſuit que quelque ſens qu'on puiſſe donner à cet Oracle, il faut néceſſairement réconnoître qu'il a desja été accomply, parce que ce ſécond Temple, cette ſéconde Maiſon de Dieu, ne ſubſiſte plus maintenant, & que quand, ſelon la penſée des Juifs, leur pretendu Meſſie viendroit & rebaſtiroit le Temple de Jéruſalem, ce ne ſeroit plus la ſéconde Maiſon,

ſon, c'en ſeroit une troiſiéme. Car par la même raiſon que le Temple rebaſti, comparé avec celuy de Salomon eſt appellé une ſéconde Maiſon, ſi on le rébaſtiſſoit encore une autre-fois aprés la ſéconde deſtruction qui a été faite, il faudroit l'appeller une troiſiéme Maiſon. Je dis même qu'il le faudroit par une plus forte raiſon, qu'entre la premiére deſtruction qui en fut faite par Nebucadnetzar, & le rebaſtiment qu'Eſdras & Zorobabel en firent, il n'y eut que ſeptante ans de diſtance, outre que les fondemens & les maſures y étoient encore. Au lieu qu'entre la ſéconde deſtruction qui en a été faite par les Romains, & le rébaſtiment que le prétendu Meſſie des Juifs en pourroit faire, quand même cela arrivéroit aujourd'huy, il y auroit plus de ſeize cens ans, ſans dire qu'il n'en reſte plus aujourd'huy, ni fondément, ni trace, ni maſure. Cet Oracle donc regardant préciſément la ſéconde Maiſon, & non une troiſiéme, doit néceſſairément avoir eû ſon accompliſſément.

III. La même choſe paroît par le terme dont le Prophéte ſe ſert pour marquer ce ſécond Temple, par oppoſition au premier. Car il ne ſe contente pas de dire, *Cette Maiſon-cy*, mais il dit, *Cette derniére Maiſon-ci*, d'où l'on peut facilement conclurre que Dieu ne réconnoît pour ſiennes que deux Maiſons, l'une, qu'il appelle *la premiére* qui fut bâtie par Salomon, & l'autre, rébaſtie par Eſdras & Zorobabel, qu'il nomme, *la derniere*, excluant par cette expreſſion tout autre nouveau Temple qui lui pourroit être rébaſti, ou pour mieux dire, nous faiſant voir ce que l'effet a juſqu'icy bien confirmé, qu'aprés la ſéconde deſtruction arrivée par les Romains, ce Temple ne dévoit plus être remis ſur pied. Je conclus donc

donc invinciblement qu'il faut que cet Oracle ait été accomply, de quelque maniére qu'on l'entende, puiſque le temps de ſon accompliſſément eſt paſſé, & qu'il n'y aura plus de Maiſon de Dieu en Jéruſalem, ſur laquelle on puiſſe juſtifier la Prédiction du Prophéte.

IV. Il faut rémarquer que ces mots, *Encore une fois, & j'émouvray le Ciel & la Terre*, ne peuvent raiſonnablement ſignifier que l'établiſſément d'une nouvelle Alliance, par oppoſition à la premiére, en laquelle Dieu émut véritablément le Ciel & la Terre, par tant de merveilles dont il luy pleut d'accomplir la délivrance des Iſraëlites hors d'Egypte, la publication de la Loy ſur Sinaï, & la conqueſte de la Terre de Canaan; *Encore une fois* donc *j'émouvray le Ciel & la Terre*, veut dire, encore une fois, & je feray la même choſe que je fis autrefois, je délivreray mon Peuple, j'établiray une nouvelle Loy, je leur préparéray une nouvelle Canaan, & je le féray d'une maniére grande qui intéreſſéra le Ciel & la Terre. Or qu'eſt-ce que cette nouvelle délivrance, cette nouvelle Loy, cette nouvelle Canaan, ſi ce n'eſt l'Evangile qui nous a été apporté par Jeſus-Chriſt.

V. Le Prophéte ne ſe contente pas de dire, *Encore une fois & j'émouvray les Cieux & la Terre*, &c. Il marque formellément que cela devoit arriver bientôt, *Encore une fois*, dit-il, *qui ſera en peu de tems.* Or cela fait voir que l'accompliſſément en dévoit être dans ce période de tems qui dévoit ſuivre immédiatément la délivrance de la captivité de Babylone, & que cela ne pouvoit point être rétardé juſqu'aprés une troiſiéme ſervitude, & une troiſiéme délivrance; ce qui fait voir qu'il faut néceſſairement que cet Oracle ſoit accomply, puis

puis que les Juifs ſont aujourd'huy ſous une troiſiéme captivité, ſavoir celle ſous laquelle les Romains les mirent, & dont ils n'ont pas encore été délivrez. D'ailleurs depuis la Prophétie d'Aggée juſques à mainténant, il s'eſt écoulé plus de vingt ſiécles, comment donc Dieu auroit-il pû dire que cela arrivéroit en peu de tems; ſi cette Prophétie régardoit le prétendu Meſſie des Juifs qui n'eſt pas encore vénu, & dont il-y-a de l'apparence qu'ils l'attendront long-tems inutilément. Si l'on compare cet Oracle avec celui de Balaam, on trouvera que depuis Balaam juſqu'a David, auquel les Juifs rapportent les paroles de Balaam, il y eut beaucoup moins de tems qu'il n'y en a eû depuis Aggée juſqu'à nous, & pourtant Balaam diſoit. *Je le voy, mais non pas de prés*, & Aggée au contraire dit, *Encore une fois, qui ſera dans peu de tems.*

VI. Dieu promet icy la vocation des Gentils, *l'émouvray*, dit-il, *toutes les Nations, afin que les déſirez d'entre toutes les nations viennent.* Or qui ne voit que ce caractére régarde non ſeulement le tems du Meſſie, mais auſſi qu'il régarde préciſément le tems de la prédication de l'Evangile de Jeſus-Chriſt. Car ſi la vocation des Gentils, qui eſt prédite par Aggée & par les autres Prophétes, n'eſt pas celle que Jeſus-Chriſt a faite, quelle ſera-t-elle donc? puis que par la vocation de Jeſus-Chriſt, les Idoles & les faux Dieux des Payens ont été détruits & ne ſubſiſtent plus, & le vray Dieu de Moyſe, Créateur du Ciel & de la Terre a été reconnu.

VII. Dieu dit que *la gloire de cette Maiſon* que Zorobabel avoit rébaſtie *dévoit être plus grande que celle de la premiére.* Comment cela ſe peut-il dans le ſens des Juifs? La premiére Maiſon avoit eû ces

ces avantages-cy. I. La nuée, qui eſt appellée *la gloire de l'Eternel*, l'avoit remplie, & Dieu lui même, par ce Symbole, en avoit pris poſſeſſion. II. Dieu y rend ſes Oracles par l'Urim, & le Tummim. III. L'Arche de l'Alliance y étoit. IV. Il y avoit auſſi les Tables de la Loy, écrites de la propre main de Dieu. V. Là étoit auſſi la Cruche d'or, remplie de cette même manne qui étoit tombée au déſert. VI. Là étoit encore la Verge d'Aaron qui avoit fleury. VII. Selon les Rabbins le feu du Ciel y tomboit ſur les victimes pour les conſumer. VIII. La magnificence & la richeſſe des bâtimens & des utenciles y étoit incomparable. Il n'y eut rien de tout cela dans le ſécond Temple, ſi vous en exceptez peut-être la magnificence du bâtiment & la richeſſe des utenciles, qui fut du tems d'Hérode le Grand, bien que ſelon toutes les apparences cela n'égalât pas la pompe & les richeſſes du Temple de Salomon. Quoy qu'il en ſoit les Juifs ne ſauroient dire, que la gloire de cette ſéconde Maiſon n'ait toûjours été beaucoup au deſſous de celle de la premiére. Il n'y peut donc avoir qu'une ſeule choſe qui a rélevé cette derniére Maiſon ſur l'autre, mais qui l'a rélevée ſi fort, que tous les autres avantages que je viens de marquer y ont été engloutis; c'eſt que pendant le tems de ſa durée, le Meſſie, le Maître & le Seigneur du Temple, le Fils de Dieu, le Créateur de l'Univers eſt vénu au Monde, qu'il a honoré cette Maiſon de ſon entrée, & de ſa préſence, & qu'elle n'a terminé ſa durée que par l'établiſſément de la nouvelle Alliance, & par la vocation des Gentils; pendant qu'elle a été débout Dieu a fait la paix avec les hommes, le péché a été conſommé, & la Juſtice des Siécles ramenée au Monde,

CH.

CHAPITRE. XIX.

Des Oracles conténus au Livre de Zacharie le Prophéte.

LE premier Oracle de ce Livre ſe trouve au Ch. 2. qui eſt tout Prophétique, mais parce qu'on en peut trouver l'explication fort préciſe & juſte, dans les Théſes de M. de la Place, *De Chriſto*, nous n'en dirons rien pour mainténant, renvoyant là les Lecteurs.

Le ſecond Oracle du Livre de Zacharie eſt au Chap. 6. v. 12. & 13. *Ainſi a parlé l'Eternel des armées, diſant, voici un homme duquel le nom eſt Germe, qui germera de deſſus ſoy, & rebâtira le Temple de l'Eternel. Voire lui-méme bâtira le Temple de l'Eternel: & lui-méme ſera rempli de Majeſté, & ſera aſſis & dominéra ſur ſon Thrône, & il ſera Sacrificateur, étant ſur ſon Trône, & il y aura conſeil de Paix entre les deux.*

Dés le Chapitre troiſiéme le Prophéte avoit prédit à Jehoſçuah la vénuë du Meſſie ſous le nom de *Germe*. Ici il répéte la même choſe, & s'étend ſur deux avantages que le Meſſie devoit avoir. L'un, qu'il dévoit rébâtir le Temple de l'Eternel; & l'autre, qu'il y devoit être Roy & Sacrificateur tout enſemble; enſuite dequoi au verſ. 15. il parle de la vocation des Gentils.

Le troiſiéme Oracle du Livre de Zacharie eſt au Chap. 9. v. 9. & 10. *Egaye-toy grandement, fille de Sion, jette cris d'éjouïſſance, fille de Ieruſalem: voici, ton Roi viendra à toi, étant juſte, & qui ſe garantit de par ſoy-même, abjet & monté ſur un âne: & ſur un*

un ânon poulin d'âneſſe. Et de fait je rétrancheray d'Ephraim le chariage, & de Jéruſalem les chevaux, & l'arc de bataille ne ſera plus, & le Roy ne parlera que de paix aux Nations: & ſa Seigneurie ſera depuis une mer juſques à l'autre, & depuis le Fleuve juſques aux bouts de la Terre.

Dans le Chap. 8. ſur la fin, le Prophéte marque la vocation des Gentils. Il faut rémarquer que cet Oracle, comme tous les précédens, régarde le tems qui dévoit ſuivre immédiatement la délivrance de Babylone, & qu'il n'eſt pas poſſible de l'entendre d'une autre période de tems, comme il paroît par la lecture de tout le Livre. Or cela poſé, je dis que cette Prophétie ne ſauroit étre entenduë d'autre que de Jeſus-Chriſt. I. Parce que les Juifs depuis la captivité de Babylone n'ont pas eû de Roy juſqu'à un certain Ariſtobulus, cent quatre ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & celuy-là même, avec les autres qu'ils eurent enſuite furent des ſcélérats abymez dans les vices, odieux au Peuple, mépriſables & indignes d'être prédits & marquez par des Prophéties; d'où il s'enſuit que cette prédiction-cy ne peut régarder que le Meſſie II. Il s'agit d'un Roy juſte, ce qui ne peut de même régarder que le Meſſie. III. Il s'agit d'un Roy qui dévoit ſe garantir ou ſe délivrer par ſoy-même, ce qui ne ſe peut dire d'aucun Roy temporel, car ils employent leurs armes. IV. Il s'agit d'un Roy qui dévoit étre abject, ce qui ne convient pas à la magnificence des Roys terreſtres. V. En particulier la marque qui dévoit faire connoître ce Roy, eſt qu'il dévoit faire ſon entrée monté ſur le poulain d'une âneſſe; ce qui ne ſe trouve qu'en Jeſus-Chriſt; car les autres Roys font leurs entrées ſur des chars de triomphe. VI. Ce Roy dévoit parler

de

de paix aux Nations, ce qui marque la vocation des Gentils qu'un ſeul Jeſus-Chriſt a faite. VII. Ce Roy devoit régner ſur toute la Terre dépuis une mer juſqu'à l'autre, & dépuis le Fleuve juſqu'aux bouts de le Terre. Tout cela fait voir évidemment que cet Oracle eſt de Jeſus-Chriſt.

Le quatriéme Oracle du Livre de Zacharie eſt au Ch. 11. v. 12. & 13. *Et je leur dis, s'il vous ſemble bon, donnez-moi mon ſalaire: ou ſinon ceſſez: lors ils peſérent mon ſalaire, aſſavoir, trente piéces d'argent. Et l'Eternel me dit, jette-les-là pour un potier, c'eſt le prix honorable, auquel je ſuis taxé par eux: lors je pris les trente piéces d'argent, & les jettai en la maiſon de l'Eternel, pour un potier.* Cet Oracle des trente piéces d'argent eſt allégué par Saint Matthieu. Voyez-en l'explication dans Spanheim, *in Dubiis Evangélicis.*

Le cinquiéme Oracle du Livre de Zacharie eſt au Ch. 13. v. 7. *Frappe le Berger & les brebis s'épardront.* Ces paroles ſont appliquées à Jeſus Chriſt, Matth. 26. Elles ſont expliquées dans le même Spanheim.

CHAPITRE XX.

Des Oracles conténus dans le Livre de Malachie le Prophéte

LE premier Oracle de ce Livre eſt au Chap. 1. v. 11. *Depuis le Soleil levant juſques au Soleil couchant, mon Nom ſera grand entre les Nations, & on offrira en tout lieu parfum à mon Nom, & oblation pure: car mon Nom ſera grand entre les Nations, a dit l'Eternel des armées.*

Dans

Dans ce Chapitre Dieu fait deux choſes, il ſe plaint du Peuple des Juifs qui avoit mal obſervé ſa Religion, & enſuite il promet la vocation des Gentils, & l'établiſſément de ſon ſervice ſpirituel parmi les Nations. Il n'y a rien de rémarquable dans cet Oracle, ſi ce n'eſt que pour expliquer ſon culte ſpirituel, il ſe ſert des termes empruntez du culte Légal, diſant, *qu'on lui offrira parfum en tous lieux, & oblation pure.* C'eſt ce que je rémarque contre ceux de l'Egliſe Romaine qui pretendent ſe ſervir de ce paſſage pour prouver le Sacrifice de la Meſſe. Mais il n'y a rien de ſi ordinaire dans l'Ecriture que cette application de termes, ou des expreſſions Légales au culte Evangélique.

Le ſecond Oracle du Livre de Malachie eſt au Ch. 3. dans lequel le Prophéte marque formellément trois importantes choſes. L'une, la venuë de Jean Baptiſte qu'il appelle, *le Meſſager de Dieu.* Car il faut rémarquer que c'eſt Dieu qui parle en ces paroles, *Voici, je m'en vais envoyer mon Meſſager, & il accoûtrera le chemin devant moi, & incontinent le Seigneur que vous cherchez, entréra en ſon Temple, & le Meſſager de l'Alliance, lequel vous ſouhaittez, voici, il vient, a dit l'Eternel des armées.* &c. puis qu'il eſt dit formellément à la fin du verſet, que c'eſt ce *qu'a dit l'Eternel des armées.* Or c'eſt ce qu'il faut exactément rémarquer pour prouver la Divinité de Jeſus-Chriſt. Car celui devant qui Jean Baptiſte eſt vénu pour lui préparer le chemin, c'eſt Jeſus-Chriſt, ſelon les Evangéliſtes; & pourtant ici c'eſt *l'Eternel des armées* qui dit, *Voici, j'envoye mon Meſſager*, &c. D'où il s'enſuit que Jeſus-Chriſt eſt l'Eternel des armées.

La

La ſéconde choſe que fait le Prophéte c'eſt de marquer la venuë du Meſſie, mais à qui il donne trois tîtres. I. dit-il, *le Seigneur que vous cherchez*, c'eſt-a-dire le Meſſie qui vous a été promis, & que vous attendez. D'où l'on peut encore conclurre la Divinité de Ieſus-Chriſt, car il ne peut être Seigneur de l'Egliſe, s'il n'eſt Dieu. II. Il l'appelle *le Meſſager de l'Alliance*, ou pour mieux traduire *l'Ange de l'Alliance*, par rapport ou alluſion manifeſte à l'ancien Ange, dont Dieu ſe ſervit dans la prémiére Alliance, & qui eſt appellé, *l'Ange de la face de Dieu*. III. Il dit que c'eſt celuy que l'Egliſe ſouhaite, *Celuy*, dit-il, *que vous ſouhaitez*, c'eſt-à-dire l'objet du déſir univerſel de toute la nature, celui aprés léquel toute l'Egliſe ſoûpiroit. Aprés cela il dit qu'il *entréra en ſon Temple*, c'eſt-à-dire dans ce ſecond Temple, rébâti par Eſdras & Zorobabel. Car cet Oracle a un manifeſte rapport à celuy d'Aggée, que nous avons expliqué. Et c'eſt en partie en cette entrée du Meſſie au ſecond Temple, que dévoit conſiſter la gloire de la ſéconde Maiſon. Or de là il paroît évidemment qu'il faut que cet Oracle ait été déja accompli, puiſque le ſécond Temple, le Temple de Malachie n'eſt plus.

La troiſiéme choſe que le Prophéte fait, c'eſt de marquer que la journée du Meſſie ſéroit grande & terrible, & que peu de gens pourroient ſubſiſter devant lui. *Qui pourra*, dit-il, *porter le jour de ſa venuë*, &c. C'eſt cette grande ſéparation des bons & des méchans que le Meſſie devoit faire comme nous l'avons déja rémarqué dans pluſieurs Oracles, & particulierement dans celui du ſeptiéme d'Eſaye.

Le troiſiéme Oracle du Livre de Malachie ſe trou-

ve au Ch. 4 où le Prophéte réprend encore le diſcours de ce grand jour de ſéparation & de jugément que le Meſſie dévoit faire dans ſon prémier avénement, & il prédit la réjection des Iuifs incrédules, & la bénédiction de Dieu, & l'illumination du Meſſie, ſur ceux d'entre les Iuifs qui ſe convertiront à lui. Au reſte comme êtant le dernier des Prophétes qui voyoit Ieſus-Chriſt de plus prés, il l'appelle, *le Soleil de Iuſtice*. I. parce qu'il dévoit diſſiper cette noire & obſcure nuit de la condamnation des hommes, & répandre par tout la juſtification & la paix de Dieu. II. *Soleil de Iuſtice*, c'eſt-à-dire, Soleil de miſéricorde qui dévoit répandre ſur toute la Terre, la miſéricorde du Pére. III. *Soleil de Iuſtice*, qui devoit répandre la ſainteté & la juſtice inhérente dans ſes fidéles. IV. Enfin, *Soleil de Iuſtice*, qui devoit éclairer les œuvres de Iuſtice de ſon Egliſe; au lieu que le Soleil de la Nature étoit dévenu un Soleil d'injuſtice, & d'iniquité, n'éclairant que les péchez & les crimes des hommes. Il ajoûte que *la ſanté eſt en ſes aîles*. Ses aîles ſont ſes rayons qui ſont par une agréable figure appellez, *des aîles*, parceque les rayons du Soleil ſont comme des aîles étenduës, par le moyen deſquelles il vole en un moment par toute la Terre, & il dit que le Soleil de Juſtice à ſes aîles de la même maniére que celuy de la Nature, parce que ce n'eſt pas un ſoleil renfermé dans la ſimple Terre de Goſcen, c'eſt un Soleil qui vole par tout dépuis un bout du Ciel juſqu'à l'autre, & qui a volé avec agilité & viteſſe, comme les rayons du Soleil qui en un moment atteignent d'un bout de l'Hemiſphére juſqu'a l'autre. Il lui attribuë *la ſanté*, c'eſt-à-dire, non ſeulément la vie, mais auſſi la force & l'embonpoint. Car en effet tout cela vient de Jeſus-Chriſt, non ſeulément il nous com-

munique le ſalut, mais il nous le communique plein & entier dans toutes ſes parties, & dans ſes dégrez.

Sur la fin du Chapitre le Prophéte prédit la venuë de Jean Bâtiſte ſous le nom *d'Elie*, ce que Jeſus-Chriſt a formellément expliqué de Jean Bâtiſte ſon Précurſeur.

CHAPITRE XXI.

Des Types ou Figures qui ont repréſenté Jeſus-Chriſt.

DAns ce Chapitre nous avons à faire deux choſes. La premiére conſiſtéra en quelques Queſtions & Conſidérations générales, touchant les Types. Et la ſéconde deſcendra juſqu'à l'examen des Types mêmes en particulier.

SECTION I.

Des Types en general.

LA premiére Queſtion qu'on peut faire ſur ce ſujet, eſt de ſavoir, s'il y a en effet des Types, ainſi proprément dits, par l'inſtitution de la Sageſſe Divine; ou ſi plûtôt ce ne ſéroient point des conformitez que la nature des choſes mémes forme entr'elles & Jeſus-Chriſt, & que nous appellons ſes Types, ſans qu'il faille pour cela s'imaginer qu'il y ait une particuliére inſtitution de Dieu, qui ait dreſſé ces figures préciſément entant que figures, à peu prés comme il y a de gran-

des conformitez entre les diverſes parties du Monde, entre l'homme, par exemple, & les animaux, à cauſe déquoy les forts & les courageux, s'appellent des Lions, les fins & ruſez, des Rénards, les fainéans & voluptueux, des pourceaux, &c.

Pour répondre à cette queſtion, il faut d'abord avouër qu'il y a pluſieurs choſes, qui dans le ſtyle de l'Ecriture, & dans celuy de l'Egliſe, ſont comparées avec Jeſus-Chriſt, ſans que pourtant on puiſſe dire qu'elles en ſoient, à proprément parler, des Types inſtituez par un deſſein particulier de la ſageſſe de Dieu. La comparaiſon de Jeſus-Chriſt avec elles naît de la reſſemblance ou de la ſimple conformité qu'il y a entre Jeſus-Chriſt & elles. Ainſi Jeſus-Chriſt eſt appellé *une porte*, *une vigne*, *un fondément*, *une pierre angulaire*, &c. Sans que de là on puiſſe raiſonnablément conclurre, que les portes, les vignes, les fondémens, les pierres angulaires, ſoient des Types proprément dits. Ce ſont des images arbitraires, qui ne ſont images que par la ſimple conformité qui ſe rencontre entr'elles & Jeſus-Chriſt.

Mais bien que cela ſoit ainſi, il ne faut pourtant pas nier qu'il n'y ait dans le Vieux Teſtament, des figures que la ſageſſe Divine a faites avec intention préciſe & particuliére, les deſtinant à être des figures, avec obligation aux hommes de les conſidérer en cette qualité. C'eſt-ce, me ſemble ce qu'on peut facilément prouver I. par 1 Cor. 10. où Saint Paul, aprés avoir propoſé pluſieurs choſes arrivées aux anciens Iſraëlites, dit formellement que c'étoient *des types*, *& qu'elles leur avenoient en types*, *étant écrites pour nous admonéter*, *comme ceux auſquels les derniers tems ſont venus.* Ce qui conclut, que ce ne ſont pas de ſimples conformitez de la nature des choſes mêmes,

mes, mais qu'elles ſont inſtituées par la ſageſſe divine. II. Le même Apôtre Heb. 9. aprés avoir décrit l'ancien Tabernacle, ajoûte ces paroles fort conſidérables. *Le Saint Eſprit*, dit-il, *déclare cela, que le chémin des lieux Saints n'eſt pas encore manifeſté, pendant que le premier Tabernacle eſt débout, léquel étoit une figure pour le tems d'alors.* Où l'on voit clairément que Saint Paul rapporte cette figure à l'inſtitution du Saint Eſprit. Et un peu plus bas, il dit, que *ces choſes*, ſavoir ce qui apparténoit au Tabernacle, *répréſentoient celles qui ſont aux Cieux.* De même au Chap. 10. il dit, *que la Loy avoit l'ombre des biens à venir, & non la vive image des choſes.* III. Mais ce qui ôte toute la dificulté eſt ce qui eſt dit Heb. 8. ſavoir, *que le Tabernacle ancien étoit le patron & l'ombre des choſes céleſtes; ſelon que Dieu avoit dit à Moyſe, pren garde à faire toutes choſes ſelon le patron qui t'a été montré en la montagne.* Car il paroît de là évidemment, que le but de Saint Paul eſt de nous enſeigner, que Dieu lui-même avoit exactément fait dreſſer l'Ancien Tabernacle ſur le patron qu'il en avoit montré à Moyſe, afin que ce fuſt une figure qui repréſentât les choſes céleſtes. IV. On peut récueillir la même vérité de ce que l'Ecriture, & particuliérement Saint Paul, argumente ſouvent par les types ou figures, comme Rom. 9. Gal. 4. & dans l'Epître aux Heb. ce qui ne ſe pouvoit faire ſolidément, ſans ſuppoſer que les types ſont inſtituez tels, par une particuliére diſpenſation de la Providence de Dieu, avec obligation de nôtre part de les conſidérer en cette qualité.

Mais, direz-vous, n'eſt-ce pas une choſe qui ſemble peu digne de la ſageſſe de Dieu, d'avoir voulu ainſi établir des ſignes & des figures de Jeſus-Chriſt, & de ſes myſtéres? Ne ſemble-t-il

pas qu'il y a en cela quelque choſe, qui ne s'ajuſte pas tout à fait avec la ſolidité, la gravité, & la Majeſté des penſées divines ? Je répons que Dieu n'a pas fait ces types & ces figures pour ſoy-même ; car il n'a pas beſoin de contempler ſes œuvres, ni celles de ſon Fils Jeſus-Chriſt, dans des Tableaux ou dans des portraits, afin de les mieux comprendre. C'eſt donc ſimplément pour s'accommoder à la foibleſſe des hommes qu'il a fait les types. I. Il a voulu nourrir l'eſpérance & la conſolation des anciens fidéles, par la veuë de ces choſes qui les élévoient à la méditation du Meſſie à vénir, & qui les entreténoient dans cette aſſûrance qu'il ſeroit enfin manifeſté. II. Il a voulu que nous mêmes, par la comparaiſon que nous faiſons de ces choſes avec Jeſus-Chriſt manifeſté, nous reconnoiſſions qu'il eſt véritablement celuy que la ſageſſe de Dieu avoit anciennement déſigné, puis que nous trouvons un ſi admirable rapport entre lui & toutes les ombres qui le figuroient. III. Comme il n'y ſauroit avoir aſſez de voyes ouvertes pour parvénir à une claire & parfaite intelligence de Jeſus-Chriſt, Dieu a voulu joindre celle-cy aux autres, afin que nous-nous avancions de plus en plus en connoiſſance, & que Jeſus-Chriſt entrant dans nos penſées & dans nos cœurs par pluſieurs moyens, y face une plus profonde impreſſion. IV. Ajoutez à cela, que de tous les moyens par leſquels nôtre pouvons atteindre à la connoiſſance des myſtéres de Jeſus-Chriſt, il n'y en a point qui ait plus de proportion avec l'entendement humain que celuy-ci ; car ces différens rapports & ces belles conformitez que nous découvrons entre Jeſus-Chriſt & ſes types, ont quelque choſe de trés-agréable & de trés-facile ; quelque choſe qui attache beaucoup plus la méditation que ne font les

ſimples

ſimples objets, en la conſidération deſquels la comparaiſon n'entre point.

La ſéconde queſtion qu'on peut faire eſt de ſavoir, ſi les anciens fideles ſous le Vieux Teſtament ont eû quelque connoiſſance que ces choſes fuſſent des Types & des Figures, & s'ils en connoiſſoient bien les rapports avec leur Original. Je répons qu'il ne faut pas douter qu'ils ne rapportaſſent ces choſes au Meſſie à vénir, à cauſe déquoy nous voyons que dans les Prophétes le Meſſie eſt quelquefois appellé *David*, non ſeulement parce qu'il dévoit être fils de David, celui en qui ſe dévoit accomplir la grande promeſſe que Dieu avoit faite à David de luy donner un Régne éternel, mais auſſi parce que David en avoit été le Type. Pour la même raiſon nous avons veu que Malachie appelle le culte ſpirituel, que l'Egliſe du Meſſie dévoit rendre à Dieu, *Un parfum & une oblation pure*, non ſeulément parce qu'il dévoit ſuccéder au parfum & à l'oblation ancienne, mais auſſi parce que ce parfum & cette oblation ancienne en étoient les Figures. En effet c'étoit une maxime entre les anciens Juifs que tout ce qu'il y avoit eû de grand & de conſidérable, ſoit dans les anciens Roys, ſoit dans les anciens Sacrificateurs, ſoit dans les Patriarches, dévoit avoir ſon accompliſſément dans la Perſonne du Meſſie. Moyſe luy-même lors qu'il avoit dit à ſes Iſraëlites, *Dieu vous ſuſcitera un Prophéte comme moy d'entre vos fréres*, leur avoit donné lieu de le régarder lui-même, comme un Type & une Image de ce Prophéte qu'il leur promettoit.

Mais il ne faut pas auſſi s'imaginer, que les anciens connuſſent exactément tous les rapports qu'il y avoit entre leurs Figures & Jeſus-Chriſt; leur connoiſſance étant encore fort obſcure touchant

les natures, les qualitez, les différens états, les actions & les œuvres du Messie, ils ne pouvoient pas, sans doute, voir ces rapports, ou ces conformitez fort distinctement, ils en avoient pourtant assez de connoissance pour soûtenir leur foy, leur consolation, & leur espérance, & pour parvénir au Salut.

III. L'on peut démander, si ces Figures anciennes sont encore aujourd'huy de nôtre usage, puisque toutes les ombres ont disparu au lever du Soleil de Justice, & qu'ayant, comme nous avons, le Corps & la Vérité, il ne semble pas que nous ayons plus besoin de ces Portraits. Je répons que ces anciennes Figures sont à la vérité abolies, quant à la pratique; mais qu'elles ne le sont pas, quant à la contemplation, & aux fruits qui réviennent de cette contemplation. Je dis qu'elles sont abolies quant à la pratique; car il n'est plus permis aux Chrêtiens de célébrer les nouvelles Lunes, les Festes, & les Sabbats; de présenter des Sacrifices, ni de garder toutes les anciennes cérémonies des Juifs. Toutes ces choses ont été ensévélies dans le tombeau de Jesus-Christ; & quand il est sorti de son tombeau, il les y a laissées pour jamais. C'est pourquoy Saint Paul dans son Epître aux Galates dispute si fortement contre les faux Docteurs, qui vouloient ramémer encore l'observation des cérémonies Légales, & les vouloient joindre avec l'Evangile. *Que nul*, dit-il dans son Epitre aux Colossiens, *ne vous condamne en manger ou en boire, ou en distinction de jours de festes, de nouvelles Lunes ou de Sabbats, ces choses sont des ombres de celles qui dévoient vénir, mais le corps en est en Jesus-Christ.* Mais je dis que ces Types ou ces Figures anciennes sont encore de nôtre usage, quant à la contemplation & aux fruits

fruits que nous en dévons tirer. Car il eſt vray que nous ſommes encore obligez aujourd'huy, dans la lecture du Vieux Teſtament, de conſidérer ces admirables Types que Dieu y avoit mis de ſon Fils, d'en bien examiner tous les rapports, & de les convertir en nôtre inſtruction, & en nôtre Sanctification. Nous n'avons plus aujourd'huy de pain ſans Levain à manger, ni d'agneau Paſcal à immoler; mais nous avons à conſidérer dans la Figure de l'Ancien Agneau les perfections de Jeſus-Chriſt qui eſt le véritable Agneau qui ôte les péchez du Monde; & dans la Figure du pain ſans levain, nous avons à reconnoître la ſincérité & la vérité Chrêtienne, dont l'ancien Azyme n'étoit que l'image. On peut dire même qu'à l'égard de cet uſage de contemplation, les anciennes Figures ont plus été faites pour nous que pour les Iſraëlites, puis qu'il eſt vrai, que nous les entendons incomparablement mieux qu'ils ne le pouvoient faire.

IV. Aprés cela on peut faire une Queſtion, qui eſt, ſavoir ſi en l'œuvre de la création il y a eû des Types ainſi proprément nommez, & deslors inſtituez par la ſageſſe de Dieu, pour répréſenter Jeſus-Chriſt & ſes Myſtéres. Je répons, qu'il n'y-a pas lieu de douter que pluſieurs choſes de la nature & de l'ouvrage de la création, n'ayent été & ne ſoient de véritables Types, puis que l'Ecriture ſemble nous l'enſeigner formellement. Car puis que la grace eſt elle-même appellée, *un nouveau Ciel & une nouvelle Terre*, le fidele, *un nouvel homme*, *une nouvelle créature*, Jeſus-Chriſt, *l'Adam celeſte*, le même Jeſus-Chriſt, *un arbre de vie planté au Paradis de Dieu*. Et ailleurs *un Soleil de Juſtice*, *un Orient d'enhaut*, il faut bien néceſſairement avouër, que l'Ecriture nous pro-

propoſe ces choſes dont elle emprunte les noms, comme de véritables Figures. Cela ſe conclut encore de ce que Saint Paul Rom. 5. & 1 Cor. 15. marque les conformitez entre Adam & Jeſus-Chriſt, & raiſonne de l'un à l'autre. Enfin l'Apôtre employe le mariage de l'homme avec la femme, qui eſt une inſtitution de la prémiére création, comme un Type du mariage & de la communion myſtique qui eſt entre Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe Eph. 5.

Mais direz vous, ſi les ouvrages de la création ſont de veritables Types de Jeſus-Chriſt, inſtituez tels par la ſageſſe divine, il ſemble qu'il faut donc néceſſairément réconnoître, que dans l'intention de Dieu, Ieſus-Chriſt a précedé en ordre le deſſein de la création, car il n'eſt pas poſſible que Dieu ait pû faire les œuvres de la nature ſur le modelle de celles de la grace, que les œuvres de la grace n'ayent été les prémiéres en ordre dans l'intention divine, puis que l'original précéde toûjours la copie. Or reconnoître cela c'eſt formellement établir l'Hypothéſe des Hyperlapſaires, qui veulent que la prémiére choſe qui a été dans l'intention de Dieu, ſoit de glorifier ſa Iuſtice & ſa miſéricorde d'une maniére ſurnaturelle par le miniſtére d'un Médiateur, & qu'en ſuite pour y parvénir Dieu ait réſolu de permettre le péché ou le crime, & pour cet effet de créer l'homme dans l'ordre de la nature; ce qui eſt un ordre ou une Hypothéſe fort dangéreuſe, & univerſellement condamnée.

Ie répons qu'on établiſſe des Types, proprément ainſi nommez, dans la nature & dans l'œuvre de la création, il ne s'enſuit pourtant rien de ce que porte l'objection. Car il faut conſidérer dans tout Type deux choſes, le matériel, & le formel; le

le matériel consiste dans la conformité qui est entre le Type & son Original : Le formel consiste dans l'intention que Dieu par sa sagesse a eû qu'une telle chose fût un Type, & qu'elle fût considérée en cette qualité ; car tout Type est un signe d'institution. Je dis donc, que quant à la conformité qui est entre les œuvres de la création & Jesus-Christ, elle vient du genre & de la nature même des choses. Or soit que Dieu ait prémiérement résolu d'envoyer Jesus Christ avant que de créer le monde, ou qu'au contraire il ait premiérement résolu de créer le monde, & puis aprés d'envoyer Jesus-Christ, cette conformité dont nous parlons résulte toûjours ; comme la conformité qui est entre un Héros & un Lion résulte de la nature de ces deux sujets, encore que l'on conçoive le Lion prémier que l'homme, ou l'homme prémier que le Lion. Et quant à ce qui régarde le formel du Type, c'est-à-dire, son institution par la sagesse divine ; j'avouë que si l'on concévoit que Dieu dans le prémier qu'il a fait de créer le monde, eût resolu de le créer pour être un Type de Jesus Christ, il faudroit nécessairément avouër que Jesus-Christ auroit été le prémier dans son intention. Mais c'est ce que nous ne disons pas & ce qu'on ne sauroit en aucune maniére conclurre de l'Ecriture, il suffit de dire que Dieu aprés avoir prémiérement formé le dessein de la création, aprés avoir en suite formé le dessein de permettre la chûte de l'homme, & enfin aprés avoir formé le troisiéme dessein d'envoyer son Fils au monde, a vû selon les lumiéres éternelles de sa sagesse, que par la nature même des choses il y avoit une conformité admirable entre les œuvres de la création & Iesus-Christ : de sorte qu'alors même il a voulu que celles-là fussent formellément des figures &

des

des portraits de ſon Fils, & que les hommes fuſſent obligez à les régarder ſous cè tître. Ainſi l'inſtitution qui établit les choſes de la nature pour Types eſt une choſe qui eſt poſtérieure au prémier deſſein de la création, dans lequel nous ne concévons autre choſe, ſi ce n'eſt que Dieu s'eſt propoſé de faire la nature.

Avant que de quitter ces conſidérations générales, il ne ſéra pas hors de propos de donner ici quelques régles pour le juſte uſage des Types.

I. Il ne faut pas chercher des Types ou des Figures en toutes choſes. C'eſt un excez dans lequel ſont tombez pluſieurs Anciens, & particuliérement Origéne, lequel a crû qu'il falloit trouver des myſtéres juſques dans les chauderons & dans les cuiliers qui ſervoient au Tabernacle. J'avouë qu'on peut ſe ſervir quelques-fois des plus pétites choſes pour les rapporter aux grandes; mais il faut que ce rapport ſe faſſe d'une maniére aſſez naturelle, ſans force & ſans violence. Il ne faut pas même débiter les penſées que nous pouvons avoir ſur cela, comme ſi c'étoient de véritables myſtéres dans l'intention du Saint Eſprit. Il vaut toûjours mieux ſe contenter de chercher les Types dans les choſes les plus grandes, les plus générales, & les plus importantes, que dans les baſſes.

II. Quand on examine un Type, il ne faut point outrer, comme on parle, le parallele, c'eſt-à-dire, qu'il ne faut point ſe charger, comme font pluſieurs, d'une importune énumération de quantité de rapports, qui le plus ſouvent ſont violens & contraints. Il faut donc ſe contenter d'en choiſir quelques-uns des plus ſenſibles & des plus naturels, qui ſuffiront pour marquer la conformité de l'Original avec la Figure.

III. Il

III. Il ſe faut, autant qu'il ſe peut, contenir dans les Types que l'Ecriture Sainte a marquez, ou en tout cas dans ceux qui ſont communément réconnus pour tels dans l'Egliſe, ſans en aller récher-cher de nouveaux par une inutile curioſité.

IV. On peut traiter les Types en deux occaſions, ou bien lors qu'il s'agit principalement du Type conſidéré en luy-même, car en le traitant hiſtoriquement on peut le régarder auſſi ſous la rélation de Type, & le rapporter à la doctrine Evangélique qui eſt figurée. Ou bien on peut en traitant la doctrine Evangélique comme le princi-pal ſujet, mettre en avant les Types ou les Figu-res anciennes qui les répréſentoient. Par exem-ple, ſi on traite des afflictions de David, ou de la gloire de Salomon, aprés avoir traité ces ſujets hiſ-toriquement, on peut auſſi les conſidérer dans une veuë typique, & faire voir comment ces Fi-gures ont été accomplies dans la Perſonne de Je-ſus-Chriſt, & c'eſt la prémiére de traiter le Ty-pe. Mais ſi l'on traitoit des perſécutions qu'il a ſouffertes de la part de ſes ennémis, & de la gloi-re à laquelle il a été élevé, & qu'aprés en avoir parlé en les conſidérant en elles-mêmes, on vint à mettre en avant les Figures que la Sageſſe Di-vine en avoit voulu donner dans l'ancienne Oeco-nomie, ce ſeroit traiter le Type de la ſéconde ma-niére. En un mot on peut ou paſſer du Type à la choſe répréſentée, ou de la choſe répréſentée au Type. L'une & l'autre de ces deux voyes eſt bonne, mais la prémiére eſt incomparablement plus naturelle que la ſéconde, & par conſéquent elle doit être plus ordinaire & plus familiére. Il vaut bien mieux en traitant des afflictions de Da-vid, les rapporter aux afflictions de Jeſus-Chriſt: que ſi en traitant des afflictions de Jeſus-Chriſt

on

on mettoit en avant celles de David, & de quelqu'autre qui les eût figurées.

V. En expliquant les Types dont les Auteurs du Nouveau Teſtament ſe ſervent, il faut autant qu'il ſe pourra les établir, c'eſt-à-dire, faire voir que ce ſont en effet de véritables Types dans l'intention de la Sageſſe Divine; afin de juſtifier la ſolidité du raiſonnement des Evangéliſtes ou des Apôtres qui les ont mis en avant. Or c'eſt ce qu'on peut faire par une conſidération exacte des circonſtances de ces Types; car le plus ſouvent elles ſont telles, qu'il paroît clairément que ç'a été avec beaucoup de raiſon que les Auteurs du Nouveau Teſtament les ont employez. Par exemple, ſi l'on avoit à expliquer ces paroles, dites autre-fois touchant Salomon, *Je lui ſerai Pére, & il me ſéra fils*, que Saint Paul Heb. 1. rapporte & applique à Jeſus-Chriſt, en ſuppoſant que Salomon a été une de ſes Figures, il faudroit exactément conſidérer le Chapitre 7 du 2 Livre de Samuel. Car de cette conſidération il en réſulte néceſſairément, que cette promeſſe n'a été faite à Salomon qu'entant qu'il a été le Type de Jeſus-Chriſt. I. Parce que Dieu promet d'affermir le Trône de ſon Régne à toûjours, ce qui n'ayant eû nul accompliſſément, ni en la perſonne de Salomon, ni de ſes Deſcendans à l'égard du Régne temporel de Juda, c'eſt une marque évidente qu'il a été un Type ou une Figure du Meſſie, en qui ſeul la promeſſe ſe trouve exactément accomplie. II. Ces paroles mêmes, *Je lui ſéray Pére & il me ſéra fils*, ont quelque choſe de trop grand & de trop magnifique pour être reſtreint à Salomon, & aux bénédictions temporelles de ſon Régne. D'où il s'enſuit que ſous l'ombre & l'envéloppe de ces bénédictions temporelles,

relles, il y avoit quelque choſe de plus grand qui y êtoit répréſenté. III. Dieu ajoûte que, *s'il commet quelque iniquité je le châtieray de verge d'homme, & de playe de fils des hommes, mais ma gratuité ne ſe rétiréra point arriére de luy.* Il eſt certain que par cette, *gratuité*, on entend la conſervation du Trône temporel de Juda dans la poſtérité de David, cette promeſſe n'a pas eû d'accompliſſément, car la poſtérité de David n'eſt plus au monde, le Trône temporel de Juda n'eſt plus depuis je ne ſay combien de ſiécles, & il n'y a depuis un ſi long-tems aucun de la lignée de David qui régne. Il s'enſuit donc que dans cette promeſſe Salomon a été régardé comme un Type de Jeſus-Chriſt, en qui la parole de Dieu ſe trouve pleinément exécutée. Mais, direz-vous, comment peut-on rapporter ces paroles à Ieſus-Chriſt? *S'il commet quelque iniquité, je le châtieray de verge d'homme*; car Ieſus-Chriſt n'eſt-il pas, *Saint, innocent, ſans macule & ſéparé des pécheurs*? Ie répons I. qu'il y a dans les Types pluſieurs choſes qui appartiennent au Type ſeul, & non à la choſe répréſentée par le Type; comme il y en a de même qui appartiennent uniquement à la choſe ſignifiée, & non au Type. Celle-ci donc, ſavoir, *s'il commet quelque iniquité*, peut apparténir uniquement à Salomon, ſans la rapporter à Ieſus-Chriſt. Ie répons II. que Ieſus-Chriſt peut être conſidéré en ſa Perſonne, ou en ſon Corps qui eſt l'Egliſe. En ſa Perſonne, ces paroles ne lui peuvent jamais convénir, mais elles conviennent fort bien à ſon Corps, puiſque ſes fidelles en effet commettent pluſieurs iniquitez, & que néantmoins Dieu ne rétire point d'eux ſa gratuité.

VI. En traitant les Types il faut rémarquer que les perfections du Type ſe trouvent à plus juſte titre

II. En particulier on peut trouver l'égard Typique dans les plus illuſtres parties de l'Univers. Dans le Soleil, le type de Jeſus-Chriſt, dans la Lune, celui de l'Egliſe, dans le Firmament parſémé d'étoiles, celui du tems & de la durée de la Grace parſémée de tant de fidéles qui y réluiſent comme autant de flambeaux céleſtes. La lumiére nous eſt une image de la Vérité, de la Sainteté, de la joye que la Grace nous a apportées. Et la nuit au contraire, répréſente l'ignorance, l'erreur, le déréglement, la ſuperſtition, le crime, l'horreur des peines où nous étions durant l'état du péché. La Mer par ſes tempêtes qui agitent les Vaiſſeaux, peut être une figure des agitations auſquelles l'Egliſe eſt expoſée. Par les profondeurs de ſes Abyſmes, elle peut répréſenter les Myſtéres Divins. La Terre qui eſt inébranlable, bien qu'elle ſoit ſuſpenduë au milieu de l'air, répréſente aſſez bien l'immobilité & la conſtance de l'Egliſe, qui n'eſt ſoûtenuë que par la volonté de Dieu, &c.

III. Les ſix jours que Dieu employa à la création du Monde, & le ſeptiéme auquel il ſe répoſa, répréſentent le tems qu'il employe pour la conſtruction de ſon Egliſe, & le grand & éternel répos où il entréra quand il aura achevé ſon œuvre.

IV. Le Jardin d'Heden où il a mis le prémier homme répréſente l'Egliſe, & principalement l'Egliſe triomphante, où eſt l'abondance des délices de Dieu. L'arbre de vie étoit la Figure de Jeſus-Chriſt. Le prémier Adam qui fut tiré de la poudre de la Terre, & en qui Dieu ſouffla reſpiration de vie, étoit un Type du ſecond Adam, qui pour cet effet eſt appellé, *l'homme céleſte*, non que ſon corps ait été fait de la matiére des Cieux, comme quelques anciens Hérétiques l'ont rêvé,

mais parce qu'il nous a été donné par un principe céleſte & ſurnaturel. Dieu a auſſi mis en lui non une ame vivante ſeulement, mais une plénitude du Saint Eſprit. L'un a été le Chef du genre humain dans la Nature, & l'autre eſt le Chef de tous les fidéles dans la Grace. Le prémier Adam même dans ſa chûte a été un Type de Jeſus-Chriſt, mais un Type d'oppoſition, entant que comme par le péché du prémier tout le genre humain eſt tombé dans le crime & dans la mort, Auſſi par la Juſtice du ſecond, toute l'Egliſe eſt participante de la paix de Dieu, de la juſtice, de la vie, & de la gloire.

Eve qui fut tirée du côté d'Adam dormant répréſentoit l'Egliſe, qui eſt ſortie du côté de Jeſus-Chriſt mourant. Le mariage d'Adam avec ſa femme fut l'image de l'union myſtique de Jeſus-Chriſt avec ſon Egliſe

Ce ſont-là les principaux Types de la Nature. Dieu en donna des marques dans les ſiécles ſuivans, car il ne faut pas douter que le raviſſément d'Enoc; que l'Ecriture dit que Dieu prit à ſoy, ne fût un Type de l'exaltation de Jeſus-Chriſt. Il faut dire la même choſe des eaux du Déluge, & de l'Arche de Noé, où Noé fut ſauvé avec toute ſa famille; car c'étoient des images du dernier Jugement qui envéloppéra dans une ruïne éternelle tout le genre humain, à la réſerve de ceux qui ſe ſeront rétirez dans l'Arche, c'eſt-à-dire, dans l'Egliſe de Ieſus-Chriſt. Ie dis la même choſe de la deſtruction de Sodome & des autres villes: ce fut un Type du juſte jugement de Dieu ſur le Monde univerſel, à la réſerve des Iuſtes, leſquels ſemblables à Loth & à ceux de ſa famille, ſont rétirez de l'embraſément, & ſe ſauvent dans la petite ville Tſoar, c'eſt-à-dire,

dans

dans l'Egliſe. La femme de Loth qui par une fauſſe prudence mondaine régarda derriére elle, & héſita ſur la vocation de Dieu, & que Dieu convertit en une ſtatuë de ſel, eſt un portrait naïf de ceux, qui aprés avoir reçû la vocation de Ieſus-Chriſt, & l'avoir ſuivie durant quelque tems, tournent leurs yeux & leurs cœurs, vers les délices du Monde qu'ils ont quittées, par les mouvémens d'une fauſſe prudence, dans laquelle par une juſte punition de Dieu, ils déviennent eux-mêmes immobiles & incapables d'aller plus avant, dévénant comme un ſel maudit, infertile, & infructueux.

Dans l'Hiſtoire d'Abraham nous avons beaucoup plus de Types que dans toute autre. I. Ce que Dieu le tira d'Ur des Caldéens, & le fit voyager deçà & delà, au milieu des peuples étrangers, qu'il traita avec lui ſon Alliance, & qu'il lui promit la Terre de Canaan, laquelle il ne donna à ſa poſtérité que long-tems aprés, cela répréſente les fidéles que Dieu rétire de la corruption du ſiécle qui eſt leur naturelle Patrie, & à qui il ordonne de marcher comme voyageurs & étrangers durant un long-tems, les récévant en ſa communion, & leur promettant ſa Canaan céleſte, laquelle pourtant il ne leur donne que long-tems aprés.

II. Abraham eut deux femmes, Sara & Agar, Sara libre, & Agar ſervante. D'Agar il eut un fils, engendré ſelon les loix & les principes de la Nature, & par la fécondité propre d'Agar. De Sara il eut Iſaac, engendré par un principe ſurnaturel, par l'ordre de la promeſſe & du bon plaiſir de Dieu, lequel par ſa toute-puiſſance vainquit la ſtérilité de Sara; Iſmaël né ſelon la chair, c'eſt-à-dire, ſelon les principes de la Nature, fut eſclave & chaſſé de la maiſon, parce qu'étant né d'une

Mére eſclave il étoit eſclave luy-même, ſelon l'axiome des Iuriſconſultes que, *Partus ventrem ſequitur.* Iſaac au contraire, né par un principe ſurnaturel & d'une Mére libre, fut héritier de la maiſon & des biens d'Abraham, à cauſe dequoi Dieu dit à Abraham, *En Iſaac te ſera appellée ſemence.* Saint Paul dans l'Epitre aux Galates, dit, que *ces choſes doivent étre entenduës par allégorie*, c'eſt-à-dire, qu'elles doivent être conſidérées comme des Types. *Car*, ajoûte-t-il, *ce ſont les deux Alliances, l'une au Mont de Sina engendrant à ſervitude.* En effet ces deux femmes d'Abraham ſont l'image des deux Alliances que Dieu à traitées avec les hommes, ſavoir, la Loy, & l'Evangile. L'Evangile, Alliance libre, qui n'a été traitée que pour l'amour d'elle-même, & non pour ſervir à une autre Alliance. La Loy au contraire, Alliance ſervile, qui n'a été faite que pour ſervir à l'Evangile. *La Loy a été*, comme dit l'Apôtre, *un pédagogue pour nous améner à Chriſt*; le but & la fin de cette Alliance n'ayant été que pour diſpoſer les hommes, & les rendre propres à récévoir l'Evangile. L'une & l'autre de ces Alliances engendrent des enfans. La Loy fait naturellément des Iuſtitiaires, leſquels voulant obtenir la vie & la félicité par la voye des œuvres, ont un eſprit ſervile & mercénaire. L'Evangile au contraire, engendre de vrays fidéles, leſquels rénonçant à la voye des œuvres, & prénant celle de la foy, pour obtenir le ſalut de la main de la miſéricorde paternelle de Dieu, ont un caractére mille fois plus noble & plus élévé que les autres. Auſſi ces derniers ſont-ils animez d'un Eſprit d'adoption, au lieu que les autres le ſont d'un Eſprit de ſervitude. Les prémiers ſont engendrez à Dieu par les principes de la nature; car la maxime fondamentale

ſur

ſur laquelle ils établiſſent leur juſtice & leur eſpérance, ſavoir, qu'en faiſant toutes les choſes que Dieu commande en ſa Loy ils obtiendront la vie éternelle, eſt un principe de la Nature. Au lieu que les vrays fidelles ſont engendrez à Dieu par un principe Surnaturel, qui eſt la promeſſe de miſéricorde & de grace que Dieu fait à tous ceux qui croiront en luy, & en Jeſus-Chriſt ſon Fils. Le ſuccez des deux femmes & des deux enfans d'Abraham fut trés-différent, de même que leur condition l'étoit; car Agar fut chaſſée de la Maiſon d'Abraham, & Iſmaël n'eut nulle part à ſon héritage; ſelon que Dieu dit à Abraham Gen. 21. *Chaſſe cette ſervante-ci & ſon fils; Car le fils de cette ſervante-cy n'héritéra point avec Iſaac.* La même différence ſe trouve entre la Loy avec ſes Juſtitiaires d'une part, & l'Evangile avec ſes fidelles de l'autre. La Loy a été caſſée, & comme chaſſée de la Maiſon de Dieu, pour n'être plus une Alliance: & les Juſtitiaires n'ont point de part en l'héritage Céleſte. Mais l'Evangile demeure une Alliance éternelle, & ſes fidéles ſont les véritables héritiers, les véritables enfans à qui Dieu donne ſes biens, non par voye d'acquiſition comme les Juſtitiaires les prétendent avoir, mais par voye de promeſſe, c'eſt-à-dire, de don gratuit, & en tître d'héritage.

III. L'Alliance même temporelle que Dieu traita avec Abraham, & de laquelle la circonciſion étoit un ſéau ou un ſigne; cette Alliance, dis-je, en vertu de laquelle il luy promit la Terre de Canaan, fut un Type de l'Alliance Evangelique. Car comme Dieu ne fut émû à traiter cette Alliance temporelle que par ſon pur bon-plaiſir, comme il choiſit de ſa pure grace entre tous les hommes Abraham pour l'en honorer: L'Evangile eſt le fruit du pur bon-plaiſir de Dieu, & les élûs

à qui Dieu le communique, ne ſont de même élûs que de pure grace. Cette Alliance fut fondée & exécutée en Iſaac. *En Iſaac*, dit Dieu, *te ſéra appellée ſémence.* Ainſi l'Evangile eſt fondé uniquément en Jeſus-Chriſt, duquel Iſaac étoit la Figure. La terre de Canaan toute découlante de lait & de miel, & qui nous eſt marquée dans l'Ecriture comme un pays extrémement délicieux, fut promiſe à Abraham; de ſorte que le droit que luy & ſa poſtérité y eurent, ne fut fondé que ſur la promeſſe gratuïte de Dieu; ſi on a égard à la premiére ſource & à la premiére origine des choſes. Et de même le Ciel, l'héritage éternel que la Canaan temporelle répréſentoit, nous a été propoſé par la promeſſe & par la pure liberalité de Dieu, à laquelle il faut rapporter tout le droit que nous y avons, quelque condition que Dieu exige de nous avant que de nous en donner la poſſeſſion. De cette ſorte il faut conſidérer toute cette Alliance que Dieu traita avec Abraham, ſous deux égards. I. Sous l'égard d'Oracle, & II. ſous l'égard de Type. Sous l'égard d'Oracle, parce que Dieu y promit Jeſus-Chriſt & tout ce qui eſt conténu dans l'Oecocomie de Jeſus-Chriſt: Et c'eſt de cette maniére que nous l'avons conſidérée en traitant des Oracles. Mais parce que dans les mêmes promeſſes de Dieu à ce Patriarche, il y avoit deux Alliances, l'une la Légale, & l'autre l'Evangelique, & que la Légale étoit la Figure de l'Evangelique, il faut auſſi néceſſairément conſidérer tout ce corps de promeſſe faite à Abraham, ſous l'égard de Type.

IV. Le Sacrifice qu'Abraham voulut faire à Dieu de ſon Fils Iſaac, doit être auſſi régardé, comme une figure du Sacrifice de Jeſus-Chriſt, dans lequel le Pére éternel a livré ſon propre Fils

à

à la mort pour nous, Isaac consentant de bon cœur à être immolé signifioit Jesus-Christ, lequel s'est offert soy-même volontairément. La délivrance aussi miraculeuse d'Isaac que Saint Paul appelle une espéce de résurrection, signifie la résurrection de nôtre Sauveur. Et enfin la bénédiction que Dieu accorda à Isaac aprés s'être offert pour être immolé, en lui donnant une nombreuse postérité qui fût héritiére de la Terre de Canaan, représentoit la bénédiction céleste, que Dieu le Pére éternel a accordée à Jesus-Christ son Fils aprés son Sacrifice, en luy donnant cette Sainte postérité de ses fidéles qui doivent hériter la Canaan Mystique. C'est à quoy aussi l'on peut rapporter, ce qui est dit Es. 53. *Aprés qu'il aura mis son ame en oblation, il se verra de la postérité & le bon-plaisir du Pére prospérera en ses mains.*

Au Type d'Abraham il faut ajouter celuy de Melchisedec, que l'Apôtre Saint Paul explique si heureusément dans son Epître aux Heb. Il n'est pas nécessaire que nous traitions ici ce Type par le menu, puis qu'il a desja été fort exactément traité par plusieurs doctes Théologiens, & entre autres par Monsieur Mestrezat, dans ses sermons sur l'Ep. aux Heb. & par Monsieur de la Place, dans son Traité du Sacrifice de la Messe. Voyez ces deux Auteurs.

Dans la famille d'Isaac, il y eut dans la Personne d'Esaü & de Jacob un Type illustre des élûs & des reprouvez, dont Saint Paul se sert Rom. 9. pour expliquer le mystére de la prédestination. Jacob & Esaü furent deux gémeaux, que la conception & la naissance mettoient dans une entiére égalité, sans que l'un par la nature eût aucun avantage sur l'autre, si ce n'est qu'Esaü vint le prémier au Monde, & eut par ce moyen le droit

d'aîneſſe. *Cependant avant que les enfans fuſſent nez, & n'euſſent fait ni bien ni mal, il fut dit, le plus grand ſervira au moindre, J'ai aimé Jacob & j'ai haï Eſaü.* Gen. 25. Mal. 1. Rom. 9. En effet Eſaü dans la ſuite de l'Hiſtoire, ayant vendu ſon droit d'aîneſſe à Jacob, & Jacob ayant obtenu par le conſeil de ſa mére Rebecca la bénédiction de ſon Pére Iſaac, l'événement juſtifie ce qui avoit été dit d'eux avant leur naiſſance. Ce fut un type des Juifs & des Gentils. Les Juifs étoient repréſentez par Eſaü, & les Gentils par Jacob, l'un & l'autre de ces Peuples étoient dans une entiére & parfaite égalité à l'égard de la nature, ils n'avoient ni l'un ni l'autre rien fait, ni bien, ni mal qui les diſtinguât, ou qui donnât à l'un la préférence ſur l'autre; car ils étoient tous également l'ouvrage de Dieu, tous également ſes créatures, tous également dans la maſſe de corruption, & tous également indignes de l'amour de Dieu, à cauſe du péché originel & de la dépravation naturelle du Genre humain. Cépendant d'abord comme Dieu par la naiſſance diſtingua Eſaü & Jacob, ayant accordé le droit d'aîneſſe à Eſaü, ainſi il diſtingua les Juifs d'avec les Gentils par le libre & pur mouvement de ſa grace, en accordant aux Juifs le droit d'aîneſſe, c'eſt-à-dire, en leur donnant d'abord ſa vocation & ſon Alliance. Mais pour faire voir encore que ſa grace eſt toûjours libre, & que ſes dons & ſa vocation dépendent de ſon pur bon-plaiſir: comme il avoit réſolu qu'Eſaü perdroit ſon droit d'aîneſſe, & qu'il le cédéroit à Iacob, il a de même réſolu que le Peuple des Juifs ne conſervéroit pas ſes avantages, mais qu'il les quittéroit aux Gentils, & que les Gentils obtiendroient la bénédiction, la communion ſalutaire de Dieu, & de

Je-

Iesus-Christ son Fils, à l'exclusion des Juifs: comme Iacob obtint celle d'Isaac son Pére à l'exclusion d'Esaü. Or par cette conduite Dieu a clairément fait voir, qu'il est le Maître Souvérain de la vocation ou du salut des hommes, & de leur réjection, & qu'il élit & réprouve ceux que bon lui semble, sans avoir égard à aucune qualité naturelle qui distingue les hommes les uns d'avec les autres. C'est-là le sens dans lequel Saint Paul produit ce Type de Jacob & d'Esaü Rom. 9. savoir, pour établir cette importante vérité, que dans l'élection des uns, & dans la reprobation des autres, Dieu agit par son pur bon-plaisir, & par le droit Souvérain qu'il a de faire de sa créature ce qu'il luy plaît. Ayant en même tems dessein de conclurre par une application particuliére de cette différence aux Juifs & aux Gentils, qu'il n'y a nul lieu de s'étonner ni de se plaindre, de ce que dans ses Décrets éternels il a rejetté les Juifs, & élû les Gentils. Or bien qu'il applique ce Type en particulier aux deux Peuples, savoir celuy des Juifs, & celui des Gentils, c'est pourtant avec beaucoup de raison qu'on rapporte d'ordinaire ce qu'il dit sur ce sujet, à l'élection & à la réprobation des hommes, quels qu'ils soient, considérez personnellément. Car il est certain que la maxime de l'Apôtre est générale, portant que Dieu dans l'Election des uns, & dans la réprobation des autres, agit par son pur bon-plaisir, sans avoir égard aux qualitez des Personnes, & l'application qu'il en fait suppose manifestément que Dieu agit toûjours & envers tous de cette maniére.

Nous pouvons aussi trouver un Type admirable dans la famille de Jacob, savoir en la Personne de Joseph son Fils. Son Histoire est fort exactément rapportée par Moyse. I. Il étoit le bien aimé de

son

ſon Pére. II. Il fut malicieuſément vendu par ſes Fréres. III. En ſuite de cela il demeura aſſez long tems éſclave & priſonnier en Egypte. IV. Il ſortit heureuſément des miſéres de ſa priſon, & fut élevé au Gouvernément de cette Egypte, avec une ſi grande gloire, que Pharaon en le produiſant dévant le Peuple, fit proclamer qu'on ſe proſternât dévant lui. Il eſt aiſé de rapporter cette Figure à Jeſus-Chriſt, le bien aimé du Pére Céleſte, qui a été malicieuſément vendu par ſes Fréres, & en ſuite plongé dans l'abîme de ſon anéantiſſément; d'où il eſt ſorti pour gouverner & conduire Souvérainément l'Egliſe & le Monde, avec tant de pompe & de gloire, qu'il eſt l'objet de l'adoration des hommes & des Anges.

Je viens mainténant aux principaux Types que nous pouvons remarquer dans l'Oeconomie Légale.

I. En général il ne faut pas douter que l'Iſraël ancien, que Saint Paul appelle *l'Iſraël ſelon la chair*, n'ait été une figure de l'Egliſe Chrêtienne, que le même Apôtre appelle *l'Iſraël ſelon l'Eſprit*. Et c'eſt à quoi il faut rapporter le tître qui eſt donné à Abraham de *Pére des croyans*, dans l'Epître aux Rom. & ce qui eſt dit au chap. 9. *Tous ceux qui ſont d'Iſraël ne ſont pourtant pas tous Iſraël, & pour étre ſémence d'Abraham, ils ne ſont pas pourtant tous enfans, mais en Iſaac te ſéra appellée ſémence*, c'eſt-à-dire, *non pas ceux qui ſont enfans de la chair, ſont enfans de Dieu, mais ceux qui ſont enfans de la promeſſe ſont réputez pour ſémence.* Mais comment, direz vous, faut il entendre que les fidéles ſont les enfans d'Abraham, & qu'Abraham eſt leur Pére? Je répons que cela ſe doit entendre en trois ſens. Le prémier eſt, qu'Abraham ayant accepté par la foy la promeſſe que Dieu lui fit de lui donner

de

de la poſtérité, & de donner à ſa poſtérité la Terre de Canaan, a été comme un modéle ſur lequel les fidéles ont été tirez; car les fidéles ſont ceux qui reconnoiſſant bien que la nature eſt en eux inféconde & ſtérile, comme elle l'étoit en Abraham, & que d'eux-mêmes ils ſont incapables de ſe ſauver, ont récours au Principe Surnaturel de la grace & de la miſéricorde de Dieu en Jeſus-Chriſt, & acceptent la promeſſe que Dieu de ſa pure libéralité leur fait de les ſauver. Ainſi nôtre maniére d'agir étant toute conforme à celle d'Abraham, ſemble formée ſur ſon exemplaire. Et d'ailleurs Abraham eſt le prémier qui dans le Vieux Teſtament eſt marqué avoir agi de cette maniére, c'eſt-à-dire, avoir renoncé à la nature, & accepté la promeſſe de Dieu par la foy. C'eſt donc avec beaucoup de raiſon que Saint Paul appelle Abraham *le Pére des croyans*, & nous, *ſa ſemence*, ou ſes enfans myſtiques. La ſéconde raiſon de cette expreſſion eſt que l'Alliance de l'Evangile, qui eſt l'Alliance de la foy, fut actuellément donnée à Abraham, non ſeulément en Type ou en Figure, mais en effet, & qu'Abraham l'accepta. Car il ne faut pas s'imaginer qu'Abraham connût & acceptât ſeulément cette partie de la promeſſe de Dieu qui régarde la naiſſance d'Iſaac, & la multiplication de ſes enfans avec la Terre de Canaan, laquelle promeſſe n'eſt qu'un Type; il connut & accepta ſans doute la promeſſe ſpirituelle qui régardoit le Meſſie, & ſa myſtique poſtérité, qui étoit une promeſſe ſalutaire & vrayement juſtifiante. C'eſt ce qui ſe prouve, tant par ce que Jeſus-Chriſt dit luy-même dans l'Evangile de Saint Jean, *qu'Abraham avoit vû ſa journée, & qu'il s'en étoit éjoüi*, que par ce qui eſt dit dans la Genéſe, *qu'Abraham crût à Dieu*,

& qu'il lui fut alloüé à Juſtice. Paroles qui marquent une véritable juſtification d'Abraham, & par conſéquent une véritable foy au Meſſie & à ſes graces, puis que ſans la foi en Jeſus-Chriſt nul ne peut-être juſtifié. Ainſi Abraham eſt le prémier dont la juſtification par la foi ſoit expreſſément marquée dans le Vieux Teſtament : c'eſt donc à juſte tître qu'il eſt appellé *le Pére des croyans.* La troiſiéme raiſon eſt, que Dieu ayant promis à Abraham de faire naître de lui le Meſſie, lequel étoit enténdu ſous le nom & ſous le tître de cette ſemence, en qui toutes les Nations de la Terre dévoient être bénites, & les fidéles étans la poſtérité ſpirituelle du Meſſie, qui eſt héritiére du Monde, Abraham doit être raiſonnablément appellé leur Pére. En effet Dieu lui ayant fait la grace de luy donner pour Fils le Meſſie; il l'a fait en même tems le Pére de tous les enfans du Meſſie, & tous les Chrêtiens que le ſang & l'Eſprit de Jeſus-Chriſt a engendrez, ſont en quelque ſens ſa lignée & ſa poſtérité.

11. Les divers états par leſquels le Peuple d'Iſraël a paſſé, & les différens accidens qui lui ſont arrivez, ont été des Types des choſes qui appartiennent à l'Egliſe Chrêtienne. Par exemple la ſervitude d'Egypte, Type de la ſervitude du péché. Les cruautez de Pharaon, Type des traitémens durs & de la fierté inexorable du Démon. Moyſe, Type de Jeſus-Chriſt. La délivrance d'Egypte, Type de nôtre délivrance ſpirituelle. L'Ange deſtructeur, Type du glaive de la Juſtice divine. Le ſang de l'Agneau dont les portes des Iſraëlites furent arroſées pour le ſalut de leurs prémiers nez, Type du ſang de Ieſus-Chriſt qui arroſe nos conſciences pour les garantir de la colére divine. La Mer Rouge dans laquelle les Egiptiens furent

furent noyez, & par laquelle les Iſraëlites furent délivrez, Type du Sang de Ieſus-Chriſt, dans lequel tous les ennemis de nôtre ſalut ont été ſubmergez, & par lequel nous obtenons nôtre délivrance Le Déſert, Type de ce monde, dans lequel les fidéles ſont errans & voyageurs, ſouffrant mille incommoditez. Le rocher qu'il fit frapper, & dont il fit ſortir des eaux, Type encore de Ieſus-Chriſt qui a été frappé de la verge de Dieu, & duquel enſuite ſont ſortis mille ruiſſeaux de conſolation & de joye pour nous. La Manne dont les Iſraëlites furent nourris dans le Déſert, Type de la Parole de l'Evangile, & de Ieſus-Chriſt même, qui eſt nôtre nourriture ſpirituelle. Le Iourdain que les Iſraëlites paſſérent pour entrer en Canaan, Type de la mort qui nous donne paſſage dans la Canaan céleſte. Ierico dont les murailles tombérent au ſon des trompettes de Ioſué, & qui fut miſe à l'interdit, Type, ou de l'Empire du Démon qui a été renverſé à la voix des Apôtres, qui ont été comme les trompettes de Ieſus-Chriſt; ou du monde, qui au jour du Iugement dernier ſera détruit & conſumé au ſon des Trompettes des Archanges. La Terre de Canaan eſt elle-même Type du Paradis éternel.

III. Le ſervice cérémoniel, & tout ce grand nombre de choſes qui y avoient du rapport, étoient auſſi des figures qui ſe rapportoient aux Myſtéres de la Religion Chrêtienne. Le Tabernacle & le Temple de Jéruſalem, répréſentoient Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe. L'Arche de l'Alliance étoit une image de l'humanité ſacrée de Jeſus-Chriſt. Aaron & tous ſes Sacrifices figuroient Jeſus-Chriſt & ſes fidéles. Les victimes, oblations, ſacrifices, &c. répréſentoient, ou le Sacrifice expia-

piatoire de Jeſus-Chriſt, ou nos ſacrifices d'action de graces. Les feſtes ſolennelles avoient auſſi du rapport à cette feſte ſpirituelle que nous célébrons ſous le Régne de Jeſus-Chriſt, & à ce grand répos où nous ſerons élevez aprés le dernier Iugement. La cruche d'or remplie de Manne qui étoit dans l'Arche, ſignifioit la félicité éternelle du Ciel, qui pour cet effet eſt appellée dans l'Apocalypſe, *la Manne cachée.* En un mot les principales parties de ce culte ancien étoient Typiques.

IV. Les plus illuſtres Perſonnes qui ont vêcu ſous cette Ancienne Oeconomie, ont eté de même des ombres de Jeſus-Chriſt. En général, les Roys, les Sacrificateurs, les Prophétes, l'ont préfiguré. En particulier, Moyſe, Aaron, Joſué, Jephté, Samſon, & tous ces autres Héros, dont nous avons l'hiſtoire dans le Livre des Iuges, ont tous eû quelque rapport à lui. Mais entre tous il n'y en a point eû qui l'ayent répréſenté d'une maniére plus illuſtre, que David & Salomon. David ſous le voile de ſes combats & de ſes victoires, des perſécutions qu'il a ſouffertes de la part de ſes ennemis, des afflictions & des angoiſſes par leſquelles il a paſſé : Salomon par ſa ſageſſe, par la gloire & la paix de ſon Régne, & principalement parce que ce fut lui qui bâtit le Temple dont David avoit aſſemblé les matériaux. On peut auſſi mettre au nombre des Types illuſtres de Ieſus-Chriſt le raviſſement d'Elie, par lequel fut figurée l'aſcenſion bien-heureuſe de Ieſus-Chriſt au Ciel.

V. Enfin la ſervitude de Babylone, & la délivrance que Dieu en accorda aux Iuifs furent des images ſous leſquelles on peut contempler ce qui eſt arrivé dans les derniers ſiécles à l'Egliſe Chrêtienne, lors qu'elle a été aſſervie dans une Babylone

lone ſpirituelle, & de laquelle Dieu l'a en partie rétirée par l'œuvre de la Réformation, ſelon cet Oracle de l'Apocalypſe, *ſortez de Babilon, mon Peuple.*

CHAPITRE XXII.

Des Rigueurs ou Sévéritez de l'Alliance Légale.

UNe des plus importantes Préparations, dont la Sageſſe Divine a voulu ſe ſervir pour mettre les hommes en état de récévoir Jeſus-Chriſt & ſa grace, a été la Rigueur ou la ſévérité de l'Alliance Légale. Mais avant que d'entrer dans cette matiére, il eſt important de donner en peu de mots une idée généralle de toute cette Ancienne Oeconomie, que nous appellons *la Loy.*

Il faut donc I. ſavoir, que dans tout ce Miniſtére Ancien ſous lequel les Iſraëlites ont vécu, il y avoit préciſément quatre Parties. La prémiére étoit la Loy morale. La ſéconde, la Loy cérémonielle. La troiſiéme, la Loy Iudiciaire ou Politique. Et la quatriéme, une manifeſtation ſalutaire de la miſéricorde de Dieu par le Meſſie. La Loy Morale n'étoit autre choſe qu'un abrégé ou un ſommaire de la Loy de la Nature. C'eſt ce qui paroît par la matiére qui eſt contenuë dans les deux Tables auſquelles elle eſt diviſée. Car la prémiére régle ce que les hommes doivent à Dieu, & la ſéconde ce qu'ils doivent à leur prochain. L'une & l'autre auſſi des deux Tables régle ce que l'homme ſe doit à ſoy-même. La même choſe paroît par ces deux grands Commandemens auſquels Ieſus-Chriſt, Matth. 24. a rapporté tout ce qui

qui eſt contenu dans ces deux Tables. Savoir, *que nous aimions Dieu de tout nôtre cœur, & nôtre prochain comme nous-mêmes.* Car dans ce prémier Commandement ſont compris tous les dévoirs de l'homme envers ſon Créateur. Et le ſécond en ſuppoſant comme il fait que nous dévons nous aimer nous-mêmes, & en nous ordonnant d'aimer nos prochains, comprend tout ce que châcun ſe doit à ſoy-même, & ce qu'il doit aux autres hommes.

Quant à la Loy Cérémonielle, c'étoit un Corps de culte ou de ſervice extérieur que Dieu vouloit que les Iſraëlites luy rendiſſent. Et à cela ſe doivent rapporter toutes ces différentes Ordonnances de purifications, de ſacrifices, d'oblations, d'obſervations de jours, de célébrations de feſtes ſolemnelles, &c. que nous trouvons dans les Livres de Moyſe.

La Loy Politique ou Iudiciaire comprend toutes les Ordonnances ou Réglemens que Dieu avoit faits pour l'entrétien de la Société, & pour la conſervation de la République d'Iſraël. En un mot tout ce qui dévoit ſervir de régle aux Magiſtrats pour bien gouverner ce Peuple.

Pour ce qui régarde cette quatriéme Partie que nous appellons la manifeſtation de la miſéricorde de Dieu par le Meſſie, elle comprénoit toutes les promeſſes de grace, de ſalut, & de rémiſſion des péchez, que Dieu avoit données aux Iſraëlites; toutes les exhortations qu'il leur faiſoit de ſe répentir, & de récourir à ſa bonté paternelle; tous les Oracles qui prédiſoient la venuë du Meſſie, & & qui obligeoient les hommes à croire en luy, & à mettre en luy leur confiance. Car bien que toutes ces choſes n'appartiennent pas proprément à l'Alliance Légale, mais qu'elles ſoient au contraire,

traire, toutes de l'Alliance Evangélique, & que tout l'Evangile même y ſoit contenu en ſubſtance; ſi eſt-ce que parce que cela eſt envéloppé dans l'Alliance Légale, & enfermé dans un même Miniſtére avec la Loy Morale, la Cérémonielle & la Judiciaire, l'Ecriture le comprend ſous le nom, ou ſous le terme de *Loy*, parce que la dénomination du Miniſtére ſe doit toûjours prendre de la partie dominante. Or la partie dominante étoit non cet Evangile en ſémence ou en germe, mais les autres choſes qui étoient proprément de l'Alliance Moſaïque. Que ſi vous demandez pourquoi Dieu avoit ainſi mélé cette révélation Evangélique, avec la Légale? La raiſon en eſt facile à rendre, ſavoir, que Dieu vouloit ſauver pluſieurs d'entre les Iſraëlites, & les conduire comme ſes véritables élûs & ſes véritables enfans à la félicité éternelle. C'eſt pourtant ce qu'il ne pouvoit faire préciſément par l'Alliance Légale; *car la Loy n'améne rien à perfection, elle eſt impuiſſante en la chair, elle n'étoit point donnée pour juſtifier*, comme nous l'enſeigne Saint Paul; il falloit donc néceſſairement méler l'Evangile avec la Loy, & ſans cela la condition des Iſraëlites eût été plus mal-heureuſe que celle des autres hommes. Il n'eût pas été même digne de la Sageſſe ni de la bonté de Dieu, de témoigner tant d'amour à ce Peuple, de luy preſcrire luy-même une forme de Religion, de ſe déclarer ſon Dieu & ſon Protecteur, ſi avec tout cela il ne lui eût donné les véritables moyens d'obtenir ſon ſalut, c'eſt-à-dire ſon Royaume Céleſte. C'eſt donc pour cela qu'il a voulu, parmi toutes les choſes qui appartenoient à ſon Alliance temporelle, méler la manifeſtation de ſa grande miſéricorde pour la rémiſſion des péchez par le Meſſie.

Cette quatriéme partie ne fait rien maintenant à nôtre ſujet, puis qu'il ne s'agit ici que de conſidérer les choſes qui ſervoient de Diſpoſition à Jeſus-Chriſt. Nous la mettrons donc à part pour maintenant, & ne conſidérerons l'Alliance Légale que préciſément en elle-même, par oppoſition à l'Evangile. Et dans ce ſens elle comprénoit ces trois Loix, que nous avons déja marquées, ſavoir, la Morale, la Cérémonielle, & la Politique. Dieu avoit donné aux Iſraëlites la Loy Morale, parce qu'ils étoient hommes, & qu'ayant deſſein d'établir entr'eux une Religion & une ſociété, il falloit néceſſairement leur rémettre devant les yeux les droits de la Nature, & leur donner une bonne & ſainte régle de mœurs, ſans laquelle il n'y pouvoit avoir parmi eux aucune Religion. Il leur avoit enſuite donné la Loy Cérémonielle, parce que les ayant choiſis pour être ſon Peuple, il falloit leur preſcrire les moyens de le ſervir, & leur donner une forme extérieure de culte. Enfin il leur avoit donné la Loy Judiciaire, parce qu'il s'étoit fait luy-même leur Roy Politique, à cauſe de la délivrance qu'il en avoit faite de la ſervitude d'Egypte. Par ce moyen un ſeul & même Dieu étoit leur Créateur conjointement avec le reſte des hommes; leur Dieu & leur Protecteur particulier en vertu de l'Alliance traitée avec Abraham; leur Roy & leur Conducteur, c'eſt-à-dire, le Chef & le Sauveur de leur République, en vertu de la délivrance d'Egypte. A cauſe dequoi ces trois Loix jointes enſemble, la Morale, qui étoit du Créateur; la Cérémonielle, qui étoit du Dieu d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob; & la Politique, qui étoit de leur Roy, ou pour mieux dire, d'un ſeul & même Dieu ſous ces trois titres, ne faiſoient qu'un ſeul & même Corps d'Alliance.

Au

Au reſte cette Alliance peut être conſidérée ſous deux égards, ou abſolument en elle-même, ou rélativement. On la conſidére abſolument en elle-même, quand on examine ſeulement ſa nature, ſes parties, ſes effets prémiers & naturels, ſans avoir aucun égard à la deſtination que la Sageſſe Divine en avoit faite pour ſervir à l'Evangile. On la conſidére rélativement, quand on examine la fin pour laquelle la Sageſſe Divine l'avoit donnée, & le fruit qu'elle ſe propoſoit d'en tirer, qui étoit de diſpoſer les hommes à récevoir Jeſus-Chriſt ſon Fils lors qu'il leur ſeroit envoyé. Au prémier égard, ce qu'on doit ſavoir de la Loy révient à peu prés à ceci I. qu'elle ſuppoſoit les Iſraëlites, comme s'ils euſſent été encore dans l'innocence de la Nature, bien qu'ils fuſſent, comme le reſte des hommes, engagez dans la corruption générale. II. Elle leur propoſoit leur dévoir, & ce que Dieu exige néceſſairement d'eux. Or ce dévoir conſiſtoit non ſeulement dans l'exercice des vertus morales, contenuës dans le Décalogue, mais auſſi dans la pratique de ce grand nombre de cérémonies, dont il avoit plû à Dieu de les charger, & dans une obſervation des Ordonnances Eccléſiaſtiques que Dieu leur avoit données. III. Pour s'acquiter de tout cela, Dieu ne leur fourniſſoit de ſa part aucune force ſurnaturelle, ni aucun dégré de ſon Eſprit, parce que, comme je viens de le dire, il les ſuppoſoit dans l'état d'innocence & d'intégrité où il avoit creé le prémier Homme. IV. Le prix qu'il promettoit ou qu'il propoſoit à ceux qui obſervéroient exactément tout le contenu dans cette Alliance, étoit une vie tranquille & heureuſe dans la Terre de Canaan, ſans parler en aucune maniére de la félicité Surnaturelle & Céleſte, laquelle ne peut être

poſée que par l'Alliance de Jeſus-Chriſt. V. Par le contraire il menaçoit ceux qui viendroient à prévariquer tant ſoit peu contre leur dévoir, c'eſt-à-dire, qui manquéroient en la moindre petite choſe, d'une mort & d'une malédiction éternelle. C'ar c'étoient-là les deux Clauſes de cette Alliance, *Fai ces choſes & tu vivras*; & *Maudit eſt quiconque n'eſt permanent en toutes les choſes qui ſont écrites en ce Livre, pour les faire.* VI. De-là il s'enſuivoit que comme les Iſraëlites n'étoient pas en effet ce que Dieu les ſuppoſoit être, mais qu'au contraire ils étoient pécheurs, c'eſt-à-dire entachez du péché originel, & par ce moyen enclins à tout mal & incapables de faire aucun bien, le ſuccez de cette Alliance ne pouvoit être que la mort & la malédiction des hommes. A cauſe dequoi Saint Paul l'appelle, *une Lettre qui tuë, un Miniſtére de mort & de condamnation.* VII. La Loy ainſi conſidérée ne propoſoit point à l'homme la répentance aprés ſon péché, ni ne lui promettoit aucune grace: ſeulement à l'égard de certaines fautes qui de leur nature n'étoient pas des péchez, mais qui néantmoins par la volonté de Dieu excluoient les hommes du Tabernacle, comme par exemple, avoir touché un corps mort & autres choſes ſemblabbles, Dieu avoit ordonné des purifications, des ſacrifices, & autres moyens d'expiation.

Cela étant ainſi poſé, il eſt facile de voir quel jugement on doit faire de cette Alliance, en la conſidérant ainſi en elle-même abſolument. Car I. Il étoit indigne de Dieu qui ſait & qui connoit toutes choſes, de ſuppoſer que les Iſraëlites étoient dans l'état d'innocence & d'intégrité, puis qu'en effet cela n'étoit pas, & qu'au contraire ils étoient pécheurs. II. Il etoit indigne de Dieu de bâtir une Al-

Alliance sur une supposition contraire à la vérité. III. Il étoit encore indigne de lui de faire consister une grande partie de son service en des Cérémonies externes, qui de leur nature étoient indifférentes, & qui au fond n'avoient nulle proportion, ni avec l'excellence de la Divinité, ni avec celle de la Nature humaine. Or telles étoient la plus-part des Cérémonies Mosaïques. IV. Il étoit indigne de la sagesse de Dieu de proposer une Loy à des hommes, qui d'eux-mêmes étoient incapables d'en observer aucune partie, sans leur donner au moins quelques forces surnaturelles pour cela. V. Il étoit indigne de Dieu de relever avec tant d'éclat l'amour qu'il avoit euë pour les Israëlites, en les choisissant d'entre tous les Peuples pour leur donner son Alliance, puis qu'aprés tout cette Alliance ne pouvoit aboutir qu'a aggraver la condamnation de ce Peuple, & à le rendre même si vous voulez plus coûpable que le reste des hommes.

Or de là il s'ensuit évidemment que l'Alliance Légale ne doit nullement être considérée simplément dans ce prémier égard que nous avons dit, c'est-à-dire, comme si c'eût été une Alliance absoluë, & que Dieu l'eût traitée pour l'amour d'elle-même, sans aucun dessein de la faire servir à une autre Alliance, puis que comme nous venons de voir à la régarder dans cette veuë, elle seroit tout a fait indigne de Dieu, & indigne de l'homme. Il faut donc pour en bien juger la considérer rélativément à l'Evangile, & se souvenir que Dieu ne l'a établie que pour être, Gal. 3. 24. comme parle Saint Paul, *un Prédagogue pour nous amener à Christ.* Ce fut en effet une Alliance Ministerielle que Dieu traita par une Oeconomie de sagesse, afin de produire par son moyen dans les hommes les

juſtes & néceſſaires diſpoſitions, où il falloit qu'ils fûſſent pour bien recevoir Jeſus-Chriſt & l'Alliance de ſon Evangile.

Mais comment, direz vous, la Loy produiſoit-elle ces diſpoſitions? Je répons qu'elle les produiſoit par trois maniéres I. par les ſévéritez de la Iuſtice. II. Par la foibleſſe & le joug des Cérémonies, & III. par l'Eſprit de ſervitude. Nous parlérons de ces deux derniers moyens dans les deux Chapitres ſuivans : mainténant il faut examiner le premier.

Pour cet effet je dis que pour bien diſpoſer l'homme à récévoir la grace que Dieu lui offre dans l'Evangile, & la ſatisfaction de Ieſus-Chriſt avec tous les fruits de ſa communion, il faut néceſſairément lui faire connoître les choſes ſuivantes. I. La Grandeur infinie de Dieu qui l'éleve au deſſus de toutes les créatures. II. L'Obligation où tous les hommes ſont de comparoître dévant ſon Tribunal, pour y être tous examinez & jugez. III. Le dévoir auquel nous ſommes tous obligez de vivre ſainſément & juſtément, & de rendre à Dieu une entiére & parfaite obeïſſance. IV. La grandeur & le prix de la recompenſe que nous dévons attendre de la bonté divine, lors que nous nous ſommes bien acquittez de nôtre devoir. V. La grandeur des peines que nous méritons, quand nous tombons dans le crime. VI. La Rigueur inexorable de la juſtice naturelle de Dieu, qui punit juſques aux moindres fautes, ſans qu'il y ait aucune créature au monde qui nous puiſſe délivrer de ſes mains. VII. Le Malheur où tous les hommes ſe trouvent d'être coupables dévant Dieu, & par conſéquent d'avoir attiré ſur eux les peines éternelles de ſa vangeance. VIII. L'impoſſibilité, où ils ſont d'appaiſer par une légitime ſatisfa-

faction ſa juſte colére. IX. L'impoſſibilité où ils ſont encore d'obſerver d'eux-mêmes & par leurs propres forces aucune partie des Loix divines, à cauſe de la grandeur preſque infinie de leur corruption naturelle, qui a éteint tout ce qu'il y avoit de bon en eux, & pénétré juſqu'au fond des principes ou des puiſſances de l'ame.

Ce ſont ces importantes véritez ſans leſquelles Ieſus-Chriſt nous ſeroit inutilément offert, que Dieu a voulu mettre dévant les yeux des hommes par le Miniſtére de la Loy. Car pour ce qui régarde ſa grandeur infinie, il la fait voir ſenſiblément, non ſeulément par tous les miracles qu'il fit en la délivrance des Iſraëlites, mais particuliérement par cette pompe magnifique dont il parut revétu ſur le Mont de Sinaï. La Loy qu'il y donna, faiſoit auſſi viſiblément connoître qu'il étoit le Souvérain Iuge du Monde. Les préceptes contenus dans cette Loy, déclaroient à l'homme ſon dévoir, & l'obligation où il étoit d'obéïr. Ces paroles, *Fay ces choſes & tu vivras*, & pluſieurs autres ſemblables qui ſe trouvent dans les Livres de Moyſe, mettoient en veuë ce que l'homme juſte & obeïſſant dévoit attendre de la bonté de ſon Dieu. Ces autres paroles *Maudit eſt quiconque n'eſt permanent en toutes les choſes écrites au Livre de la Loy, pour les faire.* Avec pluſieurs autres de cette ſorte manifeſtoient évidemment, & la grandeur de la peine deuë aux pécheurs, & la ſévérité inexorable de la Iuſtice divine. Au reſte ces connoiſſances étant jointes avec l'expérience que châcun faiſoit tous les jours de ſoy-même, produiſoient le ſentiment & la confeſſion du péché, & aboutiſſoient à faire comprendre à l'homme ſa corruption naturelle, d'où s'enſuivoient deux autres ſentimens, l'un d'avoir attiré ſur ſoy-même

la colére & la malediction de Dieu, ſans qu'on eût aucun moyen de le ſatisfaire, & le ſecond d'être dans une entiére impuiſſance d'accomplir par ſoy-même les commandémens de Dieu. Ce qui ne pouvoit que remplir l'homme de frayeur & d'épouvantément, & lui donner de l'horreur pour ſoy-même, en ſe voyant ainſi d'un côté, expoſé aux peines de la vangeance divine, & de l'autre, eſclave du péché & de la corruption. Or cela même étoit des Diſpoſitions fort néceſſaires pour l'Evangile, car on ne ſauroit être mieux préparé à récévoir la grace que Ieſus-Chriſt nous préſente, que quand on eſt pénétré du ſentiment de la colére de Dieu & de la crainte de ſa juſtice. Et l'on ne ſauroit être plus propre à récévoir l'Eſprit de ſanctification que l'Evangile nous donne, que quand on eſt perſuadé de ſa propre impuiſſance à faire le bien, & de la néceſſité où l'on eſt d'une grace Céleſte pour regénérer le cœur.

CHAPITRE XXIII.

De la foibleſſe & du Joug des Cérémonies.

LEs Cérémonies Légales conduiſoient & diſpoſoient les hommes à l'Evangile en trois manieres, I. par voye de figure & de ſigne, car c'étoient des Types & des Ombres que Dieu avoit tracées & miſes dévant les yeux des Iſraëlites, pour leur repréſenter les choſes ſpirituelles qui dévoient avoir lieu dans l'Oeconomie de la Grace. Dans ces tableaux myſtiques Dieu avoit en quelque maniére déployé tout ſon projet, l'envoy de ſon Fils au Monde, ſon abaiſſément & ſon exaltation, ſes deux Natures, ſa mort & le prix de ſon ſacrifice,

ſa

ſa Reſurrection & ſon Aſcenſion au Ciel, ſon interceſſion, ſon Régne, ſa Prophétie, la remiſſion de nos péchez, nôtre ſanctification, & généralément tout ce qui appartient à l'œuvre de nôtre Rédemption. Nous ne conſidérons pas mainténant les Cérémonies Anciennes dans cette veuë, puis que nous en avons desja traité dans le Chapitre 21. de ce Livre.

Il faut donc ſavoir que les Cérémonies produiſoient un ſécond effet, par lequel les hommes étoient conduits & élevez à l'Evangile par voye de raiſonnément. Car comme ces Cérémonies conſiſtoient toutes en des choſes de leur Nature indifférentes, & même pour la pluſpart baſſes & peu dignes de la nature de Dieu, & de l'excellence naturelle de l'homme, il n'étoit pas poſſible qu'elles ne découvriſſent leur propre foibleſſe, & que par leur propre foibleſſe elles n'obligeaſſent les hommes à conclurre, que la vraye & ſolide Religion, le véritable culte de la Divinité, la véritable ſainteté ne pouvoient pas conſiſter en des choſes de ſi petite importance, dans leſquelles il étoit impoſſible que Dieu fût veritablément glorifié, ni l'homme mis dans la juſte proportion où il dévoit être. Par là les hommes étoient excitez à reconnoître qu'il falloit néceſſairément qu'il y eût une autre Réligion, qui conſiſtât en des choſes plus ſolides & plus réelles, & le dégoût que les Cérémonies procuroient d'elles-mêmes, n'étoit pas une petite Préparation à l'Evangile. Nous voyons des exemples de cet effet là dans les Pſeaumes de David, car au Pſeau. 40. Le Prophéte parlant à Dieu, & comparant le culte charnel de la Loy avec la véritable & intérieure Sainteté Evangelique, ne fait pas difficulté de dire, *Tu ne prens point plaiſir en ſacrifice, ni en gâteau, mais tu m'as percé les oreilles.*

les. Tu n'as point démandé d'holocauſte, ni d'oblation pour le péché, alors j'ay dit, il eſt écrit de moy au rôlle du Livre, Mon Dieu j'ay pris plaiſir à faire ta volonté, & de fait ta Loy eſt au dédans de mes entrailles. De même Pſ. 50. Dieu eſt introduit comme ayant du rébut & du mépris pour le culte extérieur de la Loy, & comme ne démandant que l'intérieur & le Spirituel. *Je ne prendray point*, dit-il, *de bouveau de ta Maiſon, ni de boucs de tes parcs. Car toute bête de forêts eſt à moi, & les bêtes qui paiſſent en mille montagnes. Je connois tous les oyſeaux des montagnes: & toute ſorte de bêtes des champs eſt à mon commandément. Si j'avois faim je ne t'en dirois rien: car la terre habitable eſt à moi, & tout ce qui eſt en elle. Mangerois-je la chair des gros taureaux? Et boirois-je le ſang des boucs? Sacrifie loüange à Dieu, & rens tes vœux au Souverain. Et m'invoque au jour de la détreſſe, & je t'en tiréray hors; & tu me glorifiéras*, verſ. 9. 10, 11, 12, 13, 14, 15. Là vous voyez encore évidemment que le Prophéte comparant les deux cultes enſemble, ſavoir, le Charnel & le Spirituel, le Légal & l'Evangelique, conduit les hommes à ce dernier par la conſidération du dégoût, & du mépris qu'on doit avoir pour l'autre. Vous voyez encore un exemple de cela même dans le Pſ. 51. qui eſt le Pſeaume de la grande repentance de David. *Seigneur*, dit-il, *ouvre mes lévres, & ma bouche annoncéra ta loüange. Car tu ne prens point plaiſir aux ſacrifices, autrément j'en baillerois: l'holocauſte ne t'eſt point agréable, les ſacrifices de Dieu ſont l'Eſprit froiſſé: ô Dieu tu ne mépriſes point le cœur froiſſé & briſé.* verſ. 17. 18, 19. Il paroît bien par ce diſcours que quand une conſcience étoit preſſée par le ſentiment de ſes crimes, & par celuy de la Juſtice inexorable de Dieu, il n'étoit pas poſſible qu'elle

qu'elle trouvât ſon véritable reméde, ni ſa ſolide conſolation dans les Sacrifices de la Loy ; Et cela même diſpoſoit les hommes à récévoir le Sacrifice de Jeſus-Chriſt, dont l'Evangile nous donne la connoiſſance. Cet effet que produiſoient les Anciennes Cérémonies a obligé Saint Paul Gal. 2. de dire, *que par la Loy il étoit mort à la Loy*. Cette expreſſion, qui ſemble un paradoxe, contient un ſens admirable ; car l'Apôtre veut dire que pour mourir à la Loy, c'eſt-à-dire, pour y rénoncer, pour ſe rétirer de deſſous ſa domination, il ne veut autre choſe que les ſentimens que la Loy même lui donne. Car comme d'un côté par ſes malédictions, elle l'oblige à récourir à la grace de l'autre, par l'inutilité & la foibleſſe de ſes Cérémonies, elle l'oblige de réchercher une plus ſolide ſatisfaction, un plus ſolide Sacrifice pour appaiſer la colére de Dieu, que ce qu'il voyoit dans les oblations Moſaïques, elle l'oblige à récourir à une pureté plus grande que celle qui pouvoit vénir du nétoyément extérieur de ſes eaux, elle l'oblige enfin à réchercher une ſaintété plus parfaite que celle qui donnoit entrée dans le Tabernacle.

Mais outre ce que je viens de dire, les Cérémonies diſpoſoient encore les hommes à l'Evangile, entant qu'elles étoient un joug, c'eſt-à-dire, une charge importune & accablante, ſous laquelle à peine les hommes pouvoient-ils ſubſiſter. C'eſt à quoy l'on peut rapporter le paſſage de Saint Paul que je viens d'alleguer *que par la Loy il étoit mort à la Loy*, Gal. 2. 19. Ce qui ſignifie, que par cet accablément extraordinaire de Cérémonies Légales, il étoit contraint de rénoncer à la Loy, & de récourir à une Alliance plus douce. C'eſt auſſi la raiſon que Saint Pierre allégua

dans

dans le Concile de Jéruſalem, lors qu'il s'agit de ſavoir, ſi on dévoit obliger les Chrêtiens à l'obſervation de la Loy Moſaïque. *Pourquoy*, dit-il, *tentez vous Dieu, pour mettre un joug ſur le col des Diſciples, que nous ni nos Péres n'avons pû porter?* Et à cela même régardoit Jeſus-Chriſt, Matt. 23. Lors que parlant des Scribes & des Phariſiens aſſis en la Chaire de Moyſe, *Ils lient enſemble*, diſoit-il, *des fardeaux peſans & inſuportables, & les mettent ſur les épaules des hommes.* En effet combien inſuportable dévoit être tout ce grand nombre, & cette prodigieuſe multitude d'Ordonnances Moſaïques, touchant l'obſervation des jours, des Sabbats, & des feſtes ſolemnelles, la diſtinction des viandes, les diverſes maniéres de ſe purifier, les oblations, les Sacrifices de proſpérité, les holocauſtes, les vœux, le choix des victimes, la circonciſion, l'Agneau Paſcal, la defenſe de toucher les corps morts, & généralément toutes les choſes de cette nature, que tout le Peuple & châque particulier étoient obligez de garder ſcrupuleuſément. Saint Paul pour exprimer l'état des Juifs ſous la péſanteur de ce joug, les a comparez à des enfans pendant qu'ils ſont ſous des Tuteurs & des Curateurs, privez de la connoiſſance & de la direction de leurs propres affaires, & occupez à des œuvres ſerviles, ni plus ni moins qui ſi c'étoient des eſclaves. *Or je dis*, dit-il, Gal. 4. verſ. 1. 2 3. *Que pendant tout le tems que l'héritier eſt enfant, il n'eſt différent en rien du ſerf, combien qu'il ſoit Seigneur de tout. Mais il eſt ſous des tuteurs & des curateurs juſques au tems déterminé par le Pere. Nous auſſi pareillément, lors que nous étions enfans, nous étions aſſervis ſous les rudimens du monde.*

Ce joug étant donc ſi dur, ſi péſant, & ſi inſu-

ſuportable, il n'étoit pas poſſible qu'il ne fiſt ſoûpirer les hommes aprés une délivrance ; & ce déſir d'en être délivrez étoit une grande diſpoſition à récevoir l'Evangile. Car qui ne ſait que l'Evangile nous a affranchis de tout ce vain culte extérieur. Jeſus-Chriſt diſoit pour cette raiſon, *Venez à moi vous tous qui êtes travaillez & chargez, & je vous ſoulagerai.* Et c'eſt une des raiſons pour leſquelles l'Evangile s'appelle, *une grace*, parceque c'eſt un rélaſchement & une décharge que Dieu nous a accordée, comme quand un Prince décharge ſon Peuple de pluſieurs tributs, qu'il n'étoit preſque plus capable de ſuporter. Pour cette même raiſon Saint Paul, Col. 2. dit que *Jeſus-Chriſt a effacé l'obligation qui étoit contre nous, laquelle conſiſtoit en Ordonnances, & nous étoit contraire, & qu'il l'a entiérement abolie, l'ayant fichée en la Croix.*

CHAPITRE XXIV.

De l'Eſprit de Servitude.

CE que nous vénons de répréſenter dans les deux Chapitres précédens, ne conſiſtant qu'en objets extérieurs ne pouvoit avoir nul effet, ſi Dieu ne l'eût accompagné de quelque dégré d'illumination intérieure. Car les eſprits & les cœurs des Iſraëlites, étoient faits comme ceux du reſte des hommes, c'eſt-à-dire, aveugles & corrompus, incapables par conſéquent de faire aucun profit des choſes que le Miniſtére Légal leur pouvoit enſeigner, ni d'en récevoir aucune bonne impreſſion. Dieu donc pour rendre ſa Loy efficace, l'avoit accompagnée d'une certaine méſure de ſon Eſprit, que Saint Paul appelle *l'Eſprit de Servitude*

vitude. Rom. 8. Sur quoi nous avons à conſidérer trois choſes. I. de quel principe procédoit cet Eſprit de Servitude. II. Qu'elle en étoit l'efficace. III. Pourquoi il s'appelle, *Eſprit de Servitude*, & comment il différe de l'Eſprit d'adoption.

Quand à la prémiére de ces choſes, ils eſt certain que cet Eſprit ne procédoit pas de la Loy, conſidérée préciſément en elle-même, c'eſt-à-dire, entant qu'elle eſt une Alliance de Dieu avec les hommes. La raiſon en eſt claire, ſavoir, parceque la Loy conſidérée de cette maniére ſuppoſe, comme nous l'avons déja dit, les hommes dans un état d'innocence & d'intégrité. D'où il s'enſuit qu'elle ne doit pas leur communiquer aucune lumiére intérieure pour ſon obſervation; & il y auroit de la contradiction à dire, que la Loy ſuppoſoit les Iſraëlites dans le même état auquel Dieu avoit creé le prémier Homme, & à dire en même tems qu'elle leur communiquoit une certaine méſure de lumiére & de grace intérieure. Car il ne faut pas pour l'obſervation des Commandemens de Dieu, d'autre lumiére ni d'autre grace intérieure, à des gens qu'on ſuppoſe étre innocens & juſtes, que leur propre juſtice naturelle, laquelle eſt ſuffiſante pour cela. A quoy il faut ajoûter que la Loy conſidérée ainſi préciſément en elle-même, eſt toute renfermée dans les termes de la Nature, Dieu y agiſſant ſous l'égard de Créateur & de Souverain Seigneur des hommes, & par conſéquent elle ne pouvoit point communiquer une grace ſurnaturelle, telle que dévoit étre cet Eſprit de ſervitude dont il s'agit.

Il faut donc dire que l'Eſprit de ſervitude accompagnoit la Loy, entant qu'elle étoit une Alliance Miniſtérielle & diſpoſitive pour l'Evangile. Car, comme nous avons déja vû, c'étoit une Alliance

liance Oconomique, que la Sageſſe Divine avoit trouvé à propos de faire marcher devant l'Evangile, afin de préparer les hommes à récévoir le Meſſie. Cette même Sageſſe donc voyant que tous ces objets conténus & extérieurement propoſez dans la Loy ne ſerviroient de rien en effet, s'ils n'étoient accompagnez d'une vertu ſurnaturelle du Saint Eſprit, qui leur fiſt produire dans l'eſprit, & dans le cœur des hommes, les effets que Dieu ſe propoſoit d'en tirer, ſe réſolut à communiquer aux Iſraëlites ce dégré de lumiére intérieure, que nous appellons, *l'Eſprit de Servitude.*

On peut démander ici ſi l'Eſprit de Servitude doit étre rapporté à Jeſus-Chriſt, comme au principe dont il découle. Et cette queſtion n'eſt pas tout à fait ſans fondément & ſans difficulté. Car d'un côté cet Eſprit étant une grace ſurnaturelle, c'eſt une maxime inviolable dans la Théologie, qu'il n'y a point de grace Surnaturelle, communiquée aux hommes que par Jeſus-Chriſt. Et de l'autre l'Eſprit qui découle de Jeſus-Chriſt eſt un Eſprit d'adoption, & non pas de Servitude. Pour réſoudre cette difficulté, il faut ſe ſouvénir qu'il y a trois ſortes d'Eſprit, c'eſt-à-dire, trois opérations & trois dégrez d'un même Eſprit. Le prémier, qui forme dans les hommes les Diſpoſitions néceſſaires pour récevoir Jeſus-Chriſt. Le ſécond eſt celui qui les met actuellement dans la communion de Jeſus-Chriſt. Le troiſiéme eſt celui qui découle de la communion même que nous avons tous avec Jeſus-Chriſt. Le prémier eſt cet Eſprit de ſervitude dont nous parlons mainténant. On peut auſſi mettre dans ce rang ces foibles teintures de grace que Dieu communiquoit aux Payens mêmes, & qu'on appelle d'ordinaire l'Eſprit réprimant. On y peut mettre auſſi toutes ces lumiéres &

ces

vertiſſante ſoient attribuées à Jeſus-Chriſt, ni appellées ſon Eſprit, au contraire elles ſont toûjours attribuées conſtamment au Pére. *Nul ne vient à moi*, diſoit Jeſus-Chriſt, Iean 6. *ſi le Pére qui m'a envoyé ne le tire.* Et Iean 17. *Je ne te prie point pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnez, ils étoient tiens & tu me les as donnez.* Cependant il eſt vrai que ces deux ſortes d'Eſprit dépendent de Jeſus-Chriſt, mais c'eſt par voye de cauſe finale, comme on parle, de la maniére que les moyens utiles & néceſſaires pour une fin dépendent de la fin, c'eſt-à-dire, que Dieu ayant réſolu d'envoyer ſon Fils au monde, & de diſpoſer les hommes à le recevoir, comme auſſi d'en mettre actuellement quelques-uns dans ſa communion, a réſolu à cauſe de cela de leur communiquer, tant l'Eſprit de ſervitude, que l'Eſprit de converſion. De ſorte que ſi Dieu n'eût eu en vûë Jeſus-Chriſt, il n'eût jamais communiqué aux hommes ces dégrez de ſa Grace ſurnaturelle. Nous dirons donc que cet Eſprit dépend de Jeſus-Chriſt, mais qu'il n'en découle pas immédiatement, n'y ayant que l'Eſprit d'adoption qui en découle immédiatement. Au lieu que celui de ſervitude vient immédiatement du Pére par une œconomie de Sageſſe, laquelle pourtant régarde Jeſus-Chriſt & ſe termine à lui.

Quant aux effets que cet Eſprit produiſoit dans les Iſraëlites, pour les bien réconnoitre, il ne faut que rappeller ici ce que nous avons dit dans les Chapitres précédens, touchant les effets du Miniſtére Légal. Car ce ſont les mêmes; l'Eſprit de ſervitude n'étant donné que pour faire que la Loy déployât dans les hommes ſa naturelle efficace. Il faiſoit donc connoître la grandeur & la Majeſté infinie de Dieu au deſſus de toutes les créatures: il

faiſoit connoître l'obligation où tous les hommes ſont de ſubir ſon jugément. Il faiſoit connoître le dévoir où nous ſommes tous de vivre ſaintement, & de rendre à Dieu une entiére obeïſſance : il faiſoit connoître la grandeur & le prix de la récompenſe que les Saints & les juſtes doivent attendre de la bonté Divine : il faiſoit connoître l'horreur des peines de ſa Juſtice contre les pécheurs ; il faiſoit connoître la rigueur inéxorable de cette Juſtice : il faiſoit connoître le malheur des hommes de ſe trouver tous criminels & coupables devant Dieu : il mettoit devant les yeux l'impoſſibilité où nous ſommes tous d'appaiſer la juſte colére de Dieu ; Et enfin il faiſoit comprendre l'impoſſibilité où nous ſommes tous d'obſerver de nous-mêmes les Loix Divines. De-là naiſſoient pluſieurs & divers mouvemens : car l'homme à la vuë de la Majeſté rédoutable de Dieu ne pouvoit que trembler, & étre épouvanté : à la vûë des biens qu'il promettoit aux obſervateurs de ſes commandemens, il ne pouvoit qu'il ne fût animé d'un déſir aſſez vif de poſſéder de ſi grands biens : à la vûë des peines de ſa Juſtice, il ne pouvoit qu'il ne fût ſaiſi d'horreur, réconnoiſſant bien qu'il avoit méritè ces peines, & attiré ſur ſoy par ſes péchez une ſi terrible malédiction : à la vûë de la rigueur inéxorable de la Juſtice, & de l'impuiſſance où il étoit de ſortir de ſa corruption naturelle, il n'étoit pas poſſible qu'il ne ſentît des frayeurs étranges & approchantes du déſeſpoir.

Mais ces effets de l'Eſprit de ſervitude paroîtront encore plus clairément, ſi nous paſſons à la troiſiéme choſe que nous nous ſommes propoſez d'examiner, qui eſt pourquoi il eſt appellé l'Eſprit de ſervitude, & comment il différoit de l'Eſprit d'adoption ? Il faut donc d'abord ſuppoſer, que cet Eſprit dont nous parlons étoit donné à des hommes, d'eux-mémes plon-

plongez dans la corruption naturelle, comme le reſte du genre humain, & qu'il n'alloit pas juſqu'à produire en eux une véritable régénération, c'eſt-à-dire, juſqu'à établir dans leur cœur le Régne de la Juſtice. Au contraire quelques bons mouvemens qu'il excitât en eux, il y laiſſoit pourtant toûjours régner le péché. Or de-là il s'enſuivoit deux choſes. L'une que tous ces mouvemens qu'il leur donnoit n'étoient pas des mouvemens d'amour pour Dieu, mais ſeulement des mouvemens où d'eſpérance, ou de déſir, ou d'anéantiſſement, ou de crainte; d'eſpérance & de déſir, à la vûë des biens que la Loy promettoit; d'anéantiſſement, à la vûë de la Majeſté Souveraine & ineffable de Dieu; de crainte à la vûë des peines de la Juſtice. La ſeconde choſe qui s'enſuivoit étoit un combat qui ſe formoit entre les mouvemens de la Grace d'un côté, & la corruption naturelle de l'autre. La Grace préſentoit les biens que Dieu promettoit aux obſervateurs de ſes Commandemens: elle mettoit devant les yeux les peines éternelles de ſa vangeance contre les pécheurs: elle faiſoit voir la grandeur infinie de Dieu, & tous ſes droits ſur la créature; la dépendance où nous ſommes tous des ordres de ſa puiſſance; l'impoſſibilité où on eſt d'échapper ſes Jugemens, & par-là elle ſollicitoit l'homme à l'obſervation des Commandemens de Dieu. Mais d'autre côté, la Corruption naturelle qui régnoit dans le cœur, réſiſtoit fiérément à tous ces mouvemens de la Grace, & faiſoit que toute l'amour de l'homme démeuroit pour le péché, toutes les penſées & les affections de ſon cœur ne changeant pas de parti, & s'irritant même contre ces fâcheuſes véritez que la Grace répréſentoit, l'homme le plus ſouvent s'abandonnant avec impétuoſité au mal, le commettant comme en dépit de Dieu, par des mouvemens de fureur & de

rage. Puis enſuite quand cette impétuoſité de la corruption naturelle étoit un peu diminuée, & que l'homme révenoit un peu à ſon ſang froid, les objets de la Grace ſe répréſentoient encore, ce qui produiſoit des agitations de conſcience, des épouvantemens & des frayeurs horribles, dans leſquelles tantôt l'homme ſe condamnoit ſoy-méme, tantôt il maudiſſoit ſa condition, & tantôt il s'emportoit contre Dieu comme contre un ennemi inexorable duquel il ſentoit déja la malédiction. Ce ſont ces combats que S. Paul décrit admirablement bien ſur la fin du ſeptiéme Chapitre de l'Epitre aux Romains. *Le péché*, dit-il, *ayant pris occaſion a engendré en moi toute convoitiſe par le commandement. Car ſans la Loy le péché eſt mort, car jadis*, &c. juſques à la fin du Chapitre.

Cela étant ainſi éclairci, il eſt maintenant facile de voir pourquoi cet Eſprit eſt appellé, *Eſprit de ſervitude*. Car c'eſt parceque tous les mouvemens qu'il excitoit dans l'homme, n'étoient que des mouvemens d'eſclave, des mouvemens mercenaires de déſir & d'eſpérance pour le bien, des mouvemens ſerviles de frayeur & de crainte pour les maux; mais nul mouvement de véritable amour, ni pour Dieu, ni pour la ſainteté, nul mouvement de véritable haine pour le péché. L'Eſprit d'Adoption au contraire, qui va juſqu'à la régeneration de l'ame, forme en nous des ſentimens d'amour de Dieu, d'eſtime pour la vertu, de haine pour le crime, de paix & de tranquillité de conſcience par la connoiſſance de l'amour que Dieu nous porte en Jeſus-Chriſt, des mouvemens de déſir & d'eſpérance d'avancer la gloire de Dieu ſur la Terre, & de jouïr un jour de ſa gloire céleſte. Or tout cela ſont des mouvemens dignes d'un enfant a l'égard de ſon Pére. D'où il s'enſuit que l'Eſprit qui les forme en nous eſt juſtement appellé, *l'Eſprit d'Adoption*

LIVRE

TRAITE'
DE
JESUS-CHRIST.
LIVRE TROISIE'ME.

De la Perſonne & des Natures de JESUS-CHRIST.

DIVISION.

CE Livre aura deux Parties. Dans la prémiere nous parlerons de la Perſonne de Jeſus-Chriſt & dans la ſéconde de ſes Natures. Nous ne prétendons pas épuiſer ni l'un ni l'autre de ces deux ſujets, & ce ſeroit une peine fort inutile que de vouloir rédire ce qui ſe trouve communément dans les Livres qui ont traité cette matiére. Nous nous contentérons donc de dire les choſes qui nous paroitront les moins communes.

CHAPITRE I.

De la Perſonne de Jeſus-Chriſt.

DAns ce Chapitre nous examinérons ces queſtions. I. Ce que c'eſt qu'une Perſonne. II. Si Jeſus-Chriſt avant ſon incarnation étoit une Perſonne véritablément ſubſiſtente. III. S'il eſt une Perſonne véritablément Divine. IV. Si l'Incarnation n'a pas établi deux Perſonnes en Jeſus-Chriſt. V. Si l'Incarnation n'a pas fait en Jeſus-Chriſt une autre Perſonne différente de celle qui exiſtoit auparavant. VI. Si l'objet formel de l'adoration que nous rendons à Jeſus-Chriſt eſt ſa Perſonne préciſément, ou bien ſa Perſonne ſous la charge de Médiateur.

QUESTION I.

Ce que c'eſt qu'une Perſonne.

POur commencer par la prémiére de ces queſtions. Une Perſonne eſt d'ordinaire définie dans les Ecoles. *Une nature individuelle*, ou *un ſuppôt doüé d'intelligence, complet, diviſé de tout autre, & incommunicable à tout autre.* Ainſi chaque homme en particulier eſt une perſonne qui a ſes actions, ſes droits, ſes qualitez, ſes ſouffrances, ſes mouvémens & ſes ſentimens qui lui appartiennent d'une maniére ſi particuliére, qu'ils ne peuvent pas être à un autre. Nous concevons auſſi que chaque Ange en particulier eſt une perſonne, parce que c'eſt une nature intelligente, parfaite,

&

& qui ſe termine en ſoy même, diviſée de tout autre, & incapable de ſe communiquer.

Par cette définition il paroît I. que les créatures inanimées ne peuvent pas être des perſonnes, puis qu'on ne donne ce nom qu'aux natures intelligentes. II. Il paroît par la même raiſon que les plantes, les arbres, les animaux, ne ſont pas des perſonnes, parce qu'ils n'ont que la vie, ou végétative, ou ſenſitive, & non la raiſonnable & l'intelligente. III. Il paroît encore que les parties qui compoſent le corps de l'homme, étant priſes à part, ne ſauroient être des Perſonnes, parce qu'elles ne ſont pas terminées en elles mêmes ni parfaites ou complettes, puis que naturellément elles ſont deſtinées pour être jointes & unies avec d'autres. IV. Il paroît encore delà, que ni le corps humain ſeparé de l'ame, ni l'ame ſeparée du corps ne ſont pas des Perſonnes. Car ſans dire que le corps n'eſt pas de lui-même une nature intelligente, l'un & l'autre ſont faits & naturellément deſtinez pour être unis enſemble, afin que de leur union il en réſulte ce que nous appellons l'homme. V. On peut auſſi reconnoître par là que la Nature Humaine de Jeſus-Chriſt, n'eſt pas une perſonne, parce que n'ayant pas été formée en vertu des Loix de la nature, mais par un principe ſurnaturel, ſa prémiére & originaire deſtination a été d'être jointe à une autre. D'où il s'enſuit qu'elle ne ſe termine pas en elle-même, & que priſe ſéparément & precisément en elle même, elle n'eſt ni parfaite ni compléte, ce que ſont pourtant les autres créatures humaines qui viennent par les Loix ordinaires de la Nature, parce qu'elles n'ont pas cette deſtination que je viens de marquer en celle de Jeſus-Chriſt.

On peut démander icy ſi ce que dans l'Ecole

on appelle la Perſonalité, c'eſt-à-dire, ce qui conſtituë formellément la perſonne en l'état de perſonne, eſt quelque choſe de poſitif, ou bien ſi c'eſt ſimplément une négation, comme on parle. A cela il me ſemble qu'il faut répondre en diſtinguant. Car il eſt vray que dans les Perſonnes divines & incréées, autant que nôtre foibleſſe le peut concevoir, nous devons réconnoître que les Perſonalitez ſont quelque choſe de poſitif, car ce ſont des rélations ſubſtantielles & des modes réels, comme on parle dans l'Ecole, qui terminent la nature divine. C'eſt ainſi qu'il faut concévoir la Perſonalité du Pére, que l'Ecole nomme Paternité, ou génération active; & celle du Fils que l'Ecole nomme génération paſſive; & celle du Saint Eſprit qu'on appelle proceſſion En effet il ne ſeroit nullément concevable qu'il y eût trois Perſonnes en une ſeule & méme nature individuelle, ſi leurs Perſonalitez n'étoient que de ſimples négations. Mais quant aux perſonnes créées, je veux dire les Anges & les hommes, la droite raiſon nous enſeigne que leurs Perſonalitez conſidérées formellément en elles mêmes preciſément, ne ſont que des négations. Car qu'eſt ce qui les fait parfaites, complétes & terminées en elles mêmes? N'eſt-ce pas qu'elles ne ſont pas deſtinées naturellément, par le projet du Créateur qui les a formées, pour être jointes à d'autres? Au lieu que l'ame humaine ſe trouve avoir cette naturelle deſtination à être jointe au corps, & de méme le corps à l'ame. Il eſt certain qu'à bien conſidérer les choſes comme elles ſont, ce qui empeſche que l'ame ne ſoit une perſonne, & qu'on appelle d'ordinaire dans l'Ecole *Incompletio*, ou *incomplémentum*, eſt quelque choſe de plus poſitif & de plus réel que ce qui fait que l'homme eſt une perſonne,

ne, ce qu'on appelle, *completio*, ou *complémentum*, bien que la Grammaire exprime le prémier par un terme négatif, & le ſécond par un terme poſitif. Car *l'Incompletio* ou *l'Incomplémentum*, eſt une deſtination eſſentielle à un autre, & le *complémentum* eſt une non deſtination, ſi joſe parler ainſi. C'eſt ce qui ſe peut fort bien éclaircir par la comparaiſon d'une maiſon, car lors que ce qui eſt actuellément baſti ne remplit pas entiérement tout le projet de l'Architecte, & n'en eſt au contraire qu'une partie, deſtinée pour être jointe à d'autres, afin que toutes enſemble elles rempliſſent le projet, on appelle cette Maiſon Imcompléte, imparfaite, & non achevée. Et bien que ces termes à en juger par la Grammaire ſoient négatifs, ſi eſt ce pourtant qu'ils ſont poſitifs, dans le ſens, car ils ſignifient la deſtination de ce bâtiment à étre joint à un autre ſelon le projet de l'Architecte. Mais lors que ce qui eſt actuellément bâti remplit tout le projet, on appelle cela une Maiſon compléte, parfaite & achevée. Et quoy que ces termes ſemblent d'abord vouloir dire quelque choſe de poſitif, ils ne ſignifient pourtant qu'une négation. Car cela ne veut dire, ſi ce n'eſt que ce baſtiment n'eſt pas fait pour étre joint à un autre, & que le projet en vertu duquel il a été fait ne s'étend pas plus avant.

QUESTION. II.

Si Jeſus-Chriſt avant ſon Incarnation etoit une Perſonne veritablément ſubſiſtente.

APrés avoir ainſi éclairci ce que c'eſt que l'on entend par le terme, *de Perſonne*; il faut paſſer

paſſer à la ſéconde queſtion, ſur laquelle nous dirons. I. Que juſqu'à préſent il ne me paroît pas qu'il y ait eû aucune conteſtation, pour ſavoir ſi Jeſus-Chriſt eſt ou a été une véritable Perſonne. Je n'ignore pas qu'il-y-a eû autrefois des hérétiques qui ont ſoutenu que Jeſus-Chriſt n'a pas eû une véritable nature humaine, & que ce qui a parû de luy n'a été qu'un phantôme. Si ces gens-là euſſent eû d'ailleurs les principes des Sôciniens, & qu'ils euſſent nié la Divinité du Sauveur, il eſt certain qu'ils auroient nié que Jeſus-Chriſt fût une Perſonne, car un phantôme, une vaine apparence, une ombre, n'eſt pas une Perſonne. Mais qui ne ſait qu'ils réconnoiſſoient la Divinité de Jeſus-Chriſt. D'où il s'enſuit qu'ils reconnoiſſoient auſſi ſa Perſonne. En effet l'Ecriture nous parle par tout de Jeſus-Chriſt comme d'une véritable Perſonne, & il n'eſt pas néceſſaire d'en produire ici des preuves, puis qu'on les peut trouver dans toutes les pages du Nouveau Teſtament, s'il eſt une Perſonne purément humaine, ou Angelique, ou Divine, s'il eſt différent de la Perſonne du Pére, ou non: s'il y a en luy deux Perſonnes ou une ſeule, ce ſont des queſtions qui ont troublé autrefois l'Egliſe. Mais ni les Infidéles, ni les Hérétiques, ni les Payens, ni les Juifs ni les Mahométans n'ont jamais nié qu'il ne fuſt une véritable Perſonne.

Il ne s'agit donc que de ſavoir qu'elle Perſonne c'eſt. Et d'abord il eſt important d'éclaircir ſi c'eſt une Perſonne qui exiſtât avant ſa naiſſance. Car autrefois Paul Evêque de Samoſate, & Photin Eveſque de Sirmium avec leurs Sectateurs, appellez de leurs noms, Paulianiſtes, Samoſateniens & Photiniens eurent bien l'impudence de ſoûtenir hautément que Jeſus-Chriſt n'étoit qu'une ſimple

ple perſonne humaine, qui avoit commencé d'éxiſter par ſa naiſſance de la Vierge Marie, & l'on ne ſait que trop que Socin & ſes Diſciples ont dans ces derniers ſiécles reſſuſcité cette Héréſie. Il faut donc commencer par cette queſtion, ſi Jeſus-Chriſt n'eſt pas une Perſonne qui exiſtât avant que de venir au Monde. C'eſt-ce qu'on doit entréprendre de prouver directément, non contre les infidéles qui ne reconnoiſſent pas le principe de l'Ecriture, car contre ces gens-là il faut agir d'une autre maniére, mais contre les Hérétiques qui faiſant profeſſion d'être Chrêtiens réconnoiſſent avec nous la révélation de la Parole de Dieu.

Pour cet effet on peut ſe ſervir de cinq ordres de Paſſages que nous indiquérons ici, ſans pourtant les traiter à fond parce qu'on les peut trouver exactément traitez dans les Livres de nos Docteurs, & particuliérement dans Zanchius, & dans la Place.

Le prémier ordre contient ceux où l'Incarnation de Jeſus-Chriſt luy eſt préciſément attribuée. Or d'abord on peut mettre en ce rang, tous ceux qui diſent que Jeſus-Chriſt eſt vénu au monde, comme celui de Jean. 1. *Il eſt vénu chez ſoy & les ſiens ne l'ont pas réceu*, celui de Mat. 5. *Ne penſez pas que je ſois vénu pour anéantir la Loy & les Prophétes, je ne ſuis pas vénu pour les anéantir, mais pour les accomplir.* Celui de Matt. 9. 13. *Je ne ſuis pas venu pour appeller les Juſtes, mais les pécheurs à répentance.* Celui de Matt. 18. *Le Fils de l'homme eſt venu pour ſauver ce qui étoit péry.* Celui de Luc. 19. *Le Fils de l'homme eſt vénu chercher & ſauver ce qui étoit perdu.* Celui de Jean 12. *Je ſuis vénu au Monde pour étre la lumiére, afin que quiconque croit moi ne démeure point en ténébres.* Et un peu aprés, *Je ne ſuis pas vénu pour juger le Monde,*

Monde, mais pour ſauver le Monde. Celui de 1. Tim. 1. *Ieſus-Chriſt eſt vénu pour ſauver les pécheurs, deſquels je ſuis le prémier.* J'avoüe que ſi ces Paſſages étoient ſeuls, on n'en pourroit pas tirer la concluſion que nous prétendons. Car il eſt vray que ce terme *de venir*, marque ſouvent la prémiére production d'une choſe, ou la naiſſance d'une Perſonne, ſans ſuppoſer ni que cetre choſe, au cette perſonne fûſſent ou exiſtaſſent actuellément avant leur venuë. Et il ſerviroit peu de rémarquer que dans la plus-part des Paſſages que je viens de mettre en avant, on trouve la fin pour laquelle Jeſus-Chriſt eſt vénu au Monde, ſavoir, pour faire le ſalut des hommes, ce qui ſemble ſignifier que Jeſus-Chriſt exiſtoit avant ſa naiſſance, puis qu'il s'eſt lui même formé un deſſein pour l'accompliſſément duquel il eſt vénu. Car on pourroit dire que ces Paſſages marquent ſimplément la deſtination que Dieu a faite de Jeſus-Chriſt lors qu'il l'a fait naître, & non aucun deſſein conçû par Jeſus-Chriſt même avant ſa naiſſance. Mais ces Paſſages ſe trouvent ſoûtenus & expliquez par d'autres qui portent expreſſément, que ſon incarnation eſt un pur effet de ſa volonté.

C'eſt ce qui paroît 1. par Eſ. 40. verſ. 9. 10, 11. *Sion qui annonce bonnes nouvelles &c. dy aux villes de Iuda, Voici vôtre Dieu. Voici, le Seigneur l'Eternel Viendra contre le Fort, & ſon bras dominera ſur lui. Voici, ſon ſalaire eſt avec lui, & ſon loyer marche dévant luy, Il paiſtra ſon troupeau comme un berger, il aſſembléra les agneaux entre ſes bras, & il le élevéra dans ſon ſein, il conduira celles qui alaitent.* Il n'y a aucun Chrêtien qui ne doive confeſſer que le Prophéte dans ce Chapitre prédit la venuë de Jeſus-Chriſt; car dans les verſ. 3. & 4. il parle

de

de la venuë de Jean Bâtiſte. *La voix*, dit-il, *de celuy qui crie au deſert eſt accoûtrez le chemin de l'Eternel, dreſſez parmi les landes les ſentiers à nôtre Dieu* &c. Ce qui eſt préciſément attribué à Jean Bâtiſte par les Evangéliſtes. Quand donc dans la ſuite il ajoûte que le Seigneur viendra, il eſt clair qu'il parle de l'Incarnation de Jeſus-Chriſt, & qu'il en parle comme d'une venuë volontaire, qui ſuppoſe ſon exiſtence avant qu'il ne vint.

II. La-même choſe paroît par Malachie 3. où le Meſſie lui même eſt introduit parlant avant ſon Incarnation, & diſant *Voici je m'en vay envoyer mon Meſſager, & il préparéra le chemin devant moy, & incontinent le Seigneur que vous cherchez entrera dans ſon Temple, & le Meſſager de l'Alliance lequel vous ſouhaitez.* Ces paroles donnent manifeſtément à connoitre, que l'Incarnation, & les préparations à l'Incarnation, tel qu'étoit l'envoi de Jean Baptiſte, eſt une œuvre du Meſſie même, & par conſéquent qu'il exiſtoit avant ſa naiſſance. Car comment pourroit-il dire qu'il envoyéra ſon Meſſager dévant ſoy pour lui préparer les chémins, s'il n'étoit qu'un ſimple homme qui eût commencé d'éxiſter au moment même qu'il eſt né.

III. Cette même vérité paroît par Heb. 2. verſ. 14. 15. & 16. où l'Apôtre rapporte formellément l'incarnation de Jeſus-Chriſt à Jeſus-Chriſt méme, comme un effet de ſa bonté envers nous. *Parce*, dit-il, *que les enfans participent à la chair & au ſang, lui auſſi ſemblablement a participé aux mémes choſes, afin que par la mort il détruiſiſt celui qui avoit l'empire de la mort, c'eſt aſſavoir le Diable. Et qu'il en délivrât tous ceux qui pour la crainte de la mort étoient toute leur vie aſſujettis à la ſer-*

ſervitude. Car certes il n'a nullement pris les Anges, mais il a pris la ſemence d'Abraham On explique diverſement cette expreſſion. *Il n'a pas pris les Anges, Il a pris la ſemence d'Abraham.* Les uns veulent que Saint Paul marque là formellement l'aſſomption que le Fils de Dieu a faite de la nature humaine en unité de Perſonne. Les autres veulent que l'on entende plus ſimplement que Jeſus-Chriſt n'a pas ſécouru les Anges, mais qu'il a ſécouru la ſemence d'Abraham, c'eſt-à-dire, les hommes. Je ne récherche pas ici laquelle de ces deux explications eſt la meilleure. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que Saint Paul rapporte la participation que Jeſus-Chriſt a euë de la chair & du ſang à luy-même comme un acte de ſa volonté. Et ſelon la prémiére explication, l'Apôtre dit, *qu'il a participé à la chair & au ſang*, parce qu'il n'a pas pris à ſoy hypoſtatiquement la nature Angélique, mais la nature humaine. Selon la ſeconde, l'Apôtre dira, *qu'il a participé à la chair & au ſang*, parce qu'il a voulu donner ſecours, non aux Anges, mais aux hommes. Or l'un & l'autre ſuppoſent évidemment que l'Incarnation eſt un acte de la volonté de Ieſus-Chriſt même; d'où il s'enſuit qu'il exiſtoit avant ſa naiſſance.

IV. On verra la même choſe, Heb. 10. où Saint Paul introduit Ieſus-Chriſt parlant à ſon Pére ſur le point d'entrer au Monde, c'eſt-à-dire, dans le moment qui précede ſa naiſſance & ſon Incarnation, ce qui ſuppoſe encore comme châcun voit que Ieſus-Chriſt exiſtoit avant que de naître. *Il eſt impoſsible*, dit l'Apôtre, *que le ſang des taureaux & des boucs ôte les péchez, à cauſe dequoi entrant au Monde, il dit, Tu n'as point voulu ſacrifice ni offrande: mais tu m'as approprié un corps. Tu n'as point pris de plaiſir aux holocauſtes, ni en l'oblation pour le péché.*

Alors

Alors j'ay dit, me voici, je viens, l'an commencement du Livre il eſt écrit de moi : que je faſſe ô Dieu ta volonté.

V. Mais enfin comment peut-on s'empeſcher de réconnoître cette méme Doctrine dans le célébre Paſſage du 2. des Philip. *Jeſus-Chriſt*, dit Saint Paul, *étoit en forme de Dieu ; & ne réputoit point rapine d'être égal à Dieu, toutes-fois il s'eſt anéanti ſoy-méme, ayant pris la forme de Serviteur fait à la ſemblance des hommes.* Qu'on explique comme on voudra cette *forme de Dieu*, où étoit Jeſus-Chriſt & cette égalité qu'il ne réputoit point rapine d'avoir avec Dieu. Je ne touche pas maintenant à cela, il me ſuffit que cette, *forme de Serviteur*, étant préciſément la nature humaine, Saint Paul enſeigne deux choſes. L'une que Jeſus-Chriſt l'a priſe, & l'autre, qu'il exiſtoit avant que de la prendre, ce qui eſt formellement ce que j'ay deſſein de conclurre.

Par l'aide & l'éclairciſſément de ces Paſſages & en les ſuppoſant, il eſt manifeſte qu'on peut entendre tous les autres dont j'ay fait mention au commencement, qui marquent ſa venuë au monde dans le ſens qu'il exiſtoit avant que de vénir, en la maniére que ceux qui viennent à nous de quelques païs éloignez, commencent bien à paroître & à habiter au milieu de nous, mais ne commencent pas à être abſolument ; au contraire leur vénuë ſuppoſe qu'ils étoient auparavant. Ainſi toutes les fois que l'on aura à traiter de ces ſortes de Textes, on pourra fort ſolidément faire cette rémarque, non à la vérité par la force ſeule de ce terme, *Venir*, mais par la détermination du ſens auquel il le faut prendre, ce que les autres paſſages font voir.

Le ſécond ordre de Paſſages eſt de ceux qui mar-

marquent expreſſément que Jeſus-Chriſt étoit au Ciel avant que de vénir au Monde, car la conſéquence en eſt fort évidente, que donc il exiſtoit avant que de naître. Ces Paſſages ſont, Iean 3. *Perſonne*, dit Jeſus-Chriſt, *n'étoit monté au Ciel, ſinon celui qui eſt deſcendu du Ciel, ſavoir le Fils de l'homme qui eſt au Ciel.* Et un peu aprés. *Celui qui eſt venu d'enhaut*, dit Iean Bâtiſte, *eſt par deſſus tous, Celui qui eſt iſſu de la Terre, eſt de la Terre: & parle comme iſſu de la Terre; celui qui eſt venu du Ciel eſt par deſſus tous.* II. Iean 6. *Le pain de Dieu*, dit Jeſus-Chriſt parlant de ſoy-même, *c'eſt celui qui eſt deſcendu du Ciel.* Et un peu aprés, *Ie ſuis deſcendu du Ciel, non pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé.* Et un peu plus bas, *C'eſt ici le pain qui eſt deſcendu du Ciel. Ie ſuis le pain vivant qui ſuis deſcendu du Ciel.* Et encore plus bas, *Que ſera-ce, ſi vous voyez le Fils de l'homme monter là où il étoit prémiérement?* III. On y peut auſſi rapporter ce que le Seigneur dit au 16. de ce même Evangile. *Ie ſuis iſſu du Pére, & ſuis venu au Monde, derechef je laiſſe le Monde, & m'en vay au Pére.* Iean 17. *Glorifie moy, toy Pére, de la gloire que j'ay euë par devers toy, devant que le Monde fût fait.* V. Saint Paul de même Eph. 4. enſeigne expreſſément que la méme Perſonne qui eſt montée au Ciel étoit deſcenduë du Ciel. *Ce qu'il eſt monté*, dit-il, *qu'eſt-ce autre choſe ſinon que prémiérement il étoit deſcendu aux parties les plus baſſes de la Terre.* Je n'explique pas de quelle maniére il faut maintenant entendre cette deſcente de Ieſus-Chriſt du Ciel, afin de révêtir nôtre chair, cela n'eſt pas de mon ſujet. C'eſt aſſez de remarquer que tous ces Paſſages concluent nettement que Jeſus-Chriſt exiſtoit avant ſa naiſſance; car de quelque maniére qu'il faille entendre *qu'il eſt deſcendu*

cendu du Ciel, il eſt toûjours clair qu'il étoit au Ciel.

Un troiſiéme ordre de Paſſages peut contenir ceux qui attribuent à Jeſus-Chriſt des actions avant ſa naiſſance, leſquelles ſuppoſent néceſſairement qu'il exiſtoit. Ces Paſſages ſont ceux de Heb. 1. où la création, la conſervation, & la providence lui ſont attribuées. *Par lui*, dit l'Apôtre verſ. 2. *Dieu a fait les Siécles.* Ce qui ſignifie la création de l'Univers. Et au verſ. 3. *Le Fils ſoûtient toutes choſes par ſa parole puiſſante*, ce qui ſignifie la conſervation & la Providence. Et au verſ. 10. *Toy Seigneur tu as fondé la Terre dés le commencement, & les Cieux ſont l'ouvrage de tes mains.* II. Celui du troiſiéme de la même Epitre. *Celui*, dit l'Apôtre parlant de Jeſus-Chriſt *eſt réputé digne d'une plus grande gloire que Moïſe, entant que celui qui a édifié la maiſon eſt en plus grande dignité que la maiſon même.* Paroles qui marquent que dans la doctrine de Saint Paul Jeſus-Chriſt eſt le Fondateur de l'Egliſe, ſur laquelle Moïſe n'avoit été établi que comme Miniſtre. III. On y peut ajoûter ce que dit le même Apôtre 1. Cor. 8. que, *nous avons un ſeul Seigneur Jeſus-Chriſt, par lequel ſont toutes choſes*; ce qui exprime la création & la conſervation. IV. Il y faut auſſi mettre le Paſſage de l'Epitre aux Col. Ch. 1. *Il eſt l'image de Dieu inviſible, le premier né de toute créature, car par lui ont été creées toutes choſes qui ſont aux Cieux & en la Terre, les viſibles, & les inviſibles, les Trônes, les Dominations, les Principautez & les Puiſſances, toutes choſes ſont creées par lui, & il eſt devant toutes choſes, & toutes ſubſiſtent par lui.* Que la création & la conſervation du Monde, ſoient ou ne ſoient pas des œuvres ſimplement & abſolument Divines, c'eſt ce que je ne récherche pas main-

tenant : c'eſt aſſez qu'il paroiſſe par ce Texte que ces œuvres appartiennent à Jeſus-Chriſt, car de là il s'enſuit néceſſairement qu'il exiſtoit avant ſa naiſſance. V. La même choſe ſuit de la doctrine que Saint Pierre enſeigne, 1 Pier. 3. que, *Ieſus-Chriſt a été mortifié en chair, qu'il a été vivifié par l'Eſprit, & que par cet Eſprit étant allé, il a preſché aux eſprits en chartre, ſavoir, à ceux qui ont été autre-fois déſobeyſans du tems de Noé.* Car le ſens de l'Apôtre eſt, que le même Fils de Dieu qui aujourd'hui eſt vénu preſcher pour ſauver le Monde par ſa Divinité, avoit autre-fois exhorté auſſi les prémiers habitans de la Terre à ſe répentir, pour éviter les eaux du Déluge : ce qui ſuppoſe toûjours ſon exiſtence avant que de naître.

Mais cette exiſtence paroît clairement par un quatriéme ordre de Paſſages où elle lui eſt formellement attribuée, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'y appliquer des conſéquences. Ainſi Jean 1. *Iean Bâtiſte dit de Ieſus-Chriſt, Aprés moi vient une Perſonne qui eſt préférée à moi, car il étoit premier que moi* ; Comment, *premier que Iean Bâtiſte*, s'il n'eût exiſté avant ſa naiſſance, puiſque Iean Bâtiſte étoit né plûtôt que lui. Ainſi Jean 8. Les Iuifs ayant dit à Ieſus-Chriſt. *Tu dis que tu as vû Abraham, & tu n'as pas encore cinquante ans.* Le Seigneur dit, *En vérité, en vérité je vous dis, avant qu'Abraham fût je ſuis.* Paroles qui ne peuvent être éludées, & qui marquent clairement cette exiſtence dont nous parlons. Elle n'eſt pas moins clairement enſeignée, Michée 5. *Mais toi Bethlehem de devers Ephrat petite pour être entre les milliers de Iuda, de toi me ſortira le Dominateur d'Iſraël, & ſes iſſues ſont dés jadis dés les jours éternels*, ou comme porte l'original, *dés les jours du ſiécle.* Il impor-

importe peu de quelle manière on explique, *ces jours éternels*, *ces jours du siécle*, puis qu'il faut toûjours confeſſer que Ieſus-Chriſt exiſtoit avant que de naître. A cela même ſe rapportent les Paſſages de l'Apocalypſe Ch. 1. *Ie ſuis Alpha, & Omega le commencement & la fin*, dit le Seigneur, *qui eſt & qui étoit & qui eſt à venir*, & un peu plus bas, *Ie ſuis Alpha & Omega, le premier & le dernier.* Et Ch. 2. *Le premier & le dernier qui a été mort & eſt retourné à vie dit ces choſes.* Et au 22. *Ie ſuis Alpha & Omega, le premier & le dernier, le commencement & la fin.*

A tous ces Paſſages il faut enfin ajoûter les deux illuſtres Chapitres, qui célébrent d'une maniére fort éclatante la gloire de Ieſus-Chriſt. Le prémier eſt Proverbes 8. où la Sapience ſe décrit elle-même comme exiſtente avec Dieu lors qu'il formoit l'Univers. Car tous les Chrêtiens juſqu'à préſent ont attribué cette deſcription à Ieſus-Chriſt. L'autre eſt le prémier Chapitre de Saint Iean, *Au commencement étoit la Parole*, &c. Car s'il y eût jamais rien d'exprés & de formel pour l'exiſtence de Ieſus-Chriſt avant ſa naiſſance, c'eſt ſans doute ce que cet Evangéliſte y dit de la *Parole*, c'eſt-à-dire de Ieſus-Chriſt.

QUESTION. III.

Si Ieſus-Chriſt eſt une Perſonne véritablement Divine.

LA troiſiéme Queſtion qui ſuivroit maintenant à examiner eſt ſi Ieſus-Chriſt eſt véritablement une Perſonne Divine. Sur quoi nôtre deſſein n'eſt pas de récüeillir toutes les preuves qu'on tire de l'Ecriture. Il nous ſuffira pour cela de récommander la lecture exacte de ce qu'en ont écrit Zanchius dans ſon prémier Volume tout au commencement, Bellarmin dans le prémier Volume de ſes Controverſes. Et ſur tout Mr. Capel dans ſes Théſes *de Deo Vno & Trino*. Mr. de la Place dans ſes Diſputes contre les Sociniens, & pluſieurs autres qui ont traité cette matiére fort exactement.

Il faut ſeulement ici examiner quelques vaines échapatoires que les Sociniens mettent en avant. La prémiére eſt que le Nom de Dieu, n'eſt pas un nom qui ſignifie une nature; mais un nom de charge, à quoi ils rapportent ce que Dieu dit à Moyſe Exod. 4. *Aaron parlera pour toi au Peuple; & ainſi il te ſera pour bouche, & tu lui ſeras pour Dieu.* Et ce qui eſt dit Pſ. 82. ſur le ſujet des Magiſtrats, *J'ay dit vous étes Dieux, & êtes tous les enfans du Souvérain*, d'où ils concluent que le Nom de Dieu eſt un nom de charge, par où ils prétendent éluder les Paſſages qui donnent ce Nom à Ieſus-Chriſt.

Mais I. il eſt faux que l'idée qu'on ſe forme naturellement par ce terme de *Dieu*, ſoit une idée d'excellence ou de dignité, d'office ou de charge, car c'eſt au contraire l'idée d'une excellence ou d'une

d'une dignité de nature. En effet mettant à part tous les faux préjugez que la vaine Philoſophie, ou que la ſuperſtition peuvent avoir donnez aux hommes, il n'y a perſonne qui par le terme de *Dieu* n'entende une Nature Souverainément élevée ſur toutes choſes, un prémier être indépendant de tous les autres, & de qui tous les autres dépendent. J'avouë que cette idée a été fort broüillée par les erreurs du Paganiſme; mais quoy qu'il en ſoit elle eſt pourtant la naturelle, & celle qui ſe préſente la prémiére à l'eſprit: & c'eſt pourquoi quand on a voulu convaincre les Payens de l'unité d'un Dieu, & réfuter cette pluralité de Dieux qu'ils avoient introduite, on les a toujours ramenez à cette idée naturelle que le terme de *Dieu* forme; & par là on leur a fait voir qu'il ne pouvoit y avoir qu'un prémier être duquel tous les autres ſont dépendans. Les Philoſophes eux-mémes ont été obligez par les lumiéres de la droite raiſon de corriger les folles ſuperſtitions des Peuples, en reconnoiſſant qu'il n'y avoit qu'un ſeul Dieu Souverain, & que quant aux autres à qui on donnoit ce nom là, ils n'étoient à proprément parler que les Miniſtres du vray Dieu.

II. Il eſt faux que l'idée perpétuelle, que l'Ecriture Sainte nous veut faire concevoir quand elle parle de *Dieu*, ſoit autre que celle d'une Nature ſouverainément parfaite en elle-même. C'eſt ainſi que Moyſe & les Prophétes l'ont fait concévoir aux Iſraëlites dans tout ce qu'ils leur ont enſeigné touchant le vray Dieu, Créateur du Ciel & de la Terre, le Maître des Anges & des hommes, l'objet de leur crainte & de leur adoration, celui à qui ils preſentoient des Sacrifices; & qui les avoit tirez de la Terre d'Egypte.

Je dis III. que les Sociniens eux-mêmes, qui

chicanent ſur la ſignification de ce terme, ſont contraints de réconnoître ce que nous diſons: car ils veulent que le Pére ſoit le ſeul Vray & Souvérain Dieu, & que ſa Divinité ne conſiſte pas en quelque dignité de charge, mais en l'excellence inéfable de ſa Nature increée, éternelle & parfaite. D'où il s'enſuit que la propre & naturelle ſignification de ce nom de *Dieu* enferme l'idée non d'une ſimple dignité d'office, mais d'une excellence de nature, puis que ſi on leur démande ce qu'ils conçoivent par cet Unique Dieu que l'Ecriture nous répréſente, & qu'ils croyent être la ſeule Perſonne du Pére, ils ne peuvent repondre ſi ce n'eſt qu'ils conçoivent une Nature exiſtente par ſoy-même, qui a fait le Monde, & qui le gouverne, & à qui toutes les Créatures appartiennent à cauſe de l'excellence de ſes perfections. En effet il ſéroit ridicule de concévoir par ce Souvérain Dieu une Perſonne établie dans une haute & eminente dignité ſur toutes choſes, ſi l'on diſoit que ce n'eſt pas la perfection de ſa Nature qui la met dans cette élévation, mais un établiſſément de charge, car qui auroit donné cette charge au Souvérain Dieu, s'il ne l'avoit par l'excellence de ſa Nature; outre que ce ſéroit excuſer l'idolatrie de tous les Peuples. Car ſi un Dieu n'eſt Dieu que par la dignité d'une charge que ſa Nature ne luy donne pas, mais qu'il reçoit d'ailleurs, quel ſujet avons nous de condamner des Peuples qui ſe ſont accordez à adorer une telle & une telle choſe? Le Soleil par exemple, ou la Lune? Ne diront-ils pas que la Divinité étant une dignité non de Nature, mais d'établiſſément, il dépendoit d'eux de s'établir pour Dieu la choſe qu'ils eſtimeient le plus, & que n'y ayant aucune Divinité par nature, il étoit en leur liberté de choiſir

choiſir la choſe qu'il leur plaiſoit, pour l'établir en cette dignité Souvéraine? Il n'y a rien donc de ſi contraire aux véritables notions de la nature, ni de ſi oppoſé aux notions de l'Ecriture Sainte, que cette opinion que le Nom de *Dieu* ſoit un nom de charge ou d'office & non de nature. Il n'y a même rien de ſi pernicieux dans la Religion que cette penſée: car elle conduit directément à l'Atheïſme, puis que ſi Dieu eſt un nom de charge, & non de nature, il eſt aiſé à conclurre de là, qu'il n'y a dans le Monde aucune Nature à qui la Divinité appartienne par elle-méme.

Quant à ce que les Sociniens alléguent de Moyſe & des Magiſtrats qui ſont appellez du nom de *Dieu*, qui ne voit que c'eſt par métaphore à cauſe de quelque léger rapport qu'il y avoit entre Moyſe à l'égard d'Aaron, & de Dieu à l'égard d'un Prophéte qu'il envoye. Car comme Dieu dicte au Prophéte ce qu'il a à dire, & le Prophéte énonce en ſuite ce que Dieu luy a commandé de dire; de même Moyſe déclaroit à Aaron les choſes dont il dévoit parler au Peuple, & Aaron en ſuite les expliquoit ſelon que Moyſe les luy avoit fait entendre. C'eſt-ce qui paroît par le Texte même. *Aaron*, dit-il, *te ſéra pour bouche, & tu luy ſeras pour Dieu.* Il ne dit pas abſolument qu'il ſéra le Dieu d'Aaron, mais il dit qu'il y aura entre luy & Aaron le même rapport à peu-prés qui eſt entre Dieu & ſon Prophéte. Il en eſt de même des Magiſtrats, ils ſont appellez *Dieux*, figurément; parce qu'il y a quelque légére reſſemblance entre l'Autorité qu'ils exercent pour le Gouvément des Peuples, ordonnant ce que bon leur ſemble, & le faiſant executer; & l'autorité que Dieu exerce ſur ſes créatures dans l'ordre de la providence, déterminant touchant elles ce

qu'il juge à propos, & l'exécutant Souverainément.

Si donc les Sociniens pouvoient faire voir que quand le nom de *Dieu* eſt attribué en l'Ecriture à Jeſus-Chriſt, ce n'eſt que figurément & métaphoriquément, j'avouë qu'ils auroient lieu d'employer ces Paſſages qu'ils mettent en avant touchant Moyſe & les Magiſtrats, car cela fait voir que cette métaphore ne ſéroit pas tout à fait étrangére & inouïe dans le ſtyle de l'Ecriture. Mais il eſt certain que les Lieux où Jeſus-Chriſt s'appelle *Dieu*, ſont tels qu'on n'y ſauroit ſoupçonner la métaphore. Quelle métaphore, par exemple, y a-t-il à ſoupçonner Act. 20. où Saint Paul dit que *Dieu a racheté l'Egliſe par ſon ſang*. Quelle métaphore y a-t-il à ſoupçonner Rom. 9. où l'Apôtre dit, que *Chriſt eſt Dieu ſur toutes choſes, bénit éternellement*. Quelle métaphore y a-t-il à ſoupçonner dans l'Epître à Tite, où il eſt dit que *nous attendons la bien-heureuſe eſpérance, & l'apparition de la gloire du grand Dieu*.

Les Sociniens diront ſans doute qu'on leur fait tort de leur imputer cette doctrine, qu'il n'y a aucun Dieu par nature, & que leur ſens eſt ſeulément que ce terme eſt attribué quelquefois dans l'Ecriture au Vray Dieu par nature, mais qu'il eſt auſſi attribué quelquefois à une dignité de charge ou d'office. Je répons I. qu'il eſt faux, que dans l'Ecriture le nom de *Dieu* ſoit un nom de charge ou d'office. Car il y a grande différence entre dire qu'il eſt quelquefois attribué métaphoriquément à des perſonnes élevées en charge, & dire que ce nom leur eſt donné pour repréſenter la grandeur de leur charge : dire ce dernier c'eſt ſuppoſer que ce nom appartient proprément à ceux qui ſont élevez en ces dignitez, bien qu'il ne leur ap-

appartienne pas par nature. Mais dire le prémier c'eſt dire que ces gens ne ſont pas proprément des Dieux, comme quand on dit qu'un homme eſt métaphoriquément appellé un Lion, c'eſt-à-dire, qu'il ne l'eſt pas à parler proprément. II. Je repons qu'on ne fait point de tort aux Sociniens quand de ce qu'ils diſent que Dieu eſt un nom de charge, on en conclut que donc ſelon eux Dieu n'eſt pas un nom de nature, car ſi dans la ſignification propre & naturelle de ce terme l'idée d'une excellence par nature n'eſt pas contenuë, il eſt clair que le terme de *Dieu* ne ſignifie pas par ſoy même un Dieu par nature, comme le terme, *d'animal*, ne ſignifie pas par ſoy-même un homme, parce que l'idée de l'humanité n'eſt pas contenuë dans la notion de ce terme. Or c'eſt-ce que nous avons prouvé être tout à fait contraire au ſtyle perpétuel de l'Ecriture, & aux lumiéres mêmes du ſens commun, qui par le terme de *Dieu* nous repréſente toûjours une excellence de nature.

Une autre échapatoire ordinaire aux Sociniens, laquelle dépend de cette prémiére que nous venons de refuter, eſt que Ieſus-Chriſt a été fait Dieu lors que par ſon exaltation en la gloire Céleſte, il a reçû une Autorité Souveraine ſur toutes choſes, ſelon qu'il dit luy-même, *Toute puiſſance m'eſt donnée au Ciel & en la Terre*, Matt. 28. Et c'eſt à cela qu'ils rapportent tous les Paſſages de l'Ecriture qui parlent de l'élévation de Jeſus-Chriſt, comme Act. 2. *Dieu l'a fait Seigneur & Chriſt*, & Phil. 2. *Il luy a donné un Nom par deſſus tout nom, afin qu'au Nom de Jeſus tout genoüil ſe ploye.*

Mais pour faire voir la vanité de cette penſée il ne faut I. que conſidérer, que ſi Jeſus-Chriſt n'étoit par nature qu'une ſimple créature, il ne ſéroit

roit nullément capable de récevoir la communication, que ces gens s'imaginent qui lui a été faite, d'une Autorité ſuprême ſur toutes les créatures, pour en diſpoſer comme bon luy ſemble juſqu'à pardonner les péchez, & donner la vie éternelle; & en même tems, d'une force & d'une puiſſance ſurnaturelle pour vaincre & ſubjuguer les Démons, reſſuſciter les morts, & pour opérer des miracles. Car de dire que Jeſus-Chriſt n'eſt à cet égard qu'un ſimple Miniſtre du Pére, & que tout ce qu'il fait, il le fait non par une autorité & une puiſſance propre qui réſide en luy; mais par l'autorité du Pére dont il eſt l'Interprete, & par la puiſſance du Pére qui à la verité ne réſide pas en luy, mais qui l'accompagne, cela dis-je qu'eſt-ce autre choſe que contrédire formellément aux Paſſages de l'Ecriture. *Le Pére*, dit Jeſus-Chriſt *ne juge perſonne, mais il a donné tout jugement au Fils.* Si Jeſus-Chriſt n'étoit que le ſimple Miniſtre du Pére dans l'exercice du jugément, pourroit-il parler de cette ſorte? Les Paſteurs de l'Egliſe, qui portent aux hommes de la part de Dieu ſes commandémens, pourroient-ils dire ſans blaſphéme, Dieu ne commande & n'ordonne rien, mais il nous a donné le droit de commander & de faire des Loix. Quand Jeſus-Chriſt a dit dans l'Evangile, ſur le ſujet de la guériſon miraculeuſe d'une femme, *Vertu eſt ſortie de moy*, n'a-t-il pas marqué par ces paroles, que la force & puiſſance par laquelle il faiſoit ce miracle étoit réſidante en luy, & qu'elle luy étoit propre & perſonnelle? Ne doit-on pas conclurre la même choſe de ce que Saint Pierre dit Act. 3. touchant la guériſon qu'il avoit faite d'un impotent? *Hommes Iſraëlites, pour quoy vous émerveillez vous de ceci? ou pourquoy avez vous l'œil fiché ſur nous; comme ſi par nôtre puiſſan-*

ce,

ce, ou par nôtre ſainteté nous avions fait cheminer celuy-ci ? Le Dieu d'Abraham, & d'Iſaac, & de Jacob, le Dieu de nos Péres a glorifié ſon Fils Ieſus, &c. Et par la foi d'iceluy ſon Nom a rafermy celuy-ci, lequel vous voyez & connoiſſez. Il eſt manifeſte que l'oppoſition que Saint Pierre fait de luy & des autres Apôtres à Jeſus-Chriſt, niant que ce miracle doive être rapporté à leur puiſſance ou ſainteté, mais uniquément au Nom de Jeſus-Chriſt, ſuppoſe que la puiſſance de faire des miracles eſt propre & particuliére à Jeſus Chriſt, qu'elle ne luy eſt pas étrangére ni empruntée d'autruy, mais qu'elle réſide en luy même, puis qu'autrément cette puiſſance ne ſéroit pas plus de luy que des Apôtres, & les Apôtres en auroient été accompagnez de même que luy. En un mot, *La puiſſance ſur toute chair, pour donner la vie aux fidelles*, que Jeſus-Chriſt s'attribuë Jean 17. *La toute-puiſſance au Ciel & en la Terre* qu'il s'attribuë, Matt. 28. *La domination ſur les Anges, ſur les Principautez, & ſur les puiſſances*, que Saint Pierre luy attribuë 1 Pier. 3. *La puiſſance de reſſuſciter les morts au dernier jour*, que Saint Paul luy attribuë Phil. 3. *Le Siége Iudicial dévant lequel il faut que tous les hommes comparoiſſent*, que Saint Paul luy attribuë Rom. 14. *La ſujettion actuelle de toutes choſes ſous ſes pieds*, que le méme Apôtre luy attribuë 1 Cor. 15. Tout cela ne peut en aucune maniére être communiqué à un être fini, ou à une ſimple créature. D'où il s'enſuit qu'il n'y a rien de plus vain que cette penſée, que Jeſus-Chriſt ait été fait Dieu par ſon exaltation en la gloire Céleſte, puis qu'au contraire cette exaltation prouve elle-méme qu'il étoit Dieu par nature avant qu'il fût exalté, & que ſans cela il n'eût pas été capable de récevoir cette exaltation. Cela méme ſe confirme par

la proteſtation que Dieu fait Eſ. 42. *Ie ſuis l'Eternel*, dit-il, *c'eſt mon Nom, je ne donneray point ma gloire à un autre.* Ce qui eſt encore répété au Ch. 48. *Certes je ne donneray point ma gloire à un autre.* Si la doctrine des Averſaires avoit lieu, ſavoir, que le Pére eût élevé Jeſus Chriſt, une ſimple créature, juſqu'à le révétir de l'Autorité ſupréme ſur toutes choſes, juſqu'à luy donner le gouvernément Souvérain du Monde, & de l'Egliſe, la Domination ſur les Anges & ſur les Démons, une toute-puiſſance au Ciel & en la Terre, la vertu ſurnaturelle de faire des miracles; dites moy je vous prie, comment pourroit ſubſiſter cette proteſtation que Dieu a faite deux fois par ſon Prophéte, & méme par ſerment, de ne donner point ſa gloire à un autre? III. L'Hyphothéſe des Aduerſaires, qui poſe que Jeſus Chriſt a été fait Dieu aprés ſa réſurrection & ſon Aſcenſion au Ciel, par la communication que Dieu luy a faite de cette autorité & de cette puiſſance dont nous venons de parler, eſt réfutée par pluſieurs Paſſages de l'Evangile, par leſquels il paroit que Jeſus Chriſt avant ſa réſurrection & ſon Aſcenſion, étoit desja joüiſſant & poſſeſſeur de cette autorité Souvéraine, & de cette püiſſance; car d'un côté vous voyez qu'il pardonne les péchez & qu'il ſoûtient méme & défend ſon Autorité ſur ce ſujet contre le murmure des Juifs. De l'autre, vous voyez qu'il deploye ſon Autorité Supréme ſur les Démons, en leur commandant de ſortir hors des corps qu'ils poſſédoient. Vous voyez auſſi que les Anges s'approchent de luy & le ſervent, qu'il commande aux vents & à la Mer, qu'il reſſuſcite les morts, qu'il fait toute ſorte de miracles, qu'il juge les hommes au moment de leur mort, & leur donne le Paradis. Ce ſont les

mémes

mêmes actes qu'ils a faits depuis sa Résurrection, & son Ascension. Or comme c'est en ces choses que les Adversaires établissent sa Divinité, il s'ensuit nécessairement qu'il l'avoit avant son exaltation, & par conséquent que c'est un droit de sa nature qui lui est propre & personnel, & non un droit qu'il ait reçû pour récompense de ce qu'il avoit fait pendant les jours de son Ministére. IV. Cette rêvérie des Sociniens ne sauroit compatir avec tous les Textes de l'Ecriture qui parlent de la dignité glorieuse de Iesus-Christ avant son Incarnation, comme le Passage du 2. des Phil. *Il estoit en forme de Dieu.* Le prémier Chapitre de l'Evangile de Saint Iean. *Au commencement estoit la Parole, & la Parole etoit avec Dieu, & cette Parole étoit Dieu.* Le troisiéme de la prémiére à Tim. *Dieu manifesté en chair.* Car on ne sauroit éluder la force de ces Passages par cette chimérique Divinité, que les Adversaires veulent qu'il ait réçuë aprés sa résurrection. V. Il est clair aussi que cette folle & impie opinion excuse & favorise l'erreur & l'idolatrie ancienne des Payens, lesquels établissoient des Dieux inférieurs, des Dieux non tels par nature, mais tels par Apothéose, c'est-à-dire par élévation & par glorification, à qui bien qu'ils ne les réconnussent pas Dieux par nature, ils rendoient néantmoins l'adoration Réligieuse & les honneurs Divins. Comment & avec quel front les Apôtres eussent-ils pû condamner le culte de ces faux Dieux, & enseigner le monde qu'il ne faut réconnoître pour Dieu & n'adorer que le seul Créateur du Ciel & de la Terre, si en méme tems ils eussent eux-mêmes établi un Dieu d'Apothéose en la Personne de Iesus-Christ, si en l'adorant, comme ils faisoient profession de l'adorer & de le servir réligieusément,

ils

ils eussent réconnu qu'il n'étoit pas Dieu par nature, mais seulement par exaltation? Les Payens ne se fussent-ils pas servis contr'eux-mêmes de cet exemple, & ne l'eussent-ils pas employé pour la deffense de leur Dieux inférieurs, en disant, il est vrai nous ne les réconnoissons pas Dieux par nature, mais nous disons qu'ils ont été élévez à cette dignité pour le prix de leurs vertus & de leurs héroïques actions, de la même maniére que vous réconnoissez vôtre Iesus pour Dieu, non par nature, mais par exaltation. Il faut à cela appliquer ce que disoit Saint Paul Galat. 4. *Lors que vous ne connoissiez pas Dieu, vous serviez à ceux qui de nature ne sont pas Dieux.* Car ces paroles supposent évidemment I. que l'Apôtre condamne comme une chose impie & contraire à la Religion de servir un objet qui de nature n'est pas Dieu, & beaucoup plus lors que l'on réconnoît que de nature il n'est pas Dieu. II. Que quand les Galates sortirent du Paganisme pour entrer dans le Christianisme, ils cessérent de servir ceux qui de nature ne sont pas Dieux. Comment l'Apôtre auroit-il pû leur parler de la sorte en bonne conscience, si lui-même en les convertissant à la Religion Chrêtienne, & en les obligeant à servir à Iesus-Christ il leur eût enseigné qu'il n'étoit pas Dieu par nature? Les Galates n'eussent-ils pas pû lui répliquer, qu'il étoit vrai qu'avant leur conversion ils servoient ceux qui de nature n'étoient pas Dieux, mais qu'ils faisoient bien aussi la même chose depuis qu'ils étoient Chrêtiens, & qu'à cet égard la Religion Chrêtienne n'avoit rien à réprocher à la Payenne. VI. Il y a un juste sujet de réconnoître dans l'exemple des Sociniens la vérité de ce que dit Dieu, Es. 29. & qui est allegué par Saint Paul 1. Cor. 1. *I'abolirai la sapience*

des

des ſages, & aneantirai l'intelligence des entendus. Ces gens ſe trouvant choquez du myſtére de l'Incarnation, & ne le pouvant pas digérer, parce que les lumiéres naturelles de leur raiſon les éloignoient extrémement de concévoir une Perſonne Divine par nature, un Dieu Créateur du Ciel & de la Terre, qui s'eſt fait homme, & paroît au monde révêtu des foibleſſes de nôtre nature, ſe trouvant d'ailleurs preſſez par l'autorité de l'Ecriture Sainte, ils ont inventé cette échapatoire que Ieſus-Chriſt a été fait Dieu par ſon exaltation. Or il eſt certain que ſi vous comparez les deux hypothéſes l'une avec l'autre: l'une, d'une Perſonne Divine par nature qui ſe fait volontairément homme; l'autre d'une perſonne qui n'eſt par nature qu'un ſimple homme, laquelle neantmoins eſt élevée à la dignité, à la gloire, à l'autorité, à la puiſſance, aux droits & aux œuvres de la Divinité, il eſt dis-je certain que cette derniére ne paroît pas moins contraire aux lumiéres naturelles de la raiſon, ni moins choquante & moins rébutante que l'autre. Il eſt auſſi difficile à croire qu'un homme dévienne Dieu, qu'il l'eſt qu'un Dieu ſe faſſe homme. Mais dans cette égalité de difficultez à l'égard des lumiéres naturelles de la raiſon, la prémiére hypothéſe qui eſt la nôtre a ces avantages I. qu'elle eſt entiérement conforme à l'Ecriture, au lieu que l'autre bien loin d'y étre conforme, en eſt combatuë. II. que quand nous ſerons obligez de rendre la raiſon de cet imcompréhenſible myſtére de l'Incarnation d'une Perſonne Divine, & de découvrir ce qui a donné lieu à une ſi grande choſe, nous pouvons en mettre en avant des raiſons tres-importantes, ſavoir, le ſalut des hommes, la ſatisfaction de la Iuſtice Divine pour nos péchez, la conſervatiou d'une

d'une Religion dans le genre humain, l'exercice de la miſéricorde Divine, la gloire éternelle de Dieu, &c. Toutes choſes qui ne pouvoient être ſans l'Incarnation. Mais quand le Socinien ſera obligé de rendre la raiſon de ſon hypothéſe, & de déclarer quelles ont été les cauſes qui ont obligé Dieu à faire cette imcompréhenſible merveille de l'élévation d'un ſimple homme à la Divinité, il ne ſauroit rien mettre en avant, ni de néceſſaire ni d'important. Car aprés tout, à quoi bon faire cet homme, Dieu. Sera-ce que ſans cette Apothéoſe, Dieu ne puiſſe pardonner les péchez aux hommes? Nullement, il leur pardonne par ſa ſimple miſéricorde ſelon la doctrine des Adverſaires. Sera-ce que ſans cela le vrai Dieu ne peut gouverner le Monde, ni exercer ſa Providence, ni faire des miracles, ni convertir les hommes à l'Evangile, ni envoyer pour cela des Apôtres, ni faire le dernier Iugement, ni reſſuſciter les morts, ni élever les fidéles à la poſſeſſion du Ciel? Certainement on ne peut dire que l'Apothéoſe d'un ſimple homme fût néceſſaire à aucune de ces choſes. Le vrai Dieu, qui ſelon les Sociniens eſt la ſeule Perſonne du Pére, eſt plus que capable de faire tout celá par luy-méme. Ils ne ſauroient rien alléguer qui donne ſeulement couleur de néceſſité à cette Diviniſation. Car quand on dira que Dieu l'a faite pour récompenſer Jeſus-Chriſt, & pour lui donner un prix qui eût du rapport à ſa parfaite Iuſtice, & à ſa Sainteté, je répondrai que la récompenſe de Ieſus-Chriſt, ſuppoſé qu'il ne fût qu'un ſimple homme, ſeroit aſſez grande d'être élévé dans la félicité Céleſte, ſans être diviniſé. Si on dit que le Pére l'a diviniſé afin qu'il fût nôtre Chef, & que nous puſſions étre d'autant plus excitez & encouragez à ſuiyre ſon exemple.

Ie

Je répons que la ſimple élévation de Jeſus-Chriſt en la gloire Céleſte, ſans le diviniſer, ſuffiſoit pour le faire nôtre Chef & nôtre Exemplaire, & pour nous encourager à ſon imitation ; d'autant plus qu'en l'imitant nous ne pouvons prétendre qu'à une gloire humaine, & non à être diviniſez comme lui. Ainſi dans cette comparaiſon des deux hypothéſes, il ne faut pas douter que les lumiéres naturelles de la raiſon n'acquieſcent plûtôt à la prémiére qu'à la ſeconde, & que la ſeconde ne leur paroiſſe étrange & improbable, invention chimérique de l'eſprit humain, qui n'a aucune raiſonnable néceſſité qui la fonde ou qui la ſoûtienne.

QUESTION IV.

Si l'Incarnation n'a point établi deux Perſonnes en Ieſus-Chriſt.

POur paſſer maintenant en la quatriéme Queſtion, qui eſt ſi l'Incarnation n'a pas établi deux Perſonnes en Jeſus-Chriſt, il faut rémarquer d'abord, que Neſtorius Archevêque de Conſtantinople établiſſoit deux Perſonnes en un ſeul & même Chriſt: ce que les Orthodoxes condamnérent alors, & ont toûjours condamné comme une Héréſie. Mais comment, direz-vous, Neſtorius pouvoit-il entendre qu'en un ſeul & méme Chriſt il y eût deux Perſonnes ? Car il ſemble qu'il y a de la contradiction en cette propoſition, puiſque le Nom de Chriſt marque une ſeule Perſonne, comment donc en une ſeule Perſonne, en pouvoit-il réconnoître deux ? Je répons que Neſtorius par le Nom de Chriſt, comme par celui de Médiateur,

& ceux de Sauveur, de Rédempteur & autres ſemblables, entendoit non des noms qui marquoient une ſeule & même œuvre, ſavoir le ſalut & la rédemption du genre humain. Or il entendoit qu'en cette ſeule & même œuvre deux Perſonnes avoient concouru, l'une comme agent principal, qui étoit la Perſonne du Fils de Dieu, du Verbe éternel, & l'autre comme agent ſous-ordonné & inſtrumentel, ſavoir la Perſonne humaine, Jeſus le Fils de Marie: il diſoit que ces deux Perſonnes avoient été unies par une ſeule & même onction, de ſorte que toutes deux enſemble ne faiſoient qu'un ſeul Chriſt. Il vouloit donc bien qu'on dît que la Vierge étoit Mére de Chriſt, mais il ne vouloit pas qu'on dît qu'elle fuſt la Mére de Dieu. Il vouloit bien qu'on dît que Chriſt étoit Fils de David, & derechef que Chriſt étoit Fils de Marie, que Chriſt étoit immortel & éternel, & derechef que Chriſt étoit mort, mais il ne vouloit pas qu'on dît que le Fils de Marie étoit éternel & immortel, ni que le Fils de Dieu fuſt mort. En un mot il ſemble qu'il ne mettoit entre les deux Perſonnes, la Divine, & l'humaine, que la même union ou la même aſſociation que nous mettons entre un homme qui fait une œuvre, & l'inſtrument dont il ſe ſert pour la faire, enſorte que l'homme & ſon inſtrument joints enſemble peuvent étre appellez du nom commun. Pour exemple, on peut appeller l'homme qui tuë, & l'épée par laquelle il tuë, de ce nom commun, *le tuant*, parce qu'il y a une ſubordination entre l'homme & ſon épée, une aſſociation, & une union telle qu'elle doit étre entre un agent principal & ſon inſtrument; & par la force de cette aſſociation vous pouvez donner le nom de, *Tuant*, tant à l'homme qu'à l'épée ſéparé-

parément, & à tous les deux joints enſemble, puiſque l'un & l'autre concourent à une ſeule & même œuvre. Mais comme quand vous conſidérez l'homme & l'épée hors de cette aſſociation & du concours à une même œuvre, châcun a ſes attributs à part, de ſorte que vous ne pouvez pas dire, ni que l'homme ſoit d'acier, pointu, &c. qui ſont les attributs naturels de l'épée, ni que l'épée ſoit vivante, raiſonnable, &c. qui ſont les attributs de l'homme, parce que quelque aſſociation qu'il y ait entre l'homme & l'épée pour l'action de tuer, ſi eſt-ce que ce n'eſt pas une ſeule & même Perſonne, de même en Jeſus-Chriſt.

Contre cette Héréſie il faut oppoſer cette propoſition, que les deux natures jointes en Jeſus-Chriſt ne ſont qu'une ſeule & même Perſonne. C'eſt ce qui ſe prouve par deux ſortes de Textes de l'Ecriture. I. par ceux qui parlent de l'Incarnation du Fils de Dieu, comme Jean 1. *La Parole a eſté faite chair*; ce qui ne ſe peut entendre que dans l'un de ces ſens, ou que la Parole a été réellement convertie en chair, en ſorte que ce qui étoit auparavant la Parole, ſoit dévenu chair, ce qui eſt abſurde, puiſque cette Parole, dont Saint Jean dit qu'elle étoit Dieu, eſt éternelle, immuable, & incapable d'aucune converſion: ou dans un ſens de proportion & de reſſemblance; ſavoir, que la Parole a pris quelque conformité, à certains égards, avec la chair, comme Saint Paul dit Heb. 1. que *Dieu fait ſes Anges vents, & ſes miniſtres flamme de feu*, voulant dire que de la même maniére que Dieu employe les vents & les météores, & particuliérément la foudre, pour exécuter ſes ordres dans la conduite de la Nature, il employe de même ſes Anges pour

exécuter ſes volontez dans la conduite du genre humain & de l'Egliſe. Dieu ayant par maniére de dire deux trônes l'un dans cét Univers corporel & ſenſible, & l'autre au plus haut des Cieux. Le prémier environné des vents & des metéores qui en ſont les miniſtres; L'autre environné des Anges, qui de même en ſont les miniſtres. Mais ce ſecond ſens ne ſauroit avoir lieu dans le paſſage de Saint Jean. Car en quoi eſt dévénuë la Parole conforme à la chair. Il ne reſte donc que le troiſiéme ſens, qui eſt que la Parole a uni à ſoi perſonnellement la chair, ce qui eſt expliqué & confirmé dans la ſuite lors que l'Evangéliſte ajoûte, que *cette Parole faite chair a habité entre les hommes, & qu'ils ont contemplé ſa gloire.* Un ſecond paſſage ſemblable à ce prémier ſe trouve 1. Jean 1. *Ce qui étoit*, dit-il, *dés le commencement, ce que nous avons oüy, ce que nous avons vû de nos propres yeux, ce que nous avons contemplé, & que nos propres mains ont touché de la parole de vie*, &c. Là il paroît formellement que la même Parole qui étoit dés le commencement à été oüye, veuë des yeux, & touchée des mains, ce qui ne ſe peut entendre que de cette nature ſenſible & palpable en laquelle Jeſus-Chriſt a paru, ne faiſant qu'une ſeule & même Perſonne avec la Parole. Il faut à cela même rapporter le paſſage de 1. Tim. 3 *Dieu a eſté manifeſté en chair.* Et ce que le même Apôtre dit Gal. 4. que *le Fils de Dieu a eſté fait de femme*, & ce qu'il dit Heb. 1. que *le méme Fils qui eſt la reſplendeur du Pére, & la marque engravée de ſa Perſonne, a fait par ſoy-méme la purgation de nos péchez.*

Le ſecond ordre de paſſages comprend ceux où il ſe fait une communication d'Idiomes, c'eſt-à-dire, où des proprietez, des droits, des actions, des ſouf-

souffrances & telles choſes ſemblables qui ne peuvent être que d'une nature, ſont attribuées à la perſonne denommée par l'autre nature, ce qui ne ſe peut en nulle maniére, à moins que les deux natures appartiennent égalément à une ſeule & même Perſonne. Il faut mettre en ce rang ce qui eſt dit Act. 20. que *Dieu a racheté l'Egliſe par ſon ſang*, & ce qui eſt dit Rom. 6. que *Dieu n'a point épargné ſon propre Fils, mais l'a livré à la mort.* Ces ſortes de paſſages ſont en trés-grand nombre dans le Nouveau Teſtament, mais comme cette matiére a été exactément traitée dans les lieux communs de Théologie, il n'eſt pas néceſſaire que nous y inſiſtions ici davantage.

Nous remarquérons ſeulément qu'il n'eſt pas poſſible aux Neſtoriens d'accommoder le langage de l'Ecriture à leur Hypothéſe. Car ſi en Jeſus-Chriſt il y a deux Perſonnes, la Divine & l'humaine, qui ſoient ſeulément aſſociées enſemble par une même onction, & ſous-ordonnées l'une à l'autre pour une même œuvre, on ne ſauroit dire que l'une ſoit faite l'autre, comme Saint Jean dit que, *la Parole a été faite chair.* On ne ſauroit attribuer à l'une ce qui n'appartient qu'a l'autre, hors de l'égard de l'onction, & de l'œuvre commune. Ainſi on ne ſauroit dire que le Fils de Dieu eſt mort, ni qu'il eſt né, ou qu'il a été fait de femme, ni qu'il ait été touché de la main & veu des yeux. Car pour nous ſervir de l'exemple que nous avons desja propoſé, on peut bien dire, ayant égard à une œuvre commune, l'Homme a tué, l'épée a tué, l'homme a bleſſé, percé, répandu le ſang, l'épée a fait la même choſe. Mais on ne peut pas dire hors de l'égard de cette œuvre commune, l'homme a été fait épée, l'homme a été forgé de la main d'un artiſan, l'homme

a été duit au martéau &c. parce que ces ſortes d'expreſſions n'ont lieu que dans l'union de pluſieurs natures en unité de Perſonne.

QUESTION V.

Si l'Incarnation n'a pas fait en Jeſus-Chriſt une autre Perſonne différente de celle qui exiſtoit auparavant.

LA cinquiéme queſtion doit être décidée négativément. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il en ſoit de même de l'union des deux Natures en Jeſus-Chriſt comme de l'union du corps & de l'ame en nous. Ni le corps ni l'ame, conſidérez avant le moment de leur union, n'étoient pas des perſonnes, & de leur union il en a réſulté une perſonne qui n'étoit pas auparavant. Mais il en eſt autrément en Jeſus Chriſt, le Verbe éternel avant l'Incarnation étoit une Perſonne veritablément ſubſiſtante, qui naturellément n'étoit pas deſtinée pour être jointe à l'humanité, mais qui étoit parfaite & complète en ſoy méme, & quand il luy a plû d'unir à ſoy la nature humaine, il ne faut pas s'imaginer que cette Perſonne qui étoit avant l'Incarnation ait été détruite, & que par l'union des natures il s'en ſoit fait une autre; mais il faut dire que la Perſonne du Verbe éternel demeurant la méme qu'elle étoit auparavant ſans ſouffrir aucun changément réel, a pris à ſoy la nature humaine comme un âjoint perſonnel (*adjunctum perſonale*) & qu'elle lui a communiqué ſa perſonalité.

Mais comment, direz vous, la perſonalité Divine de la Parole a-t-elle pû ſe communiquer à la nature humaine? Je répons qu'il ne faut pas s'imaginer

giner que la nature humaine ſoit devenuë réellement un ſujet d'inhérence, comme on parle, dans lequel la perſonalité du Verbe ſoit allée réſider: dans ce ſens la perſonalité Divine eſt abſolument incommunicable. Mais la nature humaine eſt devenuë en quelque ſorte, ſçavoir, *in Concreto, non in abſtracto*, comme on parle, un ſujet de dénomination à l'égard de la perſonalité du Verbe. Car l'homme eſt devenu Fils de Dieu. Le Fils de Marie eſt, *Emmanuel, Dieu avec nous*, ſelon la Parole du Prophéte. *Une Vierge ſéra enceinte, & enfantéra un fils & on appellera ſon nom Emmanuel*, & celle de l'Ange, *Ce qui naitra de toy ſaint, ſéra appellé le Fils de Dieu.* En un mot la Parole éternelle a tellément uny & aſſocié a ſoy la nature humaine qu'elle a voulu que toutes les qualitez, les propriétez, les actions, les ſouffrances, les noms, les droits, la ſubſtance méme de cette nature fût à elle. Et par le contraire elle luy a communiqué en l'unité de la Perſonne, ſa Souveraine dignité, ſa Majeſté, ſon éternité, & tous les droits de la Divinité.

Par là on peut voir de quelle maniére on peut répondre a une queſtion qui a autrefois troublé l'Egliſe par ſa difficulté, ſavoir, ſi Ieſus-Chriſt Fils de Marie eſt Fils de Dieu par grace ou par nature? Je répons que ſi vous avez ſimplément égard à la Perſonne qui eſt Fils, il faut dire qu'il eſt Fils de Dieu par nature, & nullément par grace, ni par adoption. Mais ſi vous avez égard à l'élévation qui a été faite de la nature humaine à laquelle la Perſonne du Verbe a communiqué ſa perſonalité au ſens que nous venons de l'expliquer, on peut fort bien dire que le Fils de Marie eſt Fils de Dieu par grace. Car c'eſt de la pure grace du Verbe éternel qu'il a voulu prendre à ſoy la nature humaine, & ſans ſa grace jamais cette

propoſition n'eût eû lieu, l'homme eſt Dieu, le Fils de Marie eſt le Fils de Dieu. Si vous régardez le principe par lequel l'Incarnation s'eſt faite, à cet égard le Fils de Marie eſt Fils de Dieu par grace. Mais ſi vous ſuppoſez l'union hypoſtatique in *facto eſſe*, comme on parle, & que vous demandiez ce qui ſuit de cette union, il faut dire qu'il en ſuit ceci, que le Fils de Marie eſt Fils de Dieu par nature. Car cela ne veut dire autre choſe, ſi ce n'eſt que la même Perſonne qui eſt Fils de Marie eſt Fils de Dieu par la génération éternelle.

QUESTION VI.

Si l'objet formel d'adoration que nous rendons à Jeſus-Chriſt eſt ſa Perſonne preciſément, ou bien ſa Perſonne ſous la qualité de Médiateur.

POur ce qui regarde la ſixiéme queſtion, les Sociniens qui ont donné lieu de la faire ont accoûtumé de dire deux choſes. L'une, que Jeſus-Chriſt doit être adoré comme Médiateur, & l'autre, qu'il n'eſt adorable qu'en qualité de Médiateur : c'eſt à quoy les conduit leur Hypothéſe, ou plûtôt leur impiété. Car ſoûtenant, comme ils font, que Jeſus-Chriſt à l'égard de ſa Perſonne n'eſt qu'un ſimple homme, & toute la Divinté qu'ils lui donnent ne conſiſtant qu'en ſon élévation à la charge de Médiateur, il faut néceſſairément qu'ils diſent que Jeſus-Chriſt, conſidéré à l'égard de ſa Perſonne ſimplément, n'eſt pas adorable ; mais qu'il l'eſt étant conſidéré revêtu de ſa charge. Pour nous qui ſoûtenons

ſelon

ſelon la doctrine de l'Ecriture que Jeſus-Chriſt eſt une Perſonne véritablément Divine, à la gloire & à la perfection de laquelle la charge de Médiateur n'a rien ajoûté, nous diſons. I. Que Jeſus-Chriſt eſt à la vérité adorable en qualité de Médiateur. II. Mais qu'il eſt auſſi adorable conſidéré ſimplément en ſa Perſonne par abſtraction de ſa charge. En effet la gloire que Jeſus-Chriſt a euë par ſon exaltation, qui a ſuivi ſon anéantiſſément, ne peut l'avoir rendu plus adorable, puis que par ſon propre témoignage c'eſt la même gloire dont il jouïſſoit dans le ſein du Pére avant que le Monde fût fait. Il étoit donc adorable avant même qu'il y eût aucune créature qui le pût adorer. On peut argumenter ſur ce paſſage du 17. de Saint Jean de cette ſorte. La gloire que Jeſus-Chriſt demande à ſon Pére, quand il lui dit, *Glorifie moy toy Pére envers toy même*, la rendu adorable ſelon les Sociniens, Or ſelon Ieſus-Chriſt il avoit cette gloire avant que le Monde fût fait. Il étoit donc adorable avant que le Monde fût fait.

Cependant afin d'éclaircir plus nettément la queſtion propoſée. Ie dis qu'il faut diſtinguer trois choſes. I. Celui qui eſt adoré. On appelle cela dans l'école, *Objectum quod adorationis.* II. La raiſon formelle ou la cauſe qui nous induit à l'adoration. On appelle cela, *Objectum quo formale adorationis.* III. La manifeſtation ou la déclaration de cette raiſon formelle de l'adoration. On appelle cela *Objectum quo declaratiuum adorationis.* Cette diſtinction ainſi établie, je dis que ſi on faiſoit cette queſtion, ſavoir ſi le Pére eſt adorable en qualité de Créateur, je répondrois que celui qui eſt adorable, & à qui l'adoration ſe termine, ou ſi vous voulez, *l'Objectum quod adorationis* eſt la Perſonne du Pére, ce n'eſt pas ſimplément l'action

de

de créer que nous adorons, ni ſimplément les vertus qu'il a deployées dans la Création, c'eſt la Perſonne même. Ie dirois en ſuite que la raiſon formelle qui nous doit induire à adorer cette Perſonne, c'eſt l'infinité de ſon Eſſence, ſa Majeſté ineffable, ſa Toute puiſſance, ſa Sageſſe, & en un mot toutes ſes perfections divines, car c'eſt là, *Objectum quo adorationis.* Ie dirois enfin que l'œuvre de la création eſt ce qui nous a déclaré & manifeſté cette infinie Majeſté & ces Souveraines perfections du Pére qui nous obligent à l'adorer; de ſorte que l'amour de Créateur eſt ce qu'on appelle *Objectum quo declaratiuum.* Il faut donc répondre la même choſe à l'égard de Jeſus-Chriſt. Celuy que nous adorons c'eſt la Perſonne de Ieſus-Chriſt ce n'eſt ni ſa charge de Médiateur, ni la dignité à laquelle il a été élevé par ſa glorification qu'on adore, c'eſt ſa Perſonne; il eſt donc *Objectum adorationis.* La raiſon formelle qui nous induit à l'adorer, & que nous appellons *Objectum quo* c'eſt la Majeſté éternelle & infinie de ſon Eſſence, & toutes les perfections divines qui ſont en luy. Mais parce que ſa charge de Médiateur & les œuvres de cette charge ſont comme un miroir dans lequel nous contemplons cette Majeſté & ſes perfections infinies, & comme un grand & admirable tableau où il les a déployées, nous appellons cela *Objectum quo revelatiuum, ou declaratiuum.* Et c'eſt en ce ſens que nous diſons qu'il eſt adorable en qualité de Médiateur.

CH.

CHAPITRE II.

Des deux Natures de Jeſus-Chriſt.

CE Chapitre doit conténir trois parties. La prémiere doit conſidérer les deux Natures de Jeſus-Chriſt châcune â part, & preciſément en elles-mêmes. La ſéconde les doit regarder dans le moment de leur union, c'eſt-à-dire, entant qu'elles ont été jointes l'une avec l'autre en unité de Perſonne. Et la troiſiéme les doit regarder aprés leur union. Comme ce ſont des matieres qui ſont aſſez exactément traitées dans les lieux communs, nous n'y inſiſtérons pas beaucoup, & nous nous contentérons d'indiquer les queſtions & de marquer les choſes ſommairément.

SECTION I.

Des deux Natures de Jeſus-Chriſt en elles-mêmes.

I. ON peut demander en général s'il-y-a deux Natures en Jeſus-Chriſt, & il ſe préſente ſouvent des occaſions où il eſt néceſſaire de prouver cette duplicité de Nature. Or c'eſt-ce que l'on peut faire en ramaſſant pluſieurs textes de l'Ecriture qui la prouvent, & en faiſant voir auſſi qu'elle paroît dans toutes les actions de Jeſus-Chriſt, & dans tous les accidens de ſon Oeconomie. Quant aux textes. I. Il y a peu d'Oracles où les deux Natures ne ſoient marquées; dans le prémier, *la ſemence de la femme*, marque ſon humanité

manité, & ce qui ſuit, *qu'elle briſéra la teſte du ſerpent*, marque ſa Divinité. Dans la promeſſe faite à Abraham, *En ta ſémence*, c'eſt ſon humanité, *ſéront benites toutes les Nations de la Terre*, c'eſt ſa Divinité. Dans l'Oracle de Moyſe, *l'Eternel vous ſuſcitéra un Prophéte tel que moy*, c'eſt ſon humanité, *qui ne l'écoutéra ſéra exterminé*, c'eſt ſa Divinité. Dans l'Oracle de Job, *Je ſay que mon Rédempteur eſt vivant, & qu'il demeuréra le dernier ſur la Terre.* C'eſt ſa Divinité, *Je verray Dieu de ma chair, & mes yeux le verront.* C'eſt ſon humanité. *Voici, une Vierge ſéra enceinte, & elle enfantera un Fils.* Voila ſon humanité. *On appellera ſon nom Emmanuël*, voila ſa Divinité. *L'enfant nous eſt né, le Fils nous a été donné.* Ces paroles marquent ſon humanité, *L'Empire a été mis ſur ſon epaule, & on appellera ſon Nom, l'Admirable, le Conſeiller, le Pére d'Eternité, le Prince de paix.* Ces paroles font voir qu'il eſt Dieu. Il eſt aiſé en parcourant les Oracles d'en trouver une grande quantité de tels. Et de même dans le Nouveau Teſtament on trouvéra je ne ſay combien de paſſages où les deux Natures ſont formellément marquées, comme dans la parole de l'Ange, *Ce qui naîtra de toy, Saint, ſera appellé le Fils de Dieu. La parole a été faite chair & a habité entre nous. Il a été fait de la ſémence de David ſelon la chair, & a été déclaré Fils de Dieu en puiſſance ſelon l'eſprit de Sanctification. Dieu manifeſté en chair*, & je ne ſay combien d'autres qu'il ſéroit facile de recueillir. La même choſe paroît par ſes actions: Quand il illumine l'aveugle né, il touche ſes yeux, & les oint de la boüe qu'il avoit faite, c'eſt l'action d'un homme, il lui rend miraculeuſément la veuë, c'eſt l'action de Dieu. Il bénit les pains, c'eſt une action humaine; mais en même tems il

les

les multiplie, c'eſt une action Divine. Il dit au Paralitique, *charge ton petit lit*, c'eſt la parole d'un homme: mais en même tems il lui donne les forces pour le faire; ce qui marque ſa Divinité. Il en eſt de même dans la réſurrection du Lazare, & preſque en tous ſes miracles. Enfin cette même vérité ſe découvre encore dans tous les plus notables accidens de ſon Oeconomie. Dans ſa naiſſance il eſt dans un berceau, dans une créche en qualité d'homme; mais les Anges lui chantent des hymnes, & les Mages le viennent adorer en qualité de Dieu. Dans ſon Batême il eſt plongé dans l'eau ſous la main de Jean Bâtiſté, mais en même tems le Ciel s'ouvre, & le Pére crie, *Celuy-ci eſt mon Fils bien-aimé en qui j'ay pris mon bon plaiſir.* Dans ſa tentation il eſt au Déſert ſouffrant la faim & la ſoif, mais les Anges de Dieu s'approchent de lui pour le ſervir. Dans ſa mort il eſt attaché à la Croix, mais il donne le Paradis.

II. Il ſe peut faire que quelque-fois on ſera obligé de prouver la néceſſité qu'il y avoit, que ces deux Natures fuſſent en lui pour l'œuvre de ſa Médiation. Et c'eſt ce qu'il faut faire en tirant ces raiſons, I. De ce qu'il a été Médiateur entre Dieu & les hommes, d'où il s'enſuit qu'il a dû avoir en ſoy les deux Natures: l'une qui lui donnât un accez plein & entier envers ſon Pére & l'autre qui nous donnât un accez familier à lui-même. II. Par ſa charge de Prophéte, car il devoit être Dieu pour avoir en main tous les ſecrets de la volonté du Pére, & il devoit être homme pour nous les annoncer. III. Par ſa charge de Sacrificateur, car il devoit être homme pour s'anéantir & pour s'offrir ſoy-même, & il devoit auſſi être Dieu pour appaiſer la Juſtice de ſon Pére: Homme pour intercéder pour nous, & Dieu

pour

pour nous bénir. IV. De ſa charge de Roy; car il devoit être homme pour ſe faire des Sujets, puiſque les Sujets de ſon Empire ſont des créatures qu'il a faites de ſon propre ſang, & il devoit être Dieu pour les gouverner; Homme pour teindre ſa pourpre Royalle, & Dieu pour la révêtir. V. De ſa Satisfaction & de ſon mérite, dont la matiére conſiſte en ſes ſouffrances & en ſon abbaiſſément, qui ſont de l'homme; mais la forme ou le prix dépend de la dignité infinie de ſa Perſonne, qui ne peut vénir que de la Perſonne Divine. VI. De ſon Interceſſion, car il faut qu'il ſoit homme pour crier & faire réquête pour nous, mais il faut qu'il ſoit Dieu pour être infailliblement & néceſsairement exaucé. VII. Du Jugement dernier; car il faut qu'il ſoit homme pour vénir viſiblement des Cieux, & faire comparoitre tous les hommes devant ſon Trône; mais il faut qu'il ſoit Dieu pour connoître ſouvérainement des œuvres d'un châcun, & pour exécuter ſes Arrêts. VIII. De nôtre confiance en lui, car il faut qu'il ſoit nôtre frére pour nous attirer à lui; mais il faut qu'il ſoit le Maître de toutes choſes pour pouvoir étre en répos ſous ſa protection. IX. De nôtre mariage myſtique avec lui, car il faut qu'il ſoit Dieu pour être l'Epoux de l'Egliſe, & pour pouvoir dire, *Je t'ay épouſé en Juſtice & en Jugément*, mais il faut auſſi qu'il ſoit homme pour pouvoir dire, *Celle-ci eſt chair de ma chair, & os de mes os.* X. De nôtre Sanctification, car il faut qu'il ſoit Dieu pour nous donner l'Eſprit qui nous régénére, & il falloit qu'il fût homme pour nous donner un parfait exemple de vertu que nous puſſions imiter. XI. De l'eſpérance de nôtre réſurrection & de nôtre élévation au Ciel, car il n'y a que ſa Divinité qui puiſſe nous rétirer du ſe-

ſepulchre, & nous enléver dans le Paradis : mais pour nous en donner l'aſsurance, il falloit que lui-même nous reſsuſcitât. & nous élévât dans le Ciel, afin que nous puſſions dire, *nous ſommes vivifiez, nous ſommes reſſuſcitez enſemble, nous ſommes aſsis enſemble aux lieux céleſtes avec Ieſus-Chriſt.* XII. Pour le plein & entier établiſsement du miniſtére, il falloit qu'il le conſacrât en ſa Perſonne en qualité d'homme, & qu'il le fondât ſur une Authorité Souvéraine & Infinie en qualité de Dieu. En un mot il n'y a rien dans l'œuvre de la Rédemption, dans quelques partie ou dans quelque veuë où l'on la conſidére, qu'on ne trouve les raiſons de ces deux Natures.

III. En particulier on ſera quelque-fois obligé de prouver la Nature Divine de Jeſus-Chriſt, ce qui ſe peut faire en trois maniéres I. Contre les Ariens qui lui donnoient outre la Nature humaine, une autre nature ſpirituelle & comme Angélique, creée avant toutes les autres créatures. Vous pouvez montrer par l'Ecriture que Jeſus-Chriſt a une Nature increée & éternelle. II. Contre les Samoſaténiens & Photiniens qui croyent que Jeſus-Chriſt eſt un ſimple homme. Vous pouvez employer des argumens qui détruiſent leur erreur, en faiſant voir qu'il n'eſt pas un ſimple homme, qu'il y a deux Natures en lui, qu'il étoit avant ſa naiſsance, III. Contre les uns & contre les autres, on peut établir ſolidement & directement la foy de ſa Divinité, par toutes les preuves que l'Ecriture fournit, & qu'il n'eſt pas neceſsaire de rapporter ici.

IV. Quant à ſa Nature humaine on ſe trouvera quelque-fois obligé à l'établir contre l'Héréſie ancienne des Diſciples de Simon le Magicien, Valentiniens, Cerdonites, Marcionites, Manichéens, &

& autres, qui ſoûtenoient que Jeſus-Chriſt n'avoit pas pris une véritable nature humaine, mais ſeulement un Phantôme. Or cette erreur ſe réfute. I. par un nombre preſqu'infini de paſſages de l'Ecriture qui marquent tous la vérité de ſa chair. Et il n'eſt pas néceſſaire que nous les mettions ici en avant, car outre qu'il y en a dans les Oracles anciens, on en trouve dans le Nouveau Teſtament à châque page. II. Par des raiſons Théologiques, comme qu'il ſeroit indigne de la bonne foy de Dieu, & de la ſincérité de Jeſus-Chriſt même, d'avoir trompé les yeux par les fauſſes apparences d'un Phantôme. III. Que la ſatisfaction qu'il devoit donner à ſon Pére pour nos péchez demandoit qu'il mourût véritablement, & par conſéquent qu'il eût une véritable nature humaine. IV. Que nôtre conſolation demande auſſi qu'il ſoit véritablement reſſuſcité, & véritablement élevé au Ciel, afin que nous puiſſions concevoir l'eſpérance d'obtenir les mêmes avantages. V. Que nôtre ſanctification de même réquiert que les actions qu'il a faites pendant ſa vie, & qui ſont propoſées à nôtre imitation, ou à nôtre admiration, ſavoir ſes vertus à nôtre imitation, & ſes miracles ou à nôtre admiration, ne ſoient pas des menſonges & des illuſions. Enfin que toute l'œuvre de nôtre ſalut ſuppoſe néceſſairement qu'il a été véritablement nôtre frére, participant avec nous d'une même nature, & ſujet à de mêmes infirmitez.

V. Aprés avoir prouvé que Jeſus-Chriſt n'a pas paru dans le Monde ſous un vain Phantôme, mais qu'il a eu un véritable corps, il faut auſſi réfuter l'Héréſie d'un certain Apelles, qui a crû que ſon corps êtoit formé d'une matiére céleſte, & non pris de la ſubſtance de la ſainte Vierge. A quoi ſe doivent rapporter les paſſages où il eſt appellé

ſe-

ſemence de la femme, *Semence d'Abraham*, *Fils de David ſelon la chair*, *fait de femme*, &c. Et ceux où la Sainte Vierge eſt appellée, *ſa Mere*, car un canal ne peut jamais être appellé le Pére ou la mére de l'eau qu'il porte. Et ceux où il eſt appellé *nôtre frére ſemblable à nous en toutes choſes hormis le péché*, ce qui marque qu'il nous eſt conſubſtantiel. Or c'eſt ce qu'il ne ſeroit pas, s'il avoit pris un corps d'une matiére céleſte il ne pourroit pas être d'une même eſpéce avec nous. La même choſe ſe peut encore prouver, parce qu'il étoit convenable que le péché fût puni en la même nature qu'il avoit été commis, & par conſéquent que Jeſus-Chriſt eût un corps, compoſé des mêmes principes que les nôtres. Cependant Apelles abuſoit du paſſage de Saint Paul 1. Cor. 15. où Jeſus-Chriſt eſt appellé *l'homme céleſte*, par oppoſition au prémier Adam qui eſt appellé, *l'homme terreſtre*. Mais il n'eſt pas difficile de réconnoître que l'Apôtre en cet endroit n'a nulle intention de marquer la matiére dont le corps de Jeſus-Chriſt a été compoſé, & que ſon deſſein eſt uniquement d'établir que Jeſus-Chriſt eſt venu au monde par un principe ſurnaturel, au lieu que le premier Adam a été fait par un principe de la Nature, que ce dernier eſt le Chef de la Nature & de la génération animale, laquelle étant ſortie de la Terre retourne en Terre; au lieu que l'autre eſt le Chef de la Grace, laquelle eſt de la regénération, laquelle étant céleſte & ſpirituelle aboutit enfin au Ciel. Jeſus-Chriſt eſt l'homme céleſte, parce qu'il eſt venu au monde par un principe tout à fait Surnaturel, qu'il a été conçû du Saint Eſprit, & eſt né miraculeuſement d'une Vierge, qu'il eſt le Chef, le Patron & l'Exemplaire d'une génération ſpirituelle, ſavoir celle des fidéles, &

enfin que ſa vie, ſa converſation, ſes interêts, ſa félicité, & généralement toutes les choſes qui lui appartiennent & à ſes fidéles ſont céleſtes.

VI. Il n'eſt pas moins néceſſaire de bien établir auſſi que Jeſus-Chriſt a pris non ſeulement nôtre chair & nôtre ſang, c'eſt-à-dire, un corps ſemblable à nous, mais qu'il a pris auſſi une ame raiſonnable de même que la nôtre. Car Apollinarius autre-fois a été dans cette erreur, que Jeſus-Chriſt n'a pas pris une ame raiſonnable, mais que la Divinité elle-même lui a ſervi de raiſon & d'intelligence. Contre cela nous avons les paſſages de l'Ecriture, où Jeſus-Chriſt eſt appellé, *nôtre frere*, ce qu'il ne ſeroit pas, s'il n'avoit pas avec nous la principale partie de la nature humaine commune. Ceux auſſi où il eſt dit qu'il, *a été fait ſemblable à nous en toutes choſes hormis le péché*. D'où l'on peut fort bien conclurre qu'il a donc une ame raiſonnable comme nous. Ceux auſſi où l'ame lui eſt formellement attribuée, *Mon ame eſt ſaiſie de triſteſſe juſqu'à la mort*.

VII. Il faut auſſi réfuter l'opinion abſurde d'Origéne, & de quelques Hérétiques qui l'ont ſuivi, ſoûtenant que l'ame de Jeſus-Chriſt avoit été creée pluſieurs ſiécles auparavant qu'elle ne vint au Monde, & qu'elle ne fût jointe à ſon corps. Cette révérie n'a nul fondement dans l'Ecriture, ni même aucun rapport avec le ſens commun, auſſi n'a-t-elle pas trouvé beaucoup de Sectateurs.

SECTION. II.

Des deux Natures de Jesus-Christ, entant qu'elles ont été jointes l'une avec l'autre en unité de Personne.

APrés avoir parlé des deux Natures en elles-mêmes, il faut maintenant dire quelque chose de leur union. Et avant que d'aller plus avant il faut remarquer que les termes Latins de *unio* & de *unitas* se trouvent employez dans les anciens Auteurs Ecclésiastiques dans un sens tout contraire à celui que l'usage leur donne aujourd'huy. Car dans la nouvelle Ecole par le terme de, *unio*, nous entendons la conjonction ou copulation des deux Natures. Et par le terme de *unitas* nous entendons ce qui fait formellement qu'une chose est une par opposition à la multiciplité. Les Anciens au contraire par, *unio*, entendoient ce que nous appellons aujourd'huy, *unité*, & par *unitas*, ce que nous appellons *union* ou *conjonction*. Ainsi ils disoient *unitas naturarum*, & *unio Personæ*, au lieu que nous disons *unio naturarum*, & *Personæ unitas*. Il est bon de savoir cela pour n'équivoquer pas dans la lecture des Auteurs.

Mais qu'elle est donc direz-vous cette union des deux Natures? I. Ce n'est pas un simple concours de la Divinité & de l'humanité pour la production d'une même œuvre, de la même manière que plusieurs moyens ou plusieurs causes partiales se joignent ensemble ou s'unissent pour la production d'un même effet. C'étoit-là l'opinion de Nestorius, à cause dequoy il vouloit qu'en un seul & même

même Christ, il y eût non seulement deux Natures, mais aussi deux Personnes, c'est-à-dire, deux Natures completes qui fussent seulement unies ensemble d'une union rélative pour concourir à une même œuvre, savoir à celle de nôtre Rédemption: ce qu'on appelle, *unio ad unum.* Mais bien qu'il soit vrai que les deux Natures concourent ensemble à une même œuvre, si est-ce qu'il y a quelque chose de plus, car ce simple concours ou cette union rélative *ad unum* ne pourroit pas établir les expressions de l'Ecriture, qui portent que *la Parole a été faite chair*, & que le Fils de Marie est Dieu. Car on ne dira jamais que deux causes partiales qui concourent à un même effet, l'une soit faite l'autre. On dit d'ordinaire dans l'Ecole, *Sol & homo generant hominem*, mais pour cela on ne peut pas dire que *Sol sit factus homo*, ni que *homo sit factus Sol.* II. Cette union n'est pas une simple union de consentement, de pensées, de désirs, & d'inclination. Car quoy qu'il soit tres-certain que les désirs & les pensées de Jesus-Christ homme ont été toûjours tres-soumis aux pensées & aux desseins de la Divinité, les expressions de l'Ecriture sont trop fortes pour n'etre fondées que sur cela, & jamais l'Apôtre n'eût dit, que *Dieu a racheté l'Eglise par son sang*, si entre la Divinité & l'humanité il n'y eût eu qu'une simple union de consentement; moins Saint Jean eût-il dit, que *la Parole a esté faite chair*, car un ami, n'est pas fait son ami, quelque consentement qu'il y ait entr'eux. A quoy il faut ajoûter que pour donner à la mort de Jesus-Christ homme un prix infini tel qu'il le falloit pour la satisfaction, ce simple consentement ne suffit pas. Un Roy pour consentir à ce que fait son serviteur ou son esclave, ne communique pas à l'action de l'esclave, la même dignité que doit avoir une action Royalle. III.

III. Ce n'eſt pas auſſi une ſimple habitation de la Divinité dans l'humanité, ni une ſimple influence de vertu pour un ſimple gouvernement: Un Pilote eſt uni de cette maniére avec ſon navire, & c'eſt ainſi que Dieu habite dans ſes Saints. Cependant on ne dira pas que le Pilote ſoit fait le navire, ni que Dieu ſoit fait un dans ſes Saints.

IV. Il ne faut auſſi s'imaginer qu'il ſe ſoit fait aucun changément réel de la Nature Divine en l'humaine, ni de l'humaine en la Divine, ſelon que quelques Hérétiques anciens l'ont penſé. Voyez les Theſes de Saumur, *de unione Hypoſtatica.*

V. Moins faut-il penſer que cette union ſoit un attouchement Phyſique des deux ſubſtances, la Divine, & l'humaine. Car à proprement parler il n'eſt pas poſſible que la créature puiſſe toucher phyſiquement le Créateur. Car outre que proprement rien ne peut être touché qui ne ſoit un corps, ſelon le vers de Lucrece.

Tangere nec tangi niſi corpus, nulla poteſt res.

Outre cela dis-je, ce qui eſt touché eſt terminé par ce qu'il touche, & il n'eſt pas poſſible que la Nature Divine ſoit terminée par aucune autre.

VI. Ce n'eſt pas auſſi une union d'information, telle qu'eſt l'union de l'ame avec le corps; car la Divinité n'eſt pas la forme de l'humanité, & l'humanité n'eſt pas devenuë la matiére de la Divinité.

VII. C'eſt donc une aſſomption volontaire, ou une adoption, ſi j'oſe m'expliquer ainſi, que la Perſonne éternelle du Verbe a faite de la Nature humaine, pour lui être deſormais perſonnelle, c'eſt-à-dire, pour luy appartenir en telle ſorte, que ſes noms, ſes qualitez, ſes proprietez, ſes

droits, ſes actions, ſes ſouffrances, ſa ſubſtance même; en un mot tout ce qu'elle a été tout ce qu'elle eſt, lui appartienne perſonnellement. Ainſi les deux Natures ſont unies en unité de Perſonne, non qu'elles ſe touchent d'un contact Phyſique; mais parce que comme la Divinité eſt naturellement & éternellement au Verbe, l'humanité y eſt auſſi, mais dans le tems, & par un acte libre de ſa volonté, & non naturellement. C'eſt-là à peu-prés ce qu'il faut ſavoir touchant cette union, de laquelle il faut parler trés-ſobrement, & prende garde de n'en faire pas un objet de curioſité.

SECTION III.

Des deux natures de Jeſus-Chriſt conſiderées aprés leur union.

QUant aux ſuites de l'union des deux Natures, il faut I. rejetter l'erreur des Eutichiens, qui diſoient que les deux Natures avoient été confonduës aprés leur union. Voyez la réfutation de cette erreur dans les Theſes *De unione Hypoſtatica.*

II. Les mêmes Eutichiens, ou du moins une grande partie d'entr'eux, diſoient auſſi que la nature humaine avoit été engloutie par la Divine, de ſorte qu'elle n'avoit plus ſubſiſté aprés l'union, & ils ſe ſervoient de l'exemple de la cire qui eſt conſumée par le feu, & qui devient feu, & de celui d'une goute de vinaigre qui ſeroit jettée dans la mer, laquelle perdroit & ſa forme & ſa conſiſtence dans l'abîme de l'Ocean. Contre cela il faut oppoſer tout ce qu'on trouve dans l'Ecriture ſainte qui marque la vérité de l'humanité du Sau-

Sauveur pendant ſa converſation en chair. Je n'ignore pas que ces Hérétiques prétendoient éluder la force de ces paſſages, en diſant que ce que Jeſus-Chriſt a parlé, mangé, bû, &c. n'étoit qu'en imagination & en Phantôme; mais cela ſe réfute par les mêmes raiſons par leſquelles nous avons réfuté ci deſſus l'opinion des Docétes.

III. Il y avoit d'autres Eutichiens qui preſſez par la force des Paſſages de l'Ecriture ſe réduiſoient à dire, que cet engloutiſſement de la nature humaine dans la Divine, n'étoit arrivé qu'au moment de la glorification & de l'exaltation de Jeſus-Chriſt. Mais cela même ſe réfute par la preuve ſenſible que Jeſus-Chriſt voulut donner à ſes Diſciples de la vérité de ſa chair & de ſes os. *Voyez moy*, dit-il, *touchez moy, car un Eſprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'ay.* Que ſi l'on dit que cet engloutiſſement n'eſt pas arrivé aprés ſa reſurrection, mais aprés ſon aſcenſion au Ciel, il faut oppoſer ce que l'Ange dit aux Apôtres aprés cette aſcenſion. *Ce Jeſus-cy qui a été élevé en haut d'avec vous au Ciel, viendra ainſi que vous l'avez contemplé allant au Ciel.*

IV. Il faut auſſi rejetter l'opinion de ceux qu'on appelle demi-Eutichiens, laquelle porte que l'union des deux Nature en Jeſus-Chriſt, il en a reſulté une troiſiéme, qui a été compoſée des deux autres. Cette erreur conſiſte plus dans l'expreſſion que dans la choſe même. Car bien que le Théologiens ne veulent pas admettre cette troiſiéme nature compoſée, en quoi ils ont raiſon, ſi eſt-ce pourtant qu'ils ne s'éloignent pas du terme de, *compoſition*, diſant que Jeſus-Chriſt eſt compoſé de deux Natures. Quoi qu'il en ſoit, il eſt plus ſûr de n'admettre pas cette troiſiéme nature, reſultante des deux autres.

V. Il faut rejetter l'erreur de ceux qui ont crû que les deux natures n'avoient pas gardé aprés leur union toutes leurs qualitez eſſentielles : C'a été l'opinion de ceux qu'on a appellé *Monothélites*, qui ont crû qu'en Jeſus-Chriſt, il n'y avoit qu'une ſeule volonté, & une ſeule opération. Cette erreur ſe réfute par des paſſages formels de l'Ecriture Sainte, où la volonté humaine eſt attribuée à Jeſus-Chriſt, comme quand il dit, *Pére, s'il eſt poſſible que cette coupe paſſe arriere de moy, Toutesfois non point ce que je veux, mais ce que tu veux*; Et où l'opération de la nature humaine eſt diſtinguée de la Divine, & la Divine de l'humaine, comme dans la réſurrection du Lazare, où la parole que Jeſus-Chriſt prononce; *Lazare ſors dehors*, eſt l'opération de ſon humanité; & l'opération de la vie de Lazare eſt celle de la Divinité. Il faut donc conſtamment tenir que les propriétez eſſentielles à chaque nature ont été conſervées en leur entier: La Divinité a eû les ſiennes, & l'humanité auſſi les ſiennes, ſans qu'il s'en ſoit fait aucune extinction.

VI. Il ne faut pas auſſi s'imaginer qu'il ſe ſoit fait aucune tranſfuſion ou communication réelle des propriétez Divines dans la nature humaine, comme ſe le ſont perſuadez ceux que l'on appelle les *Vbiquitaires*, qui veulent qu'en vertu de l'union hypoſtatique la nature humaine ſoit par tout. La Toute-préſence eſt un attribut tellement Divin qu'il eſt incommunicable à la créature; & ſi en vertu de l'union, cette vertu a été communiquée à la chair, rien n'empêche auſſi qu'on ne diſe, que l'infinité, la toute-puiſſance & les autres attributs de Dieu lui ont été communiquez. Or que ſeroit cela, ſi ce n'eſt que la chair aura été réellement changée en la Divinité? D'autant

plus

plus que perſonne n'ignore que les attributs Divins ne différent point de l'Eſſence d'où il s'enſuit que s'il s'eſt fait une réelle transfuſion des attributs dans la nature humaine, il s'y eſt fait auſſi une réelle communication de l'Eſſence, ce qui eſt impie.

VII. Il faut mettre entre les ſuites de l'Incarnation, la ſanctification pleine & parfaite de la nature humaine ; Car quoi que nous concevions la ſanctification de la matiere dont le corps de Jeſus-Chriſt a été compoſé, & ſa purgation de la corruption originelle, comme quelque choſe qui a précédé l'union, ſi eſt-ce néanmoins qu'elle n'a été faite que pour l'amour de l'union ; outre que la plénitude des graces du Saint Eſprit répanduës dans l'ame de Jeſus-Chriſt, eſt une véritable ſuite qui doit être conceuë aprés l'Incarnation.

VIII. Il faut mettre auſſi en ce rang les autres dons qui ont été répandus dans l'ame de Jeſus-Chriſt, & qui formellement ſont diſtincts de la Sanctification, tels que ſont les dons de la connoiſſance, la pénétration de l'eſprit, la force du raiſonnement, &c. Cependant il faut remarquer en paſſant que bien que ces dons ayant été des ſuites de l'union Hypoſtatique, ils ont été pourtant communiquez à Jeſus-Chriſt, par divers dégrez, ſelon la différence de ſes âges & de ſes états.

IX. Une autre ſuite de l'Incarnation eſt, que la nature humaine a été renduë participante du culte & de l'adoration religieuſe des créatures, non en ſoi-même ni par ſoi-même, puis qu'elle eſt elle-même une créature, mais en la perſonne, c'eſt-à-dire, que toute la Perſonne dans laquelle eſt la Divinité & l'humanité, eſt l'objet ou le terme de nôtre adoration, bien que la raiſon formelle pour laquelle

nous

nous adorons cette Perſonne ſoit ſon infinie Divinité.

X. Enfin une autre ſuite de l'Incarnation eſt, que la nature humaine ſera éternellement unie avec la Divine, & que jamais elle ne ſera diſſoûte, car c'eſt un axiome dans la Theologie, *Quod ſemel Verbum aſſumpſit nunquam dimittet.* Mais direz vous, puis que l'union hypoſtatique n'a été faite que par Oeconomie, afin d'opérer le ſalut du genre humain & la rédemption de l'Egliſe, ne ſemble-t-il pas qu'aprés que cette œuvre ſera entiérement achevée, cette union doit ceſſer puiſque alors elle ne ſera plus d'aucun vſage? Je répons, que l'œuvre de la rédemption eſt quelque choſe de ſi grand, qu'il eſt de la Sageſſe Divine d'en conſerver un monument éternel en la ſubſiſtançe de l'union hypoſtatique. A quoi j'ajoûte qu'il ne ſembloit pas convenable, que cette nature qui durant ſa converſation en Terre, & par une longue ſuite de ſiécles dans ſa demeure dans le Ciel a ſubſiſté dans le Verbe, vienne à en être détachée & faſſe aprés cela une Perſonne à part. Outre que ſa deſtination naturelle, dans le moment qu'elle a été formée, ayant été d'être jointe à la Divinité, il n'y a nulle raiſon à dire qu'elle en doive être détachée. Car Dieu n'a pas accoûtumé de changer ainſi les deſtinations naturelles des choſes, & il ſemble que pour rompre l'union dont il s'agit, il faudroit détruire & anéantir la nature humaine de Jeſus-Chriſt, ce qui ne ſe peut pas concevoir que Dieu faſſe. Enfin l'Ecriture Sainte ſemble être expreſſe là-deſſus; car l'Ange dit à Marie, parlant du Fils qu'elle concevroit en ſon ventre, & dont le nom ſeroit Jeſus, *Le Seigneur Dieu lui donnera le Trone de David ſon Pére, & il régnera ſur la Maiſon de Jacob éter-*

éternellement, & il n'y aura nulle fin à ſon Régne. De même Daniel 7. il eſt dit de ce Fils de l'homme qui vint avec les nuées des Cieux, que *ſa Domination eſt une Domination éternelle & qui ne paſſera point, & que ſon Régne ne ſera point diſſipé.* Ce qui fait voir non ſeulement que le Fils de Dieu, le Verbe éternel, régnera à toûjours en qualité de Dieu, mais que ce ſera ce Fils de l'homme, & ce Jeſus Fils de Marie, c'eſt-à-dire, le Verbe incarné: d'où il s'enſuit que l'union hypoſtatique ne ſera jamais ébranlée. La même choſe ſuit auſſi de ce que, Apoc. 21. dans la deſcription que Saint Jean fait de la gloire éternelle, que les élûs de Dieu poſſéderont aprés le dernier jour du Jugement, l'Egliſe eſt appellée, *l'Epouſe ou la Femme de l'Agneau.* Ce qui fait voir que la Perſonne incarnée de Jeſus-Chriſt ſubſiſtera, car on ne peut entendre par l'Agneau, que cette Perſonne incarnée.

SECTION. IV.

Des vſages que l'on peut tirer de la Doctrine de l'Incarnation de Jeſus-Chriſt.

MAis aprés avoir ainſi conſidéré la Perſonne & les Natures de Jeſus-Chriſt, à l'égard de la Doctrine Orthodoxe qu'il en faut tenir, il me ſemble que nous ne ferons pas mal de tourner les yeux ſur l'uſage qu'il en faut faire, ſoit dans la méditation que nous en faiſons pour nous-mêmes, ſoit dans la Prédication.

I. Le premier uſage & le moins important eſt de faire de l'Incarnation un objet d'admiration

tion. J'avouë que cet uſage peut avoir lieu dans la Chaire, mais il y faut garder méſure, & ne tomber pas dans l'excez où tombent pluſieurs Prédicateurs, qui aſſemblent un grand nombre d'antithéſes que l'union hypoſtatique leur fournit. „Ils diſent que cette union eſt admirable, que „l'Infini y eſt joint avec le Fini, le premier de „tous les êtres avec le néant, le Créateur avec „la créature, la Lumiére avec les ténébres, que „le Pére d'éternité eſt devenu ſujet aux viciſſi„tudes du tems, que la Parole éternelle a begayé, „que celui qui tonnoit dans les nuës gémiſſoit „dans le berceau, celui qui porte toutes choſes, „& qui tient l'Univers en ſes bras a été envelop„pé de bandelettes, &c. Ils pouſſent à perte de veuë ces Antithéſes, & s'imaginent que c'eſt la plus belle choſe du monde, ne ſe ſouvenant pas qu'il faut étre réglé en toutes choſes, & qu'il ne faut jamais épuiſer des ſujets de cette nature. Je ne condamnerois donc pas un homme qui en uſera, & qui propoſera ce Myſtére comme une des grandes merveilles de la Religion, mais je déſire que cela ſe faſſe ſobrement & d'une maniére proportionnée à l'Eſprit humain, pour l'élever, & non pour l'accabler par un nombre infini d'expreſſions contrepointées, qui dans le fond reviennent toutes à une même choſe. Quand donc on traitera cette matiére comme un object d'admiration, il vaudra mieux garder le caractére de Docteur, que celui de Déclamateur; car à mon avis il n'y a rien qui nuiſe plus à la Religion Chrétienne, que ces petits Declamateurs qui croyent faire merveille en entaſſant paradoxe ſur paradoxe. On ne ſauroit s'imaginer que ces gens-là parlent ſérieuſement; faiſant comme ils ſont les Rhétoriciens extatiques. L'Auteur eſt fort perſuadé qu'ils

qu'ils joüent leur rollet, comme fait un Comédien ſur le Théatre.

II. Le ſecond uſage eſt la médiation de la Sageſſe de Dieu, qui réluit dans cette œuvre. Or on peut l'y faire rémarquer en deux maniéres. I. *Abſolutè*, en ce qu'elle a trouvé le ſecret de ſe communiquer d'une maniére ineffable à ſa créature, & particuliérement aux hommes, en élevant la chair & le ſang, la terre & la cendre, juſques ſur le Trône de la Divinité, au deſſus des Principautez & des Puiſſances, c'eſt-à-dire, des Anges, en abaiſſant la Divinité juſqu'à converſer familiérement avec nous. Dieu par ce moyen eſt devenu de nôtre Maître nôtre frére, os de nos os & chair de nôtre chair. Par ce moyen la Sageſſe Divine a confondu le Démon, & réparé les bréches du péché, ſans faire pourtant aucun tort aux droits inviolables de la Juſtice. A cela l'on peut rapporter une partie des raiſons que nous avons alleguées dans le Prémier Livre de ce Traité, qui ont meu Dieu a envoyer ſon Fils au Monde. La même choſe ſe peut auſſi faire en comparant l'Incarnation, qui eſt comme le Chef-d'œuvre de la Grace, avec la création du prémier Homme, qui fut le Chef-d'œuvre de la Nature. Là, je veux dire dans la création du prémier Homme, Dieu joignit enſemble le corps & l'ame, la chair & l'eſprit; mais ici il a joint la Parole éternelle avec la poudre, & Dieu luy-même a été manifeſté en chair. Le prémier Adam fut fait en ame vivante, mais le ſecond a été fait en eſprit vivifiant. L'un fut de Terre & de poudre, & l'autre a été l'Adam Spirituel & céleſte. L'un fait pour multiplier & remplir la Terre de ſa poſtérité, & l'autre deſtiné pour peupler le Ciel par cette immortelle poſtérité, *qui naît, non de la volonté de la chair, ni de*

la

s'expoſant pour cela à mille dangers.

V. On le peut encore tourner à un uſage de ſanctification, en faiſant voir l'honneur que nôtre nature a d'être jointe avec la Divinité en la Perſonne de Jeſus-Chriſt, ce qui nous oblige à nous eſtimer nous mêmes aſſez pour ne nous pas deshonorer par des vices, pour ne nous pas aſſervir au péché, pour ne pas permettre que le Monde & le Diable triomphent de nous, &c.

VI. Le ſixiéme uſage eſt de tourner cette matiere à nôtre conſolation dans les afflictions. Jeſus-Chriſt luy-même ayant pris nôtre chair aura pitié de nous, puiſque c'eſt en quelque maniére avoir pitié de ſoy-même : Il nous ſecourra puis qu'il eſt chair auſſi bien que nous. Et aprés tout quoy que puiſſe ſouffrir cette chair miſérable que nous portons, que l'épée la perce, que les maladies l'accablent, que les Tyrans la perſécutent, que les bourreaux la déchirent, que la mort la réduiſe en poudre, jamais on ne lui ravira cet avantage d'être chair de la chair, & os des os du Fils de Dieu, la ſœur de cette chair que les Anges adorent dans le Ciel, & que les Démons craignent.

TRAITE

TRAITE'
DE
JESUS-CHRIST.
LIVRE QUATRIE'ME.
Des Offices ou des Charges de JESUS-CHRIST.

DIVISION.

LA ſuite de nôtre deſſein nous oblige maintenant à parler des Charges de Jeſus-Chriſt. I. donc nous aurons quelque choſe à dire en général de ſa charge de Médiateur. Enſuite dequoy nous paſſerons à la conſidération particuliére de ſa Prophétie, de ſon Sacerdoce & de ſon Régne.

Pour ce qui régarde la premiére de ces parties, nous verrons I. les noms par leſquels l'Ecriture Sainte exprime la charge de Médiateur, II. Nous verrons

verrons en quèl ſens il faut prendre ce terme, quand il eſt appliqué à Jeſus-Chriſt. III. Nous examinerons en quoy conſiſtent les actes de cette médiation. IV. Nous en conſidérerons la néceſſité. V. Nous verrons les qualitez qui dévoient être en la Perſonne du Médiateur. VI. Et enfin nous verrons de quelle maniére Jeſus-Chriſt a été établi en cette charge.

Pour ce qui régarde la ſeconde partie, nous parlerons I. Des trois charges de Ieſus-Chriſt, conſidérées en commun. II. De ſa Prophétie en général, & des noms & tîtres qui lui ſont donnez dans l'Ecriture Sainte. III. De ſa Prophétie conſidérée en elle-même. IV. De cette même Prophétie, conſidérée par application à ſa Perſonne. V. De ſon Sacerdoce, entant que c'eſt une de ſes charges. VI. De ſon Sacrifice, qui eſt le prémier acte de ſon Sacerdoce, entant que ce Sacrifice eſt ſatisfactoire à la Juſtice Divine pour nos péchez. VII. De ce même Sacrifice, entant qu'il eſt impétratoire, c'eſt-à-dire, méritoire de pluſieurs biens. VIII. Des deux autres actes du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, qui ſont l'Interceſſion, & la Bénédiction. IX. Des actes de ce Sacerdoce à l'égard de leur étenduë. X. Des effets de ce Sacerdoce. XI. De la Royauté de Ieſus-Chriſt, conſidérée en elle-même. XII. Et enfin de cette même Royauté, conſidérée rapport à ſa Perſonne.

CHAPITRE I.

Des Noms par leſquels l'Ecriture Sainte exprime la Charge de Médiateur.

I. LE premier de ces Noms eſt celuy de *la ſemence de la femme*. Car quoy que d'abord il ſemble que ce terme a un particulier rapport à la Nature de Ieſus-Chriſt & à ſa naiſſance d'une Vierge, comme nous l'avons montré dans l'explication du premier Oracle; Si eſt-ce qu'il faut auſſi prendre ce nom-là en un ſens d'excellence, comme s'il vouloit dire, cet Homme unique & ſingulier en comparaiſon duquel tous les autres ne méritent pas d'être nommez; ſeul véritable ſemence de la femme, parce qu'il n'y devoit avoir en lui aucun mêlange de la ſemence du Serpent, comme il y en a dans le reſte des hommes, & parce auſſi qu'il devoit relever la dignité, le bonheur, & la gloire de la nature humaine, qui dans tous les autres hommes eſt obſcure, miſérable, & couverte d'opprobre. Dans ce ſens donc Jeſus-Chriſt ſeul eſt la ſemence de la femme κατ' ἐξοχήν. Or cela, comme vous voyez, enferme ou marque ſa charge de Médiateur. Car I. C'eſt pour elle qu'il a été ſanctifié par le Saint Eſprit dans ſa conception. II. C'eſt par elle qu'il a été fait ſource ou principe de ſainteté pour les hommes. III. C'eſt par elle qu'il a relevé les ruïnes de la nature humaine détruite, IV. C'eſt par elle qu'il eſt le Chef du Monde nouveau, car c'eſt encore cela que ſignifie ce nom de *la ſemence de la femme*. Mais il ne faut pas aller plus avant, puiſque nous avons traité cette matiére plus au long dans le premier Oracle.

II.

II. Le ſecond terme doit être celuy *d'Adam céleſte* dont Saint Paul ſe ſert 1. Cor. 15. Or ce nom qui eſt pris de la comparaiſon de premier Homme dans la Nature, enferme I. l'idée d'une nouvelle création ou d'un nouveau Monde, que Dieu a eu deſſein de faire dans la Grace. Le premier a été l'ouvrage de ſa puiſſance, de ſa ſageſſe, & de ſa bonté; mais le ſecond a été celuy de ſa miſéricorde, & de toutes ſes autres perfections; le premier conſiſtant en choſes matérielles & Terreſtres; le ſecond, en choſes ſpirituelles & céleſtes. II. Ce nom ſuppoſe les conformitez qui ſe peuvent trouver entre Adam & Jeſus-Chriſt, qui ſont, que comme Adam a été le Chef de la Nature, Jeſus-Chriſt auſſi eſt le Chef de la Grace. Comme c'eſt dans la communion d'Adam que Dieu a beni toutes les créatures, c'eſt auſſi dans la communion de Jeſus-Chriſt qu'il a beni tous les fidéles. Comme Adam fut creé immédiatement de Dieu d'une Terre par maniére de dire encore Vierge, l'humanité ſacrée de Jeſus-Chriſt de même a été l'ouvrage immédiat du Saint Eſprit dans le ſein d'une Vierge. Le premier Adam a eu ſon Paradis; qui lui avoit été donné pour luy & pour ſes enfans. Le ſecond a le ſien élevé au deſſus de toutes choſes, tant pour lui que pour ſa poſtérité. Le premier Homme avoit reçû la nature humaine & ſes avantages, non pour lui ſeulement, mais pour en faire la propagation & la communication à d'autres ſujets. Jeſus-Chriſt auſſi n'a pas reçû pour lui ſeulement les avantages de la Grace; il les a reçûs afin que nous allions puiſer tous de ſa plénitude. III. Cette expreſſion enferme auſſi les différences qu'on peut rémarquer entre Adam & Jeſus-Chriſt, comme, qu'Adam ne pouvoit communiquer qu'une vie terreſtre & une nature ani-

male, au lieu que Jeſus-Chriſt en communique une céleſte & Divine; qu'Adam communiquoit une nature muable & mortelle; Jeſus-Chriſt une immortelle & immuable. Ce qui eſt marqué par Saint Paul, non ſeulement dans le tître de *céleſte* qu'il donne à Jeſus-Chriſt; mais principalement en ce qu'il dit, que *le premier Adam a été fait en ame vivante, & le ſecond en eſprit vivifiant*; car cette ame vivante ſignifie une vie ſimplement, & cet Eſprit vivifiant ſignifie une vie immortelle, qui repouſſe la mort & la ſurmonte.

III. On peut mettre en ce rang le nom de *ſemence d'Abraham*, lequel ne ſignifie pas ſimplement la nature humaine de Jeſus-Chriſt, & ſa naiſſance de la poſtérité d'Abraham par oppoſition aux autres Peuples, mais c'eſt encore ici un nom qui doit être pris par excellence, comme ſi on diſoit, ce qui ſeul eſt digne d'être appellé ſemence d'Abraham, Dieu ſépara la famille d'Abraham & la mit dans une dignité au deſſus de toutes les familles du Monde; or dans cette famille même d'Abraham ce qu'il y a de plus grand & de plus noble, & au prix duquel tout le reſte n'eſt rien, c'eſt Jeſus-Chriſt : Pour cela donc il eſt appellé en tître d'honneur & de gloire, *ſemence d'Abraham*. De plus il faut remarquer qu'Abraham fut le premier avec qui Dieu formellement traita Alliance, qu'il établit cette Alliance en ſa famille pour la répandre enſuite ſur toutes les Nations. Et enfin que cette Alliance étoit fondée, non ſur lui, mais ſur ſa ſemence, *En ta ſemence*, dit-il, *ſeront bénites toutes les Nations de la Terre*. Et par conſéquent toy-même tu és bénit en ta ſemence; car la bénédiction d'Abraham ne pouvoit pas venir ſur lui d'une autre ſource, & d'un autre canal, que celui de toutes les Nations, puiſque ce

ce n'eſt qu'une ſeule & même bénédiction qui doit procéder d'un même principe. Quand donc nous voyons Jeſus-Chriſt appellé *la ſemence d'Abraham*, il faut non ſeulement dire que c'eſt lui qui recüeille toute la gloire & toute la dignité dont Abraham a été honoré ſur toutes les familles du Monde; mais auſſi que c'eſt en lui que ſe récapitule toute l'Alliance de Dieu avec les hommes, que c'eſt ſur lui qu'elle eſt fondée, & que c'eſt de lui qu'elle ſe dérive ſur tous ceux qui en ſont participans, & ſur Abraham même. Car pour faire voir qu'Abraham même a été bénit en ſa ſemence, Dieu a voulu qu'Abraham ait reçû la bénédiction de Melchiſédec, lequel comme châcun ſait étoit un Type de Jeſus-Chriſt. Afin donc qu'il parût qu'Abraham n'étoit pas la ſource de la bénédiction, & que bien loin que ſa ſemence la tirât de lui pour la répandre ſur les Nations, qu'au contraire il tiroit ce qu'il en avoit de ſa ſemence. La Providence Divine a voulu que Melchiſédec, qui repréſentoit Ieſus-Chriſt, le benît. Ce qu'il n'eût pas fait, ſans doute, ſi le fonds de la bénédiction des hommes, de cette bénédiction, dis-je, dont il eſt dit que les Nations de la Terre ſeront bénites, eût été dans la perſonne d'Abraham. Si la ſemence d'Abraham tiroit d'Abraham la bénédiction qu'elle répand ſur les Nations, il eût fallu qu'Abraham eût béni Melchiſédec, & non que Melchiſédec eût béni Abraham. Cependant cette derniere choſe eſt expreſſement marquée par l'Ecriture, & par conſéquent l'Ecriture a voulu nous faire comprendre, que ce n'eſt pas Abraham qui diſtribuë la bénédiction; mais la ſemence ſeule, & qu'Abraham luy-méme eſt au nombre de ceux qui la reçoivent.

IV. La quatriéme expreſſion qu'il faut remar-

quer eſt celle qui eſt donnée au Deutéronome, quand il eſt appellé *un Prophéte tel que Moyſe*. Cela ne marque pas ſimplement ſa Prophétie, mais en général ſa charge de Médiateur, comme on l'a fort exactement expliqué lors qu'on a traité cet Oracle.

V. Le terme de *Rédempteur* qui ſe trouve dans l'Oracle de Job, & qui eſt ſouvent répété dans l'Ecriture, & ſur tout dans le Nouveau Teſtament, eſt de ce nombre. La plus-part de ceux qui expliquent ce Tître ſe contentent de traiter l'effet de la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, par laquelle Jeſus-Chriſt a donné un prix pour nous, ſavoir celui de ſon Sang qu'il a répandu pour nos péchez. Et il eſt certain que c'eſt une des principales idées, qui ſe trouvent dans ces termes de *Rédemption* ou de *Rédempteur*. Mais il faut aller plus avant, & comprendre en général dans ces expreſſions toute l'œuvre de nôtre ſalut. Il y faut conecvoir, I. Nôtre ſervitude ſous l'Empire de Satan, nôtre condamnation par la Juſtice Divine, la corruption du péché, qui eſt une autre ſervitude; Les miſéres, & la mort, & en général tout ce mal-heureux état où nous étions tombez II. La délivrance que Jeſus-Chriſt a faite de nous, & qu'il en fera par des actes de puiſſance contre nos ennemis extérieurs, qui ſont, Satan, les miſéres & la mort; car le mot de *Rédemption* eſt pris ſouvent dans ce ſens dans l'Ecriture, c'eſt-à-dire, pour une délivrance avec main-forte, & c'eſt pourquoi Moyſe eſt appellé *Rédempteur* λυτρώτης Act. 7. 35. . III. Ce que Jeſus-Chriſt a fait & fait encore pour nous délivrer du péché par voye de Sanctification; car cela même eſt un rachapt, puis que c'eſt une délivrance d'une ſervitude. IV. Ce qu'il a fait pour nous délivrer de

la

la Juſtice Divine, en quoi conſiſte préciſément le prix qu'il a payé ; en un mot il nous a rachetez & de droit & de fait : de droit, quand il a ſatisfait pour nous ; de fait, quand il nous a fait joüir du fruit de nôtre rédemption, ce qu'il ne fait que par nôtre délivrance actuelle. Mais outre cela il faut pouſſer cette idée de *Rédemption* juſqu'à cette nouvelle & heureuſe condition, en laquelle Jeſus-Chriſt nous a mis à meſure qu'il nous a délivrez de ces diverſes ſervitudes où nous étions.

VI. Le nom de *Sauveur* ſignifie à peu prés la même choſe. Il différe de ceux de *gloire* & de *vie*, de *félicité* & autres ſemblables, en ce que le ſalut ſuppoſe une perte ou une ruïne, ce que les autres termes ne font pas. Et l'on peut fort bien dire, & de Dieu, & des Anges, & du premier Homme, qu'ils ont la vie, la gloire & l'immortalité, &c. Mais on ne ſauroit leur attribuer le Salut ; car ce terme comme j'ay dit ſuppoſe une ruïne précédente, & enſuite donne l'idée d'une délivrance, & d'un établiſſement dans un état heureux. Entre tous les noms qui pouvoient être donnez à Jeſus-Chriſt, il a choiſi particuliérement celui-cy de *Sauveur*, *Jeſus*, qui repréſente admirablement bien toute l'étenduë de ſa charge de Médiateur. Car I. ce qu'il eſt venu faire pour nous eſt un véritable Salut à l'égard de ſa nature, puis qu'il ne conſiſte pas en des choſes temporelles, mais dans des ſpirituelles & éternelles. II. Il eſt vray *Sauveur* à l'égard de la plénitude ; car il a fait pour cela tout ce qu'il falloit faire, & n'a laiſſé rien d'imparfait. A cauſe dequoi Saint Paul dit, *qu'il peut ſauver à plein ceux qui s'approchent de Dieu par lui.* III. Ce ſalut enferme quatre choſes. La délivrance de la mort, de l'Enfer, & des autres peines de la Juſtice, ce qu'on appelle *le mal*

phyſique. La délivrance du péché & de la corruption dans laquelle nous ſommes naturellement abîmez, ce qu'on appelle *le mal moral.* L'acquiſition du Ciel & de la gloire éternelle, ce qu'on nomme *le bien phyſique.* Et enfin l'acquiſition d'une parfaite ſainteté & d'une entiére Juſtice, ce qu'on nomme *le bien moral.* IV. Il eſt non ſeulement nôtre *Sauveur* de droit, mais auſſi d'exécution, & de déclaration. Car c'eſt lui qui a fait nôtre Salut en ſa mort, qui nous la manifeſté par ſa prédication, & qui nous l'applique puiſſamment par ſon Eſprit & par ſa Providence, juſqu'à ce qu'enfin il nous en donne l'entiére poſſeſſion. V. Il avoit été repréſenté ſous ce nom de *Sauveur* par Joſué qui introduiſit les Iſraëlites dans la Terre de Canaan en les retirant du deſert, & par Jehoſçuah Souvérain Sacrificateur qui rétira les Juifs de la captivité de Babylone; car Joſué & Jehoſçuah ſont la même choſe que Jeſus.

VII. Au nom de *Jeſus*, il faut ajoûter celui de *Chriſt* qui lui a été donné Pſ. 2. & Dan. 9. & enſuite en une infinité de lieux du Nouveau Teſtament, châcun ſait que c'eſt le même nom que celui de *Meſſie* parmi les Hebreux, & que c'eſt ſous ce tître que les Juifs l'attendoient. Perſonne n'ignore auſſi que ce nom repréſente *l'Onction*, par une métaphore priſe de l'onction qu'on faiſoit autrefois des perſonnes, lors qu'on les élevoit à quelque éminente charge. Mais comme l'Onction avoit autrefois divers vſages; tantôt pour diſpoſer les perſonnes au combat & les y rendre plus propres, & telle étoit l'Onction des Athlétes; Tantôt pour être un ſigne de joye: à cauſe dequoi David dit, *que Dieu a fait le vin pour réjoüir le cœur de l'homme, & qu'il lui fait reluire la face avec de l'huile* Pſ. 104; & Jeſus-Chriſt Mat. 6. veut *que quand*

nous

nous jeûnerons, nous oignions nôtre face, pour n'être pas ſemblables aux hypocrites qui ont un regard triſte; tantôt pous l'inauguration d'une perſonne en quelque charge, on peut demander avec raiſon, ſi le nom de *Chriſt* ou de *Meſſie* a égard à tous ces divers uſages? Je réponds, que pour ce qui eſt de l'uſage des Athlétes, cela n'étant pas pratiqué parmi les Juifs, mais ſeulement parmi les Grecs, il n'y a pas grande apparence que le terme de *Chriſt* ou de *Meſſie* y ayt égard. Mais pour ce qui regarde les deux autres, il eſt certain que le S. Eſprit y a regardé. David au Pſ. 2. ayant dit *que les Roys de la Terre & les Peuples ſe ſont ſoûlevez contre le Meſſie de Dieu*, ajoûte incontinent aprés, *que Dieu a ſacré ſon Roy ſur Sion*. Ce qui fait voir que ce nom de *Meſſie* regarde l'onction de Conſécration. Et Eſ. 61. *l'Eternel*, dit-il, *m'a Oint pour évangeliſer aux débonnaires*, ce qui de même regarde l'onction de conſécration qu'on donnoit aux Prophétes; & Act. 2. Saint Pierre parlant de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt aprés ſa Crucifixion. *Que toute la Maiſon d'Iſraël ſache maintenant que Dieu l'a fait Seigneur & Chriſt*, ce qui a égard à la conſécration des Roys. D'autre part, ce qui eſt dit Pſ. 45. *O Dieu, ton Dieu t'a oint d'huile de lieſſe par deſſus tes compagnons*, ſemble avoir du rapport à cet autre uſage de l'huile qu'on employoit pour être un ſigne de joye. Il faut donc dire qu'il y a deux onctions ſpirituelles en Jeſus-Chriſt; l'une qui conſiſte en ſa conſtitution en la charge de Médiateur; & celle-cy encore a été ou générale, ou particuliére; générale, quand il eſt venu au Monde, car dés-lors il a été *le Meſſie* & *l'Oint de Dieu*, c'eſt-à-dire, établi dans la charge de Mediateur, particuliére, lors qu'il eſt entré dans l'exercice actuel ou de ſa Prophétie, ou de ſon Sacerdoce,

où

ou de ſa Royauté. L'autre Onction qui ſe rapporte à l'huile de joye, conſiſte dans cette abondance de graces du S. Eſprit que Jeſus-Chriſt a receuës, & qui étoient repréſentées par cette Onction d'Aaron dont il eſt parlé Pſ. 133. *Laquelle de ſa teſte ſe répandoit ſur ſa barbe, & couloit juſques ſur le bord de ſon veſtement*; car cette plénitude de graces que Jeſus-Chriſt a reçuës ne s'arrête pas en ſa Perſonne, elle deſcend juſques ſur nous qui ſommes ſes membres, figurez par *les bords de la robe d'Aaron*. Mais outre cela il faut encore remarquer, que le tître *d'Oint* qui d'ailleurs eſt général & commun à toutes les perſonnes conſacrées, & à tous ceux à qui Dieu communique quelque meſure conſidérable de ſa grace, eſt particulier à Jeſus-Chriſt, parce qu'il eſt *l'Oint de Dieu* par excellence, ayant une Onction infiniment élevée au deſſus de celle des autres hommes, & qui lui eſt tellement propre qu'elle eſt incommunicable à tout autre.

VIII. Entre les noms qui expriment la charge de Médiateur en général, on peut mettre avec raiſon celui *d'Emmanuel* Dieu avec nous. Car quoi que d'abord il ſemble que ce tître n'ait égard qu'à l'Incarnation du Verbe, & qu'en effet elle y ſoit particuliérement deſignée, ſi eſt-ce que ce terme enferme dans ſa ſignification toute l'œuvre de nôtre ſalut. *Dieu avec nous*, veut dire que nôtre péché a été aboli & nôtre paix faite avec nôtre Créateur, que la lumiére des myſtéres Divins nous eſt communiquée d'enhaut, que l'Eſprit de Sanctification nous eſt acquis, & le droit au Paradis éternel. En un mot là où eſt Dieu, là eſt la paix, la bénédiction, la joye, la ſainteté, la conſolation, l'eſpérance, & tous les autres biens de la créature.

IX.

IX. Je mets auſſi dans l'ordre de ces noms, celui de *Serviteur de l'Eternel*, qui eſt ſi ſouvent donné au Meſſie dans les Prophétes & particuliérement Pſ. 40. *Tu n'as pas pris plaiſir au Sacrifice & au gâteau, mais tu m'as percé l'oreille*, c'eſt-à-dire, *Tu m'as fait ton Serviteur.* Et Eſ. 29. *L'Eternel m'a appellé dés le ventre de ma Mere, & il m'a dit, Tu ez mon Serviteur.* Et au 52. *Mon Serviteur juſte en juſtifiera pluſieurs par la connoiſſance qu'ils auront de lui.* Je dis que ce nom ſignifie la charge de Rédempteur & ſon œuvre, patce que ſi vous avez égard au premier deſſein, ou au projet qui a été rapporté à la Perſonne du Pere, dans l'ordre de l'Oeconomie ; car le Pere eſt comme le premiér Fondateur de l'Egliſe. De même ſi vous avez égard à la direction générale de toute cette œuvre dans ſon execution, elle doit être auſſi rapportée à la Perſonne du Pere ; car c'eſt lui qui eſt le Souvérain Directeur de l'Univers, qui a donné miſſion à ſon Fils, & l'a envoyé pour exécuter ſa volonté. Le Fils donc à cet égard eſt ſon Miniſtre ou ſon Serviteur, & comme il eſt dit Eſ. 53. *Le bon plaiſir du Pére eſt en ſes mains*, Et c'eſt pourquoi en entrant au Monde Pſ. 40. il dit *Me voici, ô Dieu afin que* je *faſſe ta volonté.* Et ſouvent dans l'Evangile il proteſte lui-même *qu'il eſt venu au Monde, non pour faire ſa volonté, mais la volonté du Pére qui l'avoit envoyé.* Et étant ſur le point d'en ſortir, il diſoit Iean 17. 4. *Je t'ay glorifié ſur la Terre*, j'*ay achevé l'œuvre que tu m'as donnée à faire.* Mais ſi cela eſt, direz-vous, pourquoi Saint Paul Heb. 3. nie-t-il que Ieſus-Chriſt ayt été établi ſur la Maiſon de Dieu comme Serviteur, mettant en cela une grande différence entre lui & Moyſe, en ce que Moyſe fut établi comme Serviteur ſur la Maiſon, mais que Ie-

Iesus-Christ y a été établi comme Fils. Ie répons, I. que Iesus-Christ peut être considéré à deux égards; ou par égard à son Pére, ou par égard à l'Egliſe ſur laquelle il a été établi. Par égard à ſon Pére, il eſt Serviteur, c'eſt une qualité que ſa charge lui donne. Mais par égard à l'Egliſe, il régne ſur elle comme Fils, c'eſt-à-dire, comme héritier & Sauveur, & n'y eſt pas établi comme Serviteur, au lieu que Moyſe n'a été que Serviteur à l'un & à l'autre égard: Serviteur de Dieu, & Serviteur même de l'Egliſe. Au moins ne peut-on point dire en aucun ſens qu'il en ayt été le Seigneur & le Maître, puis que l'Egliſe n'étoit pas à lui, mais à Dieu qui l'avoit commis. 2. Ie répons, que le ſens de l'Apôtre eſt que Moyſe n'a été que ſimple Serviteur, au lieu que Iesus-Christ eſt Serviteur & Fils tout enſemble. Mais comment, direz-vous, étant Fils, c'eſt-à-dire, égal au Pére, Maître de ſoi-même & de tous les biens du Pére, a-t-il pû être fait Serviteur? Ie répons, que le Pére l'a fait être ſon Serviteur en lui faiſant prendre un corps; car en ſa ſimple qualité de Fils il ne pouvoit pas être Serviteur. Il eſt donc devenu Serviteur par ſon Incarnation, non ſeulement parce qu'il a été fait créature, mais parce qu'alors il eſt devenu le Miniſtre du Pére, propre pour executer ſa volonté, & pour accomplir le deſſein de la Rédemption. C'eſt pourquoi en Eſaye 49. il parle d'abord de ſon Incarnation. *L'Eternel*, dit-il, *m'a appellé dés le ventre, il a fait mention de mon nom dés les entrailles de ma mére*, puis incontinant aprés il ajoûte, *Il m'a dit, Tu ez mon Serviteur.* Pour marquer qu'il n'eſt Serviteur, que parce qu'il a été conçû & engendré dans le ſein de ſa Mére. Auſſi ce que David avoit dit Pſ. *Tu m'as percé l'oreille*, qui comme j'ay dit

ſi-

ſignifie, *Tu m'as fait fait ton Serviteur.* Les Septante Interprétes & Saint Paul avec eux l'expliquent de cette maniére, *Tu m'as approprié un corps*, parce que Jeſus-Chriſt n'eſt Serviteur que par ſon Incarnation. Saint Paul de même Phil. 2. *Il étoit en forme de Dieu, ne reputant point rapine d'être égal à Dieu, toutefois il a pris forme de Serviteur*, c'eſt-à-dire il s'eſt incarné, il s'eſt fait homme. C'eſt donc de cette maniére que celui qui eſt Fils, & par conſequent égal au Pére, héritier & Seigneur a été fait Serviteur. Mais, direz-vous encore, S. Paul ne dit pas ſimplement que le Fils a été établi ſur la Maiſon, mais qu'il y a eté établi comme Fils? Ne ſemble-t-il pas qu'il y a en cela de la contradiction, car étre Fils c'eſt étre égal, & étre établi ſur la Maiſon, c'eſt étre fait Serviteur? Il ſemble donc que c'eſt autant que s'il diſoit, il a été fait Serviteur entant qu'égal. Ie répons que le ſens de Saint Paul eſt, non de faire ce qu'on appelle une réduplication, en diſant que Ieſus-Chriſt a été établi en qualité de Fils ou préciſément ſous l'égard de Fils, mais de dire qu'il a été établi ſur la Maiſon d'une maniére proportionnée à la grandeur de ſa condition de Fils. Car ce comme eſt un comme non de réduplication, mais de proportion, comme ſi l'on diſoit que prenant un Roy priſonnier, on l'a néantmoins traité comme Roy, c'eſt-à-dire d'une maniére proportionnée à ſa dignité. Il veut donc dire que quant à Moïſe il a été établi ſur la Maiſon de Dieu comme ſimple Serviteur, mais que quant à Ieſus-Chriſt, bien qu'il ait été fait Miniſtre, ç'a été néantmoins d'un genre de Miniſtére qui n'a pas choqué ſa dignité de Fils, & qui n'a pas été indigne de cette grandeur naturelle qui le fait égal à ſon Pére. En effet Ieſus-Chriſt a pris un Miniſtére qu'aucun autre que

le

le Fils de Dieu ne pouvoit prendre ni exercer, n'y ayant que lui qui pût être le Médiateur de Dieu & des hommes, le Rédempteur du Monde, & le Chef de l'Egliſe. L'on peut donner ce même ſens de proportion à deux *comme*, qui ſe trouvent dans deux Paſſages célébres de l'Ecriture. *Nous avons vû ſa gloire comme de l'unique iſſu du Pére*, c'eſt-à-dire, une gloire digne de l'unique iſſu du Pere, & proportionnée à lui. 2. Cor. 3. *Nous ſommes transformez en la méme image de gloire en gloire comme par l'Eſprit du Seigneur*, qui fait cette transformation.

X. Le titre de *Fils de l'homme* qui eſt donné par Daniel au Meſſie, & qui ſe trouve ſi fréquemment répété dans le Nouveau Teſtament exprime auſſi ſa charge de Médiateur. Car il le faut prendre non dans un ſimple égard à ſa nature humaine, bien qu'elle y ſoit en effet déſignée, mais par excellence comme ſignifiant cet Homme ſingulier & admirable que Dieu a ſouvérainement élevé, & en comparaiſon duquel tous les autres hommes ne ſont rien. C'eſt dans ce ſens qu'il le faut prendre dans tous les paſſages de l'Ecriture où il eſt attribué à Jeſus-Chriſt, à la reſerve de celui du Pſ. 8. *Qu'eſt-ce que de l'homme que tu ayes ſouvenance de lui, & du Fils de l'homme que tu le viſites.* Car là *l'homme* & le *Fils de l'homme* ſe prennent pour la nature humaine, conſidérée préciſément en elle-même, & au moment de ſon union avec la Divinité, comme ſi le Prophéte eût dit, Qu'eſt-ce de cette chair & de ce ſang, de cette cendre & de cette poudre que tu daignes l'élever à une ſi grande gloire, que de la joindre hypoſtatiquement à la Nature Divine.

XI. Il faut dire la même choſe de ce nom dont Jeremie diſoit que le Meſſie s'appelleroit, *l'Eternel*

nel nôtre Juſtice. Car cette *Juſtice* marque toute l'œuvre de nôtre Rédemption, comme par le terme du *péché* ou de la *corruption du genre humain*, nous entendons en général toutes les parties de ce mal-heureux état où nous ſommes tombez par nôtre déſobeïſſance.

XII. J'y ajoûte encore le tître de *Meſſager*, ou d'*Ange de l'Alliance* qui eſt donné à Jeſus-Chriſt, Malach. 3. Ce nom aſſurément a du rapport à cet Ange dont il eſt parlé, Ex. 23. *Voici, j'envoye un Ange devant toi afin qu'il te garde par le chemin, & qu'il t'introduiſe au lieu que je t'ay préparé. Donne toi garde de le faire courroucer, & écoute ſa voix, ne l'irrite point; car il ne pardonnera point à vôtre forfait, d'autant que mon nom eſt en lui.* Il eſt encore parlé de ce même Ange, Ex. 32. & 33. Ie laiſſe maintenant à part toutes les queſtions qui ſe peuvent faire ſur cet Ange; ſavoir, ſi c'étoit en effet le Fils de Dieu-même, ou un Ange créé, & qu'elle part il prit en l'Alliance que Dieu traita avec les Iſraëlites & dans l'exécution de toute cette admirable Oeconomie. On peut voir ſi l'on veut ſur ce ſujet, ce qu'en a écrit Mr. de la Place dans ſes Théſes contre Socin. Il me ſuffit de dire que Jeſus-Chriſt le Médiateur de l'Evangile eſt appellé dans Malachie, *l'Ange de l'Alliance*, par rapport à cet ancien Ange quel qu'il fût, & que par ce tître le Prophéte a entendu que le Meſſie ſeroit le véritable Miniſtre du Pére éternel, qu'il envoyeroit au monde pour délivrer ſon Egliſe de l'Egypte ſpirituelle, & pour la protéger & la conduire juſqu'â-ce qu'elle ſoit en poſſeſſion de la Canaan céleſte.

XIII. On peut rapporter encore ici les noms de *Pierre* & de *fondement* qui ſont donnez à Jeſus-Chriſt dans l'Ecritnre. Ie joints ces deux termes en-

enſemble, parce qu'ils ne forment qu'une ſeule & même idée, qui eſt que toute la grande œuvre de la rédemption & de la conſtruction de l'Egliſe dépend uniquement de Ieſus-Chriſt, qu'il en eſt le ſeul Auteur, le centre auquel tout aboutit, & la ſource dont toutes choſes dérivent. En un mot qu'il eſt à cet œuvre ce que ſont les pierres fondamentales à un bâtiment, qui le ſoutiennent & lui donnent ſa forme & ſa conſiſtence. Ie ne nie pas que Jeſus-Chriſt ne s'appelle *pierre* dans un autre ſens, ſavoir entant qu'il a été l'occaſion de la réjection des Iuifs, qui n'ayant pas crû en lui ont été rétranchez de la communion de Dieu. Et c'eſt dans cette vûë qu'il s'appelle, Eſ. 8. & 1. Pi. 2. *pierre d'achopement & pierre de trebuchement.* Mais cela eſt en quelque maniére par accident, & n'appartiennent pas préciſément à l'œuvre de la Médiation.

XIV. Ie mets en ce même ordre le tître de *Seigneur*, qui eſt ſi ſouvent donné à Jeſus-Chriſt dans le Nouveau Teſtamenr, auquel ſe rapportent celui de *Dominateur* qui lui eſt donné Michée 5. & celui de *Premier né de toute creature*, Col. 1. & *d'héritier de toutes choſes*, Heb. 1. Car tous ces noms ne marquent pas ſeulement ſa Royauté, mais en général toute l'œuvre de la Médiation.

XV. Ie dis le même de ces deux tîtres que Saint Paul lui donne, l'un de *Prince de nôtre ſalut*, Heb. 2. & de *Chef & conſommateur de la foy*, Heb. 12. Car *Prince de ſalut*, veut dire Auteur du ſalut, & Chef de tous les ſauvez. Et c'eſt cela même que ſignifie l'autre expreſſion *Chef & conſommateur de la foy*; car cela veut dire, celui qui le premier nous enſeigne, nous ordonne, & nous inſpire la foy, qui en eſt, ſi je l'oſe dire, le premier Inventeur, celui qui la ſoûtient & qui la conſomme, non ſeulement

en

en ſa Perſonne entant qu'il eſt un Exemplaire achevé de la condition des fidéles, mais en la perſonne auſſi de tous les fidéles.

XVI. Il ne faut pas oublier ici le tître de *Pleige du Nouveau Teſtament* que S. Paul lui donne, Heb. 7. qui ſignifie formellement que Ieſus-Chriſt d'un côté a été le Pleige & le Garant des hommes envers Dieu, ayant non ſeulement ſatisfait pour eux, mais auſſi garanti de leur part la promeſſe de leur être fidéles & obeïſſans juſques à la mort, & que de l'autre, il a auſſi été le Pleige & Garant de Dieu envers les hommes, les aſſurant de ſa paix, & de la vérité de ſa reconciliation avec eux & leur garantiſſant l'exécution inviolable de ſes promeſſes, & la fermeté éternelle de ſon amour.

XVII. Enfin je viens au tître de *Médiateur*, qui eſt expreſſement donné à Ieſus-Chriſt dans l'Ecriture. Saint Paul diſant 1. Tim. 2. *Il y a un ſeul Dieu & un ſeul Médiateur entre Dieu & les hommes, aſſavoir Jeſus-Chriſt homme.* Et Heb. 8. *Il eſt Médiateur d'un plus excellent Teſtament*, & Heb. 9. *Il eſt Médiateur du Nouveau Teſtament*, & Heb. 12. *A Ieſus Médiateur de la nouvelle Alliance.* Mais il faut reſerver pour le Chapitre ſuivant ce que nous avons à dire ſur ce terme-là.

CHAPITRE II.

Du ſens auquel il faut entendre le terme de Médiateur *quand il eſt appliqué à Ieſus-Chriſt.*

BIen que le terme de *Médiateur* dérive en Grec & en Latin d'un autre terme que nôtre langue exprime par celui de *Milieu* ou de *Moyen*, qui ſignifie en général tout ce qui tient le milieu entre pluſieurs choſes, ou entre une cauſe & ſon effet, un deſſein & ſon exécution; auquel ſens les cauſes ſecondes ſont ſouvent des milieux ou des moyens entre Dieu & les effets qu'il produit; ſi eſt-ce qu'on ne prend pas ce terme de *Médiateur* dans un ſens ſi grand & ſi étendu. On ne dira pas par exemple que le Soleil ſoit un Médiateur entre Dieu & la Terre pour l'illuminer, ou pour lui faire produire ſes moiſſons. On ne dira pas auſſi que les Anges ſoient des Médiateurs entre Dieu & nous ſous pretexte que *ce ſont des Eſprits adminiſtrateurs envoyez pour l'amour de ceux qui doivent recevoir l'heritage du ſalut*, ni que les Prophétes ou les Paſteurs ordinaires le ſoient, bien que Dieu les employe pour porter ſa parole aux hommes.

Pour établir ce tître il faut qu'une Perſonne ſoit employée pour noüer une Alliance, & faire une communion entre Dieu & ſes créatures. Or cela peut ſe faire par deux raiſons. L'une eſt priſe de la Majeſté infinie, ou de la gloire ineffable de Dieu, qui ne pouvant pas être immédiatement ſoûtenuë par la créature, a beſoin, par maniére de dire, d'être diminué en la Perſonne d'un Médiateur,

teur, afin qu'elle puiſſe avoir quelque proportion avec la créature. La ſeconde raiſon eſt priſe de la Juſtice ſévére & rigoureuſe de Dieu, & de l'état de péché ou ſe trouve la créature; car de là il ſe fait que Dieu hait la créature. A cauſe dequoi une réconciliation étant néceſſaire, un Médiateur l'eſt auſſi, par le Miniſtére duquel une réconciliation ſe faſſe. La premiere raiſon établit un Médiateur que nous pouvons appeller de communication ou de commerce. Et la ſeconde en établit un qu'on peut nommer de réconciliation & de paix.

Au reſte perſonne n'ignore que Dieu a eu trois Alliances ou trois différentes ſortes de communion avec les hommes. La premiere eſt l'Alliance de la Nature. La ſeconde, celle de la Loy. La troiſiéme celle de la Grace ou de l'Evangile. Or entre les différences qu'on remarque entr'elles, celle-cy eſt fort conſidérable, ſavoir, que l'Alliance de la Nature n'a pas eu de Médiateur, au lieu que les deux autres en ont eu. On peut donc ici fort raiſonnablement demander pourquoi l'Alliance de la Nature a été ſans Médiateur? A quoi ſi on répond que l'homme étant encore innocent & juſte, il ſuffiſoit de l'amour naturelle que le Créateur porte à ſon ouvrage pour le mettre en communion avec Dieu, ſans qu'il fût néceſſaire d'aucun autre lien. Si dis-je, on répond cela, on fait bien voir qu'il n'y devoit pas avoir de Médiateur de réconciliation. Mais il ne s'enſuit pas de là qu'un Médiateur de communication ne fût pas néceſſaire pour tempérer cette infinie Majeſté qui eſt en Dieu, & que la créature même innocente ne ſauroit ſoûtenir, lors qu'elle lui paroît dans toute ſa grandeur & ſon étenduë. En effet l'Alliance de la Loy a eu un Médiateur,

que les hommes y fuſſent conſidérez non comme pécheurs, mais comme innocens & dans l'état de l'intégrité naturelle. Pour donc ſatisfaire pleinement à la queſtion, & faire voir au juſte la raiſon pourquoi dans l'Alliance de la Nature il n'y a pas eu de Médiateur, & qu'il y en a eu dans la Loy, il faut ſe ſouvenir qu'encore que dans la Loy les hommes fuſſent ſuppoſez comme s'ils euſſent été encore dans l'innocence naturelle, & que Dieu traitât avec eux ſur cette ſuppoſition-là, ſi eſt-ce pourtant qu'au fonds ils étoient pécheurs, & que la ſuppoſition étoit fauſſe, Dieu la faiſant non comme de ſoy-même, mais comme de la part des hommes, afin de les convaincre de leurs péchez. Dans l'Alliance de la Nature au contraire, les hommes étant ſuppoſez comme innocens & juſtes, l'étoient en effet & dans la vérité de la choſe; de ſorte que Dieu faiſoit cette ſuppoſition, non comme de la part des hommes, mais comme de ſoy-même, & comme une vérité qu'il avoüoit & qu'il reconnoiſſoit. Or de-là il en naiſſoit cet autre différence, qu'à l'égard des hommes dans l'état de la Nature, étant en effet tels que Dieu les ſuppoſoit, il les aimoit d'un amour d'acquieſcement, & avoit pour eux une bonté ineffable; au lieu qu'à l'égard des Iſraëlites, n'étant pas en effet tels qu'ils étoient ſuppoſez, mais au contraire étant pécheurs, Dieu ne pouvoit pas avoir pour eux cet amour d'acquieſcement, ni cette même bonté que je viens de dire, au contraire ils étoient en effet objets de ſa haine & expoſez à la condamnation de ſa juſtice, & de là procedoit encore une troiſiéme difference, qui eſt que l'amour d'acquieſcement & la bonté que Dieu avoit pour ſa créature dans l'Alliance Naturelle, tempéroient ſuffiſamment l'éclat de ſa Majeſté, & faiſoient, ſi je l'oſe dire ainſi, que Dieu adou-

adouciſſoit ſes regards & cachoit une partie des rayons de ſa gloire, pour pouvoir ſe communiquer immédiatement à l'homme. Mais ſous la Loy la ſuppoſition de l'innocence des Iſraëlites, étant fauſſe, & Dieu n'ayant en effet aucun amour d'acquieſcement pour eux, il ſe pouvoit bien faire que puis qu'il admettoit pour un tems cette fauſſe ſuppoſition, il ſuſpendît au moins pour ce tems-là les effets de ſa haine & de ſa Juſtice, mais il ne pouvoit pas aller juſques-là que de tempérer l'éclat de ſa Majeſté infinie. Il falloit au contraire qu'il la leur montrât dans toute ſa force, afin que par cela même il domptât plus facilement leur fierté & leur préſomption. C'eſt donc à cauſe de cela qu'il y a eû un Médiateur dans l'Alliance Légale, & qu'il n'y en a pas eû dans la Naturelle. A quoi il faut ajoûter qu'encore que les effets de la Juſtice fuſſent ſuſpendus pour quelque-tems à l'égard des Iſraëlites, en vertu de cette fauſſe ſuppoſition que Dieu admettoit, ſi eſt-ce pourtant que la Juſtice n'eût pû permettre que réellement des hommes pécheurs, tels qu'étoient en effet les Iſraëlites, euſſent eû une communion immédiate avec Dieu; car pour avoir une communion immédiate avec Dieu, il ne ſuffit pas que les effets de ſa haine & de ſa colére ſoient ſuſpendus, il faut que cette haine ſoit éteinte, & qu'il ſuccede en ſa place un véritable amour d'acquieſcement. Il a donc été néceſſaire que Dieu employât un Médiateur pour contracter cette Alliance.

Ce Médiateur, comme châcun ſait, a été Moyſe, & Saint Paul lui donne formellement ce nom dans ſon Epître aux Galates. *La Loi*, dit-il, *a été donnée par les Anges par le miniſtére d'un Médiateur*. Mais il eſt important de voir en quel

tens ce titre lui eſt donné. I. Donc il eſt clair par ce que nous venons de dire, que Moyſe n'a pas fait une véritable réconciliation entre Dieu & les Iſraëlites. Car outre que cela répugne à la qualité de Juſtes & d'Innocens dans laquelle Dieu les ſuppoſoit, un ſi grand effet ne pouvoit pas procéder d'un ſimple homme tel que Moyſe. A quoi il faut ajoûter que Moyſe lui-même a été pécheur, puni en cette qualité par la Juſtice Divine, qui le priva de l'entrée en la Terre de Canaan, & que le Sacerdoce fut donné non à lui, mais à Aaron ſon frére, pour faire voir qu'en Moyſe il n'y avoit nulle vertu de propitiation.

II. Il ne faut pas auſſi s'imaginer que pour l'amour de Moyſe & en conſidération de ſa perſonne, Dieu ayt été porté à ſuſpendre pour un tems envers les Iſraëlites les actes de ſa Colére & de ſa Juſtce. Une créature comme Moyſe n'étoit pas capable de produire cet effet, non plus que celui d'une pleine & entiére réconciliation; & quoi que nous liſions dans ſon Hiſtoire, que ſouvent il s'eſt mis à la bréche pour arrêter le courroux de Dieu, juſqu'à demander d'être effacé du Livre de Vie, plûtôt que de voir la deſtruction de ſon Peuple, il ne faut pourtant pas croire que Dieu ait exaucé ſes priéres & retenu ſa vangeance contre ce Peuple par la conſidération qu'il a euë pour lui, mais il faut attribuer cet effet à un autre mérite plus grand que celui de Moyſe.

III. Mais direz-vous, ne peut-on pas dire au moins que Moyſe a fait par la conſidération que Dieu eut pour lui, que le Peuple d'Iſraël a été choiſi plûtôt qu'un autre Peuple, pour avoir cet avantage d'entrer dans l'Alliance de Dieu? Je répons, que cela même ne ſe peut dire, & afin que nous ne tombions pas dans cette erreur, la Sageſſe

geſſe Divine a voulu que l'élection de ce Peuple ait été faite long-tems devant que Moyſe fût né, & que Dieu eût déja engagé ſa parole pour cela à Abraham. En effet quand Dieu appella Moyſe au Miniſtére de Médiateur, il lui fit une expreſſe mention de ce qu'il avoit promis à Abraham & à ſa poſtérité. *Ie ſuis*, dit-il, *le Dieu d'Abraham, d'Iſaac, & de Iacob, I'ay veu l'affliction de mon Peuple qui eſt en Egypte.* Paroles qui marquent que l'élection du Peuple d'Iſraël avoit déja été faite en la perſonne d'Abraham, afin qu'on ne penſât pas que ce fût pour l'amour de Moyſe que Dieu ſe fiſt le Libérateur & le Dieu de ce Peuple. IV. On ne peut pas auſſi dire que Dieu en conſidération de Moyſe ayt tempéré l'éclat de ſa Majeſté; car bien que le tempérament ſe ſoit fait dans ſon Miniſtére, il ne s'eſt pourtant pas fait pour l'amour de lui, ni en ſa conſidération. C'eſt ce que l'Ecriture nous a voulu faire connoître, quand d'un côté elle nous a avertis que Moyſe lui-même fut effrayé de la gloire qu'il voyoit, & qu'il dit, *Ie ſuis épouvanté & j'en tremble*, & que de l'autre, elle rapporte que Moyſe ayant déſiré de voir la face de Dieu, Dieu repouſſa ſa demande comme indiſcréte & impoſſible, diſant, *que nul vivant ne verroit ſa face ſans mourir.* D'où il paroît qu'il y a eu quelque force plus haute que celle de Moyſe, & quelque conſidération plus puiſſante que la ſienne, qui a meu Dieu à entrer dans ce tempérament de gloire & de Majeſté dont nous parlons.

En quoi donc a conſiſté la Médiation de Moyſe? Je répons, qu'il n'a été qu'un ſimple Intrepréte entre Dieu & les Iſraëlites, un Internonce comme on parle dans l'Ecole, un Meſſager reciproque lequel portoit au Peuple la parole

de la part de Dieu, & à Dieu la parole de la part du Peuple. C'eſt pour cela qu'il montoit ſur la montagne, & qu'il en deſcendoit, & c'eſt pour cela que Dieu mit en ſes mains les tables de la Loy, & qu'il lui fit voir un patron exact du Tabernacle, ſelon lequel il lui ordonna de le dreſſer; c'eſt en cela ſeul que conſiſte la Médiation de Moyſe. Dieu lui révéloit immédiatement ſa volonté, & enſuite il la manifeſtoit au Peuple. Et lors que le Peuple acceptoit les conditions ſous leſquelles Dieu promettoit d'être leur Dieu, ſe ſoumettant en même tems aux malédictions dénoncées aux infracteurs de ſes Commandemens, Moyſe étoit comme le Dépoſitaire de leur parole. Je dis le Dépoſitaire ſimplement, non le garand, car n'étant le Maître, ni des cœurs, ni des eſprits des Iſraëlites, il ne pouvoit pas les garantir envers Dieu. C'eſt pourquoi quand Moyſe priant pour le peuple diſoit à Dieu, *Pardonne leur leur péché, ſinon efface moy de ton Livre*, Dieu lui répondit, *qui aura peché contre moy, je l'effaceray de mon Livre*. Paroles qui marquent que Moyſe n'étoit pas le Plége ou le Garant des Iſraëlites envers Dieu.

Mais direz-vous encore, qu'elle étoit donc cette vertu ou cette force conciliatrice, en conſidération de laquelle Dieu ſuſpendoit les actes de ſa Iuſtice à l'égard des Iſraëlites? Par quel principe Dieu a-t-il choiſi ce Peuple plûtôt qu'un autre? Qui eſt-ce qui l'a obligé de choiſir un Médiateur pour l'obliger de changer en quelque maniére l'éclat de ſa Majeſté? Et quel Garant ont eû les Iſraëlites dans cette Alliance que Dieu a traitée avec eux? Pour répondre en un mot à toutes ces queſtions, je dis I. que la raiſon pour laquelle Dieu a traité l'Alliance Légale, &

par

par conſéquent ſuſpendu pour un tems les actes de ſa juſte colére, choiſi un Médiateur, & tempéré en lui les rayons de ſa gloire, a été Ieſus-Chriſt en qualité de cauſe finale. Car comme on l'a dit ailleurs, la Loy n'a été donnée que pour diſpoſer les hommes à recevoir l'Evangile, qui eſt la véritable & éternelle Alliance de Dieu. Comme donc par le même eſprit par lequel nous voulons la fin, nous voulons auſſi les moyens, de ſorte que la volonté des moyens depend de la volonté de la fin, il faut néceſſairement dire, que la véritable cauſe motive qui a obligé Dieu à traiter l'Alliance Légale, a été Ieſus-Chriſt: Ie dis que la véritable & unique cauſe de l'élection des Iſraëlites entre tous les autres Peuples de la Terre, a été le bon-plaiſir de Dieu. C'eſt pourquoi Dieu voulant reprimer la fierté des Iuifs, & leur faire connoître qu'ils devoient leur élection à ſa pure grace, les rameine par la bouche d'Ezechiel ch. 16. à la premiére, & naturelle condition d'Abraham & de Sara. *Ainſi a dit l'Eternel à Jéruſalem, tu as été tirée & es née du pays des Cananéens, ton Pére étoit Amorréen & ta Mére Héthienne*, comme s'il diſoit, il n'y avoit nulle différence, avant que ma grace eût appellé Abraham & Sara, entre eux & les Cananéens, les Amorréens, & les Héthiens, ils étoient également dignes de ma vangeance avec le reſte des hommes. III. Je dis que la cauſe pour laquelle Dieu choiſit Moyſe entte les autres hommes pour être ſon Médiateur, fut auſſi le bon-plaiſir de Dieu, & la pure liberté de ſa grace. Car Moyſe étoit pécheur & corrompu comme le reſte des hommes, & les fautes qu'il commit dans ſon Miniſtére ſont des témoins de cette vérité. IV. Ce que Moyſe enſuite de ſon élection fut agréable à Dieu, & que Dieu ſe com-

communiqua à lui face à face, lui parlant comme un amy à ſon amy ainſi que dit l'Ecriture, & exauçant ſes priéres pour le Peuple; tout cela venoit de Jeſus-Chriſt, en la communion duquel Dieu regardoit Moyſe. De ſorte que celuilà-même qui étoit Médiateur de la Loy envers le Iſraëlites, avoit perſonnellement un autre Médiateur qui l'uniſſoit avec Dieu, & ſans lequel il n'eût jamais obtenu les avantages qu'il obtint. V. Pour ce qui regarde la garantie des Iſraëlites envers Dieu quand il traita ſon Alliance avec eux, je dis qu'il n'y en avoit aucune. Car qui peut-être le garant des homme envers Dieu, à moins que d'avoir une puiſſance infinie pour ſe rendre Maître de leurs volontez & de leurs cœurs, & pour les fléchir & les tourner de la maniére qu'on voudra. Moyſe ni Abraham n'avoient rien de ſemblable, & Ieſus-Chriſt n'eſt le garant que de ſes fidelles dans l'alliance de l'Evangile. A cauſe de cela, l'Alliance Légale étoit à châque bout de champ violée, & enfin elle l'a eté ſi ſouvent, que Dieu a été contraint de la caſſer & de la révoquer.

Il paroît par ce que nous venons de dire, que quant à l'Alliance de la nature elle n'avoit beſoin d'aucun Médiateur, & que quant à la Loy elle en a eû un, mais de ſimple communication & non de réconciliation, Médiateur extérieur tel qu'eſt un Meſſager qui va & vient entre deux parties, ou ſi vous voulez, un ſimple Dépoſitaire des paroles données de part & d'autre, ſans qu'il eût aucune part à l'intérieur ou à l'eſſence de l'Alliance, ni qu'il en fût le Fondateur ou le lien.

Il en eſt autrement de Ieſus-Chriſt qui eſt un véritable Médiateur de réconciliation, qui a fait réel-

réellement la paix entre Dieu & les hommes, Fondateur de leur mutuelle communion, cause impulsive qui meut Dieu à aimer l'homme, & l'homme à aimer Dieu, lien qui unit le Ciel avec la Terre, & enfin Pleige & Garant, tant des hommes envers Dieu, que de Dieu envers les hommes. Ainsi si nous comparons Moyse avec Iesus-Christ, il faut nécessairement reconnoître que la charge de Moyse ne mérite pas à proprement parler d'être appellée une Médiation, & qu'elle n'a ce titre que par un abus de langage, ou à cause de quelque conformité extérieure qui est entre lui & Iesus-Christ : En un mot que Moyse n'a eû que l'écorce & les couleurs extérieures de la Médiation, & non la substance & la moëlle. Mais quant à Jesus-Christ, il faut reconnoître qu'il est Médiateur dans toute la vérité & la solidité du sens de ce terme, & que ce titre lui convient proprement & uniquement. Et c'est pourquoi le même Saint Paul, qui appelle dans l'Epitre aux Galates Moyse, *Médiateur*, ne laisse pas de dire ailleurs que *comme il n'y a qu'un seul Dieu, il n'y a de la même maniére qu'un seul Médiateur entre Dieu & les hommes*, Savoir, Iesus-Christ, parce qu'en comparaison de Iesus-Christ, la Médiation de Moyse n'est qu'une ombre & un phantôme, qui ne vient en aucune considération.

CHA-

CHAPITRE III.

En quoi conſiſtent les Actes de la Médiation de Jeſus-Chriſt.

EN général les Actes de la Médiation de Ieſus-Chriſt ſe rapportent à deux Chefs, dont le premier eſt, qu'il ôte les cauſes de l'éloignement qui eſt entre Dieu & nous, & fait ceſſer l'aliénation entre les deux Parties. L'autre eſt, qu'il reünit actuellement & joint enſemble le Créateur avec ſa créature, d'une union tout à fait ſurnaturelle & inviolable.

Au premier de ces Chefs ſe rapportent les actes ſuivans I. Jeſus-Chriſt par ſa bien-heureuſe Incarnation, ayant uni enſemble la Nature Divine avec l'humaine, a tempéré la Majeſté infinie de Dieu qui la rend inacceſſible à l'homme, & qui formoit entre lui & nous une diſproportion ſi grande qu'elle empéchoit toute ſorte de communion. Car quelle communion y peut-il avoir entre l'Etre & le néant, entre la ſource de la vie & la mort, entre le Pére des eſprits & une miſérable chair qui n'eſt que cendre & que poudre. Dieu de ſa nature eſt un Feu conſumant, une Lumiére éternelle, & nous ne ſommes qu'une matiére conbuſtible, une vapeur ſombre & ténébreuſe. C'eſt cette comparaiſon qui faiſoit dire à Job, *Déploieras-tu ta puiſſance contre une feüille que le vent emporte? Pourſuivras-tu du chaume tout ſec?* Nous avons dit dans le Chapitre précédent, que Dieu dans l'Alliance de la nature avoit tempéré cette infinie Majeſté, par cette douce & tendre amour qu'en qualité de Créateur il portoit à ſa créature innocente, dans laquelle

laquelle il voyoit reluire ſon image. Et c'eſt dans ce tempérament qu'il traita Alliance avec le premier homme, car autrement cette Alliance êtoit impoſſible, tant de la part de Dieu, que de la part de l'homme. Je dis de la part de Dieu, parce que Dieu demeurant dans les termes de ſon infinie Majeſté ne pouvoit s'abbaiſſer juſqu'à entrer en convention ou en pacte avec l'homme, ni s'approcher en aucune maniére de lui, la diſtance de l'un à l'autre étant infinie & inſurmontable. Je dis auſſi de la part de l'homme, car Dieu demeurant dans les termes de cette Majeſté lui eſt entiérement inacceſſible. Or ce que nous diſons du premier homme il le faut auſſi dire des Anges, leſquels étant des créatures finies ne pourroient elles-mêmes avoir aucune communication avec Dieu, ſi Dieu ne tempéroit auſſi à leur égard ſa Majeſté par ſa bénignité & ſa condeſcendance. Au reſte il ne faut pas s'imaginer que dans ce tempérament Dieu perde en aucune ſorte ſa Majeſté, ni qu'en effet il en diminuë les rayons. Il garde toute entiére la grandeur de ſa nature, mais par un mouvement libre & volontaire qui dépend de ſon bon plaiſir, il daigne en quelque ſorte deſcendre de deſſus ſon Trône pour entrer en commerce avec la créature; de ſorte que d'inacceſſible qu'il ſeroit par ſa Majeſté ſi elle êtoit ſeule, il devient acceſſible par le tempérament de ſa bonté. C'eſt ce qui fait que ſon Trône eſt appellé dans l'Ecriture, *un Trône de grace*, pour marquer l'union de ces deux choſes, la Majeſté, & la bien-veillance. Le Trône marque la premiere, & la grace marque la ſeconde. De là vient encore que dans la viſion d'Eſaye 6. les Séraphins aſſiſtent devant Dieu, mais ils y aſſiſtent en couvrant leurs faces de leurs aîles. Ce qu'ils y aſſiſtent vient du tempérament de la Grace, mais ce qu'ils couvrent

vrent leurs faces vient de la gloire de la Majeſté. Nous avons dit auſſi que dans l'Alliance Légale il avoit été néceſſaire que Dieu tempérât ſa Majeſté, en employant le miniſtére d'un Médiateur, ſavoir Moïſe. En effet bien que tout cet appareil de gloire, avec lequel Dieu parut ſur la montagne de Sinaï, ne fût qu'une fort petite étincelle de la Majeſté ineffable dont il eſt révêtu, ſi eſt-ce que cela même épouvantoit tellement les Iſraëlites, qu'ils ſe ſentirent incapables de le ſoûtenir, de ſorte que cela-même empeſchoit l'Alliance que Dieu avoit deſſein de faire avec eux. A cauſe dequoy ils dirent à Moyſe, *que l'Eternel ne parle pas à nous de peur que nous ne mourions, mais toi parle à nous, & nous écouterons.* Mais ce tempérament s'eſt fait d'une maniére infiniment plus douce & plus avantageuſe dans l'Alliance de l'Evangile, où *Dieu lui-même a été manifeſté en chair*, & où *la Parole faite chair a habité entre nous.* Car de cette maniére nous pouvons dire que Dieu eſt dévenu nôtre frere, os de nos os & chair de nôtre chair. Quelle condeſcendance peut-on concevoir pareille à celle-cy, que Dieu qui naturellement eſt infiniment élevé au deſſus de nous, n'ait pas ſeulement daigné tourner ſur nous les yeux de ſon amour, & nous faire entendre familiérement ſa parole, comme il avoit fait à l'égard du premier homme, en lui paroiſſant toûjours ſous la qualité de Maître & de Seigneur? Qu'il n'ait pas ſeulement daigné mettre par maniére de dire, en dépoſt ſa parole, & ſes promeſſes entre les mains d'un homme pour nous les communiquer, comme il fit autres-fois envers les Iſraëlites, mais qu'il ait voulu qu'une Perſonne Divine elle-même ſe fiſt homme, & entrât en communion de nature, de miſéres, & d'infirmitez avec nous: cette maniére de tempérer ſa

Ma-

Majesté & de condescendre à nôtre foiblesse, pour en quelque sorte se proportionner à nous, est la plus tendre & la plus favorable qui se puisse concevoir; car par ce moyen Dieu nous est devenu aussi accessible que nous le pourrions soûhaiter, à cause dequoy Saint Paul Heb. 10. dit, *que Iesus-Christ nous a ouvert un chemin nouveau & vivant pour entrer dans les Lieux Saints par le voile, c'est-à-dire, par sa propre chair.*

Le second acte de la Médiation de Jesus-Christ que nous pouvons rapporter au premier ordre, est qu'il a éteint la haine que Dieu nous portoit à cause de nos péchez, qui étoient un des plus grands & plus considérables empeschemens qui s'opposoit à nôtre communion avec lui. C'est pour cela que l'Ecriture Sainte pour exprimer sa Médiation se sert tres-souvent du terme de *Réconciliation*, comme 2. Cor. 5. *Dieu étoit en Christ réconciliant le Monde à soy, & ne leur imputant point leurs péchez.* Et Rom. 5. *Lors que nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliez à lui par la mort de son Fils.* Et Col. 1. *Vous qui étiez autre-fois étrangers de lui, & qui etiez ses ennemis en vôtre entendement, en mauvaises œuvres, maintenant toutesfois il vous a réconciliez au corps de sa chair par sa mort.* C'est encore pour cela que l'Ecriture se sert du terme de *Paix*. Jesus-Christ lui-même est appellé *le Prince de Paix*, Esaye 9. & Saint Paul Rom. 5. dit que *nous avons paix envers Dieu par Nôtre Seigneur Iesus-Christ*. Et ailleurs en beaucoup d'endroits l'œuvre de la Médiation est appellée *une paix*. A cela se rapportent les termes de *Rédemption*, de *Rémission des péchez*, & tels autres qui marquent que Jesus-Christ a appaisé la colére de Dieu, & expié nos crimes. Au reste nous verrons dans la suite, comment & de quelle maniére s'est faite cette ré-

con-

conciliation, & ſi Jeſus-Chriſt a donné pour cela une véritable & réelle ſatisfaction à la Juſtice Divine. Il ſuffit maintenant de ſavoir que c'eſt lui qui a fait nôtre paix avec Dieu, & qui nous l'a rendu propice, de quelque maniére qu'il l'ait fait. Or c'eſt un avantage que Moyſe n'a jamais eû, car comme nous l'avons déja remarqué, ce n'a jamais été à ſa conſidération que Dieu a pardonné aux Iſraëlites leurs péchez. Ce n'a pas même été à ſa conſidération que Dieu a ſuſpendu à ſon égard les effets de ſa colére. On ne peut pas dire auſſi ſans erreur & ſans impiété, qu'un ſi grand effet fût produit par les ſacrifices anciens, puiſque de quelque maniére qu'on conſidére ces ſacrifices, ſoit à l'égard de celui qui les offroit, ſoit à l'égard de la choſe offerte, on n'y trouvera rien qui fût capable d'expier les péchez. Mais nous traiterons cette matiére plus amplement cy-aprés, nous dirons ici ſeulement que Jeſus-Chriſt a réellement appaiſé la Juſtice Divine, & a ôté cet obſtacle qui s'oppoſoit à nôtre communion avec Dieu, & qu'il l'a ôté ſelon le témoignage de l'Ecriture par le ſang de ſa Croix.

III. Comme il ne ſuffiſoit pas pour faire la réconciliation entiére d'appaiſer la colére de Dieu juſtement émuë contre nous, mais qu'il falloit outre cela flêchir auſſi l'eſprit & le cœur des hommes, & éteindre la haine qu'ils avoient naturellement conçûë contre Dieu, Jeſus-Chriſt fait encore ce troiſiéme acte. I. Par les préceptes de ſa Parole. II. Par des motifs qu'il a mis devant nos yeux pour nous induire à aimer Dieu, & pour nous faire rénoncer à l'averſion que nous avions contre lui. III. Par ſon propre exemple, lequel il a propoſé à nôtre imitation. Et IV. Par ſon S. Eſprit par lequel il a mortifié en nous, ce que l'Ecriture

criture appelle *le vieil homme*.

IV. A cela nous pouvons rapporter ce que Jesus-Christ a fait cesser la juste deffiance qui étoit mutuellement dans les deux Parties, savoir, Dieu & les hommes. Car les hommes de leur côté ne pouvoient pas d'eux-même prendre leur confiance en Dieu, puis qu'il étoit leur ennemi déclaré, & par conséquent ils ne pouvoient recevoir les promesses qui leur étoient faites de sa part, ni s'assurer de leur vérité & de leur fermeté. Et d'autre côté Dieu ne pouvoit aussi s'assurer des promesses de l'homme, puisque son cœur non seulement est naturellement enclin au mal, mais que même étant révenu au bien, il est toûjours inconstant & inégal. Jesus-Christ donc a été réciproquement le Garand & le Pleige envers l'homme, de la vérité des promesses de Dieu, & de leur inviolable exécution: & envers Dieu le Garand & le Pleige aussi de la vérité des promesses de l'homme & de leur exécution. C'est ce que nous avous déja rémarqué dans ce beau passage de Saint Paul, Heb. 7. où il est dit que *Iesus-Christ a été fait le Pleige du Nouveau Testament*. Ce que dans le Chapitre 8. il explique, disant, *qu'il est le Médiateur de la nouvelle Alliance*, mais comment direz-vous, Jesus-Christ a-t-il pû être ainsi le Pleige de Dieu envers l'homme, & de l'homme envers Dieu? Je répons qu'il a été le pleige de Dieu envers l'homme pour deux raisons. L'une parce que Dieu a exécuté en lui la promesse qu'il nous fait par son Alliance, l'ayant resluscité des morts, & élevé à la gloire éternelle & bien-heureuse du Ciel. D'où il s'ensuit qu'il nous peut legitimement donner toute l'assurance & la certitude que nous pouvons demander, que les promesses seront aussi inviolablement exécutées en nous. C'est pourquoi S. Paul

ne fait pas difficulté de dire, Heb. 11. que *nôtre foy*, ſavoir celle que nous avons en Jeſus-Chriſt, *eſt une ſubſiſtance des choſes qu'on eſpére, & une demonſtration de celles qu'on ne voit point*; parceque bien que nous ne poſſédions pas encore ce que Dieu nous a promis, & que nous ne le voyions pas accompli en nous; ſi eſt-ce pourtant que nous le voyons accompli en Jeſus-Chriſt, en qui ce que nous eſpérons exiſte réellement. Ailleurs il dit, *Que nous ſommes reſſuſcitez enſemble, & que nous ſommes aſſis enſemble aux lieux céleſtes en Ieſus-Chriſt*, voulant dire que nous avons en la Réſurrection & en l'exaltation du Sauveur une certitude auſsi grande de nôtre immortalité & de nôtre félicité future, que ſi déja nous en avions l'actuelle jouïſſance. Il ne fait pas même difficulté en un autre endroit d'appeller la vie céleſte dont Jeſus-Chriſt jouït maintenant, nôtre vie. *Vôtre vie eſt cachée avec Chriſt en Dieu, & quand Ieſus-Chriſt qui eſt vôtre vie apparoîtra, vous apparoîtrez avec lui en gloire*, Jeſus-Chriſt dans ſon exaltation, n'a pas ſeulement pris ſa gloire perſonnelle, il a auſsi pris la nôtre, celle qu'il nous avoit acquiſe, celle que Dieu nous propoſe pour le prix de ſon Alliance, & il en a été le dépoſitaire pour la tenir en nôtre nom, & comme nôtre Chef, juſqu'à-ce que le tems vienne de nous la communiquer. C'eſt à quoi nous pouvons fort bien appliquer les paroles de Saint Paul, *Ie ſai à qui j'ay crû & ſuis perſuadé qu'il eſt vivant pour garder mon dépôt juſqu'a cette journée-là.* La ſeconde raiſon pour laquelle Jeſus-Chriſt a pû être envers nous le Garand des promeſſes du Pére, eſt qu'il a été fait le Maître & le Diſpenſateur de tous les Tréſors de la Divinité. *L'Empire*, dit Eſaye, *a été mis ſur ſon épaule. Il a reçû*, eſt-il dit dans l'Apocalypſe, *la Clef de David*,

vid, qui ferme & nul n'ouvre, qui ouvre & nul ne ferme, Tu m'as donné, dit-il au Pére, *puissance sur toute chair, afin que je donne vie éternelle à tous ceux que tu m'as donnez.* Il est donc clair que sans aucune difficulté Jesus-Christ peut nous garantir l'exécution des promesses du Pére, puis qu'elle dépend absolument de lui, ayant été fait le Seigneur absolu de tous les biens de son Pére, pour en disposer comme il le trouvera à propos en faveur de ses fidéles. Quant à ce qui regarde la garantie qu'il fait au Pére de la fidélité inviolable de nos promesses, & leur exécution il a pû aussi s'y engager par deux raisons. L'une, parce qu'il s'est saisi de nos esprits, de nos cœurs, & de nos affections en étant devenu le Maître absolu pour les tourner du côté qu'il lui plaît, à cause de la puissance invincible de son S. Esprit par le moyen duquel il a pris possession de nous. L'autre est, que quand il nous arrive de faire des fautes & de pécher contre nôtre devoir & nôtre promesse, Jesus-Christ couvre cela par le prix infini de son sang, & par l'imputation de sa Justice, ce qui fait que nos péchez ne viennent point en conte ni en jugement contre nous devant Dieu son Pére. Il faut remarquer ici en passant, combien est pernicieuse & contraire à la doctrine de l'Evangile, & à la forme de la nouvelle Alliance, l'erreur de de ceux qui enseignent que nôtre persévérance en la foy & en la sainteté, dépend de nôtre franc arbitre, & non simplement & purement de la grace de Dieu, & de l'Esprit de Jesus-Christ ; car si cela étoit, Jesus-Christ ne seroit pas le Maître de nos cœurs pour en faire ce que bon lui semble, & par conséquent il ne sauroit être le Pleige & le Garand de l'homme envers Dieu pour ce qui regarde l'avenir, car le franc arbitre de l'homme de-

meure toûjours inconſtant & muable. Or il eſt certain que ſi Jeſus-Chriſt n'a pû être envers Dieu le garand de la perſévérance de l'homme, il n'a pû être le Médiateur de la nouvelle Alliance. Car la nouvelle Alliance eſt éternelle & immuable: ce ſont-là les caractéres qui lui ſont donnez dans l'Ecriture, d'où il s'enſuit que celui qui l'a faite a dû garantir l'exécution des promeſſes de l'homme, & à moins que de cela, il n'a pû faire qu'une Alliance fragile & capable de ſe rompre, puis qu'il ne dépendoit pas de lui de faire que l'homme perſévérât. C'eſt pourquoi quand l'Ecriture nous parle de cette nouvelle Alliance & de ſon immutabilité, elle rend en même tems cette raiſon qui la fait inviolable, ſavoir, *parce que Dieu écrit ſes Loix en nos cœurs, & qu'il les grave en nos entendemens, afin que nous ne nous détournions pas de ſes voyes ou de ſes ſtatuts.*

V. Ce ne ſeroit pas aſſez pour établir une Alliance inviolable entre Dieu & les hommes, que le Médiateur fût le garand reciproque, tant de la fidélité de Dieu, que de celle de l'homme, & de l'exécution de leurs promeſſes mutuelles : il ſe pourroit faire que bien que la fidélité reciproque demeurât en ſon entier, l'Alliance néantmoins n'eût pas ſon effet, ou par le deffaut de puiſſance, ou par le deffaut de ſageſſe, ou par une trop forte oppoſition des ennemis. Jeſus-Chriſt donc encore à cet égard eſt le Pleige de l'Alliance, en nous donnant aſſurance de la part de Dieu qu'il déploiera pour cela une puiſſance & une ſageſſe infinie, & qu'il n'y aura aucune force ennemie qui s'oppoſe à l'exécution de ſes promeſſes, dont il ne triomphe heureuſement. D'autre-part il donne aſſurance pour nous à Dieu ſon Pére qu'il n'y aura rien qui nous puiſſe détourner de ſon obeïſſance, ni

pour

pour empeſcher de faire ce à quoi nous nous engageons. Or afin que Jeſus-Chriſt puiſſe donner cette garantie reciproque, il a reçû une Souveraine Authorité ſur toutes choſes, une verge de fer par laquelle il dompte la fierté des Adverſaires de nôtre ſalut. Toutes les fonctions de la Providence qui gouverne le monde lui ont été remiſes. A cauſe dequoi Saint Paul traitant Romains 8. de la fermeté de nôtre communion avec Dieu par la médiation de Jeſus-Chriſt, dit, *Ie ſuis aſſuré que ni mort, ni vie, ni Ange, ni Principauté, ni Puiſſance, ni hauteſſe, ni profondeur, ni choſe preſente, ni choſe à venir, ne nous ſepareront de la dilection de Dieu en Ieſus-Chriſt.* Paroles qui ſuppoſent néceſſairement que Jeſus-Chriſt qui eſt le Garand & le Médiateur de cette communion a une puiſſance abſoluë ſur la mort, ſur la vie, ſur les Principautez, &c. & en un mot ſur toutes les créatures pour les empêcher de rompre ce ſacré nœud qu'il a fait entre Dieu & nous.

VI. Entre les Actes de la Médiation de Jeſus-Chriſt, il y faut auſſi mettre celui-cy, qu'il a éteint l'inimitié & la guerre qui étoit entre l'homme & les autres créatures. C'eſt ce que Saint Paul enſeigne Col. 1. diſant, que *le bon plaiſir du Pére a été de réconcilier par Jeſus-Chriſt toutes choſes à ſoy.* Car le ſens de ces paroles eſt que Jeſus-Chriſt a réconcilié les créatures entr'elles, les ayant toutes reünies ſous le ſervice d'un même Dieu. De ſorte que ces termes *à ſoy* ou *en ſoy* marquent le centre ou le lien commun en qui les créatures ſe ſont reünies, ſavoir Dieu ou ſon ſervice. En effet le péché avoit été un principe de diviſion, non ſeulement entre nous & nôtre Créateur, mais entre nous & les autres créatures, les Anges, les Cieux, les élémens, en un mot toutes les choſes

ſes qui ſont de la Nature étoient devenuës nos ennemies, comme quand il arrive dans un Etat par la rebellion d'une partie des Sujets, que non ſeulement les Rebelles ſont en guerre avec leur Prince, mais auſſi qu'ils le ſont avec les autres Sujets leurs compatriotes & concitoyens. Cette guerre donc a été terminée par la Médiation de Jeſus-Chriſt, entant qu'ayant fait nôtre paix avec Dieu, par une ſuite néceſſaire il a fait auſſi nôtre paix avec les autres. Cependant, direz-vous, Jeſus-Chriſt, ne dit-il pas dans l'Evangile qu'il n'eſt pas venu pour mettre la paix, mais la guerre dans le Monde? *Ne penſez pas*, dit-il, Math. 20. *Que je ſois venu mettre la paix en la Terre: je n'y ſuis point venu mettre la paix, mais l'épée. Car je ſuis venu mettre en diſſenſion l'homme contre ſon pére, & la fille contre ſa mére, & la belle-fille contre ſa belle-mére. Et les propres domeſtiques de l'homme lui ſeront ennemis.* Je répons, que quand l'Ecriture dit que Jeſus-Chriſt eſt venu pour faire la paix entre les créatures, elle marque la deſtination naturelle de ſon Evangile, & ſon propre & légitime effet qui ne manque pas d'arriver à l'égard de ceux qui reçoivent Jeſus-Chriſt par une vive foy. Car ceux-là ſont actuellement réconciliez avec toutes les autres créatures qui ſont demeurées ſous l'obéiſſance de Dieu; mais quand le Seigneur dit qu'il eſt venu pour mettre la guerre dans le Monde, il parle de l'effet que ſon Evangile produit par accident & non par ſa naturelle deſtination, à cauſe des incrédules qui rejettent fierement ſa Parole & qui perſécutent à outrance ceux qui l'ont embraſſée. En un mot la fin naturelle de l'Evangile eſt de reünir toutes les créatures ſous l'obéiſſance d'un ſeul Dieu: à cauſe dequoi Jeſus-Chriſt eſt le Prince de paix & le Dieu de

paix,

paix. Son Evangile eſt une Parole de paix, ſon Eſprit un Eſprit de paix. Mais comme le nombre de ſes vrays fidéles eſt petit, & que la plus-part des hommes rejettent ſa grace, de cette rebellion des infidéles & des méchans nait une tres-funeſte guerre.

Il faut maintenant venir aux autres actes qui appartiennent plus formellement à l'Alliance ou à la Communion que Jeſus-Chriſt a faite entre Dieu & nous, que nous avons dit compoſer le ſecond Ordre.

Le premier de ces Actes eſt, que Jeſus-Chriſt nous unit à ſoy, afin qûe nous ne ſoyons avec lui qu'un même corps, ou ſi vous voulez une même perſonne myſtique. Cette union eſt repréſentée dans l'Ecriture ſous diverſes expreſſions, & ſous diverſes images. Je dis I. ſous diverſes expreſſions, car l'Ecriture dit, *que nous ſommes un avec lui, qu'il demeure en nous & nous en lui, qu'il habite dans nos cœurs, qu'il vit en nous, que nous vivons en lui, que nous ſommes en lui, que nous ſommes transformez en ſon image, qu'il eſt conçu ou formé en nous*, & quelques autres maniéres de parler ſemblables qui marquent que Jeſus-Chriſt nous a véritablement reçus en ſa Communion. II. Je dis auſſi que l'Ecriture employe auſſi pour cela diverſes images, comme celle de l'union que les Diſciples ont avec leur Maître, le Chef de leur diſcipline. Celle de l'union que les Serviteurs ont avec leur Seigneur, ou des Sujets avec leur Roy, celle de l'union que le mari a avec ſa femme, qui ſont des exemples pris des liaiſons ou des communions que nous voyons en uſage dans la Police civile. Elle y employe des exemples tirez des choſes naturelles comme l'union du ſep avec les ſarmens, de la teſte avec les autres parties du corps, de la lu-

miére avec nos yeux, & quelques autres ſemblables. On y trouvera encore des exemples pris des choſes artificielles, comme celui du fondement qui eſt joint avec l'édifice qu'il ſoûtient, celui du veſtement qui eſt joint avec le corps qu'il couvre. On y en trouvera d'autres qui ſont pris des choſes dont l'uſage eſt en partie de la nature, & en partie de l'art, comme celui de la liaiſon qui eſt entre un berger & ſes brebis, & celui de l'union qui eſt entre l'aliment que nous prenons pour nôtre nourriture, & nous-mêmes. Toutes ces differentes expreſſions & ces diverſes images reviennent au fond à une-même choſe; car elles aboutiſſent toutes à nous repréſenter cette myſtique & ſpirituelle liaiſon qui eſt entre Jeſus-Chriſt & les fidelles.

J'appelle cette union, ſpirituelle & myſtique, parce qu'il ne faut pas s'imaginer qu'elle conſiſte ſimplement en ce que Jeſus-Chriſt a pris nôtre nature humaine par ſon Incarnation. J'avouë que cette communion de nature qu'il a voulu avoir avec nous étoit abſolument néceſſaire, & que ſans elle cette autre union dont nous parlons eût été nulle & impoſſible. Mais ſi toute nôtre communion avec Ieſus-Chriſt, conſiſtoit en cela les infidelles ne ſeroient pas moins unis avec lui que les fidelles, & les fidelles ne le ſeroient pas davantage, puiſque chacun voit que Ieſus-Chriſt a communion de nature avec tous les hommes en général, entant qu'il a pris une chair ſemblable à celle que nous avons tous. Si cette communion de nature étoit la véritable communion, repréſentée par toutes ces images & ces expreſſions de l'Ecriture, tous les hommes ſeroient les ſarmens de ce Divin Sep, les brebis de ce Paſteur, les pierres vives de ce baſtiment, les membres

bres de ce Chef. Tous les hommes ſeroient en lui, vivroient de ſa vie, & ſeroient un avec lui. Or cela ne ſe peut dire en aucune maniére, car l'Ecriture reſtreint cela avec ſeuls vrais fidelles.

I. J'appelle cette union, ſpirituelle, afin qu'on ne s'imagine pas qu'elle conſiſte ſimplement en ce que Ieſus-Chriſt a voulu entrer avec nous en communion de miſéres & de maux, ayant voulu ſouffrir en ſa Perſonne & ſentir par ſa propre expérience toutes les foibleſſes, les incommoditez, les douleurs, les accidens & les baſſeſſes auſquelles la nature humaine eſt expoſée. J'avouë que cette communion n'étoit pas moins néceſſaire que celle d'une même nature dont nous venons de parler: car par ce moyen, Jeſus-Chriſt s'eſt rendu capable de faire la propitiation pour nos péchez: par ce moyen il s'eſt rendu plus propre pour avoir compaſſion de nous: par ce moyen il nous a rendu l'accez vers lui plus facile, il a ſanctifié nos miſéres, & a répandu des rayons de gloire & d'honneur ſur la baſſeſſe, la pauvreté, & l'ignominie, les ayant voulu ſouffrir: par ce moyen enfin il nous a conſolez & encouragez pour ſoûtenir les mêmes choſes, quand il plaira à la Providence Divine de nous les envoyer. Mais l'union dont nous parlons ne peut pas conſiſter préciſément en cela, autrement il faudroit dire que cette union ſeroit commune à beaucoup d'infidelles & de méchans: car combien y en a t'il qui ſont miſérables. Il faut donc aller plus avant & chercher l'union dont il s'agit en quelque-autre choſe.

III. Ceux de l'Egliſe Romaine ont inventé une certaine union ſubſtantielle & corporelle, par laquelle ils prétendent que le corps de Jeſus-Chriſt

Christ s'unit à nôtre corps par une véritable & immédiate position de sa substance Physique sur la nôtre; de la même maniére que les alimens que nous mangeons & que nous beuvons & qui passent dans nos estomacs, se joignent à nôtre bouche & à nôtre ventre par la position immédiate & réelle de leur substance sur la nôtre. Cette folle imagination porte tous les caractéres les plus étranges & les plus monstrueux qu'une erreur puisse avoir.

Car elle est I. téméraire n'ayant aucun fondement, ni dans la parole de Dieu, ni dans les véritables Doctrines de la Religion Chrêtienne, & n'étant appuyée que sur les rêveries de quelques Moines anciens, & sur les subtilitez des Scholastiques.

II. Elle est scandaleuse, car elle expose la Religion Chrêtienne à l'opprobre & à la risée de ses ennemis, elle éloigne de la conversion les infidelles & les profanes, les induisant à mal juger de tout le Christianisme, qu'ils préjugent, quoi que faussement, être tout semblable à cette doctrine ridicule.

III. Elle est injurieuse au Fils de Dieu; car au lieu qu'il est maintenant élevé dans une gloire éternelle au dessus de toutes les bassesses des créatures terrestres, elle l'expose à je ne say combien d'opprobres & d'indignitez. Car d'un côté elle lui attribuë une certaine maniére d'estre qui le prive de toutes les fonctions naturelles du corps & de l'ame; Il n'y voit, ni n'y entend, il n'a ni mouvement, ni force, il ne pense, ni ne connoît, ni ne fait aucun acte de volonté, ce qui est convertir Jesus-Christ en un tronc insensible & inanimé. Car enfin d'autre côté, elle le soûmet à mille accidens, comme a être mangé des chiens,

des

des rats, & autres animaux, à être foulé aux pieds, à être le jouët de la colére des profanes, à être captif ſous la puiſſance des infidelles, à être conſumé & réduit en poudre par le feu du Ciel, & je ne ſay combien d'autres accidens de cette nature.

IV. Elle eſt directement contraire à pluſieurs articles inconteſtables de la Religion, comme à ce que Saint Pierre nous dit, *qu'il faut que le Ciel le contienne juſqu'au rétabliſſement de toutes choſes*, à ce qu'il nous dit lui-même *que nous aurons toûjours les pauvres avec nous, mais que nous ne l'aurons pas toûjours*, ſavoir pour lui faire des preſens, car c'étoit-là la queſtion. A ce que dit Saint Paul, que *s'il étoit encore en Terre, il ne ſerait pas même Sacrificateur*. A ce que dit le même Apôtre, que *pendant que nous ſommes préſens en ce corps nous ſommes abſens du Seigneur*, & autres tels paſſages de l'Ecriture.

V. Elle eſt nuiſible à la vraye piété, & induiſante à la ſuperſtition. Car la véritable piété veut que nous élevions nos penſées & nos cœurs en haut, ou Jeſus-Chriſt eſt aſſis à la dextre de Dieu ſon Pére, que nous portions nos déſirs & nos affections au Ciel pour y chercher là nôtre Rédempteur, que nous le contemplions là des yeux de nôtre foy, regnant ſur ſon Trône, que nous pouſſions juſques-là nos priéres, & que nous ſoyons dans une attente perpétuelle de ſon ſecond avénement, ſoûpirant pour ſon abſence, & nous conſolant cependant par l'eſpérance de ſon retour, & par le ſouvenir de ſon amour. Mais cette préſence corporelle dont nous parlons, retient nos déſirs, nos penſées, & nôtre cœur en Terre, où elle nous perſuade que Jeſus-Chriſt eſt perſonnellement & ſubſtantiellement: elle arreſte

reſte nos vœux & nos priéres ici-bas, elle veut que nous puiſſions montrer au doit l'objet de nôtre adoration, & dire; Voila mon Dieu: elle flatte cette indiſcréte & mauvaiſe inclination des hommes, qui veulent tous avoir un objet ſenſible pour l'adorer, & qui ne ſe peuvent jamais accommoder du culte que l'Ecriture appelle, *en eſprit & en verité*, diſant tous à peu-prés comme les Iſraëlites. *Fai nous des Dieux qui marchent devant nous & que nous puiſſions voir.*

VI. Elle eſt impoſſible & pleine de contradictions manifeſtes; car elle ſuppoſe un corps qui exiſte à la maniére des eſprits, bien que nous ſachions tous que la maniére d'exiſter qui eſt particuliére aux eſprits, ne différe pas réellement des eſprits mêmes, & n'en peut être ſeparée, & de même que la maniére d'exiſter d'un corps ne différe pas réellement du corps même, & en eſt inſeparable. Dire donc un corps exiſtant à la maniére d'un eſprit, c'eſt dire un corps qui eſt un eſprit, & par conſéquent qui n'eſt pas un corps. Comme dire un eſprit exiſtant à la maniére d'un corps, c'eſt dire un eſprit qui eſt un corps, & par conſéquent qui n'eſt pas un eſprit. Dire une ſubſtance qui exiſte à la maniére d'un accident, c'eſt dire une ſubſtance qui eſt un accident, & par conſéquent qui n'eſt pas une ſubſtance. Comme par le contraire, dire un accident exiſtant à la maniére d'une ſubſtance, ſeroit dire un accident qui ſeroit une ſubſtance, & non un accident. Il implique donc une manifeſte contradiction à ſuppoſer que le corps de Jeſus-Chriſt ſoit un corps, & que cependant il exiſte à la maniére d'un eſprit. Et cette maniére de philoſopher qui tranſporteroit ainſi d'un ſujet à l'autre des maniéres d'exiſter, renverſeroit toute la Nature: il ſe pour-

pourroit faire qu'un arbre demeurant vrai arbre exiſtéroit à la maniére d'un rocher; qu'un rocher demeurant rocher exiſteroit à la maniére d'une riviére; qu'une riviére demeurant riviére exiſteroit à la maniére d'une grande ville; & qu'une armée d'hommes exiſteroit à la maniére d'un troupeau de moutons, ou à la maniére d'une Bibliotéque, & ainſi du reſte; ce qui renverſe entiérement le ſens commun. De plus elle ſuppoſe un corps qui conſervant ſon unité qu'on appelle numerique, laquelle eſt la derniére des unitez qui ne ſouffre pas de multiplication, néantmoins ſe multiplie en dévenant préſent en pluſieurs lieux à la fois : de ſorte que par ce moyen il eſt un en nombre, & néantmoins on peut le conter juſqu'au nombre de pluſieurs milliers: il ſe peut même tellement multiplier que lui ſeul fera deux groſſes & puiſſantes armées, leſquelles ſe pourront entre-battre s'il leur prend envie de tenir divers partis. Un ſeul homme ainſi multiplié pourroit peupler toute la Terre, ſe trouver à Rome dans le feu, & à Paris dans la neige, en un lieu, couché, & dans l'autre, debout, jouïſſant en un lieu des douceurs du Printems & de l'Eſté, & dans l'autre accablé des rigueurs de l'Hyver, diviſé de ſoy-même par un long eſpace de lieuës, s'écrivant à ſoy-même les nouvelles des differens païs où il eſt; ce qui ne ſe peut concevoir, ſans tomber dans les dernieres abſurditez.

VII. Cette doctrine eſt contraire à l'idée que l'Ecriture nous donne de l'Incarnation de Jeſus-Chriſt. Car l'Ecriture veut que nous concevions, *qu'il s'eſt fait homme, ſemblable à nous en toutes choſes horſmis le péché*; elle veut donc que nous concevions ſon corps ſous l'idée ordinaire d'un corps humain. En effet c'eſt ainſi qu'elle nous le répreſente

ſente dans toute l'Hiſtoire de l'Evangile : ſi vous comparez pourtant cette idée avec celle que le dogme de la préſence réelle nous donne du Corps de Jeſus-Chriſt, il faut avoüer que jamais deux idées ne furent moins ſemblables. Car celle de l'Evangile nous repréſente un corps compoſé de toutes ſes parties, ſituées l'une hors de l'autre, châcune dans leur legitime place, d'un corps viſible & palpable qui a ſa juſte étenduë, & qui occupe un certain eſpace. Mais cette autre que le dogme de la preſence réelle fournit, nous repréſente un corps inviſible, impalpable, qui a toutes les parties qui le compoſent en un point, ſe penétrant les unes les autres, privées de leur naturelle extenſion & de la juſte diſtinction qui doit être entr'elles, n'occupant aucun eſpace, ayant de la dureté ſans être dures, & de la ſolidité ſans être ſolides, de la longueur ſans être longues, de l'extenſion ſans être étenduës, & telles autres choſes ſemblables, qui non ſeulement ſont ridicules, mais qui ſont tout-à-fait contraires à la nature & à l'idée d'un corps humain, & par conſéquent à celle que l'Evangile nous donne de celui de Jeſus-Chriſt.

VIII. Je dis que cette union corporelle a été inventée ſans aucune néceſſité, par l'aveu même des Adverſaires ; car ils ne nient pas que les anciens fidéles avant l'Incarnation de Jeſus-Chriſt n'ayent été ſauvez, ſans avoir cette union corporelle avec Jeſus-Chriſt. Ils ne nient pas non plus que les petits enfans bâtiſez qui meurent avant la participation à l'Euchariſtie, ne ſoient ſauvez ſans cette union corporelle. En un mot c'eſt une de leurs maximes que le ſacrement de l'Euchariſtie n'eſt pas néceſſaire au ſalut, de néceſſité de moyen. D'où il s'enſuit que ce grand amas d'abſurditez, de contradictions, d'impoſſibilitez, de prodiges ſurprenans,

mans, ce bouleverſement de toute la nature, ſe fait ſans aucune néceſſité, & que quand on demandera à nos Adverſaires à quoi bon tout cela? Qu'eſt-ce qui les oblige à entaſſer ainſi miracle ſur miracle, ou pour mieux dire à forcer toute les loix de la droite raiſon & du ſens commun? Ils ne peuvent dire aucune choſe, ſi ce n'eſt qu'il leur plaît ainſi.

IX. Car en effet non ſeulement cette union corporelle eſt une choſe non néceſſaire pour le ſalut, mais elle eſt auſſi entiérement inutile. C'eſt ce qui ſe peut démonſtrer en pluſieurs maniéres I. Jeſus-Chriſt n'agit ſur nous ou pour nous qu'en l'une de ces trois qualitez; ou comme une cauſe motive qui nous induit à la piété & à la ſainteté, en nous fourniſſant pour cela les raiſons qui nous y ſollicitent; ou comme une cauſe ſatisfactoire & méritoire qui appaiſe pour nous la colére de Dieu, & nous acquiert ſa bénédiction; ou comme une cauſe efficiente qui déploye ſur nous ſa vertu pour nous mettre dans un tel ou un tel état. Quand il agit ſur nous en qualité de cauſe motive, il eſt à nôtre égard un objet propoſé à nôtre conſidération & à nôtre méditation. C'eſt ainſi que nous voyons en lui l'amour ineffable que Dieu nous a portée, la grandeur de la Juſtice & de la ſageſſe du Pére, l'horreur de nos péchez, & tous les autres motifs qui nous portent à craindre Dieu, & à le ſervir. C'eſt encore ainſi que nous conſidérons les exemples de bonté, de Juſtice, de charité, d'humilité, &c. que Jeſus-Chriſt nous a fournis en ſa vie & en ſa mort, afin que nous les imitions. Quelle place peut avoir en cela cette union corporelle dont il s'agit maintenant? A quoi peut contribuer pour l'impreſſion des motifs de piété & de ſainteté dans nos ames, que la chair maté-

matérielle de Jeſus-Chriſt ſoit jointe à la nôtre par attouchement immédiat ou poſition locale? Pour le ſecond égard, qui eſt de cauſe ſatisfactoire & méritoire, il eſt encore certain qu'il n'a rien de commun avec l'union corporelle. Jeſus-Chriſt a ſatisfait pour nous comme nôtre Pleige, & il a mérité comme nôtre Chef; or afin qu'il ſoit véritablement nôtre Pleige & nôtre Chef, & qu'ainſi nous ſoyons véritablement participans de ſa ſatisfaction & de ſon mérite, il eſt bien néceſſaire que nous croyions en lui, car par cet acte de nôtre foy nous l'établiſſons en ces deux qualitez de Pleige & de Chef, mais il eſt abſolument inutile pour cela que ſa chair phyſique & matérielle ſoit immédiatement & localement jointe à la nôtre. Et quant au troiſiéme, qui eſt de cauſe efficiente, nous ſavons qu'en cette qualité Jeſus-Chriſt illumine nos entendemens & rectifie nos volontez & nos affections par la puiſſance de ſon Eſprit. Nous ſavons auſſi qu'il nous conduit & nous protége par les ordres de ſa Souveraine Providence. Et enfin nous ſavons qu'il reſſuſcitera un jour nos corps. Mais nous n'ignorons pas qu'il fait toutes ces choſes en qualité de Dieu, & non en qualité d'homme, & que ni la vertu ineffable qui nous ſanctifie & nous régénere intérieurement, ni la force infinie qui nous deffend & nous ſoûtient contre les ennemis de nôtre ſalut, ni la puiſſance ineffable qui nous doit retirer de la mort, ne procéde pas de la poſition locale de ſa chair ſur la nôtre. II. On peut demonſtrer encore la même choſe en parcourant les diverſes branches de l'Office de Médiateur, que Jeſus-Chriſt a pris pour nôtre ſalut. Châcun ſait que ces branches ſe reduiſent à trois, ſavoir ſa Prophétie, ſon Sacerdoce & ſa Royauté. En qualité de nôtre Prophéte, il fait deux choſes; il

nous

inſtruit extérieurement par la propoſition de ſes myſtéres, de ſes préceptes, & de ſes exemples, & intérieurement il nous illumine de ſa lumiere céleſte. Juſques-là il ne paroît pas que pour ces deux actes il y ait aucun lieu à l'union corporelle. Car qui a jamais conçû que ce fût une choſe fort propre pour profiter des enſeignemens d'un Prophéte, & pour jouïr intérieurement de ſes lumiéres, de le faire entrer luy-même corporellement dans nôtre eſtomac. Comme nôtre Sacrificateur, il s'eſt offert luy-même à Dieu ſon Pére; aprés quoi il eſt monté au Ciel pour intercéder pour nous. Ce ſont des actes qui ſe paſſent, non de lui a nous, mais de lui au Pére; & pour nous en rendre participans, c'eſt-à-dire, pour en recüeillir les fruits, il ſuffit qu'il repréſente nos perſonnes, & qu'il ſoûtienne nos intérêts en la préſence de ſon Pére: mais il ne ſert de rien pour cela de l'avoir corporellement exiſtant dans nôtre bouche, ou dans nos entrailles. Je dis la même choſe de ſa qualité de Roy, elle lui fait faire deux actes; par l'un il conduit & dirige intérieurement ſon Egliſe; par l'autre il combat pour elle, & la garantit des inſultes des ennemis. Que fait à cela cette poſition locale de ſa chair ſur la nôtre, ou cette union corporelle? III. Cette même vérité ſe peut prouver par le principe même des Adverſaires. Car pour venir à cette union corporelle, ils ont inventé le dogme de la préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt ſous les accidens du pain de l'Euchariſtie: mais ils veulent que le corps & l'ame de Jeſus-Chriſt y ſoyent tellement préſens qu'ils n'y faſſent aucune de leurs fonctions, le corps n'y a aucun mouvement, les yeux n'y voient pas, les oreilles n'y entendent rien, le cœur ne bat point, la bouche ne parle pas, les pieds & les

bras ſont entiérement immobiles. Et quant à l'ame, l'imagination ne conçoit aucune image, l'entendement ne penſe rien, la volonté ne forme aucun acte, les affections ſe repoſent, à quoy donc peut étre utile cette prétenduë poſition de l'humanité de Ieſus-Chriſt, ainſi privée de toutes ſes fonctions, dans nôtre eſtomac? Si les Adverſaires diſent que nous recevons quelque utilité de ſon attouchement, il faut néceſſairement qu'ils donnent quelque mouvement & quelque action à ſa nature humaine en cet êtat; car pour recevoir quelque utilité de l'attouchement local d'un corps, il faut que ce corps faſſe quelque impreſſion ſur le nôtre; pour faire quelque impreſſion, il ne faut pas qu'il ſoit entiérement immobile. Cependant ils veulent que le corps & l'ame de Jeſus-Chriſt le ſoient dans le ſacrement, ils l'y établiſſent donc incapable de faire par ſoy-même & immédiatement aucune impreſſion phyſique, & par conſéquent leur prétenduë union corporelle nous eſt entiérement inutile. Enfin la même choſe paroît, parce que cette prétenduë union des Adverſaires eſt commune ſelon eux-mêmes aux bons & aux méchans, dont il s'enſuit que nous ne ſaurions recevoir d'elle aucume impreſſion Phyſique, puiſque ſi cela êtoit les méchans la recevroient de même que nous. Quelle impreſſion phyſique a reçû Judas quand il a baiſé Jeſus-Chriſt, ou les ſoldats Romains quand ils l'ont crucifié? Jeſus-Chriſt ne ſemble-t-il pas avoir prévû cette folle ſuperſtition, & anticipé ſa condamnation dans cette belle reponſe qu'il fit à une femme qui crioit, *bien-heureux eſt le ventre qui t'a porté, & les mammelles qui t'ont allaité, mais plûtôt*, dit-il, *bien-heureux ſont ceux qui oyent ma parole & qui la gardent.* Vous voyez dans le diſcours de cette femme le même eſprit de l'union cor-

corporelle des Adverſaires ; mais vous voyez que Jeſus-Chriſt le reprime, & qu'il nous rameine à l'union ſpirituelle & myſtique que nous devons avoir avec lui.

Contre ce raiſonnement que nous venons de faire touchant l'inutilité de l'union corporelle avec Jeſus-Chriſt, on pourroit oppoſer trois choſes. La premiere que Jeſus-Chriſt veut s'unir ainſi corporellement à nous, pour nous donner un plus grand & plus parfait témoignage de ſon amour, & en même tems pour exciter davantage nôtre amour envers lui. La ſeconde, que cette union ſert de motif à Dieu pour répandre ſur nous une plus grande meſure de ſa Grace & de ſon Eſprit de ſanctification : car pendant que Jeſus-Chriſt étoit au monde, ſa préſence corporelle en un certain lieu faiſoit des miracles, & il y déployoit les merveilles de ſa puiſſance en faveur des hommes. On trouve même dans l'Evangile qu'en quelques occaſions Jeſus-Chriſt connut qu'on l'avoit touché, parce qu'il étoit ſorti de lui quelque vertu. *Vertu* diſoit-il, *eſt ſortie de moi.* La troiſiéme qu'on pourroit dire, eſt que cette union nous ſert à nous-mêmes de motif pour nous engager davantage à la piété, & pour nous donner une plus grande & plus vive conſolation : car nous ſommes incomparablement plus touchez de ce que Jeſus-Chriſt entre perſonnellement & ſubſtantiellement en nous, que de ſavoir ſimplement que nous lui ſommes joints par la foy.

Pour répondre à la premiere de ces choſes, je dis que ſi l'amour que Jeſus-Chriſt a pour nous étoit un amour de la chair & du ſang, on pourroit avec quelque apparence dire qu'il nous la témoigne davantage par cette union dont il s'agit ; mais qui ne ſait que ſon amour eſt toute ſpirituel-

le, & que le plus grand témoignage qu'il nous en puiſſe donner en qualité de Dieu pendant que nous ſommes ſur la Terre, eſt de nous accorder ſon Saint Eſprit, & en qualité d'homme d'avoir bien voulu mourir pour nous. *Nul*, dit-il luy-même, *n'a plus grande amour que celle-cy, quand quelqu'un met ſa vie pour ſes amis.* En effet les deux plus grandes & plus illuſtres marques de ſon affection que l'Ecriture Sainte nous repréſente, & qu'elle reléve ſur toutes les autres, ſont, de nous avoir donné ſon ſang en ſouffrant les opprobres de la Croix pour nôtre rédemption, & de nous avoir enſuite envoyé ſon Conſolateur, c'eſt-à-dire ſon Saint Eſprit. Ce ſont-là les deux préſens qu'il nous a faits, & qu'il met devant les yeux de ſes Diſciples dans ſes derniers & tendres entretiens, qu'il eut avec eux avant que de quitter la Terre, ſelon qu'ils nous ſont repréſentez, Iean 13. 14. 15. & 16. où l'on ne trouve pas un mot de cette prétenduë union corporelle. S'imaginer donc qu'ily ait dans la conjonction ſubſtantielle & phyſique de ſon corps avec le nôtre quelque plus particulier témoignage de ſon amour, c'eſt connoître peu la nature de la charité de Jeſus-Chriſt, c'eſt en juger ſur le pied d'un amour charnelle, & ſuivre les mouvemens de la ſuperſtirion plûtôt que ceux de la Religion. En un mot, ſi Jeſus-Chriſt, entant qu'homme, nous pouvoit donner une plus grande marque de ſon amour que celle qu'il nous a donnée en mourant pour nous, il n'auroit jamais dit ce que nous venons de rapporter, ſavoir, *Nul n'a plus grande amour que celle-cy, aſſavoir quand quelqu'un met ſon ame pour ſes amis.* C'eſt-là le grand & le dernier effet de ſa tendreſſe, & c'eſt auſſi le plus puiſſant de tous les motifs qui nous puiſſent porter à l'aimer réciproquement

Quant

Quant à la deuxiéme choſe qu'on met en avant, ſavoir, que ſa préſence corporelle au milieu de nous, dans nos bouches & dans nos eſtomacs, eſt un motif qui oblige Dieu à nous communiquer une plus grande meſure de ſa grace. Je répons, qu'il faut raiſonner tout autrement, & dire que c'eſt ſon abſence plûtôt que ſa préſence qui cauſe cet effet. Car ſon abſence de la Terre l'a élevé dans le Ciel pour y intercéder ſans ceſſe devant la face de Dieu pour nous. Abſent de nous il eſt préſent à Dieu ſon Pére, & c'eſt-là que faiſant ſans ceſſe aſperſion de ſon ſang ſur le tribunal de la Juſtice Divine, & ſur celui de la miſéricorde, il nous obtient les plus grandes bénédictions. C'eſt pourquoi Saint Paul dans l'Epître aux Hébreux, dit, que *s'il étoit encore ſur la Terre, il ne ſeroit pas Sacrificateur*, c'eſt-à-dire, qu'il n'intercéderoit pas pour nous, ni ne comparoîtroit devant la face de Dieu pour nous communiquer toutes les richeſſes de ſa grace, puis que ce n'eſt que dans le Sanctuaire céleſte qu'il peut de cette ſorte intercéder, & obliger le Pére à nous faire du bien. Quant à ce qu'on allégue de ſa préſence corporelle en Terre, laquelle étoit accompagnée d'ordinaire de ſes miracles & de ſes faveurs, il faut ſoigneuſement diſtinguer le tems de ſon anéantiſſement & celui de ſon exaltation. Pendant le tems de ſon anéantiſſement, la Terre joüiſſoit de ſon commerce corporel, & il étoit juſte qu'il déployât ſes faveurs dans les lieux où étoit ſon humanité. Mais depuis ſon exaltation nous ne le connoiſſons plus ſelon la chair, comme dit Saint Paul 2. Cor. 5. Nous n'avons plus avec lui qu'un commerce ſpirituel, & il eſt juſte qu'il déploye ſes bien-faits, là où eſt non ſa chair, mais ſon Eſprit.

Pour la troiſiéme choſe, je dis que ſi nous ne ſommes pas aſſez touchez par les motifs de l'amour que Jeſus-Chriſt a euë en mourant pour nous, en y joignant tous les autres motifs que l'Evangile nous met devant les yeux pour nous porter à la ſainteté, c'eſt la derniére marque de nôtre dureté & de nôtre ingratitude. Vouloir encore aprés cela rechercher des motifs dans la poſition de ſa ſubſtance corporelle au milieu de nôtre corps, c'eſt un mouvement de ſuperſtition & non de foy. Car la ſuperſtition baſſe & terreſtre, comme elle eſt, déſire de faire décendre Jeſus-Chriſt vers nous. Mais la foy, qui eſt céleſte & divine, nous pouſſe par un mouvement contraire à l'aller chercher dans le Ciel où il eſt, & a y élever toutes nos penſées & nos déſirs. C'eſt-là le ſentiment de l'Apôtre qui ne dit pas, ſi vous êtes reſſuſcitez avec Chriſt, cherchez-le ſur les Autels, accoûtumez-vous à le porter en vos mains, & mettez toute vôtre joye à le ſentir dans vos eſtomacs; mais, *ſi vous eſtes reſſuſcitez avec Jeſus-Chriſt, cherchez les choſes qui ſont en haut, & non celles qui ſont ſur la terre. Penſez aux choſes qui ſont en haut, là où Jeſus-Chriſt eſt aſſis à la droite de Dieu.* Cependant il faut remarquer que les Adverſaires ne ſauroient mettre rien en avant qui puiſſe ſeulement nous faire préſumer qu'il ſorte aucune vertu ni aucune efficace immédiatement de la chair de Jeſus-Chriſt ſur nous, par voye de cauſe phyſique, & ces trois choſes auſquelles je viens de répondre poſent ſeulement, qu'elle peut agir par voye de cauſe morale, ſavoir, comme un motif tant envers Dieu qu'envers nous. Cependant le Cardinal Du Perron n'a pas fait difficulté de dire que du corps même de Jeſus-Chriſt lors qu'il touche le nôtre, il en ſort une efficace ou une vertu qui lui

eſt

eſt propre, & qui nous étant communiquée nous eſt un germe ou une ſemence de réſurrection. Mais ſi on demande aux Adverſaires ce que c'eſt que cette efficace, l'impoſſibilité où ils ſont de s'en expliquer, fait voir que ce n'eſt qu'une penſée creuſe & chimérique. Voyez ſur ce prétendu germe de réſurrection les Theſes de M. Amyraut *de Tranſſubſtantiatione, Diſputatione.* IV. Voyez auſſi ſur ce ſujet, la *Réponſe au Pére Nouët* ſur le ſixiéme Chap. de Saint Jean.

Mais puis que la communion que nous avons avec Jeſus-Chriſt, ne conſiſte, ni en la ſimple unité de nature qu'il a voulu avoir avec nous par l'Incarnation, ni en ce qu'il eſt entré avec nous dans la communion des mêmes miſéres, ni en cette imaginaire & folle communion corporelle que ceux de l'Egliſe Romaine ont inventée, en quoi donc conſiſte-t-elle? Je répons, qu'elle conſiſte en deux choſes. I. En ce que lui & nous ne faiſons qu'une ſeule & même Perſonne moralement, ou ſi vous voulez, par une mutuelle repréſentation. II. En ce que lui & nous vivons d'une ſeule & même vie ſpirituelle, avec cette différence, qu'il en a la ſource en lui-même, & que nous l'avons par ſa communication.

I. Je dis que nous ne faiſons lui & nous qu'une ſeule & même perſonne morale, par une repréſentation reciproque: cela veut dire d'un côté, que Jeſus-Chriſt nous repréſente comme ſi en effet, nous étions en lui, & de l'autre, que nous le repréſentons comme ſi en effet il étoit en nous. I. Il nous repréſente dans l'acte de ſa ſatisfaction; car il charge nos péchez, & comparoît en nôtre place devant la Juſtice de ſon Pére, pour ſoûtenir & endurer les peines que nous avions méritées; de ſorte que nous pouvons dire avec vérité que

quand il étoit ſur la Croix, nous y étions en lui, que nous mourions en lui quand il mouroit, & que dans cet acte de ſa paſſion il ne faiſoit qu'une ſeule & même perſonne avec nous. II. Il nous repréſente dans l'acte de ſon mérite. Car c'eſt pour nous, & en nôtre place, comme nôtre Chef, & nôtre Médiateur, qu'il a préſenté à Dieu ſon Pére le prix de ce grand & ſolemnel Sacrifice qui nous a acquis le Paradis. III. Il nous repréſente dans l'acte de ſa Réſurrection; car il a pris la vie & l'immortalité de la main de ſon Pére en nôtre place, & comme nôtre Chef, afin de nous en faire participans. IV. Il nous repréſente dans ſon exaltation bien-heureuſe au Ciel; car il a pris cette gloire éternelle en la même qualité. V. Il nous repréſente auſſi dans l'acte de ſon interceſſion, puis-qu'il l'exerce comme de nôtre part & en nôtre nom, en qualité de Chef de ſon Egliſe. VI. De nôtre part nous le repréſentons dans les ſouffrances que nous endurons icy bas pour ſa querelle, à cauſe dequoi il diſoit autrefois Saul, Saul, pourquoi me perſécutes-tu? Ce qui veut dire qu'il s'impute comme faites à lui-même toutes les perſécutions que l'on fait à ſon Egliſe. VII. On peut dire encore que nous le repréſentons dans toutes les graces & faveurs que nous recevons de Dieu: Car nous les faiſant pour l'amour de lui, il les répute comme ſi elles étoient faites à ſa propre Perſonne. A cauſe dequoi l'Ecriture dit que *nous avons en lui rémiſſion des péchez*, & que *nous ſommes agréables à Dieu par Jeſus-Chriſt*, comme ſi elle diſoit; que Ieſus-Chriſt s'impute l'acte même de miſéricorde par lequel Dieu nous pardonne, & cette amour d'acquieſcement par lequel il prend ſon bon-plaiſir en nous. Mais, direz-vous, comment ſe peut faire cette mutuel-

le

le repréſentation? Je répons qu'elle réſulte de trois conſentemens, ou ſi vous voulez de l'accord de trois volontez : de la volonté du Pére qui conſent de nous regarder en la face de Jeſus-Chriſt, & de conſidérer Ieſus-Chriſt en nous: du conſentement de Jeſus-Chriſt même, qui veut bien de ſa part être & nôtre Chef & nôtre pleige, & enfin du conſentement de châque fidelle, qui établit par l'acte de ſa foy Jeſus-Chriſt pour ſon Médiateur & ſon Répondant, & qui veut bien ne faire qu'une même Perſonne avec lui. Ainſi il eſt certain que de nôtre côté le lien de cette communion eſt la foy ; & c'eſt pourquoi cette vertu nous eſt ſi ſouvent recommandée dans l'Ecriture, comme l'unique & la premiére ſource de tous nos biens.

La deuxiéme choſe en quoi conſiſte nôtre union avec Jeſus-Chriſt, eſt que nous n'avons avec lui qu'une même vie, laquelle eſt originairement en lui, & en nous par participation & par dépendance : or cette vie ſpirituelle conſiſte, ou en la grace préſente, ou en la gloire pour l'avenir. La grace a trois dégrez, dont le premier eſt la paix avec Dieu, c'eſt-à-dire, le ſentiment de ſon amour qui eſt répandu dans nos cœurs, & que nous pouvons auſſi apeller du terme de *conſolation*, parce que ce ſentiment eſt un baume qui adoucit tous nos maux. Le ſecond eſt la ſainteté, laquelle embraſſe dans ſon étenduë généralement toutes les vertus qui compoſent nôtre devoir. Et la troiſiéme eſt nôtre *eſperance*, *laquelle*, comme dit Saint Paul *eſt l'Anchre de nôtre ame, qui pénétre juſqu'au dedans du voile.* Pour la gloire à venir, elle aura auſſi trois dégrez : la Réſurrection bien-heureuſe & immortelle de nos corps; nôtre élévation au Ciel ; & la joüiſſance éternelle de l'hé-

l'héritage de Dieu, lors que nous ſerons au Ciel. Cette vie ſpirituelle nous eſt commune avec Jeſus-Chriſt; mais elle l'eſt de telle maniére, que, comme nous avons dit, Ieſus-Chriſt en eſt l'origine & la ſource & nous l'avons par la communication qu'il nous en fait. C'eſt pourquoi entre les images que l'Ecriture employe pour nous repréſenter cette communion de vie, elle ſe ſert de celle d'un *ſep* à l'égard des *ſarmens*, parce que non ſeulement la vie, la vigueur, la vertu fructifiante eſt commune au ſep & au ſarment, mais auſſi que les ſarmens la tirent du ſep, & non le ſep des ſarmens. Je dis la même choſe de l'image du *fondement* à l'égard de ſon *édifice*, & du *chef* à l'égard de ſes *membres*, & d'*Adam* à l'égard des *autres hommes* dans la nature: car la ſubſiſtance eſt commune à l'édifice & au fondement, mais c'eſt le fondement qui le communique à l'édifice; la force & l'activité ſont communes au chef & aux membres, mais les membres l'ont du chef. La nature & la vie ſont communes à nous & à Adam, mais nous les tenons d'Adam. Mais quels ſont, direz-vous, les moyens par leſquels nous avons cette communion de vie avec Ieſus-Chriſt? Je répons, que de nôtre part c'eſt la foy, & de la part de Jeſus-Chriſt, ce ſont d'un côté, ſa Parole & ſes Sacremens, qui nous propoſent les motifs qui ſont en lui, pour former en nous ces mouvemens de paix, de joye, de ſainteté, & d'eſpérance; & qui nous mettent auſſi devant les yeux les admirables exemples, & les ſalutaires préceptes qu'il nous a laiſſez. D'autre côté, c'eſt auſſi ſon Eſprit. Car c'eſt ſon Eſprit qui ſoûtient nôre foy, & qui nous applique toute la vertu de la Parole & des Sacremens, déployant en nous la force de ces motifs, de ces exemples, & de ces

pré-

préceptes dont nous venons de parler. C'eſt pourquoi l'Ecriture, ayant égard aux moyens extérieurs qui ſont, comme je viens de dire, la Parole & les Sacremens, ne fait pas difficulté de dire, que *Jeſus-Chriſt eſt conçû & formé en nous par la prédication de l'Evangile*, que *le pain & le vin de l'Euchariſtie ſont la communion à ſon corps & à ſon ſang*, que *par le batême nous revêtons Jeſus-Chriſt & ſommes faits une même plante avec lui.* Dailleurs ayant égard à l'acte de nôtre foy, qui reçoit tous ces Divins objets que la Parole & les Sacremens contiennent, elle dit que *Ieſus-Chriſt habite en nos cœurs par la foy*, que *c'eſt par la foy que nous le recevons*, & que *c'eſt auſſi par elle que nous n'avons plus ni faim, ni ſoif*, c'eſt-à-dire, que *nous mangeons ſa chair & beuvons ſon ſang.* Enfin ayant égard à cet autre moyen intérieur que Ieſus-Chriſt employe de ſa part pour ſe communiquer à nous. Elle dit que *l'Eſprit de Ieſus-Chriſt habite en nous*, & que *celui qui n'a pas l'Eſprit de Ieſus-Chriſt, celui-là n'eſt pas à lui.*

Le ſecond acte de la Médiation de Ieſus-Chriſt qui ſe doit raporter au ſecond Ordre, eſt qu'il a mérité pour nous envers ſon Pére, & la grace & la gloire. Je dis la grace qui conſiſte dans les dons du Saint Eſprit, leſquels émanent de nôtre communion avec Ieſus-Chriſt, à ſavoir, le ſentiment de la rémiſſion de nos péchez, la ſanctification, la conſolation contre les afflictions, & la perſévérance finale. Je dis auſſi la gloire, c'eſt-à-dire, la réſurrection de nos corps, & la vie éternelle & bien-heureuſe dans le Ciel. Tout cela eſt l'objet du mérite de Ieſus-Chriſt: à cauſe dequoi l'Ecriture Sainte nous aſſûre que Dieu nous adopte au rang de ſes enfans en lui & par lui, & elle rapporte à cette adoption, tant la com-

communication qui nous eſt faite du Saint Eſprit, *Parce que nous ſommes enfans*, dit Saint Paul, *Dieu a envoyé l'Eſprit de ſon Fils en nos cœurs.* Gal. 4. que le droit que nous avons à l'héritage céleſte. *Si tu es fils*, dit le même Apôtre au même endroit, *tu es auſſi héritier de Dieu par Jeſus-Chriſt* Jeſus-Chriſt nous a donc par ſon mérite fait enfans de Dieu, & par cette adoption il nous unit à ſon Pére; ce qui eſt le principal & le plus important effet de ſa Médiation. *A tous ceux qui l'ont reçú*, dit Saint Jean, *il leur a donné le droit d'étre faits enfans de Dieu, à ſavoir à ceux qui croyent en ſon Nom.*

Mais, direz-vous, comment Jeſus-Chriſt a-t-il pû mériter pour nous? Je répons, qu'en vertu de l'union qu'il a avec nous, telle que nous l'avons déja repréſentée, Jeſus-Chriſt devient nôtre Chef, d'où il s'enſuit qu'il ſe fait une imputation de ſes actes méritoires ſur nous, & ces actes méritoires conſiſtent dans ſon anéantiſſement volontaire, ſelon que Saint Paul s'en explique Philip. 2. *Il s'eſt*, dit-il, *anéanti ſoy-méme, & a pris forme de Serviteur, fait à la ſemblance des hommes, & ayant été trouvé en figure comme un homme, il s'eſt rendu obéiſſant à Dieu ſon Pére juſqu'a la mort ignominieuſe de la Croix.* C'eſt dans cet abaiſſement profond, auquel Jeſus-Chriſt n'étoit pas obligé, & qui par conſéquent eſt l'acte d'une vertu arbitraire, que conſiſte toute la force de ſon mérite. Mais parce que c'eſt une matiére tres-importante, & ſur laquelle il y a peu de perſonnes qui ayent travaillé; pour lui donner les éclairciſſemens néceſſaires, il me ſemble qu'il ne ſera pas hors de propos, que nous y inſiſtions un peu plus particuliérement.

I. Donc il faut remarquer, qu'encore que tres-

ſouvent

ſouvent on confonde le terme de *mérite* avec celui de *ſatisfaction*, n'y ayant rien de plus commun parmi les Théologiens que de dire que Ieſus-Chriſt nous a mérité le pardon de nos péchez, ſi eſt-ce que ce n'eſt qu'un abus de langage. Car à proprement parler la *ſatisfaction* & le *mérite* ſont deux choſes fort diſtinctes & fort oppoſées, bien qu'elles ſoient inſéparables. La ſatisfaction regarde nos péchez, & la Iuſtice Divine qui naturellement va à les punir; de ſorte que le fruit de la ſatisfaction que Ieſus-Chriſt a préſentée à Dieu ſon Pére pour nous en qualité de nôtre Pleige, s'arrête préciſément à nous mettre dans un état d'impunité en nous délivrant de l'Enfer qui nous étoit dû; mais le mérite que le même Ieſus-Chriſt en qualité de nôtre Chef a préſenté à Dieu pour nous, regarde la privation dans laquelle nous ſommes naturellement de la félicité céleſte, & éternelle: De ſorte que l'effet formel que ce mérite produit, eſt, non de nous délivrer de l'Enfer, car c'eſt ce que la ſatisfaction a déja fait, mais de nous acquerir le Ciel, à quoy la ſatisfaction n'étoit nullement deſtinée. Ce ſont donc deux choſes qu'il faut ſoigneuſement diſtinguer.

II. L'Ecriture Ste marque préciſément ces deux choſes en Jeſus-Chriſt, quelque-fois toutes deux enſemble, comme dans ce celébre paſſage, Jean 3. *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné ſon Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périſſe point, mais qu'il ait la vie éternelle*: c'eſt-là la délivrance de l'Enfer que nous attribuons à la ſatisfaction; *ait la vie éternelle*; voilà l'acquiſition du Paradis que nous attribuons au mérite. De même l'on trouvera ces deux choſes fort expreſſement marquées dans la deſcription que Dieu fait de ſa nouvelle Alliance, Ier. 31. *C'eſt ici l'Alliance que je traiteray avec*

avec la Maiſon d'Iſraël aprés ces jours-là, dit l'Eternel, Ie mettray ma Loy au dedans d'eux, & l'écriray en leurs cœurs, & je leur ſeray Dieu & ils me ſeront peuple, un châcun n'enſeignera plus ſon prochain, ni un châcun ſon frere, diſant connoiſſez l'Eternel, car ils me connoîtront tous depuis le plus petit d'entr'eux juſqu'au plus grand, d'autant que je pardonneray à leur iniquité, & n'auray plus ſouvenance de leurs péchez. Je pardonneray, c'eſt-là la délivrance de la peine, *Ie leur ſeray Dieu*, c'eſt-là la communication des biens oppoſez à la peine. La même choſe paroît dans le paſſage du troiſiéme de Malachie, où Dieu décrit encore ſa nouvelle Alliance. *Ils ſeront miens, dit-il, lors que je mettrai à part mes plus précieux joyaux, & je leur pardonnerai comme chacun pardonne à ſon fils qui le ſert. Ie leur pardonneray*, c'eſt-là la délivrance de la peine. *Ils ſeront miens*, c'eſt la communication des biens éternels. Or puiſque cette nouvelle Alliance de Dieu eſt toute entiére fondée & établie ſur Jeſus-Chriſt, il n'y a pas lieu de douter que l'une & l'autre de ces deux choſes ne dépendent de ſa Médiation. Quelque-fois l'Ecriture en marque l'une ou l'autre ſéparement. Et quand à la délivrance de la peine que nous avions mérité, il y a un nombre preſque infini de paſſages qui la rapportent préciſément à Jeſus-Chriſt & à ſon ſang, comme Act. 13. *Par lui vous eſt annoncée la rémiſſion des péchez. Et de tous ceux dont vous n'avez pû être juſtifiez par la Loy de Moïſe, quiconque croit eſt juſtifié par lui*, Rom. 3. *Dieu l'a ordonné de tout tems pour propiciatoire par la foy en ſon ſang.* Col. 1. *C'eſt en lui que nous avons délivrance en ſon ſang, à ſavoir rémiſſion des péchez.* Il n'y a pas moins de paſſages qui rapportent formellement à Jeſus-Chriſt & à la foy que nous avons en lui, le droit à la vie & à l'immortalité céleſte, comme

ſont

ſont ceux du ſixiéme de Saint Iean, *Quiconque contemple le Fils, & croit en lui, a vie éternelle. Ie ſuis le pain vivifiant qui ſuis deſcendu du Ciel, afin que ſi quelqu'un mange de ce pain-ci, il vive éternellement.* C'eſt pourquoi nôtre adoption eſt, comme nous l'avons déja vû, rapportée à Ieſus-Chriſt, *duquel* Saint Paul dit que *nous ſommes cohéritiers*, Rom. 8. Et luy-même eſt appellé nôtre vie, *vôtre vie eſt cachée avec Jeſus-Chriſt en Dieu, mais quand Ieſus-Chriſt qui eſt vôtre vie apparoîtra, lors auſſi vous apparoîtrez avec lui en gloire*, Col. 3. Ce qui conclut manifeſtement que nous devons à Ieſus-Chriſt non ſeulement nôtre délivrance des peines de l'Enfer, mais auſſi nôtre élévation à la gloire céleſte. La premiere eſt le fruit de ſa ſatisfaction, & la ſeconde celui de ſon mérite.

III. Le mérite de Ieſus-Chriſt ne doit pas être attribué, ni à l'acte de ſon Incarnation préciſément, ni aux ſimples actions de ſa vie. Car pour ce qui regarde l'acte de ſon Incarnation, c'eſt celui qui a commencé de ſa part à l'établir Médiateur & Chef de l'Egliſe, d'où il s'enſuit qu'il ne ſauroit être meritoire pour nous, parce que nous ne pouvons pas encore être en lui comme membres de ſon Corps myſtique, & néantmoins c'eſt ce qu'il faut que nous ſoyons avant qu'il mérite pour nous. Le mérite donc ſuppoſant nôtre union & nôtre incorporation en lui comme préalable, & nôtre union ſuppoſant de même comme préalable & antécédente ſon Incarnation, on ne peut pas dire que ſon Incarnation ait été un acte méritoire pour nous. On le peut encore moins dire de la Iuſtice de ſa vie, c'eſt-à-dire des ſaintes actions qu'il a faites pendant qu'il a converſé ſur la Terre. Car toute action pour être méritoire doit être libre, c'eſt-à-dire qu'on n'y doit pas être obligé,

parce

parce que celui qui eſt obligé à une choſe, s'acquite à la vérité de ſon obligation en la faiſant, mais ne mérite rien pour cela. Or toutes les actions de Iuſtice & de ſainteté que Ieſus-Chriſt a faites en ſa vie, étant des actions auſquelles il étoit obligé en qualité de créature, étant comme chacun voit ſoûmis à la Loy de Dieu, & tenu de lui rendre obeïſſance. A quoi il faut ajoûter qu'on ne trouvera rien dans l'Ecriture qui favoriſe cette opinion, au contraire nôtre ſalut, nôtre félicité, nôtre élévation à l'héritage éternel eſt conſtamment rapportée à la mort de Ieſus-Chriſt.

IV. Il faut donc uniquement chercher ce mérite en cette mort, & pour cet effet il faut conſidérer dans la mort du Sauveur deux égards: le premier eſt entant qu'elle eſt une punition ou une ſouffrance. Le ſecond entant qu'elle eſt une action & une action volontaire. Au premier égard la mort de Ieſus-Chriſt eſt une peine infligée par la Iuſtice du Pére, la malédiction de la Loy eſt ſur lui, comme ſur la victime qui ſe trouve chargée de nos péchez. Au ſecond elle doit être rapportée à Ieſus-Chriſt luy-même; car comme il le dit dans l'Evangile nul ne lui ôte la vie, il l'a laiſſée de ſoy-même volontairement & ſans aucune obligation; il n'a fléchi ſous aucune Loy que ſous celle de ſon propre bon plaiſir, animé de l'amour qu'il avoit pour ſon Egliſe. Et c'eſt dans ce ſecond égard que l'Ecriture conſidére cette mort, toutes les fois qu'elle l'appelle *un ſacrifice que Ieſus-Chriſt a fait de ſoy-même*, ou qu'elle dit *qu'il s'eſt offert ſoy-meme, qu'il a mis ſa vie pour nous, qu'il s'eſt donné ou livré ſoy-méme pour la vie du monde.* Car à cet égard ſa mort eſt un acte de ſa propre volonté. Or comme c'eſt un acte de la plus profonde humiliation qui ſe puiſſe concevoir, l'abaiſſement volontaire d'une

d'une Perſonne infinie, c'eſt-à-dire, l'acte de la plus grande & de la plus admirable de toutes les vertus, il faut neceſſairement qu'il ſoit méritoire; & puis qu'il l'a fait comme nôtre Chef & nôtre Médiateur, il faut néceſſairement qu'il ſoit méritoire pour nous. Au premier égard donc ſa mort eſt la ſatisfaction de la Iuſtice Divine, au ſecond elle eſt nôtre mérite.

V. Cependant il faut remarquer, que bien que ces deux égards ſoient fort diſtincts dans la mort de Ieſus-Chriſt, & qu'ils ayent châcun ſa fin & ſon effet formel fort différent l'un de l'autre, ſi eſt-ce qu'il ſe faut bien donner de garde de les ſéparer, car ils ſe ſuppoſent & s'entraident mutuellement. Sans l'acte méritoire, la ſatisfaction n'eût pas eu lieu, ni le mérite ſans l'acte ſatisfactoire. Je veux dire que la mort de Ieſus-Chriſt, conſidérée comme une peine, n'eût jamais été capable de ſatisfaire, ſi ce n'eût été la mort d'une Perſonne indépendante, & qui avoit puiſſance de diſpoſer de ſoy-même, & ſi Jeſus-Chriſt ne s'y fût ſoûmis de ſa propre volonté. Ce ſont des conditions qui devoient néceſſairement accompagner la ſatisfaction pour pouvoir être reçuë de Dieu. Car ſi la peine de nos péchez eût été ſoufferte par une Perſonne, contre ſon propre gré ou par contrainte, ou par une Perſonne qui n'eût pas été maîtreſſe abſoluë de ſoy-même, elle n'eût été d'aucun prix. D'autre part, ſi l'action de Ieſus-Chriſt par laquelle il s'expoſoit ſoy-même n'eût été accompagnée de la ſouffrance de toutes les peines de la Juſtice Divine, elle n'eût pû être méritoire pour nous. Pourquoi? Parce qu'avant que de mériter pour nous, il falloit néceſſairement ſatisfaire. Nous n'étions pas ſeulement hors du Ciel, nous étions auſſi dans les Enfers, il falloit donc

pour nous ouvrir le Ciel, nous rétirer en même tems de l'abyme, il falloit nous délivrer de la puiſſance des ténébres, afin de nous tranſporter au Royaume de la merveilleuſe lumiére de Dieu. Il faut donc dire que la ſatisfaction a été une condition néceſſairement concomitante, comme on parle, du mérite; & réciproquement le mérite, une condition concomitante de la ſatisfaction. La mort de Jeſus-Chriſt eſt une paſſion & une action tout enſemble: ſon effet formel, entant qu'elle eſt une paſſion, c'eſt de ſatisfaire; & entant qu'elle eſt une action de mériter. Mais comme paſſion elle ne ſauroit ſatisfaire, ſi elle n'étoit en même temps une action, & comme action elle ne ſauroit mériter, ſi elle n'étoit en même tems une paſſion. C'eſt pour cette raiſon que l'Ecriture rapporte ſouvent l'effet formel de la mort, entant qu'elle eſt une paſſion ou une ſouffrance, à elle-même, entant qu'elle eſt une action ou un ſacrifice; & d'autre-part l'effet formel de cette mort, entant que c'eſt une action, à elle-même, entant qu'elle eſt une paſſion. Vous voyez des exemples du premier dans ces paſſages, Matth. 20. *Le Fils de l'homme eſt venu pour ſervir, & pour donner ſa vie en rançon pour pluſieurs.* 1. Tim. 2. *Ieſus-Chriſt s'eſt donné ſoy-méme pour rançon pour tous.* Heb. 1. *Il a fait la purgation de nos pechez par ſoy-méme.* Heb. 9. *Il eſt comparu une fois pour l'abolition du péché par le ſacrifice de ſoy-méme.* Heb. 10. *Celuy-cy ayant offert un ſeul ſacrifice pour les péchez, eſt aſsis pour toûjours à la droite de Dieu.* Vous avez des exemples du ſecond Jean 3. *Comme Moïſe éleva le ſerpent au Déſert, ainſi faut-il que le Fils de l'homme ſoit élevé, afin que quiconque croit en lui ne périſſe point; mais qu'il ait la vie éternelle. Car Dieu a tant aimé le Monde qu'il a donné ſon Fils unique, afin que quiconque croit en lui*

ne

ne périſſe point, mais qu'il ait la vie éternelle, & Rom. 5. *Comme par la déſobeïſſance d'un ſeul pluſieurs ont été rendus pécheurs, ainſi par l'obeïſſance d'un ſeul pluſieurs ſont rendus juſtes.* Car le terme de *Juſtes* ſignifie le droit à la vie éternelle, comme il paroît par le verſet précédent, où l'Apôtre explique cette *juſtice* en diſant que c'eſt *une juſtification de vie*, & par le verſet 17. où il dit, que *la Juſtice nous fait régner en vie par Jeſus-Chriſt*, & par le verſ. 21. où il eſt dit, que *la grace régne par Juſtice à vie éternelle par Jeſus-Chriſt.*

A ce ſecond acte que nous venons d'expliquer, il en faut ajoûter un troiſiéme qui eſt celui de nôtre ſanctification, que Jeſus-Chriſt opére tant par ſa Parole que par ſon Eſprit, afin de nous rendre dignes de la communion de Dieu ſon Pére. Car pour nous donner cette communion, il ne ſuffit pas ni qu'il ait ſatisfait pour nous, ni qu'il nous ait mérité la grace & la gloire; il faut encore qu'il forme en nous les traits de ſon image, puiſque c'eſt en cela que conſiſte un des principaux effets de nôtre union avec lui. C'eſt ce qui reſulte de cette vie, qui eſt commune entre nous & Jeſus-Chriſt, comme nous l'avons dit cy-deſſus. A cauſe dequoi Saint Paul dit, Rom. 8. Que *ceux qui ſont en Jeſus-Chriſt ont ce caractere, qu'ils ne cheminent pas ſelon la chair, mais ſelon l'Eſprit.* Dans le même Chapitre il dit, que *Dieu nous a prédeſtinez pour être rendus conformes à l'image de ſon Fils.* Ailleurs il dit, que *ceux qui ſont en Jeſus-Chriſt ſont des créatures nouvelles.* Et encore ailleurs Gal. 2. décrivant la ſainteté du fidéle, il dit, *Je ſuis crucifié avec Jeſus-Chriſt, & je vis, non pas maintenant moi, mais Jeſus-Chriſt vit en moi, & ce que je vis en la chair, je le vis en la foy du Fils de Dieu, qui m'a aimé, & qui s'eſt donné ſoy-même pour moi.*

En effet il ne ſeroit pas poſſible que Dieu traitât Alliance avec nous, pour nous donner ſon Ciel & ſon héritage, pendant que de nôtre côté nous demeurerions ſous la ſervitude du péché. Les deux fins de cette Alliance ſont, la gloire de Dieu, & nôtre ſalut, qui ne peuvent en aucune maniére être ſéparées. Dieu ne travaille à nôtre ſalut que lors que nous travaillons à ſa gloire, & il ne ſauroit même s'engager à nous faire du bien, que de nôtre part nous ne nous engagions auſſi à le glorifier par une vie ſainte & conforme à ſes Loix. Au reſte j'ay dit que Ieſus-Chriſt opére cette ſanctification en nous par ſa Parole & par ſon Saint Eſprit, ce qui eſt tres-véritable, car la Parole contient les objets qui ſont propres à nôtre ſanctification & qui la produiſent de leur nature; & le Saint Eſprit imprime dans nos ames ces objets, afin de nous en faire recevoir la vertu, à cauſe dequoi il eſt appellé dans l'Ecriture *l'Eſprit de ſapience & d'intelligence.*

Aprés tous ces actes que nous venons de marquer, il faut encore reconnoître ceux qui appartiennent plus particuliérement à nôtre confirmation en la foy, en la piété; & à la perſévérance finale. Ces derniers ſont I. ſon Interceſſion pour nous dans le Ciel. II. L'envoy de ſes Paſteurs, ou ſi vous voulez, l'établiſſement du Miniſtére dans l'Egliſe. III. L'établiſſement des Sacremens. IV. La compoſition du Canon des Ecritures ou des Livres du Nouveau Teſtament, qu'il a donné ordre à ſes Diſciples de faire. V. La protection toute-puiſſante qu'il donne à ſon Egliſe, c'eſt-à-dire à ſes vrais fidéles, veillant pour eux par les ſoins de ſa Providence, & les défendant des ennemis de leur ſalut. VI. Les nouveaux degrez de grace ou de ſon Eſprit qu'il nous communique dans

dans les occaſions, pour avancer l'œuvre de nôtre régénération, & pour la conduire à ſon entiére perfection. VII. La réſurrection derniére de nos corps au jour du grand Jugement. Et enfin la préſentation qu'il fera de toute ſon Egliſe à Dieu ſon Pére, en lui diſant au dernier jour, *Me voicy, moy & les enfans que tu m'as donnez.* Ce ſont-là les actes de la Médiation de Jeſus-Chriſt que l'on peut rapporter à deux Chefs. Car il eſt ou Médiateur de Dieu envers les hommes, ou Médiateur des hommes envers Dieu? Comme Médiateur de Dieu envers les hommes, il nous appelle par ſa Parole, il nous révéle les myſtéres de la volonté de Dieu, il nous bénit, il nous ſanctifie, il nous conſole, il nous protége, il nous conduit, il nous reſſuſcite, il nous éléve au Ciel. Comme Médiateur des hommes envers Dieu, il ſe charge de nos péchez, il les expie par ſon ſang, il mérite pour nous, il promet pour nous à ſon Pére la perſévérance en la foy, en la piété, & en la ſainteté, il eſt garant de nos promeſſes, & enfin il intercéde & fait ſans ceſſe requeſte pour nous; & à la fin des ſiécles, il nous préſentera à Dieu comme ſon Peuple acquis & ſa Sacrificature Royale.

Icy l'on pourroit traiter cette queſtion qui fait une eſpéce de controverſe entre nous & ceux de l'Egliſe Romaine, ſavoir, ſi Jeſus-Chriſt eſt Médiateur ſelon l'une & l'autre des deux natures, ou ſi ſeulement il l'eſt ſelon ſa nature humaine. Pour vuider en peu de mots cette difficulté, je dis que la charge de Médiateur n'appartient à proprement parler, ni à la Nature Divine, ni à la

nature humaine, mais à la Perſonne qui eſt Dieu & homme. Car il eſt certain que les charges auſſi bien que les actions & les ſouffrances, les droits & les devoirs, ſont des perſonnes, & non des natures; c'eſt donc la Perſonne de Jeſus-Chriſt, qui eſt nôtre Médiateur, comme c'eſt lui qui eſt mort pour nous, qui eſt reſſuſcité, qui intercéde, qui régne, qui triomphe de nos ennemis, qui nous poſſéde, & qui nous ſauve. Que ſi on demande en quelle de ces deux natures il exerce cette charge de Médiateur? Je répons qu'il l'exerce en l'une & en l'autre; car étant comme je viens de dire Médiateur de Dieu envers les hommes, il ne ſauroit exercer cette partie de ſa charge que par ſa Divinité. C'eſt entant que Dieu qu'il nous donne ſon Saint Eſprit, qu'il régne ſur l'Egliſe, qu'il la bénit, qu'il lui révéle les myſtéres du Royaume des Cieux, & en un mot qu'il fait tous les autres actes, où il faut une autorité ſouvéraine & une puiſſance infinie. C'eſt-ce dont la nature humaine n'eſt pas capable; mais entant qu'il eſt le Médiateur des hommes envers Dieu, il fait pluſieurs de ces actes par la nature humaine. C'eſt par elle qu'il eſt mort, qu'il eſt reſſuſcité, qu'il eſt monté au Ciel, qu'il intercéde, & qu'il a pris la gloire éternelle, comme nôtre dépoſitaire afin de nous la communiquer.

CHA-

CHAPITRE IV.

De la néceſſité du Médiateur.

QUand nous parlons de la néceſſité du Médiateur, elle ſe peut entendre en deux ſens, ou à l'égard de Dieu, ou à l'égard des hommes. Dans le premier ſens, ſavoir à l'égard de Dieu, il faut bien ſe donner de garde de s'imaginer qu'il ayt été en aucune maniére obligé de nous donner un Médiateur à parler abſolument. Car Dieu pouvoit, s'il eût voulu, laiſſer les hommes dans l'état de malédiction où ils étoient tombez par le péché, & ce qu'il a voulu les relever, en ſe communiçant à eux, a été un acte de pure miſéricorde, qui a dependu abſolument de ſa volonté, comme nous l'avons fait voir dans le premier Livre de ce Traité. Ce n'eſt pas que Dieu n'ait eû des raiſons de ſageſſe, qui ſemblent l'avoir induit au rétabliſſement du genre humain, & nous avons marqué ces raiſons dans le premier Livre. Mais comme ces raiſons ne ſont priſes que de la gloire extérieure de Dieu, & que cette gloire extérieure eſt une choſe arbitraire à Dieu, & ſans laquelle il ne laiſſe pas d'être ſouvérainement parfait, & ſouvérainement heureux en ſoi-même, il faut toûjours rapporter cela à ſon bon-plaiſir.

Cependant ſuppoſé que ſon bon-plaiſir ayt été de relever l'homme de ſa chûte, & de ſe communiquer une ſeconde fois à lui, nous diſons qu'il a été néceſſaire d'employer pour cela un Médiateur. Ainſi cette néceſſité dont nous parlous

n'eſt que *ex hypotheſi*, comme on parle dans l'Ecole.

Dans le ſecond ſens, ſavoir à l'égard de l'homme, il faut à peu-prés dire la même choſe : un Médiateur lui étoit neceſſaire pour avoir la communion de Dieu, non abſolument, mais en ſuppoſant ſa chûte & ſon péché; car, comme on l'a déja fait voir, l'Alliance de la Nature ne requéroit pas de Médiateur. Car n'eſt donc que parce que nous ſommes tombez dans le crime que le Médiateur nous eſt devenu néceſſaire : ſi Adam n'euſt pas péché on ſe fût contenté de dire. *C'eſt la vie éternelle de te connoître ſeul vray Dieu*, mais depuis le péché il a falu ajoûter, *& celui que tu as envoyé Jeſus-Chriſt.*

Cette vérité de la néceſſité d'un Médiateur, de la maniére que nous venons de l'expliquer, ſe prouve facilement ſi l'on veut parcourir les principaux actes de la Médiation de Jeſus-Chriſt, ſelon que nous les avons traitez dans l'article précédent. Car 1. il paroît que le Médiateur étoit néceſſaire pour tempérer les rayons de la Majeſté ineffable & ſouvéraine de Dieu, que l'homme pécheur ne pouvoit en aucune ſorte ſoûtenir. En effet ſi dans l'Alliance de la Nature, l'homme étant encore innocent, il a été néceſſaire que Dieu ſe ſoit en quelque maniére proportionné à ſa nature, & que ſon amour l'ait fait pour ainſi dire deſcendre de deſſus ſon Trône, afin de ſe communiquer à elle, combien plus cela étoit-il néceſſaire depuis le péché? Mais direz-vous, puiſque ce tempérament de Majeſté s'eſt fait dans l'Alliance de la Nature ſans le Miniſtére d'aucun Médiateur, pourquoi ne ſe pouvoit-il pas faire auſſi ſans Médiateur depuis le péché, Je répons, qu'avant le péché, c'étoit l'amour naturelle que Dieu

Dieu a pour ſon ouvrage qui l'engageoit à cette condeſcendance; mais quand il a fallu ſe manifeſter à des créatures péchereſſes, pour leſquelles Dieu, bien loin d'avoir de l'amour, n'avoit que de la colére ou de la haine, il a fallu néceſſairement que ce tempérament vint d'ailleurs. Or on ne peut rien concevoir qui l'ait pû faire, ſi ce n'eſt un Médiateur; d'autant plus que Dieu ſe manifeſtant à des hommes pécheurs, devoit, pour les porter à la repentance, leur faire connoître la grandeur de leurs crimes, laquelle ne paroît jamais tout-à-fait bien que par la connoiſſance de la Majeſté ineffable de celui que nous avons offenſé. Il falloit donc que cette Majeſté fût révélée dans toute ſon étenduë, & par conſéquent qu'elle parût dans un dégré que l'homme n'eût pû ſoûtenir, ſi Dieu eût agy immédiatement avec lui. Par le Miniſtére donc d'un Médiateur nous avons à la vérité vû la Majeſté infinie de Dieu, mais ç'a été comme par réflexion, car nous l'avons veuë en la Perſonne de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, en la Perſonne de celui qui non ſeulement eſt le Fils de Dieu, mais auſſi le fils de l'homme, en la Perſonne de la Parole faite chair, à cauſe dequoi Saint Paul Heb. 1. L'appelle, *la reſplendeur de la gloire du Pére*, comme s'il diſoit, que de la même maniére que nous voyons & ſoûtenons avec plus de facilité les rayons du Soleil dans la reſplendeur d'un parhelie qui ſe forme dans la nuée, nous ſoûtenons auſſi plus facilement l'éclat de la Majeſté Divine lors qu'elle reluit en la Perſonne de Jeſus-Chriſt, parce que nôtre veuë eſt, non directe, mais indirecte. En un mot nôtre raiſonnement revient à cecy, que Dieu ne pouvant ſe communiquer à la créature péchereſſe que pour l'obliger à la converſion & à la repentance

tance, s'il ſe fût révélé à elle immédiatement dans toute l'étenduë de ſa Majeſté pour lui en faire connoître toute la grandeur, il eût engloutyſon eſpérance, & au lieu de la porter à la repentance, l'eût précipitée au contraire dans un abyſme de confuſion. Que s'il eût diminué les rayons de cette Majeſté & qu'il n'en eût fait connoître qu'une partie pour la proportionner à la capacité de l'homme, il ne pouvoit faire naître en lui qu'une repentance foible. Car la juſte grandeur de nôtre repentance dependant de la connoiſſance de la grandeur de nôtre péché, depend auſſi de la connoiſſance que nous avons de la grandeur de la Majeſté Divine que nous avons offenſée; d'où il s'enſuit qu'autant que la Majeſté Divine eſt diminuée, autant eſt diminuée auſſi nôtre repentance. Dieu donc a voulu trouver dans les ſecrets de ſa ſageſſe, un moyen par lequel ſa Majeſté infinie nous parût toute entiére, afin que nous puiſſions concevoir une repentance auſſi grande que nôtre péché eſt grand, & néanmoins faire en ſorte que l'éclat de cette Majeſté infinie ne nous engloutît pas, mais qu'il nous laiſſât lieu d'agir. Or c'eſt ce qu'il a fait en ſe manifeſtant à nous, non immédiatement en lui-même, mais en la Perſonne de ſon Fils incarné, en la Perſonne du Médiateur, en qui nous voyons fort bien toute l'étenduë de la gloire Divine, mais nous la voyons en même-tems tempérée par l'union qu'elle a avec nôtre chair & nôtre ſang, c'eſt-à-dire, déja acceſſible, douce, familiére déja deſcenduë juſqu'à s'unir avec nôtre infirmité, & par conſéquent déja diſpoſée à s'unir avec nous, dés que nous aurons quitté nôtre péché.

II. Le Médiateur étoit néceſſaire pour appaiſer

ſer la colére de Dieu émuë, & pour nous réconcilier avec lui. Je ne touche pas maintenant la queſtion, ſi Jeſus-Chriſt nous a reconciliez à Dieu ſon Pére, par une véritable & réelle ſatisfaction qu'il ayt donnée à ſa Juſtice; on parlera de cela dans la ſuite. Je me contente maintenant de faire voir, que par cette réconciliation que l'Ecriture Sainte nous dit fort expreſſément qu'il a faite, comme on la montré dans le Chapitre précédent, un Médiateur étoit abſolument néceſſaire. Or c'eſt ce qui paroîtra ſi l'on ſe remet devant les yeux, que ſoit que l'on conſidére Dieu comme une Perſonne particuliére, ſoit qu'on le conſidére comme le Légiſlateur des hommes, ſoit enfin qu'on le regarde comme le Magiſtrat & le Juge Souvérain de toutes les créatures, il étoit irrité contre l'homme. En qualité de Perſonne particuliére nous l'avions offenſé par nôtre impiété, par nos blaſphémes, par nôtre ingratitude, & par tous les autres crimes qui choquent ce que l'homme doit naturellement à Dieu, & ce qu'une créature comblée de ſes graces doit à ſon Créateur, c'eſt-à-dire en un mot, ce que nous devons & à ſa ſouvéraine & infinie dignité qui lui fait tenir le premier rang entre tous les eſtres, & à ſes bien-faits qui nous mettent dans une entiére dépendance de lui. En qualité de Légiſlateur qui nous a preſcrit les régles de nôtre vie, il eſt intéreſſé dans nos péchez directement & indirectement, indirectement entant que nous violons la Loy qu'il nous a donnée; directement entant que nous mépriſons ſon Autorité & nous revoltons de ſon obéïſſance. En qualité de Juge Souvérain des créatures, qui doit faire rendre conte à chacun de ſes actions, & qui doit faire reparer le tort que les créatures ſe peuvent faire les unes aux autres,

il

il eſt engagé à punir les pécheurs, tant parce qu'abſolument parlant ils n'ont pas fait leur devoir, que parce qu'ils ſe ſont fait mutüellement des outrages, & ont choqué la Iuſtice qu'ils ſe devoient les uns aux autres. Or de quelque maniére que Dieu ſe réconcilie avec les hommes, il eſt clair qu'il faut néceſſairement que cela ſe faſſe par le Miniſtére d'un Médiateur. Car dans l'ordre de la nature Dieu demeure toûjours dans ces trois qualitez que je viens de repréſenter, & par conſéquent il demeure toûjours dans la rélation de Dieu irrité & haïſſant le pécheur, diſpoſé à déployer ſur lui ſes châtimens. Il faut donc que quand il ſe réconcilie, il le faſſe par un principe qui le tire des termes de la Nature, & qui l'éléve aux termes de la Grace, d'où il ſenſuit que cette élévation ne pouvant pas venir de Dieu-même, doit venir d'un Médiateur, pour l'amour duquel Dieu reveſte la miſéricorde, & ſe dépoüille de la haine que naturellement il a contre la créature péchereſſe.

III La même choſe paroîtra, ſi on conſidére que pour élever l'homme pécheur à la communion de Dieu, il étoit néceſſaire de lui donner non ſeulement des motifs de repentance, mais auſſi de lui en donner une juſte reigle, ou une juſte meſure, afin qu'il la peût concevoir telle qu'elle doit être pour être agréable à Dieu, c'eſt-à-dire, proportionnée à la grandeur de leurs péchez. Or pour donner cette juſte reigle il ne ſuffiſoit pas de révéler la Majeſté infinie de Dieu que nous avions offenſé, il falloit encore revéler la ſévérité de ſa Juſtice dans toute ſon étenduë afin que nous puſſions bien comprendre la grandeur de la peine que nous avions méritée. Cependant il eſt certain que de quelque maniére que Dieu nous declare cette juſ-

juſtice, ſoit par ſa parole, ſoit par les exemples des chaſtimens qu'il exerce ſur les créatures, ſoit par la dénonciation des peines éternelles de l'Enfer, nous n'en pouvons jamais bien connoître tous les degrez, juſqu'à-ce que nous la voyions déployée en la Perſonne infinie de Jeſus-Chriſt nôtre Médiateur. Car juſques-là la Juſtice Divine ne ſe déployant que ſur de ſimples créatures, ſon inexorabilité, ſi j'oſe parler ainſi, & ſa rigueur ne paroît qu'à la proportion des ſujets ſur leſquels elle s'exerce, & ces ſujets êtans finis, il ſemble que la Juſtice Divine ſe manifeſte en eux d'une maniére finie, & par conſéquent incapable de faire naître des mouvemens infinis de repentance, tels que nous les devons avoir. Les peines que ſouffrent les créatures, ſont à la verité, un miroir où nous voyons l'horreur de nos péchez, mais c'eſt un miroir imparfait, qui ne nous en ſauroit repréſenter toute la laideur ou l'énormité. Il a donc fallu nous en mettre un autre devant les yeux, dans lequel cet objet funeſte nous parut tout tel qu'il eſt : & ce miroir ne pouvoit être que la Perſonne même infinie du Fils de Dieu nôtre Pleige. Car quand nous le voyons mourir pour expier nos crimes; c'eſt mille fois plus que ſi nous voyions la machine du Monde ſe diſſoudre, & toutes les créatures retourner dans leur premier néant. Là nous voyons juſqu'où vont les droits de la Iuſtice Divine, d'où il s'enſuit que nous y voyons auſſi pleinement & parfaitement, de quel prix eſt ſa ſainteté que nous avons abandonnée, & combien horrible eſt le péché que nous avons commis. Or c'eſt de-là que procédent ces juſtes mouvemens de repentance que Dieu demande de nous.

IV. Nous pouvons dire auſſi que le Médiateur étoit

étoit nécessaire, pour nous mériter les biens surnaturels de la grace & de la gloire. Car quand Dieu eût pû se communiquer à nous sans Médiateur, quand il eût pû se réconcilier sans satisfaction, en nous pardonnant soy-même nos péchez, & en nous rétablissant dans le premier état dont nous étions déchûs, il ne pouvoit tout au plus que nous communiquer les mêmes biens que nous avions perdus en Adam, mais non nous en donner d'autres immuables, impérissables, & éternels. Car les biens de cette derniere sorte ne se donnent point par le principe de la Nature. Il n'étoit pourtant pas convenable à la sagesse Divine, en traitant avec l'homme une nouvelle Alliance, de la faire encore changeante & fragile comme la premiere, Il falloit en traiter une qui ne pût en aucune maniére être, ni violée, ni rompuë, & par conséquent il la falloit traiter par un principe au dessus de la Nature. Dieu donc ne s'élevant pas dans le commerce qu'il a avec sa créature au dessus des termes naturels de l'amour qu'un ouvrier doit avoir pour son ouvrage, il falloit nécessairement qu'il fût élevé jusques au dessus de la Nature par le mérite d'un Médiateur. En un mot il falloit pour traiter avec nous une Alliance éternelle & immuable, qu'il nous aimât, non de cette amour dont un Créateur aime sa créature, mais de l'amour même dont il aime son propre Fils, en nous considérant en lui comme étant les membres mystiques de son Corps, & ne faisant avec lui par maniére de dire qu'une seule & même personne.

V. De là il s'ensuit, que comme Dieu dans cette nouvelle Alliance nous devoit aimer d'une amour surnaturelle, il étoit convenable que nous aussi de nôtre part l'aimassions d'une amour d'un même genre, c'est-à-dire, plus grande, plus forte, & plus

plus élevée, que celle que le premier homme avoit dans l'état même de ſon innocence. Pour cet effet il ne falloit plus que Dieu ſe manifeſtât à nous ſous la ſimple qualité de Créateur; ni par conſéquent qu'il ſe communiquât immédiatement à nous: mais il falloit qu'il ſe manifeſtât en la face de ſon Fils, en qui nous le voyons d'un tout autre éclat, & dans une forme mille fois plus digne de toute nôtre amour, qu'il ne nous paroiſſoit dans la création. C'eſt à quoi l'on peut rapporter ce que Jeſus-Chriſt dit dans l'inſtitution de la Sainte Cene en parlant du Calice, *Ceci eſt*, dit-il, *la nouvelle Alliance en mon Sang*. Car non ſeulement ces paroles veulent dire, que le Sang de Jeſus-Chriſt eſt le lien qui joint enſemble Dieu & l'homme, & qui les met en communion, mais elles ſignifient, que comme dans le Sang de Jeſus-Chriſt Dieu nous voit mille fois plus beaux & plus aimables que nous ne pouvons être en nous-mêmes, quand bien il ne prendroit garde à nos péchez, ainſi nous voyons Dieu dans ce même ſang, mille fois plus grand, & plus digne de tous les mouvemens de nôtre cœur, c'eſt-à-dire, de nôtre reſpect, de nôtre admiration, de nôtre culte, de nôtre reconnoiſſance, de nos déſirs, & de nôtre amour, que nous ne ſaurions le voir ailleurs, dans les termes d'une ſimple communication naturelle.

CH.

CHAPITRE V.

Des Qualitez qui doivent être en la Perſonne du Médiateur.

IL faut maintenant paſſer à la cinquiéme choſe que nous avons poſée au commencement, ſavoir, aux qualitez de la Perſonne du Médiateur. I. Donc je dis, qu'il faut qu'un Médiateur ſoit une Perſonne tierce entre les deux Perſonnes qu'il déſire de reüunir, & par conſéquent qu'il ne ſoit proprement, ni la Perſonne offencée, la perſonne offenſante; car s'il étoit la Perſonne offenſée, il ne ſeroit nullement propre à faire la paix, puiſque l'offenſé le porteroit naturellement au reſſentiment & à la vangeance. Et ſi d'autre-part il étoit du nombre des perſonnes qui ont offenſé, il ſeroit encore beaucoup moins propre à procurer la réconciliation, puis qu'il auroit beſoin luy-même d'être réconcilié.

Mais direz-vous, comment Jeſus-Chriſt peut-il donc être nôtre Médiateur, puis qu'il n'y a rien de plus certain que cette vérité, qu'il eſt luy-même une Perſonne offenſée, étant comme il eſt Dieu bénit éternellement avec ſon Pére & le Saint Eſprit. Ie répons qu'il faut diſtinguer entre la perſonne offenſée, ainſi proprement dite, & la perſonne offenſée, ainſi improprement nommée. Le Pére, le Fils, & le Saint Eſprit ſont à la vérité les Perſonnes offenſées au premier ſens, car étant conſidérez comme perſonnes particulieres, le péché de l'homme eſt un outrage qui leur eſt fait. Mais la Perſonne ſeule du Pére dans cette Oeconomie eſt la partie offenſée au ſecond ſens. Car par

par la partie offenſée en ce ſens, nous entendons le ſouverain Magiſtrat, qui eſt le vangeur de la violation des Loix, puis qu'il en eſt comme le Gardien & le Protecteur. En effet la raiſon formelle du péché, comme on parle dans l'Ecole, ne conſiſte pas préciſément en ce qu'une perſonne particuliere eſt offenſée, mais en ce que dans l'offenſe qu'elle a reçûë l'ordre naturel & éternel, qui n'eſt autre choſe que la Loy, le droit ou le devoir eſt violé. D'où il paroît que quand il s'agit de péché, de peine, ou de ſatisfaction, c'eſt le ſeul Magiſtrat qui doit être regardé comme la Perſonne offenſée, bien que directement & proprement ce ne ſoit pas à ſa perſonne que l'injure a été faite. Puis donc que dans cette Oeconomie le Pére ſeul eſt le Souverain Magiſtrat, rien n'empeſche que le Fils ne puiſſe être Médiateur entre lui & les hommes. Mais direz-vous encore, en qualité de Perſonne particuliére le Fils ayant été offenſé par les crimes des créatures, bien qu'il ne ſoit pas le Magiſtrat, ni le vangeur de l'ordre, il ne laiſſe pas d'être la Partie pleignante, & par conſéquent la Partie pourſuivante devant le Magiſtrat la reparation de l'injure qui lui a été faite, d'où il s'enſuit qu'il ne ſauroit être le Médiateur ? Je répons I. qu'une Partie plaignante & pourſuivante ne ſauroit être Médiateur, lors qu'il s'agit de déclarer abſolument le crime nul, & de le décharger de toute ſorte de ſatisfaction. Mais lors qu'il s'agit non de déclarer le crime nul ou d'en empeſcher la reparation, mais au contraire de la faire donner toute entiére, par des voyes pourtant où le criminel trouve de l'avantage, il n'y a nul inconvénient à dire, que la Partie plaignante & pourſuivante eſt Médiateur, lors qu'elle ne pourſuit que la reparation du crime, & non

la ruïne de la Perſonne criminelle. J'avouë que ſi l'on conçoit une Partie plaignante & pourſuivante qui agiſſant par reſſentiment & par haine contre celui qui l'a offenſée en demande la ruïne ou la punition perſonnelle, il y auroit de la contradiction à dire qu'en même-tems elle pût être Médiateur, car ce ſont deux eſprits entiérement contraires, l'un, de demander la ruïne d'une perſonne, & l'autre, d'en procurer le ſoulagement. Mais ſi l'on conçoit que la Partie plaignante ne pourſuive que la reparation de l'offenſe, ſans aucun reſſentiment de vangeance contre la perſonne, rien n'empeſche qu'elle ne puiſſe procurer elle-même un moyen, par lequel le crime étant puni & l'offenſe réparée, la perſonne criminelle demeure pourtant impunie, & par conſéquent qu'elle ne ſoit Médiateur. La raiſon de cela eſt, que dans cette Médiation elle ne fait rien qui ſoit contraire au deſſein de ſa pourſuite. Je dis donc, que quand même on concevroit le Fils de Dieu dans cette Oeconomie comme une Perſonne offenſée & pourſuivante, il ne faudroit pas s'imaginer en lui aucun deſſein de vangeance, ni aucune haine contre les hommes perſonnellement, mais ſeulement un deſſein de faire reparer l'outrage qui lui a été fait. Deſſein qui pourroit fort bien ſubſiſter avec la miſéricorde par laquelle il s'eſt porté pour Médiateur, parce que dans l'œuvre de ſa Médiation, il ſauve à la verité les perſonnes qui l'ont offenſé, mais il ne laiſſe pourtant pas l'offenſe ſans punition.

II. Je répons que dans les crimes du genre humain, pour leſquels Jeſus-Chriſt s'eſt fait Médiateur, le Fils a été la Partie offenſée en commun, avec le Pére & le Saint Eſprit. Car la Trinité des Perſonnes n'étant pas un Myſtére révélé dans la Nature, on ne peut pas dire que le Fils en particulier

ticulier, par opposition aux deux autres Personnes, ait été offensé. Or dans l'Oeconomie, cet intérest commun des trois Personnes a été remis entre les mains du Pére seul. A cause dequoi le Fils n'agit en aucune maniére comme personne offensée ou poursuivante, de sorte que rien n'empesche qu'il ne soit Médiateur, & qu'il n'agisse en cette qualité comme un tiers entre le Pére & nous, d'autant plus que comme je viens de le dire, la Médiation n'aboutit uniquement qu'à sauver les hommes, & non à laisser leurs péchez impunis.

La seconde condition qui doit étre dans un Médiateur, est qu'il soit indépendant & Maître de soy-même. La raison de cela est, qu'il faut qu'en cette qualité il puisse faire de sa Personne ce qu'il lui plaira, & qui sera nécessaire pour l'œuvre de sa Médiation, car si sa Médiation requiert, comme elle l'a requis en effet, qu'il satisfasse pour les pécheurs, & qu'il se charge de la réparation de leurs crimes envers la Justice, on voit bien qu'il ne sauroit faire cela à moins que d'étre libre & Maître absolu de sa Personne, puisque ceux qui sont à autrui, ne sauroient ainsi disposer d'eux-mêmes. Or cela même nous conduit à reconnoître que nul ne pouvoit être nôtre Médiateur qu'il ne fût Dieu; car nulle créature n'est à soy. Les Anges & les hommes sont à celui qui les a faits, il est leur Maître souverain, & le droit qu'il a sur eux est si grand, qu'ils lui doivent rendre conte non seulement de leurs personnes, mais aussi de la moindre de leurs actions. Il n'y a donc eu qu'une Personne Divine, Souveraine & indépendante, qui ait pû étre nôtre Médiateur. A cause dequoi l'Evangile donne toûjours à Jesus-Christ le titre de *Fils de Dieu*, & à mesure qu'il nous enseigne sa Médiation, il nous apprend aussi sa Divinité.

III. Le Médiateur devoit être auſſi capable de ſouffrances, car s'agiſſant de réconcilier les hommes pécheurs avec Dieu le Souverain Juge, & cela ne ſe pouvant faire qu'en donnant pour eux une ſatisfaction proportionnée à leur crime, il falloit néceſſairement que cette ſatisfaction conſiſtât en des ſouffrances. C'eſt pourquoi toute l'Ecriture nous enſeigne la néceſſité de la mort de Jeſus-Chriſt, & elle rapporte toûjours nôtre réconciliation à ſon ſang. Il falloit donc que le Médiateur fût une créature, puis qu'il n'y a que les créatures qui ſoient capables de ſouffrir. Mais comme il y a un nombre preſque infini de créatures, étoit-il, direz-vous, indifférent que le Médiateur fût quelque créature que ce ſoit, ou s'il étoit néceſſaire préciſement qu'il fût homme? Je répons qu'il étoit néceſſaire qu'il fût homme, pour deux raiſons qui regardent ſes ſouffrances. La premiére eſt, qu'il falloit néceſſairement que ſes ſouffrances conſiſtaſſent en une mort réelle; ce qu'un Ange n'étoit pas capable de ſouffrir. Et l'autre, qu'il falloit que le péché fût expié en la même nature qu'il avoit été commis, d'où il s'enſuit que le Fils de Dieu ne pouvoit prendre que la nature humaine.

IV. Le Médiateur devoit être tel, que les hommes pécheurs puſſent avoir un familier accez à lui, afin de pouvoir mettre en lui leur confiance, & de pouvoir entrer ſans crainte dans ſa communion. Car autrement, s'il n'eût donné un libre accez aux hommes, ſi les hommes s'en fuſſent éloignez, on voit bien que l'effet de ſa Médiation eût été nul; il falloit donc que nous nous pûſſions jetter entre ſes bras, nous donner à lui, à ſa protection, & à ſa conduite, & lui remettre entiérement tous nos intérêts. C'eſt

ce

ce que l'Ecriture Sainte exprime par ces façons de parler qui lui ſont ordinaires, *Que nous ſommes en Ieſus-Chriſt*, *Que nous le recevons*, *Que nous demeurons en lui*, *qu'il habite en nos cœurs*, *qu'il vit en nous & nous en lui*, & telles expreſſions ſemblables, qui ſuppoſent toutes, que nous avons un libre accez à Jeſus-Chriſt. Or ce libre accez dépend de pluſieurs choſes. I. De ce qu'il eſt nôtre frére, os de nos os, & chair de nôtre chair, homme comme nous, car il eſt certain que nous avons bien plus d'accez à lui que s'il étoit d'une autre nature que la nôtre. II. De ce qu'il a fait l'expérience de tous nos maux, ayant été ſujet aux mêmes infirmitez que nous; car de-là il s'enſuit, qu'il a une miſéricorde bien plus tendre que s'il n'avoit qu'une ſimple connoiſſance ſpéculative de nos miſéres. Saint Jean ſemble marquer la premiére de ces raiſons, quand il dit, que *la Parole a été faite chair*, *& qu'elle a habité entre nous*, *pleine de grace & de vérité*, & Saint Paul marque la ſeconde Heb. 2. Lors qu'il dit, que *par cela méme qu'il a ſouffert, en étant tenté, il eſt puiſſant pour ſecourir ceux qui ſont tentez.* III. De ce qu'il nous aime tendrement, car ce ne ſeroit rien que d'être homme comme nous, ce ne ſeroit rien que d'avoir fait l'expérience de nos maux, ſi nous ne ſavions qu'il a pour nous une amour conſtante & infinie. C'eſt cette amour qui nous attire à lui, à cauſe dequoi Saint Paul diſoit dans l'Epitre aux Galates, *qu'il vivoit en la foy du Fils de Dieu*, *lequel*, ajoute-t-il, *m'a aymé & s'eſt donné ſoi-méme pour moy*, & Rom. 8. il s'écrie, *qui nous ſeparera de la dilection de Ieſus-Chriſt? ſera-ce perſécution, ou angoiſſe, ou famine, ou nudité, ou péril, ou épée; mais en toutes ces choſes nous ſommes plus que vainqueurs par celui qui nous*

a aymez. En effet lui-même nous voulant attirer à ſoy, ne nous propoſe que ſon amour: *Nul n'a*, dit-il, *plus grande amour que celle-cy, quand quelqu'un met ſa vie pour ſes amis.*

V. Le Médiateur devoit avoir un aſcendant tout-puiſſant & infini, tant ſur Dieu que ſur les hommes, & être à l'égard des deux Parties, d'une telle dignité, ou d'une telle force, que ni l'un ni l'autre ne pût lui rien refuſer. Il paroit clairement que cela étoit néceſſaire pour l'œuvre de la Médiation, dont la fin étoit de réünir Dieu & les hommes, & par conſéquent de fléchir le cœur de Dieu envers l'homme, & le cœur de l'homme envers Dieu, en arracher la haine réciproque qu'ils avoient l'un contre l'autre, & y mettre l'amour en ſa place. C'eſt cet admirable aſcendant que nous trouvons en Jeſus-Chriſt; car à l'égard de Dieu ſon Pére, qu'eſt-ce que le Pére peut refuſer? I. à ſon Fils unique. II. à ſon Fils qui a répandu aux pieds du Tribunal de ſa Juſtice un ſang auſſi prétieux que le ſien. III. à un Fils qui a ſi glorieuſement achevé l'œuvre qu'il lui avoit donné à faire, motif qu'il employe lui-même, Jean 17. *Ie t'ay glorifié ſur la Terre, j'ay achevé l'œuvre que tu m'as donnée à faire, & maintenant glorifie moy toy Pére envers toy-même de la gloire laquelle j'ay euë par devers toy devant que le monde fût fait.* IV. à un Fils qui en exécutant cette grande œuvre, a ſi hautement relevé les vertus de ſon Pére Eternel, ſa Juſtice, ſa ſageſſe, ſa puiſſance, ſa miſéricorde, &c. Et quand aux hommes, quelle force n'a pas ſur leurs cœurs la parole de ſon Evangile? Que pouvons nous refuſer à la dignité de ſa Perſonne, & à la force ineffable de ſon ſang, & aux exemples qu'il nous a laiſſez? Mais qu'elle force n'a pas auſſi ſur nos

cœurs

cœurs ſon Saint Eſprit, quand il lui plaît de le déployer ſur nous?

VI. Le Médiateur qui devoit ſe charger de donner la ſatisfaction pour nos crimes, ne devoit lui-même y avoir aucune part, c'eſt-à-dire, qu'il devoit être *Saint*, *innocent*, *ſans macule*, *ſéparé des pécheurs*, comme dit Saint Paul dans l'Epitre aux Heb. L'on peut donner de cela pluſieurs raiſons. La premiére, eſt priſe de ce que nous venons de dire, qu'il devoit être infiniment aymable à Dieu, il devoit donc être juſte & ſans tache, car Dieu ne peut aimer immédiatement un pécheur. Et c'eſt une des raiſons pour leſquelles les Sacrificateurs Anciens ne pouvoient jamais rendre la Divinité propice, parce que non ſeulement ils offroient pour les péchez du Peuple, mais auſſi pour les leurs propres. Celui qui eût été obligé d'appaiſer la Juſtice Divine pour ſes propres crimes, n'eût pas été ſans doute en état de ſonger à l'appaiſer pour les crimes d'autrui. La ſeconde eſt priſe de ce que nous avons dit au commencement, que le Médiateur devoit être une Perſonne Divine; car il ne ſe peut concevoir ſans blaſphéme, qu'une Perſonne Divine ne ſoit ſans tache & parfaitement innocente, ni qu'elle peut unir à ſoy une nature corrompuë. La troiſiéme, eſt priſe de l'exemple que le Médiateur nous devoit donner en ſa vie & en ſa conduite: exemple qui devoit être parfait, afin de former en nous une entiére ſaintété. La quatriéme, eſt priſe de ce qu'il devoit être la ſource de l'Eſprit de ſanctification, ſelon qu'il eſt dit dans l'Ecriture, que *nous puiſons tous de ſa plénitude grace ſur grace*; Or comment euſſions nous pû puiſer de lui cet Eſprit pur qui nous doit enfin conduire à la perfection, ſi cette ſource elle-même n'eût été en-

tiérement pure. A cauſe dequoi l'Ange diſoit à Marie, *Le Saint Eſprit ſurviendra en toy, & la vertu du Souvérain t'enombrera, dont auſſi ce qui naîtra de toy Saint, ſera appellé fils de Dieu.* La cinquiéme eſt priſe du deſſein de ſon envoy dans le monde, qui étoit de détruire l'Empire du Démon. Car comment eût-il pû l'executer ſi lui-même eût été vaincu par le Démon; c'eſt-à-dire, s'il eût été pécheur, puis que le péché n'eſt autre choſe que la victoire du Diable?

VII. Non ſeulement le Médiateur devoit être actuellement exempt de tout péché, mais il devoit auſſi être impeccable, c'eſt-à-dire, avoir en ſoy-même une Juſtice ſi pleinement confirmée, qu'il fût incapable de tomber dans aucune faute. On peut auſſi mettre en avant pluſieurs raiſons de cette vérité. I. L'Alliance nouvelle qu'il devoit faire, devoit être une Alliance éternelle, elle devoit donc être établie & fondée ſur une Perſonne impeccable; car celle de la Nature n'a été rompuë, que parce que le Chef des hommes le premier Adam, avec qui elle avoit été traitée, n'avoit qu'une Juſtice müable & ſujette a dégénérer en corruption. De la vient que la vie que Dieu lui avoit communiquée, n'étoit pas à proprement parler une vie éternelle, mais une vie chancelante, & expoſée aux périls de la mort, comme l'expérience ne l'a que trop juſtifié. Mais nôtre Médiateur nous devoit communiquer une vie impériſſable, & nous élever dans un Paradis vrayement éternel. Il falloit donc qu'il fût lui-même impeccable, car dés que le péché peut entrer dans la Perſonne qui ſert d'appuy & de fondement à nôtre Alliance avec Dieu, les fruits de cette Alliance ne peuvent pas durer toûjours, ni l'Alliance même ne ſauroit être éternelle. II. Cette.

te nouvelle Alliance devoit être céleſte. Ie veux dire qu'elle devoit aboutir à conduire les hommes dans le Ciel; elle devoit donc communiquer aux hommes l'impeccabilité, car il n'eſt pas poſſible que le péché entre dans le Ciel. Il y a trois parties dans l'Univers, l'Enfer, la Terre, & le Ciel. L'Enfer eſt le ſiége du péché ſans Iuſtice; la Terre eſt le ſiége & le ſéjour de la Iuſtice & du péché mêlez enſemble; mais le Ciel eſt le Sanctuaire de la Iuſtice ſans péché. Il étoit donc néceſſaire que nôtre Médiateur fût lui-même impeccable; car à moins que de cela il n'eût pû nous communiquer l'impeccabilité. On peut encore raporter ici les mêmes raiſons, que nous venons d'alleguer pour faire voir que le Médiateur devoit être ſans péché, car elles concluent auſſi qu'il devoit être ſans puiſſance de pécher. Car là où il y a puiſſance de pécher, on peut fort bien ſuppoſer que le péché arrivera actuellement. Il eût donc pû ſe faire qu'une Perſonne Divine ayant pris à ſoy la nature humaine fût tombée à l'égard de cette nature dans le crime, ce qui eſt blaſphématoire: il eût pû ſe faire que l'exemple de Saintété que Jeſus-Chriſt nous devoit laiſſer eût été imparfait & accompagné de tâches: il eût pû ſe faire que de la méme ſource d'où nous procéde l'Eſprit de Sanctification, l'eſprit du monde en fût auſſi procédé; ce qui eſt entiérement impie: Or c'eſt neanmoins ce que les Arminiens n'ont pas eû honte de ſoûtenir, en diſant, ſelon leurs principes touchant l'indifférence de la volonté & du franc arbitre de l'homme, que Jeſus-Chriſt lui-même pouvoit pécher.

CH.

CHAPITRE VI.

De l'établiſſement de Jeſus-Chriſt en la Charge de Médiateur.

IL eſt clair que la Médiation de Jeſus-Chriſt n'eſt pas une choſe du premier établiſſement de la Nature, puiſque, comme nous l'avons fait voir dans les Chapitres précédens, elle n'a eû lieu que par l'occaſion du péché ; il faut donc qu'elle ſoit de droit poſitif, c'eſt-à-dire, qu'elle ſoit du nombre de ces choſes qui dependent du bon-plaiſir & de la volonté de Dieu. C'eſt pourquoi toute l'Ecriture Sainte la rapporte à Dieu, comme à celui qui a envoyé Jeſus-Chriſt, qui l'a appellé, qui l'a glorifié, c'eſt-à-dire établi ; & à cela ſe rapporte ce que Jeſus-Chriſt dit ſouvent dans l'Evangile ; *qu'il eſt iſſu du Pére, qu'il eſt venu de lui*, & telles expreſſions ſemblables, qui marquent que Ieſus-Chriſt n'eſt venu au monde, & n'a entrepris l'œuvre de nôtre rédemption, que par l'ordre de Dieu ſon Pére. C'eſt auſſi pour cela-même que les Théologiens ont accoûtumé d'appeller la Médiation de Jeſus-Chriſt, une charge ou un office, dont ils diſent que le Fils de Dieu a été revêtu ; & lui-même Jean 17. parle du deſſein pour lequel il étoit venu au monde, comme d'une œuvre que le Pére lui avoit donnée à faire. Et Saint Paul appelle cela même *un Nom* Hebr. 1. c'eſt-à-dire une dignité, & il ajoûte Heb. 3. *que Dieu a établi Ieſus-Chriſt*, & Heb. 5. parlant du Sacerdoce de Ieſus-Chriſt, il l'appelle *un honneur que Ieſus-Chriſt ne s'eſt pas attribué ſoi-méme.* En un mot il n'y a rien de plus conſtam-

ment

ment établi dans l'Ecriture que cette vérité, que Ieſus-Chriſt a été fait nôtre Médiateur par l'ordre & la vocation de ſon Pére.

Mais puis que les Perſonnes de la Trinité ſont égales, il y a quelque difficulté à comprendre comment le Pére a pû envoyer ſon Fils, puiſque cela ſuppoſe quelque inégalité, celui qui eſt envoyé étant toûjours moindre que celui qui l'envoye. Pour éclaircir cette difficulté, il faut néceſſairement recourir à ce que l'on appelle l'Oeconomie. Et pour cet effet il faut voir ce que nous en avons dit ſur la fin du premier Livre.

L'on pourroit encore icy demander, ſi l'établiſſement de Jeſus-Chriſt en la Charge de Médiateur ne pourroit pas être rapporté aux hommes auſſi bien qu'à Dieu; car puiſque non ſeulement il eſt le Médiateur de Dieu envers les hommes, mais auſſi celui des hommes envers Dieu, il ſemble que nul n'a eû droit de l'introduire en cette derniére qualité, que les hommes-mêmes? Ie répons qu'il eſt vray qu'afin que Jeſus-Chriſt puiſſe repréſenter actuellement nos perſonnes devant Dieu ſon Pére, & agir en nôtre nom ou en nôtre place, il faut néceſſairement que nôtre conſentement y intervienne; mais il ne s'enſuit pourtant pas qu'on puiſſe dire que nous l'établiſſons Médiateur, car ce terme d'établiſſement emporte un acte d'Autorité, & ce conſentement que nous donnons n'eſt qu'un acte de foibleſſe & d'impuiſſance, Dieu le Pére Eternel eſt celui-là ſeul de qui l'on peut dire qu'il a établi ſon Fils en la Charge de Chef ou de Médiateur des hommes, parce qu'il l'a fait par ſon Autorité Souveraine, en qualité de premier Magiſtrat du Monde & de Maître des créatures, du bon plaiſir duquel il dependoit de prendre la ſatisfaction de la main d'une autre Perſonne

que

que de celles qui avoient péché. C'eſt donc par un acte d'Autorité qu'il a fait cet établiſſement : & quant à nous, le conſentement que nous donnons à ce que Jeſus-Chriſt nous repréſente, & qu'il agiſſe pour nous, eſt bien à la vérité une condition néceſſaire afin que Jeſus-Chriſt ſoit nôtre Médiateur, mais ce n'eſt pas formellement ce qui l'établit en cette qualité, parce que, comme je viens de le dire, il n'y a nulle Autorité dans cet acte : au contraire ce n'eſt qu'une confeſſion que nous faiſons, non ſeulement de nôtre péché qui nous oblige à ſatisfaire à la Juſtice Divine, mais auſſi de nôtre impuiſſance à donner cette ſatisfaction par nous-mêmes. A cauſe dequoi renonçant à nous-mêmes, nous nous donnons à Ieſus-Chriſt, comme des gens perdus & miſérables qui ſe remettent entre les mains d'un puiſſant Protecteur, ou comme des eſclaves qui ne pouvant pas ſe racheter eux-mêmes, acceptent l'offre miſéricordieuſe que leur fait un Rédempteur.

III. L'on pourroit demander, ſi le Fils de Dieu a été actuellement établi Médiateur de l'Egliſe de toute éternité, ou ſi cet établiſſement n'a été fait que dans le tems. Pour l'affirmative on pourroit dire que Ieſus-Chriſt eſt appellé dans l'Apocalypſe, *l'Agneau immolé devant la fondation des Siécles*. Et que Saint Paul Eph. 1. dit, que *Dieu nous a élûs avant la fondation du Monde*. En effet il ſemble que Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire la ſeconde Perſonne, a fait les actes de ſa Médiation dés les tems éternels ; car c'eſt en vertu de ſa mort & de ſa ſatisfaction, & par conſéquent de ſon interceſſion, que Dieu a réſolu de juſtifier & de glorifier ſes élûs & d'envoyer ſon Saint Eſprit au Monde. Jeſus-Chriſt même expliquant la forme du Jugement

ment dernier, déclare qu'il dira à ſes fidéles, *Venez les bénits de mon Pere, poſſedez le Royaume qui vous a été préparé devant la fondation des Siécles*: Or le Royaume ne nous eſt préparé que par les actes de la Médiation de Jeſus-Chriſt. Je répons néantmoins que Jeſus-Chriſt n'a été établi actuellement dans la charge de Médiateur que dans le tems, ſavoir, au moment de ſon Incarnation. Car I. l'Ecriture rapporte préciſément l'envoi de Jeſus-Chriſt, qui eſt ſon établiſſement en ſa charge, au tems de ſon Incarnation, Gal. 4. *Dans l'accompliſſement des tems Dieu a envoyé ſon Fils fait de femme.* Heb. 10. *Il dit entrant au Monde, tu n'as point voulu d'offrandes, mais tu m'as approprié un cörps, adonc j'ay dit, me voici, je viens pour faire ô Dieu ta volonté.* Eſ. 49. *L'Eternel m'a appellé dès le ventre, il a fait mention de mon nom dès le ventre de ma Mere.* En effet Jeſus-Chriſt eſt Médiateur, entant que Dieu & homme, dans l'union des deux natures, d'où il s'enſuit qu'il ne l'êtoit pas actuellement; & quant à ce qui eſt dit dans l'Apoc. *de ſon immolation avant la fondation des ſiécles*, cela ſe doit rapporter au decret, & ne conclut pas qu'il fût Médiateur de toute éternité, ce que Saint Paul dit que *Dieu nous a élûs en luy*, doit auſſi étre rapporté à la préviſion que Dieu a faite de l'envoyer dans le Monde, ou ſi vous voulez au deſſein qu'il avoit déja fait de l'envoyer. Et pour ce qui regarde les actes du Decret Eternel touchant nôtre juſtification & nôtre ſalut, il eſt certain qu'ils dépendent de l'efficace de la Médiation de Jeſus-Chriſt. Mais perſonne n'ignore que les cauſes morales, du nombre deſquelles eſt cette Médiation du Fils de Dieu, agiſſent avant mêmes qu'elles ne ſoient actuellement. La mort donc & la ſatisfaction du Sauveur étant réputées comme pré-

préſentes aux yeux de Dieu de toute éternité, elles ont produit dès lors leur effet, en obligeant Dieu à former le decret de nôtre glorification; Or cela ne conclut pas pourtant que Jeſus-Chriſt fût actuellement Médiateur dès les tems éternels.

IV. On peut demander encore ici, ſi Jeſus-Chriſt n'a pas été le Médiateur de l'Alliance Légale? Je répons que ſi par l'Alliance Légale on entend cette Alliance de rigueur, de cérémonies & de types, qui eſt oppoſée à l'Evangile, Jeſus-Chriſt en a été proprement, non le Médiateur, mais la fin; car *il eſt la fin de la Loi en juſtice à tout croyant, & la Loy eſt un pédagogue qui nous ameine à lui.* On peut donc fort bien dire que la Loy a été donnée pour l'amour de Jeſus-Chriſt, entant que ç'a été un moyen pour conduire les hommes à lui, & que ſans la conſidération de Jeſus-Chriſt Dieu n'eût pas donné la Loy, parce que ſans la conſidération de la fin les moyens ne ſeroient pas. Mais on ne peut pas dire, à proprement parler, que Jeſus-Chriſt en ait été le Médiateur, parce que pour être véritablement Médiateur d'une Alliance, il faut que l'Alliance ſoit immédiatement fondée ſur le Médiateur, non ſimplement en qualité de cauſe finale, mais en qualité de cauſe efficiente, & méritoire; ce qui ne ſe peut dire de Jeſus-Chriſt que de l'Alliance Evangélique. Mais ſi par l'Alliance Légale on entend cette premiére manifeſtation de grace & de miſéricorde, qui étoit l'Evangile en ſubſtance, quoi qu'il ne le fût pas encore en perfection, il faut dire que Jeſus-Chriſt en a été le Médiateur, non que dès lors actuellement il ait exercé cette charge en faveur des Iſraëlites, mais parce que tout ce qu'il y avoit de ſalutaire dans cette premiere Oeconomie, étoit fondé

dé ſur la Médiation future de Ieſus-Chriſt, laquelle produiſoit par anticipation ſes effets, par la raiſon que j'ay déja dite, que les cauſes morales agiſſent avant même qu'elles ne ſoient actuellement?

Cependant, direz-vous, il y a quantité de perſonnes qui rapportent préciſément au Fils de Dieu, c'eſt-à-dire à la ſeconde Perſonne, pluſieurs apparitions d'Anges qui ont été faites aux Patriarches, comme celle de l'Ange qui apparut autre-fois à Abraham, & qui s'appelle luy-même, *L'Eternel*, & celle de l'Ange qui apparut à Moïſe au buiſſon ardent, & qui lui dit, *Ie ſuis le Dieu d'Abraham*, &c. Et celle de l'Ange qui apparut à Ioſué prés de Iéricho qui lui dit, *qu'il étoit le Prince des armées de l'Eternel.* Ils veulent auſſi qu'on diſe la même choſe de l'Ange qui conduiſoit les Iſraëlites dans le Déſert, & qui eſt appellé *l'Ange de la face de Dieu*: à quoi l'on peut auſſi ajoûter l'Ange qui apparut à Gedéon, & celui qui ſe preſenta à Manoah Pére de Samſon, & qui lui dit, *qu'il ne devoit pas s'informer de ſon nom, parce que ſon nom étoit plein d'admiration.* Ie répons qu'en effet il y a toutes les apparences du monde que c'étoit le Fils de Dieu, qui apparoiſſoit ainſi aux hommes ſous des formes empruntées, & en prenant le nom *d'Ange de l'Eternel*, car il n'eſt pas vraiſemblable que des Anges créez euſſent parlé en la Perſonne même de Dieu, diſant. *Ie ſuis le Dieu d'Abraham*, &c. mais c'étoient des preludes de l'Incarnation, & de la grande manifeſtation de cette ſeconde Perſonne, & non proprement des fonctions de ſa charge de Médiateur; & c'eſt auſſi de cette ſorte que les Théologiens l'entendent. Quoi qu'il en ſoit il faut s'en tenir à l'Ecriture, qui préciſément commence la vocation de Ieſus-Chriſt par ſon Incarnation.

CH.

CHAPITRE VII.

Des trois Charges de Ieſus-Chriſt conſidérées en Commun.

LA Charge de Médiateur ſe diſtingue en particulier en trois, ſavoir celle de Prophéte, celle de Sacrificateur & celle de Roy. Or ces trois charges peuvent étre conſidérées, ou toute enſemble, ou châcune à part.

Etant conſidérées toutes enſemble dans une notion commune, on peut y faire les obſervations ſuivantes I. qu'elles répondent parfaitement à trois maux, auſquels les hommes ſe trouvent expoſez. Car ils ſont couverts des ténebres de l'ignorance & de l'erreur, que Ieſus-Chriſt diſſipe par les lumiéres de ſa Prophétie. Ils ſont privez de l'amour & de la paix de Dieu, couverts de ſa malédiction, & objets de ſa haine, & c'eſt à quoy Ieſus-Chriſt pourvoit par ſon Sacerdoce, qui nous reconcilie à Dieu, & nous éléve à l'honneur de ſon Adoption. Ils ſont ſous la ſervitude du péché, des miſéres, & de la mort, & dans l'impuiſſance de s'en retirer eux-mêmes: & c'eſt à quoy Ieſus-Chriſt pourvoit en qualité de Roy de ſon Egliſe.

II. Ces trois Charges répondent aux trois degrez qui ſont néceſſaires pour la plénitude de nôtre ſalut. Le premier eſt qu'il nous ſoit acquis, à quoy ſe rapporte la charge de Sacrificateur. Le ſecond eſt qu'il nous ſoit révélé ou manifeſté, à quoy ſe rapporte la charge de Prophéte. Et le troiſiéme qu'il nous ſoit actuellement appliqué, à quoy ſe rapporte la charge de Roy. Saint Paul ſemble avoir eu en vûë cette vérité, Heb. 4. quand

il

il dit que *Jesus-Christ est puissant pour sauver à plein tous ceux qui s'approchent de Dieu par lui.*

III. Comme la fin de la Religion n'est pas seulement le salut de l'homme, mais aussi la gloire de Dieu, on peut de même remarquer trois degrez dans la gloire de Dieu, qui répondent à ces trois charges. Le premier est, que ses perfections adorables soient exposées à la veuë des créatures, qui est ce que Jesus-Christ a fait par sa Prophétie. Le second, que de nôtre ennemi il devienne nôtre Pere, qui est encore ce que Jesus-Christ a fait par son Sacerdoce. Et le troisiéme qu'il dompte tous ses ennemis & les nôtres, & qu'insensiblement il nous éléve à la possession éternelle de son héritage, qui est ce que Jesus-Christ a fait par son Régne.

IV. On peut remarquer aussi que toutes les vertus Chrêtiennes naissent de ces trois offices; car la foy entant qu'elle est de l'ouïe de la Parole de Dieu, est un fruit de la Prophétie de Jesus-Christ. La charité & cette amour filiale que nous portons à Dieu, ensuite de nôtre réconciliation avec lui, est un effet de son Sacerdoce, selon ce que Saint Paul dit 2. Cor. 5. *La charité de Christ nous étreint, tenant cela pour résolu, que si un est mort pour tous, tous aussi sont morts?* Et *l'Espérance*, qui au témoignage du même Apôtre, *est une ancre sûre & ferme qui pénétre au dedans du voile, où Jesus-Christ est entré comme avantcoureur pour nous*, est une production de son Régne. Cependant châcune de ces vertus prise à part, ne laisse pas de se rapporter à toutes les trois charges. Car quant à la foy, outre ce que nous avons dit qu'elle est un fruit de la Prophétie de Jesus-Christ, elle regarde aussi sa mort qui est le principal acte de son Sacerdoce, & ne regarde pas moins sa résurrection

& ſa ſéance à la droite de Dieu, qui n'eſt autre choſe que ſon Régne. Pour la charité, elle vient des lumiéres de la Prophétie de Jeſus-Chriſt, & des ſoins admirables de cette Providence qu'il déploye en qualité de nôtre Roy, auſſi bien que du ſang de ſon Sacrifice. Et l'Eſpérance de même a pour ſon fondement inébranlable la ſatisfaction & le mérite de la mort de Jeſus-Chriſt, & elle ne ſe porte vers les biens qu'il nous a méritez, qu'en vertu des promeſſes qu'il nous en a faites par la Parole de ſa Prophétie. Si on vouloit pouſſer cette méditation plus avant, on pourroit dire la même choſe des autres vertus Chrêtiennes, comme ſont l'humilité, l'adoration, la confiance, la repentance, &c.

V. Il n'eſt pas mal-aiſé de remarquer ces trois Offices dans les actes des principales vertus que Dieu déploye envers nous. La premiére qui ſemble contenir toutes les autres eſt ſon amour. Or une des plus grandes marques qu'il nous en ait données eſt de nous avoir révélé ſes myſtéres par Jeſus-Chriſt. *Dieu*, dit Saint Paul, *ayant parlé aux Péres par les Prophétes, a parlé à nous en ces derniers tems par ſon Fils: lequel il a établi Héritier de toutes choſes, par lequel auſſi il a fait les Siécles.* Il eſt néantmoins allé plus avant, puis qu'il a livré Jeſus-Chriſt à la mort pour nous. *Dieu recommande ſa dilection envers nous, en ce que lors que nous n'étions que pécheurs, Chriſt eſt mort pour nous*, dit l'Apôtre Rom. 5. Et enfin cet amour paroît dans ſon dernier degré, en nous donnant ce même Sauveur pour Roy: à cauſe dequoy le Prophéte reléve la bonté Divine, en ces termes, *l'Enfant nous eſt né, le Fils nous a été donné, & l'Empire a été mis ſur ſon épaule*. Eſ. 9. 5. Il en eſt de même de ſa ſageſſe. L'Evangile qui n'eſt autre choſe que la Prophétie de Je-

Jeſus-Chriſt, eſt appellé dans l'Ecriture *un tréſor de Sapience & d'intelligence*, Col. 1. Quelle profondeur admirable de ſageſſe ne ſe découvre point auſſi dans les myſtéres de la mort de Jeſus-Chriſt, & dans les voyes de ſa Providence par laquelle il régne ſur ſon Egliſe. On peut conſidérer la même choſe à l'égard de la puiſſance. *L'Evangile*, la Prophétie du Sauveur, *eſt la puiſſance de Dieu en ſalut à tout croyant. Il a triomphé des Principautez & des Puiſſances, & les a menées en montre en la Croix*, dit S. Paul, & luy-même montant au Ciel, pour aller prendre poſſeſſion de ſon Régne, diſoit, *Toutepuiſſance m'eſt donnée au Ciel & en la Terre.*

VI. Ces trois Offices concourent à l'œuvre de nôtre converſion, & à l'illumination des yeux de nôtre entendement, laquelle ſe fait par ces trois choſes, par des objets capables de captiver nos cœurs, par une juſte propoſition de ces objets, afin que nous les puiſſions connoître, & enfin par une forte impreſſion qui s'en fait dans nos eſprits & dans nos cœurs, où ils déployent leur efficace. Le Sacerdoce de Jeſus Chriſt nous fournit les objets mêmes, ſa Prophétie nous les révéle, & ſon Régne les imprime en nous. C'eſt pourquoy nous pouvons dire de Jeſus-Chriſt à l'égard de la Réligion, qu'il en eſt, & la matiére, & l'Interpréte, & l'Exécuteur. La matiére, comme Sacrificateur ; l'Interpréte, comme Prophéte, & l'Exécuteur comme Roy.

VII. On peut auſſi prendre garde que ces trois Charges ſont quelques-fois inſinuée toutes enſemble dans l'Ecriture, comme dans ce célébre paſſage du 14. de Saint Jean, *Ie ſuis la voye, la vérité, & la vie*; car il eſt la voye par ſon Sacerdoce, *la vérité* par ſa Prophétie, & *la vie* par ſon Régne; & dans cet autre paſſage 1. Cor. 1. *Jeſus-Chriſt nous a*

été fait ſapience, juſtice, ſanctification & rédemption. Car il nous eſt *ſapience*, en qualité de Prophéte; *juſtice*, en qualité de Sacrificateur; *ſanctification & rédemption*, en qualité de Roy. Quelque-fois auſſi ces trois Charges ſont toute la matiére d'un Traité, comme cela ſe void à l'égard de l'Epitre aux Hebreux, où Saint Paul traite la Prophétie de Jeſus-Chriſt, en le relévant par deſſus les Anciens Prophétes, par deſſus les Anges qui ont été les Meſſagers de Dieu, par deſſus Moyſe, & par deſſus toutes les autres voyes de révélation. Il traite ſa Royauté, en le relevant par deſſus Joſué, & ſon repos, par deſſus la Terre de Canaan, où Joſué introduiſit les Iſraëlites; en le relevant auſſi par deſſus Melchiſédec. Enfin il traite ſon Sacerdoce, en le relevant par deſſus celui d'Aaron dans la Diſpenſation Légale.

VIII. Il ne faut pas oublier ſur ce ſujet d'obſerver, que ces trois Dignitez ſont les plus grandes, ou pour mieux dire, les ſeules grandes, qui ſe puiſſent trouver dans l'Egliſe. Dieu les avoit anciennement données en partage à ſon Peuple d'Iſraël, à qui ſouvent il envoyoit ſes Prophétes, il avoit établi auſſi, comme châcun ſait, au milieu d'eux un Sacerdoce, & luy-même s'étoit fait le Roy de ce Peuple, à qui dans la ſuite il donna des Roys, lors qu'ils les lui demandérent. Mais deux choſes ſont à remarquer: l'une, qu'il y a une différence eſſentielle entre la Prophétie, le Sacerdoce, & le Régne des Anciens, & ces mémes Charges en la Perſonne de Jeſus-Chriſt. Les Anciens Prophétes n'étoient pas la ſource de la révélation Divine, ils n'en étoient que les canaux, & des canaux fort imparfaits: Jeſus-Chriſt au contraire, eſt la ſource des lumiéres Divines, car *il eſt la reſplendeur de la gloire du Pere.* Les Prophétes révéloient des

des myſtéres étrangers; Jeſus-Chriſt révéle ſes propres myſtéres: & ſa Prophétie ne conſiſte qu'à ſe manifeſter ſoy-même, car en ſe manifeſtant ſoy-même, il manifeſte toute la Divinité, *Philippe*, dit-il, *qui m'a vû, il a vû mon Pere.* Le Sacerdoce d'Aaron n'étoit qu'une ombre de cette ſolide vérité qui ſe trouve dans celui de Ieſus-Chriſt: & le Royaume des Iſraëlites, bien qu'en quelque ſens on ait pû l'appeller une Théocratie, un Royaume de Dieu, n'étoit pourtant qu'un Royaume temporel, au lieu que celui de Ieſus-Chriſt eſt tout ſpirituel & céleſte. Ainſi à conſidérer les choſes en elles-mêmes, ces charges anciennes n'étoient rien au prix de celles de Ieſus-Chriſt. La ſeconde choſe qu'il faut remarquer eſt, que ces trois Charges n'ont jamais été jointes en une ſeule Perſonne. Moyſe qui a été comme le Chef des Prophétes Anciens, n'a été honoré, ni du Sacedoce, ni de la Couronne Royale. Aaron, à qui Dieu donna la Tiare, n'avoit point de part, ni à l'onction des Roys, ni à celle des Prophétes. Et quant aux Roys Dieu les a punis lors-qu'ils ont entrepris de faire les fonctions du Sacerdoce, comme il paroît par l'Hiſtoire de Hoſias. Et quand Saül pour un moment a été ſaiſi de l'Eſprit Prophétique, cela même a paſſé pour un prodige: la Providence Divine a ainſi diſpenſé ces choſes, afin de nous faire reconnoître l'imperfection de la Loy, & de conduire les hommes à un ſeul Jeſus-Chriſt. Car c'eſt en lui que ces trois charges ſe recueillent d'une maniére admirable; Il eſt Roy, Sacrificateur & Prophéte, l'unique centre où toutes les lignes de la Religion aboutiſſent, & l'unique ſource d'où elles prennent leur origine. L'union de ces trois charges enſemble marque I. la dignité infinie de la Perſonne qui les ſoûtient, car ſi une

ſimple créature n'a pas été capable de ſoûtenir tout à la fois un Sacerdoce, une Prophétie, & une Royauté en ombre & en figure, quelle doit être la Majeſté ineffable de Jeſus-Chriſt, qui ſoutient ces trois dignitez, non en figure ſeulement, mais en vérité & en réalité. II. Cette même union reléve en Jeſus-Chriſt la dignité de châque charge conſidérée en particulier, comme un rayon fortifie ſon éclat quand il emprunte l'éclat des autre rayons. Car il ne faut pas douter que la Prophétie, par exemple, de Jeſus-Chriſt, qui eſt toute admirable en elle-même, ne devienne encore plus admirable, étant comme elle eſt, aſſociée avec le Sacerdoce & la Royauté. Il en eſt de même des deux autres charges, ce ſont comme trois lumiéres immortelles & infinies, qui jointes enſemble ſe preſtent mutuellement leur force & leur Majeſté.

IX. On peut auſſi comparer ces trois charges entre elles, & dans cette comparaiſon il faut reconnoître. I. Que ſelon l'ordre de la nature, le Sacerdoce de Ieſus-Chriſt eſt la premiére, la Prophétie la deuxiéme & ſon Régne la troiſiéme. Car avant que de pouvoir régner ſur l'Egliſe, il falloit l'appeller par la Parole de l'Evangile, & avant que de l'appeller par la Parole de l'Evangile, il falloit faire l'Evangile. Ieſus-Chriſt a fait l'Evangile & ſes Myſtéres par les fonctions de ſon Sacerdoce, enſuite il les a publiez au monde par ſa Prophétie, pour appeller les hommes à ſon obéïſſance, & enfin ayant convoqué l'Egliſe, il régne ſur elle; d'où, pour le dire en paſſant, il paroît combien eſt admirable la pourpre Royalle de Jeſus-Chriſt, laquelle eſt teinte dans ſon propre ſang & toute reſplendiſſante des lumiéres de ſa Prophétie, avant qu'il la reveſte ſur ſon Trône;

ne; avant que de régner, il fait naître lui-même ſes Sujets, & il les fait naître de ſon ſang, enſuite il les inſtruit, & les diſpoſe à lui rendre leur légitime obéïſſance, & aprés les avoir ainſi faits, & ainſi diſpoſez, il régne ſur eux. Il n'emprunte donc rien de perſonne dans ce Divin Empire qu'il a établi, il eſt lui-même le Créateur de ſes Sujets; il en eſt, ſi je l'oſe dire ainſi, le Pédagogue ou le précepteur, de ſorte que tout ce que nous ſommes, & tout ce que nous avons nous le tenons de lui. II. Si vous conſidérez pourtant l'ordre de l'intention, la Royauté de Jeſus-Chriſt doit être contée la premiére, & enſuite ſon Sacerdoce, & ſa Prophétie; car Dieu I. s'eſt propoſé de faire régner Ieſus-Chriſt ſon Fils ſur une Egliſe, & aprés il a voulu qu'il la fît naître par ſon ſang, & qu'il l'éclairât de ſa lumiére. III. Si vous regardez l'ordre de l'exécution, Jeſus-Chriſt a commencé par les fonctions de ſa Prophétie, il a ſuivy par celles de ſon Sacerdoce, & il acheve par celles de ſa Royauté. Car comme il paroît par l'Hiſtoire de l'Evangile, il commença par la prédication qu'il fit lui-même, & qu'il fit faire auſſi par ſes Diſciples, quelque-tems aprés il mourut, & puis il reſſuſcita & monta au Ciel, où il s'aſſit à la droite de Dieu pour y régner éternellement.

CHAPITRE VIII.

De la Prophétie de Jeſus-Chriſt en Général.

LA Prophétie de Jeſus-Chriſt peut être conſidérée, ou en elle-même, c'eſt-à-dire, entant que c'eſt la révélation que Jeſus-Chriſt nous a faite des myſtéres du Royaume des Cieux, ou par égard à la Perſonne de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, entant que c'eſt une des charges du Médiateur, & une des principales dignitez qui l'élévent au deſſus de toutes les créatures; dans le premier égard c'eſt la fonction de la charge; dans le ſecond, c'eſt la charge même appliquée à la Perſonne de Jeſus-Chriſt.

Quant à la premiére conſidération, la révélation de Jeſus-Chriſt peut être traitée dans pluſieurs veuës différentes entre elles, & néanmoins toutes importantes. I. On la peut conſidérer ſelon les noms ou les tîtres qui lui ſont donnez dans l'Ecriture Sainte, dont le premier eſt celui de *révélation* Eſ. 53. *A qui a été révélé le bras de l'Eternel* Matt. 11. *Je te rends graces ô Pere Seigneur du Ciel & de la Terre, de ce que tu as caché ces choſes aux Sages & aux entendus, & les as révélées aux petits enfans.* Luc. 10. 22. *Toutes choſes m'ont été données en main de mon Pere, & nul ne connoît qui eſt le Fils ſinon le Pere, ni qui eſt le Pere, ſinon le Fils: & celui auquel le Fils le voudra révéler.* Et ainſi en pluſieurs autres lieux. Or ſur ce terme il faut remarquer, que *révéler*, tant en Grec, qu'en Latin, & même dans nôtre langue, ſignifie ôter le voile de deſſus une choſe, & par ce moyen la fai-

faire paroître. Cela donne cette idée, que les choſes de l'Evangile ſont naturellement cachées & couvertes de voiles, leſquels Jeſus-Chriſt a ôtez & déchirez, & ces voiles ſont I. l'obſcurité des décrets éternels. II. l'obſcurité des Oracles & des Prophéties. III. l'obſcurité ou le voile des figures ou des ombres Légales. IV. Le voile des cérémonies Moſaïques, entant qu'elles ſont un joug ou une pédagogie qui cache & obſcurcit l'adoption des Enfans de Dieu. Quand Jeſus-Chriſt eſt venu au Monde, il a ôté tous ces voiles, & a mis les myſtéres de ſon Evangile en évidence par la prédication. Mais outre ces voiles que nous pouvons concevoir comme étant ſur les choſes-mêmes, il y en a encore quelques-autres qui ſont ſur les facultez de l'homme, ſavoir, le voile de l'aveuglement naturel, où nous ſommes tombez par le péché. *Car l'homme animal ne comprend point les choſes qui ſont de Dieu.* 1. Cor. 2. Le voile des paſſions déréglées qui obſcurciſſent l'eſprit & corrompent le jugement. Le voile des préjugez & des habitudes anciennes, qui ſe trouvent en poſſeſſion de nôtre cœur depuis long-tems. Jeſus-Chriſt a diſſipé ces voiles par ſon Saint Eſprit. On peut remarquer ici en paſſant que la révélation étant double, l'une de la grace, & l'autre de la gloire, l'une déja faite, & l'autre à faire: de la même maniére que nous avons remarqué pluſieurs voiles qui étoient ſur la grace, & que Jeſus-Chriſt a ôtez, il y en a auſſi encore pluſieurs qui ſont ſur la gloire à venir, qui nous cachent & la dérobent à nos yeux, leſquels Jeſus-Chriſt ôtera par ſon ſecond avénement. La gloire elle-même eſt cachée dans les Cieux qui lui ſervent de couverture, *Nôtre vie eſt cachée avec Chriſt en Dieu* Col. 3. *Ce que nous ſommes n'eſt*

n'eſt point encore apparu 1. Iean 3. *Ce ſont des choſes qu'œil n'a point veuës, qu'oreille n'a point ouïes, & qui ne ſont point montées dans le cœur de l'homme, que Dieu a préparées à ceux qui l'ayment.* 1. Cor. 2. Heb. 6. 19. *L'eſpérance eſt une Anchre ſeure & ferme de l'ame, & pénétrante juſques au dedans du voile.* Elle eſt cachée dans les profondeurs de l'avenir qui nous ſont comme des obſcuritez impénétrables. Mais outre cela nous avons encore ſur nous-mêmes le voile des afflictions & des miſéres de cette vie, le voile des opprobres de l'Egliſe & du mépris que le Monde fait de l'Evangile, le voile de la mort à laquelle nous ſommes tous ſujets. Jeſus-Chriſt oſtera tous ces voiles par ſa bien-heureuſe apparition. Au reſte, de ces deux révélations, l'une de la grace, & l'autre de la gloire, il n'y a que la premiére qui appartienne à la Prophétie de Ieſus-Chriſt, car la ſeconde appartient à ſa Royauté.

II. Au terme de *révélation* ſe raporte celui de *manifeſtation*, *J'ay manifeſté ton nom aux hommes leſquels tu m'as donnez du Monde*; Et ailleurs en pluſieurs lieux, & celui de *déclaration*, *J'ay déclaré ta Juſtice.* Pſ. 40. *Nul ne vit oncques Dieu, le Fils unique qui eſt au ſein du Pére, lui-méme là déclaré* Jean 1. Et celui de *mettre en évidence: Jeſus-Chriſt a mis en évidence la vie & l'immortalité par l'Evangile* 2. Tim. 1. Ces expreſſions & autres ſemblables, donnent préciſément deux idées, celle du ſecret ou du ſilence dont les myſtéres de nôtre ſalut étoient couverts avant la venuë de Jeſus-Chriſt, & celle de la connoiſſance qu'il nous en a donnée. Mais il faut toûjours ſe ſouvenir que l'ignorance où les hommes étoient de ſes myſtéres, peut être conſidérée, ou à l'égard des objets qui leur étoient cachez, ou à l'égard de leurs pro-

propres facultez qui étoient aveugles, & que de même la manifeſtation, la déclaration, l'expoſition en évidence eſt de deux ſortes, l'une extérieure par la parole, & l'autre intérieure par le Saint Eſprit: & il faut appliquer cette diſtinction ſelon le ſens des lieux où ces termes ſe trouvent employez.

III. Il faut mettre au même rang les termes *d'annonciation* ou *d'annoncer*, *d'Evangile*, ou *d'Evangéliſer*, de *publication* ou de *publier*. *I'annonceray ton Nom à mes fréres* Heb. 2. *L'Eſprit du Seigneur eſt ſur moy, d'autant qu'il m'a oint pour évangeliſer aux debonnaires, pour publier aux captifs liberté, & aux priſonniers l'ouverture de la priſon: pour publier l'an de la bienveillance de l'Eternel* Eſ. 61. Le terme *d'annoncer* donne I. L'idée d'une choſe nouvelle, laquelle on fait connoître. II. D'une connoiſſance publique qu'on en donne, non à quelques-uns, mais à tous, & ſi vous voulez, il donne même l'idée d'une nouvelle ſurprenante, & qu'on n'attendoit pas. Celui d'*Evangeliſer* marque outre cela la bonté & l'importance de la nouvelle qu'on donne, & celui de *publier*, outre l'idée de faire connoître ce qui étoit auparavant inconnu, & celle d'une connoiſſance publique, enferme celle d'une annonciation authentique, afin que perſonne n'en prétende cauſe d'ignorance, par rapport à la publication des Edits des Roys, ou à la publication d'une paix qui ſe fait par le cri des Hérauts.

IV. Nous pouvons ajoûter les termes de *Parole* ou *parler*, de *doctrine*, d'*enſeignement*, d'*enſeigner* ou *inſtruire*, & celui de *Iugement* ou *juger*. qui eſt fréquent dans les Oracles des Prophétes, car tous ces termes appliquez à Jeſus-Chriſt, marquent ſa Prophétie, comme Jean 17. *Ie leur ay donné*

donné les paroles que tu m'as données, & ailleurs, *Ie ne parle pas de par moy-méme : Ma doctrine n'eſt pas mienne, mais de celui qui m'a envoyé* Jean 7. *Un ſeul eſt vôtre Docteur ſavoir Chriſt.* Matt. 23. *Ieſus a fait & enſeigné* Act. 1. *Il ne briſera point le roſeau caſſé, ni n'éteindra point la lumignon fumant. Il mettra en avant Iugement en vérité.* Le terme de *Parole* peut être pris I. Conſidéré comme étant donné par excellence à la révélation de la Parole de Jeſus-Chriſt. II. Par oppoſition à la révélation de la Nature, qui a été faite aux yeux, & non à l'oreille, & qui ne peut proprement étre appellée une parole. III. Par rapport aux choſes que cette Parole déclare, qui ſont les ſecrets de la volonté de Dieu, c'eſt-à-dire, de ſon bon-plaiſir, car c'eſt auſſi par la parole que nous déclarons les intentions & les penſées de nôtre cœur. IV. Par oppoſition à la parole de Moyſe, qui étoit une parole de rigueur, une parole obſcure & ambiguë, au lieu que celle de Jeſus-Chriſt eſt une Parole de Grace, une Parole tres-claire. V. Par oppoſition à la parole des hommes, qui en matiére de Religion ne nous peuvent dire que des menſonges & des erreurs, & qui dans les autres matiéres ne nous diſent que des choſes d'une tres-petite importance, comme ſont celles de leur Philoſophie. VI. Par rapport à la Souvéraine dignité de Jeſus-Chriſt dans l'Egliſe ; car dans la compoſition du corps humain, toutes les autres parties ſont en ſilence, & il n'y a que la téte ſeule qui parle ; c'eſt un privilege que la Nature lui a donné, parce qu'elle lui a donné auſſi la ſouvéraine conduite du corps, le premier rang, la dignité & l'autorité ſur les autres membres. De méme dans la ſociété, il n'y a à proprement parler que les Roys & les Magiſtrats qui ayent la parole,

role, & tout le reſte eſt fait pour garder le ſilence, & pour écouter avec reſpect. VII. par rapport aux admirables effets de la parole en général, car elle eſt l'interpréte des penſées, la meſſagére de l'ame, la peinture de l'eſprit, l'épée myſtique de la raiſon, par laquelle elle fait ſes combats, & gagne ſes victoires, &c. au lieu que le ſilence eſt une ſource tarie, un arbre infertile qui ne produit rien, une ombre & une nuit obſcure, un voile impénétrable qui couvre l'ame & qui rend l'homme ſtupide & inanimé, comme s'il n'étoit pas homme. VIII. Par rapport aux admirables effets de la Parole de Dieu dans la nature, car c'eſt par elle qu'il créa au commencement l'Univers. *Les Cieux ont été faits par la Parole de l'Eternel.* Pſalm. 33. C'eſt par la Parole qu'il confondit autre-fois le Démon, & le premier homme aprés ſon péché. C'eſt par la force de la Parole qu'il a toûjours fait ſes miracles, &c. Il a donc voulu l'employer encore dans la Grace pour faire les merveilles de la converſion des hommes. IX. Par oppoſition aux moyens tyranniques & violens, par leſquels les fauſſes Religions s'introduiſent au Monde, qui ſont les armes, la contrainte, les perſécutions, au lieu que Jeſus-Chriſt n'employe que ſa Parole, à cauſe dequoy, Eſ. 49. il dit que *Dieu a rendu ſa bouche ſemblable à une épée aiguë, & à une fléche bien polie.* De même dans la deſcription qui en eſt faite Apoc. 1. il eſt dit que *de ſa bouche ſort une épée à deux tranchans*, & Heb. 4. *La parole de Dieu*, dit l'Apôtre, *eſt vivante & efficace, plus pénetrante qu'une épée à deux tranchans*, &c. Dans les Societez mondaines les Armes & les Loix ſont deux choſes diſtinctes, mais dans l'Egliſe ce n'eſt qu'une ſeule & même choſe, & l'épée de Jeſus-Chriſt c'eſt ſa Parole.

Doc-

Doctrine, *Docteur*, *enſeignement*, *enſeigner*, *inſtruire*, tous ces termes qui ont une même ſignification enferment trois idées, I. celle de l'ignorance naturelle où nous ſommes des myſtéres de l'Evangile, qui ſont élevez au deſſus de nôtre capacité & des lumiéres de nôtre raiſon. II. Celle de la connoiſſance que Jeſus-Chriſt nous en donne, & de l'explication douce & amiable qu'il nous en a fait, à la maniére d'un Docteur ou d'un Maître qui inſtruit familiérement & clairement ſes Diſciples; mais il ne faut pas oublier de remarquer l'Autorité Souveraine & infaillible qui eſt jointe à ſa parole. La Religion eſt l'Ecole de Jeſus-Chriſt, mais une Ecole bien différente des Ecoles humaines, où il n'y a ni autorité, ni infaillibilité, & où les diſciples ne ſont obligez d'acquieſcer qu'autant que les choſes qu'on leur enſeigne leur paroiſſent véritables & évidentes. Jeſus-Chriſt au contraire eſt un Docteur Souverain, qui eſt luy-même la premiére vérité qui ne peut ni tromper ni mentir. III. Tous ces termes ſont rélatifs à nous, car ſi Jeſus-Chriſt eſt nôtre Docteur nous ſommes ſes Diſciples, engagez par conſéquent à tous les devoirs de bons & fidéles Diſciples, qui ſont la docilité, l'obeïſſance de foy, & la pratique exacte de ce qu'il nous enſeigne.

Quant au terme de *Iugement* il ſignifie la Loy par laquelle Jeſus-Chriſt nous gouverne, & il donne l'idée, non ſeulement des Arreſts qu'il prononce de deſſus ſon Tribunal pour rendre la juſtice à chacun, non ſeulement la déclaration qu'il nous fait des droits de Dieu, mais auſſi de ces ordres & des commandemens qu'il nous donne comme nôtre Souverain Roy; car ce terme eſt pris de la fonction des Magiſtrats Souverains qui gouvernoient le Peuple d'Iſraël, qui ſont appellez dans

la Sainte Ecriture *ſes Iuges*, c'eſt-à-dire ſes Gouverneurs Politiques, & dont il eſt dit ſi ſouvent qu'ils jugeoient le Peuple d'Iſraël, c'eſt-à-dire, qu'ils le gouvernoient en qualité de Princes.

V. Il ne faut pas oublier ſur ce même ſujet les termes de *voix*, de *vocation*, de *ſapience*, de *folie de la prédication*, de *choſes de l'Eſprit de Dieu*, de *myſtére*, de *vérité*, de *lumiére* & *d'illumination*, qui ſont employez auſſi dans l'Ecriture. *Aujourd'huy ſi vous oyez ſa voix, n'endurciſſez point vos cœurs*, Pſ. 95. Heb. 4. *Pluſieurs ſont appellez, & peu élûs*, Matt. 22. *Ieſus-Chriſt nous a été fait de par Dieu ſapience*, 1. Cor. 1. 30. *Le bon plaiſir de Dieu a été de ſauver les croyans par la folie de la prédication*. 1. Cor. 1. *L'homme animal ne comprend point les choſes qui ſont de l'Eſprit de Dieu*, 1. Cor. 2. *Nous propoſons la ſapience de Dieu en myſtére*, 1. Cor. 2. *Ie ſuis la voye, la verité & la vie*. Iean 14. *Pendant que je ſuis au Monde, Ie ſuis la lumiére du Monde*. Iean 9. *Dieu a relui en nos cœurs, pour donner illumination de la connoiſſance de la gloire de Dieu en la face de Ieſus-Chriſt*. 2. Cor. 4.

Le terme de *voix* eſt général, & ne donne par ſoy-même preſque aucune idée, à la réſerve de l'oppoſition qu'il nous oblige de faire de l'Evangile au ſilence de la Nature, & de la raiſon qui ne nous apprennent pas ces myſtéres, & à la maniére dont Dieu s'eſt manifeſté dans l'Univers, ſavoir, à nos yeux, & non à nos oreilles; par l'impreſſion de ſes divins attributs, & non par aucune voix. Mais quand on traitera ce terme, on pourra deſcendre dans l'eſpéce, & remarquer que c'eſt une voix de Dieu, pour en conclurre ſon Autorité, & le devoir où nous ſommes de l'écouter avec reſpect, & d'impoſer ſilence à toutes les autres voix importunes de la chair & du ſang, du monde

monde, de nos intérêts, de nos paſſions, &c. pour écouter attentivement celle-cy, ſans aucune diſtraction. Car quand Dieu fait entendre ſa voix, il faut que toute créature ſe taiſe. Que c'eſt une voix de ſalut, & par conſéquent une voix de joye, différente de cette voix de complainte & de pleur, dont parle Eſaye, qui fut ouïe en Rama. Que c'eſt une voix de vocation & d'exhortation, qui non ſeulement nous oblige à l'écouter, mais à le ſuivre, différente de la voix de Dieu au premier Adam qui l'obligea de s'enfuïr & de ſe cacher. Voix qui nous conduit & qui nous encourage, nous conduit, dis-je dans les ténébres de cette vie, & nous encourage dans les difficultez de nôtre chemin. Car ce que Dieu faiſoit autre-fois par le miniſtére de la Colomne de feu qui guidoit les Iſraëlites dans le Deſert, & qui leur donnoit du mouvement, Ieſus-Chriſt le fait à nôtre égard par ſa voix qu'il nous a laiſſée, pour être nôtre flambeau & nôtre force; nous ne voyons plus ſa Perſonne, il eſt au Ciel, mais il nous a laiſſé ſa voix de peur que nous nous égarions.

Le terme de *vocation* doit être diſtingué, car il y a une vocation intérieure qui eſt l'effet du S. Eſprit, & qui n'eſt autre choſe que nôtre converſion, auquel ſens Saint Paul dit Rom. 8. que *ceux que Dieu a prédeſtinez, il les a auſſi appellez.* Il y a auſſi une vocation extérieure, qui eſt la Parole de l'Evangile, celle dont il s'agit maintenant. Or dans cette expreſſion il faut remarquer I. celui qui nous appelle, qui eſt Dieu, & Ieſus-Chriſt ſon Fils. II. Le lieu d'où nous ſommes appellez, ou ſi vous voulez le *terminus â quo* de la vocation, qui eſt le malheureux état de nôtre corruption naturelle, la ſervitude de l'erreur, de l'idolatrie, du péché, du Monde, du Diable, de la mort &c.

III.

III. Ce à quoy nous ſommes appellez, ou le *terminus ad quem* de nôtre vocation, ſavoir Dieu & ſa communion, Ieſus-Chriſt & tous ſes biens, la nouvelle ſocieté des enfans de Dieu, le Royaume de ſa merveilleuſe lumiére, &c. IV. Il faut auſſi remarquer que le corps des fidéles a pris ſon nom de cette vocation, car Egliſe veut dire une ſocieté ou une aſſemblée convoquée, à quoy l'on peut appliquer la Parabole des Nôces du 22. de S. Matt. & le Pſ. 50. *L'Eternel a parlé & a appellé toute la terre depuis le ſoleil levant & le ſoleil couchant; il appellera les Cieux d'enhaut & la terre pour juger ſon peuple, diſant aſſemblez moi mes bien-aimez*, &c. Car pour le dire en paſſant, ce Pſeaume eſt Prophétique, il appartient à la vocation de l'Evangile, V. L'on peut auſſi remarquer que tous les myſtéres de la Grace, ceux mêmes qui d'abord ne ſemblent conſiſter qu'en dogmes, ne laiſſent pas d'être pratiques, & d'appartenir autant pour le moins au cœur qu'à l'eſprit, puiſque généralement tout l'Evangile n'eſt qu'une *vocation*. VI. On peut auſſi remarquer le devoir des hommes qui eſt de ſuivre l'Evangile, puiſque c'eſt une *vocation*. Et par conſéquent combien grand eſt le péché des incrédules, des mondains & des pécheurs en général, qui ferment l'oreille à la Parole de Dieu; car c'eſt réſiſter à ſa vocation.

Le terme de *Sapience* ou de *Sageſſe* ſe prend d'ordinaire en deux ſens. I. pour la connoiſſance des choſes hautes & abſtruſes éloignées de l'intelligence du commun des hommes; & c'eſt en ce ſens qu'Ariſtote a conté la ſapience entre les habitudes de l'entendement. II. Il ſe prend dans un ſens moral & populaire pour une lumiére qui nous rend capables de faire de bonnes élections, tant à l'égard des fins qu'à l'égard des moyens, & pour

l'art de bien juger des choſes, & de nous bien conduire nous-mêmes dans les diverſes rencontres de la vie ; & en ce ſens nous diſons qu'un homme a de la ſageſſe, par oppoſition aux étourdis & aux téméraires qui hazardent tout, ou qui ne ſavent ce qu'ils font. On peut fort bien appliquer ces deux idées à la révélation de Ieſus-Chriſt : car c'eſt nôtre *Sapience*, puiſque d'un côté, elle nous révéle les myſtéres les plus hauts & les plus profonds que l'homme ſoit capable de concevoir, des myſtéres où les Anges, dit Saint Pierre, déſirent de regarder juſqu'au fond. D'autre côté c'eſt nôtre *Sapience*, car c'eſt la véritable régle de nôtre conduite, la lumiére qui nous fait bien juger des choſes, qui nous fait faire de bonnes élections, en diſtinguant les faux biens d'avec les véritables, la vraye & derniére fin que nous nous devons propoſer, par oppoſition aux fauſſes élections des mondains, & les legitimes moyens qu'il faut employer pour y parvenir. Dans cette vûë le Prophéte dit en un de ſes Pſeaumes, que celuy qui ne connoît pas Dieu eſt inſenſé, parce qu'en effet hors de la Religion ou de la révélation de Jeſus-Chriſt il n'y a que folie & égarement. On a dit autres-fois de Socrates qu'il avoit fait deſcendre la Sapience du Ciel, parce qu'il avoit retiré les hommes de la vaine contemplation des Aſtres pour les appliquer à l'étude d'eux-mêmes, & aux préceptes de la Morale ; mais cette loüange eſt trop grande pour Socrates, & n'appartient qu'à Jeſus-Chriſt, qui nous a apporté d'enhaut, du ſein de ſon Pere, nôtre véritable Sapience. Outre ces deux idées, il en faut encore avoir une troiſiéme, pour laquelle principalement l'Evangile eſt appellé non ſeulement une *Sapience*, ou *nôtre ſapience*, mais *la Sapience de Dieu* ; car cette expreſſion ne ſignifie pas

ſeu-

ſeulement que Dieu en eſt l'Auteur, elle veut dire que c'eſt le fond des merveilles de Dieu, la plus grande, & la mieux entenduë de toutes ſes œuvres, dans la contemplation de laquelle il faut s'écrier, *ô profondeur des richeſſes de la Sapience de Dieu*, & dire avec l'Apôtre, que *ce ſont des tréſors cachez de ſageſſe & d'intelligence.*

La folie de la prédication. Ce terme eſt employé pour deux raiſons. I. A cauſe de l'eſtime en laquelle les Mondains ont l'Evangile, au même ſens que les idoles ſont ſouvent appellées des Dieux, ſavoir dans l'opinion des Payens. II. A cauſe des triſtes & étranges apparences qui couvrent l'Evangile, & qui d'abord choquent les lumiéres de la raiſon, comme le Fils de Dieu crucifié, un Médiateur des hommes abandonné de Dieu, des enfans de Dieu, des héritiers du monde expoſez aux opprobres & aux perſécutions, &c. Sur cela il eſt bon de remarquer deux choſes. L'une, que dans la révélation de la Nature Dieu a déployé une admirable ſageſſe qui paroît non ſeulement au dedans, mais au dehors, car qu'y-a-t-il de plus raiſonnable ou de plus beau que l'ordre de l'Univers, à le conſidérer même dans ce qui paroît aux yeux; mais dans l'Oeconomie de la Grace il a caché les plus grandes merveilles de ſa ſageſſe ſous des voiles & des ombres contraires qui ne paroiſſent aux yeux de la chair que comme une folie; & c'eſt ce que Saint Paul a voulu dire dans ce paſſage, *Depuis qu'en la Sapience de Dieu le Monde n'a pas connu Dieu par ſapience, le bon plaiſir de Dieu a été de ſauver les élûs par la folie de la prédication*, Car cette oppoſition eſt évidente dans ce paſſage. L'autre choſe qu'il faut remarquer eſt, que dans les occupations les plus importantes & les plus réglées des mondains, dans les maximes, par exemple, de

leur Politique, dans les sciences de leur Philosophie, il y a une véritable & réelle folie, cachée sous les apparences d'une sagesse, ce qui est le mystére sophistique du Démon, ou du monde; mais en l'Evangile qui est le mystére de Dieu, il y a tout au contraire une véritable & réelle sagesse, cachée sous les apparences d'une folie.

Choses de l'Esprit de Dieu. Cette expression signifie I. que l'Evangile consiste en des choses spirituelles de leur nature, un Régne spirituel, une vie spirituelle, un service spirituel &c. par opposition aux choses terrestres & temporelles données au premier homme, aux choses corporelles & mondaines, aprés lesquelles les infidelles & les pécheurs sont occupez; par opposition aussi au culte charnel de la Loy, à ses cérémonies, & à ses figures. II. Cette expression signifie que c'est uniquement l'Esprit de Dieu qui nous a révélé l'Evangile, & c'est principalement ce que l'Apôtre veut dire. 1. Cor. 2. car il a dit dans les versets précédens, que *comme nul ne connoît les pensées de l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui, nul aussi ne connoît les pensées de Dieu, sinon l'Esprit de Dieu, & que c'est cet Esprit qui nous les a révélées.* III. Cette expression signifie aussi que le Saint Esprit accompagne la prédication extérieure de l'Evangile, pour en imprimer les mystéres dans le cœur des hommes, à cause dequoy l'Apôtre dans le même passage dit, que l'homme animal ne les comprend pas, & qu'elles se discernent spirituellement, c'est-à-dire, qu'étant spirituelles de leur nature, & spirituelles à l'égard de l'Auteur de leur révélation extérieure, elles le sont aussi à l'égard de la lumiére qui nous en fait faire le discernement.

Mystere, Ce terme se prend en trois significa-

cations,

tions, qui toutes trois se rencontrent dans l'Evangile. Par la premiere, un mystére veut dire, une chose grande, élevée, digne d'une profonde méditation : en ce sens nous disons les mystéres de la Providence de Dieu, les mystéres des Décrets éternels, le mystére de la Trinité, &c. Or il est certain qu'en ce sens l'Evangile est un mystére, car qu'y-a-t-il de plus haut & de plus incompréhensible que le mystére de l'Incarnation, le mystére de l'envoy du Saint Esprit, le mystére de la résurrection des morts, &c. Dans la seconde signification, *mystére* veut dire une chose qui est cachée sous l'enveloppe d'une autre, & où ce que vous voyez, qui d'abord ne semble rien, vous conduit à l'intelligence d'une autre que vous ne voyez pas & qui pourtant est digne de toute vôtre admiration; & ainsi nous appellons toutes les figures anciennes, des *mystéres*, la manne, l'eau du rocher, le Désert, le passage du Jordin, la Canaan Terrestre, &c. car sous l'enveloppe de ces choses visibles & corporelles Dieu cachoit les merveilles de sa grace en Jesus-Christ. C'est ainsi que nos Sacremens sont appellez des mystéres, parce que les créatures matérielles dont ils sont composez ont une intelligence profonde, & contiennent ce qu'il y a de plus grand & de plus majéstueux dans la Religion. En ce sens la mort de Jesus-Christ & son Incarnation sont des mystéres, car sous le voile de l'humanité étoit cachée la Personne du Fils de Dieu, du Médiateur du Nouveau Testament, & les grands desseins de la rédemption du Monde. De même sous les voiles de la mort, & sous cette funeste apparence de la Croix, étoit cachée l'œuvre de nôtre salut, la satisfaction de la Justice Divine, la reconciliation des hommes avec Dieu, &c. L'Evangile donc est

encore *un myſtére* en ce ſens-là. Dans la troiſiéme ſignification, *Miſtére* veut dire un projet caché, qui vient de loin, & qui s'avance ſourdement & inſenſiblement, comme une mine ſoûterraine qui aprés de longues ſuites & de grands circuits vient enfin à éclater. C'eſt dans ce ſens que Saint Paul a appellé l'œuvre de l'Antechriſt *le Myſtére d'Iniquité*, c'eſt-à-dire, une trame ſourde, longue, & ſecrete, un projet qui couve long-tems, & qui s'achemine inſenſiblement à ſa fin: auſſi dit-il que déja dés ſon tems ce myſtére ſe mettoit en train. Sur quoi il faut remarquer, que Dieu au commencement ayant fait preſque en un moment la grande & belle œuvre de la Création où toutes choſes étoient bonnes, le Démon qui dans ſes pernicieux projets, pour ruiner les œuvres de Dieu imite les maniéres de Dieu, établit en un moment, ou preſque en un moment, ſon Empire par la funeſte chûte de l'homme, à laquelle il n'employa que peu de tems, de ſorte que ce faux Créateur fit preſque en un inſtant ce Monde de vanité, ce compoſé de péchez, d'erreurs, de ſuperſtitions, d'illuſions, de miſéres & de mort, qui fait tout ſon Empire. Mais comme Dieu pour ruïner l'Empire du Diable, & pour former celui de ſa Grace à employé un long eſpace d'années & de ſiécles, travaillant & avançant inſenſiblement ſon projet juſqu'à ce qu'enfin il a fait éclorre le Régne de Jeſus-Chriſt; de même le Démon, pour renverſer l'Empire de Jeſus-Chriſt & dreſſer celui de l'Antechriſt, a employé une longue étenduë de tems, non ſeulement pluſieurs années, mais pluſieurs ſiécles, avançant ſourdement ſon ouvrage juſqu'à ce qu'enfin le Régne de l'Antechriſt a été manifeſté: Or c'eſt-ce que S. Paul appelle *le myſtére d'iniquité*, comme ailleurs il appelle ce long

projet

projet de Dieu touchant la Grace, *le myſtére de piété*. Il eſt donc clair qu'en ce troiſiéme ſens encore l'Evangile eſt *un Myſtére*, à quoi ſe rapportent pluſieurs paraboles de l'Evangile, comme celles du levain, & du grain de ſemence de moutarde.

Vérité. L'Evangile eſt appellé *Vérité*, à pluſieurs égards & pour pluſieurs raiſons. I. Par excellence, à cauſe de ſon importance & de ſa ſolidité, par oppoſition aux véritez baſſes & peu importantes qui ſe trouvent ailleurs. II. A cauſe de ſon éternité, par oppoſition aux choſes fragiles, comme étoient celles de la nature dans l'état même de l'innocence, & comme ſont toutes les choſes temporelles. En effet ce qui peut quelque-fois n'être plus, eſt à cet égard comme un menſonge, & il n'y a que les choſes éternelles qui puiſſent être dites véritables en tout tems. III. Par égard aux erreurs & fauſſetez dont les Religions Payennes étoient compoſées quand Jeſus-Chriſt vint au Monde: car tout ce corps d'idolatries que nous avons cy-deſſus appellé *la création ou le Monde du Diable*, n'eſt qu'un compoſé de menſonge, à cauſe dequoi il eſt appellé *le Pere de menſonge*. IV. Par oppoſition à la Loy qui par ſes Oracles ne faiſoit que prédire, par ſes promeſſes, que donner des eſpérances, par ſes figures, qu'ombrager ou repréſenter, & par ſes cérémonies, que préparer ou diſpoſer. L'Evangile de Jeſus-Chriſt a été l'accompliſſement de toutes ces choſes; c'eſt pourquoi il eſt *la vérité* des Oracles, puis qu'il les a rendus véritables, *la vérité* des promeſſes, puis qu'il les a effectuées, *la vérité* des figures, puis qu'il en eſt l'Original, *la vérité* des cérémonies, puis qu'il en eſt la fin; & quand Saint Paul a dit, *Chriſt eſt la fin de la Loy en Juſtice à tout croyant*,

c'eſt autant que s'il eût dit qu'il en eſt *la vérité*. On peut ajoûter une aſſez belle conſidération, qui eſt que l'Evangile eſt *la vérité*, parce que Dieu d'un côté a un parfait rapport à tous les deſirs de l'homme pour les ſatisfaire, à toutes les facultez de ſon Ame pour les perfectionner, à tous ſes vuides pour les remplir, & en un mot à toutes les parties qui le compoſent pour les rendre bienheureuſes. Et d'autre côté il a un parfait rapport à Dieu, à tous ſes attributs, à tous ſes decrets, & à toutes les maniéres dont il peut être glorifié, & en effet il en eſt comme la plénitude & l'accompliſſement. D'où il s'enſuit qu'il eſt & *la vérité* de l'homme, & *la vérité* de Dieu.

Lumiére & Illumination. Ces deux expreſſions donnent I. L'idée de cette nuit profonde dans laquelle le Monde étoit enveloppé avant l'Evangile. A quoi ſe rapportent pluſieurs paſſages de l'Ecriture. Or cette nuit peut être entenduë en pluſieurs maniéres, comme la nuit de l'ignorance, la nuit des erreurs, la nuit des Idolatries, ou des faux cultes, la nuit des miſéres, la nuit du péché, la nuit des frayeurs de la conſcience, la nuit de la mort. II. Ces termes donnent l'idée d'un jour, ou pour mieux dire de pluſieurs jours, oppoſez à toutes ces diverſes nuits; c'eſt pourquoi dans cette oppoſition, l'Ecriture appelle nôtre précédent état *le Royaume des ténébres*: & l'Evangile, *le Royaume de la merveilleuſe lumiére de Dieu*; les péchez, les erreurs, les ſuperſtitions, *les œuvres de ténébres*; & les œuvres de la Grace, *les armes de la Lumiére*; le Démon, *le Prince des Ténébres*, & Dieu, *le Pére des Lumiéres*, &c. III. Ces expreſſions étant métaphoriques & empruntées de l'éclat du Soleil, elles enferment la comparaiſon de l'Evangile de Jeſus-Chriſt,

Christ, avec toutes ces petites clartez qui avoient brillé comme au milieu d'une nuit avant la venuë de Jesus-Christ, savoir, les Patriarches, Moyse, les Prophétes, Jean Baptiste ; & toutes ces révélations imparfaites qui ont été faites par eux, l'Ecriture les appelle *des chandelles qui luisoient en lieu obscur* 2. Pier. 1. Car en effet on peut dire de ces petites clartez, ce que les Jurisconsultes ont dit de l'adoption, qu'elle étoit une légére consolation de la nature stérile. C'étoient de même de legeres consolations pour l'Eglise pendant le tems de son ignorance, comme nos flambeaux sont un petit soulagement contre les ombres de la nuit. Mais icy l'on peut remarquer non seulement la différence de ces flambeaux, d'avec l'illumination de l'Evangile, à l'égard de la clarté & de l'évidence qui sans comparaison est infiniment plus grande en l'Evangile, mais aussi à l'égard de l'étenduë ; car l'Evangile est comme l'illumination du Soleil qui se répand par toute la Terre, au lieu que celle de Moyse & des Prophétes n'étoit que comme la lumiére des flambeaux, qui ne se peut étendre guéres loin.

VI. Il faut aussi remarquer sur ce sujet les termes corrélatifs qui s'y rapportent, comme sont ceux de *Disciples*, d'*Enseignez de Dieu*, *d'ouye ; de réception*, *& tradition* ; à quoi on peut ajoûter celui de *témoignage de Dieu*. Pour celui de *Disciples*, il est si fréquent dans le Nouveau Testament, qu'il seroit inutile d'en alleguer des exemples. Il faut simplement remarquer que ce tître n'est pas seulement donné aux Apôtres, mais aussi en général à tous les Chrétiens Act. 1. *En ce jour là comme les Disciples se multiplioient*, & un peu plus bas *les douze ayant appellé la multitude des Disciples.* Celui *d'enseignez de Dieu* se trouve Es. 54. *Tous*

les

tes enfans seront enseignez de l'Eternel, & Jer. 31. *Un chacun n'enseignera plus son prochain*, &c. & Jesus-Christ s'en sert Iean 6. Le terme d'*Ouye* se trouve en plusieurs lieux. Es. 53. Car ce que nous avons traduit, *Qui a crû à nôtre prédication, ou à nôtre publication.* Saint Paul aprés les Septante l'a traduit, *qui a cru à nôtre ouye.* Ainsi dans l'Evangile Iesus-Christ rapporte ce qui est dit Es. 6. *Va, engraisse le cœur de ce peuple, afin qu'en voyant ils ne voyent point, & qu'en oyant ils n'entendent point.* Marc 4. Ailleurs, *Celui-cy est mon Fils bien aymé, Ecoutez-le.* Quant au terme de *réception*, il se trouve assez souvent, *il est venu chez soy, & les siens ne l'ont point reçu.* Jean 1. *mais à tous ceux qui l'ont reçu il leur a donné ce droit d'être faits enfans de Dieu.* Et ailleurs, *Qui vous reçoit me reçoit.* Pour celui de *Témoignage* il se trouve tres-souvent dans le Vieux Testament, pour marquer la révélation Divine, & de méme 1. Iean 6. pour marquer l'Evangile.

Le terme de *Disciple* suppose en nous une ignorance profonde des mystéres du Ciel, il suppose aussi que Iesus-Christ est nôtre Docteur, qui est venu pour dissiper cette ignorance. Mais il faut toûjours remarquer sa qualité de Docteur Souverain, qui demande de nous non seulement la docilité ordinaire des Disciples, mais aussi une obéissance de foy, c'est-à-dire, une ferme persuasion que tout ce qu'il nous dit est véritable, parce qu'il le dit, & qu'il est la premiére vérité, qui a sur nôtre entendement une autorité infinie. On ne remarque pas que ce terme est emprunté des Ecoles humaines, qui sont composées de Docteurs & de Disciples, car cela paroît de soy-méme : on dira seulement que le Chrétien ne doit étre Disciple que de Iesus-Christ, parce qu'il n'y a que

lui

lui seul qui soit le Docteur de son Eglise, sa seule voix nous enseigne, & les Pasteurs n'en sont que les organes ; de sorte que quand de leur chef ils se meslent de nous enseigner, ils ne doivent plus étre écoutez.

Enseignez de Dieu. J'avouë que cette expression, soit dans Esaye, soit dans Iérémie, ou Iean 6. signifie la révélation intérieure & immédiate, que Dieu nous fait de ses mystéres par le Saint Esprit. Jesus-Christ lui-méme l'explique de la sorte, car aprés avoir dit, *Ils seront enseignez de Dieu*, Il ajoûte *Quiconque donc a oüy du Pere, & a appris, celui-là vient à moy*, ce qui marque l'enseignement de la foy, c'est-à-dire, la lumiére intérieure qui produit la foy en nous. C'est cet enseignement qui 1. Jean 12. est appellé *l'onction de par le Saint. Vous méme n'avez pas besoin qu'on vous enseigne, car l'onction vous enseigne toutes choses* ; car c'est autant que s'il disoit, *Vous étes enseignez de Dieu.* Sur quoi il faut remarquer que tant Iesus-Christ que Saint Jean, veulent que tous les fidelles soient enseignez de Dieu immédiatement, non seulement jusqu'à avoir de la docilité pour se soûmettre aux enseignemens des Pasteurs, mais aussi jusqu'à ce point qu'ils puissent par eux-mêmes discerner le vray d'avec le faux dans ce qui leur est presché, & recevoir la vérité quand même elle seroit contredite par les Pasteurs ordinaires, comme étoit celle de Jesus-Christ pendant qu'il étoit sûr la Terre, & rejetter le mensonge quand il sort de la bouche des faux Pasteurs qui les veulent séduire ; car c'est ainsi que l'entend Saint Jean, qui oppose à la parole des Séducteurs l'onction des fidelles, comme il paroît par la suite de son discours ; d'où il s'ensuit contre l'Eglise Romaine, que châque fidelle a le droit de juger

de

de la Parole qui lui eſt enſeignée, & qu'il a reçu une lumiére intérieure pour cela. Mais bien que ce ſoit là le principal ſens de cette expreſſion, *Ils ſeront tous enſeignez de Dieu*, Ie croy pourtant qu'on peut l'étendre auſſi à la révélation extérieure qui nous eſt faite dans l'Evangile; car c'eſt Dieu lui-même qui nous enſeigne immédiatement, puis-que Jeſus-Chriſt eſt une Perſonne Divine. Auparavant Dieu nous avoit parlé par les Cieux Pſ. 19. par les Anges, par Moyſe, par les Prophétes, mais enfin il nous a parlé par ſon Fils, c'eſt-à-dire, par ſoy-même, de ſorte que c'eſt-là le caractére de la nouvelle Alliance, que nous ſoyons tous enſeignez de Dieu.

Ouye eſt un terme rélatif à celui d'*enſeignement* & de *parole*; & il faut remarquer qu'y ayant deux voyes pour acquérir la connoiſſance des choſes, celle de l'expérience, & celle de la diſcipline, l'une ſe rapportant aux yeux, & l'autre ſe rapportant aux oreilles, Dieu a voulu nous ouvrir la premiére dans la Nature, où il a expoſé à nos yeux ſes perfections & ſes merveilles; mais comme cette voye eſt longue, ſujete aux égaremens, & fort imparfaite, il a voulu dans la Grace nous ouvrir celle de la diſcipline, en ſe ſervant du miniſtére de la parole & de l'enſeignement, & du ſens de nôtre ouye; c'eſt pour cela que ſon Evangile peut être fort bien appellé *l'ouye*, car ce qui eſt *enſeignement* à l'égard de Dieu qui nous parle, eſt *ouye* à l'égard de nous qui écoutons. Il eſt bon auſſi de remarquer que ce terme eſt emprunté de l'uſage des Iuifs leſquelles appelloient indifféremment les *enſeignemens* que les Docteurs donnoient à leurs Diſciples, ou *la Doctrine*, ou *l'ouye*. Voy Cameron *prælect. de Phariſæis* pag. 166. & je ne doute pas que ce ne ſoit par égard à cela que les Septante ont tra-

traduit Eſ. 53. *qui a crû à nôtre ouïe*, pour dire, *à nôtre prédication ou à nôtre doctrine*, & que Saint Paul dans cette vûe n'ait dit, *la Foy eſt de l'ouïe, & l'ouïe de la parole de Dieu*, c'eſt-à-dire, la foy ſuppoſe la prédication, & la prédication la parole qui nous a été commiſe à nous Apôtres, & ſi l'on prend garde à la ſuite de ſon diſcours, on verra que c'eſt ſon ſens. Ainſi Gal. 3. *Avez-vous*, dit-il, *reçû la foy par les œuvres ou par l'ouïe de la foy*, ce que nos Bibles ont fort bien traduit, *par la prédication de la foy*.

Réception. Ce terme eſt rélatif à un autre qui eſt auſſi employé dans l'Ecriture, ſavoir, celuy de *Tradition*, pour ſignifier une même choſe, & par la même raiſon que je viens déja d'alleguer ; car une même doctrine, & un même Evangile, entant qu'il part de la bouche de Ieſus-Chriſt & de ſes Miniſtres s'appelle *tradition*, & entant qu'il eſt embraſſé par les fidéles eſt appellé *réception*. Saint Paul joint ces deux termes 1. Cor. 11. *I'ay reçû*, dit-il, *du Seigneur ce que je vous ay baillé*, accepi à Domino quod Tradidi vobis. Remarquez que l'Evangile ou la doctrine des Paſteurs, qui par rapport aux Peuples qu'ils enſeignent, peut être appellée *tradition*, doit pourtant être une *réception* par rapport à Ieſus-Chriſt. Celuy qui ne peut pas dire d'une choſe, je l'ay reçuë du Seigneur, ne peut & ne doit jamais dire, je vous la donne. En un mot la voix des Paſteurs n'eſt qu'un Echo de la voix de Jeſus-Chriſt, & ils doivent être toûjours en état de dire, *Vous avez reçû nôtre prédication, non point comme une parole d'homme, mais ainſi qu'elle eſt veritablement, comme une parole de Dieu* 1. Theſſ. 5. Cependant il eſt certain que ces termes de *réception* & de *tradition* ſont encore empruntez des Juifs. Voy Cameron *loco citato*.

Le

Le terme de *Témoignage* eſt beaucoup plus ſouvent employé dans le Vieux Teſtament pour ſignifier la révélation Légale, qu'il ne l'eſt dans le Nouveau, pour ſignifier l'Evangile: peut-être en voici la raiſon. Sous le Vieux Teſtament pendant que Dieu laiſſoit cheminer les Nations en leurs voyes, le vray Dieu étoit ignoré & rejetté de toute la Terre, comme s'il n'eût pas été en effet; la révélation Légale donc étoit comme un *témoignage* qu'il ſe rendoit à ſoy-même, au milieu de cette nuit obſcure d'infidélité, pour affermir toûjours de ſiécle en ſiécle la vérité de ſon exiſtence, afin que quand un jour il viendroit à ſe manifeſter publiquement, on ne pût pas dire d'où vient-il? C'eſt un Dieu dont on n'a jamais entendu parler, un nouveau Dieu enſeveli dans tous les ſiécles précédens; afin donc qu'on ne pût pas dire cela, il a voulu dans cette épaiſſe & craſſe ſtupidité de toute la Terre qui l'avoit delaiſſé pour ſe former des chiméres, il a dis-je voulu donner ſa révélation aux Patriarches & aux Iſraëlites, pour lui ſervir un jour de témoignage, & pour pouvoir dire, je ne ſuis pas un Dieu nouueau, je ſuis celuy qui s'eſt fait toûjours connoître & adorer en Iſraël, malgré les idolatries de toute la Terre. On peut donc donner à ce terme ce ſens; mais comme la révélation Légale ſert de témoignage à Dieu dans l'Evangile, il eſt auſſi certain que l'Evangile ſert auſſi de témoignage à la Loy: ce ſont deux témoignages qui ſe confirment l'un l'autre; la Loy confirme l'Evangile par les Oracles, les figures, les promeſſes, &c. L'Evangile rend auſſi témoignage à la Loy par l'accompliſſement qu'il a fait de ſes anciens projets. Si l'Evangile fût venu ſans les préparations Légales, on eût dit, c'eſt une doctrine de nouvelle invention, & cela même,

me qu'elle eſt de nouvelle invention marque qu'elle eſt humaine : à cet égard donc la Loy rend témoignage à l'Evangile. Mais ſi la Loy fût demeurée ſeule, & que l'Evangile ne fût pas venu, n'eût-on pas pû dire, à quoy bon tous ces beaux projets ; ces oracles, ces promeſſes, ces pierres d'attente, tout cela eſt nul & demeure ſans effet, il paroît que cela n'eſt pas de Dieu ? A cet égard l'Evangile eſt le témoignage de la Loy. Mais outre ce que je viens de dire, il eſt certain que la Loy & l'Evangile ſont des témoignages qui confirment l'amour de Dieu envers les hommes ; la Loy envers les Iſraëlites ; l'Evangile envers les Nations. Quand les Nations idolatres diſoient aux Iſraëlites, quel eſt ce Dieu que vous adorez, & quelle marque avez vous non ſeulement de ſa Divinité, de ſa puiſſance, de ſa ſageſſe, mais auſſi de ſon Alliance & de ſon amour Paternelle ? Les Iſraëlites n'avoient qu'à prendre la Loy, & leur dire, voilà le témoignage que nous en avons. De même quand les Iſraëlites nous diront à nous Nations, vous êtes ſans Dieu, & ſans Religion au Monde, vous êtes un ſang impur que Dieu a abandonné, pourquoy entreprenez vous de le ſervir, & quelle marque avez vous de ſa bien-veillance ? Nous n'avons qu'à leur montrer l'Evangile, & à leur dire voilà nôtre *témoignage*. Enfin comme il y a dans la parole des témoins, deux choſes ; l'une, qui déclare & met en évidence ce qui étoit inconnu ou obſcur ; & l'autre, qui l'aſſure, & nous le perſuade comme une verité ; on peut dire que ces deux choſes ſe trouvent, tant dans la révélation Légale que dans l'Evangélique, l'une & l'autre mettent en évidence ce qui étoit auparavant inconnu, éclairciſſant ce qui étoit obſcur, & en même tems l'une & l'autre portent

tent des caractéres de la vérité de ce qu'elles déclarent, à cauſe dequoy elles peuvent fort bien être appellées *des témoignages.*

VII. Dans ce dernier article des Noms de l'Evangile, nous mettrons celuy de *Grace ſalutaire. La Grace ſalutaire à tous hommes eſt clairement apparuë*, Tite 2. celuy de *Loy de l'Eſprit de vie*, Rom. 8. celuy de *Miniſtére de l'Eſprit*, de *Miniſtére de Juſtice* 2. Cor. 3. celuy de *Miniſtére de réconciliation*; & de *Parole de réconciliation* 2. Cor. 5. *La Puiſſance de Dieu*; *la Parole de la Croix*, 1. Cor. 1.

Grace ſalutaire I. Par égard à toute la matiére de l'Evangile qui n'eſt que douceur & bénignité par oppoſition à la Loy. II. Par égard principalement à la rémiſſion de nos péchez, que l'Evangile publie, car *c'eſt l'an de la bien-veillance de l'Eternel pour conſoler ceux qui ménent deüil, pour donder aux priſonniers l'ouverture de la priſon.* III. Par oppoſition encore à la Loy, qui étoit la révélation de la Juſtice. IV. Par égard au principe d'où nous viennent tous ſes biens, qui eſt la pure libéralité de Dieu, qui eſt ſon bon plaiſir, ſans que nous y ayons rien contribué. V. Par égard à toutes ſes parties, ſes maniéres, ou ſes voyes, car il n'eſt pas ſeulement *Grace* dans ces commencemens, il eſt *Grace* dans ſes ſuites, & *Grace* dans ſa fin, *Grace* en nôtre juſtification, *Grace* en nôtre ſanctification, *Grace* en nôtre perſévérance, *Grace* en nôélévation actuelle dans le Paradis, en un mot *Grace* en tous ſens; car l'Evangile exclut de toute l'Oeconomie de nôtre ſalut I. Le mérite de l'homme. II. Le concours des forces de la nature ou du franc arbitre. Quant au tître de *ſalutaire*, il eſt ajoûté pour diſtinguer l'Evangile des graces temporelles, que Dieu par l'ordre de ſa Providence diſtribuë à tous les hommes qui ne regardent rien

moins

moins que le ſalut ; pour le diſtinguer auſſi de l'Oeconomie Légale, qui donnoit aux Iſraëlites la Terre de Canaan, & l'affluence des biens mondains ; mais l'Evangile propoſe le ſalut éternel, *Grace ſalutaire*, deux termes qui ſont bien joints enſemble, car il n'y a nulle grace ſolide que celle qui nous donne le ſalut, il n'y a auſſi nul véritable ſalut que celuy qui nous vient de la Grace de Dieu.

Loy de l'Eſprit de vie. L'on explique cette expreſsion de Saint Paul diverſement, car les uns veulent qu'on entende la force vivifiante du Saint Eſprit, qui établit ſon Régne en nos cœurs, & qui nous aſſujettiſſant à lui nous affranchit d'une injuſte ſervitude dans laquelle nous êtions, *elle nous affranchit*, dit l'Apôtre, *de la loy du péché & de la mort.* Ce ſens eſt beau, & je pencherois à croire que c'eſt celuy de l'Apôtre, néantmoins pluſieurs Interprétes entendent cela de l'Evangile, & il eſt certain qu'on le peut ainſi expliquer. I. Donc l'Evangile eſt appellé *la loy de l'Eſprit de vie* par comparaiſon au Miniſtére Moſaïque, qui étoit une Loy de rigueur & de mort, une Lettre qui tuë, un Miniſtére de condamnation, au lieu que l'Evangile eſt tout Eſprit & tout vie. II. Il eſt ainſi appellé par comparaiſon à cette autre Loy dont Saint Paul parle dans la ſuite, ſavoir celle de nôtre corruption qu'il appelle *la Loy de peché & de la mort* : car l'Evangile nous ſanctifie par l'Eſprit, & nous vivifie par le ſang de Jeſus-Chriſt. III. En particulier l'Evangile eſt appellé *vne Loy*, parce que bien que ce ſoit une grace qui s'éloigne des rigueurs de la Juſtice, & qui ſe relaſche de l'autorité des Loix ; ſi eſt-ce pourtant que c'eſt une grace accompagnée d'autorité, une grace que Dieu nous commande d'embraſſer, une grace pour la-

quelle Dieu exige des conditions de nous, ſavoir la foy & la repentance, pour nous en rendre participans, & les bonnes œuvres pour ne nous en rendre pas indignes: en ce ſens donc il eſt *une Loy*. En effet Dieu s'aſſeira un jour ſur ſon Tribunal, & jugera les hommes ſelon cet Evangile. A quoy l'on peut ajoûter que l'Apôtre lui donne le nom de *Loy*, comme pour emprunter ce terme de l'Oeconomie Moſaïque, & pour retirer les Juifs de la vaine préoccupation qu'ils avoient pour la Loi ancienne, en ſe ſervant par condeſcendance du même terme, comme s'il leur eût dit; vous êtes ſi amoureux de la Loy, que vous ne voulez entendre parler d'autre choſe, rien n'eſt agréable à vos oreilles qui ne ſoit la Loy, parlons donc de Loy à la bonne heure, celle que je vous preſche eſt *la Loy de l'Eſprit de vie*, & non vôtre Loy de corruption & de mort. Il eſt appellé *Eſprit*, *la Loy de l'Eſprit*, par oppoſition à Loy du péché, qui eſt une Loy de chair. II. Par oppoſition à la Loy Moſaïque, qui eſt une Loy charnelle, où les Iſraëlites ſont Iſraëlites ſelon la chair, où le ſervice eſt charnel où les purifications lavoient les ſoüillures de la chair, & où en un mot tout eſt corporel & terreſtre, au lieu qu'ici tout eſt ſpirituel & céleſte; un Tabernacle de Dieu en Eſprit, un ſervice ſpirituel, une Jéruſalem céleſte, une circonciſion du cœur, &c. III. Par oppoſition à cette même Loy, qui avoit bien un Eſprit, mais un Eſprit de ſervitude, au lieu que nous avons le véritable Eſprit, qui eſt l'Eſprit d'adoption; alors il falloit dire, *l'Eſprit de la Loy*, parce que l'Eſprit ſuivoit le caractére de la Loy, un Eſprit de rigueur, un Eſprit d'eſclave, un Eſprit de mort; mais ici il faut dire, *la Loy de l'Eſprit*, parce que la Loy ſuit le caractére de l'Eſprit, & non l'Eſprit celui de la

Loy

Loy, c'eſt une Loy de grace, Loy de ſanctification, Loy d'affranchiſſement, Loy de vie. I. Il eſt appellé *Loy de l'Eſprit de vie*, par oppoſition à l'état du péché, qui nous aſſujettit à je ne ſay combien de morts, aux ſentimens de la colére de Dieu, aux miſéres & aux afflictions, à la mort corporelle, & à la mort éternelle; ſans dire que le péché méme eſt une mort, plus horrible ſi vous voulez que les autres, parce qu'elle en eſt la mere & la cauſe. II. *Vie* encore par oppoſition à la Loy, qui fait régner en nous toutes ces diverſes eſpéces de mort dont je viens de parler: car ſi vous y prenez garde, la Loy a été un Trône ſur lequel la Mort a été ſolemnellement aſſiſe, & d'où elle a prononcé & exécuté ſes Arreſts. Par la Loy le péché eſt devenu exceſſivement péchant, par la Loy l'homme s'eſt écrié, *moy miſérable! qui me délivrera du corps de cette mort*? La Loy a été le Miniſtére de condamnation, & la Lettre qui tuë, mais l'Evangile a fait evanouïr tous ces triſtes objets, & a mis, comme dit l'Apôtre, la vie & l'immortalité en évidence.

Miniſtére de l'Eſprit. Miniſtére non ſeulement par égard aux Apôtres & aux Paſteurs qui ſont les Miniſtres de Jeſus-Chriſt, mais auſſi par égard à Ieſus-Chriſt même, qui eſt le Miniſtre ou le ſerviteur de ſon Pere en qualité de Médiateur, comme nous l'avons dit ailleurs. *Miniſtére*, ſignifie auſſi en cet endroit, *Oeconomie*, ou ſi vous voulez, *Alliance*. *Miniſtére de l'Eſprit*, par les mémes raiſons que l'Evangile eſt appellé, *Loy de l'Eſprit*. J'ajoûteray ſeulement que l'Eſprit eſt ici oppoſé à *la Lettre*. La Loy étoit un Miniſtére de lettre, des lettres gravées ſur la pierre qui n'avoient nulle force, des caractéres morts, mais l'Evangile eſt gravé par le Saint Eſprit dans le cœur, c'eſt un Miniſtére vivant & efficace qui ne demeure pas

enfermé dans l'Arche, comme les Tables de la Loy ſans s'y mouvoir, ni s'y faire ſentir, il pénétre dans les ames, il éclaire l'entendement, il captive les penſées, il agite les conſciences, il remuë les affections, il eſt tout mouvement, tout efficace, tout force, en un mot un *Miniſtére d'Eſprit.*

Miniſtére de Juſtice. Juſtice, dans cette expreſſion, ſignifie, *la juſtification*, & l'Evangile eſt ainſi appellé, parce qu'il nous juſtifie, par oppoſition au péché qui condamne, & à la Loy qui aggrave nôtre condamnation. *Juſtice* peut auſſi ſignifier la *ſanctification* par oppoſition à nôtre corruption, dont l'Evangile nous délivre, & à l'état de la Loy ſous laquelle le péché étoit exceſſivement péchant.

Miniſtére de réconciliation & Parole de réconciliation. Le terme de *réconciliation* donne l'idée. I. D'une haine & d'une averſion réciproque, qui étoit entre Dieu & nous. II. L'idée d'une paix qui a été faite entre le Créateur & ſa créature; mais toutes les fois que vous trouvez le terme de *réconciliation*, & que vous le rapportez à nôtre paix avec Dieu, il faut bien prendre garde de ne tomber pas dans l'erreur de Socin, qui veut que cette réconciliation n'ait conſiſté qu'à fléchir & appaiſer le cœur de l'homme envers Dieu, & non à appaiſer la juſte colére de Dieu envers nous; il dit que Dieu ne nous vouloit point de mal, & par conſéquent qu'il n'a pas été néceſſaire de le réconcilier à nous, mais qu'il a fallu ſimplement nous réconcilier à lui. Cette erreur capitale, qui vient de ce qu'il a nié la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt, ſe doit réfuter I. parce que Dieu nous pardonne nos péchez, d'où il s'enſuit qu'il étoit irrité contre nous. II. Parce que Saint Paul nous

parle

parle de la rédemption de Jesus-Christ, comme d'une propitiation qu'il a faite par son sang, ce qui marque clairement que Dieu étoit irrité. III. Parce que c'est-là où conduit nécessairement la notion de Sacrifice, que Saint Paul donne à la mort de Jesus-Christ dans son Epître aux Hebreux; car un sacrifice est fait pour appaiser Dieu envers les hommes, & non pas pour appaiser les hommes envers Dieu. On peut aussi prendre le mot de *réconciliation* dans la veuë de l'union des créatures entre elles: car Jesus-Christ par l'Evangile a fait une paix universelle des Anges, des hommes, du Ciel, de la Terre, des créatures animées & inanimées: Jesus-Christ les a toutes rassemblées comme en un corps sous sa juste domination.

Puissance de Dieu. L'Evangile est *la Puissance de Dieu*, parce que c'est l'instrument ou le moyen par lequel Dieu triomphe des cœurs; par lequel il a renversé l'Empire du Démon, & changé la face de toute la Terre. A cela se doivent rapporter tous les grands & admirables effets que Dieu a produit par l'Evangile; mais il ne faut pas manquer de faire voir, en quoi consiste la naturelle efficace de l'Evangile, savoir, en ce qu'elle est une vérité Divine, souvérainement aymable, pleine de Majesté, pleine d'attraits, à laquelle naturellement il n'est pas possible que les cœurs résistent; car c'est en cela particuliérement qu'il est la puissance de Dieu, bien que ce ne soit qu'une simple parole qui au jugement des hommes n'est pas capable de faire grand chose; car les Roys & les Conquérans n'estiment guéres les paroles; si est ce qu'elle captive les esprits & les affections, & lie les hommes avec tant de force qu'il ne leur est pas possible d'échaper.

Parole de la Croix. Cette expreſſion ſe peut rapporter aux trois croix dont la Religion Chrétienne nous parle. La Croix de Jeſus-Chriſt, la croix de la repentance & de la converſion, & la croix des afflictions. Or l'Evangile eſt appellé *la Parole de la Croix*, parce que non ſeulement il preſche & il annonce ces trois croix que je viens de dire, & qu'il y aſſujettit; mais auſſi parce que toute ſa doctrine revient à cela, n'y ayant preſque rien qui n'en depende ou qui ne s'y rapporte.

CHAPITRE IX.

De la Prophétie de Jeſus-Chriſt conſidérée en elle-même.

LA Prophétie de Jeſus-Chriſt n'eſt autre choſe que la révélation qu'il nous a faite des myſtéres de nôtre ſalut. Or cette révélation peut être conſidérée. I. Par égard aux choſes qu'elle nous déclare. II. Par comparaiſon à la révélation de la Nature. III. Par comparaiſon à la révélation Légale. IV. Par égard à ſes dégrez & à ſa plénitude. V. Par égard à ſon étenduë. VI. Par égard aux tems qui l'ont ſuivie, ou qui la ſuivront juſqu'au jour du dernier Jugement. VII. Par égard ou par comparaiſon à la grande & derniére révélation qui ſera faite au dernier Jour.

Quant au premier, les choſes que Jeſus-Chriſt nous a révélées, ſont I. Tous les attributs eſſentiels de la Divinité, l'exiſtence d'une Divinité, ſon unité, ſon infinité, ſa Majeſté, ſa puiſſance, ſa vie, ſa ſageſſe, ſa bonté, ſa gloire, &c. Car quoi que ces attributs ne fuſſent pas entiérement in-

inconnus aux hommes, ſi eſt-ce pourtant que Jeſus-Chriſt les a mis dans une évidence ſi grande, & les a fait connoître dans un degré ſi élevé, qu'on peut fort bien dire en un bon ſens qu'il les a révélez. Dans cette veuë il eſt appellé par Saint Paul *l'image de Dieu inviſible*, & diſoit Jean 1. *nul ne vid jamais Dieu, le Fils unique qui eſt au ſein du Pére lui-même l'a déclaré.* II. Il a révélé le myſtére ineffable de la Trinité des Perſonnes en une ſeule Divinité; car quoi qu'on trouve des images de la Trinité dans la Nature, comme dans l'intelligence, la raiſon & la volonté qui ne font qu'une ſeule ame; dans le corps du Soleil, ſes rayons & ſa chaleur qui ne font qu'un ſeul Soleil, quoi qu'on en trouve des traces & comme des premiéres notions fort remarquables & fort importantes dans le Vieux Teſtament, ſi eſt-ce pourtant que ce ne ſont que de foibles images & des notions confuſes, au prix de ce que Ieſus-Chriſt nous en a déclaré. III. Il a révélé les myſtéres ou les ſecrets de la volonté de Dieu, dont ni les hommes, ni les Anges ne pouvoient avoir aucune connoiſſance, parce qu'ils étoient cachez dans les Décrets éternels. Tels ſont la miſéricorde Divine ou le deſſein de pardonner les péchez, la ſatisfaction à à la Juſtice, l'union d'une Perſonne Divine avec la chair, la ruïne de l'Empire du Démon, l'envoy du Saint Eſprit pour l'illumination & la ſanctification des hommes, la réſurrection glorieuſe de nos corps, le Paradis céleſte & éternel, & en un mot tous les autres articles de l'Oeconomie de nôtre rédemption; c'eſt pourquoi il eſt dit Col. 1. que *c'étoit le ſecret qui avoit été caché dés tous les ſiécles & âges, mais qui maintenant eſt manifeſté aux Saints*, & Col. 2. que *ce ſont les tréſors cachez de ſapience & de ſcience*, & 1. Cor. 2. que *ce ſont les*

choſes qu'œil n'a point veuës, ny oreille ouyes, & qui ne ſont pas montées en cœur d'homme. A quoi l'on peut auſſi fort bien appliquer ce qui eſt dit de Jeſus-Chriſt. Heb. 1. Que *Jeſus-Chriſt eſt la reſplendeur de la gloire du Pere, & la marque engravée de ſa Perſonne.* Car quoi que cela s'entende premiérement de ſa Perſonne, ſi eſt-ce que cela ſe doit auſſi entendre de ſa charge de Prophéte ou de ſon Oeconomie; la reſplendeur de la lumiére du Soleil, à laquelle ce paſſage fait alluſion, ſe peut conſidérer, ou intérieurement & par rapport au corps même du Soleil, ou extérieurement & par rapport à nos yeux, qui voyent cette belle effuſion de lumiére qui ſort du Soleil. De même la reſplendeur de la gloire du Pere peut être conſidérée, ou intérieurement & par rapport au Pere même; & en ce ſens Ieſus-Chriſt l'eſt perſonnellement; ou extérieurement & par égard à cette admirable manifeſtation de Dieu qui nous eſt faite dans l'Evangile, & en ce ſens Jeſus-Chriſt eſt cette reſplendeur par ſon Oeconomie. Et quant à l'autre titre, ſavoir, le caractére ou la marque engravée de la Perſonne du Pére, qui eſt une comparaiſon priſe de la gravûre d'un cachet, cette gravûre peut être conſidérée, ou comme concave dans le cachet même, ou comme convexe, quand le cachet eſt appliqué ſur de la matiére; au premier égard Jeſus-Chriſt eſt le caractére de la Perſonne du Pére en lui-même perſonnellement, en vertu de ſa génération éternelle; au ſecond, il l'eſt par ſa charge de Médiateur & par ſon Oeconomie: car au premier, perſonne ne void cette gravûre dans le cachet, le cachet ſeul la connoîtroit s'il avoit de la connoiſſance, mais au ſecond, tous ſes caractéres ſont manifeſtez.

IV. Jeſus-Chriſt nous a révélé tout ce qui appartient

partient à nôtre devoir & à nôtre véritable sanctification, retirant les hommes de leurs vains égaremens, & éloignant toutes ces fausses idées qu'ils se formoient de leur sanctification & de leur devoir, pour leur en donner les véritables. C'est-ce qu'il a fait en leur déclarant la volonté de Dieu, c'est-à-dire, ce qu'il veut que nous fassions, & en nous enseignant la nature de la vraye piété, de la charité, de la Justice; & en un mot de toutes les bonnes œuvres. A cet égard il est appellé *le Saint de Dieu.* & Daniel 9. il est dit, *Qu'il a ramené la Justice des siécles*, & 1. Cor. 1. *Qu'il nous a été fait sanctification*, & Jean 17. *Sanctifie les*, dit-il, parlant de ses Disciples, *par ta vérité, ta parole est vérité.* V. Il nous a révélé la nature des vices & des péchez, nous faisant connoître en quoi elle consiste, savoir, à s'éloigner de l'image de Dieu & des Loix qu'il nous a données; en nous faisant voir que plusieurs choses que les hommes estiment péché, ne le sont point, mais sont ou bonnes ou indifférentes de leur nature; en faisant voir aussi que des choses que les hommes n'estiment péché, le sont, comme de donner la Lettre de divorce, de se vanger de ses ennemis & de les haïr, de sentir en son cœur des mouvemens de convoitise, qui ne viennent pas à une entiére déliberation de la volonté; à cet égard nous pouvons fort bien dire, *qu'il est venu pour deffaire les œuvres du Diable*, comme il est dit 1. Jean 3. & que, *qui le suit ne chemine point en ténébres* Iean 8. VI. Il a révélé tous les motifs qui nous peuvent retirer du péché & porter à la sanctifiation, & ces motifs sont en un nombre presque infini. Les principaux sont la nature même de la vertu qui est l'image de Dieu, & celle du vice qui est l'image de Satan; la proportion admirable qu'à la sain-

ſainteté avec l'excellence de nôtre nature, & par le contraire, la diſproportion infinie qui eſt entre la dignité humaine & l'indignité du vice ; L'obéïſſance & le ſervice que nous devons à un Dieu ſi grand, ſi plein de Majeſté, qui eſt nôtre Créateur, nôtre Maître & nôtre derniére fin ; la reconnoiſſance que nous devons à ſes bien-faits, tant dans la Nature que dans la Grace ; la crainte de ſes châtimens temporels & éternels ; l'eſpérance de ſes biens en cette vie, & en celle qui eſt à venir. VII. Il nous a révélé un parfait exemple de ſanctification & de vertu qu'il nous a propoſé en lui-même, s'étant mis devant nos yeux, *comme un patron afin que nous ſuivions ſes traces* 1. Pier. 2. C'eſt pourquoi Saint Paul diſoit, *ſoyez mes imitateurs comme auſſi je le ſuis de Chriſt.* 1. Cor. 11. VIII. Il nous a révélé les véritables & ſolides objets de nôtre eſpérance, & par conſéquent de nos deſirs, & quels ſont nos véritables intérêts. C'eſt pourquoi Saint Paul diſoit Eph. 1. qu'il prioit Dieu de donner aux fidelles *les yeux de leur entendement illuminez, afin qu'ils ſeuſſent qu'elle eſt l'eſperance de leur vocation*, &c. Eph. 1. & 1. Pier. 1. il eſt dit que *le Dieu de nôtre Seigneur Ieſus-Chriſt nous a regenerez en eſperance vive par la reſurrection de Ieſus-Chriſt d'entre les morts.* Il a donc éclaircy la nature de la vraye eſpérance pour la diſtinguer d'avec les fauſſes & mal fondées, il en a déterminé les véritables objets pour les diſcerner d'avec les objets trompeurs, il a marqué les bornes & les meſures de nos deſirs, & nous a découvert nos véritables intérêts que nous ne connoiſſions point pour les diſcerner d'avec les faux, aprés leſquels nous courions. IX. Enfin il nous a ouvert les véritables & ſolides ſources de nôtre conſolation, ſoit contre la dureté des afflictions,

ſoit

soit contre la nécessité de la mort, soit contre les foiblesses & les infirmitez qui sont encore en nous à cause des restes du péché ; soit enfin contre la crainte de ne pas perséverer en la foy & en la piété. C'est à cela que saint Paul a égard, 2. Thes. 2. *Jesus-Christ*, dit-il, *Nôtre Seigneur, & nôtre Dieu & Pere qui nous a aimez, & nous a donné consolation éternelle & bonne espérance en grace, veüille consoler vos cœurs & vous affermir en toute bonne parole & bonne œuvre*; à quoi on peut aussi rapporter le titre *de Dieu de consolation* qui est donné au Pere de Nôtre Seigneur Jesus-Christ & ce qui est dit que *comme les souffrances de Christ abondent en nous, pareillement aussi par Christ abonde nôtre consolation* 2. Cor. 1.

II. Nous avons dit que la révélation de Jesus-Christ pouvoit être considérée par comparaison à celle de la nature. Or comme la révélation de la nature peut elle-même être regardée daus deux veuës, ou selon qu'elle étoit quand elle sortit immédiatement des mains de Dieu avant le péché de l'homme, ou dans les obscurcissemens qu'elle a reçu par la corruption générale où les hommes sont tombez ; cette comparaison dont il s'agit se peut aussi faire en deux maniéres, selon les deux différens égards, ausquels on considére la révélation de la nature. Au premier, voicy à peu prés les avantages de celle de Jesus-Christ. I. Elle est faite par voye de parole ou d'enseignement, au lieu que l'autre étoit faite par voye d'ouvrage, comme un Architecte se donne à connoître par un Palais qu'il bâtit, & un Artisan par un Chefd'œuvre de son art. Or cette voye d'ouvrage est nécessairement sujette aux longueurs & aux circuits des raisonnemens, elle est plus obscure & plus embaraſſée, il y faut employer plus de travail &

plus

plus de pénétration, mais l'autre eſt courte, claire, facile; la premiére, je veux dire celle de la nature a ſes idées beaucoup plus diffuſes & répanduës déça & delà, de ſorte qu'on ne peut les recueillir qu'avec beaucoup de peine; mais la ſeconde qui eſt celle de Jeſus-Chriſt raſſemble pluſieurs idées en peu de mots; la premiére eſt ſemblable à cette lumiére vague qui erroit à l'entour du cahos dans les premiers jours de la création; mais la ſeconde eſt comme la lumiére raſſemblée au quatriéme jour dans le corps du Soleil.

II. Un ſecond avantage eſt que les mêmes choſes qui ſont révélées dans la nature ſont infiniment réhauſſées dans la révélation de Jeſus-Chriſt & y paroiſſent avec un tout autre éclat. C'eſt ce qui ſe voit ſi on parcourt les attributs divins, l'unité de Dieu, car il eſt vray que dans la nature, il n'y a point d'autre Dieu qui paroiſſe que le Créateur, mais dans la grace tous ces faux Dieux qui étoient nez du limon de la Terre, ſi je l'oſe dire ainſi, & qui avoient oſé partager avec Dieu ſon encens & ſes Temples, tombent & s'évanouiſſent. Comme donc l'Arche de l'Eternel étoit à la vérité fort glorieuſe dans le Tabernacle, où elle paroiſſoit ſeule, mais elle le fut infiniment davantage quand elle entra dans le Temple de Dagon, & que l'idole de Dagon tomba à ſes pieds, de même le vrai Dieu eſt fort glorieux dans la nature, car il y paroît ſeul ni plus ni moins que l'Arche dans le Tabernacle, mais il l'eſt beaucoup plus dans l'Oeconomie de Jeſus-Chriſt lors qu'entrant dans les Temples des idoles, il a fait éclipſer toutes ces imaginaires Divinitez, & *les a fait fondre comme la cire devant le feu*, pour me ſervir des Paroles de David, Pſ. 68. Je ne parleray pas ici de la puiſ-

puiſſance de Dieu, ni de ſa ſageſſe, ni de ſa bonté, ni de ſa Juſtice, & de l'exaltation qu'elles ont reçû dans la révélation de Jeſus-Chriſt au deſſus de ce qu'elles paroiſſent dans la Nature, nous en avons dit quelque choſe dans le premier Livre de ce Traité, & il eſt aiſé à chacun de ſuivre nos ouvertures.

III. Un troiſiéme avantage eſt, qu'il y a je ne ſay combien de choſes révélées par Ieſus-Chriſt dont on ne peut avoir aucune connoiſſance par la Nature. Je mets en ce rang la Trinité des Perſonnes, l'Incarnation, la félicité céleſte, la Réſurrection des morts, & en un mot, tous les myſtéres de l'Oeconomie de Jeſus-Chriſt. Car il n'y a dans la Nature que Dieu Créateur, rien n'y paroît de Dieu Rédempteur, parce que la Rédemption eſt une Oeconomie qui n'a eu lieu que par l'occaſion du péché.

IV. Les vertus humaines qui avoient lieu par la révélation de la nature, ont été pouſſées dans celle de Jeſus-Chriſt à un beaucoup plus haut degré, comme on l'a remarqué dans le premier Livre, & dans le Traité de la Providence.

V. Il y a même de nouvelles vertus qui naiſſent de la révélation de Jeſus-Chriſt, & qui étoient inconnuës dans la Nature, comme la répentance, la confeſſion, ſelon que l'on l'a auſſi remarqué dans les lieux ſus alleguez.

Quand on conſidére la Nature au ſecond égard, c'eſt-à-dire, dans les obſcurciſſemens qui lui ſont arrivez par le péché, on y voit à la verité reluire encore mille beaux & admirables enſeignemens touchant la Divinité, & le devoir de l'homme; mais on voit auſſi d'un côté preſque tous ces enſeignemens détournez à de mauvais uſages, ou à de mauvaiſes conſéquences, & appliquez d'une ma-

maniére folle & extravagante ; par exemple, le ſentiment qu'il y a un Dieu, n'y eſt pas éteint, au contraire il y eſt vivement imprimé dans l'Eſprit & dans le cœur de tous, mais n'eſt-il pas mal-heureuſement détourné, à tout ce grand nombre d'idoles & de Divinitez imaginaires que les Payens ont ſervi ? La neceſſité d'une Religion s'y fait de même reconnoître, n'y ayant aucun peuple qui puiſſe vivre ſans Religion. Mais combien cette penſée a-t-elle produit de ſuperſtitions ? La néceſſité de vivre moralement bien a été auſsi détournée à un mauvais uſage, car on a fait de la vertu la derniére fin de l'homme, au lieu qu'elle n'eſt que l'image de Dieu, n'y n'eſt aimable qu'en cette qualité, & entant que c'eſt un moyen pour nous mettre dans la communion de Dieu. En un mot il n'y a aucune des lumiéres de la révélation de la nature qui ne s'y trouve corrompuë & gâtée par les égaremens des hommes. D'autre part au lieu que la révélation de la nature dans l'état d'innocence êtoit quelque choſe de fort uniforme, & dont les parties avoïent entr'elles une admirable rapport ; il eſt arrivé que par l'accident du péché, il s'eſt fait un bouleverſement preſque univerſel, qui a rompu toute cette admirable ſymmetrie, & cette juſteſſe ou correſpondance de parties qui reluiſoit dans l'Oeconomie de la nature, Dieu par exemple, qui dans l'ouvrage des Cieux & de la Terre paroît doux, bon, & infiniment favorable au genre humain, paroît en même tems comme un adverſaire irrité, plein d'averſion & de haine contre les hommes dans les accidens funeſtes, & les tragiques événemens qui ſe voyent au monde de tems en tems, les déluges, les tremblemens de terre, la conſomption des villes par le feu du Ciel, les guerres, les famines,

les

les peſtes, les ſubverſions des Royaumes, &c. Quel rapport y-t-il de cette infinie bonté avec tant de colere? L'homme, ſoit que vous conſidériez la ſtructure de ſon corps, la beauté & la force de ſes organes, l'admirable ſituation de chacune de ſes parties, ſoit que vous regardiez la nature ſpirituelle de ſon ame, ſes facultez, ſes puiſſances, la vivacité & l'étenduë de ſon eſprit, la force de ſon imagination, la penétration de ſa raiſon, la richeſſe de ſa memoire, ſon franc arbitre, ſes déſirs, ſes paſsions, ſes mouvemens; ſoit enfin que vous ayez égard à ces admirables & ſecrets liens qui uniſſent l'ame au corps, & l'eſprit à la chair, avec un art impénétrable à la verité, mais néantmoins digne de l'admiration des Anges. Cet homme dis-je eſt le Chef-d'œuvre des mains de Dieu, c'eſt un abregé de toutes les perfections qui ſe voyent deça & delà répanduës dans les autres Créatures, il eſt comme le ſeigneur & le maître abſolu de tous les ouvrages Divins, fait pour la félicité & pour la vertu. Mais en même tems vous le voyez eſclave de ſes paſsions, indignement ſoüillé & deshonoré par mille crimes, mal-heureux en ſes deſſeins, égaré dans ſes penſées, accablé de mille miſéres en ſa vie, ſujet à la neceſsité de mourir. Quel rapport, ou qu'elle proportion y-t-il entre tant de majeſté & tant d'indignité, tant de gloire, & tant d'ignominie? Voilà en quel état ſe trouve la révélation de la nature ſous le péché, ſemblable à un beau Palais ruïné, où vous voyez d'un côté des colomnes, des portiques, de magnifiques lambris, mais où de l'autre, vous voyez des marques d'embraſement ou de deſtruction. Enfin c'eſt un amas confus de beautez & de déſolations, d'opprobre & de Majeſté, de grandeur éclatante & d'horreur funeſte.

Cette

Cette conſidération nous conduit juſqu'à la révélation de Ieſus-Chriſt, & à l'Oeconomie de ſa Grace: car à l'égard de ce premier deſordre que nous avons remarqué dans la Nature, qui conſiſte dans le mauvais uſage, & la pernicieuſe application que les hommes avoient fait des veritez révelées dans l'ouvrage de l'Univers, le Seigneur a fait deux choſes, l'une, qu'il a éclairci, confirmé, rehauſſé ſes veritez, & les a miſes dans un tout autre jour; & l'autre, qu'il en a rectifié l'uſage & l'application, ramenant les hommes de leurs égaremens, diſſipans leurs erreurs, & renverſant leurs folles ſuperſtitions. D'ailleurs à l'égard de cette autre choſe que nous avons auſſi remarqué, ſavoir ce mélange de contrarietez qui paroît dans la Nature, Jeſus-Chriſt en a non ſeulement découvert les veritables cauſes qui étoient pour la pluſpart inconnuës; mais outre cela il a fait encore deux choſes, l'une, qu'il a relevé ce bien qui ſe voyoit en nous, & luy a donné un nouveau prix, l'autre, qu'il a réparé le mal, & rétabli toutes ces miſérables ruïnes ſous leſquelles la Nature gemiſſoit. C'eſt ce qui avoit été figuré par le Temple de Jéruſalem; au commencement, lors qu'il ſortit des mains de Salomon, il étoit pompeux & admirable, n'y ayant rien que de magnifique & de bien réglé. Enſuite il fut détruit par Nébucadnetzar, & dans cet état ce n'étoit qu'une confuſion ou un mélange de beautez & de déſolation, de marques de grandeur, & de marques d'aneantiſſement; mais enfin il fut rétabli, les ruïnes furent réparées, & la gloire de la ſeconde maiſon fut plus grande que celle de la premiére. C'eſt l'image de ce qui eſt arrivé à la Nature. Dans l'état de l'innocence c'eſt ce Temple qui ſort des mains ſuperbes de Salomon, ſous

la

la corruption du péché, c'eſt ce miſérable chaos que la rage de Nébucadnetzar a produit; mais dans l'Oeconomie de Jeſus-Chriſt, ou dans l'état de la grace, c'eſt ce même Temple rétabli, dont la nouvelle gloire ſurpaſſe infiniment la premiére.

Au reſte l'on peut ſe ſervir de tout ce que nous venons de dire, pour faire voir la neceſſité de la révélation ſurnaturelle en Jeſus-Chriſt. Car la Nature en l'état qu'elle étoit, & ſelon que nous l'avons décrite ſous le péché, ne pouvoit pas fournir à l'homme tout ce qui lui eſt néceſſaire pour bien & heureuſement vivre, elle le conduiſoit bien durant quelque eſpace; mais elle le laiſſoit en deffaut, ou ſi vous voulez les voyes de la raiſon & ſes lumiéres, aboutiſſoient toutes à des précipices. La Nature faiſoit connoître un Dieu ſouverainement grand, bon, &c. mais elle le faiſoit connoître ennemi de l'homme, ſans lui fournir aucun moyen de le rendre propice. Elle faiſoit connoître que l'homme eſt fait pour ſervir la Divinité par un culte de Religion, mais elle ne lui enſeignoit pas qu'elle devoit être cette Religion, & le laiſſoit engagé dans mille ſuperſtitions. Elle lui faiſoit connoître que nous ſommes faits pour un ſouverain bien; cependant elle nous laiſſoit dans la miſére, ſans nous donner les moyens d'en ſortir, ni ſans nous faire voir en quoy conſiſtoit nôtre ſouverain bien, & les voyes pour y parvenir. Il étoit donc neceſſaire que Dieu nous donnât une révélation ſurnaturelle pour nous tirer de ce labyrinte; or c'eſt ce qu'a fait heureuſement la révélation de Jeſus-Chriſt.

On peut auſſi ſe ſervir de cela, même pour éclaircir comment la révélation de Jeſus-Chriſt tire les preuves de ſa verité de la Nature & des lu-

miéres de la droite raiſon. Car I. à l'égard des choſes que la Nature dans l'état de l'integrité nous a révélées, & que Jeſus-Chriſt confirme, rehauſſe & éclaircit, comme qu'il y a un Dieu infini, tout-puiſſant, &c. que ce Dieu doit être ſervi avec eſperance de rémunération, que la regle de ſon ſervice doit être ſa volonté, & non la volonté ou le caprice des hommes, qu'il eſt nôtre ſouverain Juge, auquel il faut rendre conte de nos actions, qu'il faut vivre ſaintement, ſobrement & religieuſement, & telles autres veritez que Jeſus-Chriſt a fortement enſeignées. A leur égard, dis-je vous voyez bien que la doctrine de Jeſus-Chriſt a ſes fondemens, & ſes preuves dans la Nature même. II. Quant aux nouvelles choſes qui ſont contenuës dans ſa révélation, elles tirent toutes leurs preuves de l'état de la Nature ſous le péché, de la même maniére que l'efficace & la vertu des remédes ſe prouve par les maladies, pour la gueriſon deſquelles ils ſont propres; car il n'y a point de plus fort argument pour nous faire voir la vertu d'un reméde, que de montrer le rapport exact qu'il a avec la maladie pour laquelle on le deſtine. Et pour nous ſervir de la comparaiſon d'un bâtiment, que nous avons déja employée, lors qu'on voit un beau Palais à demi ruiné, on ne ſauroit mieux prouver que la réparation qu'on en fait, eſt de même nature que le premier projet que l'Architecte en avoit formé, qu'elle eſt dans ſon intention, qu'en faiſant les rapports admirables de ces nouvelles reparations avec les anciens reſtes du bâtiment, & en faiſant reconnoître que non ſeulement par ce moyen les ruines ſont entiérement rétablies, mais le Palais en eſt rendu plus pompeux & plus magnifique qu'il n'étoit au commencement. Voyez ſur ce ſujet la

Ré-

Réponſe au Pere Noüet 2. Part. Ch. 1. où il eſt traité de l'uſage de la raiſon dans les myſtéres.

III. Le troiſiéme Article de nôtre diviſion générale, eſt de conſidérer la révélation de Ieſus-Chriſt, par comparaiſon à la révélation Légale. Mais avant que d'aller plus loin, il faut ſe ſouvenir ici, de ce que nous avons dit ailleurs qu'il y avoit ſous la Loy, c'eſt-à-dire, ſous le miniſtére Moſaïque beaucoup de choſes qui eſſentiellement & en ſubſtance étoient l'Evangile, comme la doctrine de la remiſſion des péchez par la miſéricorde de Dieu, les Oracles & les promeſſes du Meſſie, les ombres & les figures: Tout cela appartient à la révélation de Jeſus-Chriſt, & ce n'eſt pas de ces choſes que nous parlons maintenant. Par la révélation Legale donc nous entendons ſeulement ce que Dieu a révélé par Moïſe, & qui appartient au corps & à l'eſſence de l'Alliance Ancienne entant qu'elle eſt oppoſée à la Nouvelle.

Cela étant donc ainſi éclairci, je dis que les avantages de la révélation de Jeſus-Chriſt au deſſus de celle de Moïſe, ſont I. que, au lieu que Moïſe a fait une révélation de rigueur de Juſtice ſans miſéricorde, Jeſus-Chriſt au contraire en a fait une de grace: à quoy ſe doivent rapporter pluſieurs Textes de l'Ecriture qui font cette oppoſition, comme Iean 1. *La Loy a été donnée par Moyſe, la Grace eſt arrivée par Ieſus-Chriſt*, & ces paſſages de la ſeconde aux Cor. où la Loy eſt appellée, *Miniſtére de mort, Lettre qui tuë, &c.* Et l'Evangile au contraire, *Miniſtére de Juſtice, miniſtére d'Eſprit, miniſtére de vie.*

II. De là naît un ſecond avantage qui eſt que la Loy donnoit ſeulement la connoiſſance du pé-

ché, mais n'en donnoit pas le réméde ; au lieu que l'Evangile avec la connoiſſance du péché, donne auſſi celle du réméde.

III. La Loy exigeoit de l'homme une obeïſſance exacte, ſans ſouffrir aucune infirmité, qui violoit un ſeul point violoit toute la Loy ; c'eſt pourquoy la clauſe de la Loy étoit celle-cy, *Maudit eſt quiconque n'eſt permanant en toutes les choſes écrites en ce Livre pour les faire.* L'Evangile au contraire exige à la verité une obeïſſance exacte des fidéles, une foy pleine, & une charité parfaite, mais c'eſt pourtant en ſouffrant les foibleſſes de nôtre foy, & celles de nôtre ſanctification, moyennant nôtre repentance & nôtre recours à la miſéricorde paternelle de Dieu.

IV. De là naît cette quatriéme conſidération, que la repentance n'eſt pas une vertu de la Loy, ni la confeſſion, ni les larmes de la converſion ; la Loy ne les commande, ni ne les conſidére ; toute rigoureuſe elle demande l'innocence ; & n'écoute plus l'homme dès le moment qu'il a péché.

V. La Loy exigeoit une obïſſance exacte, mais elle ne donnoit aucune force à l'homme pour rendre cette obeïſſance, au lieu que l'Evangile qui nous commande la ſainteté, accompagne ſes commandemens de la vertu intérieure du Saint Eſprit qui nous les fait accomplir ; c'eſt pourquoy il eſt appellé *le miniſtére de l'Eſprit, une Loy gravée, non ſur des Tables de pierre, mais ſur les plaques charnelles de nôtre cœur, une Loy de l'Eſprit de vie, un Eſprit viviſiant.* A cela on peut rapporter tous ces anciens Oracles qui promettoient *que dans l'Alliance nouvelle Dieu répandroit ſur nous des eaux nettes, qu'il nous donneroit un cœur nouveau & un eſprit nouveau, qu'il graveroit ſes loix dans nôtre en-*

entendement, qu'il répandroit ſon Eſprit ſur toute chair.

VI. Non ſeulement la Loy par l'exactitude de ſes commandemens donnoit la connoiſſance du péché, mais elle enflamoit même le péché, & le faiſoit devenir exceſſivement péchant; au lieu que l'Evangile le mortifie, lui ôte la force & le régne, & nous delivre de ce corps de mort. Voyez Saint Paul Rom. 6. & 7.

VII. La loy même en donnant la connoiſſance de la Juſtice inexorable de Dieu ne le faiſoit pas de la maniére du monde la plus haute & la plus forte, car elle ſe contentoit de la déclarer. I. Par les menaces de la parole. II. Par la mort des animaux qui étoient immolez en ſacrifice propiciatoire. III. Par le châtiment & la mort des hommes; mais l'Evangile qui d'un côté nous manifeſte la grace & la miſéricorde ne laiſſe pas de l'autre, de manifeſter la Juſtice, & de la manifeſter de la maniére la plus grande qui ſe puiſſe concevoir. I. Par la déclaration expreſſe des tourmens éternels. Et II. par la croix de Jeſus-Chriſt ſon fils. Car c'eſt-ce que veut dire Saint Paul Rom. 3. *Dieu*, dit-il, *a ordonné de tout tems Jeſus-Chriſt pour propitiatoire par la foy en ſon ſang, afin de demontrer ſa Juſtice par la remiſſion des péchez précedens ſuivant la patience de Dieu. Voire afin de demontrer ſa Juſtice au tems préſent, afin qu'il ſoit trouvé juſte, & juſtifiant celui qui eſt de la foy de Jeſus.* Il paroît par la ſuite de ſon diſcours, afin que nous le diſions en paſſant, que ſon ſens eſt que la Loy donne bien la connoiſſance du péché, & par conſéquent de la Iuſtice Divine; mais qu'elle ne juſtifie point l'homme. Outre que la Loy ſubſiſtant toûjours nonobſtant les péchez des hommes, & d'ailleurs la Providence

Divine conſervant auſſi les Nations, & les ayant fait ſubſiſter nonobſtant leurs péchez, il ſembloit que Dieu avoit mis un voile ſur ſa Iuſtice, ſavoir le voile de ſa patience, & qu'il en avoit ſuſpendu les effets. Car ſi Dieu eût ſuivi les mouvemens de cette même Iuſtice qui étoit déclarée en la Loy, il devoit faire ceſſer la Loy & l'Oeconomie de ſa Providence à l'égard des Nations, en abyſmant tant les Iſraëlites que les autres Peuples. Pendant tout ce tems-là donc qui a précedé Jeſus-Chriſt, Dieu ſembloit avoir oublié les péchez des hommes, & tout le monde vivoit à l'ombre de ſa patience. Mais quand Jeſus-Chriſt eſt venu, Dieu a fait deux choſes, l'une de nous donner, non plus une Oeconomie de patience, ni un apparent oubly de nos péchez, mais une vraye juſtification, qui eſt ce que ni la Loy, ni l'Oeconomie de la Providence ne faiſoient pas. L'une & l'autre n'avoient que de miſerables remedes palliatifs, nous laiſſant toûjours dans le crime, & dans la neceſſité de la ſanctification ; au lieu que Ieſus-Chriſt nous a apporté une véritable grace. L'autre choſe que Dieu a faite eſt qu'il a manifeſté ſa Juſtice vangereſſe en répandant le ſang de ſon Fils en la Croix ; Et alors il a paru juſte en luy-même, c'eſt-à-dire, véritable vangeur des crimes, & neanmoins juſtifiant les hommes, c'eſt-à-dire, leur accordant une véritable remiſſion de leurs péchez. Dans cette Oeconomie de la patience de Dieu qui a duré juſqu'à Jeſus-Chriſt, & à laquelle il faut rapporter la Loy même, Dieu ne paroiſſoit ni juſte ni juſtifiant. Il ne paroiſſoit pas juſte, car il ſuſpendoit les effets de ſa Iuſtice ; il n'étoit pas juſtifiant, car il ne faiſoit que ſuſpendre pour un tems la punition de nos péchez, nous laiſſant toûjours dans l'obligation de la

peine.

peine. Mais dans l'Oeconomie de Jesus-Christ il est juste & justifiant, car il déploye les terribles effets de sa Iustice en la Personne de nôtre Médiateur, dans l'œuvre de sa propiciation, & dans l'effusion de son sang, & en même tems, il nous justifie réellement en nous accordant une véritable abolition de nos crimes. Si on vouloit pousser la chose plus loin, & faire voir comment la Iustice Divine a paru dans son plus haut dégré en la mort du Sauveur, il ne faudroit que considerer la grandeur de sa Personne. Car la gloire de la Iustice est relevée par la grandeur de la Personne qui souffre.

VIII. La Loy donnoit la connoissance de la Majesté & du droit Souverain de Dieu, tant par cette pompe & cette magnificence de tonnerres, de brandons & d'éclairs qui parurent sur le Sinaï, que par l'imposition du joug des cérémonies. Mais l'Evangile de Jesus-Christ en donne une idée bien plus haute. I. Par la gloire éternelle où la Personne du Médiateur a été élévée, qui a bien plus d'éclat que toute cette pompe de Sinaï. II. Par l'union hypostatique de la nature humaine avec la Divine; par-là il paroît que Dieu est le Souverain Seigneur des créatures, & qu'elles ne sont sinon ce qu'il plaît à sa destination de les faire. III. Par le changement qu'il a fait de l'ordre de la nature pour l'exercice de la Iustice; car l'ordre de la nature veut que la Iustice vangeresse s'exerce sur la Personne même du criminel; & Dieu en changeant cet ordre a transporté la peine de la personne du criminel sur celle d'un innocent. IV. Par la distribution ou de sa vocation à ceux à qui il lui a plû, sans distinction de sang ni de condition, la donnant à qui il a voulu, & la refusant à qui il n'a pas voulu la donner. Car l'or-

dre naturel depuis l'Alliance traitée avec Abraham vouloit que la vocation & la grace appartint ſeulement aux Iuifs ; & Dieu a rejetté les Iuifs, & a appellé les Gentils. Saint Paul traite cette comparaiſon de la manifeſtation de la Majeſté Divine en la Loy & en l'Evangile Heb. 12. 18, &c. *Vous n'eſtes pas venus à une montagne qui ſe puiſſe toucher à la main, ni au feu brûlant, ni au tourbillon, ni à l'obſcurité, ni à la tempéte, ni au rétentiſſement de la trompette, ni à la voix des paroles, &c. Mais vous êtes venus à la montagne de Sion, & à la cité du Dieu vivant, à la Ieruſalem Céleſte, & aux milliers d'Anges. Et à l'aſſemblée & Egliſe des premiers nez qui ſont écrits aux Cieux, & à Dieu qui eſt le juge de tous, & aux eſprits des juſtes ſanctifiez : Et à Ieſus le Médiateur de la nouvelle Alliance, & au ſang de l'aſperſion prononçant de meilleurs choſes que celui d'Abel.*

IX. La révélation de la Loy ne s'étendoit qu'aux ſeuls Iſraëlites, celle de l'Evangile eſt faite à toutes Nations, peu de gens ignorent les comparaiſons ordinaires dont on ſe ſert ſur ce ſujet, ſavoir celle de la lumiére de Goſcen pendant que les ténébres couvroient toute l'Egypte, celle de la roſée qui au commencement fut dans la ſeule toiſon de Gedeon, pendant que toute la Terre étoit ſeiche : celle du voile du Temple de Ieruſalem qui fut rompu à la mort de Jeſus-Chriſt, mais comme elles ſont un peu communes, il me ſemble qu'on pourroit en employer d'autres, comme celle de l'Arche dans laquelle ſeule il y avoit vie & ſalut, pendant que toute la Terre étoit ſous les eaux du deluge, ou celle du Soleil fixé & devenu immobile à la priére de Joſué pour éclairer ſes conqueſtes pendant que les autres parties du Monde attendoient vainement la lumiére. Celle

de

de la petite Ville de Tſoar où Loth ſe retira pendant que le feu du Ciel conſume toute la plaine. Il y a un nombre preſque infini de paſſages dont on peut auſſi ſe ſervir dans cette occaſion, & il n'eſt pas néceſſaire de les marquer ici, car ils ſe trouvent par tout.

X. Il faut remarquer icy que quand on traite cette comparaiſon de la Loy & de l'Evangile. On peut fort bien relever l'Evangile par deſſus la Loy, par la conſidération de la Perſonne même de Jeſus-Chriſt infiniment élevé au deſſus de Moyſe. Comme auſſi quand on traite *ex profeſſo* la comparaiſon de Jeſus-Chriſt & de Moyſe, on peut fort bien y faire entrer celle des révélations qu'ils ont apportées au Monde. Car les choſes relevent les perſonnes, & les Perſonnes auſſi relevent les choſes. Cependant nous ne preſſerons pas icy cet article, parce que nous avons à en parler cy-aprés.

XI. La Loy n'a pas été une révélation faite pour l'amour d'elle-même, mais elle a été un Pedagogue pour nous amener à Chriſt, & c'eſt pourquoi dés que Jeſus-Chriſt eſt venu au Monde la Loy a été envieillie comme parle l'Ecriture, & aprés la publication de la grace, elle a été abrogée. Ce n'étoit donc qu'une Alliance à tems, une Oeconomie qui regardoit ailleurs. Mais l'Evangile eſt une Alliance éternelle que Dieu a faite pour l'amour d'elle-même. A cauſe dequoi Saint Paul dans l'Epître aux Galates compare ces deux Alliances aux deux femmes d'Abraham, Agar & Sara, l'une eſclave & l'autre libre, l'une qui fut chaſſée de la maiſon d'Abraham, & l'autre qui y demeura toûjours, l'une engendrant des enfans eſclaves, & l'autre des enfans libres, les enfans de l'une n'ayant nulle part à l'héritage, & les enfans

enfans de l'autre étant les héritiérs. Voyez ce qu'on a dit ſur ce ſujet dans le Livre des Types.

XII. Les promeſſes de la Loy ont été ou purement & ſimplement fruſtratoires, ou temporelles & terreſtres, qui même n'ont été que de peu de durée. Les fruſtratoires ſont celle-cy, *Fay ces choſes & tu vivras*, & autres ſemblables qui n'ont point eu d'effet, parce que la condition qu'elle demandoit n'a pas été executée. Les temporelles & terreſtres ſont la Terre de Canaan & les autres choſes ſemblables. Mais les promeſſes de l'Evangile ſont ſolides, grandes, véritables & infailliblement executées. De la vient que Saint Paul Heb. 7. dit que *Ieſus a été fait pleige d'un plus excellent Teſtament*, & Chap. 8. il dit, *qu'il eſt Médiateur d'un plus excellent Teſtament établi ſous de meilleures promeſſes.*

XIII. Cette différence nous conduit a en remarquer une autre, qui eſt que les biens de la Loy n'étant que temporels, n'étoient auſſi que des ombres & des figures, au lieu que ceux de l'Evangile étant ſpirituels ſont réels & contiennent la vérité de ce dont les autres n'étoient que l'image; car en matiére de bénédictions Divines les corporelles ſont les ombres des ſpirituelles. C'eſt ce que Saint Paul a remarqué Heb. 10. *La Loy*, dit-il, *avoit l'ombre des biens à venir, & non la vive image des choſes.*

XIIII. Nous avons dit que la révélation de Jeſus-Chriſt devoit être conſidérée par égard à ſes dégrez & à ſa plénitude. Pour cet effet il faut ſe ſouvenir de ce que nous avons dit ailleurs, que l'Egliſe qui vivoit ſous la diſpenſation légale outre la révélation de Moyſe, laquelle proprement s'appelle l'Ancienne Alliance, avoit encore la

la révélation Evangélique, en vertu de laquelle les Anciens Fidelles ont été ſauvez, ſelon ce que dit Saint Paul que *Chriſt eſt hier & aujourd'hui & éternellement.* Il s'agit donc ici de comparer cette révélation Evangélique qu'avoient les Anciens, avec celle que l'Egliſe Chrétienne a euë depuis la manifeſtation du Meſſie. Or il eſt clair qu'elles ne différent pas en ſubſtance ni dans le fond des choſes mêmes, mais ſeulement en dégrez. Quelles ſont donc ces différences de dégrez.

I. La révélation ancienne regardoit le Meſſie & tous ſes biens, comme des choſes à venir; l'Evangile les propoſe comme des choſes faites & accomplies. Là Ieſus-Chriſt étoit ſimplement deſigné par des Oracles, par des figures, & par des promeſſes, ici il eſt déclaré, manifeſté & donné actuellement, c'eſt ce que veut dire Saint Paul Heb. 11. 13. *Tous ceux-cy*, dit-il, parlant des Anciens, *ſont morts en la foy, n'ayant point reçu les promeſſes, mais les ayant veuës de loin, creuës & ſaluées.* A quoi ſe rapporte ce que Jeſus-Chriſt diſoit Matt. 13. *Vos yeux ſont bien-heureux, car ils aperçoivent, & vos oreilles car elles oyent, car en vérité je vous dis que pluſieurs Prophétes & juſtes ont deſiré de voir les choſes que vous voyez, & ne les ont pas veuës, & d'ouïr les choſes que vous oyez, & ne les ont pas ouyes.* Les Anciens ont été à l'égard des choſes de l'Evangile, au même état que fut Moyſe à l'égard de la Terre de Canaan. Dieu la luy fit voir de loin du haut de la montagne, mais il n'eut pas l'avantage d'y entrer. Les Prophétes & les Apôtres ſont comparez par les Anciens Percs à ceux qui portoient le raiſin de la Terre de Canaan, ceux qui étoient derriére le voyoient devant eux, & ceux qui étoient devant tournoient les yeux & le regardoient derriére eux; les pre-

premiers ſont les Prophétes, les ſeconds les Apoſtres.

II. Delà vient une ſeconde différence, qui eſt que les Anciens n'ont connu le Meſſie que fort confuſement, & ſous des idées générales, comme on connoît les choſes qu'on voit de loin, au lieu que nous les voyons aujourd'huy diſtinctement à l'egard de toutes leurs circonſtances. Nous ſavons que le Meſſie eſt le Fils de Dieu, la ſeconde Perſonne de la Trinité incarnée, qu'il a été conçû du Saint Eſprit, & né de la Vierge Marie, qu'il eſt mort, reſſuſcité, monté au Ciel, &c. qu'il a ſatisfait pour nos péchez à la Iuſtice Divine, & tous les autres myſtéres ou articles de ſon Oeconomie. Mais les Anciens n'avoient de toutes ces choſes qu'une connoiſſance fort indiſtincte; leur lumiére étoit ſemblable à celle d'une aurore qui précéde le lever du Soleil, la nôtre eſt ſemblable à celle d'un beau jour, que le Soleil déja levé répand ſur nôtre horiſon. Ici l'on peut demander ſi les Anciens connoiſſoient la Divinité du Meſſie, s'ils connoiſſoient ſa ſatisfaction pour nos péchez, ſa mort & ſa réſurrection. A quoy je répons qu'ils avoient ſans doute quelque connoiſſance de tous ces articles, mais une connoiſſance fort ombragée en comparaiſon de la nôtre; cependant il ne faut pas nier abſolument qu'ils n'en euſſent connoiſſance, puis qu'il n'y a aucun de ces points qui ne ſoit marqué dans les Oracles Anciens. *Sa Divinité.* Eſ. 7. & 9. & ailleurs. *Sa mort, ſa ſatisfaction, & ſa Réſurrection* Eſ. 53. *ſon Aſcenſion au Ciel* P. 68. Il en eſt de même des autres articles, car on les trouvera tous marquez dans les Prophétes. Cependant cette révélation étoit bien différente de celle que l'accompliſſement des choſes même nous a donné.

III.

III. Les Anciens étoient accablez par maniére de dire ſous un grand nombre de figures, leſquelles avoient deux qualitez, l'une, qu'elles étoient en elles-mêmes des cérémonies, & par conſéquent fort laborieuſes, & l'autre, que directement elles ſe rapportoient à une Alliance temporelle, ſavoir l'Ancienne Alliance, & indirectement à Ieſus-Chriſt & à ſa nouvelle Alliance, de ſorte qu'elles ne conduiſoient à Jeſus-Chriſt que par un circuit; or cela même produiſoit deux effets, l'un, que l'eſprit étant extraordinairement occupé à ces figures en qualité de cérémonies étoit par ce moyen fort diſtrait de la conſidération du principal objet qui étoit le Meſſie & ſes biens; le ſervice charnel lui déroboit plus que de la moitié de ſon tems & de ſa force; de ſorte qu'il ne pouvoit preſque s'appliquer à cette myſtique conſidération qu'il ne fût déja las & diſſipé; l'autre effet étoit qu'il ne pouvoit parvenir juſqu'à l'Alliance nouvelle & ſpirituelle de Jeſus-Chriſt, que par un milieu, ſavoir par l'Alliance terreſtre de Moyſe, qui lui ſervoit de voile, & par conſéquent lui ôtoit beaucoup de la clarté de ſa connoiſſance. Dans la révélation Evangélique il en eſt tout autrement, nous n'avons plus de figures ou d'ombres; ou ſi nous en avons, elles ſont en fort petit nombre, ſavoir nos deux Sacremens, qui ſans diſtraction nous conduiſent à Jeſus-Chriſt, & qui nous y conduiſent directement, immediatement & ſans voile; d'où il s'enſuit que les actes de nôtre connoiſſance ſont beaucoup plus forts, plus clairs & plus faciles. C'eſt ce qui avoit été repréſenté par le voile que Moyſe mettoit ſur ſa face, lors qu'il deſcendoit de la montagne, & qu'il étoit reſplendiſſant. Car ce voile étoit luy-même un ſymbole du voile des cérémonies, &

de

de cet autre voile de l'Alliance temporelle dont nous venons de parler. C'eſt ce que Saint Paul explique divinement bien 2. Cor. 3. *Nous ne ſommes pas*, dit-il, *comme Moyſe qui mettoit un voile ſur ſa face, à ce que les Enfans d'Iſraël ne regardaſſent point à la conſommation de ce qui devoit prendre fin. Mais leurs entendemens ſont endurcis : car juſques à ce jourd'huy ce même voile demeure en la lecture de l'ancien Teſtament : ſans être ôté (lequel eſt abolipar Chriſt.) Juſques à ce jourd'huy donc quand on lit Moyſe, le voile demeure ſur leur cœur. Mais quand il ſe ſera converti au Seigneur, le voile ſera ôté. Or le Seigneur eſt cet Eſprit-là, & là où eſt l'Eſprit du Seigneur, la eſt la liberté. Ainſi nous tous qui contemplons la gloire du Seigneur à face découverte, ſommes transformez en la même image de gloire en gloire, comme par l'Eſprit du Seigneur.* Car cette face découverte eſt une manifeſte alluſion à la face couverte de Moyſe. Il y a auſſi un nombre preſque infini de paſſages qui marquent cette différence de clarté & de facilité dont nous parlons, juſque-là que Saint Paul ne fait pas difficulté, 1. Cor. 2. de dire que les myſtéres de l'Evangile étoient inconnus avant la révélation de Jeſus-Chriſt. *Nous propoſons*, dit-il, *la Sapience de Dieu qui eſt en myſtére, c'eſt-à-dire, cachée : que Dieu avoit déja avant les ſiécles determinée à nôtre gloire. Laquelle nul des Princes de ce ſiécle n'a connuë, car s'ils l'euſſent connuë, jamais ils n'euſſent crucifié le Seigneur de gloire. Mais ainſi qu'il eſt écrit, ce ſont des choſes qu'oeil n'a point veuës, ni oreilles ouïes, & qui ne ſont point montées au cœur de l'homme, que Dieu a préparées à ceux qui l'aiment.* Car bien que ces paroles parlent principalement de la révélation intérieure, elles doivent auſſi s'étendre par conſéquence juſqu'à la révélation extérieure, & ce que l'Apôtre

nie

nie qu'elles ayent été connuës auparavant, ſe doit entendre par comparaiſon à la pleine manifeſtation qui nous en a été faite dans l'Évangile. De ce que nous avons dit touchant les figures des Anciens viennent deux choſes fort conſidérables, l'une, que tres-ſouvent une ſeule & même figure a pluſieurs degrez d'accompliſſement, & par conſéquent regarde pluſieurs objets qui ont du rapport ou de la proportion entr'eux, comme par exemple la figure de l'Agneau Paſcal regardoit I. Le paſſage de l'Ange ſur les maiſons des Egyptiens, & ſur celles des Iſraëlites, II. Le paſſage des Iſraëlites de la ſervitude d'Egypte dans la liberté du Déſert par la Mer rouge. III. Le paſſage de la Juſtice Divine ſur les infidéles en condamnation, & ſur les fidéles en abſolution par le Sang de Jeſus-Chriſt. IV. Le paſſage de Jeſus-Chriſt même de l'état d'abaiſſement à celui d'exaltation. V. Le paſſage de l'Egliſe Chrêtienne de l'état de corruption & d'idolatrie à celui de la regénération, & de la connoiſſance du vray Dieu. VI. Le paſſage de l'Egliſe militante à l'état de triomphe & de gloire où elle ſera élevée dans le Ciel, ce qui comprend le paſſage de nos corps de l'état de mort à l'immortalité bien-heureuſe. Il en eſt de même de pluſieurs autres figures, comme du Temple de Jéruſalem, qui I. ſignifioit toute l'Egliſe Judaïque, laquelle étoit le Sanctuaire de Dieu. II. La nature humaine de Jeſus-Chriſt dans laquelle *la Divinité habite corporellement*, comme parle Saint Paûl. III. L'Egliſe Chrêtienne & chaque fidelle en particulier. IV. L'Egliſe triomphante. La ſeconde choſe eſt que ſouvent à cauſe de cette union de la figure avec la choſe repréſentée, il ſe fait dans les Oracles des Prophétes, comme une eſpéce de confuſion entre la figure & la choſe

le figurée, de ſorte que dans un même diſcours, il y aura des choſes qui conviendront ſeulement à la figure & non à la choſe figurée ; d'autres qui conviendront à la choſe figurée, & non à la figure, & d'autres enfin qui conviendront & à la figure, & à la choſe figurée. Cette remarque eſt tres-importante pour démêler beaucoup d'Oracles & de Prophéties anciennes, car ſouvent les Prophétes parlant de la délivrance ſpirituelle, la confondent avec la délivrance temporelle des Juifs hors de la captivité de Babylone, ce qui fait que quelques-fois ils diſent des choſes qui ne peuvent appartenir qu'à l'une ou à l'autre de ces deux délivrances, & quelques-fois ils en diſent qui ſont communes à toutes les deux, comme nous l'avons remarqué dans l'explication des Oracles. Jeſus-Chriſt a imité ce ſtile prophétique dans les Prédictions qu'il a faites, Mat. 24. & ailleurs, touchant la ruine de Jéruſalem avec la vocation des Gentils qui l'accompagna, & le dernier jour du Jugement, parce qu'en effet la premiére a été la figure de l'autre.

Il faut maintenant V. conſidérer la révélation de Ieſus-Chriſt par égard à ſon étenduë. Celle de la Nature eſt comme chacun void étenduë à toutes les Nations du Monde, comme David le chante hautement, Pſ. 19. Celle de la Loy Moſaïque préciſément conſidérée entant qu'elle eſt la révélation de Moyſe, a été reſtreinte aux ſeuls Iſraëlites. La premiére, ſavoir la naturelle, n'a jamais été particuliére. La ſeconde, ſavoir la Moſaïque n'a jamais été commune. Celle de Ieſus-Chriſt au contraire a été, & particuliére & commune. Particuliére dans ſes commencemens ou ſes premiers degrez dont nous venons de parler, car les Oracles, les promeſſes du Meſſie, ſes figures, ou ſes

type

types, ſes myſtéres, ne furent au commencement manifeſtez qu'au ſeul Peuple d'Iſraël. Mais enſuite quand le Meſſie luy-même eſt arrivé, *toute la Terre a été couverte de la connoiſſance de l'Eternel, de même que le fond de la mer eſt couvert de ſes eaux*, comme dit Eſ. La raiſon de ces diverſitez ne ſera pas difficile à comprendre. Car I. pour ce qui regarde la révélation naturelle, puis qu'elle avoit été déja faite dans l'état de l'innocence pour ſervir de regle & de loy à tout homme, il falloit néceſſairement qu'elle fût générale. Mais pourquoy direz-vous aprés le péché ce qui eſt reſté de cette révélation, a-t-il été général? Je réponds que ç'a été pour deux raiſons; l'une que Dieu ayant deſſein de conſerver encore le genre humain par les ſuites des générations, il falloit qu'il exerçât ſûr eux ſa Providence, & qu'il leur laiſſât encore les Cieux & les Elemens, les pluyes & les ſaiſons fertiles, & tout ce que Saint Paul Act. 14. appelle *le témoignage de Dieu*, pour être un monument perpétuel de ſa premiére bonté envers les hommes, un miroir fidéle, où parût la vérité & la grandeur de leur corruption, & une preuve inconteſtable de la juſtice de leur condamnation. L'autre raiſon eſt que cela même ſervoit de fondation à la manifeſtation future du Meſſie, comme nous l'avons fait voir au commencement de ce Traité, ou dans le Traité de la Juſtification.

Pour ce qui regarde la révélation Moſaïque, il dépendoit à la vérité du bon plaiſir de Dieu de la rendre commune à toute la Terre s'il eût voulu. Je dis la même choſe de ces premiers commencemens Evangéliques que les Iſraëlites ont eu. C'a été pourtant par une admirable diſpenſation de ſageſſe, que l'une & l'autre de ces deux

révélations ont été reſtreintes à un ſeul Peuple, car ç'a été pour faire voir qu'aprés le peché & la chute du genre humain, ſon commerce & ſa communion avec les hommes étoient l'effet d'une grace purement gratuite, puiſque le véritable & perpétuel caractére des graces purement gratuites, eſt d'être faites, non à tous, mais à quelques-uns. Et c'eſt en cela que Dieu reléve ſon amour, & ſa miſéricorde en l'accompagnant des effets de ſa Juſtice ſur d'autres ſujets. Si le ſalut étoit de tous, il ne paroîtroit pas être un don de Dieu, il ſembleroit au contraire n'être qu'une ſuite de la nature, il en eſt ici de même, ſi aprés le péché Dieu ſe fût manifeſté également à tous les hommes, la miſéricorde Divine n'auroit pas été aſſez bien reçuë, car vous ſavez que les contraires ne ſe relévent que par l'oppoſition de leurs contraires. J'expliqueray ici en paſſant ce beau paſſage de Saint Paul Rom. 11. *Dieu a enfermé tous les hommes ſous la rebellion, afin qu'il fiſt miſéricorde à tous.* Le ſens de l'Apôtre eſt, qu'alternativement Dieu a voulu enfermer ſous la rebellion, tant les Gentils que les Juifs, afin qu'il parût que quand les uns ou les autres étoient appellez à ſa connoiſſance, c'étoit par une pure miſéricorde. Le genre humain étant tout entier tombé dans la corruption, Dieu premiérement a laiſſé les Nations cheminer en leurs voyes, il a abandonné toute la Terre dans l'aveuglement & dans la miſére où elle s'étoit elle-même plongée, & ne s'eſt manifeſté qu'à un ſeul petit peuple, à une ſeule famille d'Abraham. Or déja en cela même, il a donné un témoignagne certain que cette communication qu'il vouloit encore avoir avec les hommes aprés leur péché, venoit d'une grace purement gratuite, & d'une volonté libre. Car ſi

c'eût

été une choſe deuë en quelque maniére au genre humain, pourquoy ne l'eût-il pas accordée à tous? En ne l'accordant pas à tous, pourquoy au moins ne pas choiſir le plus grand nombre? Pourquoy ſe reſtreindre à une ſeule poignée de perſonnes? Mais enſuite il eſt arrivé qu'Iſraël a méconnu cette Grace, & qu'il l'a regardée comme un privilége attaché néceſſairement au ſang d'Abraham, ſans ſe ſouvenir qu'Abraham même avoit été tiré du milieu des Idolatres, & que quant à eux, ils avoient été eſclaves en Egypte, ſervans aux fauſſes Divinitez des Egyptiens. Dieu donc IL a voulu les enfermer eux auſſi ſous la rebellion, & ſe tourner vers ces miſérables Nations qui ne le connoiſſoient, ni ne s'enqueroient de lui; en quoy cette idée de miſéricorde gratuite a été de nouveau relevée & miſe en veuë devant les Anges & devant les hommes. Mais outre cette raiſon que je viens d'alléguer pour juſtifier la reſtriction que Dieu fit au commencement de ſa révélation, aux ſeuls Iſraëlites, on peut encore dire qu'il a voulu laiſſer prendre à l'Empire de Satan, à ſes erreurs & à ſes péchez, toute la force & l'étenduë qu'ils étoient capables de prendre, afin que d'un côté la grandeur extréme de nôtre corruption parût par des effets tout à fait ſurprénans, & que dans l'exemple de ces peuples abandonnez, ſes élus puſſent voir, comme dans une fidelle glace, ce que c'eſt que le péché, de quelle néceſſité eſt la Grace de Dieu, & quelle profonde miſére c'eſt que d'être abandonné de lui, & que de l'autre auſſi, il relévât l'œuvre de la Rédemption de Jeſus-Chriſt, & en fiſt voir toute la gloire. C'eſt donc pour cela qu'au commencement *il donna ſes Statuts à Iacob, & ſes Ordonnances à Iſraël, & qu'il n'en fit pas de méme à toutes les Nations de la Terre* Pſ. 147.

Quant au degré de plénitude de révélation, qui a été accordé aux hommes par la venuë de Ieſus-Chriſt, il a eu cet avantage entre les autres que nous avons déja remarquez, qu'il s'eſt épandu indifféremment à toutes ſortes de peuples, qui ont tous été appellez à la connoiſſance de la vérité. Ce fait qui eſt juſtifié par l'expérience avoit été ſolemnellement prédit par les Prophétes, comme on l'a ſouvent remarqué dans l'explication des Oracles. Il eſt auſſi fortement & en pluſieurs lieux établi dans le Nouveau Teſtament. *Allez, diſoit Ieſus-Chriſt, enſeignez toutes Nations, les bâtizans au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Eſprit. Et leur enſeignant de garder tout ce que je vous ai commandé. Vous me ſerez témoins*, diſoit-il encore, *tant en Iudée qu'en Samarie, & juſqu'au bout de la Terre. Quand le Conſolateur ſera venu*, dit-il ailleurs, *il convaincra le Monde de péché, de Iuſtice & de Iugement.* A cela ſe rapporte toute la doctrine de Saint Paul dans ſes Epitres, car il ne fait par tout que célébrer cette rupture de la paroy entre-moyenne qui a été faite par Jeſus Chriſt, cette paix & cette reconciliation qu'il a faite de toutes choſes par ſon ſang, la vocation de ceux qui étoient loin, & de ceux qui étoient prés, l'avantage des Gentils *qui de nature étoient enfans d'ire & de rebellion, mais que Dieu qui eſt riche en miſéricorde a vivifiez & reſſuſcitez enſemble par Ieſus-Chriſt*, Eph. 2.

Si on veut rechercher les raiſons de cette diſpenſation, c'eſt-à-dire, pourquoy Dieu à la venuë du Meſſie a étendu ſa connoiſſance par tout le Monde, on trouvera I. que la dignité & la Majeſté de la Perſonne du Meſſie étoit telle qu'il étoit bien juſte que ſon avénement fût accompagné d'une lumiére plus grande, non ſeulement

en

en dégrez de clarté, mais auſſi en étenduë, & que les nouveaux Cieux qu'il eſt venu faire euſſent un ſon qui allât par toute la Terre, & une parole qui pénétrât juſqu'au bout du Monde Rom. 10. Au lever du Soleil de Juſtice, il falloit que tous les peuples s'egayaſſent en ſa lumiére, & que ſes rayons viſitaſſent ceux qui étoient giſans en la region d'ombre de mort. Auparavant la Prophétie n'étoit qu'une chandelle qui éclairoit en lieu obſcur, mais maintenant c'eſt un plein jour, qui va d'un bout de l'Univers juſqu'à l'autre; auparavant, pour me ſervir encore des termes de l'Ecriture, ce n'étoit que les premices, mais maintenant c'eſt la pleine moiſſon de Dieu. *Elevez vos yeux*, diſoit Ieſus-Chriſt à ſes Diſciples & *voyez que les campagnes ſont déja blanches.* II. Si la Sageſſe Divine avoit trouvé bon de permettre que les effets de la corruption de l'homme parvinſſent à leur comble, que l'Empire du Démon fût puiſſamment établi, que le péché, l'erreur, l'idolatrie, & toutes ces autres peſtes regnaſſent paiſiblement & abſolument dans le Monde; cette même ſageſſe demandoit auſſi que ſon propre Empire fût rétabli, & que celui qui avoit créé le Ciel & la Terre, vint régner en la place de l'Uſurpateur, la Saintété en la place du crime, la Vérité en la place du menſonge, & que la piété détruiſit la ſuperſtition, comme la ſuperſtition avoit détruit la piété. A cela l'on peut rapporter les prédictions des Oracles, comme celui de Jeremie, *les Dieux qui n'ont pas fait le Ciel & la Terre périront de deſſus la Terre*, & pluſieurs autres de cette nature. III. Puiſque le dernier jugement doit appartenir à la Perſonne de Ieſus-Chriſt & que c'eſt lui qui doit venir pour prononcer les derniers arrêts de la damnation ou du ſalut des hommes, ſelon qu'il

le dit lui-même. *Le Pere ne juge Perſonne, mais il a donné tout jugement au Fils*; il étoit convenable que ſon nom fut publiquement manifeſté à toutes les Nations, afin qu'il y eût de la proportion entre ſon avénement en grace, & ſon avénement en gloire, & entre la vocation qu'il fait des hommes & le dernier conte qu'il leur doit demander de leur conduite ; ſa révélation devoit donc s'étendre à tous les Peuples. IV. Afin que l'élection de Dieu parût plus gratuite & plus indépendante de toute autre choſe que de ſon ſeul bonplaiſir, il falloit qu'elle fût faite, non dans une Nation ſeulement ou dans une famille, mais qu'elle eût une étenduë plus grande & plus libre, c'eſt-à-dire, qu'elle fût faite de toutes langues & de tous peuples. Or cela ne ſe pouvoit ſi la vocation générale n'eût précedé, car il n'eſt pas poſſible d'élire ceux qui ne ſont pas appellez, & l'élection eſt un choix qui ſe fait dans la communion des appellez, ſelon ce que dit Jeſus-Chriſt. *Il y en a pluſieurs d'appellez & peu d'eleus*, il falloit donc que la manifeſtation de l'Evangile fût générale à toutes Nations.

Mais ces raiſons qui ne regardent que la ſageſſe de Dieu n'empéchent pas que la vocation des Gentils ne ſoit une grace purement gratuite à leur égard. Car outre que de leur part ils n'y ont rien contribué ni obligé Dieu à ſe tourner de leur côté, outre cela dis-je ils méritoient un traitement tout contraire. C'eſt pourquoi quand l'Ecriture parle de cette vocation, elle nous met toûjours devant les yeux l'état miſérable où nous étions, pour en faire oppoſition à celui où il a plеu à Dieu de nous mettre, & pour faire voir par ce moyen que ce changement n'eſt qu'un effet de ſa pure grace. Ainſi Luc 1. il eſt dit que

l'Orient

l'Orient d'en-haut a reſplendi ſur ceux qui étoient aſſis en ténébres & en ombre de mort; & Mat. 4. *Le peuple qui giſoit en ténébres à vû une grande lumiére: & à ceux qui giſoient dans la region & ombre de mort, la lumiére s'eſt levée.* Eph. 2. *Vous étiez morts en vos fautes & péchez, de nature enfans dire, mais Dieu nous a vivifiez enſemble avec Jeſus-Chriſt & nous a reſſuſcitez enſemble, & nous a fait ſeoir enſemble aux lieux céleſtes en Jeſus-Chriſt.* Et là-même. *Vous étiez autres-fois Gentils en la chair, & étiez appellez prépuce étant hors de Chriſt, n'ayant rien de commun avec la Republique d'Iſraël, étrangers des Alliances de la promeſſe, ſans eſpérance & ſans Dieu au monde. Mais maintenant vous qui étiez autres-fois loin, eſtes approchez par le ſang de Chriſt*; & Col. 1. *Il nous a délivrez de la puiſſance des ténébres, & nous a tranſportez au Royaume de ſon Fils bien aymé.* De plus l'Ecriture ne ſe contente pas de faire cette oppoſition, mais elle raporte formellement nôtre vocation à la miſéricorde de Dieu, laquelle ſouvent même elle reléve par quelque tître qui en fait connoître la grandeur, comme Eph. 2. *Dieu qui eſt riche en miſéricorde par ſa grande charité de laquelle il nous a aimez, du tems même que nous étions morts en nos fautes, nous a vivifiez enſemble auec Chriſt par la grace duquel vous étes ſauvez. Et nous a reſſuſcitez enſemble, & nous a fait ſeoir enſemble aux lieux Céleſtes en Jeſus-Chriſt.* Elle dit même que la fin de cette vocation a été de relever la grace Divine: Car l'Apôtre ajoûte au même lieu, que Dieu en a ainſi vſé, *afin qu'il montrât aux ſiécles à venir les abondamment excellentes richeſſes de ſa grace par ſa benignité envers nous en Ieſus-Chriſt.* En effet on ne ſauroit rien concevoir dans les Gentils idolatres & abandonnez à toute ſorte de corruption

qui pût ni mériter une ſi grande faveur, ni inviter Dieu de quelque maniére que ce ſoit à la leur accorder, & au contraire s'il les eût traitez ſelon ſa Juſtice & leur mérite, s'il les eût laiſſez dans leur aveuglement & dans leurs miſéres. Or cela même eſt une manifeſte conviction que quand Dieu donne à quelqu'un ſon Saint Eſprit pour le convertir actuellement, c'eſt un effet de ſa pure grace, ſans mérite ni diſpoſitions de la part de l'homme. Car puiſque la vocation extérieure eſt elle-même une grace purement gratuite, combien plus le ſera la vocation intérieure.

On pourroit icy demander ſi les Gentils conſiderez avant la prédication de l'Evangile, n'avoient pas dans l'Oeconomie de la Providence, quelque révélation extérieure de Jeſus-Chriſt & de ſes myſtéres. Mais comme nous avons traité cette queſtion ailleurs, nous nous contenterons de répondre icy en deux mots qu'il y a de la témerité à decider cette queſtion affirmativement comme font quelques-uns, il faut s'en tenir à ce que l'Ecriture nous en enſeigne, or elle nous dit par la bouche de Saint Paul, que, *les Gentils étoient étrangers des Alliances de la promeſſe, ſans Dieu & ſans eſpérance au Monde*, ce qui ne ſignifie pas ſeulement que de leur part, ils étoient plongez dans l'idolatrie & dans l'impiété, mais auſſi que de la part de Dieu, ils n'avoient aucune révélation ſalutaire. Jeſus-Chriſt même dans la parabole des noces Matt. 22. Diſtingue deux ſortes de gens qui furent appellez avec nous, les uns qui avoient été conviez, & qui enſuite étant appellez n'y voulurent pas venir, & les autres qui furent appellez des carrefours des chemins à l'occaſion du refus des premiers. Cette oppoſition fait voir clairement que ces derniers n'étoient pas conviez comme

me l'étoient les autres, & qui furent appellez ſans avoir reçu aucun avis des nôces, marque évidente que dans le ſens de Jeſus-Chriſt, les Gentils (car ce ſont ceux qui furent appellez des carrefours) n'avoient reçu aucune révélation précedente des myſtéres de l'Evangile. Car ſi par les œuvres de la Providence ils euſſent eu cette révélation, ils euſſent été conviez auſſi bien que les autres; A quoi j'ajoûte qu'il ne ſeroit pas digne de la ſageſſe de Dieu, ni de la Majeſté des myſtéres de Jeſus-Chriſt d'avoir propoſé extérieurement aux Gentils une révélation ſalutaire, ſans l'accompagner au moins à l'égard de quelques-uns de l'efficace de ſon Eſprit juſqu'à un ſalut actuel, cependant il eſt certain dans la droite Theologie qu'aucun n'a été ſauvé par la ſimple contemplation des œuvres de la Providence; & il ne ſerviroit de rien de dire que quelques-uns des Anciens Peres, comme entr'autres Clement Alexandrin, ont cru que les Gentils ont pû être ſauvez par la Philoſophie, car c'eſt une erreur dans ces Peres, qui a été conſtamment rejetté par l'Egliſe. Il ne ſerviroit de rien auſſi de dire que pluſieurs Gentils ont été appellez à la connoiſſance du vray Dieu, comme Jethro beaupere de Moyſe, Job & quelques-autres, car ce qu'ils ont été appellez à la connoiſſance du vray Dieu & à ſon ſervice, & qu'enſuite ils ont été ſauvez, a été non par les ſimples œuvres de la Providence, mais par une révélation particuliére qui leur a été faite, Dieu voulant déja des ce tems-la donner quelque prélude de la grande vocation des Nations. Mais, dira quelqu'un, outre les œuvres de la Providence, les Anciens n'ont-ils pas eû auſſi les Prophéties de leurs Sibylles qui ont clairement parlé de Jeſus-Chriſt? Je répons, que ces Prophéties des Sibylles

Sibylles ſont des impoſtures & de pures fraudes inventées au commencement pour tromper les Payens, & compoſées par la main de quelques teméraires, que ſi enſuite, elles ont été alleguées par quelques-uns des Anciens Peres, ils l'ont fait par une ſimplicité aveugle, & par un zéle inconſidéré, contraire aux déclarations de l'Ecriture, qui portent formellement que les Nations avant la prédication de l'Evangile n'avoient pas ouy parler de Jeſus-Chriſt. Voyez ſur ce ſujet Blondel des Sibylles.

VI. Il faut maintenant paſſer à la conſidération de la révélation que Jeſus-Chriſt a apportée au Monde, par égard aux tems qui l'ont ſuivie, & qui la ſuivront cy-apres, c'eſt-à-dire, depuis que la révélation a été cloſe par les Apoſtres juſqu'au jour du dernier jugement. Or ſur cela il faut remarquer les propoſitions ſuivantes.

I. La révélation tant à l'égard des myſtéres de la Foy, qu'à l'égard des parties du culte Divin & des régles des mœurs, a été tellement achevée & finie par Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres, qu'il n'y aura plus juſqu'au dernier jour, ni aucun article de Foy, ni aucun culte de Religion, ni aucune régle de mœurs qui nous ſoit nouvellement révelée. C'eſt formellement ce que Saint Paul enſeigne Gal. 1. *Si*, dit-il, *nous méme, ou un Ange du Ciel, vous évangeliſe outre ce qui vous a été évangeliſé qu'il ſoit anathéme.* Car cet anathéme de Saint Paul ſeroit ſans doute injuſte, ſi nous avions encore à attendre de nouvelles révélations. Mais de là il s'enſuit bien des choſes; Car I. il s'enſuit que la révélation des Apôtres étant l'unique & parfaite régle pour la Foy, pour le culte, & pour les mœurs, on n'en peut recevoir aucune autre, ni les déciſions des Conciles, ni les déterminations

minations des Papes, ni la pratique universelle de l'Eglise, ni la coûtume ancienne, ni les songes ou les visions, ni telles autres choses que dans l'Eglise Romaine on regarde comme de véritables régles auſquelles on croit que c'eſt un crime de s'oppoſer & d'y contrevenir. II. Il s'enſuit que tout ce qu'on nous propoſe comme objet de foy, ou comme culte de Religion, ou comme régle de mœurs, doit être néceſſairement réglé par la révélation de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres, afin qu'on le reçoive s'il y eſt conforme, & qu'on le rejette s'il ne l'eſt pas. III. Il s'enſuit que la ſeule & véritable Antiquité en matiére de Religion eſt la révélation de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres, & que tout ce qui eſt au delà eſt nouveau & doit être rejettté ſous le titre de nouveau. Cela veut dire qu'il faut bien ſe donner de garde de prendre le change, quand il s'agit d'antiquité & de nouveauté. Car quand on nous donnera pour ancien ce qui a été tenu durant quelques ſiécles, mais qui ne ſe trouve pourtant pas être de la révélation des Apôtres, c'eſt une antiquité fauſſe & bâtarde dont il ſe faut garder comme d'une illuſion, & de même quand on appellera nouvelle une doctrine qui aura demeuré enſevélie durant quelques ſiécles, mais qui pourtant ſe trouvera être de la révélation de Jeſus-Chriſt & des Apôtres; ce n'eſt qu'une nouveauté en apparence, & dans le fond une véritable antiquité. IV. Il s'enſuite que tout ce qui ſe trouve hors de l'enceinte de la révélation de Ieſus-Chriſt & des Apôtres quelque ancien qu'il ſoit, étant réellement une nouveauté doit être conſidéré comme une invention purement humaine, ou ſi vous voulez comme une yvroye ſemée avec de bon froment par la main de l'ennemy qui s'eſt levé

levé la nuit pour gaſter le champ du Seigneur. La raiſon de cela eſt évidente, car ſi aprés Jeſus-Chriſt & les Apôtres, il ne faut plus attendre de révélation Divine, tout ce qui eſt venu depuis eſt humain & étranger à la Religion Chrêtienne. V. Il s'enſuit que dans les controverſes que nous avons avec ceux de l'Egliſe Romaine, c'eſt une injuſtice à eux, & une illuſion manifeſte de nous vouloir obliger à prouver que les dogmes & les cultes que nous rejettons ſont des erreurs & des faux cultes. Car puis que c'eſt eux qui nous les propoſent comme des choſes de Religion, c'eſt à eux à faire voir que ces choſes ſont contenuës dans la révélation de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, puis qu'à moins que de cela on ne peut les recevoir. VI. Il s'enſuit que quand ces Meſſieurs nous veulent donner pour preuve, ou les déciſions de l'Ecole Romaine, ou les déterminations de leurs Pontifes, ou les arreſtez de leurs Conciles, ou les témoignages des Anciens Peres, toutes ces preuves ſont nulles & inſuffiſantes, à moins que de faire voir qu'elles émanent de la révélation de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres. Il en faut toûjours venir là, puiſque tout en matiére de Religion doit-être procédé de cette ſource. VII. Il s'enſuit que quand le Pape Vrbain IV. l'an 1264. inſtitua la Feſte du Sacrement, qu'on appelle *la Feſte-Dieu* ſur les ſonges & les révélations adreſſées à une Religieuſe de Liege nommée Eve, il agit ſur un fondement faux, & contraire aux véritables principes du Chriſtianiſme; car il ſuppoſa qu'en matiére de culte de Religion, il y pouvoit avoir une nouvelle révélation; comme auſſi quand le Concile de Conſtance l'an 1414 deffendit au peuple l'uſage du Calice, ſur ce que la coûtume de communier ſous une eſpece ſe trouvoit

voit alors introduite dans l'Egliſe, il agit contre les véritables Loix de la Religion; car s'agiſſant d'un acte de Religion que la révélation de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres ordonne, il n'y a point de coûtume quelque forte & généralle qu'elle puiſſe être qui ſoit capable de l'abroger.

II. La révélation de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres eſt contenuë toute entiére dans l'Ecriture, ſans que hors de l'Ecriture il y en puiſſe avoir aucune partie différente en ſubſtance de celle qui eſt dans l'Ecriture. Cette propoſition eſt directement oppoſée au ſentiment de ceux de l'Egliſe Romaine, qui tiennent que ce qu'on appelle la révélation ou la Parole de Dieu eſt d'une plus grande étenduë que l'Ecriture, parce qu'outre l'Ecriture, elle comprend la Tradition, & que la Tradition elle-même peut avoir des points de foy, ou des cultes de Religion, ou des regles de mœurs qui ne ſe trouvent point du tout contenus dans l'Ecriture. Ie ne prétens pas ici traiter à fond cette matiére des Traditions, il me ſuffit de les renverſer par une raiſon convaincante & demonſtrative. Ie dis donc que toute partie de la révélation de Ieſus-Chriſt & des Apôtres doit néceſſairement être telle qu'il nous puiſſe paroître ſuffiſamment qu'elle eſt émanée immédiatement, ou de Ieſus-Chriſt, ou de ſes Apôtres. La raiſon de cela eſt évidente, ſavoir que ſi cela ne peut nous paroître ſuffiſamment, nous ne ſaurions la recevoir, comme partie de la révélation de Ieſus-Chriſt & des Apôtres, ou au moins nous la recevrons douteuſement, ſi cela ne nous paroît que douteuſement; il s'agit de la recevoir ſous la qualité de révélation des Apôtres, il faut donc que cette qualité nous paroiſſe certainement pour la recevoir certainement, ou au moins douteuſement pour la recevoir douteuſement, & par conſéquent

ſéquent il faut qu'il nous paroiſſe qu'elle eſt procédée des Apôtres, car quand même il y auroit une partie de la révélation des Apôtres qui ſeroit véritablement & réellement émanée d'eux, ſi cela ne nous paroiſſoit pas, elle ſeroit inutile puis qu'elle ne pourroit être reçuë comme telle : Or une révélation qui ne peut être raiſonnablement reçuë comme telle, pour produire ſon effet ſur nous, eſt entiérement inutile. Ie dis plus, qu'il faut qu'on puiſſe avoir, non ſimplement une opinion douteuſe qu'elle ſoit émanée des Apôtres, & la raiſon en eſt claire, ſavoir parce qu'une régle de foy, ne ſauroit jamais être reçuë comme régle de foy, douteuſement, puiſque la foy & le doute ſont deux choſes oppoſées, de ſorte que recevoir douteuſement une régle de foy, & ne la recevoir point du tout, c'eſt au fond une même choſe ; puis donc que vous ne la ſauriez recevoir comme révélation des Apôtres, qu'autant qu'il vous paroît qu'elle eſt émanée des Apôtres, ſi cela ne vous paroît que douteuſement, vous ne la recevrez que douteuſement, & par conſéquent vous ne la recevrez point du tout. Cependant il eſt certain que non ſeulement à l'égard des Traditions Romaines dont nous ſommes aujourd'huy en conteſtation, mais en général à l'égard de toutes ſortes de Traditions, nous ne ſaurions être aſſurez qu'elles ſoient émanées des Apôtres. Car par qu'elle voye en ſerions nous aſſurez ? Seroit-ce parce que tous les Chrêtiens depuis les Apôtres juſques à nous les ont tenuës, d'où il s'enſuit qu'ils les ont priſes des mains des Apôtres ? Mais tous les Chrêtiens en général, ſont des hommes qui ſe peuvent tromper ſur des faits; & ceci, ſavoir qu'une telle choſe ſoit émanée des Apôtres, eſt un fait. Outre que quand tous les Chrê-

Chrêtiens en général ne pourroient pas ſe tromper ſur ce fait, vous n'en ſauriez jamais avoir qu'une aſſurance humaine tout au plus, & une aſſurance humaine ne ſuffit pas pour établir une régle de foy Divine, il faut pour cela une certitude Divine, à quoy j'ajoûte qu'il ne ſe trouvera aucune Tradition, de qui l'on puiſſe ſeulement faire voir qu'elle a été cruë ou pratiquée généralement par tous les Chrêtiens, beaucoup moins que tous les Chrêtiens l'ayent pratiquée comme émanée des Apôtres. Seroit-ce parce que les premiers Diſciples des Apôtres qui ont reçû leur doctrine de vive voix, ont eux-mêmes déclaré & proteſté qu'ils avoient reçû ces Traditions des Apôtres ? Mais ces premiers Diſciples ſont eux-mêmes des hommes, & tout homme de ſoy-même eſt menteur, c'eſt-à-dire, qu'il peut ou tromper ou être trompé. Qui nous aſſurera donc de foy Divine qu'un tel homme a été veritablement Diſciple des Apôtres, qui nous aſſurera qu'il ne s'eſt pas luy-même trompé en prenant pour un dogme des Apôtres ce qui ne l'étoit point. Car nous voyons bien des Diſciples qui prennent de travers les doctrines ou les enſeignemens de leurs Maîtres, & cela n'eſt que trop ordinaire. Mais quand il ſeroit conſtant, & conſtant de foy Divine, que ces perſonnes ont été Diſciples des Apôtres, & qu'ils ne ſe ſont pas trompez en prenant l'un pour l'autre. Qui nous aſſûrera qu'ils n'ont pas voulu nous tromper. Car il n'y a rien de ſi ordinaire à un Diſciple, que de vouloit autoriſer une de ſes inventions & de ſes penſées par le nom & l'autorité de ſon Maître, comme la tenant de lui, ſur tout ſi les hommes à qui il parle ont une profonde vénération pour le Maître. Mais encore quand nous aurions une aſſu-

assurance Divine qu'un tel homme a été Disciple des Apôtres, & qu'il ne s'est pas trompé, ni n'a voulu nous tromper, qui nous assurera que ce qu'on nous débite aujourd'huy sous le nom d'un tel homme, qu'on nous veut faire recevoir comme son véritable témoignage, soit véritablement & en effet de luy. Par exemple Eusebe rapporte que Papias disoit, qu'ayant été Disciple des Apôtres, il avoit appris d'eux telles & telles choses. Je ne veux pas contester que Papias n'ait été Disciple des Apôtres, je ne dis pas aussi qu'il se soit trompé en s'imaginant à faux que les Apôtres luy avoient enseigné les choses dont il s'agit. Je ne veux pas non plus revoquer en doute sa bonne foy. Il a été Disciple des Apôtres, il ne s'est pas trompé, il n'a pas voulu nous tromper. Mais qui nous assurera que ce qu'Eusebe dit de lui, soit véritablement de lui? Tout aboutit à la bonne foy d'Eusebe; cependant Eusebe est un homme qui peut luy-même s'être trompé, ou nous avoir voulu tromper. Il en est de même de toutes les autres Traditions, il est douteux que ceux dont on allégue le témoignage ayent été en effet Disciples des Apôtres, ni même qu'ils les ayent jamais veûs; on ne sauroit être assuré qu'ils ne se soient eux-mêmes trompez, il n'est pas certain qu'ils n'ayent pas eu intention de tromper le Monde par un zele indiscret, ou par une de ces fraudes pieuses qui sont encore aujourd'huy si fort en usage. On ne peut même avoir aucune certitude que ce qu'on nous allégue d'eux soit véritablement d'eux; comment donc est-il possible que sur ce sable mouvant on veüille bâtir des articles de foy, & nous faire recevoir une régle de Religion. Ajoûtez à cela que tout ce que nous mettons ici en avant est actuellement arrivé. Il y a eu des

gens

gens qui ſe ſont vantez d'avoir été Diſciples des Apôtres, qui néantmoins ne l'avoyent jamais été; tel eſt l'Auteur des voyages de Saint Pierre. Il y en a eu qui ont été vrayement Diſciples des Apôtres qui néantmoins ſe ſont trompez eux-mêmes, ou nous ont voulu tromper de mauvaiſe foy, en nous rapportant des choſes fabuleuſes & impertinentes, comme les tenant de la main des Apôtres, tel a été ce Papias dont je viens de parler. Il y en a eu d'autres à qui l'on a attribué de faux ouvrages, comme à Saint Clement Diſciple de Saint Pierre, & à Denis l'Aréopagite Diſciple de Saint Paul. Il n'y a donc rien en tout cela qui ſoit aſſez certain pour établir une régle de foy. Mais enfin que dirons nous de ceux qui ont été véritablement Diſciples des Apôtres, & qui pourtant ſe ſont trouvez avoir ſur un même ſujet des Traditions tout à fait contraires, tels ont été Polycarpe Evêque de Smyrne, & Anicet Evêque de Rome, ſur le ſujet du jour de la célébration de la feſte de Paſques? Car Polycarpe Diſciple de Saint Jean ſoûtenoit comme une Tradition reçuë de Saint Jean méme, qu'il falloit la célébrer le quatriéme jour de la Lune, & Anicet au contraire, qui pouvoit avoir été Diſciple de Saint Paul ou de Saint Pierre, ou qui au moins avoit été Diſciple de Saint Clement, ſoûtenoit comme une Tradition des Apôtres, qu'il falloit la célebrer le Dimanche qui ſuivoit immédiatement le quatorziéme. Tout cela fait voir qu'il n'y a aucune certitude, ni n'y en peut avoir, qu'une doctrine ſoit véritablement émanée des Apôtres; il faudroit pour cela que les Apôtres eux-mêmes l'euſſent dit, mais s'ils l'avoient dit, ou ils l'auroient dit dans l'Ecriture, ou ils l'auroient dit de vive voix; s'ils l'avoient dit dans l'Ecriture, les

Traditions dont il s'agiroit ſeroient écrites, & ainſi elles ne ſeroient plus en queſtion, il ne faudroit plus les autoriſer par la voye de la Tradition, elles le ſeroient aſſez par celle de l'Ecriture; s'ils l'avoient dit de vive voix, les mêmes difficultez reviendroient, car nous ne pourrions ſavoir qu'ils l'auroient dit de vive voix, que par le témoignage de ceux à qui ils l'auroient dit, & par conſéquent par une voye ſujette à tous les inconveniens que nous venons de remarquer. Il n'y a qu'une ſeule choſe que les Adverſaires puiſſent alléguer pour ſe mettre à couvert des argumens que nous venons de faire, c'eſt d'avoir recours aux caracteres naturels qui ſont dans les choſes mêmes que l'on appelle Traditions, & de dire qu'on peut reconnoître par ces caractéres que ces choſes ſont Apoſtoliques, & les diſtinguer d'avec les fauſſes Traditions, de la même maniére que nous diſons que les Livres Divins ſe font reconnoître pour Divins par leurs caractéres. Mais cette échapatoire leur ſeroit entiérement inutile pour deux raiſons, l'une qu'ils renverſeroient une autre de leurs hypothéſes, ſavoir celle par laquelle ils veulent que nous ne puiſſions connoître la Divinité de l'Ecriture Sainte, que par le témoignage que l'Egliſe lui rend, & non par ſes caractéres naturels; car s'ils diſent que les Traditions vrayement Apoſtoliques ſe connoiſſent & ſe diſtinguent d'avec les non Apoſtoliques, par leurs caractéres naturels; nous leurs dirons incontinent qu'à plus forte raiſon l'Ecriture ſe fait reconnoître Divine, & ſe diſtingue d'avec les Livres humains par ſes caractéres. A quoy il n'y auroit rien à repliquer. L'autre raiſon eſt que quand on viendra à examiner ces prétenduës Traditions qu'ils nous mettent en avant, comme le Purgatoire, l'invocation

tion des Saints, le culte des Images, &c. & qu'on leur demandera quels ſont les caractéres naturels de ces choſes qui prouvent qu'elles ſont Apoſtoliques, ils n'y trouveront nullement leur conte.

III. Cette révélation de Ieſus-Chriſt & de ſes Apôtres contenuë dans l'Ecriture Sainte, étant la régle unique de la foy, du culte & des mœurs, l'uſage de droit Divin en appartient néceſſairement à chaque fidéle en particulier, de quelque ordre & de quelque qualité qu'il ſoit. Cette propoſition ſe prouve I. par tous les paſſages de l'Ecriture, qui ordonne aux fidéles de diſcerner ce qui eſt bon d'avec ce qui ne l'eſt pas, de retenir le bon, de rejetter le mauvais. II. Par les paſſages qui portent formellement que l'Eſprit de Sapience & de révélation eſt donné aux fidéles, ou qu'ils ont reçû l'Onction qui leur enſeigne toutes choſes, & qui les empéſche d'être ſeduits par les faux Docteurs: car cet eſprit ne peut être qu'une certaine lumiére Divine, qui les rend capables de comparer les doctrines & les cultes qu'on leur met en avant, avec la révélation de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres, pour juger s'ils lui ſont conformes ou non, ce qu'ils ne ſauroient faire, à moins que d'avoir l'uſage libre de l'Ecriture: car on ne ſauroit diſcerner ce qui eſt droit, & ce qui eſt oblique, à moins que d'avoir la régle en ſes mains. III. Cela ſe prouve par cette raiſon invincible, qui eſt que chaque fidéle doit avoir une foy Divine, non ſeulement matériellement, mais auſſi formellement. Avoir une foy Divine matériellement, c'eſt croire une choſe qui eſt Divine en ſoy, mais dont pourtant on n'eſt pas perſuadé par une autorité Divine, mais ſeulement par un témoignage humain. Avoir une foy Divine formellement, c'eſt non ſeulement

croire une choſe qui eſt Divine, mais auſſi en être perſuadé par la force d'une autorité Divine. Ceux qui croyent les véritez Chrêtiennes immédiatement, parce que Dieu les enſeigne, ceux-là ont une foy Divine formellement, mais ceux qui croyent ces mêmes véritez, non immédiatement, parce que Dieu les enſeigne, mais médiatement, parce que les hommes leur diſent que Dieu les enſeigne, ceux-là ont une foy Divine, à la vérité matériellement, mais humaine formellement. Or tout fidéle depuis le plus grand juſques au plus petit doit avoir une foy Divine formellement ; c'eſt-à-dire, être perſuadé que les cultes qu'il pratique ſont bons & agréables à Dieu; en être dis-je perſuadé, parce que Dieu les enſeigne, & non ſimplement parce qu'on dit que Dieu les enſeigne. C'eſt l'idée que toute l'Ecriture Sainte nous donne de la foy, & c'eſt pour cela que tous les fidéles ſont appellez dans l'Ecriture Θεοδιδακτοὶ enſeignez de Dieu, & que Dieu promet ſi ſouvent *de répandre de ſon Eſprit ſur toute chair, & de faire prophétiſer les Serviteurs & les Servantes*, & qu'il dit que *chacun n'enſeignera plus ſon prochain, ni ſon frere, diſant connoi l'Eternel. Car*, ajoûte-t-il, *ils me connoîtront depuis le plus petit juſqu'au plus grand.* C'eſt pour cela que l'Ecriture veut une communion immédiate avec Jeſus-Chriſt, non par nos Paſteurs, comme par un milieu, mais immédiatement par nous-mêmes, en telle ſorte qu'entre Jeſus-Chriſt & le fidéle il n'y ait rien. *Jeſus-Chriſt*, dit Saint Paul, *habite en nos cœurs par la foy. Qui mange ma chair & qui boit mon ſang demeure en moy, & moy en lui. Je ſuis le ſep & vous étes les ſarmens, Ieſus-Chriſt eſt le Chef de l'Egliſe, & l'Egliſe eſt ſon corps.* Et cela marque une communion immédiate entre les fidéles & Jeſus-Chriſt.

Or

Or il eſt certain que nôtre communion avec Jeſus-Chriſt, ne ſauroit être immédiate, ſi nous ne ſommes perſuadez qu'il eſt le Fils de Dieu, nôtre Chriſt & nôtre Sauveur, par une connoiſſance & une impreſſion immédiate des caractéres de ſa vérité. Il faut donc néceſſairement que l'uſage de l'Ecriture, dans laquelle nous découvrons ces caractéres de la vérité de ce qu'eſt Jeſus-Chriſt, apartiennent à tous les fidelles. Voyez ſur ce ſujet, la défenſe de la Réformation premiére part, Chap. 7. 8. & 9.

De cette propoſition ainſi établie, il s'enſuit I. que l'Egliſe Romaine commet un attentat & un ſacrilége en deffendant au Peuple la lecture de l'Ecriture Sainte, & en obligeant les fidelles à prendre des diſpenſes & des permiſſions de leurs Evêques. II. Que l'obéiſſance aveugle qu'elle exige de ſes fidelles pour leurs Paſteurs, eſt un principe tyrannique & contraire aux droits naturels du Chriſtaniſme. III. Que les fidelles doivent examiner la Doctrine qu'on leur enſeigne, pour reconnoître ſi elle eſt conforme à la Parole de Dieu, ou non. IV. Que s'ils la trouvent contraire à la Parole de Dieu, ils doivent néceſſairement la rejetter. V. Qu'ils ſont obligez par la charité Chrêtienne qui nous lie les uns avec les autres, d'avertir leurs Paſteurs de leurs erreurs, & d'exhorter leurs freres à s'en donner de garde. VI. Que ſi leurs Paſteurs s'opiniâtrent dans leurs erreurs, & qu'ils veüillent contraindre les fidelles à les croire, ou au moins à en faire profeſſion, ils doivent proteſter hautement contre eux, & ſe ſeparer de leur communion.

IV. La révélation de Jeſus-Chriſt & des Apôtres contenuë dans l'Ecriture à l'égard de ſon véritable ſens pour le diſcerner d'avec un ſens faux

& ſuppoſé, doit être priſe non de l'autorité ou du témoignage des hommes quels qu'ils ſoyent, mais des argumens qu'on appelle dans l'Ecole artificiels, c'eſt-à-dire, de la conſidération des choſes mêmes dont il s'agit, de la comparaiſon de pluſieurs paſſages ſemblables, du rapport que les parties de l'Ecriture doivent avoir entr'elles, de la liaiſon du diſcours, des autres lieux de l'Ecriture qui traitent les mêmes matiéres, de l'accord parfait qui doit être entre la lumiére de la révélation & celle de la droite raiſon ; de l'accord auſſi qui doit être entre la révélation & la lumiére des ſens, & telles choſes ſemblables. Cette propoſition eſt directement contraire aux principes de ceux de l'Egliſe Romaine, leſquels voyant qu'il leur eſt bien difficile d'empêcher directement que l'Ecriture ne ſoit la régle de la foy des Chrêtiens, prennent un chemin indirect & oblique pour venir à leurs fins, ſavoir, en diſant que quand l'Ecriture ſeroit la ſeule régle de nôtre foy, il n'appartient pas à qui que ce ſoit de l'interpréter ou d'en chercher le véritable ſens, mais que c'eſt le droit de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, du Corps des Paſteurs. Mais ce n'eſt qu'une chicanerie, car ſi les fidelles ont droit de diſcerner par eux-mêmes le vray d'avec le faux, le bon d'avec le mauvais par l'application qu'ils feront de la régle de l'Ecriture à ces choſes, comme nous venons de le prouver, il s'enſuit néceſſairement qu'ils ont droit auſſi de diſcerner le véritable ſens de l'Ecriture d'avec un faux & ſuppoſé; & par conſequent qu'ils ont droit de juger par eux-mêmes du ſens que leurs Paſteurs donnent à l'Ecriture. Car en vain ſeroient-ils obligez de diſcerner le bien & le mal, s'il falloit qu'ils réceuſſent indiſpenſablement quel ſens que ce ſoit de l'Ecriture qu'il plaira à leurs

Paſ-

Paſteurs de leur donner. A quoi j'ajoûte que l'opinion des Adverſaires conduit à des abſurditez inſuportables; car s'il plaît à l'Egliſe lorſque l'Ecriture dit le Ciel, d'interpréter le Ciel par la Terre, les fidelles ſeront-ils obligez de le croire ainſi? Et n'eſt-ce pas une manifeſte illuſion que de vouloir d'un côté que la ſoy des plus ſimples ſoit Divine, & par conſéquent immédiatement fondée ſur la Parole de Dieu, & de vouloir de l'autre, qu'elle ſoit fondée aveuglement ſur quelque ſens que ce ſoit qu'il plairra à l'Egliſe de donner à l'Ecriture. Les termes de l'Ecriture entendus en un ſens faux, ne ſont pas certainement la Parole de Dieu; car la Parole de Dieu ne conſiſte pas en une ſimple Lettre, elle conſiſte en une Lettre expliquée & entenduë dans ſon véritable ſens. Il faut donc afin que la ſoy de chacun ſoit Divine, & qu'elle ſoit fondée immédiatement ſur la Parole de Dieu, que l'intelligence de chacun aille non ſimplement à la Lettre, qui n'eſt que l'écorce, mais au ſens, & qu'elle y aille immédiatement ſans l'intervention d'aucune autorité humaine.

Contre cela, les Adverſaires peuvent oppoſer I. qu'il eſt impoſible que l'Egliſe donne un ſens faux à la Lettre de l'Ecriture, parce qu'elle eſt infaillible. II. Qu'il ne faut point regarder l'autorité de l'Egliſe, comme une autorité humaine, mais comme une autorité Divine, parce que c'eſt le Saint Eſprit qui parle par l'Egliſe. III. Que de là il s'enſuit que la ſoy des ſimples fidelles ne laiſſe pas d'être Divine & immédiatement fondée ſur la Parole de Dieu, encore qu'elle ſoit fondée ſur l'autorité ſouveraine que l'Egliſe a d'interpréter l'Ecriture, parce que cette autorité eſt regardée comme celle du Saint Eſprit. Je répons, Que

toutes ces cavillations ſont fondées ſur ce principe que l'Egliſe eſt infaillible. Sur quoi I. il faut faire expliquer les Adverſaires touchant ce qu'ils entendent d'un côté par l'Egliſe, & de l'autre côté par cette infaillibilité. Car en les faiſant expliquer, il ſe trouvera que ſous ces beaux termes, ils cachent des choſes aſſez ridicules, par l'Egliſe ils n'entendent point la ſociété des Elus & des vrays Fidelles, qui eſt pourtant celle qui à proprement parler eſt l'Egliſe, & la ſeule vraye Egliſe. Par l'infaillibilité auſſi ils n'entendent pas la perſéverance finale des élûs & des vrays fidelles en la vraye Doctrine juſqu'à un dégré ſalutaire; auquel ſens on pourroit accorder que l'Egliſe eſt infallible ſans que cela ſervît de rien aux Adverſaires. Mais ils entendent par l'Egliſe, la Société viſible des Chrêtiens qui ſont ſoumis à la domination de Rome, & encore plus particuliérement ils entendent le corps des Paſteurs qui gouvernent cette Société; ils veulent de plus que ce ſoit, non ce corps de Paſteurs à tous égards, mais entant qu'ils ſont aſſemblez en Concile, non encore entant qu'ils ſont aſſemblez en Concile abſolument & ſans reſtriction, mais entant qu'ils y ſont aſſemblez aprés une exacte obſervation des formes. Quelques-uns même reſtraignent cette Egliſe au Pape ſeul prononçant *ex cathedra* comme ils parlent; D'autres au Pape préſidant dans un Concile, d'autres au Concile legitimement conduit par le Pape. Et par l'infaillibilité, ils entendent non une infaillibilité ſeulement à l'égard des erreurs mortelles & damnables; mais une infaillibilité ſimple & abſoluë qui excluë toutes ſortes d'erreurs. Il faut donc premiérement, les prier de s'accorder entre eux touchant le ſujet de cette propoſition, l'Egliſe eſt infaillible, afin que nous

ſachions

ſachions nettement ce que nous devons entendre par cette Egliſe, car pendant qu'ils ne nous diront que des choſes équivoques & ambiguës, nous ne ſaurons à quoi nous devons nous en tenir. Il y aura une Egliſe infaillible. Mais quelle eſt-elle? nous n'en ſaurons rien; c'eſt-à-dire, autant vaudroit-il à nôtre égard qu'il n'y en eût pas, puiſque s'agiſſant de trouver le premier & l'unique fondement de nôtre Foy, il faut nous le marquer, non en des termes généraux & équivoques, mais préciſément & déterminément. En effet il eſt impoſſible que dans l'état auquel ſe trouve la Communion Romaine ſur ce ſujet, perſonne y puiſſe avoir une véritable foy Divine. Pourquoi? Parce que cette queſtion-cy, ſavoir où réſide l'infaillibilité n'étant pas encore déterminée, non ſeulement chacun eſt en droit d'en croire ce qu'il lui plairra, mais quelque parti qu'on prenne, on ne le ſauroit prendre que comme probable, & non comme certain, puiſque il n'y a rien de certain que ce qui eſt déterminé. Par exemple celui qui croit que l'infaillibilité réſide dans le Pape n'en peut être aſſuré en aucune maniére, parce qu'il ſe peut faire que l'infaillibilité ne ſoit pas là, mais dans le Concile. Et de même ceux qui croyent qu'elle réſide dans le Concile n'en peuvent être aſſurez, puis qu'il ſe peut faire qu'elle réſide dans le Pape. D'où il s'enſuit que n'y ayant parmy eux aucune certitude touchant le premier principe de la foy, il n'y peut avoir nulle foy Divine. Aprés cela il eſt juſte de demander à nos Adverſaires, ſur quoi ils fondent leur prétention à l'excluſion de tant d'autres Sociétez qui s'appellent Egliſes Chrêtiennes auſſi bien que l'Egliſe Latine. Le ſang des Latins n'eſt pas naturellement plus pur que celui des Grecs, des Armeniens,

niens, des Egyptiens, des Jacobites, des Etiopiens, &c. Quand donc il y auroit dans l'Ecriture des témoignages qui portaſſent formellement que ce n'eſt pas ſimplement l'Egliſe des élûs & des vrays fidelles qui eſt infaillible au ſens que nous l'avons déja dit, mais que c'eſt un corps ou une ſociété viſible de gens qui font une profeſſion extérieure d'être Chrétiens; que c'eſt un corps de Paſteurs aſſemblez en Concile, ou un chef viſible qui eſt à leur teſte & qui prononce *ex cathedra*; quand disje cela ſe trouveroit en propres termes dans l'Ecriture, ce ne ſeroit encore rien. Car il faudroit que nos Adverſaires prouvaſſent que ces témoignages regardent l'Egliſe Latine à l'excluſion des autres. D'ailleurs y ayant deux voyes pour prouver une vérité de la nature de celle dont il s'agit, l'une la voye de droit, & l'autre celle de fait, quand nos Adverſaires nous auront mis en avant leurs prétenduës raiſons pour fonder leur privilege, ces raiſons ne ſeront ni ſi claires, ni ſi demonſtratives qu'il ne nous reſte encore avec juſtice un déſir de prendre l'autre voye, qui eſt celle du fait & de l'expérience, par laquelle il faudra examiner ſi en effet l'Egliſe Latine n'a jamais failly, ſi elle n'a jamais enſeigné quelque erreur; car en vain ſoûtiendroit-elle qu'elle eſt infaillible, s'il ſe trouvoit que réellement & en effet elle eût erré. En vain ſoûtient-on qu'une choſe eſt impoſſible, ſi en effet on montre qu'elle eſt arrivée. Il eſt donc plus que raiſonnable d'entrer dans cette derniére voye avant que de s'aſſûrer du principe des Adverſaires. Or cela étant il arrivera deux choſes, l'une que nous ne pourrons trouver l'infaillibilité dont il s'agit que quand nous n'en aurons plus que faire, car nous ne la trouvérons qu'aprés l'examen de toutes les Doctrines, & qu'a-

t-on

t-on que faire de l'infaillibilité d'une Egliſe pour ſervir de régle à la Foy, lorſque la Foy de toutes les Doctrines eſt déja réglée. La deuxiéme choſe qui arrivéra, eſt qu'il paroîtra clairement que l'Egliſe Latine a erré, & je voudrois ſommer la conſcience & la bonne foy de tous ceux de l'Egliſe Romaine, de me dire lequel de ces deux argumens eſt le meilleur ou le plus ſoûtenable, ou celui-cy, la Tranſſubſtantiation, le Purgatoire, la Communion ſous une eſpece, le Service Divin en langue Barbare, le Culte Religieux des Images, &c. Sont des véritez Divines, parce que l'Egliſe Latine ne peut errer; ou celui-cy, l'Egliſe Latine peut errer, parce qu'elle a enſeigné, & qu'elle enſeigne encore la Tranſſubſtantiation, le Purgatoire, &c. qui ſont des erreurs. A l'égard de la forme ces deux argumens ſont égaux, & je puis toûjours arréter la force du premier, en lui oppoſant le ſecond. Mais il n'en eſt pas de même à l'égard de la matiére; car il eſt bien plus clair & plus net mille fois que ces dogmes de l'Egliſe Latine ſont des erreurs, qu'il n'eſt clair ou facile à prouver, que l'Egliſe Latine ſoit infaillible. Enfin accordons ſi vous voulez aux Adverſaires que l'on ſoit convenu de ce qu'il faut entendre par l'Egliſe, & de ce qu'il faut entendre par infaillible. Accordons leur auſſi qu'il vaut mieux prendre la voye de rechercher la vérité des Doctrines par l'infaillibilité de l'Egliſe qui les enſeigne, que de rechercher l'infaillibilité de l'Egliſe par les Doctrines qu'elle enſeigne, il faut néceſſairement qu'ils avoüent de leur part que la diſcuſſion de cette queſtion, l'Egliſe Latine eſt infaillible, & la diſcuſſion de la ſolidité & vanité des preuves ſur leſquelles on l'établit, appartient de droit à chaque particulier; car de s'imaginer que

cha-

chaque particulier ſe doive rapporter à ce qu'elle dit, & qu'il doive croire que l'Egliſe Latine eſt infaillible, parce qu'elle dit qu'elle eſt infaillible, c'eſt la choſe du monde la plus impertinente & de la plus pernicieuſe conſequence qu'on ſe puiſſe imaginer. Je dis qu'elle eſt impertinente, car c'eſt commencer un argument par la concluſion, & prouver en propres termes *idem per idem*, puiſque que c'eſt faire un argument en cette forme. L'Egliſe Latine eſt infaillible en tout ce qu'elle dit. Or elle dit qu'elle eſt infaillible, donc elle eſt infaillible. Il faut être un peu extravagant pour raiſonner de cette maniére. Je dis de plus que c'eſt une choſe d'une pernicieuſe conſequence ; car chaque idolatre, chaque infidelle, chaque hérétique ſe trouvant joint à une ſociété qui s'eſtime infaillible croira de même que ſa ſociété eſt infaillible parce qu'elle le dit. Et ainſi c'eſt un principe qui va à empêcher toutes ſortes de converſions. De dire auſſi que cette propoſition ; l'Egliſe Latine eſt infaillible, eſt d'une ſi grande évidence qu'elle n'a pas beſoin d'être prouvée, comme on n'a pas beſoin de prouver qu'un & un ſont deux, c'eſt dire une choſe folle, car cétte propoſition n'eſt pas un premier principe, & l'on ne lui fera point de tort quand on dira que certainement elle n'eſt pas des premiéres notions de la nature. L'on prouve cette propoſition, il y a un Dieu, on demande auſſi des preuves de cellecy, Jeſus-Chriſt, eſt le Fils de Dieu. Il y a une vraye Egliſe. Et combien plus a-t-on raiſon de demander la preuve de cette autre, l'Egliſe Latine eſt infaillible. Il faut donc que les Adverſaires reconnoiſſent malgré qu'ils en ayent; que cette propoſition ne peut ni ne doit être reçuë que par la force des preuves qui l'établiſſent, & que les

preuves qui l'établiſſent ne doivent pas être priſes de la ſimple autorité de l'Egliſe dont il s'agit, d'où il s'enſuit que chaque particulier eſt non ſeulement en droit mais en obligation de diſcuter pour & contre cette queſtion; ſavoir, ſi l'Egliſe Latine eſt infaillible. Or s'il eſt dans ce droit & dans cette obligation, pourquoi n'en ſera-t-il pas de même à l'égard des autres points de Doctrine? Certainement ſi un homme a par ſoy-même aſſez de lumiére pour éclaircir cette grande difficulté de l'infaillibilité de l'Egliſe, il ne lui en manquera pas pour l'éclairciſſement de tous les autres points de la foy Chrêtienne.

V. Il ne s'enſuit pourtant pas de-là que les interprétations que l'Egliſe donne à l'Ecriture ſoient inutiles, elles ſont au contraire d'un uſage tres-important & néceſſaire pour l'avancement & la propagation de la foy des fidéles, & l'ordre en eſt établi de Dieu, & par conſéquent inviolable. Cette propoſition regarde d'un côté ceux de l'Egliſe Romaine, & de l'autre les Phanatiques & Anabâtiſtes. Je dis I. ceux de l'Egliſe Romaine, qui ſous prétexte que nous ne voulons pas que nôtre foy dépende aveuglement des interprétations de l'Egliſe, nous font d'ordinaire cette objection, que donc ſelon nous, le miniſtére de l'Egliſe eſt inutile, puiſque chaque particulier a droit de recevoir ou de rejetter le ſens que l'Egliſe donne à l'Ecriture. Je dis II. qu'elle regarde les Anabâtiſtes qui veulent abolir tout uſage du Miniſtére, & laiſſer à chaque particulier le ſoin de chercher le ſens de l'Ecriture, & de recüeillir les doctrines qu'elles contiennent. Contre les uns & les autres, nous diſons que le véritable uſage du Miniſtére de l'Egliſe, eſt non de dominer ou de régner ſouvérainement ſur la foy

&

& ſur les conſciences, mais d'aider les fidéles en leur communiquant des lumiéres que d'eux-mêmes ils n'auroient pas. Les Paſteurs ſont comme des guides établis pour marquer à chacun le droit chemin qu'il doit ſuivre, en leur laiſſant néantmoins la liberté de diſcerner par eux-mêmes le vray d'avec le faux, la voye droite d'avec la voye égarée. En effet il eſt certain que les Paſteurs dont la profeſſion eſt de s'appliquer ſans ceſſe à la méditation de l'Ecriture, & des matiéres Théologiques, ont beaucoup de veuës que les particuliers qui ſont diſtraits par les affaires temporelles ne ſauroient avoir. Mais cela n'empéche pas que quand ils propoſent leurs veuës aux particuliers, les particuliers ne puiſſent fort bien juger ſi elles ſont raiſonnables ou déraiſonnables, bien ou mal fondées en la Parole de Dieu. Il en eſt à peu prés d'eux, comme de ceux qui nous préparent les alimens, ils ſont mille fois plus exercez que nous au choix des bonnes viandes, & au diſcernement qu'il en faut faire d'avec les inſipides & les mauvaiſes, & aux diverſes maniéres de les appréter pour les rendre plus agréables & plus propres à la nourriture de nôtre corps. Mais cela n'empéche pas que chacun en particulier n'ait ſon goût, pour juger ſi en effet ces viandes ſont bonnes ou mauvaiſes, & ſi elles ſont bien ou mal apprétées, de ſorte que ſi un Cuiſinier nous donnoit au lieu du pain une pierre, & un Serpent pour du poiſſon, comme parle Jeſus-Chriſt; ſon autorité n'empécheroit pas que nôtre goût ne reconnût facilement que ce ne ſont pas les véritables alimens que la nature demande. Ainſi les Paſteurs ont plus de connoiſſance & plus d'habileté dans les choſes de la Religion que les ſimples fidéles, qui en doute? D'où il s'enſuit qu'ils peuvent propoſer au Peuple

ple des choſes tirées de l'Ecriture, & les leur faire remarquer, que le Peuple ne découvriroit pas de ſoy-même. Mais cela n'empéche pas que chacun n'ait, & le droit & l'obligation, & le pouvoir de diſcerner ce qui leur eſt propoſé, & d'en reconnoître, ou la vérité & la ſolidité, ou la vanité & la fauſſeté. D'ailleurs les Paſteurs ſont établis pour abréger le tems au Peuple, en travaillant pour eux, & en leur preſentant tout à la fois pluſieurs grandes & belles méditations, pluſieurs importantes doctrines, pluſieurs préceptes, & pluſieurs exhortations que le Peuple ne ſauroit ramaſſer de ſoy-même, que par une longue ſuite, ou de jours, ou d'années, ils leur font voir en un inſtant les liaiſons & les dépendances que les doctrines, les préceptes, les exhortations, les promeſſes & menaces ont entr'elles, les fondemens ſur leſquelles elles ſont appuyées, les devoirs auſquels elles nous engagent, ce qu'un Peuple ne ſauroit trouver de ſoy-même, étant, comme il eſt, occupé aux choſes de la vie civile. Par ce moyen la foy du Peuple eſt ſoûtenuë & nourrie, ſa pieté conſervée, ſa charité & ſa ſanctification avancée. Le Miniſtére donc de l'Egliſe, ou des Paſteurs, eſt d'un uſage tres-neceſſaire, encore que ce ne ſoit pas par la force de leur autorité que nous croyons; mais par les caractéres de Divinité que chacun voit & reconnoît dans les choſes qu'ils propoſent.

VII. Enfin nous avons dit qu'il falloit comparer la révélation de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres, avec celle qui ſera faite au dernier jour, lors que le Fils de Dieu venant aux nuées du Ciel, mettra la derniére main à l'œuvre de nôtre rédemption, & qu'il exécutera pleinement tout ce qu'il nous a promis dans ſon Evangile. Surquoy

I. il faut remarquer que la même proportion que l'Egliſe Judaïque, avant la venuë du Meſſie ; avoit à l'Egliſe Chrêtienne ſous le Meſſie, nous qui vivons ſous l'Evangile, l'avons avec l'Egliſe triomphante qui vivra & régnera dans le Ciel. C'eſt par cette double proportion qu'il faut éclaircir l'objection qu'on peut faire contre cette clauſe de la priére Dominicale, *Ton régne vienne*, car il eſt vrai que cette clauſe eſt tirée d'une priére des Juifs, où ils demandent à Dieu l'avénement de ſon régne, c'eſt-à-dire, l'avénement du Meſſie, il ne ſemble donc pas que cette demande fût fort propre pour être inſerée dans un formulaire de priére deſtiné peur les Chrêtiens, & qui doit être en uſage juſqu'à la fin des ſiécles. Il n'appartenoit qu'aux Juifs à dire à Dieu, *Ton régne vienne*, quant à nous nous devons dire à Dieu, Ton régne eſt venu, & lui en rendre graces. Mais il ne faut que diſtinguer le régne de grace, & le régne de gloire. Celui de grace que les Juifs demandoient eſt arrivé, & celuy de gloire eſt encore à venir, or c'eſt celuy-là que nous demandons. C'eſt encore par cette double proportion qu'il faut expliquer une contradiction apparente qui ſe trouve dans ce beau texte de Saint Paul. *Ainſi nous tous qui contemplons comme dans un miroir la gloire du Seigneur à face découverte, ſommes transformez en la méme image de gloire en gloire, comme par l'Eſprit du Seigneur.* Car pourquoy dit-il *à face découverte*, ſi c'eſt *dans un miroir* ? Et pourquoy *dans un miroir* ſi c'eſt *à face découverte* ? Je répons que c'eſt à face découverte par oppoſition aux Iſraëlites, qui ne voyoient la gloire de Dieu reſplendiſſante dans le viſage de Moïſe qu'au travers d'un voile ; ce qui repréſentoit le voile des figures, des ombres & des cérémonies qui couvroit les

les myſtéres Divins, & les déroboit en partie à leur veuë. En comparaiſon donc des Iſraëlites, nous voyons la gloire Divine qui reſplendit en la Perſonne de Jeſus-Chriſt, nous la voyons dis-je à face découverte, ſans enigme, ſans voile, ſans figure, & ſans ombre; mais c'eſt encore pourtant comme dans un miroir indirectement & foiblement, ſi nous nous comparons avec l'état où ſera l'Egliſe triomphante au Ciel aprés le ſecond avénement du Seigneur. Car alors nous verrons les choſes immédiatement par elles mêmes, & non dans le miroir de la Parole & des Sacremens, nous les verrons dans leur pleine & parfaite exécution, & non dans le miroir des promeſſes, comme nous le faiſons à preſent.

II. On peut demander ſi par le ſecond avénement de Jeſus-Chriſt qui donnera l'entiére perfection à l'Egliſe, il ſe fera une révélation nouvelle à l'égard des choſes mêmes, & quant à la ſubſtance, c'eſt-à-dire, s'il y aura de nouvelles choſes qui nous ſoyent révélées, dont la premiére révélation ne donnoit aucune connoiſſance, ou ſi ce ſera ſeulement un accroiſſement de lumiére pour les choſes déja révélées, leſquelles ſeront miſes en une pleine évidence, ou pour me ſervir des termes de l'Ecole, ſi ce ſera une nouvelle révélation à l'égard des parties, ou ſeulement à l'égard des dégrez. Je répons qu'il eſt bon d'arrêter ſur cela ſa curioſité. Car nous ne ſavons rien de ce que Dieu fera alors, que fort confuſément & en général, ainſi ſi Dieu nous révélera alors de nouvelles choſes dont maintenant nous n'avons aucune connoiſſance, ou s'il ne fera ſeulement que mettre dans un plein jour ce qu'il nous a déja manifeſté par ſon Evangile, c'eſt ce que perſonne ne peut décider que témérairement. Il y a pour-

tant plus d'apparence que ce ne ſera qu'un accroiſſement de lumiére touchant les mêmes choſes, & une perfection ou plénitude de dégrez. Mais cela ſoit dit ſans rien décider.

CHAPITRE X.

De la Prophétie de Jeſus-Chriſt, conſidérée par application à ſa Perſonne, ou ſi vous voulez de la Charge de Prophéte que Jeſus-Chriſt a.

LA Prophétie de Jeſus-Chriſt conſidérée comme une Charge, & par rapport à ſa Perſonne peut être traitée ſous diverſes veuës. Car I. il en faut voir la dignité & la grandeur. II. Il faut voir la proportion qu'elle a avec la gloire de Jeſus-Chriſt. III. Il faut voir la néceſſité que nous avions d'avoir un tel Prophéte. IV. Il faut parler de l'inſtallation de Jeſus-Chriſt en cette Charge, & de l'exercice qu'il en a fait. V. Il la faut comparer avec tout ce qu'il y a eu de Prophétes avant ſon Incarnation. VI. Il la faut comparer avec les Charges des Apôtres, des Evangéliſtes & des Paſteurs ordinaires.

I. Quant au premier, la grandeur & la dignité de cette Charge conſiſte I. en ce que I. C. eſt le ſouverain Docteur de ſon Egliſe, à la parole duquel il faut néceſſairement acquieſcer, comme à la premiére verité & à la premiére régle, au deſſus de laquelle il n'y en a point d'autre. C'eſt à quoy ſe rapporte ce qui eſt dit dans l'Evangile. Que *les Troupes admiroient ſa doctrine, parce qu'il leur parloit avec autorité, & non comme les Scribes & les Phariſiens.* Les autres hommes peuvent perſuader la foy,

foy, mais Jeſus-Chriſt ſeul a droit de la commander, parce qu'en cette qualité de Souverain Prophéte, il eſt le Maître de nos eſprits & de nos conſciences, & nous devons croire ce qu'il dit parce qu'il le dit ſans en réchercher d'autres preuves ni d'autres raiſons. C'eſt ce que Saint Paul a voulu exprimer 1. Cor. 1. quand il a dit, que *Jeſus-Chriſt nous a été fait ſapience*, car cette expreſſion ne ſignifie pas ſeulement que Jeſus-Chriſt eſt nôtre Docteur, qui nous enſeigne la véritable ſageſſe; mais elle marque qu'il eſt nôtre Docteur Souverain, non un ſimple canal par lequel la Sapience de Dieu dérive juſques à nous; mais une ſource de ſapience dans laquelle nous devons puiſer tout ce qui appartient à nôtre inſtruction, & dans laquelle tout ce que nous puiſons eſt ſapience; C'eſt auſſi ce qu'il a voulu dire 2. Cor. 10. *Les armes de nôtre guerre ne ſont point charnelles, mais puiſſantes de par Dieu à la deſtruction des forteresſes. Détruiſans les conſeils & toutes hauteſſe qui s'éléve contre la connoiſſance de Dieu, & amenans priſonniéres toutes penſées à l'obeiſſance de Jeſus-Chriſt.* Car il veut dire non ſeulement que nous ſommes perſuadez de la vérité des choſes que Jeſus-Chriſt nous enſeigne; mais que nos penſées ſont à lui & non plus à nous, de la même maniére que les captifs ſont à leur vainqueur, de ſorte que nous n'avons plus droit de juger de ce que Jeſus-Chriſt nous enſeigne, car en ce cas nôtre penſée ne ſeroit pas ſa priſonniére; mais il faut acquieſcer aveuglement à ce qu'il nous dit, par la ſeule force de ſon autorité.

II. La grandeur de cette Charge paroît en ce que l'obeïſſance de foy & de conſcience que nous rendons à l'autorité de Jeſus-Chriſt eſt une adoration, & par conſéquent elle ſuppoſe en lui une

Divinité infinie. Je dis que c'eſt une adoration, car quand les lumiéres de nôtre propre raiſon, & le droit que nous avons naturellement ſur nos propres penſées, & ſur nos ſentimens eſt vaincu & englouti par la force d'une autorité, c'eſt une veritable adoration. En effet c'eſt une ſoûmiſſion, & une dépendance infinie au delà de laquelle il ne s'en peut concevoir de plus grande; qu'elle plus grande ſoûmiſſion, quelle plus grande dépendance peut-on s'imaginer que celle qui reconnoît une autorité maîtreſſe abſoluë par elle-même, & en qualité d'autorité, des penſées de nôtre eſprit, des jugemens de nôtre raiſon, & des mouvemens de nôtre cœur ? Or c'eſt ce que nous rendons à la Prophétie de Jeſus-Chriſt.

III. La dignité de cette Charge paroît auſſi en ce qu'elle eſt unique; une autorité partagée eſt toûjours diminuée par le partage, & elle ne peut jamais prétendre de droit à l'entiére poſſeſſion de nos eſprits & de nos cœurs, parce qu'il faut que nous gardions toûjours une partie de nôtre ſoûmiſſion & de nôtre obeiſſance à ces autres ſujets qui partagent l'autorité. De là vient que l'autorité ſouvéraine doit naturellement réſider en un ſeul, car quand elle réſide en pluſieurs, elle ceſſe par cela même d'être Souvéraine, Jeſus-Chriſt donc eſt non ſeulement le ſouvérain Prophéte de ſon Egliſe, mais il l'eſt ſeul, ſans que ni les Anges, ni les hommes, ni aucune créature puiſſent être aſſociées avec lui dans l'Empire des eſprits & des conſciences. J'avouë qu'il peut communiquer à quelques-uns de ſes Serviteurs un rayon de ſon autorité; mais outre que ce rayon même d'autorité ſera non des Serviteurs perſonnellement, mais de Jeſus-Chriſt, outre cela dis-je il ne ſera jamais ſouverain, parce que l'infirmité

de

de la perſonne à qui il ſera communiqué lui ôtera toûjours le caractére de Souveraineté, & la communication qui en a été faite au ſerviteur fait qu'il eſt ſubalterne, & qu'il doit toûjours être rapporté à l'autorité du Souverain Maître. Sur cela l'on peut voir les témoignages de l'Ecriture, car Jeſus-Chriſt dans l'Evangile dit *qu'un ſeul eſt nôtre Docteur à ſavoir Chriſt, qu'il eſt la voye, la vérité & la vie, & que nul ne vient au Pere ſinon par lui, qu'il n'y a point d'autre nom ſous le Ciel par lequel il nous faille être ſauvez*; il eſt dit de lui ſeul *écoutez-le*, lui ſeul eſt appellé *la Lumiére du Monde, la Lumiére qui illumine tout homme venant au Monde. Le Soleil de Juſtice qui porte ſanté en ſes ailes*, & telles autres expreſſions qui marquent que nous n'avons point d'autre Souverain Prophéte que lui. Dans l'ordre des êtres, il y a un premier être auquel tous les autres ſont ſoûmis, & dont ils dependent, & ce premier être qui eſt Dieu eſt unique. Dans l'ordre des corps lumineux, il y en a un premier qui eſt le Soleil, la régle & la ſource de tous les autres. Dans l'ordre des hommes, il y en a auſſi un qui eſt le premier, Adam, le chef & l'origine du genre humain. De même dans l'ordre des Prophétes appellez pour l'inſtruction des fidelles, il faut néceſſairement qu'il y en ayt un premier & Souverain, & que celui-là ſoit unique. Or c'eſt Ieſus-Chriſt. Il y a donc dans ſa chage une infinie Majeſté qui l'éleve au deſſus de tous, & qui lui ſoûmet tout.

Cette dignité paroîtra encore plus ſi nous paſſons au ſecond point, qui eſt de conſiderer la proportion que la Prophétie de Jeſus-Chriſt a avec toute la gloire de ſa Perſonne. Jeſus-Chriſt eſt Dieu bénit éternellement, une Perſonne éternelle

& infinie. Auſſi n'y avoit-il qu'une Perſonne infinie qui fût capable de ſoûtenir la grandeur de cette charge; car outre ce que nous avons dit que ſon autorité ſur les Eſprits & ſur les conſciences, eſt abſoluë, ſans bornes & ſans meſure, & que l'acte de nôtre obéïſſance & de nôtre ſoûmiſſion à elle eſt un acte d'adoration, ce qui ſuppoſe néceſſairement que le ſujet qui ſoûtient cette dignité eſt infiny; Outre cela, dis-je, pour être ainſi le Souverain Prophéte de l'Egliſe, il faut néceſſairement avoir ces qualitez. I. Il faut être le Créateur des hommes & leur Rédempteur, car comme naturellement l'éducation & l'inſtruction d'un enfant avec autorité, eſt un droit qui n'appartient qu'au Pere qui l'a mis au monde; de même l'inſtruction des hommes, & en particulier des miſérables pécheurs ne peut de droit appartenir qu'à celui qui leur a donné l'être, & qui les a délivrez de la ſervitude de leur péché. Il falloit donc que Jeſus-Chriſt fut le Créateur & le Rédempteur du Monde, pour en être le Souverain Prophéte, & par conſéquent il falloit qu'il fût Dieu. II. Pour être nôtre Souverain Prophéte, il faut néceſſairement être le Seigneur & le Maître abſolu de l'homme. Des deux parties dont nous ſommes compoſez qui ſont le corps & l'ame, celle qui ſert c'eſt le corps, celle qui gouverne c'eſt l'ame, & de toutes les puiſſances de l'ame, celle qui a le gouvernement & la direction de toutes les autres c'eſt l'entendement. Celui donc qui eſt le Maître de l'entendement, eſt le Maître de tout l'homme, nul par conſéquent ne peut avoir un droit ſouverain ſur nos penſées pour en faire ce que bon lui ſemble, qu'il n'ait un droit abſolu ſur nous. D'où il s'enſuit qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, une Perſonne éternelle & infinie qui puiſſe être nôtre Sou-

Souverain Prophéte. III Pour être nôtre Souverain Prophéte, il faut avoir une connoiſſance abſoluë de toutes choſes, afin que d'un fonds infini de lumiére puiſſent ſortir les inſtructions néceſſaires à tout homme, en quelque circonſtance de tems, de lieu, d'affaires qu'il ſe rencontre. Une connoiſſance finie & bornée ne ſauroit ſuffire pour cela, car elle pourroit être conſultée ſur des choſes qu'elle ne ſauroit pas. Or de là il s'enſuit néceſſairement que nôtre Souverain Prophéte eſt Dieu benit éternellement, n'y ayant que Dieu qui ait une entiére & parfaite connoiſſance de toutes choſes. IV. Le Souverain Prophéte des hommes doit être infaillible, non ſeulement à l'égard de ce qu'il ſait perſonnellement, mais auſſi à l'égard des inſtructions qu'il donne; c'eſt-à-dire, qu'il doit être incapable ni de ſe tromper ſoy-même, ni de vouloir tromper les autres. Or il n'y a que Dieu ſeul qui ait ce privilége d'infaillibilité, tant dans un ſens actif, que dans un ſens paſſif. Tout ce qu'il y a & tout ce qu'il y peut avoir d'infaillibilité dans les créatures, reſide plus, à proprement parler, dans le Saint Eſprit qui dirige les créatures que dans les créatures mêmes. Jeſus-Chriſt donc nôtre Souverain Prophéte eſt Dieu ſur toutes choſes. V. Un Souverain Prophéte doit avoir une bonté infinie, qui lui donne la volonté d'inſtruire les hommes ſur toutes les choſes qui leur ſont néceſſaires, & même ſur toutes celles dont la connoiſſance leur eſt utile ſans leur en rien cacher, ni par envie ni par caprice, ni par quelque intérêt de mauvaiſe politique. Or quelque rayon de bonté que nous trouvions dans les créatures à nôtre égard, il n'y en a pourtant pas une en qui nous puiſſions prendre une entiére & abſoluë confiance. Il n'y a que Dieu ſeul qui ayt

pour nous un amour ineffable, une bonté toûjours uniforme, ſans envie & ſans inégalité. Il n'y avoit donc qu'une Perſonne Divine qui peût être nôtre Souverain Prophéte. VI. Un Souverain Prophéte ayant une autorité ſouveraine ſur la conſcience, la raiſon formelle du péché, entant que péché, conſiſte à reſiſter à ſes lumiéres; car le péché n'eſt autre choſe que la violation du devoir ou de l'obligation de la conſcience. Il n'y peut pourtant avoir formellement de péché que dans la rebellion à une autorité Divine, il faut donc néceſſairement que le Souvérain Prophéte ſoit Dieu. VII. Enfin le Souvérain Prophéte doit être le ſouvérain Juge, & la Loy ſelon laquelle ſe doit faire le jugement ne peut être que ſa Parole; Il faut donc néceſſairement qu'il ſoit Dieu, car il n'y peut avoir d'autre Juge Souverain de tous les hommes que celui qui tient la vie & la mort en ſes mains; & par conſéquent que celui qui eſt vray Dieu ſur toutes choſes. De là il paroît clairement qu'il y a une exacte proportion entre la grandeur & la dignité de cette charge, & la gloire perſonnelle de Jeſus-Chriſt, de ſorte qu'à cet égard nous pouvons dire ce que Saint Paul a dit en général de ſa charge de Médiateur, *qu'il a été établi comme fils, & non comme ſerviteur ſur la maiſon de Dieu.* Auſſi Jeſus-Chriſt lui-même dans une de ſes paraboles, pour diſtinguer le Souvérain Prophéte, c'eſt-à-dire, le Meſſie d'avec les autres Prophétes qui l'avoient précedé, appelle les derniers *les Serviteurs* que le Maître de la vigne envoyoit pour recüeillir le fruit de ſa vigne; mais il appelle le Meſſie *le fils & l'héritier. A la fin*, dit-il, *il y envoya ſon fils, & quand les vignerons l'eurent veu, ils dirent voicy l'héritier, venez, tuons le, & l'héritage ſera nôtre.*

Quant

Quant au troiſiéme point, la néceſſité où nous étions d'avoir un tel Souverain Prophéte que le Fils de Dieu, paroît I. en ce qu'il n'y a pas de plus miſérable condition où l'homme puiſſe tomber que celle d'être le Maître de ſes propres penſées, à cauſe dequoy l'Ecriture nous appelle *des brebis errantes & diſperſées*, lors que nous n'avons point de Paſteur. *Ieſus-Chriſt*, dit l'Evangile, *avoit compaſſion des Iuifs, de ce qu'ils étoient comme des brebis errantes qui n'avoient point de Paſteur*, & ailleurs il eſt dit, *Ie fraperay le Paſteur & les brebis ſeront diſperſées.* Dés que nous n'avons plus de guide, nous ne ſavons où aller, tous nos pas ſont des égaremens. Nôtre vie eſt une eſpece de navigation qui doit être regie par la bouſſole; C'eſt comme le voyage des Mages qui étoient conduits par l'étoile Céleſte. Dieu a fait en nous une admirable ſubalternation, le corps reçoit ſes mouvemens par la partie inférieure de l'ame, & s'il en étoit abandonné, ce ne ſeroit qu'une miſerable maſſe de chair; la partie inférieure de l'ame doit être regie par la volonté & par les décrets du cœur, & lors qu'elle n'en eſt plus gouvernée, ce n'eſt plus qu'un déſordre & un tumulte effroyable. Les décrets du cœur doivent être regis pat les lumiéres de l'entendement, & ſi ces lumiéres manquent au cœur, ſes pas & ſes demarches ne peuvent être qu'aveugles & téméraires. Mais par qui ſera regy l'entendement même, s'il ne l'eſt par les Lumiéres d'enhaut? il ne peut être que miſérable, expoſé à mille erreurs & à mille faux jugemens. Il falloit donc que Dieu nous donnât un Souverain Prophéte. II. Cette néceſſité paroît ſi vous jettez les yeux ſur toutes les créatures qui peuvent ſe mêler d'inſtruire l'homme, de le guider & de régir les actes de ſon

enten-

entendement. Car il n'y en a aucune qui fût capable de nous fournir les objets néceſſaires pour une juſte inſtruction. Quelle créature pouvoit nous enſeigner les myſtéres de la volonté Divine, qui étoient des choſes cachées dans les Décrets de Dieu, *des choſes qu'œil n'avoit point veuës, ni oreilles ouyes, & qui ne ſont point montées en cœur d'homme?* Quelle créature pouvoit nous fournir les objets néceſſaires pour nôtre conſolation contre le ſentiment du péché, contre la mort, contre les miſéres de la vie, contre la crainte de la damnation, &c ? Il n'y avoit donc que Jeſus-Chriſt ſeul qui peût nous fournir abondamment toutes ces choſes, & par conſéquent il nous étoit néceſſaire de néceſſité abſoluë que Dieu nous le donnât pour Souverain Prophéte.

Pour l'inſtallation de Jeſus-Chriſt en la charge de Prophéte, on peut la diſtinguer en deux dégrez, dont le premier eſt général & l'autre particulier. Le premier, qui eſt le général ſe doit concevoir au moment de ſon Incarnation, car c'eſt alors qu'il a été fait Médiateur du Nouveau Teſtament, ſelon le projet de l'Oeconomie des trois Perſonnes dont nous avons parlé ailleurs. En effet dés l'inſtant que Jeſus-Chriſt vint au monde, il fut fait le Miniſtre de Dieu ſon Pere pour l'œuvre de la redemption des hommes, & dés-lors il fut le Sacrificateur, le Prophéte & le Roy de l'Egliſe. Mais outre ce degré général qui a établi Jeſus-Chriſt Médiateur, il faut encore en reconnoître un particulier que nous pouvons appeller comme une inauguration ſolemnelle en chacune de ces trois charges, & qui l'a mis dans leur exercice actuel. Il fut comme ſolemnellement inauguré en la charge de Sacrificateur la nuit en laquelle il fut pris au jardin de Getſémané,

mané, lors qu'aprés avoir inſtitué la Sainte Céne, il fit à ſes Diſciples cet excellent diſcours qui ſe trouve Jean 13. & 14. & 15 & 16. Lequel il finit par cet admirable qui ſe trouve au dixſeptiéme Chap. Il a été ſolemnellement inauguré en la charge de Roy, par ſa glorieuſe aſcenſion au Ciel. Et quant à ſa charge de Prophéte, il y fut comme ſolemnellement inauguré par ſon Bâtême, & par la victoire qu'il obtint contre les tentations du Démon au déſert. Sur-quoi il faut remarquer en paſſant deux choſes, l'une qu'avant que d'être ainſi ſolemnellement inauguré dans chacune de ſes charges, il n'a pas laiſſé d'en faire quelques fonctions, qui doivent être regardées, ou comme des préludes, ou comme des diſpoſitions au plein exercice des charges. C'eſt ainſi qu'il faut regarder toutes les ſouffrances de ſa vie, ſavoir comme des diſpoſitions & des Préludes des ſouffrances de ſa mort, ſes miracles qui furent des actes de puiſſance infinie, & ſa transfignration ſur la montagne furent auſſi des diſpoſitions & des Préludes de ſa Royauté. Et ce qu'il enſeigna au Temple & diſputa avec les Docteurs dés l'âge de douze ans, ce fut de même comme un Prélude de ſa Prophétie. La ſeconde choſe qu'il faut remarquer & qui eſt aſſez conſidérable eſt, que dés le moment que la Providence Divine voulût que Jeſus-Chriſt commençat ſa prédication, & qu'il entrât en l'exercice de Prophéte, elle fit ceſſer le miniſtére de Jean Bâtiſte ſon précurſeur : car Jean Bâtiſte fut préciſement mis en priſon preſque immédiatement aprés le Bâtême de Jeſus-Chriſt, comme il paroît par l'Hiſtoire de l'Evangile ; Et il étoit bien convenable que la voix du précurſeur, qui n'étoit envoyé que pour préparer les voyes du Seigneur, ceſſât, dès que le Seigneur

gneur parut luy-même, & fut en état de parler. Quoy qu'il en ſoit ce fut au Bâtéme de Ieſus-Chriſt que Dieu lui rendit ce témoignage céleſte, *Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé, auquel j'ay pris mon bonplaiſir écoutez-le*, & ces termes, *écoutez-le*, répondent à ceux de l'Oracle du Deut. 18. *L'Eternel ton Dieu te ſuſcitera un Prophéte comme moi d'entre tes freres, vous l'écouterez.*

L'Inſtallation de Ieſus-Chriſt en la Charge de Prophéte a été ſuivie de ſon exercice. Mais, direz-vous, qu'elles graces a reçuës Ieſus-Chriſt pour cela ? Ie répons qu'à l'égard de ſa Divinité elle eſt elle-même un fonds infini de graces qui ne reçoit, ni d'augmentation, ni de diminution; mais quant à ſa nature humaine en laquelle auſſi bien qu'en la Divine il a exercé cette Charge, il ne faut pas douter qu'elle n'ait reçû une tres-abondante meſure de graces. Mais, direz-vous, a-t-il reçû cette meſure abondante dès le moment de ſon Incarnation, ou ſi ç'a été au jour de ſon Inauguration ? Ie répons, que pour ce qui regarde les graces de la Sanctification, qui ſont la vraye forme d'une parfaite Iuſtice, & le corps des Vertus morales, Ieſus-Chriſt les a reçuës au moment de ſon Incarnation, & c'eſt principalement pour cela qu'il a été conçû du Saint Eſprit. Mais quant aux graces particuliéres qui regardoient l'exercice de ſa Charge de Prophéte, il ne faut pas douter qu'elles ne ſe ſoyent augmentées en lui, à meſure qu'il avançoit en âge, puiſque Saint Luc dit formellement, que *le petit enfant croiſſoit & ſe fortifioit en eſprit.* Luc 2. 40. & au verſet 52. *qu'il s'avançoit en Sapience & ſtature, & en grace envers Dieu & les hommes.* Il ne faut pas même douter que ce qui eſt dit qui arriva à ſon Batême, ſavoir que *le Saint Eſprit deſcendit ſur lui en forme d'une*

d'une colombe, ne ſoit ainſi rapporté pour nous apprendre qu'en ce moment de ſon Inauguration ſolemnelle, il reçut cette plénitude de graces céleſtes, qu'il déploya enſuite dans l'exercice de ſa Charge.

L'Inauguration de Jeſus-Chriſt, & cette effuſion de graces qui l'accompagna ſont appellées dans l'Ecriture Sainte du terme *d'Onction*, ſelon ce qui eſt dit, Eſ. 61. *L'Eſprit du Seigneur Eternel eſt ſur moi, & l'Eternel m'a oint pour Evangéliſer aux débonnaires, &c.* Car cette onction ſignifie deux choſes, l'une rélative & l'autre poſitive. La rélative eſt la conſécration de Jeſus-Chriſt en la charge d'où dépend le droit qu'il a eu de l'exercer. Et la poſitive eſt une réelle communication qui lui a été faite des graces néceſſaires pour cet exercice.

Mais direz-vous encore, en quoy conſiſte l'exercice de cette Charge de Souvérain Prophéte, & quels en ſont les actes? Je répons que les actes en ſont doubles, les uns perſonnels & immédiats que Jeſus-Chriſt a faits par ſoy-même, les autres médiats qu'il a faits par le miniſtére d'autres perſonnes. Quant aux perſonnels & immédiats, Jeſus-Chriſt les a faits pendant ſa demeure ſur la Terre. Ils ont été reſtreints, comme on l'a déja remarqué aux ſeuls Iſraëlites. *Je ne ſuis*, diſoit-il, *envoyé que vers les brebis peries de la Maiſon d'Iſraël.* Et Saint Paul ayant égard à cela, dit *qu'il a éte miniſtre de la Circonciſion.* Or ces actes ont conſiſté en ceci. I. Qu'il a préché par ſoy-même les principaux myſtéres de ſon Evangile. II. Qu'il a délivré la Loy de pluſieurs ſens faux & mauvais qu'on lui donnoit, & de pluſieurs vaines traditions qu'on y avoit ajoûtées. III. Qu'il a redargué & cenſuré les Phariſiens, les Scribes, les Sacrifi-

crificateurs, & le Peuple même sur plusieurs chefs, & a tâché de les ramener à la vraye forme de la sainteté. IV. Qu'il a confirmé sa prédication par des miracles; car quoy que les miracles considérez entant que ce sont des actes de puissance infinie, se rapportent à la Charge de Roy, si est-ce qu'entant qu'ils sont confirmatifs de la doctrine & de la vocation de Jesus-Christ, ils se doivent rapporter aussi à la Charge de Prophéte. V. Il y faut rapporter encore le soin qu'il a pris de commencer à assembler une Eglise; car c'est ce qu'il a fait en assemblant auprés de lui ses Disciples. C'est pourquoy Jesus-Christ personnellement doit être regardé comme le premier convocateur de l'Eglise Chrêtienne, comme celui qui a posé les premiéres pierres du bâtiment sur lesquelles ensuite les autres ont été posées. Et c'est en ce sens qu'on peut entendre ces paroles, *Tu és Pierre & sur cette pierre je bâtiray mon Eglise:* car là il semble qu'il ne s'agit pas de Saint Pierre en qualité de Ministre ou d'Apôtre, mais seulement de lui en qualité de fidéle, selon qu'il s'étoit lui-même déclaré tel par la belle confession qu'il avoit faite, *Tu és le Christ le Fils du Dieu vivant.* Sur quoy le Sauveur lui dit, *Et moi je te dis que tu és Pierre, & sur cette pierre je bâtiray mon Eglise.* Comme s'il eût dit, je te dis que tu és une des premiéres pierres du bâtiment de mon Eglise. Mais que tu ne seras pas la seule; car à cette premiére pierre j'en ajoûteray plusieurs autres, jusqu'à-ce que mon édifice soit achevé. VI. Les Disciples de Iesus-Christ ayant deux qualitez, l'une de fidéles, & l'autre de Disciples, déja destinez pour l'Apostolat, Iesus-Christ a fait envers eux deux sortes d'actes. Le premier est celui que nous venons de remarquer, qui est, qu'il les a convoquez & assem-

ſemblez en ſocieté de foy & de charité Chrêtienne. Le ſecond, qu'il les a inſtruits & préparez pour en faire un jour les Herauts de ſon Evangile. Et c'eſt cet acte que nous contons ici pour le ſixiéme, dans lequel l'Hiſtoire de l'Evangile nous fait conſidérer mille marques de l'amour, de la tendreſſe, du ſupport & de la condeſcendance du Sauveur envers eux. Il les choiſit d'entre tous les hommes, il les tint auprés de ſa Perſonne pendant tout le cours de ſon Miniſtére, il begaya avec eux, il leur donna du lait à boire, il eut en mille occaſions un ſupport extréme pour leur foibleſſe, il les inſtruiſit, il les conſola, il les protégea, il les garantit des perſécutions du Monde; en un mot il eut pour eux tous les ſoins & toute la tendreſſe qu'une bonne mere a pour ſes petits enfans, dont elle ſoûtient les cris & eſſuye les larmes, les nourriſſant au reſte, & les élevant avec un attachement continuel. VII. Il faut encore rapporter aux actes perſonnels & immédiats de la Prophétie de Ieſus-Chriſt, l'inſtitution qu'il fit des deux Sacremens de l'Egliſe, ſavoir du Bâtême & de la Sainte Cene; car les Sacremens ne ſont pas un acte de Ieſus-Chriſt Roy, ni de Ieſus-Chriſt Sacrificateur, comme il faudroit qu'ils fuſſent, ſi l'opinion de l'Egliſe Romaine avoit lieu, puiſque tous les miracles de la Tranſubſtantiation ſeroient des actes de Royauté, & que l'oblation de ſon Corps en ſeroit un de ſon Sacerdoce; mais ce ſont uniquement des actes de Prophéte, puiſque comme l'a fort bien remarqué autre-fois Saint Auguſtin, *les Sacremens ne ſont qu'une parole viſible, qui nous enſeignent par les yeux les mêmes choſes que la prédication nous enſeigne par les oreilles.* VIII. Il y faut encore rapporter la miſſion que Ieſus-Chriſt fit de ſes Apôtres, & en leur

leur perſonne de tous les Paſteurs qui ont été & qui ſeront légitimement appellez juſqu'à la fin des ſiécles. Or cette miſſion qui ne fut proprement faite qu'aprés la Réſurrection du Seigneur, eut ſon prélude dans la miſſion qu'il fit des ſeptante Diſciples qu'il envoya prêcher par la Iudée & la Galilée, pendant qu'il étoit encore ſur la terre, ſelon que nous en avons l'hiſtoire dans l'Evangile. IX. On peut ici demander ſi l'envoy du Saint Eſprit tant ſur les Apôtres & leurs ſucceſſeurs, c'eſt-à-dire les Paſteurs ordinaires, que ſur les ſimples fidéles ne peut pas étre rapporté à la Prophétie de Ieſus-Chriſt. A quoy je répons, qu'il le peut ſans doute; car cet envoy du Saint Eſprit, entant que c'eſt un fruit du mérite de Ieſus-Chriſt, appartient à la verité à ſon Sacerdoce, entant que c'eſt une gloire ſouvéraine, & une force déployée pour la conqueſte du Monde, elle appartient à ſa Royauté; Mais entant que c'eſt un enſeignement intérieur, & une lumiére répanduë dans l'Egliſe, elle appartient à ſa Prophétie, & doit être miſe entre les actes immédiats & perſonnels de Ieſus-Chriſt.

Les actes médiats que Ieſus-Chriſt exerce, non par ſoy-même; mais par autrui, ſont tous ceux qu'il a faits I. par le miniſtére de ſes Apôtres, comme ſont la prédication de l'Evangile par tout le Monde, la converſion des peuples, la deſtruction de l'Empire des idoles, l'établiſſement de la Religion & de l'Egliſe Chrêtienne, la compoſition du corps du Nouveau Teſtament pour la perfection du Canon, car en tout cela les Apôtres ne doivent être conſiderez que comme des inſtrumens entre les mains de JeſusChriſt, & c'eſt à lui que doit être rapportée uniquement toute la gloire de ces grandes actions. II. Tous les actes legitimes

times qu'il a faits, qu'il fait encore, & qu'il fera juſqu'à la conſommation du Monde, par le moyen de ſes Miniſtres ordinaires; Car nous ne ſommes tous que les organes par leſquels Jeſus-Chriſt parle & agit, nous ſommes ſa voix qui appelle & qui inſtruit les hommes, & ſa main qui les tire, ſans que nous y ayons d'autre part que l'honneur qu'il nous fait de ſe ſervir de nôtre miniſtére, & la foibleſſe par laquelle nous diminuons, & abbaiſſons la force & l'autorité de ſa Parole. Or ſur cela il faut remarquer que Jeſus-Chriſt en qualité de Sacrificateur dans les Actes faits envers ſon Pere, ſoit en ſatisfaiſant, ſoit en méritant, ſoit en intercédant, n'employe jamais ni de Miniſtres, ni d'inſtrumens, ni de cauſe ſéconde, il agit toûjours immédiatement par luy-même, il ne peut employer d'inſtrumens: mais en qualité de Roy & de Prophéte il en peut employer, & en employe en effet. Pourquoy cela? La raiſon de cette différence, eſt que les Actes de ſon Sacerdoce ſe faiſant envers Dieu, doivent néceſſairement être parfaits pour être acceptez, & par conſéquent, il ne les peut faire par le miniſtére d'aucune créature, parce que la foibleſſe & l'imperfection de la créature corromproit l'Acte, & le rendroit incapable d'être accepté. Mais il en eſt autrement des Actes de Jeſus-Chriſt Roy & Prophéte, comme ils ſont faits envers la créature, il n'eſt pas néceſſaire pour avoir leur effet, qu'ils ayent une entiére perfection; ils eſt même quelques-fois néceſſaire qu'ils ſoient affoiblis & diminuez par la foibleſſe de l'inſtrument, afin qu'ils ayent plus de proportion avec le ſujet qui les reçoit: & c'eſt pour cela que Jeſus-Chriſt y employe le Miniſtére des cauſes ſécondes

Venons maintenant au cinquiéme point, qui eſt la comparaiſon de la Prophétie de Jeſus-Chriſt

avec celle des Anciens Prophétes. Sur quoy nous avons ces remarques à faire. I. Tous les Anciens Prophétes ont été des Types & des figures de la Prophétie de Jeſus-Chriſt, & Jeſus-Chriſt a été le véritable Original, dont les autres n'ont été que des copies imparfaites. Moyſe luy-même & tous ceux qui l'ont ſuivy, doivent être mis dans ce nombre, car ils n'ont tous été que des crayons & de foibles ombres au prix de nôtre Rédempteur. II. Cette premiére différence en fait naître une autre, qui eſt que ces Anciens ont tous reçu une fort petite meſure de graces & des lumiéres d'enhaut, en comparaiſon de cette plénitude qui ſe trouve en Jeſus-Chriſt. III. Leur autorité n'a jamais été ſouvéraine dans l'Egliſe, & les fidéles ont eu toûjours droit de juger de leur doctrine & des choſes qu'ils enſeignoient ; mais celle de Jeſus-Chriſt eſt ſouvéraine & infinie, qui captive les penſées, comme nous l'avons dit. IV. La maniére dont le Saint Eſprit agiſſoit dans les Prophétes étoit préſque toûjours une maniére extatique & violente. L'Eſprit les ſaiſiſſoit à des momens impréveus, & il les ſaiſiſſoit avec impétuoſité, les élevant au deſſus de la condition ordinaire de la nature. Il en étoit autrement de Jeſus-Chriſt : comme le fonds des graces céleſtes réſidoit en lui, il étoit le Maître de ſes Actes, & l'Eſprit qui l'animoit agiſſoit en lui d'une maniére tranquille & naturelle. V. L'Eſprit qui animoit les Prophétes n'étoit pas à eux ; c'étoit une grace étrangére, une lumiéré communiquée qui leur venoit d'ailleurs. L'Eſprit qui habitoit en Jeſus-Chriſt étoit à lui, ſon propre bien, ſon propre fonds, qu'il tenoit à la vérité de ſon Pere par la génération éternelle, mais qui ne laiſſoit pourtant pas d'être à lui perſonnellement. VI. Les Anciens Prophétes

phétes ont tous été les Précurſeurs de Jeſus-Chriſt. Car quoy que ce tître ait été donné en particulier à Jean Baptiſte, il eſt pourtant vray qu'il appartient à tous les Prophétes, car ils lui ont tous préparé les chemins, & ils n'ont été envoyez que pour cela. Mais Jeſus-Chriſt n'a été le Précurſeur de perſonne, il eſt fin à ſoy-même. VII. De là il paroît, que tous les Anciens Prophétes n'ont été que des Miniſtres de Jeſus-Chriſt, & que ces petites goutes d'Onction qu'ils ont euës ſont découlées de Jeſus-Chriſt, ils les ont reçuës de ſa communication; Et comme les ruiſſeaux & les fleuves qui procedent de la Mer, rétournent tous & vont enfin aboutir à la Mer, de même Jeſus-Chriſt a été & l'origne & le centre de tous les Prophétes, ils ont tous procedé de luy, & ils ont tous abouty en lui. VIII. Il y a autant de différence entre les Anciens Prophétes & Jeſus-Chriſt, qu'il y en a entre le Maître & les ſerviteurs, entre le Créateur & les créatures, entre une Perſonne infinie & des hommes infirmes.

Quant à la derniére comparaiſon qui eſt entre Jeſus-Chriſt & les Apôtres, les Evangéliſtes & les Paſteurs ordinaires, elle ſe peut facilement recueillir de ce que nous avons dit. Car I. quelque infaillibilité que les Apôtres euſſent, elle réſidoit, non, à proprement parler, dans leurs perſonnes, mais dans l'Eſprit qui les conduiſoit, & comme l'Eſprit qui les conduiſoit n'étoit pas à eux, l'infaillibilité ne l'étoit pas auſſi, ils étoient infaillibles, mais d'une infaillibilité étrangére: comme un pétit enfant à qui ſon Maître tient & guide la main, eſt infaillible dans les caractéres qu'il forme, mais c'eſt de l'infaillibilité de ſon Maître. Il en eſt tout autrement de Jeſus-Chriſt, car ſon infaillibilité lui eſt perſonnelle.

II. Je dis la même choſe de l'autorité des Apôtres, elle n'étoit pas en leurs perſonnes, car eſt-ce que nous croyons ce que Saint Paul dit, parce que c'eſt Saint Paul qui l'a dit ? Non ſans doute, elle étoit donc dans la divinité de leur Parole. Ainſi il eſt vray de dire, non que ce que ce Saint Paul a dit, eſt Divin & objet de foy, parce qu'il l'a dit, mais que ce qu'il a dit, eſt un objet de foy, parce qu'il eſt Divin; en un mot, les fondemens de l'autorité d'un Apôtre ſont, non dans ſa perſonne, mais dans les caractéres de Divinité qui reluiſent en ſa Parole. III. Les Apôtres quelque abondance de grace qu'ils ayent euë, ont été fort au deſſous de la plénitude qui en eſt en Ieſus-Chriſt. IV. Ils ont été des Serviteurs & des Miniſtres, & Ieſus-Chriſt a été leur Souvérain Maître. Et quant à ce qui regarde les autres Paſteurs, ils ne ſont rien, à proprement parler, auprés de Ieſus-Chriſt, puiſque même la meſure des graces qu'ils ont reçuës, eſt fort au deſſous de celle qui avoit été communiquée aux Apôtres & aux Evangéliſtes. Cependant nous pouvons dire, tant des Apôtres que des autres Paſteurs qui s'acquittent dignement de leurs Charges, que ce ſont comme autant de Parélies que ce grand Soleil de Juſtice forme ſur la nuée, c'eſt-à-dire, ſur les infirmitez de la chair & du ſang. Nous ſommes comme des réflexions de ſa lumiére, des rayons arrétez, & en quelque maniére fixez dans une matiére foible & opaque de ſa nature.

Fin du ſecond Tome.

TABLE.

TABLE DES CHAPITRES & des Sections du Traité de Jesus-Christ.

LIVRE PREMIER.

Division de l'Ouvrage. Page 1

Chap. I: *Si Iesus-Christ fût venu au Monde encore qu'Adam n'eût pas péché.* 2

II. *Quel est le principe naturel de la venuë de Iesus-Christ.* 3

III. *S'il étoit arbitraire à Dieu d'envoyer Iesus-Christ ou ne le pas envoyer.* 5

IV. *Si le crime d'une personne peut être puni en la personne d'un autre.* 6

V. *Quelles raisons Dieu a euës d'envoyer son Fils au Monde.* 8

VI. *Si ces raisons obligeoient Dieu à nous envoyer son Fils.* 15

VII. *Si supposé que Dieu nous voulût sauver, il le pouvoit faire sans envoyer son Fils.* 16

VIII. *Si Dieu ne pouvoit pas sauver les hommes par d'autres moyens que par la Mort de son Fils.* 25

IX *Si Iesus-Christ est venu au Monde par un amour de Dieu envers les hommes.* 27

X. *Pourquoy la venuë de Iesus-Christ est attribuée à l'envoy que le Pere a fait de son Fils.* 40

LIVRE SECOND.

Des Dispositions ou préparations qui ont précedé la venuë de Jesus-Christ au Monde.

Chap. I. *Des dispositions communes à tous les hommes.* 47

Ch.

Ch. II. *Des Oracles.* 47
III. *Des Oracles contenus au Livre de la Geneſe.* 53
IV. *De l'Oracle contenu au Livre des Nombres* 98
V. *Des Oracles contenus au Livre du Deutero-nome.* 103
VI. *De l'Oracle contenu dans le Livre de Iob* 119
VII. *Des Oracles contenus dans le Livre des Pſeaumes.* 124
VIII. *Des Oracles contenus au Livre du Cantique des Cantiques.* 165
IX. *Des Oracles contenus dans le Livre des Revelations du Prophéte Eſaye.* 165
X. *Des Oracles contenus dans le Livre de Ieremie le Prophéte.* 197
XI. *Des Oracles contenus dans le Livre du Prophéte Ezechiel.* 209
XII. *Des Oracles contenus au Livre du Prophéte Daniel.* 210
XIII. *Des Oracles contenus dans le Livre du Prophéte Oſée.* 215
XIV. *De l'Oracle contenu dans le Livre du Prophéte Ioël.* 219
XV. *De l'Oracle qui eſt contenu dans le Livre du Prophéte Amos.* 244
XVI. *Des Oracles contenus dans le Livre de Michée le Prophéte.* 345
XVII. *De l'Oracle contenu au Livre de Sophonie le Prophéte.* 247
XVIII. *De l'Oracle contenu au Livre du Prophéte Aggée.* 247
XIX. *Des Oracles contenus au Livre de Zacharie le Prophéte.* 253
XX. *Des Oracles contenus dans le Livre de Malachie le Prophéte.* 255
XXI. *Des Types ou Figures qui ont repréſenté Ieſus-Chriſt.* 259

Sect. I. *Des Types en général.* 259
II. *Des Types en particulier.* 272
XXII. *Des Rigueurs ou Severitez de l'Alliance Legale.* 289
XXIII. *De la foibleſſe & du joug des Ceremonies.* 228
XXIV. *De l'Eſprit de Servitude.* 303

LIVRE TROISIEME.

De la Perſonne & des Natures de Jeſus-Chriſt.

Diviſion. 313
Chap. I. *De la Perſonne de Ieſus-Chriſt.* 314
Queſt. I. *Ce que c'eſt qu'une Perſonne.* 314
II. *Si Ieſus-Chriſt avant ſon Incarnation étoit une Perſonne véritablement ſubſiſtente.* 317
III. *Si Ieſus-Chriſt eſt une Perſonne véritablement Divine.* 328
IV. *Si l'Incarnation n'a point établi deux Perſonnes en Ieſus-Chriſt.* 341
V. *Si l'Incarnation n'a pas fait en Ieſus-Chriſt, une autre Perſonne différente de celle qui exiſtoit auparavant.* 346
VI. *Si l'objet formel d'adoration que nous rendons à Ieſus-Chriſt eſt ſa Perſonne préciſement, ou bien ſa Perſonne ſous la qualité de Médiateur.* 348
Chap. II. *Des deux natures de Ieſus-Chriſt.* 351
Sect. I. *De deux natures de Ieſus-Chriſt en elles-mêmes.* 351
II. *Des deux natures de Ieſus-Chriſt entant qu'elles ont été jointes l'une avec l'autre en unité de Perſonne.* 359
III. *Des deux natures de Ieſus-Chriſt conſidérées aprés leur union* 362
IV. *Des uſages que l'on peut tirer de la Doctrine de l'Incarnation de Ieſus-Chriſt.* 397

TABLE.

LIVRE QUATRIE'ME.

Des Offices ou des Charges de Jesus-Christ.

Division. 372

Chap. I. *Des noms par lesquels l'Ecriture Sainte exprime la Charge de Médiateur.* 374

II. *Du sens auquel il faut entendre le terme de Médiateur quand il est appliqué à Iesus-Christ.* 390

III. *En quoy consistent les Actes de la Médiation de Iesus-Christ.* 400

IV. *De la Necessité du Médiateur.* 443

V. *Des qualitez qui doivent être en la Personne du Médiateur.* 452

VI. *De l'établissement de Iesus-Christ en la Charge de Médiateur.* 462

VII. *Des trois Charges de Iesus-Christ considérées en commun.* 468

VIII. *De la Prophétie de Iesus-Christ en général.* 476

IX. *De la Prophétie de Iesus-Christ considerée en elle-même.* 506

X. *De la Prophétie de Iesus-Christ considerée par application à sa Personne, ou si vous voulez de la Charge de Prophéte que Iesus-Christ a.* 566

Fin de la Table.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

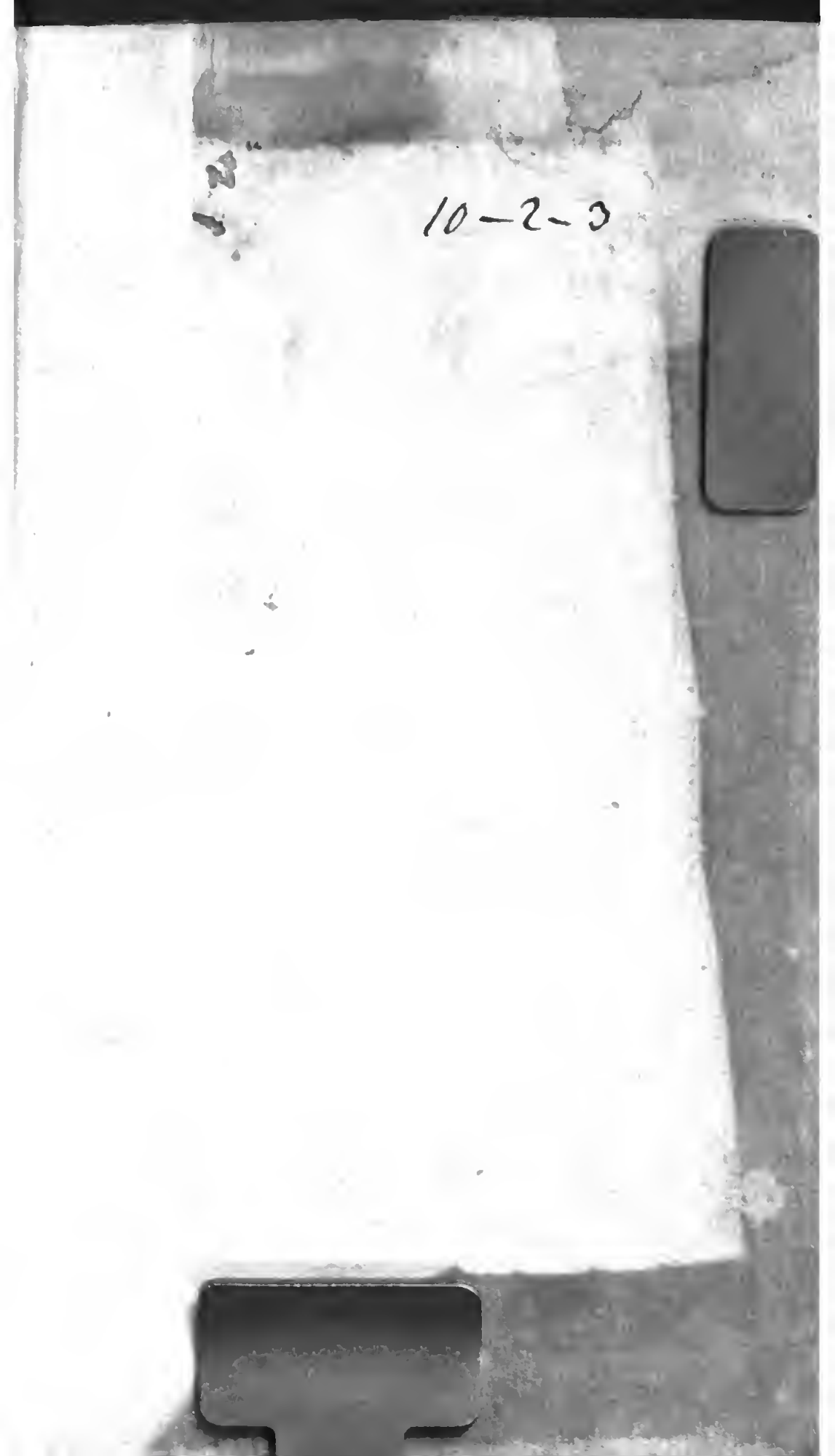
10-2-3